This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06820392 0

ŒUVRES
DE BOSSUET.

TOME XL.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Se Trouve

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

ŒUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XI.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

1819.

NEW YORK

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

On cite assez souvent, dans les notes qui accompagnent les Lettres sur le Quiétisme, la *Relation* de l'abbé Phelippeaux. Nous croyons devoir faire quelques observations sur cet ouvrage et sur son auteur. Jean Phelippeaux, né à Angers, et mort en 1708, dans un âge avancé, fit ses études avec distinction. Bossuet le prit pour instruire son neveu, depuis évêque de Troyes, et le fit ensuite chanoine de son église cathédrale, et vicaire-général. L'abbé Phelippeaux fit le voyage de Rome avec le neveu de Bossuet. Il se trouva dans cette ville lorsqu'on y examina le livre des *Maximes des Saints*. On verra, par les lettres qu'il écrivit à l'évêque de Meaux, la part qu'il prit à cette affaire. Il écrivit, à cette occasion, un journal très-détaillé, qui fut imprimé en 1732 et 1733, *in*-12, sous le titre de *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme répandu en France*. Il y montre beaucoup de partialité. Fénélon et madame Guyon y sont très-maltraités. L'abbé de la Bletterie fit imprimer, en 1733, trois lettres, qui sont devenues fort rares, où il réfute d'une manière victorieuse les injustes inculpations que la prévention avoit inspirées à l'abbé Phelippeaux. Il s'attache surtout à

défendre les mœurs de madame Guyon, contre l'auteur de la *Vie de M. d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève*, ouvrage où l'abbé Phelippeaux avoit puisé une partie des faits dont il s'est servi pour outrager la mémoire de cette dame. L'abbé de la Bletterie rapporte une lettre de M. d'Aranthon lui-même, écrite peu de temps avant son décès (*), dans laquelle ce prélat explique ses véritables sentimens à l'égard de madame Guyon; et il y ajoute un nouveau témoignage rendu à cette dame, après sa mort, par l'abbé de Saint-André, ami de Bossuet, et vicaire-général de Meaux. Nous croyons devoir transcrire ces deux pièces; elles serviront de complément à celles qui sont insérées dans la correspondance; (Voy. *pag.* 116 *et suiv. pag.* 140 *et suiv. de ce volume.*)

LETTRE DE M. D'ARANTHON.

Quand j'ai reçu votre lettre du dernier jour de l'année 1694, j'en avois déjà anticipé la réponse par une lettre que j'ai confiée à M. B. docteur de Sorbonne. Je vous avoue que j'ai de la peine de prendre le sens de la vôtre, parce que vous y paroissez préoccupé de certaines idées qui n'ont rien de commun avec la situation où je me trouve à votre égard. On vous a fait une injustice, si on vous a imputé d'être venu dans ce pays, pour y prendre des armes contre la dame que vous me nommez. C'est à quoi nous n'avons songé, ni vous ni moi. Dieu le sait, et les hommes le connoîtront un jour. Je ne vous ai ja-

(*) La lettre est du 8 février 1695; et ce saint évêque mourut le 4 juillet de la même année. Cette lettre avoit déjà été donnée par Fénélon, dans sa *Réponse à la Relation sur le Quiétisme.*

mais ouï parler d'elle qu'avec beaucoup d'estime et de respect, et ma mémoire ni ma conscience ne me reprochent pas d'en avoir jamais parlé autrement. Si elle a eu quelques chagrins à Paris, elle ne les doit imputer qu'aux liaisons qu'elle a eues au père La Combe, avant que j'eusse le bien de la connoître; et l'on ajoute qu'elle s'est fait des affaires par des communications et des conférences qu'elle a eues dans Paris, avec quelques personnes du parti du Quiétisme outré. Quelque éloignement que je lui aie témoigné pour cette doctrine, et pour les livres du père La Combe, j'ai toujours parlé de la piété et des mœurs de cette dame avec éloge. Voilà en peu de mots les véritables sentimens où j'ai toujours été à son égard, et qui vous doivent faire connoître dans quelle disposition je suis pour tout ce qui peut vous intéresser.

LETTRE DE L'ABBÉ DE SAINT-ANDRÉ.

Je ne comprends pas, Monsieur, comment il se peut trouver quelqu'un, qui puisse m'attribuer le dessein de taxer les mœurs de madame Guyon, dans la lettre que j'ai écrite contre l'historien de Meaux (*). Cette dame est assez justifiée sur cet article, par la Relation que fit M. de Meaux, lui-même, de la grande affaire du Quiétisme, dans l'assemblée du clergé de 1700, comme le procès-verbal en fait foi; aussi bien que sur sa soumission dont M. le cardinal de Noailles fut content, lui laissant l'usage des sacremens : soumission à laquelle on doit présumer qu'elle a persisté pendant les huit ou dix dernières années de sa vie, qu'elle a passées à Blois, sous les yeux de M. Bertier, qui étoit un prélat très-éclairé. Ainsi, tout ce que j'ai dit de cette dame ne regarde que les erreurs dans lesquelles sa simplicité naturelle, et son aveugle con-

(*) D. Toussaint Duplessis, Bénédictin, qui publia en 1731 l'*Histoire de l'église de Meaux*, 2 vol. *in*-4°.

fiance pour le père de La Combe, l'avoient fait tomber. Je ne pouvois pas moins faire que de donner ma lettre au public, pour appaiser les plaintes de tout ce diocèse, qui me venoient de toutes parts, contre l'historien, qui en voulant justifier de toute erreur madame Guyon, dont il a fait un grand éloge, a donné atteinte à la réputation du grand prélat, qui en a obtenu par son zèle la condamnation. Voilà, Monsieur, mes véritables sentimens, sur lesquels la personne de distinction qui vous a parlé peut compter. Je suis parfaitement, etc.

Meaux, le 26 février 1732.

LETTRES

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

L'écrit suivant, que Bossuet composa dans la cours de la contestation sur le Quiétisme, étant très-propre à donner d'abord une idée générale de l'affaire, et à rendre aussi plus utile la lecture des lettres qui la concernent, nous nous sommes déterminés à le placer en tête, en forme d'avertissement. Il fut envoyé à Rome en 1697.

DE QUIETISMO IN GALLIIS REFUTATO.

De his quæ à me per totum ferè quinquennium in refutando apud nos Quietismo gesta sint, multa sparguntur in vulgus; et ea quidem ab adversariis, non studio veritatis, sed aulicis artibus tribui multi me monent : his aulam, his urbem, his provincias, his Romam ipsam caput orbis oppleri rumoribus :

DE LA RÉFUTATION DU QUIÉTISME EN FRANCE.

On répand dans le public bien des discours sur ce que j'ai fait pendant l'espace de près de cinq années pour combattre le Quiétisme; et beaucoup de personnes m'avertissent que mes adversaires attribuent mes efforts, non au zèle pour la vérité, mais à une politique toute mondaine. La Cour, ajoute-t-on, la ville, les provinces, Rome même, la capitale de l'univers, sont remplies de

et hic quidem, ubi res notæ sint, liquidò confutari; Romanis autem longè positis faciliùs obrepi : periculumque esse ne ea quæ in meum nomen centum occultis divulgentur oribus, in causam transferantur: his occurri posse simplici narratione rerum; ac si conticescam, non jam modestiæ, sed inertiæ imputandum. Hæc igitur summa gestorum est.

Quinque ferè anni sunt, ex quo vir illustrissimus, summâque dignitate præditus, à Meldensi Episcopo postulabat ut Guyoniæ libros, doctrinam, totumque, ut vocant, orandi ac supplicandi genus examinare vellet: id illam flagitare, atque omnino in ejus Antistitis potestate se futuram polliceri. Recusare Meldensis: ille urgere, ac pro amicitiæ jure reposcere ut rem aggrederetur; Deo id gratum futurum; pertinere denique ad obsequium veritatis,

tous ces bruits, qui se détruisent d'eux-mêmes ici où les choses sont connues, mais que les Romains dans un si grand éloignement, écouteroient avec plus de facilité : en sorte qu'il est à craindre que les mauvais propos, que cent bouches débitent en secret contre moi, ne retombent sur la cause que je soutiens. Or, observe-t-on, un simple exposé des faits suffit pour prévenir les suites de ces complots; et si je me taisois on imputeroit avec raison mon silence, non à modestie, mais à une lâche insensibilité. Voici donc en abrégé le récit de ce qui s'est passé.

Il y a près de cinq ans qu'un homme très-illustre *, décoré d'une grande dignité, pria l'évêque de Meaux d'examiner les livres de la dame Guyon, sa doctrine, et toute sa manière, comme l'on dit, de faire l'oraison. Il ajouta que cette dame le demandoit elle-même, et promettoit de s'abandonner entièrement à la disposition de cet évêque. Le prélat refusant, ce seigneur le pressa de consentir, et le sollicita par tous les droits de l'amitié d'entreprendre cet examen. Il ajoutoit, pour l'y déterminer, que ce travail seroit agréable à Dieu, qu'enfin c'étoit un service qu'il devoit à la vérité,

(*) Le duc de Chevreuse.

nec integrum Episcopo suum officium denegare, cùm ei ultro omnia deferrentur.

His victus Episcopus dat manus : afferuntur cum aliquot libellis editis manuscripti, grandes feminæ commentarii in Scripturas, ingens quoque scriptum de vitâ suâ, quod jussu directoris elaboratum videbatur. Hæc omnia gesta esse auctore Fenelono, jam tum Principum studiis præposito, et ipse fatebatur. Viri amicissimi auctoritate motus Antistes, eò diligentiùs omnia pertractabat.

Sex ferè mensibus in librorum lectione et examinatione consumptis, gravi longoque colloquio cum feminâ habito, rebusque perpensis, satis sibi visus est Episcopus omnia explorasse ut sententiam promeret. Prompsit, certissimisque argumentis commonstravit id genus orationis, quod femina frequentabat, erroneum esse, pertinere ad Quietismum;

et qu'un évêque n'étoit pas maître de dénier son ministère, lorsque de plein gré tout étoit soumis à son jugement.

L'évêque de Meaux, déterminé par ces considérations, se rendit à ce qu'on désiroit de lui. On lui apporta, en conséquence, avec quelques livres imprimés, plusieurs manuscrits, de longs commentaires de la dame Guyon sur l'Ecriture, un grand ouvrage concernant sa vie, qui paroissoit avoir été composé par l'ordre de son directeur (*). C'étoit l'abbé de Fénélon, dès-lors instituteur des princes, qui portoit à toutes ces démarches, et il l'avouoit lui-même. Le prélat, excité par les sentimens qu'il avoit pour un ami très-intime, apportoit d'autant plus de soin à cette discussion.

Six mois presque entiers ayant été employés à lire et à examiner les livres qui lui avoient été confiés; après une longue et sérieuse conférence avec la dame Guyon, toutes choses bien considérées, l'évêque de Meaux crut être suffisamment instruit pour porter son jugement. Il prononça donc, et par des raisons indubitables il démontra que le genre d'oraison que cette dame pratiquoit, étoit erroné, appartenoit au Quiétisme; qu'en se donnant à elle-même,

(*) Le P. La Combe.

ipsam miris inauditisque, imò etiam insanis laudibus seque et sua prædicantem summo in periculo versari, nisi quamprimum à cæcis illusionibus revocata, melioribus quàm antea ducibus uteretur. Facilè persensit non haberi sibi fidem; Fenelono feminam esse miraculo: quo in stuporem actus, ac tam clari ingenii miseratus errorem, id apud se noctes diesque versabat Episcopus, ut illum, sed paulatim ac per vias mollissimas inde deduceret.

Jam si commemorare incipiam ea quæ tunc reprehendebat Episcopus, incredibilia videbuntur. Narrabat enim mulier in eâdem *Vitâ* suâ, se gratiarum copiâ prægravante pressam, mirum, toto corpore turgescentem, dirupturamque vestes, nisi continuò vinculâ solverentur. Itaque assidere ipsi solitos, tacitosque capere gratiam effluentem; nec aliter levari eam, nisi subjectis velut exundanti ac rupto dolio vasculis. Quid quod eadem eodem in libro memo-

et à tout ce qui la concernoit, des louanges excessives, inouies, et même extravagantes, elle couroit les plus grands risques de se perdre, à moins que désabusée bientôt d'illusions si grossières, elle ne suivît de meilleurs guides. L'évêque de Meaux s'aperçut aisément qu'on ne le croyoit pas, et que l'abbé de Fénélon révéroit la dame Guyon comme une femme fort extraordinaire. Surpris de cet étrange aveuglement, et déplorant l'erreur d'un si beau génie, jour et nuit il s'occupoit des moyens de l'en retirer peu à peu, et de la manière la plus douce.

Si déjà je commençois à rapporter ce que l'évêque de Meaux reprenoit dans les écrits et la conduite de cette femme, on auroit peine à le croire. En effet, elle racontoit elle-même dans sa *Vie*, que suffoquée par l'abondance des grâces dont elle étoit remplie, son corps s'enfloit d'une manière si prodigieuse, qu'elle eût rompu ses habits, si on ne l'eût promptement délacée. Ainsi ceux qui avoient coutume dans ces états de s'asseoir auprès d'elle, recueilloient en silence la grâce qui découloit de sa plénitude, et elle ne pou-

rabat : se esse mulierem illam Joanni Apostolo in Apocalypsi visam, solè amictam, ac primogenitum parituram, spiritum orationis scilicet, persecutione victâ, toto orbe regnaturum; quo de regno mira et inaudita jactabat : esse se lapidem angularem Prophetæ memoratum : eam esse se de quâ esset dictum : Quæcumque ligaveris, quæcumque solveris, ea ligata, ea soluta sunto. Et quid non ?

Quin etiam rogata ab Episcopo de postulationibus, quas ipsa cum Quietistis omnino respuebat, quippe quæ ad illud quod interest pertinerent : Tune, mulier, negas à te postulari posse quidquam ? Sanè. Tu non potes dominicum illud petere : Dimitte nobis debita nostra ? Fatebatur. Atqui ego, cui te tuaque submisisti, pro potestate jubeo, imò

voit être soulagée qu'en se déchargeant dans ces vases, comme le fait un tonneau qui se rompt et répand la liqueur qu'il contient. Que dirai-je de ce qu'elle déclare elle-même dans ce livre, qu'elle est cette femme que saint Jean vit dans l'Apocalypse revêtue du soleil; qu'elle enfanteroit un premier né, qui est l'esprit d'oraison, qui devoit régner dans tout l'univers après avoir surmonté tous les efforts de la persécution ? et sur ce règne elle débitoit des choses étranges et inouies; qu'elle étoit cette pierre angulaire représentée au prophète; qu'elle étoit celle dont il est dit : Tout ce que vous lierez, tout ce que vous délierez, sera lié et délié. Et quelles folies, quelles impertinences ne soutenoit-elle pas ?

Bien plus, interrogée par l'évêque de Meaux sur les demandes qu'elle rejetoit entièrement avec les Quiétistes, comme appartenantes à notre intérêt propre : Quoi, Madame, lui dis-je, niez-vous que vous puissiez demander quelque chose à Dieu ? Oui, répondit-elle. Vous ne pouvez donc lui faire cette demande de l'Oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes ?* Elle en convenoit. Et moi, repris-je, à qui vous avez soumis votre personne et tout ce qui la regarde, selon le pouvoir que j'en ai, je vous ordonne, et bien plus le Seigneur vous commande par moi de lui

per me Dominus, ut id petas. At illa : Possum, inquiebat, verba recitare memoriter; rem animo infigi vetat is in quo sum orationis puræ et amoris gratuiti status.

Quæ cùm Episcopus memoraret, quâ est dexteritate, mollire, excusare Fenelonus; magnanimitatem sinceræ mentis extollere; memorare Paulum qui se et sua tam magnificè commendasset; probari oportere spiritus, non statim condemnari : spiritus sanè, non aperta deliria. Quid plura? Pudebat Episcopum infirmitatis humanæ, sperabat, admonebat, omnia occultabat.

Dum hæc agebantur, illustris femina, parique pietatis ac modestiæ laude conspicua, accersit Episcopum nihil cogitantem. Jam pridem Guyonia au-

demander cette grâce. Quelle fut sa réponse? Je puis, dit-elle, réciter les paroles de mémoire; mais pour imprimer dans mon cœur la chose qu'elles signifient, l'état d'oraison pure et d'un amour gratuit où je suis élevée, ne me le permet pas.

Lorsque l'évêque de Meaux exposoit toutes ces erreurs, l'abbé de Fénélon s'étudioit, avec tout l'art dont il est capable, à adoucir et à excuser les discours de cette femme. Tantôt il relevoit la franchise d'une ame droite et sincère; tantôt il alléguoit saint Paul, qui avoit loué sa personne et ses actions si pompeusement. Il falloit, ajoutoit-il, éprouver les esprits, et ne les pas condamner avec précipitation. Oui, sans doute, les esprits, et non des rêveries extravagantes et manifestes. Que dirai-je encore? l'évêque de Meaux étoit confus des tristes suites de l'infirmité humaine; mais espérant toujours dissiper l'illusion, il ne cessoit d'avertir, il tenoit secrets tous ces égaremens.

Pendant que ces faits se passoient, une dame illustre (*), aussi recommandable par sa piété que par sa modestie, fit appeler l'évêque de Meaux, qui ne se doutoit pas du sujet de cette invitation. Depuis un temps madame Guyon s'étoit introduite à la

(*) Madame de Maintenon.

lam penetraverat, Versaliæ occultos conventus egerat, in inclyto et regio sancti Cyri monasterio miras turbas dederat : à vigilantissimo Episcopo Carnotensi eodem monasterio prohibita erat unà cum Fenelono, clam cujus præcipuâ operâ mulier utebatur; divulgatâ etiam illâ erga assidentes gratiæ effusione, quam diximus. Exinde inter Episcopum et illustrissimam feminam de Quietismi technis retegendis, deque Fenelono utrisque amicissimo ab errore revocando communicata consilia : quâ simplicitate, quo utrinque candore, Deus testis est.

Id autem imprimis cavere oportebat, ne res ad Regem permanaret; qui quidem, quâ pietate est, et quo in novatores odio, Quietismi artium gnarus à pessimâ sectâ vehementissimè abhorrebat. Franciscus autem Harlæus, Archiepiscopus Parisiensis, pessimè in Guyoniam affectus, et eam arctissimâ custodiâ in quodam monasterio tenuerat, et relaxa-

Cour : elle avoit tenu à Versailles des assemblées secrètes, et causé de grands troubles dans le célèbre et royal monastère de Saint-Cyr, d'où le très-vigilant évêque de Chartres l'avoit éloignée, ainsi que l'abbé Fénélon, qui la secondoit principalement en cachette. On étoit également instruit de cette effusion de la grâce, dont j'ai parlé, qu'elle répandoit sur ceux qui étoient auprès d'elle. L'évêque de Meaux et l'illustre dame se communiquèrent leurs vues mutuelles sur les moyens de découvrir les tromperies du Quiétisme, et de retirer de l'erreur l'abbé de Fénélon leur ami commun. Avec quelle simplicité, quelle candeur ils le firent l'un et l'autre, Dieu le sait.

Avant tout, on vouloit éviter que l'affaire ne vînt aux oreilles du Roi, qui certes, selon sa piété, et l'aversion qu'il a pour les novateurs, très-instruit des artifices du Quiétisme, avoit une extrême horreur de cette secte détestable. François de Harlay, archevêque de Paris, fort indisposé contre la dame Guyon, l'avoit retenue très-étroitement captive dans un monastère; et après lui

tam infensissimo animo observabat : neque Fenelono favebat; et si qua pateret nocendi via, eam initurus facilè videbatur.

Neque ita multò post Guyonia, ab Archiepiscopo malè sibi metuens, præsidia conquirebat; amicorumque operâ à Rege impetravit, ut darentur consultores quorum judicio staret, Catalaunensis Episcopus, nunc Archiepiscopus Parisiensis, et Tronsonius Presbyter, Sulpicianæ Congregationis præpositus generalis : hos Meldensi additos voluere. In eorum potestate se futuros, et Guyonia et ipse Fenelonus testabantur. Scripta commeabant : grandi se volumine Guyonia tuebatur ; nec pauciora Fenelonus congerebat. Mira et inaudita promebat : Guyonius artificiosissimas excusationes conquirebat : eam magistram facilè agnoscebat, à quâ nempe se plura majoraque quàm à quibuscumque Doctoribus didi-

avoir rendu sa liberté, il observoit d'un regard sévère toutes ses démarches. Loin de se montrer favorable à Fénélon, il faisoit bien voir que s'il eût trouvé quelque occasion de lui nuire, il l'eût saisie avec empressement.

Peu de temps après, madame Guyon craignant les effets du mécontentement de l'archevêque de Paris, cherchoit de tous côtés du secours pour s'en garantir. Par la protection de ses amis, elle obtint du Roi des examinateurs, au jugement desquels elle devoit s'en rapporter. L'évêque de Châlons, aujourd'hui archevêque de Paris, M. Tronson, supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice, étoient ceux que l'on choisit, et que l'on voulut joindre à l'évêque de Meaux. La dame Guyon, et l'abbé de Fénélon même, déclaroient qu'ils se remettoient entièrement à la disposition de ces juges. Les écrits se répandoient : madame Guyon avoit composé un gros volume pour sa défense, et les productions de l'abbé de Fénélon n'étoient pas moins considérables. Il avançoit des choses étonnantes et inouies, et employoit des excuses très-artificieuses pour justifier la dame Guyon. Sans peine il la reconnoissoit pour

cisse profitebatur et vivâ voce et scriptis : Quietismum utcumque coloratum mirâ verborum elegantiâ inducebat.

Certum consultoribus, si eum statim à sententiâ revocare, et ad Guyoniam condemnandam adducere non possent, arctis tamen finibus coercere virum, ne quidquid collibuisset efferret in vulgus : ejusque rei gratiâ triginta quatuor Issiacenses articulos concinnabant : Molinosi, Guyoniæ dogmata proscribebant ; multa Feneloni aliis intacta damnabant. Ipse nonnihil tergiversatus, subscribebat tamen, ne pollicita penitus inficiari videretur, cùm ad consultores, et privatim ad Meldensem datis litteris, testaretur, se, quidquid judicaret, dicto audientem futurum, nec ab ejus doctrinâ discessurum unquam. Id etiam verebatur, ne, si subscriptionem denegaret, Quietismi deprehensus, non modò omni gratiâ excideret,

un maître, de qui il avouoit avoir appris, soit de vive voix ou par écrit, plus de choses et de plus grandes que de quelque docteur que ce soit. Avec des paroles fort élégantes, il insinuoit un Quiétisme tant soit peu coloré.

Les trois examinateurs avoient dessein, s'ils ne pouvoient encore le faire renoncer à ses sentimens, et l'engager à condamner madame Guyon, de le resserrer au moins dans des bornes si étroites, qu'il ne fût pas maître de débiter dans le public ce qu'il lui plairoit. Pour cet effet ils préparérent les trente-quatre articles d'Issy, où les dogmes de Molinos et de la dame Guyon furent proscrits, avec beaucoup d'opinions particulières à l'abbé de Fénélon. Après avoir un peu tergiversé, il souscrivit cependant à ces articles, pour ne pas paroître manquer à toutes ses promesses ; car il avoit protesté par lettres aux examinateurs de sa soumission, et écrit spécialement à l'évêque de Meaux, qu'il acquiesceroit à tout ce qu'il décideroit, et que jamais il ne s'écarteroit de sa doctrine. Il craignoit en outre que s'il refusoit de souscrire aux articles, convaincu d'être fauteur du Quiétisme, non-seulement il ne se privât

verùm etiam gravi apud plebem et aulam invidiâ laboraret.

Nam à decem ferè annis, eo vel maximè tempore quo in Molinosum decreta fervebant, ipsum Fenelonum inter Guyoniæ amicos et sectæ fautores variis rumusculis recensebant; et Molinoso studentes Angli Protestantes, edito in Hollandiâ libro de ejusdem Molinosi rebus et scriptis, Fenelonum ipsum ejus occultum defensorem prædicabant. His itaque motus, Articulis subscribebat; ac ne illa subscriptio in retractationis suspicionem traheretur, consultoribus visum ultro eum quartum adciscere, qui secum de re maximâ disceptaret : adeo ejus nomini famæque parcebant; eumque emendatum, non perditum, quod absit, ac dehonestatum volebant.

Hæc igitur agebantur unâ consciâ eâ, quam memoravimus, illustri feminâ, quâ amicissimâ, atque,

de toutes les grâces auxquelles il pouvoit prétendre, mais qu'il ne s'attirât encore l'indignation de la ville et de la Cour.

Et en effet, depuis environ dix ans, dans le temps surtout où les décrets contre Molinos étoient encore récens, ses partisans répandoient à petit bruit, que l'abbé de Fénélon lui-même étoit des amis de madame Guyon, et attaché à la secte. Les Protestans anglais, dévoués à Molinos, dans un livre imprimé en Hollande sur la conduite et les écrits de ce chef des Quiétistes, publioient que cet abbé étoit un de ses défenseurs cachés. Déterminé par toutes ces considérations, l'abbé de Fénélon signa les articles d'Issy. Mais de peur que cette signature ne passât pour une rétractation, les examinateurs résolurent d'eux-mêmes de se l'associer comme un quatrième juge, qui discuteroit avec eux cette matière importante : tant ils ménageoient son nom et sa réputation, et tant ils désiroient de le corriger et non de le perdre, ce qu'à Dieu ne plaise, ou de le déshonorer.

L'illustre dame, dont j'ai fait mention, très-amie et grande protectrice de l'abbé de Fénélon, étoit la seule qui fût instruite de

ut aiunt, patronâ Fenelonus utebatur. Ea autem assiduè hortabatur virum, ut à pessimæ sectæ pravæque mulieris defensione desisteret : ipse se modestissimum et obedientissimum præferebat; tantoque silentio peractæ res sunt, ut eum interim Rex maximus Cameracensem Archiepiscopum designaret.

Interea Guyoniam, ultro postulantem, Meldensi Episcopo curandam tradidere. Translata ad Moniales Meldenses egregias, triginta quatuor Articulis, censurisque Episcoporum Meldensis et Catalaunensis in libros suos latis subscribebat : ipsos etiam libros, ut qui pravam doctrinam continerent, manu propriâ proscribebat. Omnia pollicebatur : ab Episcopo denique ferebat obedientiæ testimonium his conditionibus; ut à docendo et scribendo abstineret; ne quemquam susciperet in viis spiritualibus dirigendum; ipsa frequentaret postulationes alios-

ces conférences. Elle ne cessoit de l'exhorter à abandonner la défense d'une secte si perverse, et d'une femme si dangereuse. Pour lui il se déclaroit alors, avec beaucoup de modestie, très-soumis à ce qui avoit été décidé. Toutes ces choses se traitèrent dans un si grand secret, que sur ces entrefaites le Roi nomma l'abbé de Fénélon à l'archevêché de Cambrai.

Cependant la dame Guyon, à sa propre réquisition, fut confiée à l'évêque de Meaux, pour en prendre soin. On la transféra dans un monastère distingué de son diocèse : elle souscrivit aux trente-quatre Articles, et à la condamnation que les évêques de Meaux et de Châlons avoient faite de ses livres, les proscrivant elle-même de sa propre main, comme contenant une mauvaise doctrine. Enfin elle promettoit tout ce qu'on exigeoit d'elle : l'évêque de Meaux lui donna une attestation de sa soumission, à ces conditions : qu'elle s'abstiendroit désormais d'enseigner et d'écrire, qu'elle ne se chargeroit plus de diriger personne dans les voies spirituelles, qu'elle feroit les prières et les autres actes commandés

que actus Christianis imperatos. Hæc illa est commendatio, quam ab Episcopo se tulisse gloriatur. Hæc jussa suscepit, his etiam subscripsit, ut acta demonstrant : à quibus exequendis quàm postea abhorruerit, non est hujus loci dicere.

Eò deventum est ut novus Archiepiscopus consecrationis munus acciperet : delectus ab ipso Meldensis Episcopus, qui, assistente etiam Catalaunensi Episcopo, sacro officio fungeretur. Uno alterove circiter ante consecrationem die, ipse Archiepiscopus flexis genibus Episcopi dexteram osculatus : Per hanc ego, inquit, dexteram, quâ me consecratum volo, polliceor me à tuâ doctrinâ nunquam recessurum. Quod, uti prædiximus, multis jam litteris significaverat, nec unquam omnibus modis significare cessabat : cujus rei testes eædem epistolæ fidem facient. Hæc autem Episcopus suscipiebat libens, satis sibi conscius quàm nihil novi, nihil suspecti

aux Chrétiens. Telles sont les clauses de cette attestation, qu'elle se glorifie d'avoir reçue de l'évêque de Meaux ; tels sont les ordres qu'elle reçut, auxquels elle souscrivit, comme les actes le prouvent. Mais ce n'est pas ici le lieu de dire combien elle témoigna dans la suite d'opposition à s'y conformer.

Le moment arriva où le nouvel archevêque devoit être consacré. Il choisit pour son ordination l'évêque de Meaux, lequel assisté de l'évêque de Châlons, en fit la cérémonie. Un jour ou deux avant son sacre, cet archevêque à genoux devant l'évêque de Meaux, lui baisa la main droite, et lui dit : Par cette main dont je veux être sacré, je vous promets de ne jamais m'écarter de votre doctrine. C'étoit la même protestation qu'il avoit déjà faite dans plusieurs de ses lettres, et qu'il ne cessoit de renouveler en toutes les manières possibles : ces mêmes lettres font foi de ce que j'avance. L'évêque de Meaux recevoit sans peine ces témoignages de soumission, bien assuré que pour lui il n'enseignoit rien de

traderet, doctrinamque omnem suam à Patribus mutuaret.

Unus hærebat scrupulus, de Guyoniâ nondum ab Archiepiscopo apertis vocibus improbatâ : id autem ut præstaret, quantùm poterat agebat Episcopus. Itaque cùm in eo esset ut librum ederet de statibus orationis; in quo artificiosissimæ feminæ dogmata et libros confutaret, eum Archiepiscopo examinandum approbandumque tradidit; in eam spem adductus, ut per hanc occasionem, libri lectione, mulieris imperitiam erroresque detegeret, approbatione proscriberet, et proscribi à se palam testaretur; quod et ipsi decori, et toti Ecclesiæ ædificationi foret.

Librum Archiepiscopus accepit legendum : approbandum promisit more solito, facto scilicet examine. Neque clam tulerat Meldensis Episcopus quæsitam Cameracensis approbationem, cum Parisiensis et

nouveau, rien de suspect, et qu'il avoit puisé toute sa doctrine dans les Pères.

Cependant il lui restoit encore quelque sujet de défiance, attendu que cet archevêque n'avoit pas expressément condamné la dame Guyon. L'évêque de Meaux faisoit tout ce qu'il pouvoit pour l'y engager. Dans cette vue, comme il devoit bientôt publier un livre sur les Etats d'oraison, où il réfutoit les principes et les écrits de cette femme artificieuse, il le donna à examiner à l'archevêque de Cambrai, pour qu'il l'approuvât. Il espéroit que la lecture de ce livre lui ouvriroit les yeux sur l'ignorance et les erreurs de cette femme; qu'en approuvant l'ouvrage, il la condamneroit, et déclareroit ouvertement qu'il la rejetoit; ce qui lui feroit honneur et édifieroit toute l'Eglise.

L'archevêque de Cambrai prit le livre, promit de l'approuver après l'avoir examiné selon l'usage; car l'évêque de Meaux n'avoit pas cherché à lui dérober son approbation, pour la joindre à celles de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres : mais son at-

Carnotensis approbationibus conjungendam. Sed frustra fuit. Tribus enim elapsis integris hebdomadibus, adest vir illustrissimus, idem quo auctore examinandam Guyoniam Episcopus susceperat, cum Archiepiscopi litteris, quas vocant fiduciariis, clarâ voce testatus non posse ab Archiepiscopo approbari librum.

Quid autem causæ erat? An libri doctrinam improbabat? An aliquos locos molliendos, explicandos, eradendos postulabat? Neutiquam. Approbationem denegabat eo tantùm nomine, quòd Episcopus in libro Guyoniam proscriberet, quam idem Archiepiscopus improbatam nollet. Quæ quàm Episcopo, non sibi, sed ipsi Fenelono gravia futura visa sint; quàm adversa Ecclesiæ rebus, ipsiusque Archiepiscopi gloriæ, quam in fide Episcopos habere oportet maximam; quàmque gravibus verbis inde secutura

tente fut vaine. Trois semaines entières s'étoient écoulées, lorsque l'illustre personnage (*) qui avoit engagé l'évêque de Meaux à examiner la doctrine de madame Guyon, vint le trouver avec des lettres de créance de l'archevêque de Cambrai, et lui déclara nettement que ce prélat ne pouvoit approuver son ouvrage.

Mais quel étoit le motif de ce refus? Est-ce qu'il improuvoit la doctrine du livre? Vouloit-il qu'on en adoucît quelques endroits, qu'on en expliquât certaines propositions, ou qu'on en retranchât d'autres? Point du tout. Il refusoit son approbation uniquement parce que l'évêque de Meaux condamnoit dans son *Instruction* la dame Guyon, que cet archevêque ne vouloit pas blâmer. Je n'ai pas dessein de rapporter ici avec quelle force je représentai combien cette conduite de M. de Fénélon feroit de tort, non à l'évêque de Meaux, mais à lui-même; combien elle seroit nuisible à l'Eglise, préjudicieroit à la gloire de cet archevêque, parce que c'est dans la pureté de la foi que les évêques doivent la faire con-

(*) Le duc de Chevreuse.

incommoda

incommoda prænuntiaverit, hìc quidem commemorare non est animus.

Quò sinceriùs atque libentiùs Cameracensi Meldensis communicabat sua, eò ille omnia dissimulantiùs occultabat. Itaque cùm librum adornaret, unus erat Meldensis cui rem impenetrabilem et inaccessam vellet. Factum. Vix ad eum mox proditurì libri fama pervenerat : quo allato nuntio, pro rei gravitate commotus adit Carnotensem, adit Parisiensem, Fenelono amicissimos. Quid de libro resciverit, memorat : quæ mala, quæ dissidia, quæ scandala secutura sint, promit. Quid enim tam latenter ac velut obductis tenebris librum Cameracensis involveret, tantoque studio caveret ne Meldensi fieret notus, nisi suspecta et adversa cogitaret? Quid de-

sister, et enfin combien d'autres inconvéniens résulteroient d'un pareil procédé.

Plus l'évêque de Meaux communiquoit franchement et facilement ses écrits à l'archevêque de Cambrai, plus celui-ci usoit de dissimulation pour lui cacher les siens. Ainsi, pendant qu'il préparoit son livre des *Maximes*, l'évêque de Meaux étoit le seul à qui il voulut en faire un mystère impénétrable et inaccessible. C'est en effet ce qui est arrivé. Car, quoique ce livre dût bientôt paroître, à peine le prélat en avoit-il entendu parler. Dès qu'il en fut informé, affecté de cette nouvelle autant que l'importance du fait le demandoit, il vint trouver l'évêque de Chartres et l'archevêque de Paris, amis particuliers de Fénélon. Il leur rapporta ce qu'il avoit appris de ce livre, leur exposa les maux, les dissentions, les scandales que produiroit la publication d'un tel ouvrage. D'où vient, en effet, l'archevêque de Cambrai le composoit-il dans un si grand secret, et l'enveloppoit-il, pour ainsi dire, de ténèbres épaisses? Pourquoi prenoit-il tant de précautions, afin qu'il ne vînt pas à la connoissance de l'évêque de Meaux, si ce n'est qu'il avoit dessein d'y établir une doctrine suspecte

inde futurum? Taceret Episcopus? contradiceret? Utrinque vel proditæ veritatis, vel læsæ charitatis metus. Ageret ergo Parisiensis cum amicis Cameracensis, ipse enim aberat, cum ipso Rege, ne prodiret liber nisi communi consilio? Sed frustra. Cameracensis amici, ne quid Parisiensis tentaret ampliùs, postridie librum evulgant, ipsi Regi tradunt; salubre consilium, ac tanta mala prohibiturum eludunt.

Quæ deinde secuta sint, omnibus nota. Motus undique ingentes, in urbe, in aulâ, in provinciis: Romam usque pervadunt. Simul omnia commoventur tanto impetu, celeritate tantâ, ut non citiùs silvam flamma corriperet. Hærere amici Cameracensis, et, quod unum poterant, uni Meldensi tam præcipitem imputare motum; tanquam urbs, aula,

et opposée à la sienne? Qu'en résulteroit-il? L'évêque de Meaux se tairoit-il, ou réclameroit-il? Dans les deux partis on devoit craindre ou de trahir la vérité, ou de blesser la charité. Il falloit donc que l'archevêque de Paris agît auprès des amis de l'archevêque de Cambrai, qui étoit alors absent, auprès du Roi même, pour que le livre de ce prélat ne parût que d'un commun accord: mais en vain. Les amis de M. de Cambrai, pour que M. de Paris ne pût les traverser, publièrent le livre dès le lendemain, le présentèrent au Roi, et éludèrent ainsi un avis salutaire qui devoit empêcher de si grands maux.

Tout le monde sait quelles furent les suites de cette conduite. On vit de tous côtés une grande commotion, à la ville, à la Cour, dans les provinces, et qui s'étendit jusqu'à Rome. Tous les esprits furent émus en même temps avec une si grande vivacité et tant de promptitude, que la flamme n'embraseroit pas plus vite une forêt. Les amis de l'archevêque de Cambrai furent saisis de cet événement, et ils firent ce qu'ils pouvoient, qui étoit d'attribuer à l'évêque de Meaux un mouvement si subit; comme si la ville et la

docti indoctique omnes ejus nutibus agerentur; ipse Cameracensis invidiâ, tantique ingenii fulgore præstrictus cæcâ factione omnia conturbaret.

Quid autem? quo tempore, quo loco, quibuscum grandis inita factio est? Cum amicissimis, cum iis quorum vel maximè operâ ipse Cameracensis ad summa quæque provectus est? Quo deinde tempore? An cùm idem Fenelonus Episcopo omnia permittebat? An cùm Episcopus toto triennio id agebat, ne novæ prophetidi, ne nocentissimæ doctrinæ Fenelonus addictus esse videretur? An cùm tot datis litteris idem profitebatur se à Meldensis sententiâ nunquam recessurum? Extant litteræ testes. An cùm consecrandus ejusdem Meldensis deposcebat manus, eademque obtestatus, ei probatum se tanto studio

Cour, les savans et les ignorans se remuoient à ses ordres. Ils disoient qu'offusqué par l'éclat d'un si beau génie, l'envie qu'il portoit à M. de Cambrai, l'engageoit à exciter tous ces troubles à l'aide d'une aveugle cabale.

Mais quoi? qu'on nous dise en quel temps, dans quel lieu, avec quelles personnes cette grande faction s'est formée. Est-ce donc avec ceux qui étoient le plus attachés à cet archevêque, avec ceux dont la protection l'a élevé aux plus grandes dignités? En quel temps ces complots ont-ils été tramés? étoit-ce lorsque Fénélon remettoit tout entre les mains de l'évêque de Meaux? Seroit-ce dans le cours des trois années où cet évêque travailloit avec tant de soin, pour que Fénélon ne parût pas être attaché à la nouvelle prophétesse, ni approuver une doctrine très-pernicieuse? Soupçonnera-t-on que ce fut dans les circonstances où il protestoit par une multitude de lettres, qu'il ne s'écarteroit jamais des sentimens de l'évêque de Meaux. Les lettres qui le déclarent, existent. Dira-t-on que cet évêque préparoit les traits de sa jalousie contre Fénélon, au moment où il le prioit de le consacrer, et où lui renouvelant toutes ses promesses, il témoignoit tant de désir de le convaincre de ses dispositions? Enfin

cupiebat? An postea cùm Episcopus librum suum eidem Cameracensi approbandum traderet?

Hactenus Cameracensi tuta omnia: alto omnia sepulta silentio; nec ejus errorum, absit à verbo injuria, ad Regem vel tenuis fama perlabitur. Ipse se Archiepiscopus libello edito publicavit; in se commovit omnes: liceat verum dicere ipsâ rerum serie confirmatum. Antea à Meldensi sic omnia occupata benefactis, ut nullus pateat locus in quo insidias collocare potuerit. Ex libello Cameracensis orta pericula: hic malorum fons et caput; hinc retecta omnia quæ in Feneloni gratiam Meldensis, nonnullo suo periculo, occulta voluerat.

Quid quod Episcopus omni operâ id egerat, ut liber premeretur? Quid quod publicato libro usque

sera-ce lorsque l'évêque de Meaux confia son livre à cet archevêque, pour qu'il l'approuvât?

Jusqu'ici nul sujet de crainte pour M. de Cambrai: tout ce qui concernoit cette affaire étoit enseveli dans un profond silence; et le plus petit bruit de ses erreurs, que personne ne s'offense de cette expression, n'étoit pas encore parvenu aux oreilles du Roi. C'est cet archevêque lui-même qui s'est manifesté par la publication de son livre, et qui a ému contre lui tous les esprits. La suite des faits confirme cette vérité, et l'on me permettra de la dire. Toute la conduite de l'évêque de Meaux à l'égard de M. de Cambrai, avant cette époque, est remplie de tant de marques de bienveillance, qu'il ne s'y trouve aucun espace où il ait pu lui tendre des embuches. Tous les périls qu'il a courus ont été causés par son livre: c'est là la source et le principe de tous les maux: de là la divulgation des faits que l'évêque de Meaux, par affection pour M. de Fénélon, avoit voulu tenir cachés, en s'exposant lui-même à quelque disgrâce.

Si l'évêque de Meaux n'avoit été bien disposé en faveur de M. de Cambrai, pourquoi auroit-il travaillé de tout son pouvoir à

adeo diu tacuit, ut per eam occasionem amici Cameracensis efferrent in vulgus, Meldensem Episcopum nec multa conatum in libro Cameracensis quidquam omnino noxæ invenire potuisse? Ille conticescebat, donec omnibus erratis liquidò exploratis et inter se collatis, jam nefas videretur veritati denegare episcopalis vocis obsequium.

At enim Archiepiscopo prodi errata oportebat. Factum luculentissimis scriptis, alibi recensitis: tamque omnia objecta constat ei in manus tradita, ut etiam ejus ad omnia responsa teneamus. Quid clarius? Si quid defuisset, ne res per scripta mutua in infinitum tenderet, collatione habitâ omnia explicari Parisiensis, Carnotensis, ipse vel maximè Meldensis flagitabant. Ne illa iniretur elucidationis via,

empêcher que son livre ne parût? Pourquoi, après qu'il eut été publié, garda-t-il le silence si long-temps, que les amis de M. de Cambrai en prirent occasion de répandre, que l'évêque de Meaux, malgré tous ses efforts, n'avoit rien pu trouver de répréhensible dans cet ouvrage? Il se taisoit en effet, jusqu'à ce que après avoir clairement reconnu toutes les erreurs du livre, et les avoir comparées entre elles, il fût manifeste qu'un évêque ne pouvoit dans cette occasion se dispenser, sans crime, de parler en faveur de la vérité.

Mais avant tout, il convenoit de mettre sous les yeux de cet archevêque les fautes de son livre. C'est ce qui a été exécuté par des écrits très-lumineux, dont on a parlé ailleurs. Il est si constant que toutes les objections qu'on formoit contre ce livre lui ont été communiquées, que nous avons les réponses qu'il fit à chacune. Quoi de plus évident? S'il manquoit encore quelque chose, pour que l'affaire traitée par des écrits réciproques n'allât pas à l'infini, l'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres, et surtout celui de Meaux, demandoient avec instance que les questions fussent discutées dans une conférence. M. de Fénélon s'opposoit fortement

etiam suadente apostolico Nuntio hujus rei teste, etiam adhortante Rege, Feneloni animus obstinatissimè repugnabat. Meldensis factioni scilicet serviebat : ipsius livori, piget commemorare, tam æquam excusationem comparabat.

Quid autem erat, per Deum immortalem, quòd Episcopus antea prono animo favens, tandem post librum editum invidere cœperit? Quid enim Archiepiscopo invideret? Inanes argutias, vacuam et infrugiferam theologiam, sublime ingenium ad ima et vana depressum, sermonis elegantiam vano cultui servientem, Guyoniæ magisterium, Quietismi defensionem specie pietatis adumbratam? Me miserum, qui hæc enarrare cogar quorum piget pudetque!

Demum in testimonium vocati Episcopi, cùm

à ce qu'on prît cette voie pour éclaircir les difficultés, quoique le nonce apostolique, témoin de ce que je rapporte, voulût l'y engager, quoique le Roi même l'y exhortât. Sans doute il avoit dessein de servir la faction de l'évêque de Meaux ; il vouloit fournir à sa jalousie, j'ai honte de le dire, une excuse si raisonnable.

Et par quel motif, grand Dieu, l'évêque de Meaux, auparavant si porté à favoriser M. de Cambrai, seroit-il devenu jaloux de ce prélat, après la publication de son livre? Que pouvoit-il donc lui envier? Quoi? de vaines subtilités, une théologie vide de choses et sans utilité, un génie sublime rabaissé à des spéculations basses et futiles, une élégance de style employée à décorer un faux culte, les leçons de la dame Guyon, la défense du Quiétisme couverte des apparences de la piété? Ah, que je suis à plaindre, d'être obligé de raconter des choses que je déplore et dont je rougis!

Les évêques, que M. de Cambrai avoient appelés en témoignage,

animadverterent Archiepiscopum totis viribus incumbere, ut libri doctrinam erroneam mordicus defenderet, scriptâ etiam hac de re ad summum Pontificem epistolâ, omnia in vanum conati et experti, ut fraternum animum flecterent, necessitati cesserunt, et Declarationem de doctrinâ libri in manus apostolici Nuntii tradidere.

Hæc igitur gesta rerum evincit series. Quàm autem Quietismo, quàm novæ prophetidi faveret Fenelonus, etiam ipse prodidit. Quid enim recensitis, quod in Episcoporum Declaratione est positum, falsis spiritualibus semel et bis, in Hispaniensibus illuminatis constitit: Molinosum, Guyoniam, nostri ævi Quietistas omnino prætermisit? Cur in Epistola ad Innocentium XII Guyoniam tacuit, Quietistarum censuras elevavit, Molinosi librum reliquit

voyoient avec douleur son obstination à défendre les erreurs de son livre : ils savoient qu'il avoit écrit pour cet objet une lettre au souverain Pontife. Leurs efforts et leurs démarches pour fléchir l'esprit de leur frère ayant été inutiles, il leur fallut céder à la nécessité, et ils remirent au Nonce apostolique leur Déclaration sur la doctrine du livre.

La suite des événemens démontre donc la vérité de ces faits. Fénélon lui-même a publié combien il étoit attaché au Quiétisme et dévoué à la nouvelle prophétesse. Et pourquoi, tandis qu'il fait plusieurs fois une énumération des faux mystiques, ce qu'on remarque avec raison dans la *Déclaration des évêques*, s'arrête-t-il aux illuminés d'Espagne, et passe-t-il entièrement sous silence Molinos, la dame Guyon, et tous les Quiétistes de notre siècle? Pourquoi dans sa lettre à Innocent XII, ne parle-t-il point de cette femme, affoiblit-il les censures portées contre les Quiétistes, et laisse-t-il intact le livre de Molinos? Maintenant animé du même esprit, quoiqu'il eût souvent promis qu'il condamne-

integrum? Nunc eodem spiritu actus, sæpe licet pollicitus futurum ut apertis verbis Guyoniam condemnaret, amplissimo Mandato edito, Molinosum ejusque propositiones LXVIII carpit; non verò librum ipsum ab apostolicâ quoque Sede damnatum : tacitam Guyoniam voluit, quippe cui toto libello suo occultam excusationem præparasset. Quæ omnia facilè probaremus : sed jam de Meldensis innocuis gestis, deque Cameracensis prono in Guyoniam animo satis superque dictum est.

Hæc pro veritatis testimonio quæsitus scripsi.

J. BENIGNUS, Episcopus Meldensis.

roit en termes clairs madame Guyon, il s'est contenté dans un très-gros Mandement qu'il a publié, de noter Molinos et les LXVIII propositions de cet auteur, que Rome a flétries; mais il n'a dit mot de son livre, également proscrit par le Siége apostolique, et il a gardé un grand silence sur la dame Guyon, comme ayant destiné tout son écrit à la justifier secrètement. Il nous seroit aisé de prouver toutes ces allégations; mais nous en avons assez dit pour montrer la droiture des procédés de l'évêque de Meaux, et la force de l'attachement de l'archevêque de Cambrai pour madame Guyon.

Sur la demande qu'on m'en a faite, j'ai écrit ceci pour rendre témoignage à la vérité.

J. BÉNIGNE, Évêque de Meaux.

LETTRE PREMIÈRE.

DE M.ME GUYON,

AU PÈRE LA COMBE, BARNABITE (1).

Elle lui annonce de grandes croix, et lui rend compte d'un songe merveilleux qu'elle avoit eu.

Il y aura quantité de croix qui nous seront communes; mais vous remarquerez qu'elles nous uniront davantage en Dieu, par une fermeté invariable à soutenir toutes sortes de maux. Il me semble que Dieu me veut donner une génération spirituelle, et bien des enfans de grâce; que Dieu me rendra féconde en ce monde. Vous aurez des croix, et des prisons nous sépareront corporellement; mais l'union en Dieu sera inviolable. L'on sent la division, quoiqu'on ne sente pas l'union.

J'ai fait cette nuit un songe qui marque d'étranges renversemens, si l'on pouvoit s'y arrêter : à mon réveil mes sens en étoient tout émus. Il n'arrive rien que ce que le monde peut produire : il menace bien, et la tempête gronde long-temps. Je ne sais quel sera le foudre; mais il me semble que tout l'enfer se bandera, pour empêcher le progrès de l'intérieur, et la formation de Jésus-Christ dans les ames. Cette tempête sera si forte, qu'à moins d'une grande protection et fidélité, on aura peine à la

(1) Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, II. sect. n. 16; tom. XXIX, pag. 541 : et *Vie de madame Guyon, écrite par elle-même*, p. 46, 49, 489.

soutenir. Il me semble qu'elle vous causera agitations et doutes ; parce que votre état ne vous ôtant pas toute réflexion, la tempête sera telle, qu'il ne restera pierre sur pierre. Tous vos amis seront dissipés; et ceux qui vous resteront, vous renonceront et auront honte de vous; en sorte qu'à peine vous restera-t-il une seule personne. Ceci sera très-long, et il y aura une suite et un enchaînement de croix si étranges, tant d'objections et de confusions que vous en serez surpris. Et comme avant la fin du monde, qui est proprement le second avénement de Jésus-Christ, il se passera d'étranges choses; à proportion de cet avénement-ci, en arrivera-t-il; et il semble même que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. Et comme le Fils de Dieu, ou plutôt ses enfans, indivisiblement avec lui, seront répandus par toute la terre; il faut que le prince de ce monde remue toute la terre de divers signes et misères : plus elles seront fortes, plus la fin sera proche. Et comme Jésus-Christ naquit dans la paix de tout le monde, il ne naîtra, pour ainsi dire, spirituellement que dans la paix générale, qui sera durable pour du temps. L'Evangile sera prêché par toute la terre : mais comme les vertus du ciel seront ébranlées, croyez que vous le serez vous-même pour des momens, et que le démon, attaquant le ciel de votre esprit, vous portera à vouloir tout quitter; mais Dieu, qui vous a destiné pour lui, vous fera voir la tromperie. Je vous avertis de n'écouter votre raisonnement et vos réflexions que le moins que vous le pourrez; et j'ai un fort instinct de vous dire de garder cette

lettre, même de la cacheter de votre main, afin que vous voyiez que les choses vous ont été prédites, lorsqu'elles arriveront. Ne dites pas que vous ne voulez pas d'assurance; car il ne s'agit pas de cela, mais de la gloire de Dieu. Rien ne pourra vous en donner alors.

Je ne sais ce que j'écris. Allons, il n'est plus temps, ni pour vous ni pour moi, d'être malade : levons-nous; car le prince de ce monde approche. De même qu'à la venue de Jésus-Christ, il s'étoit fait quantité de meurtres des prophètes, il y avoit eu tant de guerres, que le peuple Juif avoit été comme anéanti ; ainsi la véritable piété, qui est le culte intérieur, sera presque détruite; et ce culte sera persécuté en la personne des prophètes, c'est-à-dire, de ceux qui l'ont enseigné, et la désolation sera grande sur la terre. Durant ce temps, la femme (*) sera enceinte, c'est-à-dire, pleine de cet esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle, sans pourtant lui nuire; parce qu'elle est environ-

(*) Dans sa *Vie*, pag. 503, elle vit qu'elle étoit cette femme. Cela arriva en 1683. La lettre au père La Combe est rapportée à la page 489 : elle ne suit pas les jours, mais les années. Elle parle de ce qui lui arriva le jour de la Purification, le père La Combe étant alors avec elle : elle avoit eu vingt-deux jours de fièvre continue; et, le jour de la Purification, elle étoit retombée plus dangereusement que jamais. Lui lisant cette lettre, et lui parlant de cette femme délaissée, elle n'hésita point de dire qu'elle l'étoit : elle détermina le temps de l'accomplissement de sa prédiction, au siècle qui court, sans déterminer si ce seroit à la fin de celui-ci, ou au commencement de l'autre. Madame la duchesse de Chevreuse m'a dit que la paix et le commencement du changement arriveroit en 1695. M. de Chevreuse n'en est pas disconvenu. (*Note de Bossuet.*)

née du soleil de justice, qu'elle a la lune sous les pieds, qui est la malice et l'inconstance, et que les vertus de Dieu lui serviront de couronne. Mais il ne laissera pas de se tenir toujours debout devant elle, et de la persécuter de cette manière. Mais, quoiqu'elle souffre long-temps par de terribles douleurs de l'enfantement spirituel, qu'elle crie même par la violence, Dieu protégera son fruit; et lorsqu'il sera véritablement produit et non connu, il sera caché en Dieu jusqu'au jour de la manifestation, jusqu'à ce que la paix soit sur la terre. La femme sera dans le désert sans soutien humain, cachée et inconnue : on vomira contre elle des fleuves de la calomnie et de la persécution; mais elle sera aidée des ailes de la colombe; et, ne touchant pas à la terre, le fleuve sera englouti durant qu'elle demeurera intérieurement libre, qu'elle volera comme la colombe, et qu'elle se reposera véritablement sans crainte, sans soins et sans souci. Il est dit qu'elle y sera nourrie, et non qu'elle s'y nourrira. Sa perte ne lui permettant pas de faire réflexion sur ce qu'elle deviendra, et de penser pour peu que ce soit à elle; Dieu en aura soin. Je prie Dieu, si c'est sa gloire, de vous donner l'intelligence de ceci.

Ce 28 février 1683.

LETTRE II.

DE MADAME GUYON

A DOM GRÉGOIRE BOUVIER, CHARTREUX, SON FRÈRE.

Sur les prétendus effets merveilleux que Dieu produisoit en elle et par elle : ses sentimens sur l'abandon.

Vous ne devez pas douter, mon très-cher Frère, que ce ne soit avec beaucoup de plaisir que je reçois de vos nouvelles; mais je vous dirai simplement que votre dernière m'en a donné plus que nulle autre : elle a le goût du cœur; vous êtes le seul de ma famille qui goûtiez la conduite de Dieu sur moi. Elle est en effet trop impénétrable pour être comprise par la raison : le cœur la goûte, et la raison s'y perd. Vous ne sauriez dire le bien que notre Seigneur fait faire à Grenoble pour l'intérieur. Ah! qu'il fait bon s'abandonner à lui, et qu'il récompense bien pour un moment de perte en lui, ce qu'il a fallu souffrir pour y arriver! Mais quand il n'y auroit point d'autre récompense que celle de faire sa volonté sans réserve et sans résistance, ho! qu'on seroit très-bien récompensé! Il faut que je verse mon cœur dans le vôtre, et que je vous dise que je trouve partout cette volonté essentielle de Dieu, non hors de lui, mais en lui-même; en sorte qu'il m'a mise dans l'impossibilité de faire autre chose que ce qu'il veut de moment en moment, sans que je puisse me regarder moi-même, ni aucune créature; mais tout se fait en Dieu. Si je voulois me regarder, je ne puis plus

me trouver, et ne sais plus ce que c'est de moi ni de mien : tout est à Dieu, et tout est Dieu. C'est ce qui fait que, n'ayant rien de propre, il veut bien se servir de ce néant où il habite, pour s'attirer une quantité d'ames de toutes conditions et états dans l'intérieur; et vous ne sauriez croire le nombre des personnes de mérite, d'âge, prêtres, religieux, qui veulent bien chercher Dieu de tout leur cœur dans leur intérieur où il habite, et agréer ce que Dieu leur fait dire par une petite femmelette. Ils ne l'ont pas plutôt fait avec docilité, que Dieu, pour confirmer ce qu'elle leur dit, leur fait expérimenter sa présence d'une manière très-intime. Notre Seigneur me fait parler le jour et écrire la nuit; et quoique je n'aie point de santé, il fournit à tout.

Je vous dis ceci dans le secret, ne sachant pas pourquoi le maître me le fait dire. Il m'a fait écrire le sens mystique de la Bible, sans autre livre que cette même Bible. En moins de six mois, l'ancien Testament a été achevé, qui est un ouvrage de plus d'une rame de papier, et en des maladies continuelles, sans que l'interruption interrompît le sens, et sans qu'il me fût nécessaire de le relire. Où j'en suis demeurée, je continue, et tout s'est trouvé dans une suite admirable, sans rature, que quelques mots mal écrits, mais dans un sens si propre et si beau, qu'il ne se peut rien de plus. Je n'avois point d'autre part à cet ouvrage que le mouvement de la main; ce qui est aisé à voir, étant des choses si sublimes, que je n'aurois pas pu les apprendre. Je vous dis ceci sous le sceau de la confession. Il a fallu obéir à Dieu se-

lon tout ce qu'il a voulu, sans que nul intérêt de famille, de biens, d'enfans, ni quoi que ce puisse être me puisse détourner.

Je n'ai parlé de ceci à personne. J'ai voulu quelquefois écrire mes dispositions d'abandon à Dieu, au père de la Motte (*); il n'y est point entré : il prend tout du côté de la tromperie. Je demeure abandonnée à Dieu, aussi contente d'être trompée que de ne l'être pas; parce que je n'ai point d'intérêt qui me soit propre : et quand je serois assurée d'être damnée, je ne me voudrois désister un moment de faire la volonté de Dieu; parce que je voudrois le servir pour lui-même, par cet esprit d'abandon à sa divine conduite intérieure et extérieure. Oh, que si nous savions bien cesser d'agir, pour laisser agir Dieu en nous, que nous serions heureux! et nous abandonner pour l'extérieur à tous les mouvemens de la Providence. Toutes nos peines ne viennent que de ce que nous voulons, pour l'intérieur ou l'extérieur, quelque chose que nous n'avons pas, ou que nous ne voulons pas quelque chose que nous avons. Mais celui qui ne veut rien que ce qu'il a, tel qu'il soit; qui est aussi content de sa pauvreté intérieure que des plus grandes richesses; qui n'a pas de volonté, de penchant, de désir, d'inclination pour quoi que ce soit, quelque relevées pussent-elles être, celui-là est parfaitement heureux. C'est, mon très-cher Frère, l'état où je vous souhaite. La mort et la vie est égale à une telle ame. Je vous porterois envie, si je pouvois vouloir autre chose que la volonté de Dieu, de ce que votre

(*) Son beau-frère, qui étoit supérieur des Barnabites de Paris.

âge et votre infirmité vous disposent à vous aller unir encore plus étroitement à votre Dieu, et que vous allez voir celui qui est plus aimable que toutes les vies. Pour moi, qui suis indigne d'un si grand bien, je me contente de la volonté de mon Dieu, qui est plus pour moi que tout le paradis.

Ce 12 décembre 1689.

LETTRE III.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle lui témoigne une grande opposition à toute erreur, et une parfaite soumission au jugement qu'il portoit de ses écrits.

Je ferai exactement, Monseigneur, tout ce que vous me marquez (1), et je ne verrai personne, ni n'écrirai point de lettre, comme j'ai commencé de faire depuis six semaines. Je n'aurai nulle peine à croire que je suis trompée, ayant bien mérité que Dieu me laissât à l'esprit d'illusion : mais il me semble que mon cœur me rend témoignage qu'il ne me laisse point à celui d'erreur; car il me semble qu'il me donne une telle démission d'esprit pour tout, et une si grande foi pour tout ce qui est de l'Eglise, que je condamnerois au feu ma personne, aussi bien que mes écrits, si je trouvois en moi le moindre arrêt à aucune pensée particulière.

Lorsque j'appelle un consentement passif, je veux dire un consentement que le même Dieu qui le de-

(1) Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 9 : tom. XXIX, pag. 536.

mande

mande fait faire. J'avois cru, jusqu'à présent, que Dieu étoit également auteur d'un certain silence qu'il opère dans l'ame, et de certains actes qu'il fait faire, où il paroît à la créature qu'elle n'a d'autre part que celle de se laisser mouvoir au gré de Dieu. Ils sont si simples, que l'ame qui les fait ne les distingue pas. Mais si je me suis trompée, ce n'est pas une chose fort extraordinaire qu'une femme ignorante se soit trompée. S'il y a quelque chose de bon dans mes écrits, il vient de Dieu seul : s'il y a du défaut, de la méprise et de l'erreur, il est de moi; et je ne suis pas fâchée que cela ait servi à vous faire voir, Monseigneur, de quoi je suis capable. Dieu n'en est pas moins saint, et ses voies n'en sont pas moins admirables, pour avoir été écrites par une personne qui se trompe dans ses expressions. Mon dessein ne fut jamais d'imprimer; et je vous promets de ne plus, ni écrire, ni parler de ces matières, ayant bien plus de penchant pour la solitude que pour toute autre chose. Comme ma *Vie* avoit été écrite avec une grande simplicité, j'y avois mis tout ce que je croyois avoir senti : mais puisque je me suis trompée, il n'y a, Monseigneur, qu'à tout brûler. Si Dieu veut faire écrire sur ces matières dans la suite, il se servira de personnes moins mauvaises, et qui ne mêleront pas leur propre esprit avec sa vérité. J'ai moi-même horreur de ce mélange. Ainsi, Monseigneur, il n'y a qu'à tout brûler : je n'en aurai, ce me semble, aucune peine, ni même de ma condamnation, pourvu que Dieu soit glorifié, connu et aimé.

Je ressens, comme je dois, Monseigneur, les obligations que je vous ai de la peine que vous voulez bien prendre de me redresser dans mes égaremens, vous assurant qu'avec la grâce de Dieu, vous trouverez toujours en moi un profond respect et une entière soumission.

Il n'est pas parlé, ce me semble, du corps dans ces douleurs exprimées dans ma *Vie;* mais bien du cœur. Si cela est écrit autrement, c'est une faute de la copie.

Ce septembre 1693.

LETTRE IV.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle lui demande qu'il ne prenne conseil que de Dieu dans l'examen de ses écrits.

La confiance que Dieu m'a donnée en votre lumière et en votre discernement, me fait prendre celle de vous demander que Dieu soit votre seul conseiller dans l'examen que vous voulez bien vous donner la peine de faire (1). Qu'il se fasse entre Dieu et vous, Monseigneur; que ce soit sa pure lumière qui vous donne le discernement du vrai et du faux; que son onction vous enseigne les effets de cette même onction dans les ames. Ce qui me fait vous parler de la sorte, Monseigneur, c'est que j'ai toujours trouvé mon compte avec mon Dieu, et avec

(1) Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 1 et 8, pag. 528, 535.

ceux qui se sont laissé guider par son esprit. Je vous avoue ingénument, que j'aime fort que mon sort soit entre ses mains. Les personnes que vous pourriez consulter sur cela, n'auroient peut-être pas l'expérience et la lumière des états intérieurs; joint à ce que n'étant employés par aucun caractère à cette recherche, Dieu ne leur manifesteroit peut-être pas sa vérité. Pour vous, Monseigneur, entre les mains duquel, après Dieu, j'ai remis toutes choses, j'espère de la bonté de Dieu qu'elle ne vous laissera pas prendre le change. Je n'ai point sollicité votre piété à m'approuver, puisque je ne désire que la vérité. Je ne prétends pas qu'aucunes considérations humaines rendent ma cause bonne : c'est celle de Dieu. S'il a permis que je me sois méprise, je n'ai jamais prétendu soutenir mes sentimens, mais condamner moi-même en moi ce que vous y condamneriez.

Je vous prie seulement, Monseigneur, de faire attention que je n'ai jamais mis la piété dans les choses extraordinaires; que ce sont celles dont je fais le moins de cas, selon ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. Si je les ai marquées dans ma *Vie*, ce n'a été que pour obéir, sans vouloir qu'on s'y arrêtât le moins du monde. Ce n'est donc point par-là qu'on doit juger d'une ame, mais sur son état intérieur, très-détaché de tout cela, sur l'uniformité de sa vie et sur ses écrits.

Il y a de trois sortes de choses extraordinaires que vous avez pu remarquer, Monseigneur : la première qui regarde les communications intérieures en silence : celle-là est très-aisée à justifier, par le grand

nombre de personnes de mérite et de probité qui en ont fait l'expérience. Ces personnes que j'aurai l'honneur de vous nommer, lorsque j'aurai celui de vous voir, le peuvent justifier. Pour les choses à venir, c'est une matière sur laquelle j'ai quelque peine qu'on fasse attention : ce n'est point là l'essentiel ; mais j'ai été obligée de tout écrire. Nos amis pourroient facilement vous justifier cela, soit par des lettres qu'ils ont en main, écrites il y a dix ans, soit par quantité de choses qu'ils ont remarquées, et dont je perds facilement l'idée. Pour les choses miraculeuses, je les ai mises dans la même simplicité que le reste. J'ai écrit la vérité, telle qu'elle a paru aux autres et à moi ; mais je n'en ai jamais jugé, n'y faisant pas même d'attention. Judas a fait des miracles ; ainsi je suis bien éloignée de fonder sur cela.

Toute la grâce que je vous demande, Monseigneur, est de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez examinée à fond. Pour le faire avec succès, il faut, s'il vous plaît, que vous ayez la charité de me voir plusieurs fois et de m'entendre. Si vous voulez bien me permettre d'aller dans votre diocèse, d'une manière inconnue, cela se feroit plus facilement et sans bruit. Je me mettrai dans un couvent, ou dans une maison particulière, telle qu'il vous plairoit de me l'ordonner, vous assurant que vous verrez en toute occasion des preuves de ma docilité, de ma soumission et du profond respect avec lequel je suis, etc.

Ce 5 octobre 1693.

Si vous voulez bien, Monseigneur, me dire vos

difficultés, et ce qui vous fait peine dans les écrits et dans la *Vie*, j'espère que Dieu me fera la grâce de vous les éclaircir. Je vous assure déjà par avance que je consens que vous les brûliez tous, si notre Seigneur vous l'inspire. Je vous prie aussi de lire le *Moyen court et facile de faire l'oraison.*

ÉCRIT DE MADAME GUYON,

QUI ACCOMPAGNOIT SA LETTRE (1).

La main du Seigneur n'est pas accourcie.

Il me semble qu'il n'y aura pas de peine à concevoir les communications intérieures des purs esprits, si nous concevons ce que c'est que la céleste hiérarchie, où Dieu pénètre tous les anges, et ces esprits bienheureux se pénètrent les uns les autres. C'est la même lumière divine qui les pénètre, et qui, faisant une réflexion des uns sur les autres, se communique de cette sorte. Si nos esprits étoient purs et simples, ils seroient illuminés; et cette illustration est telle, à cause de la pureté et simplicité du sujet, que les cœurs bien disposés qui en approchent, ressentent cette pénétration. Combien de saints qui s'entendoient sans se parler? Ce n'est point une conversation de paroles successives, mais une communication d'onction, de lumière et d'amour. Le fer frotté d'aimant, attire comme l'aimant même. Une ame désappropriée, dénuée, simple, et pleine de Dieu, attire les autres ames à lui; comme les hommes déréglés communiquent un certain esprit de déréglement. C'est que sa simplicité et pureté est telle, que Dieu attire par elle les autres cœurs.

(1) Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 9, pag. 536.

Saint Augustin parle de ce silence dans ses *Confessions*, où il dit que parlant avec sainte Monique, ils furent enlevés dans ce silence ineffable; mais qu'à cause de la foiblesse il en faut revenir aux paroles. Plût à Dieu que nos cœurs fussent assez purs, pour n'avoir point d'autre communication avec les créatures. Lorsqu'on est deux ou trois assemblés au nom du Seigneur, on éprouve si fort qu'il y est, qu'il faut avouer que s'il y a de la tromperie, Dieu s'en mêle; car il est certain que le diable ne peut entrer ici. Il peut bien contrefaire tout ce qui a quelque forme et figure expresse, ou discours, mais non pas une chose qui n'a rien de tout cela, et qui est d'une simplicité, pureté et netteté admirable.

LETTRE V.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Tout en montrant une grande déférence pour le prélat, elle tâche de le faire entrer dans ses sentimens.

Comme je n'ai point d'autre désir, Monseigneur, que celui de vous obéir très-exactement, je vous prie de m'ordonner ce qu'il vous plaît que je fasse. Je me retirai, le 13 du mois de septembre, à la campagne, dans un lieu où je n'ai de commerce qu'avec les filles qui me servent. J'en ai laissé une à Paris chez moi, qui sait seule où je suis, et qui m'envoie les lettres qu'on m'écrit. J'en ai usé de la sorte, pour éviter de donner des conseils à ceux qui m'en demandoient dans leurs besoins, jusqu'à ce que vous ayez connu, Monseigneur, si je suis trompée ou non. Ce n'est pas que je puisse me défier de mon Dieu, non assurément; mais j'ai un si grand

respect pour ce qu'il vous plaira de juger, ou plutôt pour ce que Dieu vous inspirera de juger de moi, que j'en croirai ce que vous m'en direz, sans néanmoins que je puisse me donner aucun mouvement par moi-même. Je suis donc prête à m'exiler moi-même pour toujours, prête aussi à revenir chez moi pour y souffrir toutes les confusions imaginables; prête encore à subir la prison, et même la mort.

Mais, Monseigneur, je vous demande d'avoir pitié d'une infinité d'ames qui gémissent : les enfans demandent du pain, et personne ne leur en rompt. Le diable se sert de la malice de quelques-uns, qui abusent de tout; et qui, se disant intérieurs et ne l'étant point, causent beaucoup de mal; et par le scandale qu'ils donnent, nuisent extrêmement à la vérité.

De tout temps il y a eu une voie active et une contemplative; c'étoient deux sœurs qui vivoient d'intelligence. A présent, malgré le témoignage de Jésus-Christ, Marthe l'emporte sur Marie. L'on veut même établir celle-là sur la ruine de l'autre; l'on travaille à détruire la vérité croyant l'établir.

C'est cette vérité, Monseigneur, qui a recours à vous. Vous l'avez si bien défendue contre les ennemis de la religion catholique, défendez-la encore, sitôt que Dieu vous la fera sentir; je dis sentir, car cette vérité n'est pas de simple spéculation comme bien d'autres, elle est d'expérience. Que je la souhaite pour vous, Monseigneur, cette heureuse expérience, qui rend l'amertume douce, qui change la douleur en félicité, qui fait d'heureux misérables, qui leur apprend qu'il n'y a de solide plaisir que

dans la perte de tout ce que les hommes peu éclairés appellent de ce nom !

Je ne désire point, Monseigneur, être justifiée personnellement ; mais je désire que quelqu'un fasse connoître que les sentiers de l'intérieur ne sont ni faux, ni chimériques, ni pleins d'erreurs. J'ose dire que l'ouvrage de l'intérieur est celui de Dieu : s'il n'étoit point son ouvrage, il se détruiroit de lui-même ; mais comme c'est le sien, il se multiplie comme les Israélites par l'oppression et la persécution. Les personnes les plus grossières, que Dieu instruit lui-même, sont conduites par-là. Il y en a qui souffrent des tourmens inexplicables, faute de secours. Vous en gémiriez, Monseigneur, si vous le voyiez : car plus ces pauvres ames sont combattues par les doutes et les incertitudes où l'on les met, plus Dieu les exerce d'une manière surprenante, se servant même souvent des démons pour cela. Que je périsse, Monseigneur, comme une victime de la justice de mon divin maître ; mais ayez pitié de ces pauvres ames ; cela est digne de vous.

Qu'il sera glorieux à un prélat si plein de science, de zèle et de piété, de démêler le faux du vrai ! Vous verrez par la lettre ci-jointe (*), que je vous prie de brûler, après l'avoir lue, la peine de certaines ames : il y en a de cette sorte bien plus qu'on ne pense. Je n'ose plus répondre à personne sur ces matières : il me semble que je serois prête de mourir pour une seule ame, et prête aussi de ne parler ja-

(*) C'étoit la lettre d'une de ses disciples, qui étoit, dit l'abbé Ledieu, pleine de tous les excès de la doctrine de madame Guyon et de Molinos même.

mais à aucune. Condamnez mes méprises, Monseigneur, si vous en trouvez dans mes écrits : je les condamne dès à présent moi-même; mais démêlez la vérité de mes mauvaises expressions, et devenez son défenseur après m'avoir jugée sévèrement. J'espère, Monseigneur, que vous ne désagréerez pas ma liberté, puisqu'elle est produite par la confiance que notre Seigneur me donne en vous, et que vous vous laisserez persuader de mon profond respect et de ma parfaite soumission.

Ce 22 octobre 1693.

Je ne vous importunerai plus, si vous avez la bonté de me faire savoir votre volonté.

LETTRE VI.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle l'assure de son désir de connoître la vérité par son canal, et lui demande de conférer avec lui.

J'attends vos ordres, Monseigneur, pour me rendre où il vous plaira (1); vous assurant que je n'ai point d'autre désir que de vous obéir, non-seulement comme à un évêque pour lequel j'ai un fort grand respect, mais comme à une personne pour laquelle notre Seigneur me donne une entière confiance. Je conserve dans mon cœur toute la reconnoissance que je dois de la peine que vous prenez pour éclaircir la vérité sans prévention. J'ose vous

(1) *Relation*, sect. I, n. 4. Sect. II, n. 20, pag. 524, 543.

assurer, Monseigneur, que Dieu vous en récompensera dès cette vie par l'abondance de ses grâces. Jésus-Christ et Bélial ne sont jamais en même lieu; il faut que l'un cède la place à l'autre. Où Jésus-Christ se fait sentir, il est aisé de conclure que le démon n'y a pas de part: cependant Dieu permet qu'on ne puisse le discerner en moi. J'attends de vous, Monseigneur, la connoissance de la vérité, résolue de croire de moi ce que votre cœur vous en dira. C'est ce cœur vide que je prends pour mon juge, espérant que Dieu le fera sortir de cet équilibre où vous l'avez tenu avec tant de droiture et de fidélité; ce que je vous proteste n'avoir point encore trouvé, jusqu'à ce que notre Seigneur m'ait adressée à vous, Monseigneur, pour lequel je conserverai toute ma vie un respect inviolable et une soumission entière.

Ce 25 janvier 1694.

Ayez la bonté de me faire savoir le lieu et le temps où il vous plaît que j'aie l'honneur de vous voir (*), afin de m'y rendre: il faut que je sois avertie quelques jours devant, à cause d'une voiture. Si vous avez cette bonté, et que M. de Chrevreuse ne soit pas à Paris, vous aurez, s'il vous plaît, celle d'envoyer chez madame la duchesse de Charost qui me le fera savoir.

(*) L'entrevue se fit à Paris, chez M. l'abbé Janon, rue Cassette, après que Bossuet eut célébré la messe dans l'église des religieuses du Saint-Sacrement, de la même rue.

LETTRE VII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET (*).

Sur son désir sincère d'être éclairée, et sa pleine confiance aux lumières du prélat.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, avant d'être examinée, que je vous proteste que je ne viens point ici, ni pour me justifier, ni pour me défendre (1), ni même pour expliquer des termes qui pourroient avoir une interprétation favorable, si je les expliquois comme je les entends, et qui pourroient faire peine étant pris à la lettre. Je ne viens point dis-je, pour cela, mais pour vous obéir, pour me condamner moi-même sans qu'il soit besoin d'examen, à moins que vous ne le jugiez nécessaire; vous protestant que je condamne de tout mon cœur, sans aucune restriction, en présence de mon Dieu, tout ce que vous condamnez, ou en ma conduite, ou en mes écrits. Mon cœur me rend ce témoignage, que je ne tiens à rien du tout. J'ai désiré, j'ai demandé qu'on m'éclairât dans mes égaremens; mais l'on s'est toujours contenté de crier contre moi que j'étois hérétique, méchante et abominable, sans vouloir me montrer mes égaremens et me prêter une main secourable pour m'en tirer. Mon

(*) Cette lettre fut écrite la veille même du jour de la première entrevue du prélat avec madame Guyon, dont il est parlé dans la note précédente.

(1) Voyez *Relation*, sect. II, n. 1, pag. 529.

cœur m'a adressée à vous, Monseigneur, il y a longtemps; mais ma timidité me retenoit. Nos amis me proposèrent d'être examinée par trois personnes : j'y consentis par soumission; et je pris la liberté de leur mander que je me ferois examiner par qui il leur plairoit, mais que mon cœur n'avoit de penchant que pour vous. Dieu a fait voir que je ne me suis point trompée. Aucun des autres n'a voulu ni me voir ni m'entendre. Vous seul, Monseigneur, avez eu cette charité, sans faire attention au décri dans lequel je suis. Je ne doute point que Dieu ne récompense votre charité : aussi ma soumission et ma confiance est-elle entière. Ordonnez de moi ce qu'il vous plaira. Quoique je n'aie point un jour de santé, je suis prête à faire tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner, espérant que Dieu me donnera la force de vous obéir.

Il y a deux choses à regarder dans mes écrits; ce qui regarde l'avenir, et le sens de la doctrine. Pour les choses extraordinaires, outre que je n'en ai jamais fait de cas, que je ne les ai écrites que par simplicité et obéissance, l'événement en fera voir la vérité. Dans le sens de la doctrine, il y a ce qui est essentiel, et ce qui n'est que d'expression. Pour l'essentiel, comme j'ai écrit sans savoir ce que j'écrivois, j'ai pu être trompée en tout : pour l'expression, je n'y ai jamais fait attention, non plus qu'à la diction; notre Seigneur m'ayant fait comprendre alors, qu'il me susciteroit une personne qui les mettroit comme ils doivent être, et pour l'un et pour l'autre.

Je suis donc toute prête, Monseigneur, à vous

éclaicir sur toutes mes pensées, et du sens auquel j'entends les choses; prête à tout condamner sans nul examen, contente que vous mettiez tout au feu. Faites-vous remettre en main les originaux et les copies : je vous les résigne si absolument que, quoi que vous en puissiez faire, je ne m'en informerai jamais. J'ai une reconnoissance que je ne vous puis exprimer de toutes vos bontés, Monseigneur. Je serai demain à huit heures, s'il plaît à Dieu, aux filles du Saint-Sacrement; offrez-moi, s'il vous plaît, à mon divin Maître, comme une victime consacrée à toutes ses volontés, et faites-moi la grâce de me regarder comme la personne du monde qui est avec le plus de respect et de sincérité, etc.

Ce 29 janvier 1694.

LETTRE VIII.

DE MADAME GUYON A BOSSUET,

ÉCRITE LE SOIR MÊME DU JOUR DE L'ENTREVUE.

Elle manifeste ses dispositions, et aime à se persuader que le prélat entrera dans ses sentimens.

Je prends encore la liberté, Monseigneur, d'écrire à votre Grandeur, pour lui dire qu'il est impossible qu'une ame aussi droite que la sienne ne soit pas éclairée de la vérité de l'intérieur : car pour moi, Monseigneur, je me regarde comme un chien mort. Quand je serois la plus misérable du monde, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu veut

établir son règne dans le cœur des hommes, qu'il le veut faire par l'intérieur et l'oraison, et qu'il le fera malgré toutes sortes d'oppositions. J'ose même vous assurer que vous sentirez la force de cet esprit, tout d'une autre manière que vous ne l'avez sentie; et malgré le mépris que j'ai pour moi-même, je ne puis m'empêcher de m'intéresser infiniment auprès de Dieu pour vous, Monseigneur. J'espère que ma liberté ne vous offensera pas, et que vous la regarderez comme un effet de ma reconnoissance et de l'entière confiance que notre Seigneur me donne en vous, qui ne diminue point le profond respect avec lequel je serai toute ma vie, etc.

Ce 30 janvier 1694.

Comme M. le duc de Chevreuse n'est pas toujours à Paris, si vous voulez bien me faire savoir votre volonté, lorsque tout sera préparé : il n'y a qu'à m'envoyer vos ordres chez madame la duchesse de Charost. Ce samedi au soir, 30 janvier.

LETTRE IX.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Sur l'impossibilité où elle se prétendoit de faire à Dieu aucune demande; les raisons qu'elle croyoit avoir eu d'écrire, et le sens de certaines expressions.

Je vous avois prié, Monseigneur, de m'aider de vos conseils pour me tirer de mes égaremens : mais ce seroit abuser de votre bonté, ce seroit vous tromper que de feindre ce qui n'est pas en ma

puissance; et j'aimerois mieux mourir de la misère la plus honteuse, que de vous tromper un moment. Lorsque vous m'avez dit, Monseigneur, de demander et désirer, j'ai voulu essayer de le faire, et je n'ai eu qu'un plus grand témoignage de mon impuissance. Je me suis trouvé comme un paralytique, à qui l'on dit de marcher parce qu'il a des jambes : les efforts qu'il veut faire pour cela, ne servent qu'à lui faire sentir son impuissance. L'on dit dans les règles ordinaires : Tout homme qui a des jambes doit marcher. Je le crois, je le sais : cependant j'en ai, et je sens bien que je ne m'en puis servir; et ce seroit abuser de votre charité que de promettre ce que je ne puis tenir. Il y a des impuissances spirituelles comme des corporelles. Je ne condamne point les actes ni les bonnes pratiques, à Dieu ne plaise : je ne donne point de remède à ceux qui marchent; mais j'en donne pour beaucoup qui ne peuvent faire ces actes distincts. Vous dites, Monseigneur, Ces remèdes sont dangereux et l'on en abuse : il n'y a qu'à les ôter; mais ceux qui en ont besoin, ne trouvent personne qui leur en donne. Vous dites, Monseigneur, qu'il n'y a que quatre ou cinq personnes en tout au monde qui aient ces manières d'oraison, et qui soient dans cette difficulté de faire des actes : et je vous dis qu'il y en a plus de cent mille dans le monde. Ainsi l'on a écrit pour ceux qui étoient en cet état. J'ai tâché d'ôter un abus, et c'est ce qui a fait l'excès de mes termes, qui est que des ames qui commencent à sentir certaines impuissances, ce qui est fort commun, croient être au sommet;

et j'ai voulu, en relevant ce dernier état, leur faire comprendre leur éloignement.

Pour ce qui regarde le sens de la doctrine, je suis une ignorante. J'ai cru que mon directeur ôteroit les termes mauvais, qu'il corrigeroit la doctrine. Je crois, Monseigneur, tout ce que vous me faites l'honneur de me dire, j'aimerois mieux mourir mille fois, que de m'écarter des sentimens de l'Eglise. Je rétracte donc, désavoue, condamne tout ce que j'ai dit et écrit qui y peut être contraire. Je m'accuse de témérité, d'illusion, de folie.

Je dois dire à votre Grandeur, que lorsque j'ai parlé de cette concupiscence ou propriété, je n'ai entendu parler que d'une dissemblance qui empêche l'ame d'être unie à Dieu, d'un rapport à soi très-subtil, d'un propre intérêt spirituel, d'une répugnance que la nature a de se laisser détruire au point qu'il faut pour être unie à Dieu. J'ai cru éprouver tout cela. J'accuse ma tromperie, et vous demande, Monseigneur, de brûler tous mes écrits, et qu'il soit fait défense d'imprimer davantage des livres défendus. Ceux qui le sont, je les abjure et déteste comme de moi : c'est tout ce que je puis.

Du reste, je suis indigne des peines que vous avez prises; et je vous proteste, Monseigneur, que j'en aurai une reconnoissance éternelle. Je vous promets devant Dieu de ne jamais écrire que pour mes affaires temporelles, et de ne parler jamais à personne. Je crois, Monseigneur, que cela est suffisant pour réparer tous les maux que j'ai faits. Agréez donc, que ne pouvant faire ce que vous croyez que je dois faire, qui sont des demandes,

des

des prières pour moi, et me trouvant impuissante de vous obéir, je me regarde comme un monstre qui doit être effacé du commerce des hommes, et qui ne doit plus abuser un prélat si plein de charité, et pour lequel j'aurai toute ma vie un profond respect et une extrême reconnoissance, etc.

Ce 10 février 1694.

J'ai une si grande fièvre, que j'ai peine à écrire. Excusez mes expressions, Monseigneur, et agréez la sincérité de mon cœur.

LETTRE X.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur son obéissance pour le prélat, et la confiance qui l'avoit engagée à lui communiquer sa *Vie* écrite par elle-même.

Lorsque je pris la liberté de vous demander de m'examiner, c'étoit avec une disposition sincère de vous obéir aveuglément, et de suivre ce que vous m'ordonneriez comme Dieu même (1). J'ai tâché de le faire jusqu'à présent, vous ayant obéi avec une extrême ponctualité, ainsi que nos amis pourront vous en assurer. Ce fut par excès de confiance que je vous donnai la *Vie*, que j'étois prête à brûler comme le reste, si votre Grandeur me l'avoit ordonné. Vous voyez bien que cette *Vie* ne se peut montrer que par excès de confiance. Je l'ai écrite, ainsi que mon Dieu est témoin que je

(1) Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 3, 4, et suiv.

ne ments point, avec une telle abstraction d'esprit, qu'il ne m'a jamais été permis de faire un retour sur moi en l'écrivant. Quoique cela soit de la sorte, peu de personnes sont capables de comprendre jusqu'où vont les secrètes et amoureuses communications de Dieu et de l'ame. La confiance que notre Seigneur m'a donnée en votre Grandeur, m'a fait croire que vous les sentiriez si elles étoient incompréhensibles, et que le cœur seroit frappé des mêmes choses qui répugnoient à l'esprit. Quand cela ne seroit pas, cela ne diminueroit rien de ma confiance et du désir de vous obéir. C'est à vous, Monseigneur, à voir vous-même, si cette *Vie* peut être communiquée à d'autres qu'à votre Grandeur. Je la dépose de nouveau en vos mains pour en faire tout ce qu'il vous plaira, vous protestant que, de quelque manière que les choses tournent, je ne me désisterai jamais du respect, de la soumission et du désir sincère que j'ai de vous obéir singulièrement, et que vous faisiez tout l'usage qu'il vous plaira de mon obéissance.

Février 1694.

Je vous prie, Monseigneur, de faire attention que j'ai écrit par obéissance, sans réflexion; que, quoique cette obéissance m'ait coûté bien des traverses, je serois encore prête à écrire les mêmes choses si l'on me l'ordonnoit, quand il m'en devroit arriver plus de maux.

LETTRE XI.

DE MADAME GUYON A BOSSUET.

Sur une certaine union, qu'elle se sentoit, disoit-elle, portée à avoir avec l'ame du prélat.

J'éprouve, Monseigneur, depuis quelques jours, une union très-réelle avec votre ame. Comme cela ne m'arrive jamais sans quelque dessein particulier de Dieu, je vous conjure de vous exposer à ses yeux divins l'esprit et le cœur vide, afin que Dieu y mette ce qu'il lui plaira. Livrez-vous à ses desseins éternels sur votre ame, et consentez, s'il vous plaît, à tous les moyens dont il voudra se servir, pour régner plus absolument en vous qu'il n'a encore fait.

Je ne sais, Monseigneur, si je fais bien ou mal de vous écrire comme je fais; mais j'ai cru qu'il valoit mieux faillir par un excès de simplicité à votre égard, assurée que vous me redresserez lorsque je m'égarerai, que de risquer de désobéir à Dieu. Je me suis offerte à sa divine majesté, pour souffrir tout ce qui lui plairoit pour votre ame. Je ne vous fais point d'excuse de ma liberté; car j'ai cette confiance en la bonté de Dieu, que si c'est lui qui me fait vous écrire, il mettra dans votre cœur les dispositions nécessaires pour connoître et goûter le motif qui me fait agir; sinon cela servira du moins à vous faire comprendre mes égaremens, à exercer votre charité, et à vous faire voir ma

confiance, qui ne diminue point le profond respect avec lequel je suis, etc.

A la fin de février 1694.

LETTRE XII.

DE BOSSUET A M.ME GUYON (*).

Il lui marque tout ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, lui en fait sentir l'illusion, combat ses fausses maximes sur la prière et les actes réfléchis, et travaille avec beaucoup de charité à la désabuser de ses erreurs.

J'ai reçu, Madame, la lettre que M. de Chevreuse m'a rendue de votre part (1). Je n'ai pas eu besoin de changer de situation, pour me mettre en celle que vous souhaitiez. Comme je sens le besoin extrême que j'ai de la grâce de Dieu, je demeure naturellement exposé à la recevoir, de quelque côté qu'il me l'envoie. Je suis très-reconnoissant de la charité que vous avez pour mon ame; et je ne puis mieux vous en marquer ma reconnoissance, qu'en vous disant, en toute simplicité et sincérité, ce que je crois que vous avez à faire; en quoi je satisferai également, et à votre désir et à mon obligation. Je ne dois pas aussi vous taire, que je ressens en vous quelque chose dont je suis fort touché : c'est cette insatiable avidité de croix et d'opprobres, et le choix que Dieu fait pour vous

(*) Cette lettre est imprimée dans le tome VI de l'édition de 1743, à la suite de l'avertissement de l'éditeur, mais avec des fautes considérables, que nous avons corrigées.

(1) Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. II, n. 21.

de certaines humiliations et de certaines croix, où son doigt et sa volonté semblent marqués. Il me semble qu'on doit être excité par-là à vous montrer, autant qu'on peut, ce qu'on croit que Dieu demande de vous, et à vous purifier de certaines choses, dont peut-être il veut vous purger par la coopération de ses ministres. Les grâces qu'il fait aux ames par leur ministère, quelque pauvres qu'ils soient d'ailleurs, sont inénarrables.

Pour commencer donc, je vous dirai que la première chose dont il me paroît que vous devez vous purifier, c'est de ces grands sentimens que vous marquez de vous-même. Ce n'est pas que j'aie peine à croire qu'on puisse dire de soi, comme d'un autre, certaines choses avantageuses, surtout des choses de fait, quand il y a raison de les dire, et qu'on y est obligé par l'obéissance. Mais celles que je vous ai montrées sont sans exemple, et outrées au-delà de toute mesure et de tout excès. Ce qui me rassure un peu, c'est que j'ai vu, dans une de vos lettres à M. de Chevreuse, que vous êtes vous-même étonnée d'avoir écrit de telles choses, étant très-éloignée d'avoir de vous ces sentimens. Apparemment Dieu vous fait sentir que telles manières de parler de soi, et une si grande idée de sa perfection, seroit une vraie pâture de l'amour-propre. Déposez donc tout cela, et suivez le mouvement que Dieu vous en donne; d'autant plus que l'endroit où vous dites: « Ce que je lierai sera lié, ce que je délierai sera » délié », et le reste, est d'un excès insupportable, surtout quand on considère que celle qui parle ainsi se croit dans un état apostolique, c'est-à-dire, se

croit un apôtre par état. Je ne crois pas qu'il vous soit permis de retenir de telles choses. Déposez-les donc, et exécutez la résolution que Dieu vous inspire, de vous séquestrer, de ne plus écrire, de ne plus exercer ni recevoir ces communications de grâces, que vous expliquez d'une manière qui n'a point d'exemple dans l'Eglise; surtout quand vous les comparez à la communication qu'ont entre eux les saints anges et les autres bienheureux esprits; et quand vous marquez en vous une plénitude, que vous appelez infinie, pour toutes les ames, qui cause un regorgement dont je n'ai jamais ouï parler qu'à vous, quelque soin que j'aie pris d'en chercher ailleurs des exemples. Vous remédierez à tout cela en vous retranchant toute communication, comme vous m'avez témoigné que vous y étiez résolue.

Je ne prétends pas vous exclure d'écrire pour vos affaires, ni pour entretenir avec vos amis une correspondance de charité; ce que je prétends, c'est l'exclusion de tout air de dogmatiser, ou d'enseigner, ou de répandre les grâces par cette si extraordinaire communication qu'on pourroit avoir avec vous.

Je mets encore dans le rang des choses que vous devez déposer, toutes prédictions, visions, miracles, et en un mot, toutes choses extraordinaires, quelque ordinaires que vous vous les figuriez dans certains états; car tout cela est au rang des pâtures de l'amour propre, si l'on n'y prend beaucoup garde. Dieu est indépendamment de tout cela : c'est à quoi vous devez vous attacher, même selon les principes de votre oraison. Que s'il vous vient

des choses de cette nature, que vous ne croyiez pas pouvoir empêcher, laissez-les écouler, autant qu'il est en vous, et ne vous y attachez pas. En voilà assez sur ce point, et je n'ai point de peine sur cela; parce que vous m'avez dit et écrit que vous étiez disposée à vous conformer au conseil que je vous donne en notre Seigneur.

Il y auroit beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits. Je puis vous assurer qu'ils sont pleins de choses insupportables et insoutenables, ou selon les termes, ou même selon les choses et dans le fond. Mais je ne m'y arrêterai pas, quant à présent, puisque vous consentez qu'on les brûle tous; ce qu'on fera, s'il le faut. A l'égard de ceux qui sont imprimés et qu'on ne sauroit brûler, comme je vous vois soumise à consentir, et à vous soumettre à toute censure, correction et explication qu'on y pourroit faire, aimant mieux mourir mille fois, et souffrir toutes sortes de confusions, que de scandaliser un des petits de l'Eglise, ou donner le moindre lieu à l'altération de la saine doctrine; vous n'avez qu'à persister dans ce sentiment, et vous soumettre à tout ce qu'il plaira à Dieu d'inspirer aux évêques et aux docteurs, approuvés pour réduire vos expressions et vos sentimens à la règle de la foi, et aux justes bornes des traditions et des dogmes catholiques.

Ma seule difficulté est sur la voie, et dans la déclaration que vous faites que vous ne pouvez rien demander pour vous, pas même de ne pécher pas, et de persévérer dans le bien jusqu'à la fin de votre vie, qui est pourtant une chose qui manque aux

états les plus parfaits, et que, selon saint Augustin, Dieu ne donne qu'à ceux qui la demandent. Voilà ce qui me fait une peine, que jusqu'ici je n'ai pu vaincre, quelque effort que j'aie fait pour entrer, s'il se pouvoit, dans vos sentimens et dans les explications des personnes spirituelles que vous connoissez, avec qui j'ai traité à fond de cette disposition. La raison qui m'en empêche, c'est qu'elle paroît directement contraire aux commandemens que Jésus-Christ nous fait tant de fois de prier et de veiller sur nous : ce qui regarde tous les Chrétiens et tous les états. Quand vous me dites que cela vous est impossible, c'est ce qui augmente ma peine : car Dieu, qui assurément ne commande rien d'impossible, ne rend pas ses commandemens impossibles à ceux qu'il aime; et la prière est ce qui leur est le moins impossible, puisque c'est par elle, selon le concile de Trente, sess. VI, chap. XI, que ce qui étoit impossible cesse de l'être.

Je n'ignore pas certaines impuissances, que des personnes très-saintes ont observées et approuvées en certains degrés d'oraison; mais ce n'est pas là ma difficulté. On sait que des préceptes affirmatifs, tels que celui de prier, ne sont pas obligatoires à chaque moment : mais qu'il y ait un degré, où permanemment et par état on ne puisse pas prier pour soi, c'est ce qui me paroît opposé au commandement de Dieu, et de quoi aussi je ne vois aucun exemple dans toute l'Eglise. La raison de cette impossibilité me paroît encore plus insupportable que la chose en elle-même. A l'endroit où vous vous objectez à vous-même, qu'on a du moins

besoin de prier pour soi, afin de ne pécher pas, vous faites deux principales réponses : l'une, que c'est quelque chose d'intéressé, où une ame de ce degré ne peut s'appliquer, que de prier qu'on ne péche pas : l'autre, que c'est l'affaire de Dieu, et non pas la nôtre. Ces deux réponses répugnent à la règle de la foi autant l'une que l'autre.

Que ce soit quelque chose d'intéressé de prier Dieu qu'on ne péche pas, c'est de même que si on disoit que c'est quelque chose d'intéressé de demander à Dieu son amour; car c'est la même chose de demander à Dieu de l'aimer toujours, et de lui demander de ne l'offenser jamais. Or Jésus-Christ ne prétend pas nous ordonner un acte de propriété et d'intérêt, quand il commande tant de fois de telles prières, qui au contraire font une partie très-essentielle de la perfection chrétienne.

On dit que l'ame, attirée à quelque chose de plus parfait et de plus intime, deviendroit propriétaire et intéressée, si elle se détournoit à de tels actes; et que sans les faire, elle est assez éloignée du péché. Mais c'est précisément où je trouve le mal, de croire qu'on en vienne dans cette vie à un degré, où par état l'on n'ait pas besoin d'un moyen aussi nécessaire à tous les fidèles, que celui de prier pour eux-mêmes comme pour les autres, jusqu'à la fin de leur vie. Ce qui rend la chose encore plus difficile et plus étrange, c'est que ce n'est pas seulement par une impuissance particulière à un certain état et à certaines personnes, qu'on attribue cette cessation de toutes demandes pour soi : ce qui du moins sembleroit marquer que ce seroit une

chose extraordinaire; mais au contraire on éloigne cette idée : on veut que ce soit une chose ordinaire et comme naturelle au dernier état de la perfection chrétienne : on donne des méthodes pour y arriver : on commence dès les premiers degrés à se mettre dans cet état : on regarde comme le terme de sa course d'en venir à cette entière cessation ; et c'est là qu'on met la perfection du christianisme. On regarde comme une grâce de n'avoir plus rien à demander, dans un temps où l'on a encore de si grands besoins; et la demande devient une chose si étrangère à la prière, qu'elle n'en fait plus aucune partie, encore que Jésus-Christ ait dit si souvent : *Vous ne demandez rien en mon nom; demandez et vous obtiendrez; veillez et priez; cherchez, demandez, frappez* (1); et saint Jacques : *Quiconque a besoin, qu'il demande à Dieu* (2) : de sorte que cesser de demander, c'est dire en d'autres termes qu'on n'a plus aucun besoin.

L'autre réponse, qui est de dire qu'on n'a point à se mettre en peine de ne plus pécher, ni à faire à Dieu cette demande, parce que c'est l'affaire de Dieu, ne me paroît pas moins étrange. En effet, quoique ce soit véritablement l'affaire de Dieu, c'est aussi tellement la nôtre, que si nous nous allions mettre dans l'esprit que Dieu fera en nous tout ce qu'il faudra, sans que nous nous disposions à coopérer avec lui, et même à exciter notre diligence à le faire, ce seroit tenter Dieu autant et plus que si l'on disoit, qu'à cause que Dieu veut que nous abandonnions à sa providence le soin de

(1) *Joan.* VI. 24. *Matt.* XXVI. 41. *Luc.* XI. 9. — (2) *Jac.* I. 5.

notre vie, il ne faudroit, ni labourer, ni semer, ni apprêter à manger : et je dis que s'il y a quelque différence entre ces deux sortes de soins, c'est que celui qui regarde les actes intérieurs, est d'autant plus nécessaire, que ces actes sont plus parfaits, plus importans, plus commandés, et voulus de Dieu plus que tous les autres. La nature du libre arbitre est d'être instruit, conduit, exhorté; et non-seulement il doit être exhorté et excité par les autres, mais encore il le doit être par lui-même : et tout ce qu'il y a à observer en cela, c'est que, lorsqu'il s'excite et s'exhorte ainsi, il est prévenu, et que Dieu *lui* inspire ces exhortations qu'il se fait ainsi à lui-même. Mais il ne s'en doit pas moins exciter et exhorter au dedans, selon la manière naturelle et ordinaire du libre arbitre; parce que la grâce ne se propose pas de changer en tout cette manière, mais seulement de l'élever à des actes, dont on est incapable de soi-même. Ce sont ces actes qu'on voit perpétuellement dans la bouche de David; et non-seulement de David, mais encore de tous les prophètes. C'est pourquoi ce saint prophète se dit à lui-même : *Espère en Dieu : élève toi, mon esprit*, et le reste.

Que si l'on dit qu'il le fait étant appliqué, j'en convient; car aussi ne prétends-je pas qu'on puisse faire ces actes de soi-même, sans être prévenu de la grâce. Mais comme il faut s'exciter avec David, il faut aussi, en s'excitant, dire avec lui : *Mon ame ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, parce que c'est de lui que vient mon salut?* et encore : *Que mon ame soit soumise à Dieu, parce que c'est de lui*

que vient ma patience (1). Par de tels actes l'ame, en s'excitant, reconnoît que Dieu agit en elle, et lui inspire non-seulement cette sujétion, mais encore l'acte par lequel elle s'y excite. Et si Dieu, en faisant parler David et tous les prophètes, aussi bien que les apôtres, selon la manière naturelle d'agir du libre arbitre, n'avoit pas prétendu nous insinuer cette manière d'agir, dont nous voyons en tous ces endroits une si vive et si parfaite représentation, il nous auroit tendu un piége pour nous rendre propriétaires. Mais au contraire, il est clair qu'il a voulu donner dans un homme aussi parfait que David, un modèle de prier aux ames les plus parfaites. On se trompe donc manifestement, quand on imagine un état où tout cela est détruit, et qu'on met dans cet état la perfection du culte chrétien, sans qu'il y ait aucun endroit de l'Ecriture où on le puisse trouver, et y ayant tant d'endroits où le contraire paroît.

On ne se trompe pas moins, quand on regarde comme imperfection, de réfléchir et se recourber sur soi-même. C'est imperfection de se recourber sur soi-même par complaisance pour soi; mais, au contraire, c'est un don de Dieu de réfléchir sur soi-même pour s'humilier comme faisoit saint Paul, lorsqu'il disoit : *Je ne me sens coupable de rien; mais je ne suis pas pour cela justifié* (2) : ou pour connoître les dons qu'on a reçus, comme quand le même saint Paul dit que *nous avons reçu l'esprit de Dieu pour connoître ce qui nous a été donné* (3); et cent autres choses semblables. C'est encore, sans

(1) *Ps.* LXI. 2, 6. — (2) *I. Cor.* IV. 4. — (3) *I. Cor.* II. 12.

difficulté, un acte réflexe et recourbé sur soi-même; que de dire : *Pardonnez-nous nos péchés, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* (1). Mais l'Eglise a défini, dans le concile de Carthage, qu'un acte, qui est réfléchi en tant de manières, peut convenir aux plus parfaits, comme à l'apôtre saint Jean, comme à l'apôtre saint Jacques, comme à Job, comme à Daniel, qui sont nommés avec Noé par Ezéchiel comme les plus dignes intercesseurs qu'on peut employer auprès de Dieu : et néanmoins ces actes réfléchis ne sont pas au-dessous de leur perfection. Mais celui qui fait cet acte réfléchi, *Pardonnez-nous*, peut bien faire celui-ci : *Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du mal* : et ces demandes ne sont pas plus répugnantes à la perfection que cette autre, *Pardonnez-nous*.

Voilà donc des actes réfléchis et très-parfaits : ce qui me fait conclure encore, que les actes les plus exprès et les plus connus ne répugnent en aucune sorte à la perfection, pourvu qu'ils soient véritables. Car il est vrai qu'il y a des actes qu'on appelle exprès, qui ne sont qu'une formule dans l'esprit ou dans la mémoire; mais pour ceux qui sont en vérité dans le cœur, et se produisent dans son fond, ils sont très-bons, et n'en seront pas moins parfaits pour être connus de nous, pourvu qu'ils viennent véritablement de la foi qui nous fait attribuer à Dieu, et reconnoître venir de lui tout le bien qui est en nous. Il ne faut donc pas rejeter les actes exprès; et c'est le faire que de mettre la perfection à les faire cesser : ce qui fait dans le fond qu'on exclut tout

(1) *Matt.* VI. 12.

acte, puisqu'on n'ose en produire aucun, et qu'on feroit cesser les moins aperçus, si on pouvoit les apercevoir en soi. Mais cela ne peut pas être bon; puisque par un tel sentiment on exclut l'action de grâces, tant commandée par saint Paul; cet acte n'étant ni plus ni moins intéressé que la demande.

De là suit encore, qu'il ne faut pas tant louer la simplicité, ni porter le blâme qu'on fait de la multiplicité, jusqu'à nier la distinction des trois actes, dont l'oraison, comme toute la vie chrétienne, est nécessairement composée, qui sont les actes de foi, d'espérance et de charité. Car, puisque ce sont trois choses selon saint Paul, et trois choses qui peuvent être l'une sans l'autre, leurs actes ne peuvent pas n'être pas distincts : et encore qu'à les regarder dans leur perfection, ils soient inséparables dans l'ame du juste, il n'y aura rien d'imparfait de les voir comme distincts, puisque ce n'est que connoître une vérité; non plus que de les exercer comme tels, puisque ce n'est que les exercer selon la vérité même. Il ne faut donc pas mettre l'imperfection ou la propriété à faire volontairement des actes exprès et multipliés, mais à les faire comme venant de nous.

Tout cela me fait dire, que l'abandon ne peut pas être un acte si simple qu'on voudroit le représenter: car il ne peut pas être sans la foi et l'espérance ou la confiance, étant impossible de s'abandonner à celui à qui on ne se fie pas, ou de se fier absolument à quelqu'un sans s'y abandonner autant qu'on veut s'y fier, c'est-à-dire jusqu'à l'infini. Ainsi il ne faut pas séparer l'abandon, qu'on donne, et

avec raison, pour la perfection de l'amour, d'avec la foi et la confiance : ce sont assurément trois actes distincts, quoique unis; et c'est aussi ce qui en fait la simplicité.

Il ne faut donc point se persuader qu'on y déroge, ni qu'on fasse un acte imparfait et propriétaire, quand on demande pardon à Dieu, ou la grâce de ne pécher plus : et la proposition contraire, si elle étoit mise par écrit, seroit universellement condamnée, comme contraire à un commandement exprès, et par conséquent à une vérité très-expressément révélée dans l'Evangile.

Ce qu'on dit de plus apparent contre une vérité si constante, c'est qu'il y a des instincts et des mouvemens divins certainement tels, qui sont clairement contre des commandemens de Dieu, tel que l'instinct qui fut donné à Abraham d'immoler son fils. On ne peut douter que Dieu ne puisse inspirer de tels mouvemens, et en même temps une certitude évidente que c'est lui qui les inspire; et ces certitudes se justifient par elles-mêmes dans l'esprit du juste qui les reçoit. Il ne faut donc pas les rejeter, sous prétexte qu'elles seroient contraires au commandement de Dieu; puisque celle qui fut donnée à Abraham, qu'il falloit immoler son fils, et que Dieu le vouloit ainsi, étoit contraire au commandement de ne tuer pas, et encore contraire en apparence à la promesse que Dieu avoit faite de multiplier la postérité d'Abraham par Isaac. Il n'y a donc plus qu'à examiner si elles sont de Dieu ou de nous; ou en d'autres termes, si ceux qui reçoivent de semblables impressions sont de ceux

que Dieu meut spécialement, ou qu'on appelle mus de Dieu.

Voilà, Madame, ce qu'on pourroit dire de plus apparent pour soutenir cet état, qui fait dire qu'on ne peut rien demander à Dieu. Mais cela ne résout pas la difficulté; car c'est autre chose de recevoir une fois un pareil instinct, comme Abraham, autre chose d'être toujours dans un état où l'on ne puisse observer les commandemens de Dieu. D'ailleurs cet état, qui vous fait dire en cette occasion, Je ne puis, selon vous n'est pas un état extraordinaire, mais un état où l'on vient naturellement avec une certaine méthode et de certains moyens, qui sont même qualifiés courts et faciles. C'est donc dire qu'on doit travailler à se mettre dans un état, dont la fin est de ne pouvoir rien demander à Dieu, et que c'est la perfection du christianisme. Or, c'est là ce que je dis qu'on n'exposera jamais au jour, sans encourir une censure inévitable.

Et si l'on demande en quel rang je mets donc ceux qui douteroient de mon sentiment, ou qui en auroient de contraires; je répondrois que je demeure non-seulement en union, mais encore en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : *Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble; et s'il y a quelque vérité où vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous le révélera un jour* (1). C'est, Madame, ce que je vous dis. Vous avez pris certaines idées sur l'oraison : vous croiriez être propriétaire et intéressée en

(1) *Philip.* III. 15, 16.

faisant

faisant de certains actes, quoique commandés de Dieu : vous croyez y suppléer par d'autres choses plus intimement commandées, soit foiblesse, ou habitude, ou ignorance, ou aheurtement dans votre esprit; je n'en demeure pas moins uni avec vous, espérant que Dieu vous révélera ce qui reste, d'autant plus que vous demandez avec instance qu'on vous redresse de vos égaremens; et c'est ce que je tâche de faire avec une sincère charité.

Déposez donc, madame, peu à peu ces impuissances prétendues, qui ne sont point selon l'Evangile. Croyez-moi, la demande que vous ferez pour vous-même, que Dieu vous délivre de tout mal, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il vous fasse persévérer dans son amour, n'est pas l'Isaac qu'il faut immoler. Que voyez-vous dans cet acte qui en rende le sacrifice si parfait? Quand Abraham entreprit, contre la défense générale de tuer, de donner la mort à son fils, Dieu lui fit voir ce qui est très-vrai, qu'il étoit le maître de la vie des hommes, que c'étoit lui qui lui avoit donné cet Isaac, qui avoit droit de le lui redemander, et qui pouvoit le lui rendre par une résurrection, comme saint Paul le remarque (1). Dieu par-là ne faisoit point cesser en Abraham des actes saints; mais il en faisoit exercer un plus saint encore, qui néanmoins, après tout, n'eut point son effet.

Mais quelle perfection espérez-vous dans la cessation de tant d'excellens actes de la demande, de la confiance, de l'action de grâces? C'est de demeurer

(1) *Hebr.* XI. 19.

défaite d'actes intéressés. Mais c'est l'erreur, de prendre pour intéressés des actes commandés de Dieu comme une partie essentielle de la piété, tels que sont ceux qu'on vient de marquer, ou d'attendre à les faire, que Dieu vous y meuve par une impression extraordinaire; comme si ce n'étoit pas un motif suffisant de s'exciter à les faire, qu'ils soient non-seulement approuvés, mais encore expressément commandés. L'excuse de l'impuissance n'est pas recevable, pour les raisons qu'on a rapportées : celle du rassasiement, poussé jusqu'au point de le trouver assez grand en cette vie, pour n'avoir plus rien à demander, s'il devient universel pour tout un état, c'est-à-dire, pour toute la vie, est une erreur : on ne voit rien de semblable dans l'Ecriture, ni dans la tradition, ni dans les exemples approuvés. Quelques mystiques, quelque ame pieuse, qui, dans l'ardeur de son amour ou de sa joie, aura dit qu'il n'y a plus de désir, en l'entendant des désirs vulgaires, ou en tout cas des bons désirs pour certains momens, ne feront pas une loi; et plutôt il les faut entendre avec un correctif. Mais en général, je maintiens que mettre cela comme un état, ou comme le degré suprême de la perfection et de la pureté du culte, c'est une pratique insoutenable.

Quand on n'attaque que ces endroits de l'intérieur, ce n'est point l'intérieur qu'on attaque, et c'est en vain qu'on s'en plaint; car les personnes intérieures n'ont point eu cela. Sœur Marguerite du Saint-Sacrement étoit intérieure; mais après qu'elle eut été choisie pour épouse, comblée de grâces proportionnées, et élevée à une si haute contempla-

tion, elle disoit : « Sans la grâce de Dieu je tombe-
» rois en toutes sortes de péchés ; et je la lui dois
» demander à toute heure, et lui rendre grâces de
» la protection qu'il me donne ». Dans sa *Vie*, liv. VI, chap. VIII, n.° 2, p. 244. Sainte Thérèse étoit intérieure ; mais elle finit son dernier degré d'oraison où elle est absorbée en Dieu, en disant : « Bienheureux l'homme qui craint Dieu : notre plus
» grande confiance doit être dans la prière, que
» nous sommes obligés de faire continuellement à
» Dieu, de vouloir nous soutenir de sa main toute-
» puissante, afin que nous ne l'offensions point ». *Château de l'ame*, septième demeure, ch. IV, p. 822. On n'a qu'à lire ses lettres ; on trouvera que l'état d'oraison où elle fait cette prière, est celui où elle étoit après quarante ans de profession, et vingt-deux années de sécheresse, portées avec une foi sans pareille parmi des persécutions inouies.

Si on veut remonter aux premiers siècles, saint Augustin étoit intérieur ; mais on n'a qu'à lire ses Confessions, qui sont une perpétuelle contemplation, on y trouvera partout des demandes qu'il fait pour lui-même, sans qu'on y puisse remarquer le moindre vestige de la perfection d'aujourd'hui. Saint Paul étoit intérieur ; mais non-seulement il prie pour lui-même, mais il invite les autres à prier pour lui. *Priez pour moi*, dit-il, *mes frères* (1). Sans doute qu'il faisoit lui-même la prière qu'il faisoit faire pour lui.

Je me souviens, à ce propos, de l'endroit où il

(1) *I. Thess.* V. 25. *Hebr.* XIII. 18.

est dit que vous ne pouvez invoquer les saints en aucune sorte. Cela déjà est assez étrange; mais la raison est encore pire : « Il me vient, dit-on, » dans l'esprit, que les domestiques ont besoin » d'intercesseurs, mais les épouses non ». Sur quoi se fonde cette doctrine? Sur rien, si ce n'est seulement sur le mot d'épouse. Mais toute ame chrétienne et juste est épouse, selon saint Paul; nul ne doit donc invoquer les saints, et Luther gagne sa cause : et l'ame de saint Paul étoit épouse dans le degré le plus sublime, sans cesser de se procurer des intercesseurs. Enfin, qu'on me montre dans toute la suite des siècles un exemple semblable à celui dont il s'agit, je dis un exemple approuvé; je commencerai à examiner la matière de nouveau, et je tiendrai mon sentiment en suspens; mais s'il ne s'en trouve aucun, il faut qu'on cède.

Je n'ai jamais hésité un seul moment sur les états de sainte Thérèse, parce que je n'y ai rien trouvé que je ne retrouvasse aussi dans l'Ecriture, comme elle dit elle-même que les docteurs de son temps le reconnoissoient. C'est ce qui m'a fait estimer, il y a trente ans, sans hésiter, sa doctrine, qui aussi est louée par toute l'Eglise; et à présent, que je viens encore de relire la plus grande partie de ses ouvrages, j'en porte le même jugement, toujours sur le fondement de l'Ecriture : mais ici je ne sais où me prendre; tout est contre, et rien n'est pour.

On dit : *l'Esprit prie pour nous* (1), il faut donc le laisser faire; mais cette parole regarde tous les

(1) *Rom.* VIII. 26.

états de grâce et de sainteté. D'ailleurs, la conséquence n'est pas bonne : au lieu de dire, Il prie en nous, donc il le faut laisser faire : il faut dire, Il prie en nous, donc il faut coopérer à son mouvement, et s'exciter pour le suivre, comme la suite le démontre. On dit que, selon le même saint Paul, *le chrétien est poussé par l'Esprit de Dieu* (1); que Jésus-Christ dit que *le chrétien est enseigné de Dieu* (2). Cela est vrai, non d'un état particulier, mais de tous les justes; et Jésus-Christ dit expressément : *Tous seront enseignés de Dieu.* On ne prouve donc point, par ces paroles, cette surprenante singularité qu'on veut attribuer à un état particulier. On dit : Il est écrit, *Qu'on se renonce soi-même* (3). Est-ce à dire qu'il faut renoncer à demander ses besoins à Dieu par rapport à son salut ? Ce seroit trop visiblement abuser de la parole de Jésus-Christ. On dit : *Dieu est amour, et qui demeure dans l'amour de Dieu, demeure en Dieu et Dieu en lui* (4) : donc il n'y a qu'à demeurer, et il n'y a rien à demander. Mais cela seroit contre Jésus-Christ même, qui, après avoir dit à ses apôtres : *Nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure* (5); et encore : *Demeurez en moi et moi en vous* (6); et encore : *Le Saint-Esprit viendra en vous, et il y demeurera* (7), inculque plus que jamais le commandement de la prière.

Je ne sais donc, encore un coup, à quoi recourir : je n'ai trouvé ni Ecriture, ni Tradition, ni

(1) *Rom.* VIII. 14. — (2) *Joan.* VI. 45. — (3) *Matt.* XVI. 44. — (4) *I. Jean.* VI. 16. — (5) *Joan.* XIV. 23. — (6) *Ibid.* XV. 4. — (7) *Ibid.* XIV. 17.

exemple, ni personne qui pût ou qui osât dire ouvertement : En cet état ce seroit une demande propriétaire et intéressée, de demander pour soi quelque chose, si bonne qu'elle fût, à moins d'y être poussé par un mouvement particulier ; et la commune révélation, le commandement commun fait à tous les chrétiens, ne suffit pas. Une telle proposition est de celles où il n'y a rien à examiner, et qui portent leur condamnation dans les termes.

J'écris ceci sous les yeux de Dieu, mot à mot comme je crois l'entendre de lui par la voix de la tradition et de l'Ecriture, avec une entière confiance que je dis la vérité. Je vous permets néanmoins de vous expliquer encore : peut-être se trouvera-t-il dans vos sentimens quelque chose qui n'est point assez débrouillé ; et je serai toujours prêt à l'entendre. Pour moi, j'ai voulu exprès m'expliquer au long, et ne point épargner ma peine, pour satisfaire au désir que vous avez d'être instruite.

Je vous déclare cependant que je loue votre docilité, que je compatis à vos croix, et que j'espère que Dieu vous révélera ce qui reste, comme je l'ai dit après saint Paul. J'aurai encore beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits ; et je le ferai quand Dieu m'en donnera le mouvement, comme il me semble qu'il me l'a donné à cette fois. Au reste, sans m'attendre trop à des mouvemens particuliers, je prendrai pour un mouvement du Saint-Esprit, tout ce que m'inspirera pour votre ame la charité qui me presse, et la prudence chrétienne. Je suis dans le saint amour de notre Seigneur, très-parfaitement à vous, et toujours prêt à vous éclaircir sur toutes

les difficultés que pourra produire cette lettre dans votre esprit.

ADDITION.

Pendant que je ferme ce paquet, Dieu me remet dans l'esprit le commencement de l'action du sacrifice, qui se fait par ces paroles du pontife : *Sursum corda*, Le cœur en haut : par où le prêtre excite le peuple, et s'excite lui-même le premier à sortir saintement de lui-même, pour s'élever où est Jésus-Christ. C'est là sans doute un acte réfléchi, mais très-excellent, et qui peut être d'une très-haute et très-simple contemplation. A quoi le peuple répond avec un sentiment aussi sublime : Nous l'avons (notre cœur) à notre Seigneur ; c'est-à-dire, nous l'y avons élevé, nous l'y tenons uni : ce qui emporte sans difficulté une réflexion sur soi-même, mais une réflexion qui en effet nous fait consentir à l'exhortation du prêtre, qui, en s'excitant soi-même à ce grand acte, y excite en même temps tout le peuple pour lequel il parle, et dont il tient tous les sentimens dans le sien, pour les offrir à Dieu par Jésus-Christ. Le prêtre donc, ou plutôt toute l'Eglise et Jésus-Christ même en sa personne, après avoir ouï de la bouche de tout le peuple cette humble et sincère reconnoissance de ses sentimens, *Nous avons le cœur élevé au Seigneur*, la regarde comme un don de Dieu; et afin que les assistans entrent dans la même disposition, il élève de nouveau sa voix en ces termes : *Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*, c'est-à-dire, rendons-lui grâces universellement de tous ses bienfaits, et rendons-lui grâces

en particulier de cette sainte disposition où il nous a mis, d'avoir le cœur en haut; et tout le peuple y consent par ces paroles : *Il est raisonnable, il est juste.* Après quoi, il ne reste plus qu'à s'épancher en actions de grâces, et commencer saintement et humblement tout ensemble, par cette action, le sacrifice de l'Eucharistie.

Voilà sans doute des actes parfaits, des actes très-simples, des actes très-purs, qui peuvent être, comme je l'ai dit, d'une très-haute contemplation, et qui sont très-assurément des actes d'une foi très-vive, d'une espérance très-pure, d'un amour sincère; car il est bien aisé d'entendre que tout cela y est renfermé : ce sont pourtant des actes de réflexion sur soi-même et sur ses actes propres. Et si le retour qu'on fait sur soi-même, pour y connoître les dons de Dieu, étoit un acte intéressé, il n'y en auroit point qui le fût davantage que l'action de grâces. Mais ce seroit une erreur manifeste de le qualifier de cette sorte, et encore plus d'accuser l'Eglise d'induire ses enfans à de tels actes, quand elle les induit à l'action de grâces. Il en faut dire autant de la demande, qui, comme nous avons dit, n'est ni plus ni moins intéressée que l'action de grâces.

Toutes ces actions sont donc pures, sont simples, sont saintes, sont parfaites, quoique réfléchies et ayant toutes un rapport à nous. Il faut que tous les fidèles se conforment au désir de l'Eglise, qui leur inspire ces sentimens dans son sacrifice : ce qu'on ne fera jamais; mais plutôt on fera tout le contraire, si on regarde ces actes comme intéressés; car c'est leur donner une manifeste exclusion.

Il faut donc entrer dans ces actes : il faut qu'il y ait dans nos oraisons une secrète intention de les faire tous ; intention qui se développe plus ou moins, suivant les dispositions où Dieu nous met ; mais qui ne peut pas n'être pas dans le fond du chrétien, quoiqu'elle y puisse être plus ou moins cachée, et quelquefois tellement, qu'on ne l'y aperçoit pas distinctement. Ce sera là peut-être un dénouement de la difficulté : mais pour cela il faut changer, non-seulement de langage, mais de principes, en reconnoissant que ces actes sont très-parfaits en eux-mêmes, soit qu'ils soient aperçus ou non, excités ou non par notre attention et par notre vigilance ; pourvu qu'on croie et qu'on sache qu'on ne les fait comme il faut, qu'autant qu'on les fait par le Saint-Esprit : ce qui n'est pas d'une oraison particulière, mais commun à tous les états du christianisme, quoique non toujours exercé avec une égale simplicité et pureté. Si on entre véritablement dans ces sentimens, la doctrine en sera irrépréhensible.

AUTRE ADDITION.

Pour m'expliquer mieux sur les actes réfléchis, en voici un de saint Jean (1) : « Mes petits enfans, » n'aimons pas de parole ni de la langue, mais par » œuvres et en vérité. C'est par-là que nous con- » noissons que nous sommes de la vérité, (ses enfans » et animés par elle) et que nous en persuaderons » notre cœur en la présence de Dieu, parce que, » si notre cœur nous reprend, Dieu est plus » grand que notre cœur, et il connoît tout. Mes

(1) *I. Joan.* III. 18.

» bien-aimés, si notre cœur ne nous reprend pas, » nous avons de l'assurance devant Dieu; et quoi » que ce soit que nous lui demandions, nous l'ob- » tiendrons de lui ». Voilà des actes manifestement réfléchis sur soi-même, et un fondement de confiance établi sur la disposition qu'on sent en son cœur. Je demande si ce sont-là des sentimens des parfaits ou des imparfaits. S'ils sont des parfaits, ils ne sont donc ni intéressés ni propriétaires. On ne peut pas dire qu'ils n'en soient pas, puisque saint Jean les connoît en lui comme dans les autres. D'ailleurs on les voit expressément dans saint Paul, lorsqu'il dit prêt à consommer son sacrifice, et dans l'état le plus parfait de sa vie : *J'ai bien combattu* (1), et le reste. On voit qu'il s'appuie sur ses œuvres; mais comment? Il est sans doute que c'est en tant qu'elles sont de Dieu, et un effet comme une marque de son amour.

Il ne faut donc point tant blâmer ces actes réfléchis, qui sont, comme on voit, des plus parfaits, et en même temps des plus humbles, et qui néanmoins, bien loin d'étouffer en nous l'esprit de demande, sont, selon saint Jean, un des fondemens qui nous fait demander avec confiance.

Au reste, je ne veux pas dire que toutes les ames saintes doivent toujours être expressément dans la pratique de ces actes : ce que je veux dire, c'est que ces dispositions sont saintes et parfaites, et que c'est combattre directement le Saint-Esprit que de les traiter, non-seulement d'imparfaites, mais encore de propriétaires et d'impures, ou de

(1) *II. Tim.* IV. 7.

faire comme une espèce de règle pour les parfaits, des dispositions différentes.

LETTRE XIII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle répond à la lettre du prélat; et en affectant une grande soumission à sa décision, elle cherche à justifier tous ses sentimens.

Je n'ai nulle peine, Monseigneur, à croire que je suis trompée; mais je ne puis ni m'en affliger ni m'en plaindre (1). Quand je me suis donnée à notre Seigneur, ç'a été sans réserve et sans exception; et quand j'ai écrit, je l'ai fait par obéissance, aussi contente d'écrire des extravagances que d'écrire de bonnes choses. Ma consolation est que Dieu n'en est ni moins grand, ni moins parfait, ni moins heureux pour tous mes égaremens. Je croirai, Monseigneur, de moi tout ce que vous m'ordonnerez d'en croire; et je dois vous dire, pour obéir à l'ordre que vous me donnez de vous mander simplement mes pensées, que je ne sais pas comme j'ai écrit cela, qu'il ne m'en est rien resté dans la tête, et que je n'ai nulle idée de moi, n'y pensant pas même. Lorsque je puis y réfléchir, il me paroît que je me trouve au-dessous de toutes les créatures et un vrai néant. J'ai donc l'esprit vide de toute idée de moi. J'avois cru que Dieu, en voulant se servir de

(1) Voyez la *Relation*, sect. II, n. 21, pag. 546; et les *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. II, §. VII, n. 29; tom. XXX, pag. 48.

moi, n'avoit regardé que mon infinie misère; et qu'il avoit choisi un instrument destitué de tout, afin qu'il ne lui dérobât pas sa gloire. Mais puisque je me suis trompée, j'accuse mon orgueil, ma témérité et ma folie, et je remercie Dieu, Monseigneur, qui vous a inspiré la charité de me retirer de mon égarement.

Le mot de *délier* et de *lier* ne doit pas être pris au sens qu'il est dit à l'Eglise : c'étoit une certaine autorité que Dieu sembloit m'avoir donnée, pour tirer les ames de leurs peines et les y replonger. Mais, Monseigneur, c'est ma folie qui m'a fait croire toutes ces choses, et Dieu a permis que cela se trouvoit vrai dans les ames; en sorte que Dieu, en me livrant à l'illusion, a permis que tout concourût pour me faire croire ces choses, non en manière réfléchie sur moi, ce que Dieu n'a jamais permis, ni que j'aie cru en être meilleure; mais j'ai mis simplement, et sans retour, ce que je m'imaginois. Je renonce de tout mon cœur à cela. Je ne puis m'ôter les idées, car je n'en ai aucune : ce que je puis, est de les désavouer.

C'est de tout mon cœur que je prends le parti de me retirer, de ne voir ni n'écrire à personne sans exception. Il y a six mois que je commence à le pratiquer : j'espère que Dieu me fera la grâce de l'achever jusqu'à la mort.

Je consens tout de nouveau qu'on brûle les écrits, et qu'on censure les livres, n'y prenant nul intérêt : je l'ai toujours demandé de la sorte.

Il me semble, Monseigneur, que l'exercice de la charité contient toutes demandes et toutes prières;

et comme il y a un amour sans réflexion, il y a aussi une prière sans réflexion, et celui qui a cette prière substantielle, satisfait à toutes les autres, puisqu'elle les renferme toutes. Elle ne les détaille pas, à cause de sa simplicité. Le cœur qui veille sans cesse à Dieu, attire la vigilance de Dieu sur lui. Mais je veux bien croire encore que je me trompe en ce point.

Il y a deux sortes d'ames : les unes auxquelles Dieu laisse la liberté de penser à elles, et d'autres que Dieu invite à se donner à lui par un oubli si entier d'elles-mêmes, qu'il leur reproche les moindres retours. Ces ames sont comme des petits enfans qui se laissent porter à leurs pères, qui n'ont aucun soin de ce qui les regarde. Cela ne condamne pas celles qui agissent; mais pour celles-là, Dieu veut d'elles cet oubli et cette perte d'elles-mêmes, du moins je le crois de la sorte : mais puisque cela ne vaut rien, je le désavoue comme le reste.

Il me paroît, Monseigneur, par tout ce que vous dites, que vous croyez que j'ai travaillé à étouffer les actes distincts, comme les croyant imparfaits. Je ne l'ai jamais fait; et quand je fus mise intérieurement dans l'impuissance d'en faire, que mes puissances furent liées, je m'en défendis de toutes mes forces, et je n'ai cédé au fort et puissant Dieu que par foiblesse. Il me semble même que cette impuissance de faire des actes réfléchis ne m'ôtoit point la réalité de l'acte; au contraire, je trouvois que ma foi, ma confiance, mon abandon ne furent jamais plus vifs, et mon amour plus ardent. Cela me fit

comprendre qu'il y avoit une manière d'acte direct et sans réflexion, et je le connoissois par un exercice continuel d'amour et de foi, qui rendoit l'ame soumise à tous les événemens de la Providence, qui la portoit à une véritable haine d'elle-même, n'aimant que les croix, les opprobres, les ignominies. Il me semble que tous les caractères chrétiens et évangéliques lui sont donnés. J'avoue que sa confiance est pleine de repos, exempte de souci et d'inquiétude : elle ne peut faire autre chose que d'aimer, et se reposer en son amour. Ce n'est pas qu'elle se croie bonne, elle n'y pense pas : elle est comme une personne ivre, qui est incapable de toute autre chose que de son ivresse. Il me semble que la différence de ces personnes et des autres, est que les premiers mangent la viande pour se nourrir, la mâchent avec soin, et que les autres en avalent la substance. Si je dis des sottises, vous me les pardonnerez, Monseigneur, ne devant jamais plus écrire.

Je n'ai garde, Monseigneur, de vous faire des difficultés sur votre lettre; je crois tout sans raisonner, et je vous obéirai avec tant d'exactitude, que je pars demain dès le matin. Je n'aurai plus de commerce qu'avec les filles qui me servent; et afin de ne plus écrire à personne sans exception, personne ne saura où je suis. J'enverrai de six en six mois querir ma pension; si je meurs, l'on le saura. Si Dieu vous inspire, Monseigneur, de le prier pour ma conversion, j'espère que vous aurez la charité de le faire. Je ne perdrai jamais le souvenir de votre

charité et des obligations que je vous ai, étant avec beaucoup de respect et de soumission, votre très-humble et très-obéissante servante.

Je pourrois vous faire remarquer, Monseigneur, qu'il y a eu en beaucoup d'endroits de mes écrits, des expressions qui sont des actes très-distincts. Il seroit facile de faire voir qu'ils coulent alors de source, et pourquoi l'on exprime alors son amour, son abandon et sa foi d'une manière très-distincte; qu'on le fait de même dans les cantiques ou chansons spirituelles, et qu'on ne le peut faire à l'oraison. Il y a bien des raisons de cela; mais il ne s'agit plus d'éclaircissement, il ne faut que se soumettre : c'est ce que je fais de tout mon cœur.

LETTRE XIV.

DE M.ME GUYON A M.ME DE MAINTENON (*).

Elle la prie de lui faire donner des commissaires pour juger de sa vie et de ses mœurs.

Tant qu'on ne m'a accusée que d'enseigner à faire l'oraison, je me suis contentée de demeurer

(*) Pendant que M. de Meaux, comme il le marque dans sa *Relation*, sect. III, n. I, étoit occupé à désabuser madame Guyon de ses erreurs; pour détourner l'attention à d'autres objets, elle se mit dans l'esprit de faire examiner les accusations intentées contre ses mœurs. Dans cette vue, elle écrivit à cette future protectrice qui lui avoit été montrée en vision, pour la supplier de demander au Roi des commissaires, qui fussent chargés d'informer et de prononcer sur sa vie. Elle envoya à Bossuet copie de sa lettre à madame de Maintenon, et l'accompagna d'un mémoire que nous mettrons à la suite de cette lettre.

La Beaumelle rapporte un extrait de la lettre de madame Guyon,

cachée, et j'ai cru que, ne parlant ni n'écrivant à personne, je satisferois tout le monde; que je tranquilliserois le zèle de certaines personnes de probité, qui n'ont de la peine que parce que la calomnie les indispose; et que j'arrêterois par-là cette même calomnie. Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes, je crois devoir à l'Eglise, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même la connoissance de la vérité. C'est pourquoi, Madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires, moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention : car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens.

Si l'on veut bien m'accorder cette grâce, je me rendrai dans telle prison qu'il plaira à Sa Majesté et à vous, Madame, de m'indiquer. J'irai avec la fille qui me sert depuis quatorze ans : l'on nous séparera, et l'on me donnera pour me servir, dans mes infirmités, qui l'on voudra.

Si Dieu veut bien que la vérité soit connue, vous verrez, Madame, que je n'étois pas indigne des bontés dont vous m'honoriez autrefois. Si Dieu veut que je succombe sous l'effort de la calomnie, j'adore

dans son recueil des *Lettres de madame de Maintenon*, (tom. 1, p. 249), avec quelques différences peu essentielles. Avant celle-ci il en produit une autre sur le même sujet, écrite aussi par la même, à madame de Maintenon, qui est du 7 juin 1694. Mais il paroît que ce compilateur n'a pas vu les pièces originales, ou qu'il les a travesties à son gré; car un pareil éditeur étoit peu jaloux de se distinguer par sa bonne foi et son exactitude.

sa justice, et m'y soumets de tout mon cœur, demandant même la punition que ces crimes méritent.

Des grâces de cette nature ne se refusent jamais, Madame. Si vous avez la bonté de me l'accorder, j'enverrai dans huit jours chez M. le duc de Beauvilliers querir la réponse ou l'ordre qu'il vous plaira de me donner; et je me rendrai incessamment dans la prison qu'il vous plaira de m'indiquer, étant toujours avec le même respect et la même soumission, etc.

Juin 1694.

MÉMOIRE

DE MADAME GUYON,

Envoyé par elle à Bossuet, avec la copie de la lettre précédente (1).

Quoique j'eusse formé le dessein de me laisser accabler sans me justifier ni me défendre, la gloire de Dieu et l'intérêt de la vérité m'obligent aujourd'hui de rompre cette résolution. J'ai écrit à la vérité deux livres, l'un intitulé, *Le moyen court et facile de faire Oraison*, et le second, *Exposition du Cantique des cantiques*. Je n'eus jamais le dessein de faire imprimer ni l'un ni l'autre, que je n'avois écrits que pour mon édification particulière. Les copistes les ayant donnés pleins de fautes à des libraires, l'on fut obligé de les corriger, voyant qu'on les imprimoit de la sorte. L'on m'a recherchée, il y a près de sept ans, pour ces livres. L'on me mit au couvent des religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine : l'on m'examina

(1) Voyez *Relation sur le Quiétisme*, sect. III, n. I, p. 546.

avec toute la rigueur que peuvent faire des gens fort animés : l'on ne trouva rien à reprendre à mes mœurs, quelque recherche qu'on en pût faire avec un zèle plein d'amertume. Pour mes livres, je les soumis à l'Eglise, que je révère, à laquelle je suis et serai soumise jusqu'au tombeau. Je déclarai même que s'il y avoit quelque chose qui ne fût pas dans le pur esprit de l'Eglise, je priois qu'on le condamnât; et que j'aimerois mieux être brûlée, que d'altérer le moins du monde, par mon ignorance, même avec bonne intention, sa pure et chaste doctrine. C'étoit tout ce que je pouvois faire, étant femme ignorante, et mes mœurs se trouvant sans corruption.

Cependant l'on ne se contenta pas de cela, l'on me voulut obliger d'écrire que j'avois eu des erreurs. Je dis qu'il n'y avoit qu'à condamner les livres et marquer les endroits erronés, que je les condamnois de tout mon cœur; mais que je ne pouvois pas écrire que j'avois été dans l'erreur, parce que cela supposoit quelque chose de caché; que je détestois les erreurs qui s'étoient glissées par mon ignorance dans mes livres et dans mes écrits, si l'on en trouvoit; que je priois même qu'on les censurât en toute rigueur.

Cela ne satisfit point, l'on me fit de grandes menaces de m'opprimer; mais je crus qu'il falloit plutôt souffrir la mort que de trahir la vérité. Madame de Maintenon, alors convaincue de mon innocence, obtint qu'on me remît en liberté. Ma liberté ne fit qu'aigrir l'ulcère, loin de le fermer : l'on a indisposé tous les esprits avec plus de violence.

Lorsque j'étois à Sainte-Marie, l'on voulut obliger les religieuses à dire du mal de moi : elles le refusèrent, n'en connoissant point, à ce qu'elles disoient ouvertement. Il se trouva dans mes interrogations une lettre fausse, reconnue telle, sur laquelle M. l'official me dit qu'on m'avoit fait arrêter. J'en demandai justice : l'on ne voulut pas me la faire; cela auroit empêché ces mêmes gens de

faire d'autres fausseté. Ce sont ces mêmes personnes, reconnues faussaires, qui m'imposent aujourd'hui de nouveaux crimes.

Si l'on n'attaquoit que ma personne, je souffrirois sans me plaindre toute sorte de calomnies, ainsi que je les ai souffertes jusqu'à présent. Mais comme on se sert des crimes qu'on m'impose, pour condamner la vérité, et pour tirer une fausse conclusion que tous ceux qui font oraison sont criminels, je suis obligée à la vérité de faire voir que si j'aime l'oraison, je ne suis point coupable; l'oraison et le crime étant incompatibles. Quoi, l'amour de Dieu, l'assiduité à se tenir en sa présence, pourroient rendre mauvais? Il est odieux de le penser. Ceux qui font des crimes doivent avouer, ou qu'ils n'ont pas fait oraison, ou qu'ils l'ont quittée après l'avoir faite; et c'est leur infidélité qui les a fait tomber dans le crime. Si j'avois fait les crimes dont on m'accuse, j'avouerois de bonne foi que je ne les aurois commis que parce que je me serois éloignée de mon Dieu, source de pureté, en m'éloignant de l'oraison; mais ne les ayant point commis, et n'ayant point quitté l'oraison, je dois faire voir mon innocence.

Sitôt que je sus qu'on m'accusoit d'apprendre à faire l'oraison, et que bien des gens étoient en rumeur de ce qu'une femme faisoit aimer Dieu, et portoit les jeunes dames au mépris de la vanité et au désir de leur salut : quoique ce crime me parût assez pardonnable, je voulus, à cause de la foiblesse, et pour ne point scandaliser les petits, cesser de le commettre. Je me retirai, et j'ai vécu depuis ce temps séparée du monde, sans nul commerce, même avec ma propre famille ni avec mes amis, ayant toujours agi avec une extrême bonne foi en tout cela. J'écrivis, en me retirant, les raisons que j'avois de me retirer. Je protestai que j'étois toujours prête de venir rendre raison de ma foi, sitôt qu'on le voudroit; que si mon exil volontaire ne satisfaisoit pas, et que Sa Majesté voulût de moi un exil et une prison forcée, je m'y ren-

drois d'abord; qu'elle ne seroit jamais forcée pour moi, puisque je faisois toujours mon plaisir d'obéir, même dans les choses les plus dures.

Depuis ce temps, ma retraite ni mon silence n'ayant point tranquillisé le zèle des personnes qui veulent ma perte, l'on m'a supposé, selon le bruit public, des crimes. Sitôt que je l'ai su, j'ai écrit pour prier instamment qu'on me donnât des commissaires laïques, gens d'une probité reconnue, sans passion ni prévention. J'ai offert de me rendre en quelle prison l'on voudroit, pour me faire juger dans toute la rigueur possible, ne demandant sur cela nulle grâce : l'on me l'a refusé.

Je déclare de nouveau que je soumets tous mes écrits, que je renonce et déteste tout ce que mon ignorance m'y a fait mettre, qui ne se trouvera pas conforme à la pure doctrine de l'Eglise, que j'aime, que je révère, et dont je ne me veux jamais écarter. Mais je soutiens en même temps que, si on les examinoit sans prévention et qu'il me fût permis d'y répondre, il ne s'y trouveroit rien que de très-catholique selon le sens que je pense. Il n'y a rien, dans l'Ecriture sainte même, où la critique et la malice des hommes ne puissent donner un mauvais sens. Y a-t-il rien qui indispose plus, et qui en fasse donner un plus mauvais, que de supposer des crimes? Car enfin si j'ai fait les crimes dont on m'accuse, il les faut condamner sans examen : et avec quelle disposition peut-on lire des livres de piété d'une personne à laquelle l'on suppose des crimes? Parce que j'ai été mise à Sainte-Marie, chacun s'est donné un droit de me calomnier, étant sûr d'être bien avoué.

Ces crimes ont été inventés d'abord par la malice d'une femme à qui j'ai refusé une aumône considérable; d'une femme qui a quitté son pays, après avoir été convaincue du vol d'une Eglise; d'une femme chassée d'ailleurs pour sa dissolution et son hypocrisie; d'une femme qui a déjà dit contre moi des calomnies reconnues fausses. C'est sur

ce fondement, et sur les discours d'autres créatures qui se disent elles-mêmes abominables, que j'ai chassées et indiquées comme telles, et pour lesquelles je n'ai que de l'horreur; c'est, dis-je, sur de pareils témoignages qu'on me suppose des crimes. Qu'on examine ma vie à fond, c'est ce que je demande; et s'il se trouve un seul témoin de probité qui m'ait vu commettre quelque crime, je passe condamnation.

Je ne me plains point de ceux qui me poursuivent à présent, parce qu'ils le font par zèle : mais ce zèle n'est point établi sur la connoissance de la vérité, mais bien sur des suppositions fausses et des calomnies punissables. S'ils sont coupables, c'est en ce qu'ils ne veulent point éclaircir la vérité, et qu'on me refuse une justice qu'on n'a jamais refusée à personne.

Les raisons que j'ai eues de demander des juges laïques, gens de probité et sans prévention, sont parce que je sais que les juges ecclésiastiques n'approfondissent pas sur les crimes; et que, lorsque je demandai justice de la fausse lettre, feu M. l'official me dit qu'il falloit pardonner cela pour l'amour de Dieu. Je le fis, et c'est ce qui a donné la hardiesse à ces personnes de recommencer. J'ai raison de demander des gens de probité; puisque je sais qu'on fait ce qu'on peut pour suborner des témoins, jusqu'à promettre et donner des pensions pour cela. Il ne se trouvera dans ce siècle que trop de faux témoins pour de l'argent.

J'ai besoin de gens sans prévention, puisqu'on tâche de prévenir tous les esprits. Pour moi, je ne préviens personne : j'abandonne à Dieu ce qui me regarde; je n'écris que pour rendre témoignage à la vérité; je ne me soucie point de ma vie. Si c'est elle qui fait de la peine, au moindre signal j'apporterai ma tête sur un échafaud; et ce me sera un avantage de mourir de la sorte. Mais je n'avouerai jamais que j'aie commis des crimes que j'abhorre, que je déteste, et dont Dieu, par son infinie

miséricorde, m'a toujours préservée. Je n'ai point été élevée dans le crime : mon éducation en a été aussi éloignée que la vie que j'ai menée. J'ai été trop criminelle de ne pas assez aimer Dieu, et de n'avoir point correspondu aux grâces qu'il m'a faites.

Qu'on n'impute donc point à la vie intérieure, des crimes que le démon ne vomit que pour la ternir. C'est dire que le soleil est impur et sans lumière; c'est vouloir mettre l'abomination dans le lieu saint. Il y a des gens exécrables qui le font; mais ce sont des gens sans intérieur et sans oraison; qui se vantent de leurs crimes, que le diable a suscités dans ce siècle pour obscurcir la vérité : c'est le dragon qui vomit la fumée infernale contre le soleil; mais cette vapeur maligne retombera sur lui-même, et la vérité paroîtra au jour.

Qu'on examine mes écrits, qu'on le fasse avec exactitude et en rigueur, qu'on voie s'il n'y a rien qui ne porte à l'amour de Dieu, à l'éloignement du péché, à suivre les conseils évangéliques, pourvu qu'on ne leur donne pas un mauvais tour. Que s'il y a quelque chose de trop fort dans les expressions, si je me suis mal expliquée, si je me suis servie de termes outrés, je suis toujours prête d'expliquer sincèrement la vérité de ce que j'ai pensé. Qui connoît mon cœur mieux que moi? qui veut juger de ma foi? Lorsque je dis, J'entends cela de cette sorte; pourquoi dire, Vous l'entendez autrement? Je déclare que cela n'est pas; que je condamne et déteste tout mauvais sens qu'on leur peut donner; que je suis toujours prête à expliquer le bon sens dans lequel je les ai écrits, à rendre raison de ma foi, et à confirmer cette même foi de mon sang.

Je sais que des gens ont falsifié de mes écrits, qu'ils y ont ajouté des choses mauvaises; mais il est aisé de voir qu'ils sont différens des originaux, et fort éloignés de l'esprit de tout le reste. Je ne me plains point de ceux qui se lient pour les décrier, s'ils croient ce qu'on leur

dit de moi : mais qu'ils prennent garde, que dans tous les siècles le diable a fait le singe de Dieu; qu'il y a des gens abominables, qui affectent une fausse piété, afin de faire décrier par-là la vraie piété, et de confondre le faux et le vrai : c'est ce que j'ai prié qu'on examinât. Les prélats ont raison de se déchaîner; mais il faut voir s'ils ne confondent point l'agneau avec le loup : ils font plus, ils crient au loup contre l'agneau, et laissent vivre le loup en paix. Je prie le Seigneur qu'il leur donne l'esprit de discernement : ils ne le peuvent avoir qu'en se dépouillant de l'esprit de prévention, afin d'examiner dans un esprit pur, simple et droit. Il seroit aisé de voir la vérité, de la séparer de l'erreur et du mensonge.

Si l'on veut bien me donner les juges que je demande, faire examiner les crimes avant les écrits, je suis toujours prête à reparoître, afin de faire voir la vérité de ce qui me regarde. Qu'on n'effraie point les ames, les empêchant d'embrasser l'oraison, qui est la voie pure et sainte, où l'ame est éclairée de la grandeur de Dieu et de son néant, où elle est échauffée de son amour, où elle apprend à mépriser tout ce qui n'est point Dieu, pour ne s'attacher qu'à lui seul; et non pas une école de crimes, comme on la veut faire passer. Si quelqu'un m'accuse, qu'il se présente, qu'il soit confronté, comme l'on fait dans toutes les justices réglées; mais qu'on ne se contente pas de donner des Mémoires où l'on met ce qu'on veut, parce qu'on est sûr qu'on ne sera pas obligé à le soutenir. Si ce que je demande est injuste, je me condamne moi-même; mais s'il est selon l'équité, qu'on ait la bonté de me l'accorder. Je prie Dieu, seule et souveraine vérité, de faire connoître que je ne ments point.

Une des causes de ce que je souffre aujourd'hui, vient de ce que les mêmes personnes qui m'ont toujours poursuivie et persécutée ont indisposé monseigneur l'archevêque contre moi, lui faisant comprendre que je manquois de soumission à ses ordres; quoiqu'il soit vrai que

je ne me suis jamais écartée, pour peu que ce soit, du respect et de la soumission que je lui dois, ayant un respect infini pour son caractère, étant prête à me soumettre de nouveau à ce qu'il ordonneroit de moi, après avoir connu la vérité par lui-même ou par des personnes sans prévention.

LETTRE XV.

DE MADAME GUYON A MM. BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

DE NOAILLES, ÉVÊQUE DE CHALONS,

ET TRONSON,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE,

Choisis pour examiner les livres et les états de madame Guyon.

Elle les sollicite d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions, qu'on avoit, disoit-elle, contre sa personne.

Comment pourrai-je, Messeigneurs, paroître devant vous, si vous me croyez coupable des crimes dont on m'accuse? Comment pourrez-vous examiner, sans horreur, des livres qui viennent d'une personne qu'on veut faire passer pour exécrable? Mais aussi comment n'y paroîtrai-je pas; puisqu'ayant pris la liberté de vous demander à Sa Majesté pour examiner ma foi, et ayant été assez heureuse d'avoir obtenu ce que je désire, ce seroit me priver de l'unique ressource qui me reste en cette vie, de pouvoir faire connoître la pureté de ma foi, la droiture de mes intentions, et la sincé-

rité de mon cœur devant des personnes, qui, quoique prévenues, ne me sont nullement suspectes, à cause de leurs lumières, de leur droiture et de leur extrême probité.

J'avois pris la liberté de demander à Sa Majesté de joindre des juges laïques, afin qu'ils approfondissent ce qui regarde mes mœurs; parce que je croyois qu'il étoit impossible qu'on pût juger favorablement des écrits d'une personne qui passe pour coupable. Je me suis offerte d'entrer en prison, ainsi que vous le verrez, Messeigneurs, par la lettre ci-jointe (*), si vous voulez bien vous donner la peine de la lire. J'offre plus; c'est de faire voir que je n'ai point fait les choses dont on m'accuse. Je n'attends pas que ceux qui m'accusent prouvent ce qu'ils avancent, quoique ce soit l'ordinaire; mais je m'offre de prouver que cela n'est pas. Si vous voulez bien, Messeigneurs, avoir la charité d'examiner ce qui regarde le criminel avant l'examen des livres, je vous en aurai une obligation infinie. Il est aisé d'informer, à charge et à décharge, de toute ma vie. Je vous dirai, Messeigneurs, avec une entière ingénuité, les choses dont on m'accuse, et le caractère des personnes qui m'accusent. Je suis toute prête de soutenir toutes sortes de confrontations; et je crois qu'il vous sera aisé, avec la grâce de Dieu, de démêler une malignité peu commune. Vous verrez, Messeigneurs, le caractère des personnes qui m'accusent; et peut-être sera-ce un grand bien pour l'Eglise, qu'on examine qui sont les cou-

(*) A madame de Maintenon, et qui est rapportée ci-dessus.

pables, de ceux qui accusent et de celle qui est accusée.

Trois personnes de probité sont animées contre moi : monseigneur l'évêque de Chartres (*), parce que son zèle est trompé : il me sera aisé de faire voir par qui et comment.

M. le curé de Versailles, qui n'a pas toujours été aussi déchaîné contre moi qu'il l'est; puisqu'il m'écrivit, lorsque je sortis de Sainte-Marie, après avoir lu les livres dont il s'agit et les plus forts de mes écrits, qu'il étoit dans mes mêmes sentimens : j'en ai la lettre. Depuis ce temps, il me faisoit l'honneur de se dire de mes amis, me venoit voir plus assidûment qu'aucun autre : il a témoigné à beaucoup de mes amis l'estime qu'il faisoit de moi; même depuis la dernière fois qu'il m'est venu voir, il a dit mille biens de moi à Saint-Cyr, et ensuite beaucoup de mal.

La raison de cette conduite, c'est que M. le curé de Versailles s'est imaginé que j'avois retiré madame la comtesse de Guiche et madame la duchesse de Mortemart de sa conduite, pour les mettre sous celle du père Alleaume jésuite.

Il est de fait que madame la comtesse de Guiche étoit sous la conduite du R. P. Alleaume, avant que j'eusse l'honneur de la connoître : ce n'est donc pas moi qui l'y ai mise. Pour madame la duchesse de Mortemart, comme elle se croyoit obligée, en se

(*) M. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui le premier avoit découvert le nouveau quiétisme, introduit à Saint-Cyr par madame Guyon et quelques-unes de ses disciples, comme M. de Meaux a soin de l'observer dans l'endroit déjà cité de sa *Relation*.

donnant à Dieu, de quitter la Cour qui lui étoit un écueil, pour se donner à l'éducation de messieurs ses enfans et au soin de sa famille, qu'elle avoit négligés jusqu'alors; en quittant Versailles et demeurant à Paris, il lui falloit un directeur à Paris. Cependant M. le curé de Versailles, qui dit avoir présentement l'oreille de madame de Maintenon, et qui l'a en effet, se plaint de deux choses opposées; l'une, de ce que j'ai ôté ces dames de la direction de leur légitime pasteur, pour les mettre sous la conduite d'un père Jésuite; et l'autre, que je les dirigeois. Comment, si je les dirigeois, leur ai-je donné un directeur? Et si je leur ai donné un directeur, je ne les dirigeois donc pas. Dieu ne m'a pas abandonnée au point de me mêler de diriger, quoique je crusse alors qu'il donnoit quelquefois des expériences pour en aider les autres. Mais toutes les personnes que j'ai connues, avoient leurs directeurs. Lorsque ces dames aimoient la vanité, qu'elles portoient des mouches, qu'elles mettoient du rouge, que quelques-unes d'elles ruinoient leurs familles par le jeu et la dépense des habits, l'on n'y trouvoit point à redire, et l'on les laissoit faire. Dès qu'elles ont eu quitté tout cela, l'on a crié, comme si je les eusse perdues. Si je leur avois fait quitter la piété pour le luxe, l'on ne feroit pas tant de bruit. J'ai des témoins, des lettres écrites à M. le curé de Versailles, qui feront voir ma justification, si l'on me veut bien faire la grâce de m'écouter.

La troisième personne est M. Boileau (*), suscité

(*) Jean-Jacques Boileau, chanoine de Saint-Honoré, à Paris.

par une dévote (*), qui l'assure que Dieu lui a fait connoître que je suis fort mauvaise. Cela est accompagné de choses manifestement fausses, qu'il est aisé d'avérer. Ce sont ces personnes qui par zèle animent tout le monde contre moi. Le reste des accusateurs sont tous gens avec lesquels je n'ai eu de commerce que pour leur donner l'aumône, ou les chasser et indiquer pour ce qu'ils sont.

Je dirai les choses dont on m'accuse. Je ne prétends pas, Messeigneurs, vous cacher la moindre chose; parce que, grâce à Dieu, je ne veux ni tromper les autres, ni me tromper moi-même. Sitôt que je sus qu'on m'accusoit de diriger, je me retirai et ne vis plus personne, ainsi que vous le verrez, Messeigneurs, par cette autre lettre.

J'ai toujours cru qu'il falloit être éclairé sur le criminel avant toutes choses. C'est pourquoi je vous conjure, Messeigneurs, par la charité de notre Seigneur Jésus-Christ, dont vous êtes pleins, de recevoir les Mémoires qui vous seront donnés contre moi; d'obliger les personnes à donner leurs noms, et à vous parler à vous-mêmes. Si je suis coupable, je dois être plus punie qu'une autre, puisque Dieu m'a fait la grâce de le connoître et de l'aimer; et que je ne suis point assez ignorante pour être excusée, puisque je suis assurée que Jésus-Christ et Bélial ne sont point en même lieu.

J'ai pris la liberté de demander monseigneur de Meaux dès l'année passée, parce que j'ai toujours eu un très-grand fond de respect pour lui, que je suis persuadée de son zèle pour l'Eglise, de ses lu-

(*) La sœur Rose, très-célèbre dans ce temps.

mières et de sa droiture, et que j'ai toujours porté en moi la disposition d'y condamner ce qu'il y condamnera.

J'ai désiré monseigneur de Châlons, quoique M. l'abbé de Noailles (*) soit le plus zélé de ceux qui me décrient; tant parce qu'il y a long-temps que je sais quel est son discernement et sa piété, que parce qu'y ayant intérêt, à cause de madame sa nièce, j'ai été bien aise qu'il connût la vérité par lui-même.

J'ai souhaité M. Tronson, quoique je susse tous les soins qu'on a pris de me décrier auprès de lui; parce que je sais quelle est sa droiture, sa piété, sa lumière, et qu'il est nécessaire qu'il connoisse par lui-même le sujet que monseigneur de Chartres a d'animer son zèle contre moi.

Je vous conjure, Messeigneurs, par toute la charité qui règne dans votre cœur, de ne point précipiter cette affaire, d'y mettre tout le temps qu'il est nécessaire pour l'approfondir, et pour me faire la grâce de m'entendre sur les articles qui peuvent vous faire peine. Je vous conjure aussi d'être persuadés que je vous parle sincèrement. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de vous informer, non à ceux qui ne me connoissent pas, mais à ceux qui me connoissent, quelle est ma sincérité. Pour ce qui regarde l'article des livres et des écrits, je déclare que je les soumets de tout mon cœur, comme j'ai déjà fait, ainsi que je le déclare au papier ci-joint.

Voilà un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ

(*) Frère de l'évêque de Châlons, et depuis son successeur dans ce siége.

qui est l'abrégé de tout ce que j'ai écrit : je prends la liberté de l'attacher ici.

Chapitre XXXVII du livre III de *l'Imitation de Jésus-Christ*, de l'édition *in*-12, chez Desprez, libraire à Paris. *S'abandonner tout à Dieu, sans vouloir reprendre le soin de soi-même.*

JÉSUS CHRIST. Mon fils, quittez-vous vous-même, et vous me trouverez, etc.

Juin 1694.

LETTRE XVI.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle lui demande que les droits de l'oraison soient conservés.

J'AI bien de l'obligation à M. de Meaux, de vouloir bien prêter l'oreille à la justification des écrits : mais que je serois contente, s'il vouloit bien ouvrir celle du cœur ; et que je serois sûre du gain de la cause de l'oraison ! Pourvu que les droits de celle-ci soient conservés dans toute leur étendue, sans altération ni adoucissement, il ne m'importe ce que je devienne. Je conjure ce saint prélat que tout tombe sur moi. Je suis sûre qu'en me jetant dans la mer, ou m'enfermant dans une prison perpétuelle, la tempête contre l'oraison finira. C'est plutôt moi qu'on veut perdre ; et je le mérite assez par tant d'infidélités et de propriétés secrètes que j'ai commises, si peu de pur amour et de pure souffrance. La seule grâce que je vous demande, est que vous

employiez tout votre crédit pour cela auprès de ces Messieurs (*). Que la compassion ne vous arrête point, ni eux aussi; ces sentimens naturels sont indignes de Dieu : que je sois la victime sacrifiée à sa justice. Mais, hélas! peut-être rejettera-t-il cette victime à cause de son impureté. Quoi qu'il en soit, je trouverai dans son sang ce grand lavoir qui nettoiera toutes mes taches, et me rendra une victime agréable à ses yeux. Ce sont-là mes sentimens. Je vous prie d'avoir la bonté de leur dire ceci; car peut-être y va-t-il de la gloire de Dieu. J'acheverai, s'il plaît à Dieu, dans dix ou douze jours.

1694.

LETTRE XVII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle lui envoie la justification de ses écrits, et le prie d'en juger plutôt par les sentimens du cœur que par les lumières de l'esprit.

J'ai écrit les justifications des écrits avec une entière liberté, parce que M. le duc de Chevreuse me l'a ordonné de votre part. Dieu est témoin de la volonté sincère qu'il m'a lui-même donnée de vous obéir, et de penser sur moi et sur ce qui me regarde, tout ce que vous m'ordonnerez d'en penser. Toutes les personnes qui m'ont connue dès mon enfance, et celles qui m'ont conduite dans tous les

(*) M. de Noailles et M. Tronson, examinateurs de cette dame avec Bossuet.

âges, pourroient vous assurer qu'entre toutes les grâces que notre Seigneur m'a faites, celle de la simplicité et de l'ingénuité à ne leur pas cacher une pensée que j'eusse connue, et en la manière que je la connoissois, est ce qui les a toujours le plus frappées en moi.

Souffrez donc, Monseigneur, qu'en continuant mes manières simples et peu usitées parmi le monde, je prenne la liberté de vous dire que le cœur seul peut juger des écrits auxquels le cœur seul a part. Ce que j'écris, ne passant point par la tête, ne peut être bien jugé par la tête. Je vous conjure, Monseigneur, par le sang de Jésus-Christ, mon cher Maître, que la prévention qu'on vous a donnée contre moi, ne vous empêche pas de pénétrer la moelle du cèdre; que les mauvais habits, dont mes expressions peu correctes et mal digérées ont couvert la vérité, ne vous la fassent pas méconnoître. C'est moi, Monseigneur, qu'il faut punir; c'est ma témérité qu'il faut châtier : mais il ne faut rien ôter à la vérité, de l'intérieur, de son tout indivisible; au contraire, il la faut tirer dans sa nudité et dans son éclat. Cela sera, en l'expliquant nettement, comme je crois avoir fait ici. Que si quelque chose vous fait encore de la peine, j'espère de l'expliquer si nettement, avec la grâce de Dieu, que votre cœur entrera dans ce que votre esprit même paroît ne pas pénétrer; parce qu'il y a de certaines choses où l'expérience est au-dessus de la raison, sans être contraire à la raison. Pour connoître un ouvrage à fond, il faut entrer, en quelque manière, dans l'esprit de celui qui l'a fait.

Je

Je vous proteste, comme il est vrai, que je n'écris point par l'esprit, et qu'il me semble, lorsque j'écris, que cela vient d'une autre source, qui est le cœur; parce que la foi, par laquelle le Seigneur m'a conduite, semble aveugler l'esprit, afin de donner plus de liberté au cœur ou à la volonté d'aimer et de goûter Dieu.

Souffrez, Monseigneur, que pour des momens je récuse votre esprit, et que j'implore la faveur de votre cœur, pour être juge des écrits que le cœur a produits. Pour ma personne, je la livre volontiers à la peine et au châtiment; et sur cela vous ne sauriez jamais vous méprendre, quelque rigueur que vous exerciez envers elle. Mais pour l'intérieur, ô Monseigneur, c'est un tout auquel toutes les parties sont si nécessaires, qu'on ne peut en retrancher aucune sans le détruire. Il n'en est pas des choses de l'esprit comme de celles du corps, auquel on peut ôter certains membres sans le détruire tout-à-fait. Songez, Monseigneur, que toutes les parties de l'intérieur sont des parties essentielles, des parties nobles; et que c'est le détruire, que de l'altérer.

Je vous écris, Monseigneur, avec cette liberté qui ne craint rien, parce qu'elle n'a rien à perdre; mais je vous écris néanmoins avec toute la soumission possible. Démêlez, je vous conjure, en ma faveur, la liberté qui naît de la foi et de l'amour, d'avec l'audace qui naît de la présomption. Laissez pour quelque temps toutes les impressions qu'on vous a voulu donner de moi, soit bonnes, soit mauvaises. Je ne suis rien; mais voyez la possibilité et

la vérité de l'intérieur dans tous ces saints que j'expose devant vos yeux (1). Ne jetez point la vue sur moi, de peur que l'horreur que vous en auriez ne vous donnât du dégoût. C'est la même eau pure et nette, qui a passé par le canal pur et très-pur de tant de saints, et qui passe aussi par un canal tout sale et impur par lui-même. Remontez à la source, Monseigneur, et vous verrez que c'est le même principe et la même eau. Brisez le canal, il n'importe; mais que l'eau ne soit pas répandue sur la poussière. Recueillez-la cette eau, faites-la rentrer dans sa source, ou souffrez qu'elle coule par le canal de tant de saints. Dieu qui veut se servir de vous, afin de rassembler ce qui étoit dispersé, ne le peut qu'autant que vous perdrez toute prévention. Faites donc voir, Monseigneur, que l'intérieur est de lui-même pur et sans tache, que c'est l'ame du christianisme; et qu'on punisse cette téméraire, qui, par son ignorance, a avili ce qu'il y a de plus précieux sur la terre. C'est la grâce que vous demande au nom de Dieu la personne du monde qui vous honore le plus, et qui est avec plus de respect et de soumission, etc.

1694.

Permettez-moi d'en dire autant à M. de Châlons.

(*) Bossuet, dans sa *Relation*, sect. III, n. I, (tom. XXIX, p. 548) parle des écrits que madame Guyon composa pendant la durée de l'examen, « pour faire le parallèle de ses livres avec les saints » Pères, les théologiens et les auteurs spirituels ». Il est clair qu'elle avoit envoyé au prélat, avec cette lettre, un écrit, dans lequel elle entreprenoit de prouver que ses expériences et toute sa doctrine étoient conformes à celles des saints, et qu'au fond

LETTRE XVIII.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur les écrits qu'il préparoit pour justifier madame Guyon (*).

Je suppose, Monseigneur, que vous partez pour Paris aujourd'hui. Ce qui m'en console est l'espérance que vous reviendrez bientôt, et que je pourrai, à votre retour, vous entretenir de mon travail. Je crois qu'il est nécessaire que je vous le montre, et que je m'explique avec vous sur toutes les circonstances du systême, avant que je le donne aux autres. Je ne puis douter que vous n'ayez la charité et la patience d'écouter tout. Pour moi, je ne souhaite que de régler, par vos décisions, tout ce que je dois dire aux autres. Je vous dirai tout; et tout ce que vous ne croirez pas bon, ne sera jamais mon sentiment.

Du mercredi 14 *juillet* 1694.

elle avoit raison sur tous les points, quoique peut-être elle ne s'exprimât pas en termes assez exacts.

(*) La *Relation* de Bossuet fait mention des écrits multipliés que l'abbé de Fénélon composa pour justifier madame Guyon auprès de ses examinateurs. Voyez *Relation*, sect. III, n. 1, 8 et 12; tom. XXIX, pag. 548 et suiv.

LETTRE XIX.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui témoigne la soumission la plus aveugle à tout ce qu'il décidera.

Je vous envoie, Monseigneur, une partie de mon travail, en attendant que le reste soit achevé : il le sera demain, ou après demain au plus tard. Je fais des extraits des livres, et des espèces d'analyses sur les passages, pour vous éviter de la peine, et pour ramasser les preuves.

Ne soyez point en peine de moi : je suis dans vos mains comme un petit enfant. Je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine : elle passe par moi, sans être à moi, et sans rien y laisser. Je ne tiens à rien, et tout cela m'est comme étranger. Je vous expose simplement, et sans y prendre part, ce que je crois avoir lu dans les ouvrages de plusieurs saints. C'est à vous à bien examiner le fait, et à me dire si je me trompe. J'aime autant croire d'une façon que d'une autre. Dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, Monseigneur, qu'il ne s'agit que de la chose en elle-même, et nullement de moi.

Vous avez la charité de me dire que vous souhaitez que nous soyons d'accord; et moi je dois vous dire bien davantage : Nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez. Ce ne sera point une soumission extérieure; ce sera une sincère conviction. Quand même ce que je crois

avoir lu me paroîtroit plus clair que deux et deux font quatre, je le croirois encore moins clair que mon obligation de me défier de mes lumières, et de leur préférer celles d'un évêque tel que vous. Ne prenez point ceci pour un compliment : c'est une chose aussi sérieuse, et aussi vraie à la lettre qu'un serment.

Au reste, je ne vous demande en tout ceci aucune des marques de cette bonté paternelle, que j'ai si souvent éprouvée en vous. Je vous demande, par l'amour que vous avez pour l'Eglise, la rigueur d'un juge, et l'autorité d'un évêque jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Je tiens trop à la tradition, pour vouloir en arracher celui qui en doit être la principale colonne en nos jours.

Ce qu'il y a de bon dans le fond de la matière, c'est qu'elle se réduit toute à trois chefs. Le premier est la question de ce qu'on nomme l'amour pur et sans intérêt propre. Quoiqu'il ne soit pas conforme à votre opinion particulière, vous ne laissez pas de permettre un sentiment qui est devenu le plus commun dans toutes les écoles, et qui est manifestement celui des auteurs que je cite. La seconde question regarde la contemplation ou oraison passive par état. Vous verrez si je me suis trompé, en croyant que plusieurs saints en ont fait tout un systême très-bien suivi et très-beau. Pour la troisième question, qui regarde les tentations et les épreuves de l'état passif, je crois être sûr d'une entière conformité de mes sentimens aux vôtres. Il ne reste donc que la seule difficulté de la contemplation par état : c'est un fait bien facile à éclaircir.

Quand vous serez revenu ici, j'achèverai de vous donner mes extraits et mes notes. Je ne vous demande qu'un peu d'attention et de patience. Je suis infiniment édifié des dispositions où Dieu vous a mis pour cet examen.

A Versailles, ce 28 juillet 1694.

LETTRE XX.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET (*).

Il lui parle de l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais; et le presse de lui déclarer tout ce qu'il croiroit devoir exiger de lui touchant le quiétisme.

J'ai oublié, Monseigneur, de vous demander si vous avez parlé de M. le Blanc pour M. le comte de Toulouse.

J'ai oublié aussi de vous dire, que M. de la Salle convient qu'il ne m'a jamais parlé pour vous parler, ni pour me faire entrer dans l'affaire (**). Si vous continuez, Monseigneur, à vouloir, comme vous me l'avez fait entendre, rentrer dans le commerce ordinaire d'honnêteté avec lui, j'aurai l'honneur de vous donner un petit dîner, où il sera

(*) Bossuet a inséré une partie de cette lettre dans sa *Relation*, sect. III, n. 6, pag. 553.

(**) Il s'agit ici de l'affaire de la juridiction sur les paroisses de Rebais, dont jouissoit l'abbaye de ce lieu, possédée par M. de la Salle, évêque de Tournai, et que M. l'évêque de Meaux vouloit finir à l'amiable. C'est pourquoi l'abbé de Fénélon s'offroit d'aboucher chez lui M. l'évêque de Meaux avec le marquis de la Salle, frère de M. de Tournai.

fort aise de se trouver, et je crois que vous serez content de lui dans ce repas. Il faudra attendre votre retour au commencement de l'année prochaine.

Je ne puis m'empêcher de vous demander avec une pleine soumission, si vous avez, dès à présent, quelque chose à exiger de moi. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne me ménager en rien; et sans attendre les conversations que vous me promettez, si vous croyez maintenant que je doive quelque chose à la vérité, et à l'Eglise dans laquelle je suis prêtre, un mot sans raisonnement me suffira. Je ne tiens qu'à une seule chose, qui est l'obéissance simple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je manque, c'est vous qui me faites manquer, faute de m'avertir. C'est à vous à répondre de moi, si je suis un moment dans l'erreur. Je suis prêt à me taire, à me rétracter, à m'accuser, et même à me retirer, si j'ai manqué à ce que je dois à l'Eglise. En un mot, réglez-moi tout ce que vous voudrez; et si vous ne me croyez pas, prenez-moi au mot pour m'embarrasser. Après une telle déclaration, je ne crois pas, Monseigneur, devoir finir par des complimens.

A Versailles, ce 12 décembre 1694.

LETTRE XXI.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET (*).

Il le presse de lui faire connoître ses erreurs, s'il s'est égaré; et lui proteste de se soumettre, sans hésiter, à tout ce qu'il décidera.

Je reçois, Monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les bontés que vous me témoignez. Je vois bien même que vous voulez charitablement mettre mon cœur en paix : mais j'avoue qu'il me paroît que vous craignez un peu de me donner une vraie et entière sûreté dans mon état. Quand vous le voudrez, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute ma vie (**), et tout ce qui regarde mon intérieur. Quand je vous ai supplié de me dire la vérité sans m'épargner, ce n'a été ni un langage de cérémonie, ni un art pour vous faire expliquer. Si je voulois avoir de l'art, je le tournérois à d'autres choses, et nous n'en serions pas où nous en sommes. Je n'ai voulu que ce que je voudrai toujours s'il plaît à Dieu, qui est de connoître la vérité. Je suis prêtre; je dois tout à l'Eglise, et rien à moi ni à ma réputation personnelle.

(*) Bossuet a fait imprimer cette lettre dans sa *Relation*, sect. III, n. 4; pag. 550.

(**) Quant à la confession générale que Fénélon offroit ici de faire à Bossuet, le prélat n'y consentit jamais, et il le déclare formellement dans sa *Relation*, sect. III, n. 13. « On a vu, dit-» il (p. 560), dans une de ses lettres, (c'est celle-ci) qu'il s'étoit » offert à me faire une confession générale; il sait bien que je » n'ai jamais accepté cette offre ».

Je vous déclare encore, Monseigneur, que je ne veux pas demeurer un seul instant dans la moindre erreur par ma faute. Si je n'en sors point au plus tôt, je vous déclare que c'est vous qui en êtes cause, en ne me décidant rien. Je ne tiens point à ma place; et je suis prêt à la quitter, si je m'en suis rendu indigne par mes erreurs. Je vous somme au nom de Dieu, et par l'amour que vous devez à la vérité, de me la dire en toute rigueur. J'irai me cacher et faire pénitence le reste de mes jours, après avoir abjuré et rétracté publiquement la doctrine égarée qui m'a séduit. Mais si ma doctrine est innocente, ne me tenez point en suspens par des respects humains. C'est à vous à instruire avec autorité ceux qui se scandalisent, faute de connoître les opérations de Dieu dans les ames.

Vous savez avec quelle confiance je me suis livré à vous, et appliqué sans relâche à ne vous laisser rien ignorer de mes sentimens les plus forts. Il ne me reste toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme ni le très-grand docteur que je regarde en vous, c'est Dieu. Quand même vous vous tromperiez, mon obéissance simple et droite ne se tromperoit pas; et je compte pour rien de me tromper, en le faisant avec droiture et petitesse sous la main de ceux qui ont l'autorité dans l'Eglise. Encore une fois, Monseigneur, si peu que vous doutiez de ma docilité sans réserve, essayez-la sans m'épargner. Quoique vous ayez l'esprit plus éclairé qu'un autre, je prie Dieu qu'il vous ôte tout votre propre

esprit, et qu'il ne vous laisse que le sien. Je serai toute ma vie, Monseigneur, plein du respect que je vous dois.

A Versailles, ce 16 décembre 1694.

LETTRE XXII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Sur son départ pour le monastère de la Visitation à Meaux, où elle devoit se retirer.

Je n'ai garde de partir, Monseigneur, devant le temps que vous m'avez prescrit : j'ai laissé les places retenues. Je veux vous obéir en tout, Monseigneur; mais dans les choses qui ne seront pas en mon pouvoir, je vous les dirai simplement, pour ne pas tromper votre Grandeur. Je prends la liberté de vous envoyer la Vie de sainte Catherine de Gênes. Il y a bien des choses qui ont rapport à certaines difficultés : j'ai cru que vous seriez bien aise de les voir.

Je vous ai dit, Monseigneur, que je ne priois point pour moi, et il est vrai : mais je suis souvent portée à prier pour les autres; et lorsque l'instinct m'en est donné, la facilité m'en est aussi donnée. Je n'ai cessé depuis hier de prier pour votre Grandeur; et je sens dans mon sens quelque chose qui fait que je donnerois mille vies, si je les avois, pour l'entier accomplissement des desseins de Dieu sur votre Grandeur. J'attendrai vos ordres pour toutes

choses, Monseigneur, ne voulant que vous obéir, et vous donner des marques du profond respect avec lequel je veux être toute ma vie, etc.

Ce 23 décembre 1694.

LETTRE XXIII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle accepte les offres du prélat, relatives à son entrée dans un monastère de la ville de Meaux, et lui propose de se charger de la confesser.

Je ne saurois assez vous exprimer et ma joie et ma reconnoissance sur la bonté que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire : je vous obéirai, Monseigneur, avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions; et j'espère, avec la grâce de Dieu, que vous serez content, Monseigneur, de mon obéissance, s'il plaît à Dieu. Si j'osois, je vous demanderois une grâce, pour éviter toutes sortes d'inconvéniens; qui seroit, Monseigneur, que vous eussiez la bonté de me confesser (*) lorsque vous serez à Meaux : vous verriez par-là tout mon cœur, et je ne serois point exposée à un confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Pour le

(*) Bossuet ne lui accorda pas sa demande. « Je ne me suis, dit-» il, dans sa *Relation*, sect. II, n. 2, pag. 530, jamais voulu char-» ger, ni de confesser, ni de diriger cette dame, quoiqu'elle me l'ait » proposé; mais seulement de lui déclarer mon sentiment sur son » oraison et sur la doctrine de ses livres ».

nom, ce sera, s'il vous plaît, celui de la Houssaye. J'attends l'obédience incessamment, et je partirai (*) sans retarder sitôt que je l'aurai reçue; n'ayant point de plus forte inclination que de vous marquer et mon profond respect et ma parfaite soumission.

A la fin de décembre 1694.

J'attendrai aussi vos ordres, Monseigneur, pour la communion : je ne communierai qu'autant qu'il vous plaira.

LETTRE XXIV.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET (**).

Il lui témoigne le plus grand empressement pour être instruit, s'il s'est trompé, et le prie de ne s'arrêter à aucunes considérations humaines.

Je vous ai déjà supplié très-humblement, Monseigneur, de ne retarder pas d'un seul moment, par considération pour moi, la décision qu'on vous demande. Si vous êtes déterminé à condamner quelque partie de la doctrine que je vous ai exposée par obéissance, je vous conjure de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me ré-

(*) Cette lettre, comme on voit, fut écrite vers le temps où madame Guyon partit de Paris pour Meaux. Elle entra aux Filles de la Visitation de cette ville, le 13 de janvier 1695, et elle en sortit le 12 de juillet suivant. Elle ne fut connue dans ce couvent que sous le nom de madame de la Houssaye; voyez la *Relation*, [illegible] n. 18, pag. 564.

(**) Bossuet a inséré dans sa [illegible] pag. 553, etc. la majeure partie

tracter aujourd'hui que demain, et même beaucoup mieux, car le plus tôt reconnoître la vérité et obéir, est le meilleur. Je prends même la liberté de vous supplier de ne retarder point à me corriger, par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin de longue discussion pour me convaincre. Vous n'avez qu'à me donner ma leçon par écrit : pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Eglise et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai inviolablement à cette règle.

Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages des auteurs, épargnez-vous la peine d'entrer dans cette discussion. Prenez la chose par le gros, et commencez par supposer que je me suis trompé dans mes citations. Je les abandonne toutes. Je ne me pique ni de savoir le grec, ni de bien raisonner sur les passages : je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront mériter quelque attention. Jugez-moi sur ceux-là; et décidez sur les points essentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, et ne mérite pas l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capable de quelque égard humain (ce que je n'ai garde de vous imputer) ce ne seroit pas de vouloir me flatter contre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire, il seroit naturel de craindre que vous auriez quelque peine à me justifier contre la prévention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de craindre cet in[illegible]vénient, j[illegible]ins celui de votre charité p[illegible] nom[illegible], ne m'épargnez point ; [illegible] [illegible]it écolier, sans pens[illegible] [illegible]nnes bontés pour

moi. Je serai toute ma vie plein de reconnoissance et de docilité, si vous me tirez au plutôt de l'erreur. Je n'ai garde de vous proposer tout ceci, pour vous engager à une décision précipitée, aux dépens de la vérité. A Dieu ne plaise : je souhaite seulement que vous ne retardiez rien pour me ménager.

Ce 26 janvier 1695.

LETTRE XXV.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il le prie de retrancher de l'un des articles dressés à Issy, une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire par persuasion.

Je prends la liberté, Monseigneur, de vous supplier de ne mettre point dans les copies ce que vous aviez mis d'abord sur un état où l'on ne s'excite plus, qui est que les auteurs de la vie spirituelle n'en ont jamais parlé. Je me soumettrai là-dessus comme sur tout le reste; mais je vous supplie de considérer que je ne puis, dans ma situation présente, souscrire par persuasion à cet endroit; car je me souviens trop bien que madame de Chantal consultant saint François de Sales sur tous les actes les plus essentiels à la religion chrétienne et au salut, qu'elle assure ne pouvoir faire en la manière dont on les fait dans la grâce commune, il lui répond décisivement de ne les plus faire « qu'à mesure que » Dieu l'y excitera, et de se tenir active ou passive, » suivant que Dieu la fera être ». Il est, ce me semble, évident que ces dernières paroles ne peuvent signifier qu'elle soit tantôt dans l'état passif et

tantôt dans l'actif; mais seulement qu'elle fasse des actes distincts ou n'en fasse pas, et demeure en quiétude, suivant que Dieu l'y portera. Voilà sa dernière décision, *pour elle et pour ses semblables;* il finit en disant : « Ne vous en divertissez jamais ». Vous jugez peut-être, Monseigneur, que cette règle ne regarde que l'oraison : c'est ce qui me paroît se réduire à une question de nom.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, il me semble clair qu'il ne veut point qu'on mélange la voie active avec la passive, quoiqu'il admette des actes distincts en tout état. Voilà ce qui me fait penser que vous ne devez pas dire positivement, que les saints n'ont jamais rien dit d'un état où l'on ne s'excite plus. Qui dit une excitation, dit un effort pour se vaincre, et pour entrer dans une disposition dont on est éloigné. L'ame habituellement unie à Dieu, et détachée de tout ce qui résiste à la grâce, doit avoir de plus en plus une facilité ou à demeurer unie, ou à se réunir sans effort. La grâce est plus forte, l'habitude plus grande, les obstacles bien moindres dans toute ame qui avance. Que sera-ce de celles qui sont en petit nombre dans un état si éminent? Je ne demande pas qu'on décide pour cet état, ni qu'on explique l'oraison passive, puisque vous ne le voulez pas. Je conviens même que Dieu peut obliger en quelque occasion une belle ame à s'exciter, pour la tenir plus dépendante; car je ne donne point de règles à Dieu. Mais je voudrois qu'on ne décidât rien là-dessus. Je veux encore plus que tout le reste, me soumettre.

Dimanche 6 mars 1695.

LETTRE XXVI.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur quelques passages des Mystiques, dont il s'autorisoit, et sur l'excitation qu'il excluoit dans l'état de quiétude.

Je croyois, Monseigneur, aller hier au soir chez vous, et recevoir vos ordres pour aujourd'hui; mais je ne fus pas libre. Je comprends par votre dernier billet, que vous ne comptez pas que j'aille aujourd'hui à Issy, et que vous ne souhaitez que j'y aille que jeudi pour la conclusion. Mandez-moi, s'il vous plaît, si j'ai bien compris. Je ferai tout ce que vous voudrez, sans réserve à l'extérieur et à l'intérieur. Pour le bienheureux Jean de la Croix et pour saint François de Sales, j'écouterai avec docilité les endroits dont vous me voulez instruire; mais il faut observer bien des circonstances. Si vous aviez la bonté de m'indiquer ces endroits par avance, je les examinerois à loisir, sans envie de les éluder ni de disputer.

Pour l'excitation que j'exclus, elle ne regarde qu'un nombre d'ames, plus petit qu'on ne sauroit s'imaginer. Je n'exclus qu'un effort qui interrompoit l'occupation paisible. Je ne l'exclus, qu'en supposant dans l'entière passiveté une inclination presque imperceptible de la grâce, qui est seulement plus parfaite que celle que vous admettez à tout moment dans la grâce commune. Je ne l'exclus, qu'en supposant que cette libre quiétude est accompagnée

accompagnée de fréquens actes distincts qui sont non excités; c'est-à-dire, auxquels l'ame se sent doucement inclinée, sans avoir besoin d'effort contre elle-même. Faute de ces signes, la quiétude me seroit d'abord suspecte d'oisiveté et d'illusion. Quand ces signes y sont, ne font-ils pas la sûreté? Et que demandez-vous davantage? Pourvu que les actes distincts se fassent toujours par la pente du cœur, qui est celle d'une habitude très-forte de grâce, à quoi serviroit de s'exciter et de troubler cet état? Enfin il ne faut, ni donner pour règle à l'ame de ne s'exciter jamais, ni supposer absolument qu'elle ne le doit pas. Je crois bien que Dieu ne manquant jamais le premier, il ne cesse point d'agir de plus en plus, à mesure que l'ame se délaisse plus purement à lui, et s'enfonce davantage dans l'habitude de son amour. Mais la moindre hésitation, qui est une infidélité dans cet état, peut suspendre l'opération divine, et réduire l'ame à s'exciter. De plus, Dieu, pour l'éprouver, ou pour elle ou pour les autres, peut la mettre dans la nécessité de quelque excitation passagère. Ainsi je ne voudrois jamais faire une règle absolue d'exclure toute excitation : mais aussi je ne voudrois pas rejeter un état, où l'ame, dans sa situation ordinaire, n'a plus besoin de s'exciter, les actes distincts venant sans excitation. Donnez-moi une meilleure idée de l'état passif, j'en serai ravi. Quoi qu'il en soit, j'obéirai de la plénitude du cœur.

Mardi 8 mars 1695.

LETTRE XXVII.

DE L'ABBÉ DE FÉNÉLON A BOSSUET (*).

Sur son affaire avec l'archevêque de Rheims, et sa profession de foi pour obtenir ses bulles.

Je profiterai, Monseigneur, des derniers avis que vous avez la bonté de me donner sur mon Mémoire. Ma docilité et ma reconnoissance à votre égard, s'étendront toujours à d'autres choses plus importantes. J'ai été obligé de demeurer ici pour mon affaire (**); et j'ai cru même devoir suspendre ma profession de foi, jusqu'à ce que toutes choses fussent bien démêlées : c'est ce qui m'a empêché d'aller à Paris, et de vous demander votre témoignage chez M. le nonce. J'entrevois qu'on prend le chemin de terminer promptement l'affaire, sans aller à Rome. Je serai ravi que M. l'archevêque de Rheims soit content, et qu'il fasse le bien de son Eglise.

Il n'y a rien de nouveau ici, sinon que vous n'y

(*) Cette lettre fut écrite après la signature des trente-quatre articles dressés à Issy ; et la profession de foi dont il y est parlé, est relative aux bulles pour l'archevêché de Cambrai, auquel M. l'abbé de Fénélon avoit été nommé dans le commencement du mois de février de cette année. Il fut sacré à Saint-Cyr par Bossuet, assisté des évêques de Châlons et d'Amiens, le 10 juin de la même année.

(**) Il parle de celle qu'il avoit à traiter avec l'archevêque de Rheims, qui demandoit qu'on remît Cambrai sous sa métropole, d'où cette église avoit été tirée par l'autorité des rois d'Espagne, pour être érigée en archevêché, malgré l'opposition de nos rois et des archevêques de Rheims.

êtes plus, et que ce changement se fait sentir aux philosophes. Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous supplie, que je ne saurois l'oublier, et que j'espère me retrouver dans ses bocages avant que d'aller chez nos Belges, qui sont *extremi hominum*.

A Versailles, ce 27 mars 1695.

DÉCLARATION

DE M.ME GUYON,

Où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse.

Je supplie monseigneur l'évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choses qu'on m'impute sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est que dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces détestables choses, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou enseignât de si damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux : à Dieu ne plaise qu'un tel blasphême me fût jamais entré dans l'esprit! Je déclare en particulier, que les lettres qui courent sous le nom d'un grand prélat (*), ne peuvent être vraies; puisque je ne

(*) Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble.

l'ai jamais vu avec le prieur de Saint-Robert (*) qui y est nommé; et je suis prête de jurer sur le saint Evangile, que je ne les ai jamais vus en un même lieu, et d'affirmer sous pareil serment les autres choses contenues dans la présente déclaration. Fait à Meaux, audit monastère de Sainte-Marie.

J. M. B. DE LA MOTTE-GUYON.

Ce 15 avril 1695.

XXVIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DU CARDINAL LE CAMUS (**).

Sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse et dans les environs.

M. l'évêque de Genève avoit mis madame Guyon chez les nouvelles Catholiques de Gex, espérant qu'elle leur feroit du bien dans leurs affaires temporelles. Mais ayant appris qu'elle et son père la Combe dogmatisoient, il les obligea de quitter son diocèse. Ils vinrent à Grenoble, où ils ne furent pas plus tôt arrivés, que le père la Combe employa tous mes amis pour obtenir la permission de confesser, de diriger et de faire des conférences; mais cela lui fut refusé.

En ce temps j'allai faire ma visite, qui dura

(*) Voyez, sur ce religieux, les lettres suivantes. (*Edit. de Vers.*)

(**) Nous ignorons à qui cette lettre fut adressée. Dom Déforis a publié cet extrait, sans date, parmi les lettres de l'année 1696. Elle est certainement antérieure; c'est pourquoi nous la plaçons après la *Déclaration de madame Guyon*, où il en est fait mention. (*Edit. de Vers.*)

quatre mois. Madame Guyon profita de mon absence; elle dogmatisa, elle fit des conférences de jour et de nuit, où bien des gens de piété se trouvoient; et surtout les novices des Capucins, à qui elle faisoit des aumônes, y assistoient conduits par un frère quêteur. Par son éloquence naturelle, et par le talent qu'elle a de parler de la piété d'une manière à gagner les cœurs, elle avoit effectivement fait beaucoup de progrès, elle s'étoit attirée beaucoup de gens de distinction, des ecclésiastiques, des religieux, des conseillers du parlement : elle fit même imprimer sa méthode d'oraison. A mon retour, ce progrès me surprit, et je m'appliquai à y remédier. La dame me demanda la permission de continuer ses conférences : je la lui refusai, et lui fis dire qu'il lui seroit avantageux de se retirer du diocèse. De là elle s'en alla dans des monastères de Chartreuses, où elle se fit des disciples.

Elle étoit toujours accompagnée d'une jeune fille qu'elle avoit gagnée, et qu'elle faisoit coucher avec elle : cette fille est très-bien faite et pleine d'esprit. Elle l'a menée à Turin, à Gênes, à Marseille et ailleurs. Ses parens s'étant venus plaindre à moi de l'enlèvement de leur fille, j'écrivis qu'on la renvoyât; et cela fut exécuté. Par cette fille on a découvert d'affreux mystères; on s'est convaincu que madame Guyon a deux manières de s'expliquer. Aux uns elle ne débite que des maximes d'une piété solide; mais aux autres elle dit tout ce qu'il y a de plus pernicieux dans son livre des *Torrens*, ainsi qu'elle en a usé à l'égard de Cateau-Barbe; c'est le nom de cette fille, dont l'esprit et l'agrément lui plaisoient.

Repassant par Grenoble elle me fit tant solliciter, que je ne pus lui refuser une lettre de recommandation, qu'elle me demandoit pour M. le lieutenant civil, sous prétexte d'un procès par-devant ce magistrat. Il n'y avoit rien que de commun dans cette lettre : je disois seulement que c'étoit une dame qui faisoit profession de piété. J'ai su depuis qu'elle n'avoit aucun procès, et qu'elle n'avoit pas rendu la lettre à M. le lieutenant civil : mais elle prit grand soin de la montrer, croyant que cela pourroit lui donner quelque réputation et quelque appui....

Si le père Bénédictin (*), ne s'étoit pas rétracté, c'eût été une nouvelle preuve contre cette dame : mais ce père se trouva engagé à se dédire par une

(*) Ce religieux se nommoit dom Richebraque, et avoit été prieur de Saint-Robert de Cornillon, monastère de Bénédictins, situé près de Grenoble. Il étoit résident à Blois, quand madame Guyon lui écrivit, au mois d'avril 1695, pour le prier *de rendre témoignage à la vérité sur ce qu'il savoit* d'elle, au sujet *d'une maxime détestable* (touchant l'impureté) *qu'on prétendoit qu'il soutenoit qu'elle avoit dite, et en le faisant souvenir d'une ancienne fausse accusation contre elle dont il avoit eu connoissance, aussi bien que de la rétractation publique de la personne qui l'avoit calomniée.* C'est ce que nous trouvons écrit de la propre main du duc de Chevreuse, à qui madame Guyon avoit remis sa lettre toute ouverte, pour la faire passer à ce religieux. « J'accompagnai, ajoute-t-il, la lettre de madame » Guyon au R. P. de Richebraque, d'un billet où je ne m'expliquois » ni pour ni contre, et lui demandois seulement (sans le con- » noître) une réponse prompte et précise à celle de cette dame. » Voici mot à mot ce qu'il me manda en m'envoyant cette réponse ». Ce sont les lettres XXIX et XXX, qui suivent immédiatement. Nous les transcrivons fidèlement sur les originaux, ainsi que les deux qui viennent après, et qui achèvent d'éclaircir les faits dont parle le cardinal le Camus. Toutes ces pièces paroissent pour la première fois. (*Edit. de Vers.*)

personne de grande qualité, dont il faut taire le nom. Il y avoit déjà de quoi se convaincre assez des erreurs et de la conduite de cette femme, qu'on voyoit courir de province en province avec son directeur, au lieu de s'appliquer à sa famille et à ses devoirs. L'inquisition de Verceil vouloit faire des informations contre elle et le père la Combe; mais son Altesse royale les fit sortir de ses Etats, sans beaucoup de cérémonie.

Le général des Chartreux a écrit une très-grande lettre à M.... sur *tout* ce qu'il a découvert de la conduite de cette dame *et* de Cateau-Barbe. Ce général, homme très-savant et très-sage, a été obligé de sortir de sa solitude, pour réparer les désordres que cette dame avoit faits dans quelques couvents de Chartreuses, où elle avoit fait la prophétesse comme partout ailleurs.

LETTRE XXIX.

DE DOM RICHEBRAQUE, BÉNÉDICTIN,

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il assure qu'il n'a jamais fait de plaintes de madame Guyon, et qu'il n'a entendu dire que du bien de sa conduite.

Je réponds autant précisément que je puis à la lettre (*); en voici la réponse, que je ne prendrois pas la liberté de vous faire remettre, Monseigneur, sans l'ordre exprès que vous m'en donnez. Dans

(*) La lettre de madame Guyon, que le duc lui avoit envoyée, comme on l'a vu dans la note précédente. (*Edit. de Verc.*)

la disposition où la miséricorde de Dieu me conserve encore, je ne me trouve pas capable de parler de la manière qu'on veut que j'aie fait; et j'ose dire que c'est me faire justice, de me croire sincère et entièrement éloigné de ce qui s'appelle fausseté, et beaucoup plus de ce qui s'appelle calomnie. C'en seroit une insigne si j'avois parlé de la sorte. Je déclare au contraire, Monseigneur, que je n'ai jamais rien entendu de la bouche de cette dame que de très-chrétien et de très-honnête. C'est un témoignage que j'ai déjà rendu plusieurs fois, que je rendrai encore toutes les fois que j'en serai requis; parce que je le dois tel à la vérité, et que je m'estime heureux de rendre à présent, puisque c'est en exécution de vos ordres, et en vous y marquant la respectueuse soumission avec laquelle je suis, etc.

Fr. Richebraque, M. B.

Blois, 14 avril 1695.

LETTRE XXX.

DU MÊME A M.me GUYON.

Sur le même sujet.

Est-il possible qu'il faille me chercher dans ma solitude pour fabriquer une calomnie contre vous, et qu'on m'en fasse l'instrument? Je ne pensai jamais à ce qu'on me fait dire ni à faire ces plaintes dont on veut que je sois auteur. Je déclare au contraire, et je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, que je n'ai jamais rien entendu de vous que de

très-chrétien et de très-honnête. Je me serois bien gardé de vous voir, Madame, si je vous avois crue capable de dire ce que je n'oserois pas écrire et que l'apôtre défend de nommer. S'il est pourtant nécessaire que je le nomme à votre décharge, je le ferai au premier avis, et je dirai nettement qu'il n'en est absolument rien; c'est-à-dire que je ne vous ai jamais ouï dire rien de semblable, ni rien qui en approche le moins du monde, et que de ma part je n'ai rien dit qui puisse faire croire que je l'aie entendu de vous. On m'a déjà écrit là-dessus, et j'ai déjà répondu de même. Je le ferois encore mille fois si j'en étois mille fois requis. On confond deux histoires qu'il ne faudroit pas confondre. Je sais celle de la fille qui se rétracta; et vous savez de votre part, Madame, le personnage que j'y fis auprès du prélat, par le seul zèle de la vérité, et pour ne pas blesser ma conscience en me taisant lâchement. Je parlai pour lors librement, et je suis prêt à le faire de même, si Dieu le demande à présent de moi, comme pour lors. Je croirai qu'il le demande si j'en suis requis. Mais que dirois-je de plus précis que ce que je dis ici? S'il faut néanmoins quelque chose de plus, prenez la peine de me le mander, et je rendrai témoignage à la vérité. C'est dans cette disposition que je suis très-sincèrement en notre Seigneur, en vous demandant auprès de lui vos prières, Madame, votre, etc.

Blois, 14 avril 1695.

LETTRE XXXI.

DU DUC DE CHEVREUSE A DOM RICHEBRAQUE.

Il demande à ce religieux de nouveaux éclaircissemens sur divers faits concernant madame Guyon.

J'ai reçu, mon révérend Père, l'éclaircissement que je vous avois demandé, avec la lettre pour madame Guyon. Je vous rends grâces de votre exactitude. Mais il me reste encore quelque chose à savoir sur cette matière; ce seroit 1.° si vous étiez prieur de Saint-Robert en 1686 et 1687, et si cette maison de votre congrégation n'est pas dans Grenoble ou auprès; 2.° si (laissant désormais à part la calomnie contre cette dame, qu'on vous avoit faussement attribuée) vous avez reconnu quelque chose dans sa doctrine touchant l'intérieur, qui ne soit pas orthodoxe et conforme aux sentimens des saints et des auteurs mystiques approuvés; 3.° s'il s'est fait chez elle, ou ailleurs par elle, pendant son séjour à Grenoble, quelques assemblées scandaleuses dont vous ayez eu connoissance; 4.° enfin ce que vous savez de la fille qui se rétracta, et s'il ne vous est rien revenu de certain d'ailleurs sur les mœurs de cette dame, qui soit mauvais. Je vous demande sur cela, mon révérend Père, le témoignage que la vérité vous obligera de rendre sans acception de personnes, et ne puis trop louer votre droiture, aussi bien que le zèle pour cette même vérité, que vous marquez dans votre lettre d'une manière si chrétienne et si éloignée de tout intérêt humain. Ac-

cordez-moi, s'il vous plaît, quelque part à vos prières devant le Seigneur, que vous servez si purement; et me croyez toujours, mon révérend Père, très-sincèrement à vous.

LE DUC DE CHEVREUSE.

A Versailles, le 18 avril 1695.

LETTRE XXXII.

DE DOM RICHEBRAQUE AU DUC DE CHEVREUSE.

Il donne au duc les détails qu'il lui demandoit sur la conduite de madame Guyon.

UN petit voyage que j'ai été obligé de faire, m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je le fais, quoique je ne connoisse pas de quelle utilité puisse être ma réponse, ni pourquoi vous m'ordonnez de la faire. Je ne le veux savoir qu'autant qu'il vous plaira, Monseigneur. Vous le voulez, j'obéis, et je réponds à chaque chef en particulier.

Au premier, qu'en 1686 et 1687, j'étois prieur de Saint-Robert, et que ce monastère n'est pas dans Grenoble, mais à trois grands quarts de lieue de ce pays-là.

Au deuxième, que je n'ai ni assez de lumière ni assez d'expérience pour juger de la doctrine de la dame; mais elle a écrit, et il paroît naturel que sur ses écrits, elle soit ou condamnée ou justifiée par des personnes plus éclairées et plus expérimentées que moi.

Au troisième, qu'il ne m'est jamais revenu qu'il se soit tenu chez la dame ou en sa présence des assemblées nocturnes. Il s'en tint une, (et c'est peut-être ce qui fait l'équivoque) non pas dans Grenoble, mais dans le petit bourg où notre monastère est situé, de laquelle je me crus pour lors obligé de donner avis à monseigneur l'évêque, et sur laquelle je ne pourrois pas ici m'expliquer. Mais madame Guyon n'y avoit nulle part, et je ne crois pas même qu'elle fût actuellement à Grenoble. Cette assemblée n'eut aucune suite, et peut-être le hasard y eut-il sa part, au moins à l'égard de certaines personnes qui s'y rencontrèrent.

Au quatrième enfin, que j'ai su en effet l'histoire de la fille qui se rétracta, mais que ce n'a été que sur des ouï-dire et par des bruits publics. Ces bruits étoient, autant que ma mémoire peut encore fournir, que cette fille (*), après le départ pour Verceil de madame Guyon, avec laquelle elle avoit demeuré, avoit dit de la dame à un père Siméon, Augustin déchaussé, bien des choses qui ressentoient la turpitude, et desquelles on crut devoir avertir le seigneur évêque; ce qui fit grand bruit dans Grenoble, et principalement au palais épiscopal où je l'appris; mais le bruit s'appaisa bientôt, parce, disoit-on, que la fille s'étoit rétractée, ayant, par les remords de sa conscience, reconnu que le seul dépit de n'avoir pas fait le voyage l'avoit fait parler si mal-à-propos. On disoit aussi que cette fille avoit eu quelque temps l'esprit égaré. C'est ce qu'on disoit.

(*) Cateau-Barbe, dont il est parlé dans la lettre du cardinal le Camus. (*Edit. de Vers.*)

Vous voulez, Monseigneur, que j'ajoute s'il ne m'est rien revenu d'ailleurs de mauvais des mœurs de la dame. Je le fais, en vous assurant que non. On disoit, au contraire, beaucoup de bien de sa grande retraite, de ses charités, de son édifiante conversation, etc. Un M. Giraud, entre les autres, conseiller, et, si j'ose le dire d'un si saint homme, mon ami, homme d'une probité reconnue, et que l'on m'a mandé être mort depuis quelques mois en odeur de sainteté, ne pouvoit s'en taire, et prenoit généreusement son parti quand la prudence ou la charité l'exigeoient de lui. Un père Odile, Récollet, ne parloit pas si favorablement d'elle; mais, c'étoit contre sa doctrine, et non pas contre ses mœurs qu'il parloit. Je ne me souviendrois pas aisément de ce qu'il disoit.

C'est devant Dieu, en la présence duquel j'ai la confiance que je suis en écrivant cette lettre, tout ce que je crois pouvoir dire sur ces quatre ou cinq chefs. Vous me ferez mander quand il vous plaira, Monseigneur, (si pourtant il n'y a pas d'inconvénient que je le sache) pourquoi vous avez voulu que je me sois expliqué là-dessus. Je ne le saurois deviner; mais j'ai obéi simplement. Je suis, dans la même simplicité, et avec le plus profond respect, etc.

A Blois, 23 avril 1695.

LETTRE XXXIII.

DE BOSSUET A M. TRONSON,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE (*).

Il lui envoie son Ordonnance pour la publication des articles d'Issy, et lui parle de madame Guyon.

Je m'acquitte, Monsieur, de ce que je dois en vous envoyant cette Ordonnance, qui fut seulement publiée hier à Meaux. Je vous supplie de la voir. Elle est faite selon les règles dont nous sommes convenus. Vous trouverez trois mots ajoutés dans nos Articles, dans le XII, dans le XX et dans le XXXIV; ils ne sont d'aucune conséquence, et rendent seulement le discours plus net. Je n'ai rien encore conclu avec la dame qui est à Meaux, à cause de sa maladie. Elle paroît fort soumise. Je m'en retourne samedi. Je souhaiterois avoir l'honneur de vous voir auparavant. Je doute que j'en puisse trouver le loisir. Conservez-moi l'honneur de votre précieuse amitié, et soyez persuadé de l'estime et de la vénération avec laquelle, je suis, Monsieur, etc.

A Paris, lundi soir (mai 1695).

Je me recommande de tout mon cœur aux prières de M. Bourbon (**).

(*) Cette lettre est inédite, ainsi que les XXXVIII, XLI, XLII, XLIII et L. Nous les publions d'après les manuscrits originaux, que nous avons entre les mains. (*Edit. de Vers.*)

(**) Secrétaire de M. Tronson. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XXXIV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE,

ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui marque combien il est peu sensible aux mécontentemens de M. de Harlay, archevêque de Paris; et parle de son Instruction sur les États d'oraison.

Je me suis fort réjoui, Monseigneur, de votre heureuse arrivée : c'est beaucoup se déclarer à M. de Paris (*), que de vous avoir parlé comme il a fait. Je crois malgré tout cela, et jusqu'à ce qu'il éclate davantage, qu'il n'y a qu'à le laisser faire, sans se soucier ni de lui ni de ses mémoires. J'ai bien voulu lui rendre compte de ma conduite dans cette affaire, et il avoit hautement témoigné qu'il en étoit content. J'ai bien prévu qu'il seroit fâché qu'on osât mieux faire que lui, et condamner les propositions fondamentales du Quiétisme, qu'il n'a pas seulement connues. Après tout, il en sera, s'il plaît à Dieu, comme de *l'Exposition*, qu'il a voulu condamner, et qu'après il a approuvée.

Je continue cependant à travailler à mon Instruction. Une grande partie de vos remarques viendront mieux là, ce me semble, que dans une ordonnance, où l'on ne pourroit s'expliquer que sommairement et substantiellement.

J'ai bien pensé à l'article XXXIII, et je le trouve en tant de livres approuvés, que je n'ai pas cru

(*) M. de Harlay.

qu'on le pût révoquer en doute. L'exemple de faire des actes sur des suppositions fausses, est venu de Moïse et de saint Paul. Les interprétations de saint Chrysostôme et de Théodoret sont formelles pour ce genre d'actes; et il m'a paru que la chose n'a besoin que de limitation, comme j'ai fait; mais c'est de quoi nous parlerons plus amplement. Pour ce qui est du père Valois, jésuite, puisqu'il s'explique à vous si franchement, je voudrois bien dans l'occasion que vous lui demandassiez, s'il improuve cet acte, ou par l'abus qu'on en peut faire et par les illusions qu'on y peut mêler, ou en soi-même. Si c'est en la première manière, il ne dit que ce que je dis, et ce que je dirai plus amplement dans mon Instruction. Si c'est en la seconde, je voudrois lui demander premièrement, s'il n'est pas vrai que cet acte est de plusieurs auteurs très-approuvés, et notamment de saint François de Sales, en plusieurs endroits; mais en particulier marqué comme un acte d'une grande perfection, dans sa Vie par M. d'Evreux, Henri de Maupas, pag. 26.

Secondement, je demande en quoi cette proposition diffère de celle-ci : Il vaudroit mieux souffrir toutes les peines d'enfer dans toute l'éternité, que de faire un péché mortel ou véniel : celle-ci est pourtant incontestable; donc l'autre, qui ne fait que s'y conformer, le doit être aussi.

Je voudrois, en troisième lieu, demander à ce Père ce qu'il pense de la doctrine qu'on introduit dans l'Ecole, et qui fait consister la charité dans la volonté d'aimer Dieu, quand on ne devroit jamais parvenir par-là à aucune sorte de béatitude. Or, celle-là

celle-là visiblement enferme l'autre; donc, etc.

J'espère rendre cette matière si claire, qu'il n'y restera aucune difficulté, ni aucun moyen de rejeter mon article *ut jacet*. Faites-en l'analyse, et vous en serez convaincu.

Pour ce qui est de la perfection, il n'est pas nécessaire de s'en expliquer davantage après les articles VI et VII.

Quant à l'indifférence, c'est tout le contraire: car dès qu'on regarde la supposition comme fausse, il n'y a plus de moyen de soutenir l'indifférence; outre que, n'y ayant *point* d'indifférence pour aimer dans la supposition, il n'y a point d'indifférence pour le salut ni pour la béatitude, qui est essentiellement dans l'amour même.

Au surplus, je répète que j'y ai bien pensé et que j'y pense encore, et que jusqu'ici je ne puis apercevoir aucune raison de douter. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est que ces actes sont très-inutiles, et que les esprits les plus solides, comme saint Augustin, ont atteint la perfection sans les faire; mais comme d'autres saints les ont faits, il faut les réduire à une explication légitimie, qui n'est autre que d'exprimer, que l'amour de Dieu est désirable de *soi, plus* que tous les tourmens possibles ne sont à haïr.

M. de Châlons m'a répondu sur ce passage de saint Bernard; qu'il ne l'entend qu'en supposant que les mouvemens intérieurs qu'on donne pour divins, soient conformes à la tradition, desquels les évêques sont juges.

Pour le bienheureux Jean de la Croix, je n'ai

rien à dire, sinon que je ne le crois pas assez autorisé, pour faire de ses sentimens un motif pour approuver une doctrine dans une ordonnance.

Je suis après à conclure avec madame Guyon : elle a souscrit les Articles avec toutes les soumissions que l'on pouvoit exiger; elle est prête à se soumettre à nos ordonnances et à la condamnation de ses livres, y contenue, s'y conformant en tous points. Mon sentiment est que cela suffit : d'autres voudroient qu'on entrât dans le détail, ce qui seroit infini et pourroit tomber dans des altercations sur les explications, indignes de nous. Je suis donc assez porté à me contenter de ce que j'ai dit le premier, en lui défendant d'écrire et dogmatiser, etc. et de plus, de débiter des livres si justement flétris. Il faut remarquer que, jusqu'à présent, il n'a paru que soumission, et qu'on n'a aucune preuve de révolte ou de désobéissance dans sa conduite.

A Meaux, le 24 mai 1695.

LETTRE XXXV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il désire avoir un entretien avec lui sur la soumission qu'il devoit exiger de madame Guyon, et discute une proposition sur certains actes extrêmes.

Je voudrois bien, Monseigneur, avoir une heure de conversation avec vous, et au plus tôt; et je crois que l'affaire est assez importante pour vous inviter à un petit tour : car pour moi, je ne puis quitter pendant cette octave, ni de quelque temps après;

cependant la chose presse. Il n'est pas question d'absoudre madame Guyon : elle est toute absoute, puisque je l'ai trouvée communiant, et que je la laisse communier sur sa soumission. Il est donc question de savoir de quelle soumission l'on peut et l'on doit se contenter, pour lui continuer l'usage des sacremens; s'il faut descendre aux minuties avec une femme, ou exiger seulement, avec la profession dans le détail d'une bonne et saine doctrine, la condamnation en termes généraux, mais précis, de ses livres. Je ne doute pas que ses partisans ne soient toujours également entêtés d'elle; et rien ne peut les désabuser ou leur fermer la bouche sur leur bonne opinion. Tant qu'en effet elle sera soumise il faut laisser à part tout ce qu'on dit de part et d'autre de M. le cardinal le Camus, ou pour ou contre. Venons au fait : que doit-on faire pour la mettre en voie de salut et édifier l'Eglise, sans avoir égard à autre chose qu'à la vérité et à la charité?

Pour la proposition (*), j'ai cru deux choses; l'une qu'elle étoit incontestable, l'autre que je ne devois pas la dissimuler : car voulant parler à fond, je ne devois pas éviter la difficulté, ce que j'eusse fait en me taisant d'une chose qu'on trouve dans tous les livres de dévotion, et dans les plus approuvés depuis plusieurs siècles, et à remonter jusqu'aux sources, dans saint Chrysostôme, etc. Les nouveaux mystiques en abusent; c'est pour cela qu'il falloit marquer l'abus qu'ils en font. J'ai bien cru qu'on y trouveroit de la difficulté; mais j'ai cru en même

(*) C'est la proposition qui suppose qu'on peut désirer ou demander d'être séparé éternellement de Dieu par un excès de charité, ou pour ses frères, ou pour Dieu même.

temps qu'elle tomberoit quand la matière seroit éclaircie, et je le crois encore. Au surplus, pour l'indifférence, j'avouerai ce que vous voudrez, quand vous voudrez aussi qu'on compare ensemble, une velléité et encore une velléité de choses impossibles, et connues pour telles, avec une volonté efficace et absolue. C'est ce que j'aurai à dire aux faux mystiques, qui concluent leur indifférence, que je crois hérétique, d'une proposition qui bien assurément ne l'est pas, puisqu'elle passe dans tous les livres sans être reprise.

Ne croyez pas que je parle ainsi par attachement à mon sens; mais c'est qu'ayant bien pensé et repensé à cette affaire et à cette proposition, plus qu'à toute autre, je ne crois pas devoir aisément céder, qu'à des raisons claires ou à des autorités plus grandes que celles qui m'ont déterminé. J'aurois pu éviter la difficulté, et j'en ai été tenté; mais en même temps il falloit abandonner le dessein que Dieu me mettoit, ce me sembloit, dans le cœur, de démêler le bon d'avec le mauvais dans les mystiques. J'éclaircirai tout cela dans mon Instruction, à laquelle je travaille sans relâche. Mais comme il ne faut rien précipiter, la question est de savoir s'il ne faudroit point prévenir sur cette difficulté ceux qui pourroient en mal juger : car pour la proposition en elle-même, je vous prie de n'en être pas en peine. Dérobez-vous donc un jour ou deux pendant cette octave; nous viderons cette affaire ensemble en très-peu de temps. Donnez-moi du moins de vos nouvelles, et de celles de l'assemblée. Je suis, etc.

A Germigny, ce 29 mai 1695.

LETTRE XXXVI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur madame Guyon; et sur certains actes d'un amour extrême.

Vous savez, Monseigneur, que je n'ai nul dessein de favoriser madame Guyon. Je ne me presserai pas de la renvoyer, tant qu'elle me sera obéissante. Au surplus, je recevrai les preuves; mais j'ai à vous dire que, selon mes connoissances, elles sont fort foibles : elle nie qu'on lui ait fait aucunes défenses à l'archevêché de Paris. M. l'archevêque, qui m'avoit dit qu'il m'enverroit ce qui avoit été fait, ne m'a rien envoyé du tout : on ne lui a fait souscrire tout au plus qu'un désaveu général et conditionnel de toute erreur; et moi je ne crois pas cela suffisant.

Quant à la déclaration d'un certain prélat éloigné, que vous avez vue, c'est moins que rien. Je vois dans certaines gens, et je vous nomme, sans hésiter, M. B. un grand zèle, mais faux, et une très-grande ignorance de la matière.

Je n'accorderai jamais au père de la Tour la tolérance pour un sentiment, que saint Chrysostôme, sur de très-solides fondemens, a trouvé et admiré dans saint Paul. Il est suivi de Théodoret, de saint Isidore de Damiette, d'Ecuménius; et dans nos jours d'Estius et de Fromont, sans avoir encore examiné les autres : saint François de Sales, sainte Thérèse et beaucoup d'autres ames saintes, dont je ne dois point souffrir qu'on condamne les sentimens, sont

de même avis. Quand je dis qu'on peut inspirer, j'explique assez que ce n'est pas à tout venant, *positis ponendis;* et en tout cas, il faudra expliquer ou déterminer un terme général, dont je ne me suis servi que faute d'en avoir un plus propre. Au surplus, c'est à moi à m'humilier, si Dieu le veut; mais non pas à mollir ni à condamner, sans qu'on me produise aucune autorité, ce que j'ai avancé sur les autorités que je viens de dire, et sur beaucoup d'autres que je n'ai pas encore eu le temps de rappeler en ma mémoire. Dieu, que je regarde seul, me donnera ses lumières, si les miennes sont trop courtes.

A Meaux, le 3 juin 1695.

LETTRE XXXVII.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Sur un tableau dont elle lui faisoit présent, et deux boîtes qui l'accompagnoient.

Je prends la liberté de vous offrir ce tableau (*), qui passe parmi ceux qui s'y connoissent pour être assez bon. Il y a long-temps que j'aurois pris la confiance de le présenter à votre Grandeur; mais je voulois que toutes ces affaires fussent terminées auparavant. Faites-moi la grâce de l'agréer comme un témoignage de mon respect et de ma reconnoissance : je vous envoie aussi deux petites boîtes pour

(*) L'abbé Ledieu nous apprend que ce tableau représentoit une Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras.

vous récréer par leur nouveauté. La plus petite, est l'emblême de la confiance que je veux avoir toute ma vie en votre Grandeur; étant avec une parfaite soumission, etc.

Juillet 1695.

LETTRE XXXVIII.

DE BOSSUET A M.ME GUYON.

Il lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée.

Vous pouvez, Madame, aller aux eaux. Vous ferez fort bien d'éviter Paris, ou en tout cas de n'y point paroître. Ne faites de bruit nulle part. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. On dit ici que madame de Mortemart et madame de Morstein sont allées vous voir à Meaux. On les a trouvées toutes deux sur ce chemin vendredi que j'arrivai ici; et je crois même avoir vu leur livrée et leur équipage en passant. Cela vous fera des affaires, s'il est véritable; et on ne trouvera pas bon que vous ramassiez autour de vous des personnes qu'on croit que vous dirigez. Si vous voulez hors du monastère être en sûreté, vous devez agir avec beaucoup de précaution et demeurer partout fort retirée. Donnez-nous une adresse pour vous écrire ce qui sera nécessaire. Je suis très-sincèrement, etc.

A Paris, ce 16 juillet 1695.

Je suis un peu étonné de n'apprendre aucune

nouvelle de madame la duchesse de Charost sur ce que vous m'avez promis.

LETTRE XXXIX.

DE M.ME GUYON A BOSSUET.

Elle tâche de justifier la manière dont elle est sortie du monastère où elle étoit.

J'ai satisfait durant six mois à la parole que j'avois donnée de me mettre quelque temps entre vos mains; afin qu'on pût juger de ma conduite; et je ne suis sortie ensuite de Sainte-Marie de Meaux (*) que sur ce que vous me fîtes l'honneur de me dire que je pouvois (**) me retirer. Vous me demandâtes seulement que je fisse peu de séjour à Paris, et qu'ensuite j'allasse à Bourbon le plus secrètement que je pourrois; et vous ne me donnâtes, Monseigneur, pour raison de cette demande, que celle de monseigneur l'archevêque de Paris, qui pourroit me faire de la peine à cause de vous. J'ai exécuté exactement ces choses : je n'ai vu qu'un moment, en passant, ma famille à Paris.

(*) Elle étoit entrée aux Filles de Sainte-Marie de Meaux, le 13 janvier 1695, et elle en sortit le 12 juillet suivant. Madame la duchesse de Mortemart la vint prendre à Meaux dans son carrosse, et la conduisit à Paris.

(**) « Je ne raconterai pas, dit Bossuet, dans sa *Relation*, section III, n. 18, (tom. XXIX, pag. 566), comment elle prévint le » jour que j'avois arrêté pour son départ, ni comme depuis elle » se cacha, comment elle fut reprise et convaincue de beaucoup » de contraventions aux choses qu'elle avoit signées. Ce que je ne » puis dissimuler, c'est qu'elle fait toujours la prophétesse ».

Je me suis retirée à la campagne (*), afin d'aller à Bourbon avec le plus de secret que je pourrois. J'ai même caché à tout le monde le lieu où je me retire, afin de n'avoir commerce avec personne ; et cependant aujourd'hui j'apprends d'une fille que j'avois laissée à Paris pour quelques commissions, que vous publiez, Monseigneur, que je me cache, que vous voulez me poursuivre avec rigueur, et que vous avez pris criminellement, et tourné de même à la Cour le voyage de deux dames qui me sont venues querir à Meaux. La révérende mère supérieure vous a pu dire sur ce voyage, que ces dames ayant appris que j'avois demandé une voiture pour me ramener, et sachant que madame de Vaux étoit à Vaux, et madame de Charost à Forges, non-seulement elles voulurent, à leur défaut, m'envoyer un carrosse, mais venir elles-mêmes ; comptant tout ce qui me regarde fini, après le certificat et la permission de sortir que vous m'aviez donnée. Comment pouvois-je, Monseigneur, les refuser dans cette conjoncture, où je ne devois être que cinq heures avec elles et me retirer ensuite ?

En vérité, Monseigneur, permettez-moi de vous le dire avec respect, et en vous demandant pardon de ma liberté ; il me semble qu'avant de faire aucun bruit, vous pouviez avoir la bonté d'examiner la conduite que je tiendrois à Bourbon ; et au retour des eaux, si je verrois en effet ces dames, ou si je me retirois dans mon ancienne solitude.

(*) Elle ne s'étoit pas retirée à la campagne, comme elle le dit ici, mais dans une petite maison du faubourg Saint-Germain.

Vous savez, Monseigneur, quelle a été ma bonne foi; et que je vous demandai, après que vous m'eûtes permis de me retirer, si vous agréiez que je retournasse passer l'hiver à Sainte-Marie, en cas que l'envie m'en prît; sur quoi vous me fîtes la grâce de me répondre que je vous ferois plaisir. Je l'eusse fait sans doute, et je le ferois encore, si la calomnie, que vous m'avez dit souvent que vous n'écoutiez pas, et dont vous avez tant de preuves, ne paroissoit pas faire néanmoins beaucoup d'impression sur votre esprit. Vous ne pouvez ignorer ma franchise, ma soumission, mes sentimens : qui ont toujours été et sont véritablement conformes à la foi catholique et aux trente-quatre articles de votre lettre pastorale, mon attachement pour l'Eglise d'une manière particulière, mon désir sincère de vivre retirée, et sans me mêler de ce qui ne me regarde pas. Vous le savez, Monseigneur, je vous l'ai assez dit, et ne vous ai jamais parlé autrement : je l'ai même signé entre vos mains; et, si je l'ose dire, vous en devez témoignage à la vérité, quand il en sera question. Combien de fois me l'avez-vous promis, Monseigneur? La bonne foi et la confiance avec laquelle je me suis livrée à vous, ne me le doivent-elles pas faire attendre de votre droiture? Souffrez, s'il vous plaît, qu'après mes plaintes respectueuses et soumises, je vous demande ici votre bénédiction et vos prières devant le Seigneur, et que je vous assure du profond respect avec lequel je suis et serai toute ma vie, etc.

Juillet 1695.

LETTRE XL.

DE LA MÈRE LE PICART,

SUPÉRIEURE DE LA VISITATION DE MEAUX,

A BOSSUET.

Elle envoie au prélat la lettre précédente, et lui demande permission de laisser entrer une dame dans le monastère.

Vive Jésus.

VENANT de recevoir cette lettre de madame Guyon, toute ouverte, je vous l'envoie, Monseigneur. Elle me prie de vous la faire tenir, sans me dire où elle est ni par où je lui pourrai récrire : ainsi je ne suis pas plus savante de son séjour, que quand nous eûmes l'honneur de vous voir.

Madame de Pont-Saint-Pierre de Lyon, sœur d'une de nos Sœurs, me prie de vous demander permission qu'elle puisse entrer dimanche. Il y a long-temps que nous ne l'avons vue, et elle s'en retourne à Lyon; ce sera encore pour du temps. Je supplie votre Grandeur, Monseigneur, de nous mander si vous le trouverez bon : c'est une dame fort sage, et que nous avons eue pour pensionnaire. Après vous avoir demandé votre sainte bénédiction, je me dis d'un profond respect de votre Grandeur illustrissime, etc.

S.r FRANÇ.-ELISAB. LE PICART, de la Visit. Sainte-Marie.

Juillet 1695.

LETTRE XLI.

DE BOSSUET A M. TRONSON.

Sur la manière dont il avoit agi envers madame Guyon, et la conduite de cette dame depuis qu'elle avoit quitté Meaux.

On m'a mandé qu'on avoit vu entre vos mains une attestation de moi où je déchargeois madame Guyon de toutes choses, et pour la doctrine et pour les mœurs. Je vous prie, si cela est, de vouloir bien me l'envoyer, parce qu'apparemment elle sera fausse. Pour la doctrine, 1.° elle a souscrit nos Articles, où nous avons compris la condamnation de toute la sienne; 2.° elle a souscrit la censure de M. de Châlons et la mienne, et a condamné elle-même ses propres livres, au sens que nous les avons condamnés, c'est-à-dire, comme contenant une mauvaise doctrine; 3.° je lui ai ordonné de faire les actes intérieurs marqués dans nos Articles; à quoi elle s'est soumise; 4.° elle a pareillement souscrit à la défense que je lui ai faite de dogmatiser, écrire, répandre ses livres imprimés ou manuscrits, diriger, etc. Par tout cela, vous voyez bien que la doctrine est flétrie; et je me réserve à publier ces actes souscrits par elle, quand on le trouvera à propos. En attendant, je lui ai donné une attestation relative à ces actes, où, à raison de sa soumission, je lui continue les sacremens dans la réception desquels je l'ai trouvée. Pour ses mœurs, je déclare que je n'ai rien trouvé contre elle sur les abominations de Molinos, qu'elle m'a toujours

paru détester. Au reste, elle s'est mal séparée d'avec moi, puisque m'ayant demandé une permission seulement d'aller aux eaux, avec parole de revenir, 1.° elle a prévenu mon congé, en supposant à la supérieure de Sainte-Marie, que je l'avois accordé : et secondément aussitôt qu'elle a été sortie, elle m'a cherché une querelle pour ne revenir plus. Tout cela est un procédé où je ne veux point entrer, et qui n'en vaut pas la peine avec une femme. Je n'ai point promis de la garder, ni de l'empêcher de sortir ; et on ne me l'a jamais proposé. Mais elle ne peut pas soutenir que s'étant d'elle-même engagée à revenir au couvent où elle étoit, aussitôt qu'elle en est sortie elle ait rompu tout commerce sans aucune raison. Quant à moi, j'ai fait à son égard tout ce qui dépendoit de mon ministère ; et si elle veut me désobéir et manquer à ses paroles, elle se trompera elle-même, et non pas moi. Je l'ai très-bien connue ; mais autre chose est de connoître : autre chose de convaincre par actes. Je suis de tout mon cœur et avec l'estime que vous savez, etc.

A Germigny, 30 septembre 1695.

LETTRE XLII.

RÉPONSE DE M. TRONSON.

Il envoie au prélat la copie des attestations touchant M.me Guyon ; et l'engage à publier les actes de soumission de cette dame.

Voici la copie de l'attestation que vous me demandez, et qui m'est tombée, il y a quelques jours,

entre les mains. On avoit écrit au dos, d'une autre main, je ne sais si c'est de la main de la dame, les paroles suivantes : *Copie de la première justification que M. de Meaux m'a donnée, et qu'il redemande. Celle-là m'est d'une extrême conséquence à garder. Elles sont datées du même jour.*

Je joins à cette attestation la copie de celle que vos religieuses lui ont donnée, que vous n'aurez pas peut-être vue. Ceux qui connoissent votre exactitude jugeront aisément qu'une justification si entière, n'aura été que la suite d'un désaveu formel, et d'une condamnation précise qu'elle aura faite de ses premiers sentimens et de ses livres. Mais il peut y avoir quelque sujet de craindre que quelques-uns de ses amis n'en jugent autrement, ne voyant pas la manière dont elle s'est soumise. Comme les copies de ces attestations ne manqueront pas de se multiplier, et par-là de se rendre publiques, peut-être jugerez-vous aussi à propos de rendre ses soumissions publiques, afin que la vérité soit reconnue par ceux même à qui elle ne plairoit pas (*).

J'espère, Monseigneur, que vous excuserez la liberté avec laquelle je vous écris, ne le faisant que pour vous faire connoître avec combien de sincérité et d'attachement je suis, etc.

(Octobre 1695.)

(* On trouvera à la suite de cette lettre, toutes les pièces dont parle M. Tronson. Il est étonnant qu'elles n'aient pas été publiées jusqu'ici. Nous les donnons d'après les originaux, ou sur des copies authentiques que nous avons entre les mains. (*Edit. de Vers.*)

Acte de soumission de madame Guyon, écrit au bas des trente-quatre Articles.

Je soussignée reconnois qu'illustrissime et révérendissime père et seigneur en Jésus-Christ messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans, m'a remis en main ces XXXIV Articles signés de lui, et de ceux au jugement desquels je m'étois pareillement soumise. Je reçois non-seulement sans répugnance, mais encore avec une pleine et entière soumission, ces Articles. Je promets, avec la grâce de Dieu, de m'y conformer, tant en croyance qu'en pratique, et condamne de cœur et de bouche tout ce qui y est ou peut y être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs, en quelques livres qu'elles soient, même dans les miens. Je ne reconnois et n'avoue que deux livres, dont l'un est intitulé : *Moyen court et très-facile de faire oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément et arriver par-là, dans peu de temps, à une haute perfection*; et l'autre : *le Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique, et la vraie représentation des états intérieurs;* désavouant tous autres livres qui me seroient ou pourroient être attribués. Je n'ai nulle part à l'impression de ces deux livres; et j'ai supposé que ceux qui les feroient imprimer y changeroient et corrigeroient tout ce qui seroit nécessaire, tant au sens qu'aux expressions, autant que besoin seroit; ainsi je déclare très-sincèrement que je n'y suis nullement attachée, ni n'y prends aucune part qu'autant qu'ils sont conformes à la foi catholique, apostolique et romaine, de laquelle, par la grâce de Dieu, je n'ai jamais voulu ni entendu me départir un seul instant sur quelques articles que ce soit. Je me soumets sans peine, de cœur et de bouche à toute condamnation qu'ont fait ou peuvent faire de ces livres, ceux à qui Dieu en a

donné la puissance, notamment à celles de messeigneurs les évêques de Meaux et de Châlons, au jugement desquels je les ai particulièrement soumis, et par-dessus tout à nos saints Pères les Papes et au saint Siége apostolique, en la communion et obéissance duquel, par la grâce de Dieu, j'ai toujours vécu et veux vivre et mourir. Je déclare en outre que j'ai obéi et obéirai sincèrement à l'ordre qui m'a été donné par ledit seigneur évêque de Meaux, de n'écrire aucun livre, ni enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement, ne désirant autre chose que de vivre séparée de tout commerce du monde, autant qu'il est possible, et de demeurer cachée avec Jésus-Christ, en quelque lieu que la Providence me destine, le reste de mes jours. Fait au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, le 15 avril 1695.

Signé J. M. B. DE LA MOTTE-GUYON.

Acte de soumission de madame Guyon, écrit au bas de l'Ordonnance ou Lettre pastorale de monseigneur l'Evêque de Meaux.

JE reconnois que monseigneur l'évêque de Meaux m'a remis en main son *Ordonnance et Instruction pastorale sur les Etats d'oraison*, en date du samedi 16 avril 1695, et celle de monseigneur de Châlons sur le même sujet, en date du 25 avril de la même année; dans lesquelles ordonnances sont contenus les XXXIV Articles souscrits par moi ci-dessus, et en conséquence d'iceux la condamnation de certains livres, notamment du livre intitulé *Moyen court*, etc. et du livre intitulé : *le Cantique des Cantiques*, etc. J'ai lu lesdites ordonnances; et avec un cœur humble et sincère, je me soumets et conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur et de bouche toutes propositions

à

à ce contraires, de même que si elles étoient expressément énoncées. Je déclare néanmoins, avec tout respect, et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai soumise, aidant Dieu, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour me chercher une excuse; mais dans l'obligation où je crois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec aucun qui en ait eu avec lui; que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval, que je n'ai pas lu le livre intitulé *Analysis*, qui est latin, ni celui de Molinos, que longtemps après avoir écrit mes deux petits livres, et en passant; et je regarde lesdits livres comme bien et légitimement censurés.

Je supplie ledit seigneur évêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son diocèse, et dans un si saint monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais sur le serment que je dois à Dieu et à sa sainte vérité, que je n'ai dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes, à titre d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit, dans mes deux petits livres, c'est que dans le temps qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, et que je ne savois pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnables pratiques. Je n'ai non plus jamais cru que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché ou défaut vicieux. Un tel blasphême ne m'est jamais entré dans l'esprit; et je renonce à toute expression d'où l'on pourroit, en quelque manière que ce fût, induire cette impiété. Quant aux manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment

celui qu'on nomme *des Torrens*, et autres semblables, je n'en puis avouer aucun à cause des altérations qu'on a faites dans les copies; et aussi que je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre et avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles. Fait au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, le 1.er juillet 1695.

Signé J. M. B. DE LA MOTTE-GUYON.

Et au bas de cette soumission est l'acceptation de monseigneur l'Evêque de Meaux.

Nous évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celle du 15 avril 1695, que celle du 1.er juillet de la même année, et lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison; déclarant que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des sacremens dans laquelle nous l'avons trouvée; ainsi que la soumission et protestation de sincère obéissance, et avant et depuis le temps qu'elle est dans notre diocèse : y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite, depuis six mois qu'elle est audit monastère, le requéroient. Nous lui avons enjoint de faire en temps convenable les demandes et autres actes que nous avons marqués dans lesdits Articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes quels qu'ils soient; et lui avons fait itératives défenses, tant comme évêque diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les

ames dans les voies de l'oraison ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle faisoit lesdits actes. Donné à Meaux audit monastère, les jours et an que dessus.

Signé J. Bénigne, Ev. de Meaux.

J. M. B. de la Motte-Guyon.

Certificat donné à madame Guyon par M. l'Evêque de Meaux, lorsqu'elle quitta son diocèse (*).

Nous évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra, qu'au moyen des déclarations et soumissions de madame Guyon, que nous avons par-devers nous, souscrites de sa main, et des défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement : ensemble des bons témoignages qu'on nous a rendus depuis six mois qu'elle est dans notre diocèse, et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite, et lui avons continué la participation des saints sacremens dans laquelle nous l'avons trouvée; déclarons en outre qu'elle a toujours détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres condamnées ailleurs, dans lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée; et nous n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre ordonnance du 16 avril 1695. Donné à Meaux le 1.er juillet 1695.

Signé J. Bénigne, Ev. de Meaux.

Et plus bas :

Par mondit seigneur,

Signé Ledieu.

(*) C'est le certificat dont il est parlé dans la lettre XLII, et qu'elle prétendoit lui avoir été redemandé par Bossuet. (*Edit. de Vers.*)

Attestation donnée à madame Guyon par les religieuses de la Visitation de Meaux, lorsqu'elle sortit de ce monastère.

Nous soussignées supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Meaux, certifions que madame Guyon ayant demeuré dans notre maison par l'ordre et la permission de monseigneur l'évêque de Meaux, notre illustre prélat et supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous a donné aucun sujet de trouble ni de peine, mais bien de grande édification; n'ayant jamais parlé à aucune personne du dedans et du dehors qu'avec une permission particulière, n'ayant en outre rien reçu ni écrit que selon que mondit seigneur lui a permis; ayant remarqué en toute sa conduite et dans toutes ses paroles une grande régularité, simplicité, sincérité, humilité, mortification, douceur et patience chrétienne, et une vraie dévotion et estime de tout ce qui est de la foi, surtout au mystère de l'Incarnation et de la sainte enfance de notre Seigneur Jésus-Christ; que si ladite dame nous vouloit faire l'honneur de choisir notre maison pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, notre communauté le tiendroit à faveur et satisfaction. Cette protestation est simple et sincère, sans autre vue ni pensée que de rendre témoignage à la vérité. Fait ce septième juillet mil six cent quatre-vingt-quinze.

Signé S.r Françoise-Elisabeth Le Picart, supérieure. S.r Madeleine-Aimée Gueston. — S.r Claude-Marie Amaury. — S.r Geneviève-Angélique Ruffin. — S.r Marie-Eugénie de Ligny.

LETTRE XLIII.

DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION, DE MEAUX,

A MADAME GUYON.

Elles lui témoignent leur estime, et se recommandent à ses prières.

Vous avez si puissamment gagné les cœurs de cette communauté par vos bontés et les exemples de votre vertu, qu'il nous est impossible de laisser partir mademoiselle Marc sans la charger de ces foibles témoignages, qui ne vous prouveront jamais assez la juste estime dont nous sommes prévenues en votre faveur. La connoissance que nous avons de la générosité et de la tendresse de votre cœur, nous fait espérer que vous nous ferez l'honneur de nous aimer toujours un peu. Ne croyant pas, Madame, avoir jamais mérité les honnêtetés que chacune a reçues de vous, il nous est pourtant si avantageux d'être aidées du secours de vos saintes prières, que, malgré notre indignité, nous vous demandons la grâce de vous en souvenir devant le Seigneur. Si nos vœux sont exaucés, vous aurez une meilleure santé; et si nous sommes assez heureuses pour vous assurer de vive voix de la continuation de notre parfaite amitié, vous serez persuadée, Madame, des respects et du sincère et parfait attachement de vos très-humbles et obéissantes servantes en notre Seigneur,

LES SOEURS DE LA COMMUNAUTÉ DE LA VISITATION SAINTE-MARIE. *Dieu soit béni.*

De notre monastère de Meaux, ce 9 juillet 1695.

LETTRE XLIV.

DU P. LA COMBE A M.ME GUYON.

Il lui témoigne le plus grand empressement de la voir; lui marque les moyens qu'elle pourroit prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitoit.

Je n'ai reçu la vôtre, du 22 du mois passé, que le 8 du présent : un retardement si considérable me faisoit craindre que vous ne fussiez plus en état de nous donner de vos chères nouvelles. La divine Providence ne nous en veut pas encore priver. Qu'elle nous seroit favorable, si elle nous accordoit le bien et le plaisir de vous voir! Si c'est elle qui vous en a inspiré la pensée, elle saura bien en procurer l'exécution. C'est à ses soins, par-dessus tout, que j'en abandonne le succès, vous en disant ici naïvement ma pensée. Je tiendrois cette entrevue pour une faveur du ciel, si précieuse, si consolante pour moi, qu'après le bonheur de plaire à Dieu, et de suivre en tout sa volonté, il n'en est point que j'estimasse plus en ce monde. Toute la petite église de ce lieu en seroit ravie.

La chose ne me paroît point impossible, ni même trop hardie, en prenant, comme vous feriez sans doute, les meilleures précautions : changeant de nom, marchant avec petit train, comme une petite demoiselle, on ne soupçonneroit jamais que ce fût la personne que l'on cherche; et quand vous seriez ici, nous concerterions les choses avec le plus de sûreté qu'il nous seroit possible, pour n'être pas décou-

verts. Il vous en coûteroit un peu plus de voyager; mais à cela près, puisque vous êtes obligée de demeurer sans commerce, il seroit mieux, ce me semble, que vous fussiez éloignée, et que vous changeassiez de temps en temps de demeure dans des provinces reculées; vrai moyen de n'être pas reconnue.

Votre état intérieur et extérieur est conduit de Dieu, d'une manière à ne laisser guère de lieu à la consultation et à la prévoyance. Si néanmoins le cœur vous dit de partir, partez avec le même abandon dont vous faites profession pour toutes choses : Dieu sera le protecteur de l'entreprise qu'il aura lui-même excitée, et il n'en arrivera que ce que nous souhaitons uniquement pour tout succès, l'accomplissement de sa très-juste et plus qu'aimable volonté. Vous prendrez le carrosse de Bordeaux; de là vous viendrez à Pau, d'où il n'y a que six lieues jusqu'ici (*). Si la saison étoit propre, le prétexte de prendre les eaux aux fameux bains de Bagnères, qui est à trois lieues d'ici, seroit fort plausible. En tout cas, en attendant le temps des eaux, vous viendriez faire un tour en cette ville, puis vous retourneriez à Pau ou à Bagnères; et ainsi à diverses reprises, selon que l'on jugeroit plus à propos.

De vous faire passer ici pour parente de M. de Lasherons (**), il n'y a pas d'apparence; toute sa

(*) C'est-à-dire, à Lourde, petite ville dans le Béarn, du diocèse de Tarbes. Le P. la Combe étoit alors renfermé, par ordre du Roi, dans le château de cette ville.

(**) Aumônier du château de Lourde.

parenté étant si connue dans ces quartiers, qu'on n'en ignore aucune personne. Vous pourriez bien mieux passer pour ma parente du côté de ma mère, qui étoit de Lion-le-Saunier, en Franche-Comté, vous faisant appeler N. Chevalier, tel qu'étoit son nom de maison. Je crois que nous sommes encore plus unis et plus proches dans la vérité, que ne le sont les parens et alliés selon la chair. Enfin, dès que nous vous aurions sur les lieux, nous étudierions mieux tous les moyens de vous tenir cachée; et le secret n'étant confié qu'à peu de personnes, et d'une intime confidence, il y auroit tout à espérer. Voyez donc devant Dieu ce que le cœur vous dira là-dessus. Si vous venez, écrivez-nous en partant de Paris, en arrivant à Bordeaux et à Pau. Nous prierons Dieu cependant de vous faire suivre courageusement son dessein, selon qu'il vous sera suggéré par son esprit et secondé par sa providence; et nous défendrons à Jeannette de mourir avant qu'elle vous ait vue. Quelle joie n'auroit-elle point de vous embrasser avant que de sortir de ce monde, vous étant si étroitement unie et pénétrant vivement votre état! Votre billet, quoique si court, l'a extrêmement réjouie : elle vous est toujours plus acquise, si l'on peut dire qu'elle puisse l'être davantage. Pour des salutations et des embrassemens, elle vous en envoie une infinité des plus tendres. Elle s'est sentie inspirée de vous demander un anneau d'or pour elle, et deux d'argent pour ses deux confidentes. Pour moi, vous me donnerez ce que le cœur vous dira; mais je voudrois avoir le portrait

que je vous rendis à Passy, et je vous prie de ne pas me le refuser. Venez vous-même, s'il se peut; et nous aurons tout en votre personne.

Si je vous écris quelque chose touchant votre état, ce n'est pas pour vous rassurer : l'homme est trop incapable de donner des assurances à une ame à qui Dieu les ôte toutes, et qu'il veut dans une affreuse apparence, et même conviction de perte et de désespoir. Une ruine et destruction entière n'est pas compatible avec la sécurité. Je vous en dis seulement ma pensée, sans la faire valoir et sans prétendre qu'elle serve à autre chose.

J'ai reçu la lettre de change, mais non encore le paquet des livres. Il est vrai que vous m'avez plus fait tenir d'argent depuis environ un an, que les autres années : je le sens fort bien par l'abondance où vous m'avez mis, et je ne puis que me louer infiniment de vos charités. Ce que je vous ai touché du retranchement de ma pension, se doit entendre de la moitié de celle que le roi me donne, que l'on retient encore, comme je vous l'ai mandé autrefois.

Je ne suis point avide des nouvelles du siècle, moins encore voudrois-je que vous prissiez la peine de m'en écrire. J'aurois souhaité de savoir qui l'on a fait évêque de Genève, ne l'ayant pu apprendre par la gazette. Ici tout va d'un même train. J'aurois bien des choses à vous raconter, si Dieu vouloit que je le pusse faire un jour de bouche : qu'il accomplisse en cela, comme dans tout le reste, son adorable volonté. Les amis et amies de ce lieu vous honorent et vous aiment constamment, principalement ceux qui sont comme les colonnes de la petite Eglise.

Si vous veniez, vous ne prendriez qu'une fille, et vous lui changeriez son nom. Je ne serois pas fâché de revoir Camille : je salue aussi l'autre de bon cœur. O Dieu, faites éclore dans le temps convenable ce qui est caché depuis l'éternité dans votre dessein : c'est là, ma très-chère, que je vous suis parfaitement acquis.

O illustre persécutée, femme forte, mère des enfans de la petite Eglise, servante du petit Maître (*), qui suivez la lumière dont il vous éclaire, et le consultez dans toutes vos entreprises, et qui n'avez d'autre désir que de lui plaire, ni d'amour que pour sa sainte et adorable volonté; quelle grande et favorable nouvelle nous avez-vous annoncée ! Qu'elle s'exécute, si elle est dans le dessein du Ciel. Les ames de confidence de ce lieu en attendent le succès, comme une grâce et une faveur du ciel. Jeannette aussi bien qu'elles, dans les ordres de la soumission au bon plaisir de Dieu, la préféreroit à tout ce que Paris et l'univers a de plus beau, de plus rare et de plus charmant; et comme elle ne fait avec l'illustre et incomparable père (**) qu'un même cœur, qu'un même esprit et une même volonté, elle ratifie et souscrit tout ce qu'il vous en écrit : elle m'a chargé de vous l'assurer et marquer.

Permettez-moi de vous dire, Madame, et il est vrai, qu'il y a deux mois j'ai songé la nuit que j'avois été à Toulouse, pour vous y prendre et vous conduire dans ce canton. Que je m'estimerois heureux,

(*) Il appelle ainsi l'Enfant Jésus. (*Edit. de Vers.*)

(**) Le père la Combe lui-même.

Madame, d'avoir l'honneur de vous aller prendre à Paris, ou en tel endroit qu'il vous plairoit me prescrire, pour vous conduire ici ou ailleurs! C'est la grâce que je vous demande. O illustre persécutée, si vous le jugez à propos, pour le présent que votre main plus que libérale me fait l'honneur de m'offrir, tout ce que je vous demande dans les ordres de la Providence, c'est que je puisse avoir l'honneur et le plaisir de vous voir, que je préfère à toute autre chose. Nous avons recommandé la chose à Dieu dans nos saints sacrifices, et nous continuerons, si le Maître de la vie et de la mort n'en dispose autrement; et y avons engagé toutes les bonnes ames de ce lieu, et singulièrement celles de l'étroite confidence. Tout est entre les mains de la puissance souveraine : que tout soit pour sa gloire et son honneur. Je finis, Madame, en vous protestant que je vous honore, vous estime et vous aime en notre Seigneur Jésus-Christ, plus que je ne saurois vous l'exprimer.

Ce 10 octobre 1695.

LETTRE XLV.

DU P. LA COMBE A M.ME GUYON.

Sur les délais de son voyage, le désir qu'auroient de la voir toutes les personnes qui lui étoient attachées; et sur son explication de l'Apocalypse.

Je reçois la vôtre, du 28 octobre, à laquelle je réponds le même jour : je le fis de même l'autre

fois avec diligence, et encore par l'ordinaire suivant. Vous avez de trop bonnes raisons de ne pas vous mettre en voyage devant l'hiver, pour que nous y apportions la moindre contradiction. Quelque désir que nous ayons de vous voir, nous préférons votre conservation à la joie que nous causeroit un si grand bien, remettant de plus tous nos souhaits entre les mains de Dieu.

Il y a en ce pays des eaux de toutes sortes, pour différens maux : il y en a pour boire et pour le bain, et en trois ou quatre lieux différens. Celles de Bagnères sont les plus renommées : on y vient de toutes parts, et je crois qu'elles vous seroient utiles, si Dieu vous donne le mouvement d'y venir. O quelle satisfaction pour nous tous! Je ne l'espère presque plus, voyant un délai considérable, pendant lequel il peut arriver quelque changement considérable, sinon par notre élargissement, du moins par notre mort. Vos infirmités sont extrêmes, et par leur excès et par leur durée : bonnes et fortes croix pour l'assaisonnement des autres dispositions. La même toute-puissante main qui vous frappe, vous soutienne et vous conserve jusqu'au comble des souffrances et des épreuves qu'elle vous a destinées.

Ce comble semble approcher pour notre chère Jeannette, qui s'use et s'affoiblit de plus en plus : nous n'osons presque plus lui donner de remèdes, crainte qu'elle ne puisse pas les supporter. Elle vous embrasse de tout son cœur, sensible à vos maux et tendrement compatissante. Vous courez grande fortune de ne vous voir l'une et l'autre qu'en l'autre monde : j'en dis de même de vous et de moi. Les

autres filles vous saluent avec une estime et un amour très-particulier. L'affection et le zèle de M. Lasherons sont très-grands assurément : il n'épargneroit ni sa bourse ni sa personne pour vous rendre service ; mais comme sa présence est trop nécessaire et trop remarquée dans ce lieu, une longue absence causeroit une admiration plus propre à éventer le mystère qu'à le bien ménager. Pour moi, je vous suis toujours également acquis en notre Seigneur. Votre explication de l'Apocalypse me paroît très belle, très-solide et très-utile. Je ne m'étends pas davantage, jusqu'à ce que nous sachions si notre nouvelle adresse réussira.

Que nous dites-vous? qu'on vous a empoisonnée (*)? Est-il possible que la malice soit allée jusqu'à un tel excès? Mais comment votre corps, si délicat et si foible, a-t-il pu résister à la violence du poison? Avez-vous su par quelles mains ce crime a été commis? Pauvre victime, il faut bien que vous souffriez toute sorte de maux : la gloire de Dieu paroîtra hautement en vous. Nous saluons tous cordialement ces bonnes filles qui sont avec vous : Dieu fait aux nôtres de très-sensibles miséricordes.

La joie de la petite société, Madame, dans le désir ardent qu'elle avoit d'avoir l'honneur de vous voir, et de la consolation qu'elle attendoit d'un bien si précieux, a été bien courte. Mais comme uniquement la volonté de Dieu est tout le bien de la petite Eglise, elle seule lui suffit pour toute prétention. Plaise au petit Maître de nous y rendre

(*) On ne voit pas sur quel fondement madame Guyon auroit pu mander au père la Combe, qu'on l'avoit empoisonnée.

souples et parfaitement soumis. Je le serai toujours, Madame, à votre égard; et s'il est dans le dessein de Dieu que vous veniez dans ce canton, je me rendrai ponctuellement dans l'endroit que vous me ferez l'honneur de me marquer, n'en déplaise au très-révérend et très-vénérable Père. Je ne rougirai jamais, Madame, en présence de qui que ce soit, de confesser la pureté de votre doctrine, discipline et mœurs, comme je l'ai fait en présence de notre prélat, à son retour de Paris, au sujet de l'illustre et plus qu'aimable Père. Il ne manque point ici d'Egyptiens, qui cherchent les petits premiers nés des Israélites pour les submerger.

J'ai consulté un fameux médecin au sujet de vos incommodités; il m'a assuré que les eaux de Cauterets se boivent pour vos maux. Elles sont à quatre lieues de cette ville; et pour y aller, il y faut passer nécessairement. Ces eaux font des effets merveilleux. Il m'a demandé si je savois de quel poison vous aviez été empoisonnée : je lui ai dit que non. Il m'a prié de vous le demander; que si vous l'ignoriez, du moins de savoir les symptômes que le poison vous a causés dans le commencement, parce que par les symptômes il connoîtra le poison. Il m'a protesté qu'il avoit des remèdes admirables, singulièrement pour cela.

La petite société m'a recommandé par exprès de vous assurer de leurs respects très-humbles : toute vous honore parfaitement, et vous salue de toute la force de leurs cœurs. Je vous suis invariablement acquis et attaché avec la grâce de mon Dieu.

Ce 11 novembre 1695.

LETTRE XLVI.

DU P. LA COMBE A M.ME GUYON.

Sur les présens de cette dame, les prétendues persécutions qu'elle souffroit, et ses commentaires sur l'Ecriture sainte.

Je reçus hier votre lettre, où étoient les anneaux : la joie en a été grande dans notre petite Eglise. Vous pouvez bien croire que j'en ai eu ma bonne part, d'autant plus que le temps me paroissoit long depuis la réception de la précédente. Ce me sera toujours non moins un plaisir qu'un devoir de répondre à vos bontés vraiment excessives envers moi, du moins par le commerce de lettres, autant que la divine Providence m'en fournira les moyens, comme elle l'a fait jusqu'à présent d'une manière admirable.

Il faut qu'on soit bien acharné contre vous, pour ne vous laisser point de repos, après qu'on vous a tant tourmentée, et que vous avez donné une ample satisfaction à ce qu'on a exigé de vous (*). C'est que le tout petit et très-grand Maître n'a pas encore achevé son œuvre en vous, ni comblé la mesure de vos souffrances. Cependant il vous protège sensiblement, vous tenant cachée avec lui dans le sein de son Père, malgré toutes les poursuites de vos adversaires.

Songez donc à faire le grand voyage vers le prin-

(*) Il parle des déclarations que M. de Meaux avoit exigées de madame Guyon.

temps, afin que nous ayons la satisfaction de vous voir et de vous rendre quelques services. Vous ne trouverez pas ailleurs une société qui vous soit plus acquise que la notre. Personne ne pourroit aller d'ici pour vous conduire, sans que cela fît trop d'éclat. Il faut que vous preniez quelqu'un où vous êtes : encore craindrois-je que vous n'en fussiez plutôt embarrassée et surchargée, que bien servie, comme il vous arriva autrefois. Une femme intelligente et fidèle vous suffiroit, avec un garçon sur qui l'on pût s'assurer, tel qu'étoit Champagne. Dieu veuille vous inspirer ce qui est dans son dessein, et vous en faciliter l'exécution.

Je ne conçois pas comment vous pouvez vivre avec les glaires que vous avez dans le corps. C'est la pituite ou l'humeur aqueuse, mêlée avec le sang, qui se glace dans vos veines; et cela empêchant la circulation du sang, il est inconcevable que vous n'en mouriez pas dans peu d'heures. Je me figure que cette glaire tient à la surface des vaisseaux, et que le sang a encore quelque passage libre par le milieu, sans quoi vous ne vivriez pas. Les eaux fort minérales et détersives, telles qu'il y en a en ce pays, pourroient y être un fort bon remède. Vous devriez, ce me semble, user de liqueurs fort agissantes et cordiales, du meilleur vin, d'eau clairette, de rossolis, d'eau de canelle, et de tout ce qui peut le plus donner de mouvement au sang et le réchauffer, afin qu'il ne se fige pas dans les vaisseaux. Votre vie trop sédentaire contribue beaucoup à ce mal; l'exercice, le changement d'air, l'agitation du voyage vous seroient utiles;

venez

venez à l'air des montagnes, qui est vif et pénétrant.

Les jansénistes vont remonter, leurs adversaires seront rabaissés. Peut-être se prépare-t-on déjà à un nouveau combat : Port-Royal ressuscitera. O vicissitude des choses! Mais qui pourra arrêter les desseins d'un Dieu, ou empêcher qu'il ne tire sa gloire de tout ce qu'il a résolu de faire ou de permettre? C'est là ce souverain plaisir et l'unique prétention des cœurs qui lui sont bien soumis; et c'est pour cette raison que leur abandon leur suffit pour tout : abandon sacré et très-sûr, qui est la plus tranquille, la plus parfaite et la plus heureuse disposition de l'ame.

J'ai lu votre Apocalypse avec beaucoup de satisfaction : nul autre de vos livres sur l'Ecriture ne m'avoit tant plu : il y a moins à retoucher que dans les autres. Les états intérieurs y sont fort bien décrits, et tirés, non sans merveille, du texte sacré, où rien ne paroissoit moins être compris. Si toute votre explication de l'Ecriture étoit assemblée en un volume, on pourroit l'appeler la Bible des ames intérieures : et plût au ciel que l'on pût tout ramasser, et en faire plusieurs copies, afin qu'un si grand ouvrage ne périt pas! Les vérités mystiques ne sont point expliquées ailleurs avec autant de clarté et d'abondance, et, ce qui importe le plus, avec autant de rapport aux saintes Ecritures. Mais hélas! nous sommes dans un temps, où tout ce que nous penserions entreprendre pour la vérité est renversé et abîmé : on ne veut de nous qu'inutilité, destruction et perte. N'avez-vous point pu recouvrer le Pentatenque?

Pour moi, dans le grand loisir que j'aurois, je ne puis rien faire, quoique je l'aie essayé souvent. Il m'est impossible de m'appliquer à aucun ouvrage de l'esprit, du moins de continuer, m'étant fait violence pour m'y appliquer : ce qui me fait traîner une languissante et misérable vie, ne pouvant ni lire, ni écrire, ni travailler des mains, qu'avec répugnance et amertume de cœur : et vous savez que notre état ne porte pas de nous faire violence; on tireroit aussitôt de l'eau d'un rocher.

L'ouvrage de M. Nicole (*) me fait dire de lui, ce qui est dans Job : Il a parlé indiscrètement de choses qui surpassent excessivement toute sa science. Il seroit aisé de le réfuter, et de faire voir que son raisonnement fait pitié à ceux qui s'entendent un peu aux choses mystiques. Il ne comprend pas même, en certains endroits, l'état de la question et le sens des termes. Il prend pour des péchés, ce que l'on ne blâme que comme des imperfections, et sur cette supposition, il tire d'absurdes conséquences dont il triomphe. Il s'imagine qu'à cause qu'on pratique l'oraison de simple regard, on ne fait jamais aucun acte distinct, comme si le Saint-Esprit, à qui l'on tâche de se soumettre, ne portoit pas l'ame à faire bien chaque chose en son temps. Il combat les mystiques par des raisonnemens contraires à l'expérience intérieure, auxquels on a répondu si souvent. Il accuse de nouveauté, une

(*) Cet écrit a pour titre : *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes contenues dans les livres censurés par l'ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris* (de Harlay) *du* 16 *octobre* 1694. C'est le dernier écrit que composa ce célèbre auteur.

spiritualité qui a le témoignage de tous les siècles, et que l'Eglise même a autorisée en recevant avec estime les écrits des saints, comme de sainte Thérèse et de saint François de Sales, qui, dans un de ses *Entretiens*, déclare qu'il a remarqué que l'oraison de la plupart des filles de la Visitation se termine à une oraison de simple remise en Dieu. Qu'est-ce autre chose que le simple regard? Il n'allègue ni ne réfute pas un seul passage de mon *Analysis* : cependant on le met au rang des livres qui contiennent, dit-on, les principales erreurs des Quiétistes. S'il y en eût remarqué quelqu'une, il ne me l'auroit pas pardonnée. Avec cela, il sera applaudi par la foule; mais Dieu prendra la défense de la vérité, et étendra son règne intérieur malgré la contradiction des hommes. Il y a certaines opinions de Malaval, que je n'ai pu approuver, et contre lesquelles j'ai écrit expressément.

Il s'est fait une augmentation de notre Eglise: Trois religieuses d'un monastère assez proche de ce lieu, étant venues aux eaux, on a eu occasion de leur parler, et de voir de quelle manière est faite l'oraison que Dieu enseigne lui-même aux ames, et l'obstacle qu'y met la méditation méthodique et gênante que les hommes suggèrent, voulant que leur étude soit une bonne règle de prier et de traiter avec Dieu. L'une de ces trois filles a été mise par le Saint-Esprit même dans son oraison : l'autre y étant appelée, combattoit son attrait en s'attachant obstinément aux livres, sans goût et sans succès : la troisième tourmentée de scrupules, n'est pas encore en état d'y être introduite.

Jeannette me grondera, de ce que je remplis mon papier sans vous parler d'elle : et que vous en dirai-je? Que toujours il semble que Dieu nous l'enlève, et toujours elle nous est laissée; qu'elle vous honore et vous aime parfaitement, et ses compagnes de même : elles sont toutes en fête pour leurs anneaux. Songez à m'apporter aussi quelques bijoux. Tous les amis vous saluent tant et tant. O ma très-chère, pourrois-je encore vous revoir! Si Dieu m'accordoit un si grand bien, je chanterois de bon cœur le *Nunc dimittis* : nous raconterions à loisir toutes nos aventures, qui sont étranges, et dont pas une ne seroit cachée à votre cœur.

Ce 7 décembre 1695.

LETTRE XLVII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Sur un sermon qu'il avoit prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions téméraires.

J'ai fait, Monseigneur, bien des réflexions sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire : plus j'y pense, plus je trouve que j'ai parlé de la manière la plus capable d'éviter les équivoques. J'ai dit en termes propres : « Sous prétexte d'instruction, on » entretient le goût de l'esprit et la curiosité. Il faut » lire pour se nourrir et pour s'édifier; et non pour » s'instruire des choses à décider, ni pour vouloir » jamais trouver dans ses lectures la règle de sa con- » duite ». C'étoit dans mon second point, où il ne

s'agissoit que d'une carmélite déjà instruite et dans la voie de la perfection, qui trouve dans sa règle et dans ses supérieurs toutes les décisions dont elle a besoin.

Vous observerez, s'il vous plaît, Monseigneur, qu'après avoir posé dans mon premier point la nécessité de l'amour de Dieu et du détachement, sans entrer dans aucune question, et me retranchant dans les principes les plus universellement reconnus, je n'employai mon second point tout entier, qu'à précautionner l'auditeur contre toutes les sources d'illusion qui peuvent altérer cet amour. Pour cela, je tâchai de faire craindre les lectures curieuses, la science qui enfle, les voies extraordinaires et toutes les questions. Je ne recommandai que la fidélité aux règles, la sincérité, la défiance de son propre sens, et l'obéissance dans l'usage même des meilleures choses. Ainsi tout mon discours, à le bien prendre, comme je le donnois de tout mon cœur, étoit une déclaration perpétuelle contre les illusions qui font tant de bruit; et je croyois, tant je suis mal habile homme, avoir dit les choses les plus précises et les plus fortes, pour précautionner l'auditeur contre tous les excès de la fausse spiritualité.

J'ai demandé aux Carmélites, c'est-à-dire, à la Mère prieure et à la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, ce qui leur avoit paru de ce discours : elles m'ont assuré avoir entendu ce que je vous rapporte. La sœur Charlotte, pour qui je parlois principalement, et qui en avoit besoin, a été ravie de l'entendre, et veut en profiter.

J'ai appris d'un autre côté, que quelques personnes prétendoient que j'avois dit ces paroles : Il faut lire pour lire, et non pour s'instruire. Si j'ai parlé ainsi, j'ai dit des paroles qui n'ont aucun sens, et qui ne signifient qu'une extravagance. Il me semble que les personnes équitables qui ont assisté à ce sermon, n'ont pas trouvé que j'y fusse entièrement égaré : il faudroit être ivre ou fou pour tenir ce langage. Pour moi, je vous rendrai toujours avec joie et docilité un compte exact de ma conduite. Il n'y a correction que vous ne me puissiez faire sans ménagement, et que je ne reçoive avec soumission et avec reconnoissance, comme une marque de la continuation de vos anciennes bontés. Je ferai profession toute ma vie d'être votre disciple, et de vous devoir la meilleure partie du peu que je sais. Je vous conjure de m'aimer toujours, et de ne douter jamais de mon zèle, de mon respect et de mon attachement.

† Fr. archevêque, duc de Cambrai.

A Paris, ce 7 décembre 1695.

LETTRE XLVIII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui marque la satisfaction qu'il a de la lettre que le prélat lui a écrite au sujet de son sermon aux Carmélites, et lui témoigne une grande déférence.

Je reçois dans ce moment, Monseigneur, la lettre pleine de bonté que vous me faites l'honneur de m'écrire ; et je me hâte de vous dire à quel point

j'en suis pénétré. Je sais assez quels sont vos sentimens sur la matière dont vous me parlez; et je puis vous assurer que si vous m'eussiez entendu parler aux Carmélites, vous auriez trouvé que je ne pouvois me déclarer plus fortement et plus précisément contre tout ce qui peut favoriser l'illusion.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir un peu à loisir, je vous dirai quelque chose qui n'est rien moins qu'essentiel, et sur quoi je ne croirois peut-être pas entièrement ce que je m'imagine que vous croyez : mais je déférerai toujours avec joie à tous vos sentimens, après vous avoir exposé les miens.

Quand vous voudrez, je me rendrai et à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous, et pour prendre à votre ouvrage (*) toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. Ce que je vous demande en attendant, au nom de notre Seigneur qui vous a donné tant de lumières, c'est de l'écouter intérieurement, de souffrir que les petits vous parlent, et de vous défier de tout préjugé. Lui seul sait comment vous êtes dans mon cœur. Je me réjouis sur ce qu'on me mande que vous êtes nommé conservateur des priviléges de l'Université (**). Ces sortes de titres dorment sur cer-

(*) L'ouvrage dont il s'agit ici, est l'*Instruction sur les états d'oraison*, que M. de Cambrai devoit approuver; ce qu'il refusa pour les raisons qui sont marquées dans la *Relation* de M. de Meaux.

(**) Bossuet fut nommé conservateur des priviléges de l'Université, le 14 décembre 1695, à la place de M. de Harlay, archevêque de Paris, mort le 6 août précédent. (*Edit. de Vers.*)

taines têtes, et sur d'autres ils peuvent servir à redresser les lettres. Je vous conjure, Monseigneur, de ne douter jamais de mon attachement tendre et fidèle à vous respecter.

A Cambrai, ce 18 décembre 1695.

LETTRE XLIX.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur un bref qu'un religieux de Rebais avoit obtenu de Rome en faveur de l'exemption; sur ses dispositions dans la défense de la vérité, sur madame Guyon, et l'ouvrage du prélat contre les Quiétistes.

Les remarques, Monseigneur, de votre dernière lettre sont justes. On a ouï au parlement le *Religieux particulier,* qui n'a répondu que sur son fait, et a déchargé ses supérieurs. On a ouï aussi le général de Saint-Maur et le prieur de Rebais, qui ont désavoué. Le procureur général écrit de Rome, *in verbo sacerdotis,* qu'il n'a rien su, et on a commencé à le croire. Il est certain, en tout cas, qu'on ne les peut pousser plus loin que le désaveu. Pour le remède qu'on apportera à ces entreprises, il faut s'en reposer sur le parlement, et je ne m'en mêle pas.

Quant à la défense de la doctrine de France, je vois, Monseigneur, tout ce que vous voyez; mais Dieu m'a de tout temps mis dans le cœur qu'il falloit, en toute occasion convenable, défendre la vérité pour elle-même, sans aucune vue de récompense sur la terre; et que cela même valoit mieux que toutes les récompenses. Jésus-Christ me met main-

tenant à cette épreuve, et même encore à une plus rude, puisqu'il faut même s'exposer à un abandon parfait à la Providence contre tout ce qui pourra venir de Rome. Voilà ce que je ressens que Dieu me demande; et tout résolu que je suis, j'avoue que la foiblesse humaine a besoin d'être fortifiée dans cet état. Dans le fond je suis heureux qu'il n'y ait pour moi que l'attente de cette promesse : Il vous sera rendu dans la résurrection (1).

J'aurois seulement à souhaiter que la défense de saint Augustin et de la grâce eût précédé cet ouvrage (*), pour ne pas attirer sur l'un la haine qu'on aura pour l'autre; mais il faut suivre les conjonctures, et en cela même tout abandonner à la Providence.

Pour ce qui regarde madame Guyon, s'il faut encore qu'on dise qu'elle m'a trompé parce qu'elle m'a menti, j'y consens; et il me suffit d'avoir agi selon la règle. A présent qu'on voit son mensonge, on doit agir autrement. Mais quand je l'ai crue, il n'y avoit aucun acte contre sa personne, et l'extérieur de la soumission étoit entier. Je crois qu'à ce coup on ne songera qu'à la renfermer, et je ne sais pas comment.

L'ouvrage contre les Quiétistes ne m'arrêtera que fort peu : outre la partie que vous avez vue, qui n'a dû être que la seconde, j'en ai fait une autre aussi grande depuis votre départ.

A Paris, ce 18 février 1696.

(1) *Luc.* XIV. 14.

(*) Il s'agit de la *Défense des quatre articles du Clergé de France*, qu'il sentoit ne devoir pas plaire à la Cour de Rome.

LETTRE L.

DE BOSSUET A M. TRONSON.

Il lui envoie ses *Méditations sur le Jubilé*, et lui demande des éclaircissemens sur deux lettres de M. Olier.

Je vous envoie, Monsieur, cette petite *Méditation sur les Indulgences*. Elle est faite principalement pour mon diocèse, et ainsi j'en donne très-peu; mais, Monsieur, je ne puis oublier la sainte société que Dieu a mise entre nous pour l'ouvrage où nous avons travaillé sous ses ordres dans une si parfaite union, et je ne veux rien faire sans vous en donner part.

On m'objecte souvent l'autorité de M. Olier, et entre autres deux de ses lettres : la LXXIII et la XC. Je vous prie de les faire examiner, ou de m'en expliquer par vous-même, à votre loisir, l'esprit et la doctrine.

Dans toute cette matière, il faut, Monsieur, sur toutes choses se rendre attentif aux équivoques des nouveaux auteurs, qui, en faisant semblant de tout accorder, réservent tout le venin dans de petits mots ambigus. J'ai bien envie de vous entretenir sur cela, et ce sera au premier loisir. Prions pour les périls de l'Eglise, attaquée plus finement que jamais sous prétexte de piété. Je suis, Monsieur, très-sincèrement, etc.

A Paris, 21 mars 1696.

LETTRE LI.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui allègue différentes raisons pour remettre à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les états d'oraison*, que Bossuet désiroit qu'il approuvât.

Si vous avez, Monseigneur, quelque chose à m'envoyer, je vous supplie de ne me l'envoyer pas si tôt. J'ai attendu à Cambrai, le plus long-temps qu'il m'a été possible, ce que vous m'aviez fait l'honneur de me promettre. Mais enfin, je n'ai pu m'empêcher d'aller à Tournay faire mes visites dans la partie de la ville qui est de ce diocèse. De là je suis venu ici, où j'ai beaucoup d'affaires; ensuite j'irai à Condé, à Mons et à Maubeuge, où j'en trouverai encore davantage. Ainsi, Monseigneur, je ne puis retourner à Cambrai que pour le concours, pendant lequel je n'aurai point de temps libre. Quand il sera fini, j'irai faire un tour à Versailles; et je crois qu'il vaut mieux remettre jusqu'à ce temps-là ce que vous souhaitez que je fasse. Je compte demeurer en ce pays jusqu'au commencement de juillet. La multitude innombrable des troupes, et le mouvement où elles sont, agitent beaucoup toute cette frontière. Jugez quelle discipline il peut y avoir dans un pays si désolé. Rien n'est plus sincère que le zèle et le respect avec lequel je vous serai dévoué, Monseigneur, jusqu'au dernier soupir.

A Valenciennes, ce 9 mai 1696.

LETTRE LII.

DE BOSSUET A L'ABBÉ BOSSUET, SON NEVEU.

Sur son voyage, le livre de Marie d'Agreda, l'Apologie des moines de Scythie par le cardinal Noris.

Soyez le très-bien arrivé à Pise, vous et votre compagnie (*). Nous attendons la suite de vos relations, afin de les faire imprimer, comme celles de M. l'abbé de Choisi sur le voyage de Siam. Nous venons du sacre de M. de Châlons (**), fait par M. l'archevêque à Notre-Dame. Il avoit pour assistans MM. de Chartres et de Laon.

La Faculté a nommé des commissaires, pour examiner le livre de la mère d'Agreda (***). Les gens de bien et les vrais savans sont terriblement soulevés. Il a été censuré à Rome par décret (****) des cardinaux

(*) L'abbé Phelippeaux, dont il sera souvent parlé dans la suite.

(**) Gaston de Noailles, qui succédoit à son frère, devenu archevêque de Paris.

(***) La Faculté censura en 1697 plusieurs propositions de son livre, intitulé : *La mystique Cité de Dieu*, *etc.* On peut consulter la critique que Bossuet a faite de cet ouvrage; tom. xxx, pag. 637.

(****) Voici ce décret : « In generali Congregatione sanctæ Romanæ et universalis Inquisitionis, habità in Palatio apostolico » apud sanctum Petrum, coram SS. D. N. D. Innocentio, divinà » providentià Papâ XI, ac Eminentissimis et Reverendissimis Dominis S. R. E. Cardinalibus, in totà republicâ christianâ contra » hæreticam pravitatem generalibus Inquisitoribus, à sanctâ Sede » apostolicâ specialiter deputatis.

» Prodiit idiomate Hispanico impressum opus in tres partes et » quatuor tomos divisum, quorum tamen duo in inscriptione habent : *Primera parte;* sed alter eorum continet præter dedicato-

de l'Inquisition, confirmé par le pape Innocent XI, le jeudi 26 juin 1681, et la censure affichée à l'ordinaire, le 4 août 1681. Tâchez de nous envoyer l'imprimé de cette censure de la même année à Rome.

J'attends aujourd'hui l'Apologie (*) de M. le cardinal Noris, dont il m'a honoré par le père Estien-

» riam, approbationes et prologum integrum, etiam relationem » vitæ Autricis infrà scriptæ : nam aliis omnibus et singulis eadem » inscriptio præfigitur talis : *Mystica Ciudad*, etc.

» Cujus operis omnes præfatas partes ac tomos SS. D. N. D. In- » nocentius Papa XI, auditis Eminentissimorum et Reverendissi- » morum Dominorum Cardinalium prædictorum votis, prohiben- » dos esse sanxit; ita ut nemini, cujusvis conditionis ac gradûs, » illos legere vel retinere liceat, vel imprimere, vel imprimi facere, » sub pœnis in sacro Concilio Tridentino et in Indice librorum » prohibitorum contentis; distinctéque mandat ut ab unoquoque » eorum quem habere contigerit, vel omnes, vel aliquam ex præ- » dictis partibus ac tomis, à præsentis decreti notitiâ statim sub » eisdem pœnis ad Ordinarios vel Inquisitores deferantur, eisque » consignentur, non obstantibus in contrarium quibuscumque ».

Ce n'étoit pas sans fondement que l'Inquisition romaine condamnoit le livre de Marie d'Agreda. Mais les Cordeliers d'Espagne, sollicitèrent si bien le Pape, en faisant intervenir dans cette affaire le Roi Catholique, qu'ils obtinrent la suspension du décret. Innocent XI écrivit pour cet effet un bref au roi d'Espagne; après quoi l'Inquisition d'Espagne se crut en droit d'ordonner la révision du livre, et de déclarer par un décret, qu'elle n'avoit trouvé dans ce livre ni hérésie, ni erreur, ni scandale, ni mauvaise doctrine, et que toutes personnes avoient une pleine liberté de le lire sur toutes les terres de Sa Majesté catholique. Les Inquisiteurs romains furent très-choqués de la conduite de l'Inquisition d'Espagne. Le Pape envoya tous les écrits, faits de part et d'autre sur cet objet, à la congrégation du Saint-Office, avec ordre d'examiner l'affaire à fond. Mais celle de Molinos qui survint, fit oublier Marie d'Agréda et son livre, et depuis on n'en parla plus à Rome.

(*) C'est l'Apologie de cette proposition des moines de Scythie : *Un de la Trinité a souffert dans sa chair.*

not (*). J'ai impatience de la voir. Je salue M. Phelippeaux, sans oublier M. l'abbé de Gomer.

A Paris, ce 20 mai 1696.

LETTRE LIII.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il lui marque tous les embarras où il se trouve, qui l'empêchent de s'occuper de la lecture de l'ouvrage du prélat.

Je reçois, Monseigneur, avec beaucoup de reconnoissance les marques de votre bonté. Me voici dans une visite pénible, que je n'ai pu retarder. Quand elle sera finie, j'aurai l'embarras du concours et de l'ordination. Si j'avois reçu ce que vous voulez que je voie, pendant le carême, j'aurois été diligent à vous en rendre compte. Dès que je serai débarrassé, je partirai pour aller à Versailles recevoir vos ordres. En attendant, je vous supplie de croire, Monseigneur, que je n'ai besoin de rien pour vous respecter avec un attachement inviolable. Je serai toujours plein de sincérité pour vous rendre compte de mes pensées, et plein de déférence pour les soumettre aux vôtres. Mais ne soyez point en peine de moi, Dieu en aura soin : le lien de la

(*) Il étoit Bénédictin, procureur-général de la congrégation de Saint-Maur en Cour de Rome, très-estimable par sa vertu, ses talens, son application, qui le rendoient infiniment cher à dom Mabillon et à tous ses confrères occupés de travaux littéraires. Il les a beaucoup aidés par ses recherches et ses recueils immenses, et il sera bien des fois mention de lui dans toute la suite de cette correspondance.

foi nous tient étroitement unis pour la doctrine; et pour le cœur je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. Dieu m'est témoin que je ne ments pas. La métaphysique ne peut marcher dans les embarras où je me trouve. Je n'entends parler que des maux de la guerre et de ceux de l'Eglise sur cette frontière. J'en ai le cœur en amertume, et ma tête n'est guère libre pour les choses que j'ai le plus aimées. Encore une fois, Monseigneur, je vous suis dévoué avec tous les sentimens respectueux que je vous dois.

A Mons, ce 24 mai 1696.

Avez-vous vu, Monseigneur, l'ouvrage du père Lami contre Spinosa (*). Auriez-vous la bonté de me mander ce que vous en pensez?

LETTRE LIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'entretient des lettres très-obligeantes, écrites sur cet abbé par le grand duc de Toscane et l'abbé de Gondi.

Nous reçûmes samedi vos lettres du 11; elles ont fourni un agréable entretien à toute la famille. J'ai vu sur cela, dès hier matin, M. le marquis Salviati, qui m'a envoyé ce matin une lettre de monsieur le grand duc, qui parle de vous en termes très-obligeans. M. l'abbé Renaudot m'en

(*) M. l'archevêque de Cambrai donna à cet ouvrage son approbation, en date du mois de juin 1696.

a aussi apporté une fort honnête sur votre sujet de M. l'abbé de Gondi. J'écris par cet ordinaire à Son Altesse et à MM. de Gondi, Salviati et Ricasoli.

Je fais aussi vos remercîmens à M. Dupré (*) dont je vis hier la sœur. Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome : il me semble que vous ferez bien de faire un petit journal de ce que vous verrez et apprendrez. Nous vous demanderons les nouvelles : ç'en a été pour vous une bien fâcheuse que celle de la mort de M. de la Bruyère (**). Toute la Cour l'a regretté, et M. le Prince plus que tous les autres. M. d'Aquin, ancien premier médecin, s'est tué aux eaux par son art, en agissant contre l'avis de ses confrères des provinces.

Je verrai les mesures qu'on pourra prendre, pour avoir de bonne main les portraits de nos beaux Princes (***); et pour les livres j'y donnerai ordre.

Je reçus hier par M. l'abbé de Louvois l'*Apologie* de M. le cardinal Noris, dont cette Eminence m'a fait présent : faites-lui-en bien des complimens de ma part. Je n'en ai vu que la moitié; et quand j'aurai tout lu, j'écrirai moi-même. Le style est noble et savant, la théologie exacte, les re-

(*) Correspondant de l'abbé Bossuet à Florence.

(**) Il est assez connu par ses *Caractères*. Bossuet l'avoit mis auprès de M. le Duc, pour lui apprendre l'histoire. Il mourut d'apoplexie le 10 mai 1696, très-regretté de ses amis, et surtout de l'évêque de Meaux, auquel il étoit fort attaché.

(***) Le grand duc de Toscane désiroit ces portraits, ainsi que les ouvrages du prélat.

marques

marques judicieuses. Son ennemi (*) est à bas, sans avoir sujet de se plaindre.

Je vous prie de bien assurer de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson. J'attends avec impatience des nouvelles de votre arrivée auprès de lui.

A Paris, ce 28 mai 1696.

LETTRE LV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les choses obligeantes que le grand duc de Toscane marquoit de cet abbé; les dissertations du cardinal Noris; et la censure sollicitée à Rome par les Carmes contre Papebrock.

Je vous crois présentement à Rome, et je souhaite apprendre bientôt que vous y êtes arrivé en bonne santé avec votre compagnie.

Je crois vous avoir mandé que les complimens, que je faisois au grand duc sur votre sujet, furent prévenus d'une réponse de ce prince à la lettre que vous lui aviez présentée de ma part, où il fait de vous une agréable peinture. On a pris grand soin dans cette Cour de nous faire savoir que vous y aviez donné satisfaction; et je reçois encore à présent une lettre de M. de Ricasoli la plus obligeante du monde.

J'ai fait les diligences qu'il falloit, pour vous pro-

(*) Cet ennemi étoit un anonyme, qui, sous le nom simulé d'un *Docteur de Sorbonne scrupuleux*, s'étoit élevé avec beaucoup de violence contre l'*Histoire du pélagianisme* de ce savant cardinal.

curer les tableaux des Princes. Je n'ai pu parler au Roi, ni de cela, ni de votre voyage, à cause de sa goutte. Il se porte très-bien à présent.

M. de Beauvilliers étoit aux eaux; mais M. l'abbé de Langeron s'est chargé de lui en parler.

J'ai lu les dissertations dont M. le cardinal de Noris a bien voulu me faire présent. Ce sont des pièces achevées, en savoir, en élégance, en délicatesse; et je vous prie de le bien dire à son Eminence, en attendant que j'aie l'honneur de lui en écrire.

On parle beaucoup ici de la censure qu'on médite à Rome contre Papebrock (*) en faveur des Carmes, sur leur descendance d'Elie. J'ai une thèse de ces Pères sur ce sujet, de la dernière impertinence. Je souhaite de tout mon cœur qu'il ne parte rien de Rome, qui ne convienne à sa dignité.

A Paris, ce 7 juin 1696.

LETTRE LVI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur les déguisemens de madame Guyon, et tous les efforts de ses partisans en sa faveur.

Je voudrois bien, Monseigneur, vous pouvoir écrire certaines choses qui se passent : vous verriez

(*) Le démêlé du père Papebrock avec les Carmes, fut fort vif. Ils ne purent le faire censurer à Rome; mais ils eurent le crédit d'obtenir, au mois de novembre 1695, un décret de l'Inquisition d'Espagne, qui condamne les quatorze premiers volumes des actes des saints, donnés par les pères Henschénius et Papebrock, jésuites.

que je n'oublie pas celles que vous me recommandez avec tant de raison si pressamment. Je tâcherai de vous envoyer au plutôt ce qui regarde le Quiétisme. Vous ne sauriez croire ce qui se remue secrètement en faveur de cette femme : mais enfin on me paroît résolu de la renfermer loin d'ici, dans un bon château, et de lui ôter tout commerce. Ses déguisemens sont évidens; on en a la preuve; et cependant ses partisans ne reviennent point. Si l'on vous pouvoit tout mettre sur le papier, vous verriez bien des choses qui vous feroient beaucoup de peine. J'ose vous dire seulement que, si je lâchois le pied, tout seroit perdu : mais jusqu'ici on n'a rien pu gagner contre moi; et je ne crois pas qu'on gagne rien, tant que je serai en vie. Je suis, Monseigneur, comme vous savez, etc.

A Paris, ce 7 juin 1696.

LETTRE LVII.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE,

A M.me GUYON (*).

Il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs, et réparer les scandales qu'elle a causés.

Vous ne devez pas être surprise, Madame, si, jusqu'à cette heure, je n'ai pas voulu entrer en ma-

(*) Cette lettre confirmant et développant plusieurs points de celles de Bossuet, et ayant sûrement été écrite de concert avec lui, nous la donnons sous sa date, selon l'intention du prélat, qui l'avoit conservée parmi les siennes, et cotée de sa main.

tière avec vous pour vous entendre en confession, comme vous me témoignâtes le souhaiter, dès la première visite que j'eus l'honneur de vous rendre où vous êtes : ce fut le Mercredi saint; vous en ayant rendu deux depuis, le Vendredi saint et le Vendredi de la semaine de Pâque. Vous voulûtes d'abord commencer par vous mettre à genoux, comme pour vous confesser; et je vous témoignai qu'il falloit qu'avant que de parler de sacrement avec vous, j'eusse l'honneur de vous entretenir en conversation sur ce qui étoit connu dans le monde de votre affaire, pour reconnoître votre disposition présente à cet égard, et juger par-là si vous étiez en état qu'on pût à coup sûr vous recevoir aux sacremens. Je vous proposai, dans ces trois visites le préalable, qui me paroissoit nécessaire avant que d'en venir à la confession, qu'il ne convenoit pas de faire de votre part, ni de recevoir de la mienne, que vous ne fussiez résolue de faire ce que je croyois pour vous, après tout ce qui s'est passé à votre sujet, d'une obligation indispensable. J'eus l'honneur de vous l'expliquer au long dans ces visites; je le fis le plus nettement que je pus, gardant, autant qu'il me fut possible, toutes les mesures du respect que je vous dois; et je crois vous en devoir faire ici l'abrégé, pour vous les remettre en mémoire.

Comme vous avez eu le malheur de prendre sur le sujet de l'oraison de fausses idées, soit que le guide que vous avez consulté sur cela n'ait fait que les entretenir, ou qu'il vous les ait inspirées, et que vous les ayez reçues de lui; en un mot, que la conduite que vous avez suivie en cela vous a engagée à

écrire des livres qui ont scandalisé l'Eglise par les erreurs qu'ils contiennent, et vous ont attiré une condamnation solennelle de quelques évêques, et particulièrement de feu monseigneur l'archevêque, dans le diocèse duquel vous viviez le plus, faisant votre séjour ordinaire à Paris, et de deux autres évêques, au jugement de qui vous avez bien voulu vous en rapporter, dont l'un est présentement monseigneur l'archevêque, votre supérieur naturel et légitime; vous ne pouvez, Madame, être admise à la participation des sacremens, que vous ne rétractiez vos erreurs qu'ils ont condamnées. C'est l'obligation de tous ceux dont les ouvrages ont été condamnés par l'Eglise, de les rétracter : c'est la première démarche qu'ils doivent faire pour demeurer dans la communion de l'Eglise, quand ils n'en sont pas sortis. Vous faites profession de vous y être toujours conservée; vous regardez l'Eglise comme votre mère. Vous protestez, dites-vous dans une déclaration que vous avez vous-même écrite à Vincennes, entre ma première et ma seconde visite, « de croire tout ce qu'elle croit, de condamner tout » ce qu'elle condamne, sans exception ». Vous dites que « ce sont les sentimens dans lesquels vous » avez toujours vécu, et dans lesquels vous voulez » vivre et mourir, étant prête, avec la grâce de » Dieu, de répandre votre sang pour la vérité que » l'Eglise enseigne ». Vous ajoutez, dans ce même papier, « que vous vous soumettez de tout votre » cœur à la condamnation que monseigneur l'arche- » vêque de Paris a faite de vos livres, lorsqu'il étoit » encore évêque de Châlons ».

C'est tout ce que porte l'acte que vous me montrâtes le jour du Vendredi saint, tout écrit de votre main, à la faveur d'une plume et d'une sorte d'encre que votre industrie vous fournit, daté de la veille, le Jeudi saint 19 avril à Vincennes : c'est comme vous vous exprimez, *fait dans la tour de Vincennes, le* 19 *avril* 1696. Si ce papier qui demeura entre vos mains, et que je ne doute pas que vous ne voulussiez bien signer, étoit bien sincère; et que vous y donnassiez sans équivoque et sans aucune réserve à la condamnation que vous y dites que vous faites de vos livres, toute l'interprétation qu'on y devroit donner naturellement, et aussi étendue que portent ces termes dans l'usage qu'on en fait ordinairement, et la signification qu'on a coutume de leur attacher; je ne demanderois rien de plus; et cela, bien entendu, renfermeroit tout ce qu'on pourroit désirer de vous. Mais permettez-moi, Madame, de vous dire, que ce que je sais de votre affaire m'empêche d'être content de ce papier, et me fait exiger de vous une plus ample explication.

J'ai lu vos livres imprimés, et celui qui porte pour titre *les Torrens*, qui n'est encore que manuscrit; et j'eus l'honneur de vous porter l'extrait que j'ai fait, il y a long-temps, du *Moyen court*, que je vous parcourus le Vendredi saint, pour vous en faire remarquer les erreurs, en vous représentant une feuille imprimée à Rome, où le *Moyen court* et la *règle des Associés*, sont condamnés, non pas, comme vous me dîtes que vous le croyiez, *depuis que vous êtes de retour de Meaux, et à la sollicitation de M. de Meaux*, mais long-temps avant les

ordonnances de Paris, de Châlons et de Meaux, *le* 29 *novembre* 1689, *sous Alexandre VIII :* comme le livre latin de l'*Analyse du P. la Combe* y avoit été aussi condamné l'année précédente, *le* 9 *septembre* 1688, sous le pontificat *d'Innocent XI ;* de laquelle condamnation je vous fis encore en même temps voir la feuille imprimée à Rome, pour répondre à ce que vous m'avanciez, que cette *Analyse* avoit été approuvée à Rome par une congrégation. Vous croyez bien que je suis instruit des ordonnances qui ont été faites en France sur vos livres et sur celui du P. la Combe.

Je sais que vous avez donné deux actes de soumission à monseigneur de Meaux, dont le premier étoit pour les XXXIV *Articles*, et l'autre pour son ordonnance et pour celle de monseigneur de Châlons, présentement archevêque de Paris, et qu'après il vous donna un témoignage que vous souhaitâtes, aux conditions qui y sont marquées. Nous lûmes tout cela dans la chambre où vous êtes, et je vous en fis voir des copies de bonne main. J'ai cru aussi devoir lire tous vos interrogatoires, sans parler de ceux d'autres personnes qui ont été faits à votre occasion, et que j'ai aussi vus. J'ai lu les pièces qui ont donné ouverture à faire vos interrogatoires, qui sont les trois lettres que vous a écrites le père la Combe, depuis le mois d'octobre dernier, dont vous aviez vous-même reçu les deux premières, qui ont été trouvées dans vos papiers; et la dernière vous a été représentée et reconnue par vous, et les autres papiers que vous aviez dans votre maison.

J'ai eu l'honneur de vous dire que j'avois pris com-

munication de toutes ces choses; et à raisonner de tout cela, en le rapportant l'un à l'autre, je ne puis m'empêcher de prendre la liberté de vous dire, qu'on doit à votre égard prendre plus de sûretés pour compter sur la promesse que vous ferez, et exiger de vous des paroles plus positives et plus précises.

Qui n'auroit cru, comme M. de Meaux, que de vous soumettre aux deux ordonnances qui condamnent nommément vos deux livres, du *Moyen court* et du *Cantique*, c'étoit vous condamner vous-même et vous rétracter? Rien ne paroît avoir plus l'air d'une rétractation, qu'une souscription à la condamnation de vos livres, et une soumission aux mandemens des évêques qui les condamnent. Vous avez signé ces ordonnances qui condamnent vos livres; et cependant, Madame, je lis dans votre septième interrogatoire: « Qu'on n'a rien trouvé » dans vos écrits contre la foi, et que vous en » avez une bonne décharge; que s'il y a quelques » termes que vous ayez employés mal-à-propos, » et sur lesquels vous vous soyez trompée, c'est » un effet de votre ignorance; que vous les détestez » et les désavouez de tout votre cœur, que vous » êtes bien assurée qu'il ne se trouvera aucune er- » reur dans aucuns de vos écrits et que vous n'avez » point eu aussi à faire aucune rétractation ». Pouvez-vous accorder cela avec la soumission aux ordonnances des évêques? Pouvez-vous dire, Madame, qu'on n'a rien trouvé dans vos écrits contre *la foi*, et que vous en avez *une bonne décharge?* M. de Meaux, dans son ordonnance, donnée à Meaux

le 16 avril 1695, dit que « vos livres contiennent » une mauvaise doctrine, et toutes, ou les princi- » pales propositions condamnées dans les XXXIV Ar- » ticles qui sont insérés » dans cette ordonnance. Celle de monseigneur l'archevêque, pour lors évêque de Châlons, donnée à Châlons le 25 avril, condamne vos livres comme contenant *la doctrine nouvelle* qu'il condamne, et pour la condamnation de laquelle il établit aussi dans son ordonnance les mêmes XXXIV *Articles*.

Vous appelez *une bonne décharge*, pour la doctrine de vos livres, une déclaration de M. de Meaux, qu'il ne vous a donnée, que parce que vous vous êtes soumise aux deux ordonnances, exprimant cette soumission comme une condition, sans quoi il ne vous l'auroit pas donnée, aussi bien que les défenses qu'il vous avoit faites, et qu'il marque dans cet écrit que vous aviez acceptées, de ne vous plus mêler de conduire personne, d'écrire et de *répandre* vos livres, soit imprimés, soit manuscrits. Etoit-ce là vous décharger sur la doctrine de vos livres? Pouvez-vous dire « qu'il ne se trouvera nulle erreur » dans aucun de vos écrits, et que pour cette » raison vous n'avez eu nulle rétractation à faire »? Ne paroissiez-vous pas vous être rétractée authentiquement, si vous aviez voulu, comme on le devoit présumer, agir de bonne foi? Et quelle marque nouvelle donnez-vous encore d'un retour entier par le papier de Vincennes, que vous m'avez présenté le Vendredi saint, et qui est demeuré entre vos mains? Vous y dites, à la vérité, « que vous vous » soumettez de tout votre cœur à la condamnation

» que monseigneur l'archevêque a faite de vos livres, » lorsqu'il étoit encore évêque de Châlons ». Mais n'en aviez-vous pas déjà dit et signé autant à Meaux? et on vous voit depuis assurer que vous *n'avez point eu de rétractation à faire.*

Cela marque, Madame, qu'il faut avec vous bien peser toutes les syllabes; et que, comme vous croyez jusqu'à cette heure n'avoir donné *aucune rétractation, n'y ayant nulle erreur dans vos écrits*, quand on vous feroit encore signer votre papier de Vincennes, vous prétendriez toujours que vous n'auriez fait nulle rétractation, que vous n'auriez eu nulle erreur dans vos écrits, et qu'il n'y auroit rien de mauvais, qu'un usage inconsidéré que vous y auriez fait de quelques termes, dont vous n'auriez pas assez entendu la force. Cela va, Madame, à éluder ce qu'on arrêtera avec vous, à moins qu'on n'y fasse entrer les paroles qui signifieront le plus clairement votre rétractation.

C'est, Madame, le premier pas que vous devez faire : vous devez rétracter vos livres et vos autres écrits qui ne sont pas imprimés, au moins celui que vous appelez *les Torrens*. Il est entre les mains de bien du monde : la doctrine en est aussi mauvaise; il y a même des manières de parler qui sont plus outrées, et qui portent un caractère plus pernicieux.

Vous devez donner une parole bien formelle sur cela, qui porte, dans un acte que vous écrirez de votre main, que vous rétractez la doctrine contenue dans vos livres, de la manière qu'elle est condamnée par messeigneurs les évêques, feu mon-

seigneur l'archevêque, monseigneur l'archevêque étant encore évêque de Châlons, et M. de Meaux.

La seconde parole qu'on doit tirer de vous, Madame, est que vous supprimiez tout ce que vous avez fait, soit qu'il soit imprimé, soit qu'il ne le soit pas, soit commentaire sur l'Ecriture, soit autre ouvrage de spiritualité. Vous aviez accepté la défense, que vous avoit fait M. de Meaux, de répandre aucun de vos écrits. Dans l'usage de parler communément reçu, cela signifioit que vous les supprimeriez tous, et que vous n'en communiqueriez aucun à personne. Cependant (pour ne rien dire du P. Alleaume, voulant bien supposer ici que votre mémoire vous a trompée d'abord, et s'est remise ensuite) on voit par vos interrogatoires, que vous avez, depuis votre retour de Meaux, donné à l'abbé Couturier trois cahiers sur la justification de votre doctrine par les sentimens des Pères, auxquels vous prétendez qu'elle est conforme : on y voit, aussi bien que dans les lettres du P. la Combe, sur lesquelles vous avez été interrogée, que vous avez depuis envoyé votre Apocalypse au P. la Combe. Etoit-ce, Madame, tenir votre parole, que d'en user ainsi ? Apparemment vous avez pris ces mots, *de répandre vos livres et vos écrits*, comme si ce n'étoit pas les répandre, que d'en donner quelqu'un à une personne, et quelqu'autre à une autre, et que vous vous fussiez seulement engagée à ne les pas semer partout; et c'est ce qui oblige à vous demander un engagement nouveau, où vous promettiez de jeter au feu tout

ce qui pourroit vous retomber sous la main de vos ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits.

La troisième condition que je crois qu'on vous doit proposer, c'est de n'entrer dans la direction de personne, pour la conduire dans la voie de l'oraison; et c'est, Madame, une suite de votre rétractation; puisque vous y reconnoîtrez, si vous la faites sérieusement, et dans une pleine persuasion que vous avez été dans l'égarement sur cette matière, et que vous y êtes tombée dans l'erreur, que vous devez vous défier de vous-même, et regarder ce ministère, de donner conseil sur le fait de l'oraison, comme au-dessus de vous, vous humiliant de votre chute, et vous en relevant par le silence et par la retraite. M. de Meaux vous avoit interdit cette fonction, et c'est ce qu'il entend dans sa déclaration, dont vous vous faites honneur, *comme d'une bonne décharge;* c'est ainsi que vous la nommez. Il y dit que vous aviez accepté la défense qu'il vous avoit faite, *d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise sur les voies de l'oraison.* Cette défense *d'enseigner dans l'Eglise,* va à quelque chose de plus, qu'à s'abstenir de prêcher ou de publier en plein temple des maximes sur l'oraison. On entend assez que c'est se renfermer en soi; et dans la confusion d'avoir erré et engagé les autres dans l'erreur, par la créance qu'ils ont, avec trop de facilité, donnée aux livres qu'on a imprimés, ou aux conseils qu'on leur a inspirés, se contenter de se redresser soi-même, et ne plus prendre de part à conduire personne.

La quatrième, qui me paroît, Madame, un grand sacrifice pour vous, mais sur quoi il n'y a pas à composer ni à rien relâcher, c'est absolument de rompre tout commerce avec le P. la Combe, et de le regarder comme un guide aveugle, et qui ne pourroit être que très-dangereux pour vous. Vous l'avez dû regarder ainsi, au moment que vous l'avez vu, condamné comme vous par les ordonnances, ne se pas rétracter, et demeurer toujours dans ses premiers sentimens. Vous savez que sa doctrine est la vôtre, vous avez tous deux les mêmes principes : il vous a proposée, dans la préface qu'il a faite sur votre *Explication du Cantique*, et dont vous le reconnoissez auteur dans vos interrogatoires, comme la Sulamite qui possède l'esprit de l'Epoux, et qui en peut découvrir le sens le plus caché et les mystères les plus inconnus : il s'est fait de vous l'idée la plus noble et la plus élevée qu'on se puisse faire d'une dame chrétienne ; il l'a inspirée à ceux qui ont eu pour lui quelque crédulité ; et il ne faut, pour le reconnoître, que voir les trois lettres qu'il vous a écrites. Dans les deux premières, un aumônier du château de Lourde vous écrit avec lui ; il met sa lettre après celle de ce Père, dans le même papier ; il vous traite d'illustre persécutée, de femme forte, de mère des enfans de la petite Eglise.

Le Père écrit seul dans la troisième lettre, et l'aumônier n'y met rien de lui : mais cette lettre qu'on vous a représentée dans votre septième et votre huitième interrogatoire, datée du 7 décembre 1695, suffiroit seule pour vous faire revenir de l'estime que vous avez eue pour lui, si vous

revenez de bonne foi de vos égaremens, condamnés par les ordonnances des évêques; et il ne paroît nullement qu'elle ait fait sur vous cette impression. Il n'y a rien d'approchant à ce que je lis dans ces deux interrogatoires : cette lettre vous flatte comme les autres. Il y dit qu'il *faut qu'on soit bien acharné contre vous de ne vous point laisser en repos* : il loue votre livre sur l'Apocalypse, comme le meilleur de vos commentaires sur l'Ecriture, *et il le met même* au-dessus des commentaires des autres auteurs. Il dit que le recueil de ce que vous avez fait sur l'Ecriture sainte, si on le pouvoit tout ramasser, pourroit être appelé *la Bible des ames intérieures*. Tout cela seroit capable de vous donner de la vanité, si vous étiez assez foible pour en pouvoir prendre; mais si fort qu'on se sente sur cela, il faut toujours se défier de ce qui va à entretenir l'orgueil qui nous est naturel.

Je ne vous dirai rien, Madame, du portrait qu'il marque dans sa seconde lettre vous avoir rendu à Passy, et qu'il souhaite encore avoir, en vous faisant instance pour cela, et vous priant de ne le lui pas refuser. Si cela fait compassion de sa part, en découvrant du foible dans un homme d'une spiritualité qu'il croit fort élevée; le dénouement que vous en donnez dans la réponse que vous y faites en votre troisième interrogatoire, marque en vous un trait de sagesse.

Mais pour ne vous rien dire que sur la troisième lettre, ce Père vous y dit à la fin, que s'il vous voyoit, comme vous lui aviez fait espérer que vous feriez pour cela un voyage à Lourde, il chanteroit

de bon cœur le *Nunc dimittis*. Je ne sais si cette application est de votre goût; mais je ne crois pas que le Cantique de Siméon soit fait pour cela, et j'ai trop bonne opinion de vous pour ne pas supposer que vous le désavouez. Mais vous le voyez dans cette lettre toujours attaché à ses premières idées sur l'oraison : il vous y répond sur le livre de M. Nicole, que vous lui aviez envoyé, et on ne peut en parler avec plus de mépris. Il met une demi-page à le tourner en ridicule; et, comme s'il ne savoit pas l'état de la question, il tire avantage de ce qu'il ne rapporte rien de son *Analyse*, qu'il relève : comme si c'étoit une marque que cet auteur, qui déclare qu'il ne veut traiter que de livres français, *Malaval*, votre *Moyen court*, votre *Cantique*, vos *Torrens* et *l'abbé d'Ertival*, ne rapportant rien de l'*Analyse*, n'y eût pu rien trouver à reprendre.

Enfin je ne sais comme vous pouvez vous accommoder de ces termes, que je veux bien encore vous représenter : « Pour moi, dit-il au milieu de cette » troisième lettre qu'il vous écrit, dans le grand » loisir que j'aurois, je ne puis rien faire, quoique » je l'aie essayé souvent? Il m'est impossible de m'ap- » pliquer à aucun ouvrage de l'esprit, du moins de » continuer, m'étant fait violence pour m'y appli- » quer; ce qui me fait traîner une languissante et » misérable vie, ne pouvant ni lire, ni écrire, ni » travailler des mains qu'avec répugnance et amer- » tume de cœur; et vous savez que notre état ne » porte pas de nous faire violence; on tireroit aussi- » tôt de l'eau d'un rocher ». Est-ce là votre état,

Madame? Il seroit à plaindre, et je n'en connois guère de semblable dans le pur christianisme : Jésus-Christ veut qu'on s'y fasse violence.

Vous n'avez pas oublié que j'eus l'honneur de vous témoigner sur cela ma peine dans ma troisième visite; et pour m'en donner l'explication, vous me fîtes entendre que ce Père faisoit sept ou huit heures d'oraison par jour. Mais pour faire tant d'oraisons, est-on hors d'état de s'appliquer, ni aux ouvrages d'esprit, ni au travail des mains? Saint Paul, si élevé qu'il fût à Dieu, et si grandes que fussent ses communications avec lui, appliquoit son esprit, et occupoit ses mains de son métier. Mais trouvez-vous qu'il ait raison de dire qu'avec ses sept ou huit heures d'oraison par jour, *il traîne une languissante et misérable vie?* cette expression offenseroit bien des gens. Une vie toute occupée de Dieu, peut-elle s'appeler languissante et misérable? et pouvez-vous approuver, qu'en décrivant un état incompatible avec la violence qu'on se devroit faire pour s'élever au-dessus de la paresse naturelle, il l'appelle le vôtre comme le sien? Notre état, dit-il en vous parlant, ne porte pas de nous faire violence. Il veut, Madame, vous intéresser en vous mettant de son côté, et vous faisant partager avec lui son état.

Si vous n'aviez point oublié le renoncement que vous aviez fait de votre doctrine, en vous soumettant à la condamnation qui en a été faite à Châlons et à Meaux, vous auriez, au moment que vous vîtes cette lettre, quitté toute l'estime que vous aviez pour ce Père. Vous voyez sa doctrine condamnée comme

comme la vôtre, pouvez-vous condamner la vôtre, sans condamner la sienne? Et s'il persiste dans la sienne, ne devez-vous pas, en quittant la vôtre, le quitter lui-même? Vous ne vous êtes pas sans doute souvenue de cet engagement dans votre septième interrogatoire, quand vous y dites « que la doctrine » de ce Père n'a point été condamnée, qu'au con- » traire elle a été approuvée par l'Inquisition de » Verceil et par la congrégation des rits ».

Il ne s'agit pas de vous faire voir ici que son Analyse n'a pas été approuvée par l'inquisition de Verceil, l'inquisition n'approuvant pas; mais par deux particuliers, consulteurs de l'inquisition, qui, à la vérité, avoient examiné le livre par ordre de l'inquisiteur, mais qui ne sont pas à mettre en comparaison avec des évêques qui censurent ici; et que la congrégation des rits n'est point entrée dans l'approbation du livre, qui même a été depuis censuré par l'inquisition de Rome, en 1688, sous Innocent XI, comme j'ai eu l'honneur de vous l'observer déjà. Mais il paroît bien, par l'apologie que vous faites de cette *Analyse*, que vous continuez à être attachée à l'auteur; et c'est ce que vous marquez encore bien plus expressément dans votre huitième interrogatoire, où vous dites que ce Père vous ayant été donné par un évêque (c'est M. de Genève) pour votre directeur, et vous-même l'ayant depuis choisi pour cela; (cette clause est bien ajoutée, et elle étoit nécessaire, puisque M. de Genève vous marqua bientôt qu'il ne vous convenoit pas; il falloit votre choix pour y suppléer) « vous n'au- » riez jamais cessé de lui obéir et de suivre sa con-

» duite, si vous aviez été à portée de le pouvoir » faire; que vous lui obéiriez encore, si vous pou- » viez lui demander ses avis, à moins qu'il ne vous » fût défendu ». Il vous l'étoit assez, Madame, n'ayant point changé de vues sur l'oraison depuis une condamnation si solennelle de son *Analyse*.

Il faut donc vous le défendre, Madame, et ne s'en pas tenir à supposer que vous verrez bien qu'il ne peut vous être permis, comme il semble qu'a supposé M. de Meaux, qui sûrement n'auroit jamais approuvé que vous eussiez écrit à ce Père, comme vous marquez que vous lui avez écrit une fois de Meaux, « en donnant votre lettre ouverte à une » religieuse de Sainte-Marie, qui avoit soin de ca- » cheter les lettres »; c'est ce que vous dites dans votre troisième interrogatoire. Mais il ne faut pas de votre part en demeurer à vous abstenir de ce commerce, parce qu'on vous l'aura défendu. On ne vous le défend que parce qu'il est mauvais : vous en voyez le danger, si vous êtes dans un grand repentir de vos erreurs, sans quoi vous ne devez pas penser aux sacremens, et personne ne vous y peut recevoir. C'est un prétexte, Madame, de dire que vous voulez assister ce Père dans ses besoins : on y peut pourvoir d'ailleurs, et vous ne devez plus du tout entrer en rien dans ce qui le regarde. Cela vous coûtera, Madame; mais il faut nous arracher nous-mêmes l'œil et la main, s'il y a quelque scandale à en craindre, soit pour nous, soit pour les autres : et après avoir tant marqué votre envie pour le revoir, comme il paroît dans les trois lettres qu'il vous écrit depuis le mois d'octobre, il est

bien juste que vous en quittiez jusqu'au souvenir, autant qu'il sera en vous, et que vous ne pensiez plus à lui que comme à un écueil dans votre conduite spirituelle.

La cinquième obligation où je crois que vous êtes avant toutes choses, c'est d'édifier autant le public que vous l'avez mal édifié, ou qu'on l'a mal édifié à votre occasion. Vous savez que ces termes de *petite Eglise,* dont vous êtes appelée *la mère,* de *colonnes de la petite Eglise,* d'augmentation *de la petite Eglise,* ne peuvent qu'offenser; et vous n'avez pas pu vous-même soutenir cela dans vos interrogatoires : vous n'y avez pu donner un bon sens, et vous en avez renvoyé l'explication au Père, que vous dites, dans votre second interrogatoire, « avoir accoutumé de se servir de cette manière de » parler, dont vous ne vous servez pas vous-même » : c'est ce que vous marquez encore dans votre septième interrogatoire. Vous avez souvent dit dans vos interrogatoires, que vous abhorriez les sectes; et rien n'est plus digne d'une dame chrétienne; mais il faut éviter de donner lieu à un soupçon contraire.

Mais, Madame, ce n'est pas la seule chose qui ait offensé à votre occasion. Car enfin, que les autres vous fassent passer comme une prophétesse, qu'ils vous regardent comme la mère de la petite Eglise; si vous désapprouvez cela, (ce qui, à la vérité, ne paroît pas, et qu'il est malaisé de justifier de votre part, puisqu'au lieu de désavouer tout cela, vous l'avez laissé dire,) vous n'en serez pas responsable. Mais ce qu'on a trouvé de misé-

rables livres chez vous, a fort déplu à tout le public, et rien ne convenoit moins à une dame d'oraison. Vous n'y reconnoissez pour être à vous *que Griselidis, Peau d'âne, et Don Quichotte;* mais (pour ne rien dire de *la belle Hélène*, que l'abbé Couturier dit que vous lui avez donnée, en lui disant que, *prenant cette pièce dans le sens spirituel, elle étoit bonne et instructive,*) quand vous n'auriez pris plaisir qu'à ces livres de *Peau d'âne, Don Quichotte*, et autres semblables, cela même n'étoit pas aussi sérieux que devoit être votre lecture familière. Vos dix-neuf *Opéra* spirituels, et les comédies de Molière, marquent un amusement d'oisiveté, et n'étoient pas une occupation digne de vous, Madame.

Je ne crois pas que votre vie, faite par vous-même, soit connue de beaucoup de monde; mais je sais que d'autres que M. de Meaux l'ont vue: et le degré où vous vous y élevez vous-même, la familiarité que vous vous y donnez avec Dieu, la comparaison que vous faites de vous-même avec la femme de l'Apocalypse, qui s'enfuit dans le désert, environnée du soleil, la lune sous ses pieds, et couronnée d'étoiles; mais surtout les deux lits, (vous entendez, Madame, ce que je dis de votre songe; nous en avons parlé) ne peuvent que choquer les ames pieuses. Il faut sur tout cela, Madame, quelque réparation; et comme il y a en cela bien des faits connus comme notoires, il faut que la réparation soit publique. La prudence doit régler cela, en vous ménageant autant que la charité et l'édification de l'Eglise le pourront permettre; mais n'o-

mettant rien de ce qu'elles demanderont. Il faut un acte de votre part, qui convainque le public de votre soumission parfaite; cela ne peut être trop humble : mais il faut commencer par changer de cœur; il ne faut pas se presser avec précipitation pour recevoir les sacremens.

On tremble quand on lit dans vos *Torrens*, que vous faites aller vos ames du premier ordre à la communion, comme à table, tout naturellement; et se confesser, comme feroient des enfans, des lèvres, sans douleur ni repentir. Il faut prendre du temps, Madame, pour vous persuader de toutes les obligations que je viens de marquer; et j'en ajoute une dernière.

Je la fais consister en ce que vous devez vous remettre à monseigneur l'archevêque, ou à celui qu'il vous enverra pour le représenter, de tout ce que vous aurez à faire pour satisfaire le public, et de la manière que vous aurez à suivre pour cela, le faisant juge de tout, et vous soumettant de votre part aveuglément à tout ce qu'il vous marquera. Il ne s'agit pas ici de faire la loi à l'Eglise, c'est d'elle qu'il la faut recevoir; et toutes les personnes dont elle a condamné les erreurs, ne sont rentrées en grâce avec elle, ou ne s'y sont maintenues, qu'en s'abandonnant à elle, et la regardant comme leur guide. C'est, Madame, la conduite que vous avez à tenir, sans quoi on ne peut du tout vous donner les sacremens. Il faut vous y préparer comme je vous le marque; et si vous entrez dans ces dispositions que je vous propose, et que l'Eglise voie en vous les marques d'un vrai

changement, ne doutez pas qu'elle ne vous tende les bras, et qu'elle ne vous y reçoive avec joie. J'en aurai une très-sensible, si je puis contribuer à ce succès, que je souhaite avec autant de passion que je suis avec respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 9 juin 1696.

Je n'ai pas voulu, Madame, rien toucher dans ma lettre de tout ce que vous me dîtes, dans les visites que j'ai eu l'honneur de vous rendre, de l'ordonnance de monseigneur l'évêque de Chartres : vous vous en souviendrez aisément. Vous me témoignâtes sur cela tant d'indignation, que par deux fois vous m'assurâtes que vous ne pourriez jamais vous résoudre à vous y soumettre; et qu'il n'y a point de *feux, de roues, de chevalets* que vous ne souffrissiez plutôt que de le faire. C'est ce que vous me dites dans la première visite, en me montrant le feu allumé dans votre chambre; et que vous me répétâtes dans la troisième, d'un air dont l'idée me fait encore peur. Ce n'est pas que je vous propose de signer sa censure; mais l'éloignement que vous en témoignez n'est pas supportable. Ce prélat marque dans la page 43 de son ordonnance, qu'il a conféré avec monseigneur l'archevêque et monseigneur de Meaux; et se roidir, comme vous faites, contre elle, c'est ne vous pas soumettre à monseigneur l'archevêque. Monseigneur de Meaux dit dans un écrit particulier, en parlant de cette ordonnance, « qu'il peut rendre témoignage de la » vérité des extraits qui sont contenus dans cette » censure, et qu'ils sont conformes à un exemplaire

» qui lui a été mis en main par votre ordre ».

Je voudrois, Madame, que vous eussiez vu dans l'histoire ecclésiastique les exemples d'humilité qui s'y trouvent marqués dans des rétractations de personnes, à qui il avoit échappé quelque erreur, lorsque leur changement s'est fait de bonne foi; vous ne vous éleveriez pas si fort contre cette ordonnance, et vous ne feriez pas tant de difficultés de vous y soumettre. Votre retour, pour être tel que je le souhaite, doit être approuvé de tout le monde, mais surtout des évêques, et particulièrement de ceux de la province. Quand saint Augustin, et quelques autres évêques d'Afrique, reçurent la rétractation que fit un nommé *Leporius* des erreurs qui l'avoient fait condamner par les évêques de France, il en donna avis aux prélats français, et voulut qu'ils ratifiassent l'absolution que les africains avoient donnée à ce français. La lettre de ce Père sur ce sujet est la deux cent dix-neuvième dans l'impression nouvelle; elle est très-belle, et mériteroit bien que vous eussiez la curiosité de la lire; il seroit aisé, Madame, de la satisfaire. Vous seriez édifiée en la lisant; et quand vous aurez bien pensé à ce que vous devez à l'Eglise, pour réparer le bruit qu'y a fait votre doctrine sur l'oraison, il ne tiendra pas à cette soumission, que vous reconnoîtrez aisément ne pas devoir refuser.

Mais pour cela, Madame, il faut que vous soyez convaincue du mal qu'ont fait vos livres, si innocentes que fussent vos intentions; et même du mauvais effet qu'a produit votre conduite, où il a moins paru de simplicité et de candeur qu'il n'auroit été

à désirer : pardonnez-moi ces termes. Je pris la liberté de vous dire à Vincennes, que ce qui me paroissoit de plus terrible dans l'état où je vous voyois, c'étoit que vous ne sentissiez pas assez ce mal; puisque peut-être ne vous reprochiez-vous pas une faute vénielle dans toute votre affaire. Vous ne me répondîtes rien; et cela me donna lieu de vous faire encore depuis ce même reproche, et vous ne me répondîtes pas plus. Cette confiance, Madame, permettez-moi de le dire, me paroît présomptueuse, et je vous avoue qu'elle m'épouvanta.

Il est vrai que vous me dîtes une autre fois, en vous défendant d'être coupable de péchés, *que vous n'étiez pas à confesse*; et que si vous y étiez, vous sauriez ne vous y pas excuser. Et cela me fait souvenir de ce que j'ai lu dans vos *Torrens*, que des ames que vous regardez comme des plus parfaites, se confessent quelquefois, « parce qu'on leur » dit de le faire, sans pouvoir s'accuser de rien; » parce qu'elles sont soumises comme un petit enfant » à qui on diroit, Il faut vous confesser de cela. » Mais lorsqu'on leur dit, Vous avez fait cette faute, » elles ne trouvent rien en elles qui l'ait faite; et si » l'on dit, Dites que vous l'avez faite, elles le diront » des lèvres, sans douleur ni repentir ». Est-ce là votre portrait, Madame? Si cela étoit, je craindrois pour vous; et je ne tiens pas cette situation d'ame, bonne : quand on médite une confession, il faut se reconnoître coupable, et s'exciter à la contrition. C'est la disposition que demande le concile de Trente, et c'est la doctrine de l'Eglise, marquée dans tous les catéchismes. Il faut, Madame, com-

mencer par vous défaire de tous vos préjugés, pour entrer dans ces sentimens. En un mot, il faut, avec une humilité exemplaire, faire tout ce qu'on vous marquera.

LETTRE LVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son arrivée à Rome, et les lettres obligeantes du cardinal de Janson.

Je reçois avec plaisir votre lettre de Rome, du 22 mai, et une de pareille date de M. le cardinal de Janson, qui me témoigne toute sorte de bontés et une particulière satisfaction de vous. Il m'écrit aussi très-obligeamment de M. Phelippeaux. Nous attendons la suite de vos Relations tous les ordinaires. Je ne manquerai pas de vous écrire : aujourd'hui, la fête ne m'a laissé que le loisir qu'il falloit pour écrire aux deux (*) cardinaux. Vous faites bien de ne vous embarrasser que le moins que vous pourrez de ..... Il me semble que vous devez avoir un cachet semblable au mien.

Ce 10 juin 1696.

(*) De Janson et Noris.

LETTRE LIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui marque comment il doit se conduire à Rome; lui parle de l'improbation du général des Jacobins pour le livre de Marie d'Agréda, et de la censure que la Sorbonne en préparoit.

J'ai bien de la joie d'apprendre par votre lettre du 4 la continuation des bontés de Monseigneur le cardinal de Janson. Je ne le fatiguerai pas de remercîmens; car jamais on ne finiroit. Témoignez-lui bien ma reconnoissance.

Je suis ravi de l'avantage que vous avez eu de baiser les pieds de Sa Sainteté, et de toutes les bontés qu'il vous a témoignées. Je crois qu'il faudra trouver quelque occasion de lui écrire. En attendant, vous ne sauriez assez marquer à tout le monde, ni assez chercher les moyens de faire insinuer au Pape même ma reconnoissance, mes respects et ma soumission.

Il revient de tous côtés qu'on est content de vous à Florence : j'espère qu'il en sera de même à Rome. Le commencement est fort beau. Je suis bien aise que vous paroissiez avec toute la bienséance possible, et même avec de l'éclat convenablement.

Je ne manquerai pas à mon retour à Paris, qui sera au commencement du mois prochain, de voir M. le nonce, et en attendant de lui faire par lettres nos remercîmens (*).

(*) Il avoit écrit à Rome pour y procurer une bonne réception et des amis à l'abbé Bossuet.

J'ai obtenu la permission de faire tirer le portrait des Princes. On trouve plus à propos de les faire faire par Troye, dont le pinceau passe pour meilleur: il fera un effort pour l'Italie. Nous commencerons aussitôt après mon retour, et j'écris dès à présent pour le préparer.

J'attends des nouvelles de vos visites, et surtout chez les cardinaux d'Aguirre, Colloredo et Noris.

Le Père général des Jacobins (*) est trop habile et de trop bon sens, pour ne pas trouver ridicule le livre de la mère d'Agréda, quand même elle n'auroit pas fait Dieu Scotiste. M. le nonce a fait quelques efforts pour empêcher le cours de la censure de la Faculté : il paroît qu'on passera outre.

A Meaux, ce 24 juin 1696.

LETTRE LX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le retardement des lettres du prélat, la censure de Marie d'Agréda, et le P. Papebrock.

Je suis étonné de voir, par votre lettre du 12, que vous n'avez encore reçu aucune lettre de nous en Italie. Depuis la réception de vos lettres de Florence, j'ai écrit presque tous les ordinaires. M. Phelippeaux ne parle pas non plus des lettres que je

(*) Le père Cloche, Français de nation, très-distingué par son savoir et son zèle pour les bonnes études, qui considéroit beaucoup Bossuet, et dont il sera souvent parlé dans toute la suite de cette correspondance.

lui ai écrites. Il faut prendre garde aux causes du retardement, et rectifier les désordres, s'il y en a eu.

Lundi les commissaires (*) feront leur rapport sur la mère d'Agréda. Ils doivent qualifier dix ou douze propositions, et traiter le reste en gros. La Faculté n'aura pas le temps de délibérer au *prima mensis* : je n'en sais pas davantage. M. le nonce a fait quelques efforts, à la sollicitation des Cordeliers, auprès de M. le chancelier.

On est dans une grande attente de ce qui se fera à Rome sur le P. Papebrock (**).

Nous vous avons écrit la mort du pauvre M. de la Bruyère, et cependant nous voyons que vous l'avez apprise par d'autres endroits.

J'ai reçu une lettre du 4 de Monseigneur le cardinal de Janson, toute pleine de bontés pour vous. Je lui fais réponse.

A Germigny, ce 30 *juin* 1696.

(*) De la Faculté de théologie.

(**) Les Carmes mirent tout en œuvre pour obtenir de Rome une condamnation des *Actes des Saints*, publiés par ce Père. Tous les savans de l'Europe en furent indignés, et plusieurs s'en plaignirent au Pape et aux cardinaux. L'Empereur même écrivit au Pape et au roi d'Espagne, le 20 janvier 1696, afin d'empêcher l'Inquisition de passer outre, et cette affaire n'eut pas à Rome d'autre suite. *Voyez* Dupin, *Hist. du dix-septième siècle*, *tom.* II, *p.* 377.

LETTRE LXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les opérations de la Faculté touchant Marie d'Agréda, et le silence affecté que gardoit à ce sujet le cardinal d'Aguirre.

J'ai vu, par votre lettre du 19, que vous arriviez de la campagne, et que vous alliez vous mettre en train de faire doucement vos visites. Pour moi j'arrivai ici samedi. Je trouvai l'affaire de la mère d'Agréda embarquée. Les députés ont fait leur rapport qu'on a imprimé : la Faculté doit commencer à délibérer samedi 14, et continuer jusqu'à la fin de l'affaire. Les Cordeliers font leur brigue ; mais on croit que tout passera conformément à l'avis des députés.

Un cordelier nommé Mérom, a dit qu'il étoit porteur de deux brefs, où Sa Sainteté se réservoit la connoissance de cette affaire ; et au cas que l'on passât outre, a déclaré qu'il en appeloit au Pape. Il s'est depuis, dans l'assemblée même, désisté de son appel. On a su qu'il n'y avoit point de brefs qui portassent ce qu'il a dit, et l'on a passé outre à la délibération. Vous savez que ce qui a engagé la Faculté dans l'examen de ce livre, c'est qu'il étoit muni de l'approbation de deux de ses docteurs.

M. le premier président a mandé Mérom, sur ce qu'il avoit voulu présenter des brefs qui n'avoient point passé par les formes ordinaires, et l'on vient de me dire qu'on l'avoit envoyé hors de Paris. Tout

le monde est soulevé contre l'impertinence impie du livre de cette mère.

M. le cardinal d'Aguirre n'a pas voulu s'expliquer sur cette matière : apparemment qu'il ne vouloit ni approuver une chose mauvaise, ni condamner ce que sa nation approuve aussi bien que son Roi. J'ai grande impatience que vous ayez rendu vos respects à cette Eminence, et aux autres dont vous savez que je souhaite particulièrement que vous méritiez les bonnes grâces.

A Paris, ce 9 juillet 1696.

LETTRE LXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les lettres du cardinal de Janson au sujet de cet abbé, et sur la réception de l'abbé Fleury à l'Académie française.

J'ai reçu votre lettre du 26 juin. M. de Rheims m'a dit aussi qu'il avoit reçu votre relation. Vous lui avez fait plaisir et à moi aussi. M. le cardinal de Janson continue à lui écrire sur votre sujet, d'une manière si obligeante, que nous ne saurions assez l'en remercier ni vous ni moi : j'en ai le cœur pénétré.

Je revins hier de Versailles pour assister à la réception de M. l'abbé Fleury (*), et à sa harangue à

(*) C'est le célèbre historien. Bossuet, qui le considéroit beaucoup, l'avoit fait choisir pour sous-précepteur des Enfans de France, et le maintint encore dans ce poste par son crédit, lors de la disgrâce de M. de Cambrai, comme l'apprendront les lettres qui suivront. On doit dire à la louange de ce savant abbé, qu'il étoit bien

l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami (*), que je regrette tous les jours de plus en plus.

A Paris, ce 16 juillet 1696.

LETTRE LXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les délibérations de Sorbonne au sujet de Marie d'Agréda.

Le révérend père Péra, dominicain, a mandé ici à M. le cardinal d'Estrées, que vous étiez très-bien venu en Italie.

On continue à délibérer en Sorbonne sur la mère d'Agréda : les avis se partagent fort sur la manière de censurer. Ceux qui favorisent le livre, traînent en longueur les opinions. J'ai reçu la censure des inquisitions d'Espagne sur Papebrock, dans le paquet de M. Phelippeaux.

Il y a eu une petite affaire entre M. de Lyon et M. de Rouen, à la messe du Roi : le premier qui avoit occupé la place, l'a soutenue contre l'autre, qui la vouloit prendre sur lui. Le Roi n'a pas paru voir : moi qui y étois, je ne vis rien.

A Paris, ce 23 juillet 1696.

éloigné de chercher à s'avancer par des intrigues ou des sollicitations ; car M. Ledieu marque à l'abbé Bossuet, dans une lettre du 5 novembre 1696, que l'abbé Fleury auroit eu l'évêché de Montpellier, qui fut donné à l'abbé Colbert, s'il avoit voulu faire la moindre démarche.

(*) La Bruyère.

LETTRE LXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les différentes lettres qu'il avoit reçues des cardinaux, et le partage des avis en Sorbonne sur la censure de Marie d'Agréda.

J'ai reçu votre lettre du 10, et à peu près de même date celles des cardinaux Cibo, Altieri, Casanate et Colloredo, toutes très-obligeantes : celle du cardinal Casanate a un caractère particulier d'amitié et d'estime pour vous et pour moi. Je suis ravi que vous fréquentiez sa maison et sa bibliothèque, et que vous vous entreteniez et moi aussi dans ses bonues grâces.

M. de Croissy est mort cette nuit, après avoir reçu la veille et l'avant-veille tous les sacremens avec une piété exemplaire.

Le mariage de M. de Torcy avec mademoiselle de Pompone est arrêté. Le Roi l'a souhaité, et son désir s'étant déclaré davantage pendant la maladie du père, on a jugé que Sa Majesté vouloit lier les deux familles, pour traiter les affaires étrangères avec M. de Pompone durant quelque temps. On ne doute point que l'exercice de la charge ne demeure à M. de Torcy, dont la sagesse, l'honnêteté et les manières sont universellement approuvées; en sorte qu'on aura de la joie de tout ce qui se fera à son avantage. S'il y a ce soir ou demain quelque chose de nouveau, je vous l'écrirai de Versailles.

On continue les délibérations sur la mère d'Agréda. La question est entre la censure *in globo*, et la censure

sure avec des qualifications particulièrement appliquées, dont plusieurs prétendent que le livre n'est pas digne. On dit ici que la censure contre le *Propylæum* du père Papebrock a passé à Rome.

Nous entendîmes hier la Robertine de M. l'abbé de Louvois, qui se fit avec autant de savoir, de précision et d'élégance qu'il étoit possible. M. l'abbé de Janson y disputa et fit très-bien : on le loue beaucoup. A mon retour de Meaux, qui sera après l'Assomption, je chercherai l'occasion de le connoître.

Nous avons vu le livre du cardinal Sfondrate sur la Conception immaculée (*) : il est élégant et curieux. Il y fait beaucoup valoir un livre sous le nom de Flavius Dexter, auteur du quatrième siècle, que le cardinal d'Aguirre a mis en pièces dans ses conciles. M. de Paris vous prie de rendre grâces à cette Eminence de son présent, et de le bien assurer de ses services.

M. le nonce est ici fort estimé par mille belles qualités. M. de Rheims lui donna ces jours passés un grand dîné, où M. le cardinal d'Estrées fit excellemment les honneurs. J'embrasse M. Phelippeaux.

Les lettres de M. le cardinal de Janson sont tou-

(*) Ce livre est intitulé *Innocentia vindicata*. L'auteur entreprend d'y prouver, sur la foi de Flavius Dexter, que la Conception immaculée de la sainte Vierge a été définie dans un concile des apôtres; d'où il conclut que la fête de la Conception est d'institution apostolique. Mais les *Chroniques* publiées sous le nom de Flavius Dexter, et imprimées à Sarragosse en 1619, avec un Commentaire de François Bivarius, moine de l'ordre de Cîteaux, sont un ouvrage supposé. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. eccles.* tom. VIII, pag. 147. (*Edit. de Vers.*)

jours si pleines de bonté pour vous, que je me crois obligé de m'en entretenir encore avec lui.

Tout se porte ici à l'ordinaire. Voilà une lettre de madame de Jouarre, que j'aurois dû vous envoyer il y a long-temps. Prenez bien garde, en lui faisant réponse, de ne lui pas marquer ce retardement; je serois perdu sans ressource.

A Paris, ce 29 juillet 1696.

LETTRE LXV.

DE FÉNÉLON A BOSSUET (*).

Sur les refus qu'il faisoit d'approuver son ouvrage.

J'ai été très-fâché, Monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, Monseigneur, se charger aussi du dépôt, pour le remettre ou dans vos mains à votre retour de Meaux, ou dans celles de quelque personne que vous aurez la bonté de lui nommer. Ce qui est très-certain, Monseigneur, c'est que j'irois au devant de tout ce qui peut vous plaire

(*) C'est ici la lettre de créance dont le duc de Chevreuse étoit porteur, lorsqu'il rendit à M. de Meaux son manuscrit des *Etats d'oraison*, que M. de Cambrai refusa d'approuver. Il en est parlé dans la *Relation sur le Quiétisme*, sect. III, n. 16 : tom. XXIX, p. 563.

D. Déforis a mis à la suite de cette lettre un *Mémoire* de Fénélon *à madame de Maintenon*, pour justifier son refus d'approuver le livre de Bossuet. On peut le lire dans la *Relation*, où ce *Mémoire* est inséré tout entier, sect. IV, n. 2, etc. pag. 568 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étois libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entrer dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale. Elles ne diminuent en rien la reconnoissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué.

A Versailles, ce 5 août 1696.

LETTRE LXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les longueurs qu'employoient les Mendians en Sorbonne pour empêcher la censure de Marie d'Agréda, le silence que gardoit le cardinal Noris à l'égard de Bossuet, et la paix avec le duc de Savoie.

Vous m'avez fait plaisir de m'envoyer la lettre de M. le duc de Savoie à Sa Sainteté. M. de Rheims m'a mandé que vous la lui aviez aussi envoyée. Elle fait voir qu'on parloit ouvertement à Rome d'une paix, dont on faisoit encore un peu de mystère à la Cour, lorsque j'en suis parti. Le mariage de M le duc de Bourgogne avec la princesse aînée de Savoie, m'a donné occasion de parler de ce que j'ai perdu par la mort de madame la Dauphine (*) : j'ai été

(*) Il en avoit été premier aumônier. Il demanda d'être premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne; ce qu'il obtint dans cette année, comme on le verra par les lettres suivantes.

favorablement écouté. Je ne pouvois me taire en cette occasion, quel qu'en doive être l'événement : vous en voyez toutes les raisons et toutes les difficultés.

Vous ne pouviez pas choisir deux livres plus propres que les *Variations* et l'*Apocalypse* (*). D'abord que je serai à Paris, c'est-à-dire, après l'Assomption, je commencerai à envoyer les passages latins qu'on demande, et avec raison. Voilà deux illustres traducteurs, à qui je vous prie de faire de ma part toute sorte de remercîmens et d'honnêtetés.

Le cardinal d'Aguirre m'écrit avec une tendresse et une bonté extrême pour vous et pour moi. Il me dit qu'il est actuellement occupé de la lecture des *Variations*, dont il fait un grand éloge.

J'écris à M. de Malézieu pour le chevalier Tartare (**), qui m'a écrit, et à qui je ferai réponse par le premier ordinaire. Dites-lui bien que je prendrai tout le soin possible de ses intérêts.

Je suis venu ici pour une thèse qui m'y est dédiée : il y a nombre d'honnêtes gens et la fleur de l'Oratoire. On y attend le père de la Tour, qu'on regarde comme devant être bientôt général. Le père de Sainte-Marthe se doit démettre dans une assemblée, qui se tiendra au mois prochain à l'Institution. Son grand âge et ses infirmités donnent un prétexte

(*) Il s'agissoit de traduire en italien ces deux ouvrages; et les traducteurs, pour faciliter leur travail, demandoient qu'on leur envoyât les passages latins des auteurs, qui étoient rapportés seulement en français dans ces ouvrages.

(**) Voyez, sur le chevalier Tartare, la lettre de Bossuet au comte de Pontchartrain : ci-dessus, tom. XXXVIII, pag. 354; et l'*Hist. de Bossuet*, tom. IV, *Pièces justif.* du liv. VII, n. I. (*Edit. de Vers.*)

à sa démission, que tous les amis de cette congrégation ont crue nécessaire (*).

L'on continue les délibérations de Marie d'Agréda sur le même pied. Les Mendians et leurs partisans occupent le temps en vains et mauvais discours, espérant qu'on se servira de l'autorité pour hâter les délibérations : on n'en fera rien. Cette engeance est enragée contre moi, parce qu'ils veulent croire que j'agis plus que je ne fais et ne veux faire dans cette affaire.

Je n'ai point reçu de lettre du cardinal Noris; c'est le seul qui ne m'ait pas écrit : peut-être sa lettre viendra-t-elle par le père Estiennot, ou ses compagnons. Je soupçonne un peu de froid de son côté. Quoi qu'il en soit, c'est un homme qu'il faut tâcher de gagner pour le bien de l'Eglise. Il est fort gouverné par la Cour de Florence.

Il faudra bien lui dire combien j'estime ses ouvrages, et en particulier son *Apologie*, sur laquelle je lui écrirai, s'il m'en donne la moindre ouverture.

J'ai fait vos complimens à M. l'archevêque de Paris, qui vous les rend de bon cœur, et vous prie de faire ses remercîmens à M. le cardinal d'Aguirre.

Le Roi a dit à madame de Maintenon ma proposition (**), et elle m'en a écrit d'elle-même obligeamment. Je n'en crois pas davantage.

(*) Tout fut exécuté par rapport à la démission du père de Sainte-Marthe et l'élection du père de la Tour, comme M. de Meaux le marque ici.

(**) Au sujet de la place de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne.

Jeudi encore le prince d'Orange étoit campé près d'Ath : il a fait fourrager pour huit jours. Il est au désespoir de la paix de Savoie. Elle est admirable, et on a bien su mépriser ce qui en effet ne servoit plus de rien : *Bene ausus vana contemnere.*

On travaille fortement aux portraits des princes. La tête de M. de Bourgogne est faite, et elle est si belle, que je crains qu'on ne nous l'enlève : ce n'est pourtant qu'une simple conjecture.

A Juilly, ce 6 août 1696.

LETTRE LXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont le cardinal d'Aguirre lui avoit écrit; et les raisons qui retardoient en Sorbonne la censure de Marie d'Agréda.

J'ai reçu un billet de M. le cardinal d'Aguirre, d'une bonté sans exemple. J'y fais la réponse que je vous envoie toute ouverte, et qui vous fera entendre les deux lettres auxquelles je réponds. Je suppose que vous avez mon cachet.

Je suis bien aise que le livre de la mère d'Agréda soit connu. Ce qui retarde la conclusion de la Sorbonne, c'est cent quatre-vingts opinans, parmi lesquels les défenseurs indirects du livre, partisans secrets des Cordeliers, parlent des quatre, des cinq et des six heures.

Assurez toujours bien de mes respects M. le cardinal de Janson : dites-lui que j'ai le cœur pénétré

de ses bontés. Suivez en tout ses conseils, non-seulement pour ce qui regarde Rome, mais pour toute votre conduite. Nous lui sommes bien obligés du soin qu'il prend de faire souvenir Sa Sainteté de nous.

Avant de faire réponse au chevalier Tartare, il faut que je parle à M. de Malézieu, qui ne sera ici que ce soir : ainsi la réponse sera pour l'ordinaire prochain. Assurez-le de mon amitié. J'embrasse M. Phelippeaux.

Sur les bruits de la paix, le roi et la reine d'Angleterre demandent seulement qu'on ne les engage à rien, et qu'on ne stipule pour eux aucune pension du côté de l'Angleterre, ni rien qui tende à l'abdication de leur couronne.

Vous aurez vu, par la gazette, que milord chancelier d'Ecosse (*) est gouverneur du prince de Galles. Vous jugez bien par le style extraordinaire de ma lettre au cardinal d'Aguirre, que les siennes m'y ont engagé.

A Versailles, ce 20 août 1695.

LETTRE LXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la paix avec le duc de Savoie, et quelques contestations entre le chapitre de Meaux.

Sa Majesté déclara hier qu'elle envoyoit pour otage à Turin, MM. les ducs de Foix et de Choi-

(*) Milord Perth, dont on a vu les lettres dans les tom. XXXVII et XXXVIII. (*Edit. de Vers.*)

seul, avec dix mille écus à chacun pour leur voyage, et mille écus par mois pour leur table. On croit toujours que la princesse viendra à Fontainebleau. On n'a rien déclaré sur son sujet. M. le duc de Savoie va se mettre à la tête de nos armées. On croit celle de M. de Catinat, de trente à trente-cinq mille hommes, avec dix mille de celle de Savoie. Vous devez avoir su aussitôt que nous, que M. de Mansfeld est à Turin, où il a offert le roi des Romains, et que cela n'a rien opéré. On fait dire à M. de Savoie, qu'on le verroit à la tête des troupes de France avec autant de gaîté, qu'il en avoit eu à paroître à la tête des troupes alliées, avec cette différence que celles de France étoient meilleures.

Vous aurez encore une fois de mes nouvelles d'ici; après quoi il faudra aller au synode.

Il y a eu à Meaux quelque contestation entre le chapitre et les compagnies pour les places du chœur. Messieurs du présidial, pour se venger, ont informé et décrété d'ajournement personnel M. Noblin, chanoine, pour avoir été à heure indue au ratafia chez Rametin. Noblin est venu au parlement solliciter des défenses, que je crois qu'il obtiendra aisément (*).

J'ai fait convenir les compagnies pour leur marche à la procession de l'Assomption : je crois qu'il ne me sera pas malaisé de faire encore convenir le

(*) Le père de l'abbé Bossuet lui marque dans une lettre du 5 octobre 1695, que le parlement avoit renvoyé l'affaire à l'official, et fait défense aux officiers du présidial de Meaux, de connoître des affaires criminelles des ecclésiastiques, excepté dans les cas privilégiés.

chapitre et les compagnies ; mais ce sera pour mon retour. M. le lieutenant-général et M. le procureur du Roi m'avoient dit qu'on ne pousseroit pas plus loin que l'information, l'affaire de Noblin : peut-être n'en ont-ils pas été les maîtres; le lieutenant-criminel étoit plus ardent.

Je souhaite apprendre au premier jour que l'indisposition de M. Phelippeaux n'a pas eu de suites.

Mes respects à M. le cardinal de Janson.

A Versailles, ce 28 août 1696.

DÉCLARATION DE M.ME GUYON,

FAITE ENTRE LES MAINS DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS (*).

Sur ses sentimens, ses écrits et sa conduite.

Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Eglise, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les trente-quatre propositions arrêtées et signées par Messeigneurs les archevêques de Paris et de Cambrai, par Monseigneur l'évêque de Meaux, et par M. Tronson.

(*) Bossuet, dans ses *Remarques sur la Réponse de M. de Cambrai à sa Relation*, art. II, §. VI, n. 26, (tom. XXX, pag. 44,) observe que madame Guyon, ayant été convaincue de contraventions expresses à des paroles qu'elle avoit souscrites, M. de Noailles, archevêque de Paris, fut obligé de prendre, à son égard, de plus grandes précautions; et ce fut en conséquence de ces preuves de duplicité qu'il exigea d'elle cette Déclaration, après qu'elle eut subi à Vincennes différens interrogatoires.

Je condamne même, sans aucune restriction, mes livres, que Messeigneurs de Paris et de Meaux ont condamnés; parce qu'ils les ont jugés, et qu'ils sont contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les trente-quatre propositions; et je rejette avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un temps, où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes.

Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Messeigneurs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant; parce que j'ignore la force de ces termes, que ces prélats en sont parfaitement instruits, et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme, non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Eglise, et du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste, quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, et qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins devant Dieu et devant les hommes ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer, par aucune de ces expressions, aucune des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit, et si on m'en eût avertie, j'aurois mieux aimé mourir que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus, et il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ces sens pernicieux. Mais enfin, puisque je ne saurois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins, avec une soumission sans réserve, mes livres avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses et suspectes qu'ils contiennent, et je voudrois pouvoir les supprimer entièrement. Je les condamne pour satisfaire à ma con-

science, et pour me conformer d'esprit et de cœur à la condamnation que Monseigneur l'archevêque de Paris, qui est mon pasteur, et Monseigneur de Meaux en ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi catholique, et mon zèle sincère pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourroient faire tomber les ames.

Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, et que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et que je n'en reconnois point d'autre sur la terre: que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale, et la fausse spiritualité de ceux à qui on a donné le nom de Quiétistes: que la seule idée des abominations dont on les accuse, me fait horreur; et que je condamne de tout mon cœur, et sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, auteurs, livres que l'on a condamnés à Rome, et que Messeigneurs les prélats ont condamnés en France, comme contenans, tendans à insinuer une théologie mystique si pleine d'illusions et si abominable: que je suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de parti, ni de dogmatiser en public ou en secret, de vive voix ou par écrit, ni de rien innover dans la doctrine chrétienne ou dans les exercices de piété, comme dans l'Oraison, et les autres pratiques et maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la doctrine orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste et promets de ne plus composer aucun livre, écrit ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune

façon de la conduite et direction spirituelle de personne ; de peur que ne me défiant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres.

Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le père la Combe, mon ancien directeur, puisque Monseigneur l'archevêque de Paris ne le juge pas à propos, qu'il a condamné le livre de ce Père, intitulé l'*Analyse de l'Oraison mentale*, et que l'on m'a dit que ce même livre a été condamné à Rome. Ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres ni autrement avec lui.

Enfin je proteste qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite et aux règles que Monseigneur l'archevêque de Paris voudra bien me prescrire pour ma direction et conduite, tant extérieure qu'intérieure, et que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demandera de moi; bien repentante et bien fâchée d'avoir, par mes livres et écrits, donné occasion aux bruits et aux scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet; et bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'apôtre, Que la femme apprenne en silence. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evangiles.

C'est la déclaration sincère que je fais aujourd'hui, 28 août 1696, et que je signe de tout mon cœur dans la seule vue de Dieu et par un pur principe de conscience, et à laquelle je prie M. l'archevêque d'ajouter une foi entière.

Madame Guyon, avant de signer cette déclaration, voulut consulter M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qui écrivit ces mots au bas de la déclaration.

« Puisque madame Guyon veut bien s'en rapporter » à mon sentiment, je crois devant Dieu, après avoir

» bien examiné cette affaire, que non-seulement elle » peut, mais même qu'elle doit souscrire, sans rien » changer, à la déclaration ci-dessus que Monseigneur » l'archevêque de Paris exige d'elle, et s'y soumettre » d'esprit et de cœur ».

Signé L. TRONSON.

En conséquence cette dame ajouta les paroles suivantes à sa déclaration.

Ce jourd'hui, 28 août 1696, j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus, pour obéir à M. l'archevêque, et me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi; et je l'ai fait sincèrement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Que si j'ai quelquefois été embarrassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse faire en conscience. Mais puisqu'on m'assure que je le puis et le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes supérieurs : en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu.

J. M. BOUVIER DE LA MOTTE-GUYON.

LETTRE LXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction de M. de Paris, *touchant la Grâce et la Prédestination;* et sur la paix avec le duc de Savoie.

J'AI reçu votre lettre du 14. Je vous envoie une Ordonnance de M. de Paris (*), vraiment admirable,

(*) C'est l'*Ordonnance et Instruction pastorale* de M. de Noailles, archevêque de Paris, du 20 août 1696, *sur la Grâce et la Prédestination.* L'abbé Ledieu nous apprend que Bossuet étoit l'auteur

qui étonnera ici beaucoup de monde. On avoit fort pressé ce prélat, de certains endroits, de condamner un livre qui avoit paru avant votre départ. Il a fait sur cela ce qui étoit juste; mais il y a ajouté le plus beau témoignage qu'on pût souhaiter pour la grâce et pour l'autorité de saint Augustin. Il souhaite que vous présentiez de sa part les exemplaires que je vous envoie de cette Ordonnance, à messieurs les cardinaux Casanate et Noris : je me sers de cette occasion pour leur écrire. Quant à M. le cardinal d'Aguirre, il lui écrit lui-même, et je ne l'importune pas cette fois. Je vous prie de rendre ces lettres, le plutôt que vous pourrez, avec les ordonnances.

Je ne crois pas que le terme, accepter les constitutions des papes, puisse déplaire : c'est la formule ordinaire. Elle est de tous nos auteurs et de Duval : elle est même de saint Antonin, très-favorable à la puissance des papes. Il établit l'autorité de la détermination de Jean XXII contre les fratricelles, entre autres raisons, sur ce qu'elle est *acceptata, examinata et approbata.* Vous trouverez ces paroles mémorables, Summæ, iv. part. tit. xii, cap. iv : *Fratricelli sunt hæretici veri, qui asserunt contra determinationem catholicam, factam per Ecclesiam et Joannem XXII, per omnes successores ejus et omnes alios Prælatos Ecclesiæ et Doctores utriusque juris et Magistros plurimos in theologiâ, acceptatam, examinatam et approbatam ut verissimam.*

de la partie dogmatique de cette *Instruction.* Voyez l'*Histoire de Bossuet*, liv. xi, n. 13, tom. iv. (*Edit. de Vers.*)

Pour les nouvelles, on en a ici qui marquent que M. le maréchal de Catinat est en marche; qu'il doit être le 7 à Casal, c'est-à-dire, à la place où il étoit; que M. de Savoie s'y doit rendre le 15; que l'armée sera de quatre-vingts bataillons, dont il y en a seize de M. de Savoie, et de cent escadrons. On a envoyé à M. de Savoie les patentes de généralissime. Il a reçu d'avance cent mille écus pour deux mois de subsides : vous voyez bien que c'est cinquante mille écus par mois, tant que la guerre durera.

Le Roi se porte de mieux en mieux. Il n'a point été saigné; on n'a point fait d'incision : un baume excellent a fait des merveilles. C'est celui de M. Feuillet, déjà connu et en réputation.

Les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda vont finir. Apparemment le décret passera à l'avis des députés. Il faut attribuer la longueur au nombre des opinans, qui sont cent quatre-vingts, et à l'affectation de ceux qui, engagés par les Cordeliers, ont voulu éluder ou reculer la condamnation.

A Paris, ce 3 septembre 1696.

LETTRE LXX.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il lui parle de l'Ordonnance de M. de Paris sur la Grâce, de son ouvrage sur la même matière, de celui du Quiétisme, et du refus que M. de Cambrai avoit fait de l'approuver.

Je me sers, Monseigneur, de la commodité de M. de Vares pour vous faire rendre, de la part

de M. de Paris, cette ordonnance qu'il vient de publier. On l'a fort pressé d'un certain côté de condamner le livre dont il y est fait mention. Il crut cela juste; mais en même temps il résolut de mettre un contre-poids en faveur de la grâce efficace et de l'autorité de saint Augustin. C'est ce qu'il a fait comme vous verrez, et à mon avis de la manière du monde la plus forte et la plus précise. La lecture de cette Ordonnance vous fera sans doute souvenir de ce que je vous écrivis, il y a quelque temps, au sujet de mon ouvrage sur la grâce : c'est là ce que j'avois en vue, et je ne puis vous dire la consolation que je ressens de voir la vérité affranchie, et l'autorité de saint Augustin, autrefois tant vilipendée par certaines gens, si hautement rétablie. Dieu soit loué de son don inexplicable. C'est M. de Paris qui m'a envoyé cet exemplaire pour vous : ne manquez pas de lui en écrire, et à moi quelque chose qu'on puisse montrer. On a été un peu étonné que vous n'ayez fait aucune réponse sur l'Ordonnance touchant l'ordination des anglais, que M. Pirot vous a envoyée : M. de Nismes a répondu.

Peut-être que cette Ordonnance sur la grâce donnera lieu, avec le temps, à faire paroître mon ouvrage sur cette matière. Je suis aux écoutes, pour faire ce qui conviendra suivant la disposition que Dieu fera naître.

On va imprimer l'ouvrage sur le Quiétisme (1) : on vous l'enverra feuille à feuille, à mesure qu'on l'imprimera. On ne peut faire autrement, sans une longueur extrême. On fera tant de cartons qu'il faudra :

(1) L'*Instruction sur les Etats d'Oraison.*

il

il y a de bonnes raisons de ne plus tarder. Enfin M. de Cambrai s'est déclaré sur l'approbation. Après avoir eu ce livre entre ses mains trois semaines entières et plus, il l'a entièrement refusée, et n'a pu se résoudre à condamner madame Guyon. J'ai été obligé d'en rendre compte; et c'est enfin à quoi aboutit cette docilité, ou, pour parler plus juste, cette soumission sans réserve : je n'ai jamais vu d'exemple d'un pareil aveuglement.

Madame Guyon a souscrit à la condamnation de ses ouvrages, comme contenant une mauvaise doctrine, contraire aux articles qu'elle a signés : moyennant cela et la rénonciation à son directeur, avec quelques autres choses conformes à sa déclaration faite entre mes mains, on l'a reçue aux sacremens. Il y a un peu de discours dans sa soumission. Elle n'a pas voulu souscrire que M. Tronson ne l'ait assurée par écrit qu'elle le pouvoit, et qu'elle y étoit obligée. On ne vit jamais tant de présomption et tant d'égarement que cette personne en a fait paroître : ses amis ne reviennent pas pour cela. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'elle demeurera enfermée.

Je veillerai soigneusement à l'avis que vous m'avez donné pour l'Allemagne, et ne manquerai aucune occasion : mais il faut que Dieu la donne, et les bonnes affaires se décrient par des projets mal concertés.

L'affaire de la mère d'Agréda va s'achever en Sorbonne, et passera à l'avis et aux qualifications des députés, avec quelques légères explications. Il faut imputer en partie la longueur de la délibéra-

tion au nombre des délibérans, qui étoient cent quatre-vingts. Il y a eu aussi beaucoup d'affectation dans la cabale : on a vu en cette occasion combien il y avoit de fausses dévotions dans la tête de plusieurs docteurs, combien d'égaremens dans certains esprits, et combien de cabales monacales dans un corps qui en devoit être pur.

Vous m'avez parlé d'un mémoire, que j'avois fait envoyer au cardinal d'Aguirre sur ce sujet par le cardinal de Bouillon : le voilà; il vous instruira de ce livre. La réponse du cardinal à son confrère, a d'abord été ambiguë et sans décision : depuis il a parlé franchement. On a découvert que toute l'approbation que ce livre a eu en Espagne, est l'effet d'une intrigue de Cour : et le cardinal s'en est expliqué à Rome assez ouvertement à mon neveu. Vous me renverrez, s'il vous plaît, ce mémoire; car je n'en ai que cela.

Vous savez apparemment la congrégation que les Jésuites vont tenir à Rome. Leur général a mandé que tout le monde apportât une liste des propositions relâchées, dont on accusoit sa compagnie; et lui-même il donnera la sienne. Je crois qu'à la fin, de bon ou de mauvais jeu, ils deviendront orthodoxes. On ne paroît pas à Rome leur être fort favorable.

Vous aurez su la nomination des dames et de quelques autres pour la future duchesse de Bourgogne : on n'a point parlé des charges d'Eglise. Je vous avouerai, sans hésiter, que j'ai fait ma demande : elle a été aussi bien reçue qu'il se pouvoit; et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce

qu'il veut; et pour moi je suis bien près de l'indifférence. Je suis comme vous savez, etc.

A Paris, ce 4 septembre 1696.

Je pars demain pour m'en retourner.

LETTRE LXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la publication de la paix avec le duc de Savoie, et les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda.

On a dû publier aujourd'hui la paix, et chanter le *Te Deum* à Paris. Elle a été publiée à Turin, et le mariage de la princesse de Piémont avec le duc de Bourgogne a été signé : M. de Mansfeld y étoit encore. M. le maréchal de Catinat et tous les officiers de l'armée ont été trois jours à Turin très-bien régalés, et tout le peuple ravi de les voir.

Les ducs qui vont en otage, doivent partir aujourd'hui, pour être à Turin jusqu'à la paix générale. Ils y auront le même traitement qu'on y faisoit au marquis de Leganez, grand d'Espagne. Les dames partent aussi pour aller au-devant de la princesse au Pont-de-Beauvoisin. L'ordre est donné pour mardi.

M. le maréchal de Catinat et M. le duc de Savoie seront toujours à Casal, l'un le 7 et l'autre le 15, comme je vous l'ai mandé; et ce prince, le jour de son arrivée, dînera chez le maréchal. Le reste est attendu avec impatience.

On est épouvanté de l'empoisonnement de la

reine d'Espagne (*), et de ses terribles circonstances. Trois personnes qui ont mangé du pâté où elle a trouvé la mort, sont mortes avec elle.

La censure contre la mère d'Agréda tire à sa fin. Elle passera de cinquante voix à l'avis des députés. On dit de très-belles choses, et de temps en temps de grandes pauvretés. Je serai à Paris le 12, s'il plaît à Dieu.

A Meaux, le 8 septembre 1696.

LETTRE LXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la princesse des Ursins, l'élection du P. de la Tour au généralat de l'Oratoire, et la censure de Marie d'Agréda.

Votre lettre du 28 août m'apprend des choses si agréables pour madame la princesse des Ursins, qu'on ne peut trop s'en réjouir avec elle. Toute la Cour en témoigne ici de la joie, et je vous prie de ne pas manquer de lui témoigner la mienne.

L'affaire des Pères de l'Oratoire fut consommée vendredi : le jour même que le père de Sainte-Marthe fit sa démission, le père de la Tour fut élu par quarante-deux suffrages sur quarante-cinq. Toute la Cour, aussi bien que toute la ville, a applaudi à un si digne choix.

Vous lirez la lettre que j'écris au chevalier Tartare, et vous lui parlerez en conformité.

Je vous prie de recueillir soigneusement ce qui a

(*) Marie-Anne de Bavière-Neubourg. Elle ne mourut qu'en 1740.

été fait contre Molinos, Malaval, madame Guyon, l'*Analysis* de la Combe, Falconi, Bernières, etc.

On commence à imprimer mon ouvrage contre les Quiétistes.

Je ne manquerai pas d'écrire à M. le cardinal Barberin au premier courrier.

M. Marescotti a écrit ici très-avantageusement sur votre sujet; et M. l'abbé Belot, à qui la lettre étoit écrite, a fort répandu vos louanges.

Nous avons des obligations infinies et au-delà de tout à M. le cardinal de Janson. Vous pouvez lui dire sans façon, que je ferai dans le temps ce qu'il faudra pour l'affaire dont il vous a parlé. Le témoignage qu'il rendra de votre conduite, pourra vous être utile dans le temps : mais il a raison de vous dire qu'il faut aller en cela fort naturellement et fort délicatement; en sorte qu'on ne sente pas le moindre dessein; ce qui oblige à se renfermer dans des termes fort généraux.

L'affaire d'Agréda doit être finie aujourd'hui (*), et a dû passer *magno numero* à l'avis des députés.

Je m'en retourne jeudi; et vendredi je célébrerai, en attendant mon obit, l'anniversaire de mon sacre.

Soyez bien attentif à nous rendre compte de ce qui se dira de l'ordonnance de M. de Paris.

Les évêques de Flandres ont écrit au Pape sur son bref, où il veut qu'on entende les propositions *in sensu obvio;* et ils tâchent de faire voir qu'on abuse beaucoup de ce terme, que M. de Paris a suivi.

(*) Elle finit en effet ce jour-là, par une censure conforme à l'avis des députés, qui fut ensuite confirmée au 1.er d'octobre.

Plusieurs sont mécontens de la première partie de son ordonnance sur la grâce; mais il paroît qu'ils se consolent de cette première partie par la seconde.

A Paris, ce 17 septembre 1696.

LETTRE LXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière froide dont le Nonce avoit parlé de l'*Instruction* de M. de Paris; et sur la conclusion prochaine de la censure de Marie d'Agréda.

Je n'ai pas encore reçu vos lettres cet ordinaire. Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome sur l'ordonnance de M. de Paris. M. le nonce en a parlé froidement, et a dit qu'il n'appartenoit qu'au Pape de s'expliquer sur la foi. Vous savez nos sentimens sur cela, et la pratique de l'antiquité. On s'en est expliqué à Rome même dans l'affaire de Jansénius; et Innocent X a loué des lettres du clergé, où les évêques s'attribuoient le premier jugement.

Souvenez-vous des bulles et autres décrets sur le Quiétisme du temps d'Innocent XI : il y en a sept ou huit, et je prie M. Phelippeaux de vous aider à les bien chercher, sans en omettre aucun.

La censure de la mère d'Agréda sera relue au premier octobre (*), et paroîtra aussitôt après : elle

(*) Dans une lettre du 1.er octobre, qui ne contient rien autre chose d'intéressant, le prélat lui marque : « La censure de la mère » d'Agréda a été relue ce matin, et paroîtra dans peu de jours ».

a été faite selon l'avis des députés, avec quelques adoucissemens.

Nous chantâmes hier le *Te Deum* pour la paix de Savoie.

Il y a eu à Meaux des difficultés infinies pour les places et pour les rangs : j'ai tout réglé.

Je célébrai solennellement mes obsèques le 21 (*), jour de saint Matthieu, avec grand concours. M. le théologal (**) fit un beau sermon.

MM. les abbés de Fleury et de Langle sont ici, et vous saluent.

A Germigny, le 24 septembre 1696.

EPISTOLA LXXIV.

CARDINALIS CASANATE AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Egregiè commendat Archiepiscopum Parisiensem, singularemque Meldensi Episcopo benevolentiam significat.

ITERATIS amoris tui significationibus exornas me, illustrissime Præsul, novissimis scilicet litteris quas nuper ad me reddidit D. Abbas Bossuetus fratris tui filius, jam pridem mihi præclaras ob ejus virtutes charissimus : ex quibus profectò illam præ cæteris decerpsi jucunditatem, quod tantopere ab illustrissimo D. Archiepiscopo Parisiensi intellexi me

(*) Bossuet avoit fondé dans son église cathédrale un service, qui devoit être célébré tous les ans après sa mort au jour de son décès; et pour acquitter cette fondation, on disoit pour lui, pendant sa vie, une messe solennelle chaque année.

(**) C'étoit l'abbé Treuvé : son sermon a été imprimé. (*Edit. de Vers.*)

amari. In cujus rei testimonium exoptavit clarissimus vir Constitutionem suam unà cum epistolâ tuâ ad me deferri; eo fortasse judicio inductus, illam ad me chariorem perventuram, si amantissimi mei litteris comitata accederet. Quod quidem negare non ausim, cùm cæteroquin præstantissimi viri egregiæ dotes tot tantæque sint, ut iis non modò universo Galliarum regno præluceat, sed cæterarum etiam ecclesiarum præsulibus exemplo sit, illosque ad sui imitationem alliciat.

Gratissima insuper ad me accessit ejusmodi constitutionis editio, tum quia in eâ optimi pastoris animum recognovi Sedis apostolicæ decretis adeo conformem, ut nihil magis; tum etiam quia planè video maximum gloriæ cumulum viro religiosissimo inde accessurum, ab iis præsertim qui catholicæ veritatis studio flagrant.

Te interim, illustrissime Præsul, summopere exoratum volo, præfato D. Archiepiscopo, quem plurimi meritò semper feci, semperque faciam, propter hoc ingens erga me animi sui testimonium gratias nomine meo agas innumeras; tibique persuadeas nihil mihi fore jucundius, quàm tuis tuorumque commodis inservire, et valeas.

H. Card. Casanate.

Romæ 2 octob. 1698.

LETTRE LXXIV.

DE FÉNÉLON A BOSSUET.

Il tâche de le rassurer dans ses défiances à son égard, et de justifier son refus d'approuver le livre du prélat *sur les États d'oraison.*

J'arrivai, Monseigneur, de Paris à Versailles avant-hier au soir fort tard, et je ne sus hier par M. Ledieu que vous étiez à Versailles, que dans le temps de l'embarras de mon départ : ainsi je ne fus pas libre d'avoir l'honneur de vous aller voir. J'espère que vous verrez par toute ma conduite quelle est ma sincérité. Personne, s'il plaît à Dieu, n'ira jamais plus loin que moi en zèle pour l'autorité de l'Eglise, et en attachement inviolable à sa tradition. Je vous suis très-obligé, Monseigneur, des soins avec lesquels vous avez la bonté de vous intéresser à tout ce qui me touche. Mais je crois que vous me devez la justice de compter sur ma candeur, et sur la simplicité avec laquelle je pense des choses dont vous êtes aussi persuadé que moi. Je n'admettrai ni ne souffrirai jamais ce qui va plus loin. Pour le public, il faut attendre patiemment des occasions qui soient naturelles, et sans indécence, pour ne laisser rien d'équivoque dans les esprits : je n'en veux jamais négliger aucune occasion. Je vous supplie, Monseigneur, d'être persuadé que quand je ne serai point arrêté par des raisons essentielles, dont je laisserai juger des gens plus sages que moi, j'irai toujours avec joie et de moi-même au-devant de tout ce qui

pourra vous témoigner ma déférence et ma vénération pour vos sentimens. Je ne ferai ni ne dirai jamais rien qui n'en doive convaincre le public. Conservez, s'il vous plaît, l'honneur de vos bonnes grâces à l'homme du monde qui est attaché à vous, Monseigneur, avec le respect le plus sincère.

A Fontainebleau, jeudi 4 octobre 1696.

NOUVELLE DÉCLARATION

DE M.ME GUYON,

A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Elle y jure la plus parfaite soumission à tout ce qui lui avoit été prescrit.

Je supplie très-humblement Monseigneur l'archevêque d'être persuadé de ma parfaite obéissance à ses ordres, et de la sincérité de mes paroles à tenir ce que je lui ai déjà promis par mes déclarations et par mes lettres, et que je lui promets encore de nouveau aujourd'hui. Je l'assure que dans l'adoucissement qu'il me fait la grâce de me procurer, je serai fidèlement attachée à la conduite et direction de M. le curé de Saint-Sulpice, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur; que je n'aurai aucun commerce de conversations, de visites, ni de lettres, sous main ou autrement, avec personne sans exception, que de son avis et participation; que je serai fidèle à me tenir au lieu qui me sera marqué, sans en sortir ni m'en éloigner sous quelque prétexte que ce soit, ni souffrir ou consentir en nulle manière qu'on m'en sépare ou qu'on m'en ôte sans l'ordre exprès de mondit Seigneur; et qu'enfin je ne donnerai volontairement aucune atteinte à la droiture de ma conduite,

qui puisse me faire soupçonner d'aucune intrigue, ni pratique cachée avec personne sans exception. C'est ce que je lui promets et lui jure devant Dieu, et que je signe de tout mon cœur aujourd'hui.

DE LA MOTTE-GUYON.

Ce 9 octobre 1696.

LETTRE LXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'arrivée de la princesse de Savoie, et les différens sentimens touchant l'*Instruction* de M. de Noailles.

J'AI reçu vos lettres du 18 et du 25 septembre, et celles du 2 de ce mois. On attend la princesse de Savoie à Fontainebleau le 5 au plus tard. Le Roi s'avancera à une petite journée et jusqu'à Montargis, qui est à huit lieues, avec Monseigneur, et Monsieur ira la recevoir. On ne me marque pas que les Princes y doivent être. J'espère être à Fontainebleau le 3, et vous aurez de là de mes nouvelles, s'il plaît à Dieu. Les dames paroissent toujours bien contentes de la princesse. On attend à la Cour M. de Brionne, qui en dira les premières nouvelles *de visu*.

Tout ce que vous me mandez de l'ordonnance de M. de Paris sur la grâce, est su de M. de Rheims et à l'archevêché, par le moyen du père Estiennot et de M. Vivant. J'ai envoyé à M. de Paris ce que le cardinal Casanate et Fabroni pensent. On sait tous les sentimens du cardinal de Janson, par les manières dont écrit celui qui est auprès de lui. Le cardinal Noris fait fort le mystérieux. Le père Es-

tiennot a écrit à M. de Rheims que M. le cardinal Noris avoit trouvé des choses à reprendre dans l'ordonnance. Vous avez fort bien tourné la chose. M. de Rheims a dit que si M. le cardinal de Janson savoit où en sont les Jésuites, etc. Vous entendez le reste. Je ne dis rien de vous; mais on sait tout par ailleurs.

On m'a donné copie d'une déclaration et supplique de Hennebel (*), Lovanien, qui accepte le *sensu obvio*, et demande qu'on s'en contente. On a envoyé de Flandres à Rome une grande quantité d'exemplaires de l'ordonnance de M. de Paris; et quoique les Jansénistes de ce pays-là en aient d'abord été très-mécontens, on croit qu'à présent ils s'en veulent aider.

Le père Estiennot a écrit à M. de Rheims que le cardinal Noris me feroit réponse; mais je n'ai rien reçu.

A Germigny, ce 27 octobre 1696.

LETTRE LXXVII.

DE FÉNÉLON A M. ***

Il lui reproche le parti qu'il a pris contre un ancien ami, et justifie ses sentimens et sa conduite.

Je suis si touché, Monsieur, de l'amitié dont votre lettre est remplie, que je ne puis m'empêcher d'y répondre avec un véritable épanchement de cœur.

(*) Docteur de Louvain, que sa Faculté avoit envoyé à Rome, au sujet des troubles excités dans les Pays-Bas.

Je vous ai toujours aimé, et je vous aimerai toute ma vie : je ne me sens pas capable d'être jamais autrement. Pour votre vivacité, je ne l'ai jamais regardée que comme un effet excessif de votre zèle sincère pour l'Eglise, et de votre délicatesse pour l'intérêt de vos amis. J'aurois seulement souhaité que vous eussiez pris tranquillement, et sans précipitation, des mesures avec eux pour prévenir tous les éclats; puisque vous ne les aviez jamais trouvés ni faux dans leurs paroles, ni insensés dans leur conduite. C'étoit à vous, Monsieur, ce me semble, à retenir les esprits échauffés, à modérer leurs alarmes, et à tenir tout en suspens. Vos amis auroient eu en vous une *confiance* sans réserve; vous auriez eu part à toutes leurs délibérations : quand même ils n'eussent pas jugé comme vous sur la personne, ils auroient été sans peine d'accord avec vous, et pour les recherches les plus exactes, et pour les précautions propres à prévenir l'éclat. Enfin, s'ils avoient eu ou des sentimens condamnables, ou s'ils avoient opiniâtrément refusé de prendre des précautions nécessaires, vous auriez toujours été reçu à les abandonner; et le plus tard eût été le meilleur pour vous.

Mais il n'y faut plus penser : Dieu a permis que les choses n'aient pas pris un chemin si naturel. J'adore sa providence; et loin d'avoir aucune peine à votre égard, je vous remercie des biens infinis qui me sont venus par-là. Rien n'est bon que la croix de Jésus-Christ, sur laquelle il faut mourir attaché avec lui. La croix n'est véritable qu'autant qu'elle nous vient de nos meilleurs amis, de qui

nous l'attendions le moins. Vous êtes tout ensemble mon bon ami et ma bonne croix, que j'embrasse tendrement.

Quand vous voudrez, je vous expliquerai tous mes sentimens; et je suis assuré que lorsque vous les aurez examinés, vous conviendrez qu'il n'y a point d'inquisition ombrageuse qui puisse contredire ce que je pense. Vous verrez même que personne ne va plus loin que moi pour condamner tout ce qui passe les bornes, et pour prévenir l'illusion. J'ose dire que je sais mieux que ceux qui ont fait tant de bruit, les bornes précises où il faut s'arrêter, et le langage qu'il faut tenir aux mystiques pour les y réduire. Pardonnez-moi cette présomption : elle ne m'empêchera jamais d'être comme un petit enfant dans les mains de l'Eglise, et même dans celles de mes amis.

Je demeure avec vous, Monsieur, dans la règle que vous avez posée vous-même. Nous ne pensons différemment que sur une chose très-peu importante, et dont il n'est plus question : demeurons cordialement unis dans les choses que nous pensons de même; et s'il nous reste de part ou d'autre à connoître ce que nous ne connoissons pas, l'amour de la vérité, dans cet esprit d'unité, nous attirera la lumière dont nous avons besoin. Craignez, tant qu'il vous plaira, de ne craindre pas assez; accusez-vous de pousser la modération jusqu'à la mollesse : pour moi je ne puis savoir que ce que je sais, ni craindre que d'être injuste : *Unusquisque in sensu suo abundet.* Quand même vous auriez sujet de craindre quelque chose d'une personne décréditée

avec tant d'éclat, que pouvez-vous craindre d'elle seule? Vous ne pourriez la craindre que par l'entêtement de vos amis; mais cet entêtement, si ridicule et si extravagant qu'on puisse se l'imaginer, n'ira jamais à rien contre les décisions dogmatiques, ni même contre les conseils des pasteurs. Ils sont sincères, simples et dociles; ils donneroient leur vie pour obéir à l'Eglise jusque dans les moindres choses: ils ne tiennent à aucune personne que par le lien unique de l'Eglise; il n'y en a aucune qu'ils ne sacrifiassent dès que l'Eglise parleroit : ils sont aussi soumis pour les personnes et pour les livres, que pour le fond de la doctrine.

Pour moi, *je vous le déclare* devant Dieu, j'aurois horreur de moi-même, si je me surprenois à penser autrement. Quand même j'aurois moi seul dans l'Eglise toute l'autorité des Papes et des conciles généraux, je n'agirois jamais ni en cette matière, ni en aucune autre, que par le conseil de mes confrères et de tous les saints prêtres qui sont instruits de la tradition. Ma conduite actuelle dans le diocèse de Cambrai, que je veux continuer jusqu'à la mort, est de ne décider rien, depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites, par mon propre sens. Tout se détermine par la délibération de mon conseil, qu'on appelle le vicariat, et qui est composé de cinq personnes que je consulte. Si j'étois seul d'un sentiment, en des matières bien moins importantes que celle dont nous parlons, je ne le suivrois pas, quelque bon qu'il me parût. Je n'ai aucune prétention qui m'empêchât de prendre les

partis les plus fermes, dès que je verrois la tradition blessée.

Il est vrai que la lecture des ouvrages des Saints, autorisés par l'Eglise, m'empêche de m'alarmer trop facilement sur des expressions qui ont été fort innocentes dans leurs écrits, qui ont pu l'être de même dans ceux des autres qui ont parlé sans précaution avant le dernier éclat, et sur lesquelles j'aurois mieux aimé des explications précises pour lever toute ombre d'équivoques, avec une condamnation expresse de tous les mauvais sens faite par l'auteur même, que des censures générales de supérieurs.

Quand même mon entêtement ou mon ignorance m'empêcheroient de discerner avec assez d'exactitude ce qui seroit contraire à la tradition, je déposerois sans peine mon sentiment particulier, pour me conformer à celui de mes confrères et d'un clergé savant et pieux. Avec de telles dispositions, dans lesquelles je veux vivre et mourir, je ne crains ni d'être trompé, ni de tromper les autres. Quand même je me tromperois, avec cette droiture et cette docilité sans réserve pour l'Eglise, mon erreur seroit vénielle, et ne feroit mal à personne.

Que d'autres personnes, qui n'entendent pas le fond de la doctrine, ou qui ne l'entendent qu'à demi, ou qui y apportent secrètement leurs passions mondaines, s'effarouchent et alarment les autres, je n'en suis pas surpris. Vous le devriez être moins qu'un autre, vous qui avez passé votre vie à croire que beaucoup de gens zélés se font des fantômes

pour

pour les combattre. *Tu verò, homo Dei :* mais pour vous, Monsieur, vous nous connoissez, vous savez ce qui nous arrêtera toujours, et pour la doctrine et pour la conduite. Encore une fois, j'adore Dieu qui a permis que vous ayez cru l'Eglise en péril. Pour cela, il a fallu que vous ayez pris les plus dociles et les plus zélés de ses enfans pour des fanatiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle. Mais tout ce que Dieu a fait ou permis est bon. Il m'unit à vous plus que jamais; et je ne puis vous exprimer à quel point je m'attendris en vous écrivant. Je vous offre d'entrer en conversation simple et cordiale, quand vous le voudrez : il ne s'agit point de dispute ni d'éclaircissement humain. Si je vous ai blessé ou scandalisé, je vous en demande pardon.

En tout ceci je n'ai fait que trois choses. La première est de me contenter des éclaircissemens dont vous vous êtes contenté; la seconde, de recueillir des passages des saints pour l'examen de la matière, après quoi j'ai signé les trente-quatre propositions; la troisième, de ne refuser de croire les accusations contre la personne, qu'après que M. de Meaux m'a assuré qu'elles étoient sans preuve, et que les accusateurs étoient indignes d'être écoutés. Il est vrai que je crois que certaines personnes savantes sont plus en état de condamner ce qui est effectivement faux, dangereux et contraire à la tradition, que de marquer précisément ce qui est bon et de l'expérience des saints, en le réduisant à un langage correct. Vous jugez bien, Monsieur, que cette lettre demande un secret inviolable; et je

connois trop votre cœur pour être en peine là-dessus. Je n'ai pour vous qu'amitié, estime, confiance et vénération.

A Fontainebleau, ce 28 octobre 1696.

LETTRE LXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la princesse de Savoie nouvellement arrivée, et l'examen que le Pape faisoit faire secrètement de l'*Instruction* de M. de Noailles.

Nous venons de voir arriver madame la princesse de Savoie. Elle est fort bien faite, d'une physionomie fort vive et fort spirituelle; elle a un sourire fort agréable, et un air qui plaît beaucoup. Le Roi en écrivit hier ici des merveilles : il est content au dernier point, et comblé de joie de l'humeur et du bon esprit de la princesse, qui n'a point paru étonnée, et qui a répondu à Sa Majesté et à tout le monde d'une manière où il a paru beaucoup de raison et de grâce. Le Roi fut hier l'attendre à Montargis, où elle devoit arriver. Monseigneur étoit avec lui, avec peu de monde de la Cour et ses domestiques seulement. Monsieur avoit eu dessein d'aller plus loin, et pour cela étoit parti devant le Roi; mais il s'est arrêté à Montargis. Toutes les dames qui l'ont vue durant le voyage, et ont eu l'honneur de la suivre, en sont charmées. L'entrevue entre monseigneur le duc de Bourgogne et elle, s'est faite dans le carrosse du Roi : monseigneur de Bourgogne n'a fait que descendre du sien pour entrer dans

celui du Roi. Ils ont paru contens l'un de l'autre, et voilà tout ce qu'on sait du premier abord. Comme elle appeloit toujours le Roi Sire, Sa Majesté lui a dit de l'appeler dorénavant Monsieur; ce qui décide le rang et le traitement de duchesse de Bourgogne. On ne croit pourtant pas qu'elle paroisse beaucoup en public. Le Roi l'a toujours appelée madame la princesse de Savoie, ou madame la princesse tout court.

Nous savons ici que le Pape fait secrètement examiner l'Ordonnance de M. de Paris; mais ce qu'on écrit de tous côtés, conformément à ce que vous dites, fait espérer que tout tournera en approbation. Soyez bien en repos en votre maison de Frescati : je voudrois que ce fût en la maison de Cicéron.

J'ai reçu une lettre, toujours de plus en plus obligeante, de M. le cardinal de Janson, que je vous prie d'assurer de mes très-humbles respects.

A Fontainebleau, ce 5 novembre 1696.

LETTRE LXXIX.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, dont on pensoit que Bossuet venoit prendre possession, et la cour qu'on lui faisoit pour les places inférieures.

Nous sommes ici seulement de samedi 3 novembre. D'abord chacun a dit, petits et grands, je dis les plus gros bonnets, que M. de Meaux venoit prendre possession de la charge de premier aumô-

nier de Madame. Tous les prétendans aux charges inférieures font assiduement leur cour à ce supérieur prétendu. Je remarque l'abbé de Choisy entre eux, qui depuis la mort de son bon ami La Bruyère, a repris le commerce de notre Père grec. Cependant il n'y a aucune ouverture, et le bon père est fort tranquille à son ordinaire sur ses livres, corrigeant ici même, comme ailleurs, les épreuves de son livre sur les Etats d'oraison.

A Fontainebleau, le lundi 5 novembre 1696.

LETTRE LXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'approbation donnée à l'*Instruction* de M. de Paris, par le cardinal Casanate et plusieurs autres, et les troubles de Flandre.

Après vous avoir marqué la réception de vos lettres du 2 et du 9 octobre, que je vous ai peut-être déjà accusée de Fontainebleau, je vous dirai que le cardinal Casanate m'écrit du 23 octobre une lettre pleine d'amitié et de confiance. Il se déclare pour l'Ordonnance de M. de Paris, et insinue qu'on l'a lue et approuvée dans le consistoire, ou du moins dans une assemblée de cardinaux; mais il s'explique en même temps, pour interpréter le *in sensu obvio* du Pape. On écrit de plusieurs côtés de ce pays-là, qu'il en va venir un nouveau bref (*) sur cette interprétation, et sur les propositions de morale déférées au Pape. Les Pays-Bas espagnols, et par con-

(*) Il en vint un, en effet, du 24 novembre 1696.

tagion les nôtres, sont en trouble sur toutes ces choses. Je suis ici encore pour quelques jours.

MM. Courtin et de Harlay sont nommés plénipotentiaires pour la paix. M. de Gergit accompagnera M. de Harlay. On n'attend que les passeports : du reste on ne parle de rien.

La princesse continue à plaire beaucoup. Je crois vous avoir mandé que par le traité elle doit être mariée aussitôt après sa douzième année, qui arrivera l'an prochain au six de décembre.

A Germigny, ce 18 novembre 1696.

LETTRE LXXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui donne des avis sur les connoissances qu'il doit chercher à se faire.

J'ai reçu vos lettres du 23 et 30 octobre, de Frescati. Je suis bien aise que vous vous y trouviez bien, et en bonne compagnie : c'est à vous à prendre garde, si un si long séjour y est convenable. J'entends bien que le vrai objet, dans un voyage de la nature du vôtre, est de se faire des connoissances et des amis; surtout parmi les personnes les plus considérables, qui sont les cardinaux : mais il faut bien choisir, et que ce soient les meilleurs, autant qu'il se peut. Des deux que vous me nommez, il y en a un qui n'est pas, ce me semble, en grande estime. Du reste, je ne vous parle de cette sorte par aucun avis particulier, ni autrement que par conjecture.

Vous êtes sage, et vous saurez bien réfléchir sur les idées que vous donnerez de vous-même. Jusqu'ici on paroît vous distinguer fort : il faut soutenir votre réputation. Vous savez que, par toutes sortes de raisons, c'est M. le cardinal de Janson qu'il faut contenter.

Nous attendons ce que l'on fera sur le *sensus obvius*.

Il n'y a point de nouvelles. Je serai mardi à Paris, s'il plaît à Dieu. Je suis arrêté par le procès qu'on fait ici à l'officialité au curé de Jouarre. Il est question de bien remplir cette place, si importante au diocèse.

A Meaux, ce 1.er décembre 1696.

LETTRE LXXXII.

DE FÉNÉLON A M. ***

Il donne des éclaircissemens à sa lettre précédente.

Souffrez, Monsieur, je vous en conjure, que j'éclaircisse simplement avec vous deux endroits de votre lettre, où vous me paroissez donner à la mienne des sens très-contraires à mon intention. Je supposerai toujours que je me suis mal expliqué, quand vous aurez mal entendu.

Le premier endroit vous regarde. Je ne vous impute nullement de nous avoir pris pour des fanatiques, dignes tout au moins d'une prison perpétuelle : je veux seulement dire que vous n'avez pas dû croire l'Eglise en péril ; et voici mon raisonnement. Ma-

dame Guyon ne pouvoit pas toute seule mettre l'Eglise dans ce péril, elle ne pouvoit le faire qu'en nous séduisant; et vous n'avez pu croire que nous fussions capables d'être séduits contre l'Eglise, tant que vous ne nous avez pas crus des fanatiques, dignes d'être renfermés; donc vous ne deviez pas vous alarmer tant pour l'Eglise : voilà toute ma pensée. J'ai supposé que vous ne nous preniez pas pour des visionnaires extravagans, puisque vous me témoigniez encore tant d'amitié : j'en ai conclu que vous ne deviez pas être tant alarmé sur la séduction d'une femme, qui ne pouvoit être puissante et dangereuse que par nous.

Le second endroit regarde les gens qui peuvent avoir eu dans cette affaire des vues humaines. Vous m'auriez fait grâce et justice de me laisser expliquer moi-même, si vous ne m'entendiez pas : je n'ai voulu parler que de mille gens qui ont discouru avec curiosité et avec malignité. Les évêques, dont il n'est pas question ici, et que je révère comme je le dois, vous diront eux-mêmes combien les gens du monde ont voulu pénétrer dans cette affaire pour nous noircir à la Cour, surtout auprès des gens dont ils croyoient que nous avions trop l'amitié. Le monde ne seroit plus monde, si de telles choses n'arrivoient pas. Vous devez d'autant plus, Monsieur, croire ce que je dis, que vous le dites vous-même : car vous assurez que vous avez pris notre parti, quand on nous a imputé des choses qui sont certainement très-fausses. Voilà mon intention éclaircie de bonne foi sur les deux endroits de ma lettre, que vous

preniez dans des sens très-contraires aux miens.

Pour les discussions de faits qui regardent la personne, il ne me convient plus de les faire; et si vous m'aimiez sincèrement, comme je le souhaite et comme je prends plaisir à le croire, vous devez souhaiter que de telles choses se fassent par d'autres sans moi. Pour les passages dont vous me parlez, je ne les ai jamais vus : mais je ne dois pas condamner une personne sur des songes, rapportés simplement par elle sans les donner pour bons. Il y a même trop d'exemples de choses à peu près semblables dans de très-bonnes ames, pour en devoir conclure rien de décisif contre cette personne. A l'égard des prédictions, je ne les ai jamais lues ni comptées pour quelque chose : j'ai cru même être bien assuré que la personne ne s'y arrêtoit pas plus que moi. On peut dire par simplicité ce qui vient dans l'esprit: mais il ne faut pas le donner pour une prophétie; et alors on ne se trompe point, quoique ce qu'on a dit se trouve faux. C'est la règle du bienheureux Jean de la Croix, qu'il me paroît capital de suivre toujours pour éviter l'illusion. Si une personne vouloit être prophétesse, ce seroit un préjugé contre elle qui me mettroit en grand soupçon. Quand je vois une personne qui donne simplement à ses supérieurs ce qui lui passe par la tête, ne comptant pour rien ce qu'elle donne, et n'ayant point de honte de le dire par obéissance, alors n'importe que ce qu'elle dit soit vrai ou faux, bon ou mauvais : ce n'est point par-là que je juge d'elle. Pour moi, Monsieur, je n'ai point à juger sur cette personne; cela ne re-

garde que M. l'archevêque de Paris, qui est éclairé, pieux et plein de grâce : je n'ai qu'à me taire et à me renfermer dans mes fonctions.

Ce qui doit, Monsieur, vous mettre l'esprit en repos et pour l'Eglise et pour vos amis, c'est que, comme vous le croyez vous-même, ils ne pensent rien de mauvais; qu'ils donneroient leur vie pour empêcher les moindres nouveautés; qu'ils ne respirent que soumission à l'Eglise; qu'ils auroient horreur de tout ce qui seroit contraire à cette docilité ingénue; qu'ils ne seront jamais d'aucune cabale; qu'ils n'useront jamais de leur autorité pour blesser les règles, ni pour rien faire seuls; qu'ils ne seront jamais attachés à aucun livre, ni à aucune personne, ni à aucun sentiment suspect; et qu'au contraire ils seroient aussi zélés et aussi fermes que personne pourroit l'être, pour réprimer toute illusion. Ce fondement posé, il ne reste, Monsieur, qu'à conclure ce que vous avez conclu vous-même dans vos premières lettres : nous pensons vous et nous de même dans tout ce qui est important; nous ne pensons différemment qu'en ce qui n'est d'aucune importance; nous sommes, Dieu merci, dans la vraie unanimité. Je suis ravi d'y être avec vous; car je ne cesserai jamais de vous aimer avec tendresse et vénération.

Ce 6 décembre 1696.

LETTRE LXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur un voyage à Naples, et les traités du cardinal Sfondrate.

Le courrier apparemment n'est pas encore arrivé, et nous ne vous accusons la réception d'aucune lettre. Nous attendons avec impatience ce que vous aurez résolu pour Naples. M. de Chaulnes dit que c'est un voyage hasardeux; mais vous saurez prendre vos mesures.

Le Traité du feu cardinal Sfondrate (*) est ici méprisé et condamné de tous les honnêtes gens. Songez à nous l'envoyer, aussi bien que son *Innocentia vindicata* (**), où il dit la Conception immaculée définie par un concile des apôtres, et que la fête est d'institution apostolique. Mes respects à M. le cardinal de Janson.

A Paris, ce 9 *décembre* 1696.

(*) Intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus*, que cinq évêques de France dénoncèrent au Pape. *Voyez* leur lettre, tom. XXXVIII, pag. 30 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(**) Il est parlé de ce livre dans la lettre LXIV, ci-dessus, p. 209.

LETTRE LXXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur des propositions qu'il lui avoit envoyées, et sur les pensions pour les curés qui se démettent.

J'ai reçu votre lettre du 4 par l'ordinaire, et un peu après le paquet où étoient les propositions que vous me promettiez par vos précédentes, dont j'écris à M. Phelippeaux.

Nous avons grand intérêt de savoir si l'on persiste toujours à n'accorder aucune pension aux curés, pour quelque cause que ce soit, quelque âge qu'ils aient, quelque service qu'ils aient rendu, et de quelque valeur que soient les cures, tant en fonds qu'en casuel. Faites-moi, je vous prie, toutes les distinctions là-dessus, en sorte que cette instruction puisse servir dans l'occasion pour la cure de Saint-Eustache, dont vous savez la nature.

Je vous prie aussi de faire chercher la dispense dont il est question dans ce mémoire, et d'en prendre la *transsumptum* pour me l'envoyer, s'il ne coûte pas beaucoup. Il s'agit d'une vieille affaire du diocèse, que nous ne saurions finir. Souvenez-vous aussi des décrets sur le Quiétisme, surtout de ceux dont j'ai envoyé le mémoire et la date à M. Phelippeaux; ils sont de conséquence pour moi. Mon impression sur le Quiétisme en est au dernier livre des dix, qui sont assez courts.

M. Chasot est ici en bonne santé, et vous man-

deroit les nouvelles, s'il y en avoit. La seule qui regarde la littérature, consiste en deux thèses soutenues à Rheims coup sur coup par les Jésuites, dans l'une desquelles la doctrine de Molina, sur la conciliation du libre arbitre avec la prédestination, est proposée comme étant sortie toujours plus pure de toutes les épreuves où elle a été mise; et l'autre se sert de cette doctrine comme tirée de saint Augustin même, dans le livre *de bono perseverantiæ*, et propre à établir les préfinitions de Suarez, et la prédestination gratuite *etiam ad gloriam*, qui est proposée comme étant de saint Augustin, qu'on veut suivre en tout. Nous attendons toujours ce que fera Rome sur le livre du cardinal Sfondrate, contre qui tout est soulevé.

A Meaux, ce 30 décembre 1696.

LETTRE LXXXV.

DE BOSSUET A M. L'ABBÉ DE MAULEVRIER (*).

Il lui témoigne qu'ayant appris que M. de Cambrai écrivoit sur la spiritualité, le bien de l'Eglise demande qu'on s'entende; et que si ce prélat ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui.

Je sais d'une manière à n'en pouvoir douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité.

(*) Cette lettre est inédite. Nous la publions sur une copie, toute entière de la main de Fénélon, envoyée par lui à M. Tronson, et sur laquelle ce dernier a écrit ces mots : *Lettre de monseigneur de Meaux sur le livre que projette monseigneur de Cambrai.* (Edit. de Vers.)

Premièrement, il me l'a écrit, et j'ai sa lettre : secondement, j'en suis averti de très-bonne part. Je suis assuré que cet écrit ne peut causer qu'un grand scandale; 1° parce qu'après ce qu'il m'a fait dire sur le refus d'approuver mon livre, il ne se résoudra jamais à condamner les livres de madame Guyon, ce qui est introduire une nouvelle distinction du fait et du droit, et faire voir que M. de Paris et moi avons condamné cette dame sans entendre sa pensée. Cela est d'un si grand scandale, que je ne puis en conscience le supporter, et que Dieu m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des livres dont la doctrine est le renversement de la piété : 2° je vois par les lettres et par les discours de M. de Cambrai, qu'il tendra à établir comme possible la perpétuelle passiveté; ce qui mène à des illusions insupportables. Car si cet état est possible, à moins de le restreindre, comme je le fais après le B. Jean de la Croix, à la sainte Vierge ou à quelque autre ame aussi extraordinaire, telle que celle de saint Jean-Baptiste, on donnera ouverture à conduire les ames sur ce pied là; ce qui seroit renverser la bonne conduite des ames, et un des articles que M. de Cambrai a signés, qui est le XXIX.e; 3° je suis assuré qu'il laissera dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs articles sur lesquels il me sera aisé de faire voir qu'il falloit s'expliquer indispensablement dans la conjoncture présente. Et si cela est, comme il sera, qui peut me dispenser de faire voir à toute l'Eglise combien cette dissimulation est dangereuse? Tout cela démontre qu'à moins de concerter tous ensemble

ce qu'il faut dire, c'est qu'on veut tromper, c'est qu'on veut montrer que M. de Paris et moi l'avons mal condamnée, ce que j'avouerois sans peine s'il étoit vrai. Mais comme bien assurément cela n'est pas, la vouloir défendre c'est vouloir rétablir et remettre sur l'autel une idole brisée. Voilà la vérité à laquelle il faut que je sacrifie ma vie. Je le répète; on veut rendre la condamnation de madame Guyon douteuse, par-là la remettre en honneur; et on ne m'évite en cette occasion, après m'avoir témoigné tant de soumission en paroles, que parce qu'on sent que Dieu en qui je me fie, me donnera de la force pour éventer la mine.

Je me réduis à ce dilemme. Ou l'on veut écrire la même doctrine que moi, ou non. Si c'est la même, l'unité de l'Eglise demande qu'on s'entende; si c'en est une autre, me voilà réduit à écrire contre, ou à renoncer à la vérité.

(Janvier 1697.)

LETTRE LXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son voyage de Naples, et les procédés de M. de Cambrai.

Votre dernière lettre, sans date, m'apprend que vous avez enfin reçu vos passeports pour Naples, et qu'apparemment vous devez être à présent parti pour ce pays-là. Je vous souhaite un heureux voyage, et un prompt retour.

Je croyois vous avoir mandé ce que vous me

dites qu'on a écrit de M. de Cambrai : apparemment ce sera M. Pirot qui l'aura mandé à M. Vivant, à qui il communique tout. J'attendrai les pièces sur le Quiétisme, selon les dates que j'ai envoyées à M. Phelippeaux.

A Versailles, ce 20 janvier 1697.

LETTRE LXXXVII.

DE M. DE RANCÉ A M. DE SAINT-ANDRÉ,

CURÉ DE VAREDDES.

Il loue le zèle de Bossuet pour s'opposer aux égaremens de la nouvelle spiritualité.

J'ai reçu, Monsieur, le livre que vous m'avez envoyé, et l'Ordonnance de M. l'archevêque : je vous suis bien obligé de ce que vous n'avez pas oublié la prière que je vous avois faite. C'est une chose déplorable, que de voir ces diversités de sentimens qui se forment dans l'Eglise, et particulièrement celle qui a donné lieu au livre de M. de Cambrai. On ne sauroit trop louer le zèle de M. de Meaux, de s'opposer, comme il fait, à des erreurs si pernicieuses. Je ne doute point que tous les gens de bien ne se joignent à lui, et que son parti ne soit celui de l'Eglise. Je n'ajouterai rien à ce billet, si ce n'est pour vous assurer, mon très-cher Monsieur, que je prendrai toute ma vie un intérêt sensible à tout ce qui

vous regarde, et qu'il n'est pas possible d'être avec plus d'estime et de sincérité que je suis, etc.

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

Février 1697.

LETTRE LXXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le prochain départ du cardinal de Bouillon pour Rome; le refus de M. de Cambrai d'approuver l'ouvrage de M. de Meaux; et le livre que le premier venoit de publier.

Cette lettre vous trouvera revenu à Rome, et je souhaite que ce soit en bonne santé. Vous aurez su la nouvelle de M. le cardinal de Bouillon, qui, sur les instances de M. le cardinal de Janson pour son retour, doit aller à Rome vers la Pentecôte, chargé des affaires, dans l'attente du décanat du sacré collége. Il est vrai que M. de Cambrai a refusé d'approuver mon livre, en déclarant qu'il ne veut pas improuver madame Guyon. Il a même depuis deux jours imprimé un livre sur la spiritualité (*), où tout tend à la justifier, sans la nommer. Il n'a pris aucune mesure avec personne, et l'on trouve cela un peu hardi. A peine ai-je eu le loisir de parcourir son livre. J'embrasse M. Phelippeaux.

A Paris, ce 3 février 1697.

(*) C'est le livre intitulé, *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, qui fit l'objet de toute la controverse, et la matière du jugement de Rome.

LETTRE

LETTRE LXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le retour du cardinal de Janson, et la publication du livre des *Maximes des Saints*.

Vous nous avez fait grand plaisir de nous donner de vos nouvelles de Naples. Nous espérons apprendre bientôt de celles du Vésuve, sans pourtant vous demander une recherche aussi curieuse que celle de Pline pour le mont Gibel. Vous aurez su que M. le cardinal de Bouillon devoit aller à Rome après Pâque, chargé des affaires, et que M. le cardinal de Janson devoit revenir au mois d'août ou de septembre. J'en ai fait mes complimens à cette Eminence.

Mon frère m'a dit qu'il vous avoit mandé quelque chose du procédé de M. de Cambrai, et du livre qui a paru de lui depuis peu. Il s'est entièrement rallié avec les Jésuites, et il a dit qu'il n'avoit point à la Cour d'ami plus cordial que le père de la Chaise. Il n'a pris aucune mesure qu'avec les Jésuites; aucune avec madame de Maintenon, ni avec le Roi. Quelle sera la suite de cette affaire? Dieu le sait. Mon livre sur le Quiétisme (*) est achevé d'imprimer, et va paroître incessamment. M. de Cambrai en a publié un, qui a pour titre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure.* Il le prend d'un ton bien haut et bien décisif. Il parle, dans l'avertisse-

(*) L'*Instruction sur les Etats d'oraison*, imprimée au tome XXVII. (*Edit. de Vers.*)

ment, de trente-quatre articles (*) de deux grands prélats, qu'il veut expliquer avec plus d'étendue : il ne dit pas qu'il les ait signés. On trouve un peu extraordinaire qu'il ait entrepris de faire cette explication sans concert avec eux, et après avoir vu mon livre (**). Ce procédé étonne tout le monde, et à la Cour et à la ville, et l'on remarque beaucoup qu'il a dit dans l'avertissement : « Les mystiques » savent bien que je les entends; et je leur laisse » à juger, si je n'explique pas leurs maximes avec » plus d'exactitude, que la plupart d'entre eux » n'ont pu jusqu'ici les expliquer ». On dit tout haut, que par ces paroles il se veut mettre à la tête du parti. Le livre est fort peu de chose. Ce n'est que propositions alambiquées, phrases et verbiage : on est assez déchaîné contre tout cela. Il y auroit des propositions essentielles à relever. Nous garderons toutes les mesures de charité, de prudence et de bienséance. On trouve l'action hardie et sans mesure. M. de Cambrai a pressé et précipité son livre : M. l'archevêque de Paris est irrité de ce procédé. Vous n'avez, vous et M. Phelippeaux, qu'à ouvrir les oreilles.

A Paris, ce 11 *février* 1697.

(*) Voyez ces trente-quatre Articles, tom. XXVII, pag. 12 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(**) Bossuet avoit mis son livre *sur les Etats d'oraison* en manuscrit entre les mains de M. de Cambrai, qui refusa de l'approuver, comme on a vu, et qui dès-lors résolut de donner son livre des *Maximes*; dessein qu'il exécuta dans un profond secret, sans en rien communiquer à M. de Meaux. Voyez la *Relation sur le Quiétisme*, sect. III, n. 16; tom. XXIX, pag. 562. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XC.

DE BOSSUET A M. GODET DES MARAIS,

ÉVÊQUE DE CHARTRES (*).

Sur le livre des *Maximes*, et ce qu'on en disoit dans le monde.

J'AI vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, et je n'ai rien appris de nouveau. Le livre fait grand bruit et je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit; les autres, qu'il y a des choses très-hardies; les autres, qu'il y en a d'insoutenables; les autres, qu'il est écrit avec toute la délicatesse et toute la précaution imaginables, mais que le fond n'en est pas bon; les autres, que dans un temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne falloit écrire que pour le condamner, et abandonner le vrai mystique à Dieu; ceux-là ajoutent que le vrai est si rare et si peu nécessaire, et que le faux est si commun et si dangereux, qu'on ne peut trop s'y opposer. Je souhaite de tout mon cœur que Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tronson; et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui, n'est pas un trop grand ménagement.

Ce 13 *février* 1697.

(*) Cette lettre est inédite. Elle fut communiquée à M. Tronson par l'évêque de Chartres. On trouvera ci-après deux lettres de M. Tronson à cet évêque, pareillement inédites, et qui ont évidemment rapport à celle-ci. C'est la XCIII.e et la C.e (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XCI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le livre de M. de Cambrai, et le mécontentement général que causoient ses procédés.

Vous aurez à présent reçu l'exemplaire de mon livre, que M. l'abbé de Catelan vous a envoyé. J'ai eu l'honneur, mon cher seigneur, de vous écrire ce que j'attendois de vous. M. de Cambrai a imprimé un livre, que je souhaite qu'on vous envoie : M. l'abbé de Catelan prendra ce soin; sans lui je l'aurois fait. On est fort soulevé contre : la manière dont il s'est conduit n'y contribue pas peu; car on a vu qu'il se cachoit de M. de Paris, et principalement de moi. On a su pourquoi il me refusoit son approbation : on a trouvé malhonnête qu'il voulût expliquer nos Articles sans concert, et écrire sur une matière que nous avons traitée en commun, sans prendre aucune mesure. Nous tâcherons d'agir de manière que la vérité soit en sûreté, sans qu'il arrive de scandale de notre côté. Priez Dieu pour l'Eglise, pour M. de Paris, pour M. de Chartres et pour moi. Je voudrois bien pouvoir m'expliquer davantage : tout à vous, mon très-cher seigneur.

M. de Paris et M. de Chartres m'approuveront; et cela est très-à-propos, à cause de la liaison qui a été marquée entre nous dans cette affaire.

Mon neveu est de retour de Naples, où il a reçu toute sorte de civilités, et il est charmé de ce voyage : il vous assure de ses respects; toute la famille vous

en dit autant. Ma sœur est toujours de même. Ha! que vous avez bien prédit beaucoup de choses! Je vous écrirai ce qui se passera de plus remarquable, autant qu'il sera possible.

A Paris, ce 16 février 1697.

LETTRE XCII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le même sujet.

Assurez-vous, Monseigneur, que je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui se pourra écrire sur l'affaire dont vous désirez, avec tant de raison, d'être informé. Le livre de M. de Cambrai continue à soulever tout le monde, c'est-à-dire, docteurs et autres, et la Cour comme la ville. Nous sommes résolus, M. de Paris, M. de Chartres et moi, après avoir tout pesé, de lui présenter les articles sur lesquels il aura à s'expliquer brièvement et précisément, après les avoir pesés et réduits en termes précis. Nous procéderons en esprit de vérité et de charité, par les voies les plus prudentes et les plus pressantes, selon que Dieu nous l'inspirera. Nous n'oublierons rien, s'il plaît à Dieu; et quoique M. de Cambrai ait engagé le père de la Chaise à parler pour son livre, nous espérons que la vérité sera si bien soutenue par tous ceux que vous avez vus engagés à sa défense, que la victoire lui demeurera toute entière. Priez Dieu pour nous : vous nous manquez bien; suppléez-y par vos prières.

On vous donne, avec raison, beaucoup de gloire, pour avoir réduit à l'obéissance les ennemis de M. de Saint-Pons (*). Je n'en dirai rien davantage, étant fort pressé; je pars pour Versailles.

On ajoutera quelques chapitres à l'ouvrage que vous avez : on vous enverra tout ce qu'on pourra.

A Paris, ce 23 février 1697.

LETTRE XCIII.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Il lui expose ses sentimens touchant le livre de Fénélon.

Je vous suis très-obligé, Monseigneur, des deux lettres que vous m'avez envoyées et qui accompagnoient celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je remarque en cela votre bonté et charité pour moi. Ce m'est une marque obligeante de votre sincère et constante amitié. Si j'ai eu, dans l'occasion dont vous me parlez, trop de ménagement pour notre ami, comme on vous l'insinue (**), ce n'a été que pour n'avoir pas eu assez de lumières. Car dans le fond, je vous avouerai franchement que j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il étoit important que le monde fût instruit de ses sentimens. Or il me semble qu'il s'en explique assez, et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir deux bons effets. Le premier, de redresser ceux qui abusent des livres des bons mystiques et de leurs ex-

(*) Les Récollets, avec qui ce prélat avoit des démêlés.

(**) Voyez la lettre XC, ci-dessus, pag. 259.

pressions, et qui, y donnant un sens opposé à la doctrine de l'Eglise et contraire à la foi et aux bonnes mœurs, tombent dans de très-grands égaremens. L'autre est de prévenir les soupçons qu'on pourroit former contre lui, en faisant connoître d'une manière claire et précise tout ce qu'il pense sur cette matière. Je ne sais quel sort d'ailleurs aura son ouvrage; mais toujours, quoi qu'on en dise, il doit empêcher, à mon avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec tant de force. Voilà mes vues, que je vous expose simplement, et que je soumets de tout mon cœur à ceux qui en ont de plus étendues. Car je sais que les miennes, quelque bonne intention qui les accompagne, étant fort bornées, me doivent toujours être fort suspectes. Celle dont je puis vous assurer qui m'est plus à cœur, et qui ne me trompera pas, est que je serai toute ma vie avec toute la reconnoissance que je dois, et avec un attachement inviolable, entièrement à vous.

Ce 24 février 1697.

LETTRE XCIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le livre de M. de Cambrai, la lettre des cinq évêques au Pape contre le livre du cardinal Sfondrate, et les *Hommes illustres* de Perrault.

Je vous envoie ma réponse à messeigneurs les cardinaux Barberin et Denhoff: je vous prie de bien

faire valoir mes reconnoissances à ces dignes cardinaux. Le livre de M. de Cambrai fait ici, et à la Cour et à la ville, le plus mauvais effet du monde pour son auteur, dont le procédé et la doctrine soulèvent tout le monde contre lui. Le Roi en est ému au-delà de ce qu'on peut penser : il lui revient de tous côtés, que tout le monde en est scandalisé. C'est M. le duc de Beauvilliers, qui, le premier, en a porté la nouvelle au Roi (*) : madame de Maintenon a suivi; et le Roi étoit en impatience de savoir mes sentimens.

Le soulèvement est au-delà de l'imagination. Je dois faire encore avec M. l'archevêque de Paris un extrait des propositions censurables, que je vous enverrai.

M. le cardinal de Janson recevra par cet ordinaire une lettre de cinq évêques au Pape contre le livre du cardinal Sfondrate (**). Aussitôt que j'eus vu le livre, j'imaginai ce dessein, qui depuis s'est trouvé conforme à la pensée de M. Phelippeaux. Le Roi a fort approuvé la lettre, dont il a demandé la traduction. J'ai fait la lettre, en ayant été chargé par M. de Rheims. Je vous prie de faire, sur ce sujet, à M. le

(*) C'est-à-dire, que le duc de Beauvilliers, en l'absence de M. de Cambrai, pour lors retiré dans son diocèse, présenta son livre au Roi, et en fit les honneurs à toute la Cour. M. de Pontchartrain, alors contrôleur-général des finances, fut le premier qui avertit le Roi, que madame Guyon avoit trouvé un défenseur dans sa Cour, dans sa maison, auprès des princes ses enfans. M. le Tellier, archevêque de Rheims, en parla aussi plusieurs fois au Roi.

(**) Cette lettre est imprimée ci-dessus, tom. XXXVIII, pag. 30 et suiv. avec le bref du pape Innocent XII, en réponse aux cinq évêques.

cardinal de Janson, toutes sortes d'honnêtetés de ma part. M. de Rheims s'est chargé de lui adresser la lettre. Le Roi l'a fort approuvée, et c'est tout ce que je puis vous en dire quant à présent. Vous ferez part à M. Phelippeaux de ce que je vous en ai dit ci-dessus.

Il y a un article dans la lettre du Roi à M. le cardinal de Janson, pour lui ordonner de rendre la lettre dans la propre main du Pape. Je suppose qu'il vous la fera voir : qui que ce soit n'en sait rien ici. Vous ne direz pas, si vous le voulez, que c'est moi qui ai fait la lettre.

Le Roi sait le bon traitement que vous ont fait les Espagnols dans votre séjour à Naples, et la manière dont le vice-roi vous a parlé de Sa Majesté, de la famille royale et de la France; et elle a paru en être contente. M. de Rheims lui a lu l'article de votre lettre sur les choses que vous a dites M. le cardinal Denhoff. J'ai vu ici M. le comte Denhoff, à qui j'ai beaucoup parlé de la religion : il est calviniste opiniâtre.

Nous attendons la suite du livre contre la probabilité (*).

Le recueil des *Hommes illustres* de ce siècle, par M. Perrault, de l'Académie, paroît depuis quelques semaines. La brigue et la jalousie de certaines gens ont fait mutiler cet ouvrage, et retrancher des hommes qui méritoient bien d'y avoir place (**).

A Versailles, ce 23 février 1697.

(*) Du père Gonzalez, général des Jésuites.

(**) M. Ledieu, secrétaire du prélat, explique dans la lettre suivante, adressée à l'abbé Bossuet, quels étoient ces personnages.

LETTRE XCV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le livre de M. de Cambrai et celui de M. de Meaux, et sur les *Hommes illustres* de M. Perrault.

M. Bossuet n'ayant rien autre chose à vous mander, il n'a pas cru devoir mettre si tard la main à la plume. Puisqu'il me la fait prendre à sa place, je profiterai, avec votre permission, Monsieur, de l'occasion, pour dire de plus que le livre de M. de Cambrai est enfin parvenu à être universellement méprisé. Plusieurs docteurs ont dit qu'il y auroit bien de quoi le proposer en Faculté, pour le censurer comme il le mérite. Aussi M. de Meaux y trouve-t-il des propositions erronées contre la coopération à la grâce, et sur d'autres matières : par où il paroît que l'auteur n'est pas bien foncé dans la théologie. Tout cela fait désirer de plus en plus l'ouvrage de notre prélat, qui vient de s'achever aujourd'hui, à la réserve des tables, qui nous tiendront encore cette semaine; et je ne crois pas que l'on puisse vous l'envoyer par le premier ordinaire. Monseigneur de Paris a donné une magnifique approbation : nous attendons celle de M. de Chartres. J'ai été chargé d'imprimer, pour joindre à cet ouvrage, un recueil des actes de la condamnation des Quiétistes, qui comprend la bulle d'Innocent XI contre Molinos, le décret de l'Inquisition aussi contre sa personne, et les autres portant condam-

nation des livres des nouveaux mystiques. Les ordonnances des prélats de notre province y sont jointes; de sorte qu'on aura sur cette matière tout ce qui s'est fait de plus remarquable contre cette secte.

Enfin paroît depuis un mois le recueil des *Hommes illustres* de ce siècle, au nombre de trente-quatre ou environ, par M. Perrault de l'Académie, qui a fait les discours très-succints qui sont joints aux estampes de chacun. Lulli et Quinault en sont, M. de Turenne, M. le Prince, M. Colbert, le cardinal de Richelieu, M. le chancelier Seguier, M. Pellisson, Descartes, plusieurs autres, et M. Phelippeaux, grand-père de M. de Pontchartrain. Dans sa généalogie on s'est contenté de dire qu'il vient de la branche des Phelippeaux établie à Blois, dans laquelle il y a eu de suite jusqu'à sept secrétaires d'Etat; et que leur famille est originaire d'Anjou, où un Jean Phelippeaux se trouve avoir occupé une charge importante auprès des anciens comtes d'Anjou, dès l'an 1400 et tant, sans entrer en d'autre détail. Je dis encore ceci, Monsieur, avec votre permission, pour le compagnon de votre voyage. Au reste, les PP. Jésuites ont fait rayer du nombre des hommes illustres, M. Pascal et M. Arnauld qui étoient gravés, et dont les éloges étoient imprimés à leur rang. Cela a révolté, surtout les gens de lettres; et leur indignation a paru même dans une lettre imprimée qui a couru.

A Paris, ce lundi soir, 25 février 1697.

LETTRE XCVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le retour du cardinal de Janson en France, et sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 12 février. Nous avons déjà parlé de vous, M. le cardinal de Bouillon et moi : il témoigne de la joie de vous rencontrer à Rome. Je lui ferai bien vos complimens, et votre lettre sur sa mission m'en donnera un grand sujet. Je ne doute pas du regret qu'on aura à Rome d'y perdre M. le cardinal de Janson : ce que vous me dites *del grand concetto* qu'on a de lui en Italie, m'a fait un grand plaisir. Il est égal ici; et nous y aurons autant de joie de le voir, qu'on aura de regret de le perdre à Rome. Assurez-le bien de mes respects : vous ne lui en sauriez trop dire : ni trop l'assurer d'un sincère attachement, et d'une parfaite reconnoissance de toutes les bontés qu'il nous témoigne par des effets si agréables.

Je fais réponse à M. Phelippeaux sur les décrets du Quiétisme. Mon livre achève de s'imprimer : je vous l'enverrai aussitôt avec une lettre au Pape, pour le lui présenter. Celui de M. de Cambrai a excité un soulèvement si universel, et qui, au lieu de diminuer, augmente si fort, que jamais il ne s'en est vu un pareil. Il y faudra apporter quelque remède : je vous en parlerai, quand on aura pris un parti. Le mien, en attendant, est de parler le

moins que je puis. Nous garderons toutes les mesures que la charité et la paix demandent.

Soyez attentif à notre lettre sur le cardinal Sfondrate. Je vous ai mandé que M. le cardinal de Janson, à qui on l'a adressée, a ordre de la rendre lui-même à Sa Sainteté. Je vous en enverrois une copie, si je ne croyois pas que M. le cardinal de Janson vous la fera voir.

A Paris, ce 4 mars 1697.

LETTRE XCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur la satisfaction donnée à M. de Saint-Pons; les excuses du refus que M. de Cambrai avoit fait d'approuver son livre; et le soulèvement universel que causoit celui de ce prélat.

Je vous ai déjà fait mes complimens, mon cher seigneur, sur la grande part que vous avez eue à la satisfaction qui a été faite et donnée à M. de Saint-Pons. Quand vous aurez occasion de faire savoir à ce prélat la joie que j'en ai, par le respect particulier que j'ai pour lui, aussi bien que pour l'intérêt commun, vous me ferez plaisir.

M. de Cambrai ne donne point d'autre cause du refus de l'approbation, sinon qu'il ne pouvoit pas consentir, comme il eût fait par cet acte, à condamner madame Guyon.

Je ferai une attention nouvelle à la huitième proposition des Bégards : il m'a paru que c'eût été trop tirer les choses par les cheveux, que de l'attribuer aux nouveaux mystiques. Je suis bien heureux en

effet d'avoir eu saint Chrysostôme pour moi (*) dans le trente-troisième article : car sans cela vous m'écrasiez avec saint François de Sales et toutes les Saintes, même avec les plus excellens commentateurs; mais, Dieu merci, je suis sauvé. J'ai bien su que Cassien étoit de même avis; mais je ne le cite qu'à regret dans de telles choses, où le plus souvent il est outré dans ce qu'il dit le mieux.

Si l'on n'est pas content de la raison que j'ai donnée dans la préface, du soin que je prenois pour certains mystiques, j'aurai du moins fait connoître que ce n'est pas par la grande estime que je fais de leur autorité. J'ai un peu corrigé les six dernières lignes que vous avez vues : mais quand on pensera que j'ai un peu regardé, quoique obliquement, M. de Cambrai, je ne m'en offenserai pas; et il étoit difficile de laisser passer l'affectation de défendre madame Guyon, sans en dire quelque mot en général.

Si vous avez de l'impatience de voir le livre de M. de Cambrai, j'en ai encore plus pour en savoir votre sentiment, maintenant que vous le devez avoir reçu de M. l'abbé de Catelan. Ce que je vous puis dire en attendant, c'est que le soulèvement est universel, et augmente à mesure que le livre se répand. La Cour s'est d'abord soulevée autant et plus que la ville. Quelques Jésuites s'y sont déclarés, entr'autres le père de Valois, et, à ce qu'on dit, le père de la Chaise; mais cela n'appaise pas les esprits : vous aurez appris tout le reste par ma lettre précédente.

(*) Sur les demandes et désirs excessifs d'un amour sans règle.

Je compte que mon livre sera présenté dans la semaine prochaine, et que de lundi en huit je l'enverrai au Pape avec une lettre pour sa Sainteté. Vous saurez tout exactement. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 9 mars 1697.

LETTRE XCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son livre et l'attente du public; et sur les défenseurs de M. de Cambrai.

Voila quatre exemplaires de mon livre, dont j'en destine un à sa Saintteé, l'autre à M. le cardinal de Janson, le troisième au cardinal Spada, et le quatrième est pour vous. Vous pouvez toujours faire relier ces livres, en attendant que je vous envoye deux lettres, l'une pour sa Sainteté, et l'autre pour M. le cardinal Spada : vous les recevrez par l'ordinaire prochain. J'en parlerai au Roi, qui le trouvera très-bon, en même temps que je lui présenterai le livre. Vous ne sauriez croire quelle est à ce sujet l'attente du public : on s'attend de trouver la consolation et l'instruction que M. de Cambrai à ôtées au peuple par sa sécheresse. Le soulèvement continue avec indignation et mépris : on ne voit paroître de défenseurs déclarés de son avis, que les Jésuites. M. le cardinal de Bouillon se mêle dans cette affaire, pour soulager ce prélat. On est engagé dans une autre route avec le Roi, par M. de

Paris et madame de Maintenon. Je ne puis vous rien dire du père de la Chaise, qui ne s'explique pas.

Il y a un grand mouvement à la Cour sur un démêlé pour la place au sermon, entre l'évêque d'Orléans (*), et M. de la Rochefoucauld : je vous en manderai le détail de Versailles, où je vais.

Nous vous enverrons des exemplaires de mon livre pour nos amis par une autre voie.

Vous savez que le chambellan, le gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes occupoient au sermon le dos de la chaise du Roi. Le premier aumônier avoit une quatrième place, à la droite du premier gentilhomme. C'est celle-là que M. de la Rochefoucauld a demandée et obtenue pendant l'absence de M. d'Orléans, et de M. l'abbé de Coislin. M. d'Orléans est revenu d'Orléans pour cette affaire.

A Paris, ce 11 mars 1697.

LETTRE XCIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui parle de son prochain retour en France, et de la manière dont il devoit se conduire à l'égard du cardinal de Bouillon.

J'ai reçu votre lettre du 26 février : nous approuvons beaucoup la résolution que vous prenez,

(*) M. du Cambout de Coislin, qui étoit alors premier aumônier, et fut dans la suite grand aumônier. Bossuet explique à la fin de cette lettre le sujet de la dispute.

de

de revenir aussitôt que vous aurez vu à Rome M. le cardinal de Bouillon. Il vous prépare toute sorte de bon accueil, et m'a même dit qu'il prétendoit bien que vous n'auriez point d'autre logis que le sien; mais il faut demeurer dans votre train ordinaire, et seulement lui rendre fort assidument vos respects. C'est bien fait aussi de faire votre voyage comme vous l'avez projeté, et de ne donner point de fatigue à M. le cardinal de Janson.

Voilà ma lettre au Pape (*). Je n'ai rien fait, comme vous pouvez croire, qu'avec l'agrément du Roi. Recevez les ordres de M. le cardinal de Janson pour votre audience; résolvez avec lui les pas qu'il faudra faire du côté du cardinal Spada : ne perdez point de temps à mettre ma lettre aux pieds de Sa Sainteté.

Tout le monde est ici si déclaré contre M. de Cambrai, et pour le procédé, et pour le fond de la doctrine, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Vous verrez bien que j'ai évité de parler contre M. de Cambrai, quoique tous mes principes soient contraires aux siens.

Je vous envoie son livre, et au premier ordinaire vous pourrez avoir mes remarques : faites les vôtres en attendant, avec M. Phelippeaux. Prenez bien garde à ajuster comme il faut les cartons pour mon livre, qu'on vous envoie : ils sont de conséquence.

Nous avons, pour la vérité et pour nous, ma-

(*) Cette lettre, ainsi que la réponse de Sa Sainteté, est imprimée en tête de l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, tom. XXVII, pag. 47 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

dame de Maintenon. Le Roi est presque autant déclaré, et indigné contre M. de Cambrai. Le père de la Chaise a écrit à M. le cardinal de Janson en faveur de ce prélat; mais le Roi y a pourvu (*). Vous devez vous expliquer fort sobrement. Le père de la Chaise est venu me voir bien humblement.

A Paris, ce 18 *mars* 1697.

(*) Le père de la Chaise écrivit au cardinal de Janson, qu'il lui recommandoit, par ordre du Roi, les intérêts de M. de Cambrai. Le cardinal répondit dans sa dépêche, que conformément à l'ordre du Roi, qu'il avoit reçu par le père de la Chaise, il auroit un soin particulier de protéger le livre de M. de Cambrai. Le Roi ayant lu la dépêche, fut étonné d'un tel procédé : il manda le père de la Chaise, et lui fit de très-vifs reproches. M. de Torcy, secrétaire d'Etat, désavoua, dans la dépêche suivante, l'ordre donné par ce Père, et manda au cardinal que l'intention du Roi n'étoit pas qu'il protégeât un livre qui avoit excité du scandale dans son royaume. Madame de Maintenon, dans une lettre à M. de Noailles, archevêque de Paris, du 16 mars 1697, confirme tous ces faits : « Le père de la Chaise, lui marque-t-elle, a avoué au Roi, qu'il » a envoyé le livre de M. de Cambrai à M. le cardinal de Janson, » et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le Roi l'a trouvé très-» mauvais; et ce tour d'adresse de M. de Cambrai fait un effet bien » contraire à celui qu'il en attend; car le Roi va désavouer la » lettre de son confesseur. La cabale devient de jour en jour plus » grande et plus hardie : je n'y vois ni simplicité ni passiveté. C'est » à vous et à M. de Meaux à soutenir la cause de l'Eglise, que le » père de la Chaise attaque auprès du Roi. Mais jusqu'ici, tout ce » que la cabale fait, retombe sur elle », etc. *Lettres de madame de Maintenon*, tom. III, p. 76.

LETTRE C.

DE M. TRONSON A L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Sur les dispositions de M. de Cambrai à l'égard des explications qu'on lui demandoit sur son livre.

Je profite du peu de relâche que me donne mon rhumatisme, pour vous mander les dispositions où se trouve notre ami. Il est prêt à profiter des remarques que monseigneur de Meaux et d'autres feront sur son livre, et de déférer absolument à ce que monseigneur de Paris, M. Pirot, et quelque autre personne croiront qu'il doit expliquer ou corriger dans son ouvrage. Il me semble qu'après cette démarche on ne pourra plus douter de ses sentimens, qu'on n'aura plus sujet de le soupçonner de Quiétisme, ni de craindre ce que l'on en appréhendoit pour l'avenir. Je ne sais si on ne soupçonnera point que ce que je dis ici vient encore d'un trop grand ménagement; mais j'ai cru qu'en parlant d'un ami à un ami, je pouvois simplement écrire ce qui me venoit en pensée. J'espère que vous le recevrez avec votre bonté ordinaire pour celui qui est entièrement à vous.

Ce 21 mars 1697.

LETTRE CI.

DE BOSSUET A SON NEVEU (*).

Sur la lettre des cinq évêques, touchant le cardinal Sfondrate; et sur l'extrait des propositions erronées du livre de M. de Cambrai, que M. de Noailles et Bossuet devoient faire par ordre du Roi.

J'ai reçu à Paris votre lettre du 5 : j'attends avec impatience vos sentimens, et l'effet de la lettre que nous avons écrite sur le cardinal Sfondrate. On aura vu du moins que nous sommes entrés de nous-mêmes dans les sentimens des bien intentionnés de Rome.

Je viens d'écrire au grand duc, en lui envoyant mon livre. Nous en ferons passer, le plutôt que nous pourrons, à Rome pour nos amis.

Nous sommes convenus, M. de Paris et moi, par ordre du Roi, de travailler incessamment à l'extrait des propositions du livre de M. de Cambrai et à leur qualification. Il faut un peu de temps pour mettre cela en état. Le livre est insoutenable et abandonné : les Jésuites qui le soutenoient d'abord, ne parlent plus que des moyens de le corriger; et ceux qu'on a proposés jusqu'ici, sont foibles. Le Père de la Chaise

(*) Cette lettre, qui contient une censure abrégée du livre des *Maximes des Saints*, manifeste les vrais motifs du zèle de Bossuet contre cet ouvrage; et il n'est personne, tant soit peu équitable, qui n'ajoute une foi entière aux déclarations que l'évêque de Meaux faisoit sans gêne à son neveu, dans une lettre qu'il ne pouvoit soupçonner devoir être un jour imprimée, et où les hommes décèlent ordinairement les véritables dispositions de leur cœur.

a dit au Roi, qu'un de leurs pères, qu'il dit être un grand théologien, y trouvoit quarante-trois propositions à réformer. Il m'a dit à moi-même la même chose, à la réserve du nombre des propositions.

Il y a dans ce livre plusieurs propositions qui sont directement contraires aux trente-quatre Articles que l'auteur a signés, entre autres au huitième et onzième. Ce qui est répandu dans tout le livre contre le désir du salut, l'indifférence à cet égard, le trouble involontaire de la partie inférieure en Jésus-Christ, pag. 122, est erroné et plein d'ignorance. Le sacrifice absolu de son salut, et l'acquiescement simple à sa perte et à sa damnation, pag. 90 et 91, est une impiété manifeste, réprouvée à l'article XXXI, signé par l'auteur. La page 92 contredit les autres, et n'est qu'une vaine palliation de l'erreur. Un amour qui, pag. 3 et 17, est appelé impie et sacrilége, est marqué dans la même page 17, comme une préparation à la justification. Vous trouverez, vers la page 97, le Quiétisme tout pur, c'est-à-dire, l'attente oisive de la grâce, sous prétexte qu'il ne la faut pas prévenir. Plusieurs passages cités pag. 55 et 126, de saint François de Sales, ou ne se trouvent pas dans les ouvrages de ce saint, ou sont pris à contre-sens, et même manifestement tronqués. Vous en trouverez quelques-uns que j'ai marqués dans les livres VIII et IX de mon *Instruction sur les Etats d'oraison*. Les premières définitions sur lesquelles roule le systême, sont fausses et erronées. L'avertissement, et tout le style du livre a paru d'une arrogance infinie; et tout est tellement alam-

biqué depuis le commencement jusqu'à la fin, que la plupart n'y entendent rien; et après l'avoir lu, il reste seulement la douleur de voir la piété toute consister dans des phrases, dans des subtilités, dans des abstractions. Je n'ai pas le temps d'en dire davantage; et en voilà plus qu'il n'en faut, pour vous faire voir les causes du soulèvement et de l'indignation universelle.

J'écris tout ceci avec douleur, à cause du scandale de l'Eglise, et de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avois cru faire le meilleur de mes amis, et que j'aime encore très-sincèrement, malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi. Je n'ai point la liberté de me taire après ce qu'il dit dans son avertissement, qu'il expose la doctrine que M. de Paris et moi avons établie dans les trente-quatre Articles. Nous serions prévaricateurs, si nous nous taisions, et l'on nous imputeroit la doctrine du nouveau livre.

Au reste, il a assuré le Roi et tout le monde, qu'il auroit la docilité d'un enfant; et qu'il se rétracteroit hautement, si l'on lui montroit qu'il avoit avancé des erreurs. Nous le mettrons à l'épreuve; car ce sera par lui-même que nous commencerons. En voilà assez sur ce sujet, et trop; mais il n'est pas inutile que vous soyez instruits, vous et M. Phelippeaux. J'ajouterai seulement que tout l'écrit de ce prélat est plein de contradictions, et que le faux et le vrai s'y trouvent souvent ensemble.

M. de Paris, M. de Rheims et moi n'avons aucune part à la lettre du Roi, pour désavouer ce que le père de la Chaise a écrit à M. le cardinal de Janson

en faveur de M. de Cambrai. M. le cardinal d'Estrées est déclaré contre ce prélat assez ouvertement : M. le cardinal de Bouillon tortille.

A Meaux, ce 24 mars 1697.

LETTRE CII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET (*).

Il lui témoigne son mécontentement du livre de M. de Cambrai, et loue le zèle de Bossuet dans la défense de la vérité.

Je vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me taire. Le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains : je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de l'Eglise. Je pensois que toutes les impressions qu'avoit pu faire sur lui cette opinion fantastique étoient entièrement effacées, et qu'il ne lui restoit que la douleur de l'avoir écoutée; mais je me suis bien trompé.

On sait que vous avez écrit contre ce système monstrueux, c'est-à-dire, que vous l'avez détruit; car tout ce que vous écrivez, Monseigneur, sont des décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume, comme il a fait en quantité d'autres occasions, et qu'il lui donne la force nécessaire; en sorte qu'il n'y en ait pas un trait qui ne porte coup. Pendant que je

(*) Cette lettre est rapportée dans la *Vie de M. de Rancé*, par l'abbé de Marsollier, liv. VI, ch. XI.

ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indignation, je demande à notre Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnoître ses égaremens. Dieu, Monseigneur, vous a choisi dans nos temps entre les autres hommes, pour soutenir la vérité; et vous l'avez fait jusqu'ici en toutes rencontres, et avec tant de succès, que je ne doute point que vous ne le fassiez encore dans celle-ci avec le même bonheur.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, l'intérêt que je prends dans tout ce qui vous regarde; car je m'assure que vous en êtes bien persuadé, aussi bien que de la reconnoissance, de l'attachement et de tout le respect avec lesquels je suis, etc.

Fr. Armand-Jean, ancien abbé de la Trappe.

Mars 1697.

LETTRE CIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il lui parle du mécontentement général contre le livre de M. de Cambrai, et témoigne beaucoup de compassion pour ce prélat.

J'ai reçu, Monseigneur, votre lettre du 13 : j'ai donné ordre qu'on vous adressât un paquet de livres pour vous, et pour Messeigneurs de votre voisinage. Je vous envoie, en attendant, les derniers cahiers, qui, joints avec ce que vous avez, feront l'ouvrage complet.

Vous avez raison sur l'article 8 des Bégards : je n'y

avois pas regardé d'assez près; je tâcherai de réparer le tort que j'ai.

Quant à M. de Cambrai, le soulèvement et l'indignation augmentent de jour en jour contre son livre; et on se déclare à mesure qu'on lit le mien. Il est consterné; mais je ne vois pas encore qu'il soit humilié, puisqu'il ne songe qu'à pallier. Les Jésuites sont ses seuls partisans: encore disent-ils eux-mêmes, que leurs plus habiles théologiens trouvent jusqu'à quarante-trois propositions à corriger. J'attends avec impatience vos sentimens, sans les vouloir prévenir en rien par les miens. Je pardonne à M. l'abbé de Catelan d'être politique avec tout autre que vous. M. de Cambrai a endormi M. de Fleury comme beaucoup d'autres. Je reçus hier une lettre de M. l'ancien abbé de la Trappe, d'une force incomparable contre M. de Cambrai: prions pour lui, car il est à plaindre et à déplorer. Je suis avec le respect que vous savez, etc.

A Meaux, ce 29 mars 1697.

LETTRE CIV.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il fait de grands éloges de son livre *sur les Etats d'oraison*, et lui demande ses remarques sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai différé, Monsieur, jusqu'à présent à vous faire mes remercîmens du livre que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, par la raison qu'avant de vous les faire, je voulois en avoir pris la lecture:

ce que j'ai fait, en l'accompagnant de mon admiration ordinaire pour toutes les productions de votre profonde érudition et de votre génie sublime. Mais après, Monsieur, vous avoir remercié de cette première grâce, je vous en demande une seconde avant mon départ, et avant que je prenne congé du Roi; ce qui sera le Samedi saint, après la communion pascale de Sa Majesté.

Cette seconde grâce, Monsieur, est de vouloir m'envoyer confidemment vos remarques sur le livre de M. de Cambrai, vous donnant ma parole de ne les mettre entre les mains de personne, ni d'en donner aucune copie. Si cette affaire par malheur ne s'accommodoit pas, avant mon arrivée à Rome, par les voies de la douceur et de la charité chrétienne et épiscopale, qui doivent vous porter à interpréter le plus bénignement que faire se pourra toutes les expressions qui peuvent choquer d'abord, et M. de Cambrai à vouloir donner tous les éclaircissemens nécessaires, pour que la droiture et la pureté de sa conduite et de sa doctrine ne laissent aucun doute dans l'esprit de ceux qui ne cherchent que la vérité; si cette affaire ne s'accommodoit pas par cette voie avant mon arrivée à Rome, il est comme inévitable que j'en entendrai parler à Rome dans le tribunal où ces matières sont portées, à la tête duquel apparemment je me trouverai, les infirmités de MM. les cardinaux Cibo et Altieri qui en sont aussi, ne leur permettant plus de s'y trouver.

Par cette raison, Monsieur, je dois désirer que vous me confiiez vos remarques, quoique encore imparfaites. Je vous avouerai, Monsieur, que j'ai tou-

jours désiré de les avoir avant que de lire avec attention le livre de M. de Cambrai, que je n'ai lu que rapidement; parce que j'ai regardé vos remarques comme nécessaires, pour que la tendresse et l'estime que vous savez que j'ai pour lui, aussi bien que vous, ne séduisît sans ce secours mes lumières, beaucoup inférieures aux vôtres en toutes choses, et principalement dans cette théologie mystique fort différente de celle de l'Ecole. Encore une fois, Monsieur, faites-moi l'amitié de m'envoyer confidemment les remarques qui me sont nécessaires; voulant durant le chemin lire et relire le livre de M. de Cambrai avec le secours de ces remarques, dans lesquelles je vous supplie de ne rien omettre de ce qui vous aura pu paroître d'abord blâmable, quoique votre charité épiscopale, indépendamment des sentimens que vous m'avez toujours fait paroître pour un prélat aussi distingué par son mérite qu'est M. de Cambrai, vous ait fait trouver un bon sens à ses propositions.

Je crois, Monsieur, que la droiture de mon cœur, mon amour pour la vérité, mon estime remplie d'une si ancienne, permettez-moi ce mot, amitié pour vous, sont assez connues, pour que vous ne soupçonniez pas que mon estime et ma tendresse pour M. de Cambrai me puissent porter à faire l'usage de vos remarques qui pût être le moins du monde désavantageux à la vérité et à vous. Au moins vous puis-je assurer avec sincérité, que ni M. de Cambrai, ni aucune personne de celles que vous avez lieu de croire être plus dans ses intérêts et ses sentimens que dans les vôtres, n'ont et n'auront aucune

connoissance, qu'autant que vous le voudrez, de la prière que je vous fais par cette lettre, que je vous envoie par un homme exprès, pour qu'elle ne puisse pas tomber en d'autres mains que les vôtres, non plus que de la réponse dont vous m'honorerez. Croyez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'on ne peut vous être acquis plus absolument et plus cordialement que je vous le suis.

Le card. DE BOUILLON.

Ce 30 mars 1697.

LETTRE CV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'ouverture que le cardinal d'Estrées avoit faite au cardinal de Janson de ses sentimens touchant le livre de M. de Cambrai.

J'AI reçu votre lettre du 12, et mon frère m'envoie celle que vous lui écrivez de même date. Je suis bien aise que M. le cardinal d'Estrées ait eu la sincérité d'expliquer à M. le cardinal de Janson ses sentimens sur le livre de M. de Cambrai : il ne les a pas cachés dans ce pays-ci. Vous faites bien de parler modestement, ainsi que votre compagnon : la chose ne parlera que trop par elle-même.

Les Jésuites font le plongeon, comme je vous l'ai mandé. Personne ici ne peut comprendre pourquoi l'on veut voir dans toute cette intrigue le cardinal de Janson. J'apprends avec plaisir ce que vous me mandez de l'estime universelle où est ce cardinal à Rome.

Pour vous dire des nouvelles des livres, le mien

paroît bien reçu; et la doctrine que j'y propose a augmenté le soulèvement contre celui de M. de Cambrai, qui en est consterné. Il devoit aller passer les fêtes à Cambrai; mais il est demeuré, et ne paroît point à la Cour. M. de Malezieu lui a prêté sa petite maison que vous connoissez, et il y est dans un état dont on écrit avec compassion. Il sera question de s'expliquer; et quelque envie qu'on ait de le soulager, on ne veut point que la vérité en souffre.

M. le Nonce me parla avant mon départ du bon témoignage qu'il me rendoit à Rome : je l'ai su depuis par d'autres personnes, à qui il l'a dit.

Voici le temps où il faudra que vous reveniez : un plus long séjour seroit interprété à oisiveté. Jusqu'ici tout va bien; mais il ne le faut pas gâter. J'ai besoin de vous et de M. Phelippeaux; et je compte que l'arrivée de M. le cardinal de Bouillon vous déterminera, sans attendre le départ de M. le cardinal de Janson. Vous aurez encore quelque chose à voir en Italie, et vous saurez bien prendre votre tour.

Souvenez-vous, dans l'occasion, de m'écrire quelque chose d'obligeant pour M. l'abbé Renaudot, qui dit sans cesse mille biens de vous.

A Meaux, ce 31 mars 1697.

LETTRE CVI.

DU CARDINAL LE CAMUS,

AU CURÉ DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS.

Sur les vices du livre de M. de Cambrai.

Je vous rends grâces, Monsieur, du soin que vous avez pris d'envoyer pour moi chez mon frère les ordonnances de monseigneur l'archevêque de Paris : je vous serai obligé, si vous voulez bien y joindre celle qui regarde la retraite des ordinands.

Je lis présentement le livre de M. de Cambrai : je n'ai pas encore celui de M. de Meaux. Je trouve qu'on subtilise beaucoup, et qu'on met au jour quantité de cas métaphysiques qui scandalisent les foibles, dont les théologiens méthodiques et exacts ne peuvent s'accommoder, et dont les libertins se raillent. Si un mot a échappé à quelque pieux auteur, on prétend autoriser par-là un langage fort différent de celui dont les saints Pères se sont servis communément dans l'Eglise. Mais comme ces nouveautés de langage et de sentimens sont entièrement bannies de ce diocèse, je n'ai rien à dire là-dessus. On ne peut être à vous, Monsieur, avec plus d'estime et de cordialité que j'y suis.

Le card. le Camus.

A Grenoble, ce 1.er avril 1697.

LETTRE CVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la nécessité de faire droit aux plaintes des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate; les efforts de M. de Cambrai pour désunir M. de Paris et M. de Meaux, et sur les raisons qui obligeroient ce dernier à parler contre son livre.

J'ai reçu votre lettre du 19 mars : vous en recevrez deux de moi par cet ordinaire, parce que celle que j'écrivis dimanche dernier, arriva trop tard d'un jour à Paris. Nous attendons l'effet de notre lettre à Sa Sainteté sur le livre du cardinal Sfondrate, et nous prions Dieu qu'il conduise l'esprit du Pape. Il seroit triste pour l'Eglise et pour son pontificat, qu'on épargnât un livre plein de si grandes erreurs, et le déshonneur en demeureroit au saint Siége.

Je n'ai rien davantage à vous dire sur le livre de M. de Cambrai. Je vous ai mandé où il étoit : on dit qu'il y est avec des docteurs. Nous tâcherons de mettre fin à cette affaire, aussitôt que je serai à Paris.

Il est difficile que le cardinal d'Estrées ait fait voir aux Jésuites ce que vous soupçonnez (*); car je ne crois pas qu'il l'ait eu en son pouvoir.

Je ne doute point que ce que vous pensez du père

(*) La lettre des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate.

de la Chaise (*) ne soit véritable : il est Jésuite autant que les autres.

Faites bien mes amitiés au père Dez : vous savez qu'il est de mes amis particuliers. Assurément c'est une tête, et un homme bien intentionné et droit (**).

Je n'ajoute rien à ce que je vous ai mandé de votre retour. Tous nos amis sont ici d'accord qu'il est temps d'y penser, et qu'un plus long séjour ne feroit pas bien ici.

Je vous aurois envoyé la lettre des cinq évêques au Pape, si je n'avois tenu pour certain que M. le cardinal de Janson vous en feroit part. On n'en a donné ici aucune copie qu'au Roi en français et aux évêques souscrivans.

Je ne sais si je vous ai mandé, que M. de Cambrai fait ce qu'il peut pour nous détacher M. de Paris et moi : ses efforts ont été très-inutiles jusqu'ici. Je ne puis me dispenser de parler, puisqu'il dit dans son avertissement qu'il ne veut qu'expliquer nos Articles : mais j'ai agi, et continuerai d'agir avec toute la modération possible.

A Meaux, le jour de Pâque, ce 7 avril 1697.

(*) Qu'il protégeoit le livre de M. de Cambrai, et étoit entièrement dans ses intérêts.

(**) Il étoit Jésuite. On verra par la suite de cette correspondance qu'il fut à Rome un zélé partisan de M. de Cambrai.

LETTRE

LETTRE CVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET

A L'ÉVÊQUE DE MEAUX, SON ONCLE (*).

Il lui rend compte de la conversation qu'il a eue avec le saint Père, en lui présentant le livre du prélat *sur les Etats d'oraison.*

Hier, après dîner, j'eus l'honneur de présenter à Sa Sainteté votre livre et votre lettre. Il seroit trop long de vous mander tout ce qu'elle m'ordonna de vous faire savoir de sa part. Elle me répéta tout ce qu'elle avoit dit à M. le cardinal de Janson : que vous étiez le premier évêque de l'Eglise, et le soutien de la religion en toute occasion; qu'il n'ignoroit pas l'estime que tout le monde faisoit de vous. Il me répéta cinq ou six fois : Nous le portons dans notre cœur. C'est la même expression dont il se servit après avec moi, en me parlant de moi. Enfin on ne peut rien ajouter au bien qu'il me dit de vous, et à l'obligation qu'il assure vous avoir, de ce que vous soutenez ainsi la bonne doctrine de l'Eglise. Je lui rapportai en peu de mots

(*) C'est le seul fragment que nous ayons de toutes les lettres que l'abbé Bossuet écrivit à l'évêque de Meaux son oncle, depuis son départ pour l'Italie, jusqu'au moment où l'affaire de M. de Cambrai fut portée devant le saint Siége. Ces lettres, qui devoient contenir des anecdotes curieuses sur la Cour de Rome, les différens personnages de l'Italie, les affaires de l'Eglise, etc. ou n'ont pas été conservées dans le temps, ou ont été égarées depuis; en sorte qu'il ne reste, pour tout ce commencement de la correspondance, que les lettres de l'oncle au neveu.

à quelle occasion vous aviez donné ce livre, et quelle en étoit la nécessité. Il me fit connoître qu'il étoit instruit de ce qui se passoit en France à ce sujet. Je fus très-aise de ce qu'il ne me parla pas de M. de Cambrai, ne voulant, en aucune façon, m'en entretenir. Après avoir tenu long-temps la conversation sur votre sujet, il me demanda des nouvelles de Naples, comment j'avois trouvé cette grande ville : il m'entretint de Rome et de mille autres choses. Je tâchai de le contenter sur tout, le mieux qu'il me fut possible. Il m'a reçu avec un air si humain, que je ne me trouvai en aucune façon embarrassé devant lui. Vous croyez bien que cela ne se passa pas, sans lui marquer non-seulement le respect et l'amour que vous avez pour sa personne, mais encore celui de toute la nation. Je lui dis une chose qui lui fit plaisir; c'est qu'il étoit plus heureux qu'aucun de ses prédécesseurs, puisqu'il avoit le bonheur de réussir en tout ce qu'il désiroit; qu'il venoit de voir réussir la paix d'Italie, qu'on pouvoit dire son ouvrage, et qu'il auroit encore le bonheur de mettre la paix dans toute l'Europe, ce qui étoit l'ouvrage du ciel et l'effet de ses prières et de ses souhaits. Le saint Père me parut très-touché de ce discours : il me répéta plusieurs fois qu'il désiroit ardemment cette paix; et à cette occasion il me parla du Roi, comme un père qui aime tendrement son fils. Je lui dis : Saint Père, il n'a pas seulement l'avantage d'être votre fils aîné, il a celui d'être le seul qui soutienne la religion, et par conséquent le saint Siége. Ce fut là-dessus qu'il s'étendit sur les louanges du Roi, m'assurant

que ce que je disois étoit vrai; que le Roi étoit la colonne de l'Eglise et du saint Siége; que sans lui tout seroit ébranlé; qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conservation d'une vie si précieuse, qui est, dit-il, plus précieuse à l'Eglise que la nôtre propre. Oui, ajouta-t-il, sans lui, sans lui seul tout seroit perdu, et nous ne saurions trop lui marquer notre reconnoissance. Ce bon Pape ne pouvoit finir sur une si ample matière. Je suis sensiblement touché de ses manières naturelles, et de cette bonté qui fait son véritable caractère.

Ce 9 avril 1697.

LETTRE CIX.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Sur le livre de Bossuet, *les Etats d'oraison*, et les illusions des Quiétistes.

Je n'ai reçu que depuis deux jours le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je ne vous dirai point, Monseigneur, qu'il ait surpassé mon attente, mais bien que j'y ai trouvé, dans le peu que j'en ai déjà lu, tout ce qu'on pouvoit désirer pour l'établissement de la vérité, et pour la destruction de l'erreur; et que rien ne peut être plus capable de désabuser ceux qui se sont laissés aller à leurs folles imaginations, et de prévenir les esprits qui pourroient écouter les mêmes extravagances.

Vous traitez la chose avec une profondeur et une étendue digne de vous, Monseigneur; et quoique Dieu donne à tout ce qui sort de votre plume une

bénédiction particulière, il me semble que ce dernier ouvrage en a encore été plus favorisé que les autres.

Il est vrai, Monseigneur, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Eglise, pour le salut des fidèles et pour la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez : car en vérité, si les chimères de ces fanatiques avoient lieu, il faudroit fermer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et quelque nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étoient d'aucune utilité; il faudroit, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, toute adorable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvoient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, sous des phrases toutes nouvelles, qui n'ont été imaginées que pour imposer aux ames et pour les séduire.

Nous ne manquerons point de prier Dieu, Monseigneur, qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits, et qu'il s'en rende tellement le maître, qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez; les uns, en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée; et les autres, en la regardant comme le renversement de toute la piété chrétienne. Je suis, Monseigneur, avec tout l'attachement, la reconnoissance et le respect possible,

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

Ce 14 avril 1697.

LETTRE CX.

D'UN AMI DE L'ABBÉ DE LA TRAPPE,

En réponse aux plaintes des partisans de M. de Cambrai, contre les lettres précédentes de cet abbé.

Vous m'ordonnez, Monsieur, de vous apprendre ce que l'on dit ici des deux lettres que M. l'abbé de la Trappe a écrites à M. l'évêque de Meaux : la première, sur le livre de M. l'archevêque de Cambrai; et la seconde, à l'occasion du livre de M. de Meaux. Vous paroissez même désirer savoir ce que je pense de ces lettres : je m'en vais répondre à vos deux questions; soyez persuadé, s'il vous plaît, que je le ferai sincèrement et sans aucune prévention, ni sur la matière, ni sur les personnes.

Je commencerai donc par vous dire que beaucoup de gens condamnent M. l'abbé de la Trappe, et ménagent aussi peu les termes en parlant de lui, qu'il les a lui-même peu ménagés en parlant de M. l'archevêque de Cambrai. On demande d'où vient que M. l'abbé de la Trappe s'ingère de dire son avis en une occasion de cette nature, où personne ne le consulte. On dit qu'il lui conviendroit beaucoup mieux de garder le silence, et d'attendre avec respect le sentiment des évêques qui travaillent sur cette matière, et celui du Pape qui, selon toutes les apparences, ne manquera pas de s'expliquer là-dessus. On dit que toute sa juridiction n'ayant jamais dû s'étendre au-delà des bornes de la maison

que Dieu avoit confiée à sa conduite, toutes les fois qu'il a voulu sortir de cette sphère il n'a pas répondu à sa vocation.

De la thèse générale, on passe aux circonstances particulières sur le sujet des lettres dont il est question; on prétend que par les termes dont il se sert, il oublie entièrement le respect qu'il doit au caractère de M. l'archevêque de Cambrai et à son mérite personnel; qu'il n'appartient pas à un moine de parler ainsi d'un grand archevêque; que ses expressions marquent plus son tempérament et son humeur, que son zèle et sa charité. Et pour confirmer ce sentiment, on rappelle tout ce qu'il a écrit contre M. l'abbé le Roi et le père Mabillon, dans les contestations qu'il a eues avec eux. Car vous savez, Monsieur, que le monde ne pardonne rien aux saints : il examine tout à la rigueur, lorsqu'il s'agit de les condamner. Plus ils sont élevés par leurs vertus et leur sainteté, plus on prend plaisir de les rabaisser, et de les rapprocher des autres hommes par quelque trait de foiblesse, que l'on croit découvrir en eux. Jamais cette malignité n'a paru plus grande qu'à l'égard du saint abbé dont il est question. On a donné souvent de très-fausses interprétations à des actions très-saintes : on lui a fait des crimes de plusieurs choses, qui pourront peut-être servir un jour à sa canonisation : car il y a bien de la différence, selon l'apôtre, entre le jugement de l'homme spirituel et de l'homme charnel; c'est-à-dire, de celui qui juge par les lumières de la foi, et de celui qui juge par caprice, par fantaisie, et suivant sa malignité ou sa passion.

Vous voyez, Monsieur, que je commence à me découvrir, et qu'après vous avoir informé de ce que j'ai entendu dire des lettres de M. l'abbé de la Trappe, je vous ai déjà fait connoître mes sentimens.

En effet, il n'est pas difficile de trouver pourquoi la plupart des hommes se trompent dans les jugemens qu'ils font des actions des autres. Ils prennent presque toujours pour règle de leurs jugemens leur propre disposition, sans examiner celle des personnes dont ils jugent. Pour appliquer ce principe au cas présent, voici ce que je demanderois à ceux qui condamnent si fortement les lettres de M. l'abbé de la Trappe, et le préalable que je croirois nécessaire pour les mettre en état d'en bien juger: je souhaiterois, dis-je, qu'ils voulussent se transporter d'esprit et par réflexion dans la cellule de M. l'abbé de la Trappe, et se le représenter ensuite faisant la lecture du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Il voit qu'il y est traité des voies intérieures, de la vie mystique, de la sublime oraison, de la parfaite contemplation : il ne peut croire que ce livre ne soit pas de sa compétence. Un solitaire qui a passé près de quarante ans dans son désert, qui, pendant tout ce temps, a conduit de saints religieux, dont il a connu les sentimens les plus intimes et les plus secrets, doit avoir quelque connoissance des voies intérieures, et entendre le langage mystique. Cependant il croit trouver dans ce livre des routes marquées pour arriver au pur amour, inconnues jusqu'ici aux saints habitans de sa maison et à lui-même : cela commence à lui rendre ce livre suspect.

Il le lit, il le relit avec attention : le nom, le caractère, la réputation de l'auteur le tient en suspens; il souhaiteroit trouver, par une seconde lecture, qu'il s'est trompé dans la première. Mais enfin, après un long et solide examen, il croit trouver dans ce livre un systême qui lui paroît n'être pas conforme à celui de l'Evangile et de la morale de Jésus-Christ : il croit y voir de fausses idées de la charité et du pur amour de Dieu; je dis, il croit. Plein de ces réflexions, qu'il se persuade être fondées sur les plus solides principes de la religion, son zèle s'allume, et il s'y livre entièrement et sans mesure dans une lettre qu'il écrit à M. l'évêque de Meaux, avec lequel il est lié depuis long-temps d'une amitié très-étroite. Il lui écrit comme il lui auroit parlé. Il n'a point prétendu parler au public : il n'a pas même dû s'attendre que le monde auroit la moindre connoissance de ses sentimens sur cette matière. Si quelque événement imprévu a rendu ses lettres publiques, ce n'est point sa faute : si M. l'évêque de Meaux y avoit contribué, il ne faudroit pas douter qu'il n'eût eu quelque raison très-solide pour le faire.

Mais pour revenir à M. l'abbé de la Trappe, est-ce de son zèle, ou de l'indiscrétion de son zèle qu'on le condamne? On ne peut passer pour indiscret, quand on parle à son ami comme on se parleroit à soi-même, et à un ami tel que M. l'évêque de Meaux. Pour son zèle, en le regardant en lui-même, comment peut-on le condamner avec raison, surtout dans la seconde lettre où il ne parle point de M. l'archevêque de Cambrai? M. l'abbé

de la Trappe, en lisant son livre, croit voir une secte très-dangereuse, toute prête à s'établir et à répandre de grandes erreurs parmi les fidèles : il est confirmé dans ce sentiment par le livre de M. l'évêque de Meaux, qui lui paroît ne pouvoir trouver des termes assez forts pour condamner cette pernicieuse doctrine.

Parler ainsi, dit-il en combattant les faux mystiques de nos jours, c'est anéantir la loi et les prophètes, c'est parler le langage des démons : parler ainsi, dit-il ailleurs, c'est contredire l'Evangile, c'est mettre la pierre de scandale dans la voie des enfans de l'Eglise : parler ainsi, dit-il encore, c'est tomber dans l'hérésie et dans une impiété qui renverse toutes les mœurs chrétiennes. Son livre est rempli de semblables expressions : il dit même dans la lettre qu'il a écrite au saint Père, qu'il y auroit quelque indécence qu'un évêque montrât au public ces erreurs monstrueuses, sans témoigner aussitôt son indignation, et l'horreur qu'inspire le zèle de la maison de Dieu : ce sont ses propres termes. Pourquoi le même zèle ne pourra-t-il point avoir inspiré à M. l'abbé de la Trappe les expressions dont il s'est servi, et que l'on condamne, parce qu'on les trouve trop fortes ?

Il y a bien de la différence, dit-on, entre un prélat à qui il appartient de décider et de prononcer sur les matières de doctrine et de morale chrétienne, et un moine qui doit se renfermer dans son cloître, et ne s'occuper que de ce qui se passe dans sa maison. Mais aussi il y a bien de la différence entre faire imprimer un livre et le donner au public,

et écrire une lettre à son ami. Mais je veux bien encore porter la chose plus loin, et soutenir hardiment que si M. l'abbé de la Trappe vouloit écrire sur cette matière, et instruire le public de ses sentimens sur les voies intérieures, en établir les règles, en découvrir les illusions, en combattre les abus, il n'y auroit rien dans tout cela qui ne fût dans l'ordre. Qui peut sur un tel sujet nous donner plus de lumière, qu'un homme qui doit en être instruit, non-seulement par sa profonde doctrine, mais par sa propre expérience, et par celle de tant de saints religieux qu'il gouverne depuis si long-temps? Quand on demande de quoi il se mêle de dire son avis dans cette occasion, je répondrois volontiers : De quoi se mêloit saint Bernard, quand il combattoit les erreurs d'un Pierre de Bruys, d'un Abailard, et de certains hérétiques qui avoient pris de son temps le nom d'Apostoliques? De quoi se mêloit-il, quand il travailloit à étouffer les schismes qui partageoient l'Eglise, quand il écrivoit au pape Eugène, et qu'animé d'un saint zèle, il osoit prendre la liberté de lui représenter tous ses devoirs?

Il y a de certains intérêts de l'Eglise, qui engagent le zèle de tous les chrétiens, et surtout celui de tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, qui ont quelque lumière pour pouvoir défendre la vérité qui est attaquée.

J'aurois encore beaucoup de choses à dire pour justifier M. l'abbé de la Trappe, quand même il auroit dit publiquement ce qu'il a dit en secret; mais cela m'obligeroit à faire une dissertation, et à sortir des bornes que je crois être obligé de me

prescrire dans cette lettre. Je la finis par une réflexion, qui seule devroit suffire pour imposer silence aux gens du monde qui, en cette occasion, se déchaînent impitoyablement contre M. l'abbé de la Trappe. Que ceux qui savent ce que c'est que l'amour de la vérité; que ceux qui ont senti la vive impression que fait dans un cœur véritablement chrétien le désir de la défendre contre l'erreur; que ceux-là, dis-je, parlent tant qu'ils voudront du zèle de M. l'abbé de la Trappe; qu'ils jugent s'il est indiscret, et s'il a passé les bornes. Mais pour ceux qui parlent de zèle, et qui n'en ont jamais eu le moindre sentiment; qui dans leurs réflexions et dans leurs discours ne consultent que la prudence humaine, règle toujours trompeuse quand il s'agit de juger de la conduite des saints; qu'ils ne soient point surpris si je leur dis sincèrement, qu'il doit être bien plus permis à M. l'abbé de la Trappe de juger du livre de M. l'archevêque de Cambrai, qu'il ne leur est permis de juger M. l'abbé de la Trappe, et de condamner son zèle.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir répondre aux deux questions que vous m'avez faites. Si vous désirez encore quelque nouvel éclaircissement, je suis tout prêt de vous le donner, s'il est à mon pouvoir de le faire.

On peut ajouter aux raisons ci-dessus, que M. l'abbé de la Trappe, en se faisant moine, n'a pas cessé d'être docteur; et qu'en cette qualité ayant juré de défendre l'Eglise contre ceux qui entreprendroient de donner atteinte aux vérités fondamentales, il a dû dans cette occasion où elles sont le

plus dangereusement attâquées, témoigner tout le zèle qu'on lui reproche fort injustement; puisque pour parler, il a pris celle de toutes les voies la plus simple, la plus ordinaire et la plus permise, en un mot la plus conforme à son état, qui est celle de la confiance en son ami, qui étoit actuellement occupé à défendre la même cause. Mais on ne doit pas être surpris aujourd'hui de voir des gens s'animer par un faux zèle de religion, contre ceux qui en soutiennent les véritables principes : c'est presque toujours le penchant des critiques de profession, parce que, vivant dans le monde et de son esprit, pleins d'eux-mêmes, de leurs sentimens, et vides de Dieu, ils jugent pour l'ordinaire avec autant d'autorité et de certitude, que d'insuffisance et de fausseté de lumières.

LETTRE CXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une affaire concernant son abbaye de Beauvais, avec M. le cardinal de Janson; et les bons effets de la lettre des cinq évêques.

J'ai reçu votre lettre du 26 mars, où vous accusez la réception des paquets du 23 février et du 9 mars venus ensemble.

De peur d'oublier encore de vous parler de l'affaire avec M. le cardinal de Janson, au sujet de mon abbaye de Beauvais, je me hâte de vous marquer que j'ai dit, il y a long-temps, à ses gens d'affaires, qu'il n'y avoit qu'à me donner un mémoire, et qu'as-

surément je n'aurois point de procès avec son Eminence.

Je suis ravi du bon effet que la lettre des cinq évêques commence à produire (*). Il ne se peut rien ajouter à ce qu'a dit en le présentant M. le cardinal de Janson : j'en ai rendu compte en bon lieu ; et quoique les dépêches de son Eminence doivent mieux faire connoître toutes choses que je ne le puis, j'ose dire que ce que j'en ai rapporté ne nuira pas à faire connoître combien son Eminence a servi et sert l'Eglise en cette occasion.

Tant mieux si l'on a ajouté au livre du cardinal Sfondrate (**). Ce n'est qu'au livre que nous en voulons et à la mauvaise doctrine, et non à la personne, dont nous respectons la vertu et la dignité, et en elle le choix du Pape (***).

Je suis bien aise que la lettre des cinq évêques ait

(*) Le Pape nomma, le 7 mai 1697, huit consulteurs pour examiner la doctrine du livre de Sfondrate, devant les cardinaux d'Aguirre et Noris. Ces consulteurs étoient le père Cloche, général des Dominicains, le général des Cordeliers conventuels, le père Philippe, général des Carmes déchaussés, le père Gonsales, général des Jésuites, le commissaire du Saint-Office, le père Varèse, Cordelier, le père Borelli, Barnabite, et le père Serrani, procureur-général de Saint-Augustin. Mais bientôt après on suspendit l'examen, qu'on ne reprit plus désormais, et la réclamation des évêques tomba dans l'oubli. Le prélat Fabroni, qui, dit-on, en empêcha l'effet, et qui s'efforça de même à garantir de la censure le livre de M. de Cambrai, étoit secrétaire de la Propagande.

(**) On publia à Rome que les éditeurs du livre de Sfondrate, le père Jean Damascène et le père Gabrieli, avoient ajouté bien des choses erronées dans le livre.

(***) Sfondrate avoit été fait cardinal par Innocent XII, pour le récompenser de ses écrits contre la *Régale* et contre les quatre Articles de l'assemblée du Clergé de France de 1682.

paru devant les yeux éclairés et favorables du R. P. général des Jacobins (*). Tout ce que j'entends dire de ce Père me donne de la vénération pour lui, et je vous prie de lui demander son amitié pour moi.

Je n'ai point encore reçu de lettre du cardinal d'Aguirre sur Sfondrate, si ce n'est une vieille lettre, où il me parloit avec douleur de la mort de ce cardinal, son intime ami.

Je ne doute pas que le père de la Chaise n'ait bon ordre de se rendre attentif à cette affaire, et à celle du livre de M. de Cambrai. Les Jésuites le favorisent ici ouvertement; mais on ne s'en émeut guère, et leur crédit n'est pas si grand que leur intrigue.

Je loue votre discrétion à ne pas nommer l'auteur de la lettre des cinq évêques. M. de Rheims a dit au Roi que c'étoit moi, et tout le monde le sait : ici on l'a mis dans les gazettes de Hollande et des Pays-Bas.

Il ne faut pas vous cacher ce que m'a dit ici un homme de considération sur le sujet du livre de M. de Cambrai. Il prétend qu'on doit craindre une nouvelle hérésie; qu'il en est né de plus grandes de moindres commencemens; que je devrois me tirer de cette affaire; qu'il falloit la plâtrer, et laisser dire à M. de Cambrai ce qu'il voudra. Vous pouvez juger de ce que j'ai répondu : ce que vous pouvez le moins deviner, je vous le dirai; c'est que M. de Cambrai nous a appelés comme en garantie de son Avertissement, en disant qu'il ne vouloit qu'expli-

(*) Le père Cloche, qui fut très-lié dans la suite avec Bossuet.

quer les principes de deux grands prélats, et de leurs trente-quatre Articles.

Pour vous faire connoître maintenant l'état des choses, M. de Paris, M. de Chartres et moi nous sommes réunis pour examiner le livre, en extraire les propositions, les qualifier, les donner au Roi, et par le Roi à M. de Cambrai. Nous ne voulons pas prévoir le cas qu'il refuse de satisfaire à l'Eglise. Quoi qu'il en soit, nous mettrons les choses dans la dernière évidence. Le Roi est bien intentionné pour la religion, plus que prince qui soit au monde, et nous tâcherons de faire en sorte que l'affaire finisse ici à l'amiable : après cela nouvelles choses, nouveaux conseils.

L'auteur du discours que je viens de rapporter, est le cardinal de Bouillon. C'est madame de Maintenon qui a raconté tous ses discours : ils sont conformes à ceux qu'il m'a tenus.

M. l'abbé de Chavigny est nommé à l'évêché de Troyes sur la démission de M. son oncle, qui se retire dans son séminaire, et renonce au monde et à Paris, sans lever l'étendard.

J'ai fait vos complimens à M. Phelippeaux, que le Roi a nommé comte de Maurepas.

MM. les abbés de Fleury, le Précepteur, et de Catelan, ici présens, vous saluent.

A Versailles, ce 15 avril 1697.

LETTRE CXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il témoigne beaucoup d'estime pour le cardinal Casanate, et marque comment les trois évêques procédoient à l'examen du livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 2 : j'attends des nouvelles de la présentation de mon livre et de ma lettre. Je compte que vous avez pris garde au carton, et à le faire insérer dans l'exemplaire du Pape, qui sera mis entre les mains de quelque personne importante : ce sera sans doute M. le cardinal Casanate. Je vous prie de bien remercier son Eminence de toutes les bontés qu'il me fait témoigner par vous. Sa profonde intelligence, et son grand zèle pour la vérité paroissent assez par le peu que vous me dites de sa part.

Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit sur le sujet du cardinal Sfondrate. Nous serons très-aises, non-seulement qu'on mette à couvert la personne, mais encore qu'on l'honore et qu'on la recommande. Il faut avouer pourtant que son *Innocentia vindicata* (*), dont nous avons parlé autrefois, laissant à part le fond du sujet, ne fait guère d'honneur à son savoir.

C'est une chose surprenante de voir jusqu'à quel point va le soulèvement contre M. de Cambrai, et comment il augmente tous les jours. M. de Paris,

(*) Voyez la note sur la lettre LXIV, ci-dessus, *pag.* 209.

M.

M. de Chartres et moi continuons l'examen de son livre avec toute la diligence et toute la modération possibles, sans aucun égard à la personne, encore qu'elle nous soit chère; mais la vérité est la plus forte.

M. le cardinal de Bouillon s'est ici fort déclaré pour le livre de M. de Cambrai. Je lui ai parlé sur cela en vrai ami de l'un et de l'autre.

Le Roi, M. de Paris, M. de Rheims et madame de Maintenon paroissent toujours dans la même situation.

Songez à votre retour : un plus long séjour seroit mal interprété, et deviendroit une affaire. Jusqu'ici tout se prend bien.

Vos entretiens avec le cardinal Denhoff et les cardinaux Casanate et Noris nous font bien voir l'état des choses.

Nous croyons que vous avez reçu une vingtaine d'exemplaires de mon livre par les correspondans d'Anisson.

A Paris, ce 22 avril 1697.

LETTRE CXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la bonne réception que le Pape lui avoit faite; la consolation que le prélat ressentoit de l'approbation que ce Pontife donnoit à ses travaux, et l'examen que les trois évêques faisoient du livre des *Maximes*.

J'ai appris, par votre lettre du 9, les préparations de M. le cardinal de Janson (*), et la bonne

(*) Pour procurer à cet abbé une audience du Pape.

réception dont elles ont été suivies. J'avoue que j'ai vivement senti les témoignages de la bonté paternelle de Sa Sainteté, et que ce m'est une grande consolation de voir les petits travaux que j'ai entrepris pour l'Eglise, si approuvés de son chef. Vous ne sauriez assez marquer ma reconnoissance à toute cette Cour: faites-la retentir si haut, qu'elle vienne aux oreilles du Pape; et priez M. le cardinal de Janson de vouloir bien joindre à toutes ses grâces, celle de la faire entendre à Sa Sainteté. J'attends la suite : il est important au bien de l'Eglise, dans la conjoncture présente, que je sois honoré de quelque réponse.

Vous avez bien fait d'éviter d'avoir à parler sur le sujet de M. de Cambrai : continuez à avoir la même modération.

Ma lettre à Sa Sainteté a été envoyée à M. de Rheims par M. Vivant, qui y a même remarqué quelque chose du style des lettres qui furent écrites à Rome dans l'affaire de Jansénius par les évêques de France. Il se fonde sur ces paroles, *In quâ fides non potest sentire defectum.* Mais outre qu'elles sont de saint Bernard, je crois qu'il sait bien la haute profession que j'ai toujours faite de soutenir l'indéfectibilité du saint Siége, de l'Eglise et de la foi romaine. Au surplus, on ne trouve pas ici que je me sois trop avancé; et ma lettre, que M. Vivant a comme rendue publique, y est bien reçue.

M. de Cambrai a écrit au Pape en lui envoyant son livre traduit en latin (*), pour le soumettre à sa

(*) Bossuet avoit été mal instruit : la traduction du livre n'étoit pas encore achevée, et M. de Cambrai promettoit seulement au Pape

censure : la lettre doit être à présent arrivée à Rome. Cependant nous avons ici continué de nous assembler, M. de Paris, M. de Chartres et moi : nous avons arrêté les propositions, qui ne sont pas en petit nombre, que nous trouvons dignes de censure, pour en envoyer au premier jour, et dès qu'elles seront rédigées, les qualifications précises à ce prélat. Nous ferons ensuite tout ce qu'il faudra, en charité, pour défendre la vérité. Les bonnes intentions de M. de Cambrai nous étant connues, nous ne doutons pas qu'il ne satisfasse l'Eglise; et ce nous seroit une grande douleur, d'avoir à envoyer des instructions à Rome contre des erreurs qui tendent à la subversion de la religion : cela est pour vous seulement et pour M. Phelippeaux. Je remets à votre discrétion d'en dire ce que vous jugerez à propos à M. le cardinal de Janson : notre examen étant connu, il n'y a point à en faire de mystère.

M. le cardinal de Bouillon ayant voulu savoir mon sentiment avant son départ, je lui ai parlé en ami, comme il l'exigeoit de moi : cela ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement protecteur de M. de Cambrai, et indirect défenseur de son livre.

Nous attendons la réponse sur le cardinal Sfondrate. On mande ici publiquement, que le Père général des Jésuites a offert toutes les plumes de sa compagnie pour le défendre; qu'il est pourtant un des commissaires nommés pour l'examen; que le père Diaz, cordelier espagnol, est aussi fort zélé

de lui envoyer cette traduction. Voyez sa lettre au souverain Pontife, tom. XXX, pag. 429 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

pour lui, et irrité contre les évêques de France à cause de la mère d'Agréda. Nous avons vu agréablement parmi ces commissaires, le Père général des Jacobins, et les cardinaux d'Aguirre et Noris à la tête : c'est la cause de Dieu, et non pas la nôtre.

M. Anisson m'a assuré que vous deviez avoir à présent une vingtaine d'exemplaires de mon livre pour faire vos présens.

J'attends de vos nouvelles au sujet de la préparation de votre retour, à peu près dans le temps de celui de M. le cardinal de Janson. Vous pouvez aller jusque-là, mais pas plus loin. Vous aurez beaucoup à vous donner garde du cardinal de Bouillon : vous savez combien il est de mes amis.

J'ai rendu compte à la Cour de la réception que le Pape vous a faite; et ne pouvant aller que dans quelques jours à Versailles, j'ai envoyé un grand extrait de votre lettre à madame de Maintenon : je l'ai suppliée de le faire voir au Roi.

Je vous prie, en rendant ma lettre au cardinal de Janson, d'y joindre toutes les marques de ma reconnoissance. J'embrasse M. Phelippeaux. Vous aurez été tous les deux bien aises que nous ayons fait M. Ledieu chancelier de notre Eglise.

A Paris, ce 29 avril 1697.

LETTRE CXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui rapporte tout ce que les trois évêques avoient fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et le recours de ce prélat au Pape.

J'ai reçu votre lettre du 16 avril. Nous attendons avec respect la réponse de Sa Sainteté (*). Nous ne craignons ni le père Diaz, ni même le père Tyrso (**), ni les plumes de ses confrères; et nous savons que la vérité sera toujours la maîtresse dans l'Eglise romaine.

Pour l'affaire de M. de Cambrai, il n'y a plus de mystère à en faire. Nous avons tenu huit ou dix conférences, M. de Paris, M. de Chartres et moi, pour arrêter les propositions que nous croyons condamnables dans son livre, les lui communiquer et l'inviter à les rétracter. Il a trouvé à propos d'en écrire au Pape, et il a bien fait, si c'est avec soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, et que nous ne croyons pas devoir laisser courir son livre, qui nous paroît tendre à la subversion de la religion, nous nous sentons obligés d'instruire le Pape de l'importance de la chose, et des raisons que nous avons d'en éclaircir Sa Sainteté (***).

(*) A la lettre qu'ils avoient écrite contre les erreurs du livre du cardinal Sfondrate.

(**) C'est le père Tyrso Gonzalez, général des Jésuites.

(***) L'archevêque de Paris, et les évêques de Meaux et de Chartres, différèrent assez long-temps à se déclarer publiquement

Nous voyons M. de Cambrai toujours très-attaché à défendre madame Guyon, que nous croyons toute molinosiste, et dont nous ne pouvons souffrir que les livres demeurent en leur entier, sans mettre au hasard toute la piété. Nous avons eu toute la patience possible, et fait toute sorte d'efforts pour finir l'affaire par les voies de la charité. Puisqu'on la pousse jusqu'à Rome, il faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne sommes pas disposés à épargner notre confrère, qui met la religion et la vérité en péril. Vous pouvez dire avec discrétion, et avec choix, ce que vous trouverez à propos de ce que je vous écris sans vous déclarer. Je prie M. Phelippeaux d'en faire autant, et cette lettre vous sera commune.

Je ne vous dissimulerai pas que M. le cardinal de Bouillon, qui a de grandes liaisons politiques avec M. de Cambrai et ses amis, n'aille à Rome avec dessein de le défendre plus ou moins ouvertement, selon les occasions et les dispositions qu'il trouvera. Mais entre nous, je vous dirai que cela ne nous étonne guère, et que nous ne doutons pas que la religion ne prévale. Je parlerai fort modestement, en vous assurant que le Roi ne nous sera pas contraire. Tout le monde est pour nous, et surtout le clergé : on craint tout pour la piété, si M. de Cambrai évite la censure. Encore un coup, parlez prudemment, comme vous avez fait jusqu'ici. Dites ce qu'il faut, où il faut, quand il faut. As-

contre le livre de M. de Cambrai, par ménagement pour ce prélat, qu'ils désiroient ramener dans des conférences pacifiques, afin de terminer sans éclat cette fâcheuse contestation.

surez bien que nous ne laisserons pas la vérité captive : c'est tout ce que je puis vous dire. J'ai parlé à M. le cardinal de Bouillon avec la sincérité que je devois.

L'explication que nous avons vue de M. de Cambrai (*), est pire que le texte, et ne peut passer.

A Paris, ce 6 mai 1697.

LETTRE CXV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur le jugement que M. de Mirepoix portoit du livre de M. de Cambrai; et les sentimens des évêques de Rieux et de Béziers à l'égard du même livre.

Je n'ai reçu, Monseigneur, que depuis trois jours votre lettre du 18 avril, où vous me dites votre sentiment sur le livre de M. de Cambrai. Je ne sais par quelle aventure il est arrivé qu'une lettre de date postérieure, et qui m'annonçoit celle-là, l'a précédée. Quoi qu'il en soit, je suis très-aise d'apprendre votre sentiment. Mais il me semble qu'il faut aller plus avant, et me dire encore si vous y trouvez quelque autre chose, et en particulier si vous trouvez que sa doctrine soit fort conforme aux Articles qu'il a signés avec nous.

Le livre que vous souhaitez que je donne étoit, comme vous l'avez vu, presqu'en état avant votre

(*) Il s'agit des différentes explications que M. de Cambrai avoit données de son livre à l'évêque de Chartres : il en sera plusieurs fois question dans la suite.

départ; et en moins d'un mois je pourrois y mettre la dernière main : mais celui de M. de Cambrai oblige à bien d'autres choses, qu'à montrer la fausse idée qu'il a de l'amour. Le passage de saint Ignace est vraiment admirable, et, comme vous le dites, très-convaincant. Tous les martyrs ont parlé dans ce même sens. Je souhaite que les dispositions de ce prélat soient aussi bonnes que M. de Béziers vous l'a écrit; mais je ne sais ce qu'il faut attendre d'un prélat, qui, sentant un soulèvement si universel et si étrange contre son livre, bien loin de s'humilier, veut encore faire la loi, et ne songe qu'à le défendre. Priez Dieu qu'il le change, et qu'il lui inspire un remède plus efficace dans une sincère humilité.

Je suis bien persuadé que M. de Rieux, quand il se seroit laissé éblouir d'abord au beau style de ce livre et à des paroles spécieuses, ne persistera pas, quand il en aura pénétré le fond. J'attends ce que vous me manderez du sentiment de M. de Saint-Pons. J'ai été ravi de voir celui de M. de Béziers expliqué en si beaux termes, et si obligeans pour moi : je vous prie de lui en marquer ma reconnoissance. Mon livre réussit à Rome, comme il a fait ici; il en faut louer Dieu : l'autre est improuvé aussi hautement.

M. de Cambrai met sa confiance dans le cardinal de Bouillon et dans les Jésuites. Il emploie ici toute son adresse; mais la vérité y est jusqu'ici la plus forte, et la sera, s'il plaît à Dieu. Il y aura des choses à vous écrire sur cela, qui jusqu'ici doivent être encore secrètes : j'aurai peut-être la bouche ouverte

par le prochain ordinaire. Pour moi, je ferai mon devoir avec la grâce de Dieu. Je voudrois bien vous avoir à mon secours; et si vous aviez quelque honnête prétexte de venir ici, ce me seroit une singulière consolation.

Vous apprendrez mieux l'affaire du cardinal Sfondrate par la lettre que nous avons écrite au Pape contre son livre, que par le récit que je pourrois vous en faire. J'espère être bientôt en état et en liberté de vous l'envoyer avec la réponse du Pape, que nous savons être résolue, et devoir être fort honnête : mais Rome a bien de la peine à noter un cardinal, et le Pape une créature, dont il a cru que la promotion lui feroit honneur. Nous avons écrit comme devoient faire des évêques.

On espère recevoir bientôt de Rome un bref à M. de Paris, confirmatif de son ordonnance sur la grâce.

Vous avez bien fait de préparer le peuple sur le Quiétisme : nous avons su la bénédiction que Dieu a donnée à vos sermons.

La seconde édition de mon livre s'achève : il y aura un petit supplément, que vous ne jugerez pas inutile. Il faut combattre pour la foi jusqu'au dernier soupir. Dieu me donne beaucoup de courage et de santé, dans un grand travail et dans un grand âge : je ne m'en sens point par sa grâce. Prions les uns pour les autres. Vous savez mon respect.

M. de Metz est mort (*) : on donne son évêché à

(*) Georges d'Aubusson de la Feuillade, premier évêque de Metz, nommé par le Roi en 1668, en vertu d'un indult du pape Clé-

M. l'abbé d'Auvergne, le cordon à M. de Paris, la charge de conseiller d'Etat à qui vous voudrez : je ne demanderai rien. *Retribuetur tibi in resurrectione Justorum.*

A Paris, ce 18 mai 1697.

LETTRE CXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui promet de solliciter pour lui obtenir l'indult qu'il désiroit; l'instruit de l'expulsion de trois religieuses de Saint-Cyr, infectées du Quiétisme; et l'entretient de l'affaire de M. de Cambrai.

Nous avons reçu votre lettre du 30. Je parlerai à M. de Torci ce soir, pour le faire agir en votre faveur (*), comme vous le désirez, auprès du nonce. Je ferai aussi ma batterie de ce côté-là. J'écrirai aux cardinaux ce que vous souhaitez; mais ce ne peut être par cet ordinaire. Vous me ferez grand plaisir de tâcher d'avoir l'écrit pour Sfondrate, et de me l'envoyer au plus tôt.

Je m'étonne que les exemplaires de mon livre, qu'Anisson a envoyés pour Rome, n'y soient pas encore arrivés. La traduction en latin ne se peut faire qu'avec beaucoup de temps.

Il est de la dernière conséquence pour vous et pour moi, que vous partiez, à peu près en même

ment IX. Il mourut le 12 mai 1697, âgé de quatre-vingt-huit ans. (*Edit. de Vers.*)

(*) M. l'abbé Bossuet sollicitoit à Rome un indult pour son abbaye de Savigni : il en sera parlé dans la suite de ces lettres.

temps que M. le cardinal de Janson, avec M. Phelippeaux. Des deux difficultés que vous apportez pour différer votre départ, mon frère en lève une, qui est celle de l'argent : vous surmonterez celle du temps, comme M. le cardinal de Janson.

On a chassé trois religieuses de Saint-Cyr pour le Quiétisme, et une entre autres qui a été au commencement une des meilleures amies de madame de Maintenon, et que vous pouvez avoir souvent ouï appeler madame la chanoinesse : elle s'appelle madame de Maisonfort (*). Elle a demandé en grâce de venir dans le diocèse de Meaux, et on l'envoie à Jouarre. Cette affaire a fait grand bruit : on a cru voir dans cet événement la disposition de la Cour contre cette secte, dont la petite cabale a été fort alarmée.

L'affaire de M. de Cambrai semble être à sa crise. Il n'a de confiance que dans sa traduction latine, par où il espère de surprendre Rome, à ce que l'on dit. Car pour moi, il ne me voit plus, et voudroit me faire regarder comme sa partie. A la Cour on dit qu'il attend tout de la protection de M. le cardinal de Bouillon et des Jésuites. Soyez attentif à ce qui se passera, sans vous ouvrir autrement que comme je vous l'ai marqué par ma précédente.

Le pauvre M. de Cambrai est fort abattu, et n'en fait pas moins le fier. Je suis sa bête. On croit ici que M. le cardinal de Bouillon trouvera à Rome

(*) Voyez au tome XXVIII, pag. 215 et suiv., une *Réponse* de Bossuet *aux difficultés* que cette dame lui avoit proposées sur divers points de spiritualité. (*Edit de Vers.*)

de quoi ralentir son ardeur pour ce prélat Ce dernier croiroit venir à bout de tout, s'il n'avoit pas en tête M. l'archevêque de Paris aussi bien que moi.

Nous attendons le bref sur Sfondrate, et la réponse à M. de Paris. J'espère aussi qu'on ne m'oubliera pas.

On trouve ici assez étrange le déguisement du livre de M. de Cambrai; et l'on croit que Rome s'apercevra aisément du change, et de l'affectation de défendre un livre français par une traduction latine du même livre.

Ménagez-vous avant de partir quelque bonne correspondance.

A Paris, ce 19 mai 1697.

LETTRE CXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref que le Pape lui avoit adressé, la nécessité où les trois évêques se trouvoient de parler au sujet du livre de M. de Cambrai, et la correspondance que cet abbé devoit se ménager à Rome en quittant cette capitale.

J'ai reçu ici, avec votre lettre du 7, le bref du Pape (*). J'en ai envoyé aussitôt une copie à mon frère, pour vous la faire passer. Nous avons sujet d'être très-contens. Je serai mercredi à Paris, et je

(*) C'est le bref que le Pape lui adressa, en réponse à la lettre que le prélat lui avoit écrite au sujet de son livre *sur les Etats d'oraison.*

verrai M. le nonce, tant sur cela, que sur votre indult, et ferai toutes les diligences nécessaires.

Je vois, par la lettre très-obligeante de M. le cardinal de Janson, que la réponse aux cinq évêques devoit venir par cet ordinaire : apparemment elle aura été portée à M. de Rheims, qui est dans son diocèse; ainsi je ne sais rien encore.

M. le cardinal de Janson ne me parle pas du bref pour moi. Vous ne sauriez trop lui marquer ma reconnoissance de toutes ses bontés.

Je pourrai vous mander par l'ordinaire prochain, la résolution qu'on prendra sur le livre de M. de Cambrai. Il est bien certain que ceux qu'il a appelés en garantie, ne peuvent pas se taire.

Je vous ai parlé d'établir, avant votre retour en France, quelque correspondance. Il me paroît que M. le cardinal Denhoff (*) peut être mis à quelque usage.

Anisson n'a pas encore d'avis que les exemplaires de mon livre, qu'il a envoyés par Marseille, soient arrivés.

La seconde édition va se distribuer.

A Meaux, le jour de la Pentecôte, ce 26 mai 1697.

(*) Ce cardinal, natif de Prusse, d'une illustre famille, étoit venu à Rome sans autre dessein que de voyager. Le pape Innocent XI, qui le goûta beaucoup, le fit prélat domestique, et peu après cardinal. Il mourut à Rome le 20 juin 1697, âgé de quarante-huit ans.

LETTRE CXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bref du Pape aux cinq évêques; le discours du Roi contre madame Guyon, et les explications que M. de Cambrai donnoit de son livre.

J'ai reçu votre lettre du 14 mai. Je vous enverrai bientôt un imprimé, où sera notre lettre sur Sfondrate et le bref du Pape (*), qui est ici trouvé fort bon, très-honorable pour nous; et, du côté du Pape, plein de dignité et de sagesse.

Toutes les lettres de Rome parlent des menaces de certaines gens qui veulent défendre Sfondrate; nous verrons.

On prendra ici demain une résolution finale sur le livre de M. de Cambrai, et vous ne la pourrez apprendre que dans huit jours.

Ajoutez à ce que je vous ai mandé du discours du Roi à Saint-Cyr, qu'il parla avec étonnement de ceux qui pouvoient estimer la plus grande folle de son royaume. Cela a fait beaucoup penser aux amis de madame Guyon.

Je pars mercredi pour Meaux dès le matin : je ne tarderai pas à revenir; et je ne crois pas y passer l'octave. Dimanche je donnerai l'habit à la fille aînée de M. le Premier à Farmoutiers.

Je chercherai les moyens de faire savoir au car-

(*) Ce bref se trouve au tome XXXVIII, pag. 47, à la suite de la lettre des cinq évêques au Pape.

dinal Casanate, que le livre de M. de Cambrai est ici fort odieux; et que le Roi en est indigné.

J'oubliois de vous dire que M. de Cambrai se tourmente à donner des explications aussi mauvaises que le texte. Les prélats croient qu'il y a beaucoup de propositions à qualifier durement; et qu'outre cela, il faut abandonner le livre, qui n'est qu'un Quiétisme pallié. Il a refusé de conférer à l'amiable avec moi, en présence de MM. de Paris et de Chartres. Il tourne son esprit et ses artifices à diviser, ou à amuser les prélats; mais il ne viendra à bout, ni de l'un, ni de l'autre. On croit qu'il éclatera bientôt quelque chose.

Je vous envoie copie de la lettre de M. de Cambrai (*). Nous sommes résolus de répondre, et peut-être de le dénoncer dans les formes : c'est le seul parti que je vois; et le livre fait trop de mal pour être souffert.

Disposez-vous au retour le plus tôt que vous pourrez : vous en voyez toutes les raisons qui augmentent de jour en jour. Si vous avez des raisons nécessaires de prolonger pendant quelque temps votre séjour à Rome sans affectation, j'ai prié M. Phelippeaux de ne vous pas quitter, et je l'en prie encore.

M. de Cambrai est superbe et consterné : on ne sauroit croire jusqu'à quel point il est devenu odieux à toute la Cour.

Songez à votre santé. M. le cardinal de Bouillon vous observera fort, et rendra bon compte de vous.

(*) C'est celle qu'il écrivit au Pape, le 27 avril 1697. *Voy.* tom. XXI, pag. 429 et suiv.

Cette Eminence croit tout devoir à la cabale ; je dis tout : le Roi est averti.

Je ne doute pas que vous n'ayez été bien aise de la promotion de M. l'abbé de Coislin à l'évêché de Metz.

Assurez bien de mes très-humbles respects M. le cardinal de Janson.

J'avoue que je suis inquiet du retardement des exemplaires de mon livre, envoyés par Anisson.

Considérez bien cette lettre de M. de Cambrai : tout y est capticux et artificieux. L'auteur s'y déclare pour les Ascètes : mais M. l'abbé de la Trappe, le plus saint de tous les Ascètes, le rejette, et a écrit contre lui de terribles lettres, qu'on dit ici que M. le nonce a envoyées au Pape.

J'ai reçu une lettre très-obligeante de M. le cardinal Spada sur mon livre.

A Paris, ce 3 juin 1697.

LETTRE CXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'instruit de la résolution finale, prise par les trois évêques sur le livre de M. de Cambrai.

J'ai reçu à Meaux votre lettre du 21 avril : j'y étois allé pour la fête, d'où je suis venu à Farmoutiers pour y donner l'habit à la fille aînée de M. le Premier. Cela fut fait hier, et je vins coucher ici pour me rendre ce soir à Paris, d'où cette lettre partira.

partira. J'aurai soin de vos lettres pour madame de Pons et pour le nouvel évêque de Troyes (*).

La veille de mon départ de Paris, nous avions pris une résolution finale, qui devoit être portée au Roi par M. de Paris. Elle alloit à dire, que le livre dans son tout et dans ses parties étoit plein d'erreurs, un renouvellement pallié du Quiétisme, et une apologie secrète de madame Guyon; que le seul remède étoit de l'abandonner purement et simplement, et de condamner les livres de madame Guyon et de Molinos, sinon d'instruire Rome et d'en attendre la décision, sans rien faire que donner les instructions nécessaires au peuple, pour empêcher l'effet de la cabale qui se remue. Je ne sais pas comment cela aura été exécuté, et je retourne à Paris pour m'instruire du succès. Ceci est pour vous seul.

Quant au cardinal de Bouillon, vous devez vous attendre qu'il rendra votre séjour à Rome fort curieux : vous m'entendez.

Je n'ai rien à attendre du Roi ni de madame de Maintenon, que des choses générales dans l'occasion.

M. de Paris craint M. de Cambrai, et me craint également. Je le contrains; car sans moi tout iroit à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporteroit. On a de bonnes raisons de ne pas mêler M. de Rheims dans cette affaire qu'indirectement. Les avis que vous me donnez, par rapport à M. le nonce, sont les

(*) Denis-François Bouthillier de Chavigny, nommé évêque de Troyes le 22 avril 1697. Il fut fait archevêque de Sens en 1716, et mourut le 9 novembre 1730, âgé de soixante-cinq ans. (*Édit. de Vers.*)

seuls dont je puisse profiter, et je le ferai. Si la Cour s'apercevoit qu'il y eût le moindre dessein, elle gâteroit tout; et c'est la principale raison de madame de Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à M. de Paris. Du reste MM. de Paris et de Chartres sont foibles, et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés.

On commence à dire ici que Rome et le Pape ont quelque estime pour moi. Je ne dis sur cela que ce qu'il faut; vous en voyez les conséquences. Je suis seul en butte à la cabale.

Vous devez bien prendre garde à qui vous parlerez. Je crois M. l'abbé de la Trémouille (*) et les siens, gens d'honneur; mais faire sa cour est une grande tentation. Vous saurez connoître votre monde.

A Arminvilliers, ce 10 juin 1697.

LETTRE CXX.

DU CARDINAL LE CAMUS A BOSSUET.

Il lui témoigne la joie qu'il a de la place que le Roi lui a donnée au conseil, et l'estime qu'il faisoit de son dernier ouvrage.

Je fais, Monsieur, depuis si long-temps une profession si ouverte de vous honorer et de m'intéresser à tout ce qui vous touche, que je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil que le Roi vient de vous donner. Il n'y a point de place, pour élevée qu'elle

(*) Depuis cardinal.

soit, qui ne soit au-dessous de votre mérite et des grands services que vous rendez à l'Eglise. Le dernier de vos ouvrages sur l'oraison, que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, est un ouvrage très-solide, et, pour tout dire en un mot, digne de son auteur. On l'a si fort approuvé à Rome, que j'ai su par M. le cardinal Casanate qu'on souhaitoit qu'il fût tourné en latin et en italien, pour l'instruction des pays étrangers. Il ne vous arrivera jamais, Monsieur, tant d'honneur et d'élévation que vous en méritez, et que je vous en souhaite.

A Grenoble, ce 17 juin 1697.

LETTRE CXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre de M. de Cambrai au Pape, les différens écrits qu'il devoit envoyer à Rome, et le secret qu'il gardoit à l'égard des évêques.

J'ai reçu la lettre de M. de Cambrai (*), que vous m'avez envoyée, pendant que de mon côté je vous en envoyois un exemplaire : que cela ne fasse point ralentir votre zèle à m'envoyer tout ce que vous pourrez avoir de lui. Il enverra son livre traduit, sa tradition, et surtout des explications de sa doctrine. Il nous cache tout ici, autant qu'il peut; mais vous pouvez tenir pour assuré que ses explications ne seront ni bonnes en elles-mêmes, ni conformes à son livre.

Nous en avons fait au Roi notre rapport; et M. de

(*) Sa lettre au Pape, dont il a été déjà parlé.

Paris lui a porté notre avis commun, qui étoit que le livre étoit rempli, depuis le commencement jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs sur la foi et de Quiétisme pallié; en sorte qu'on ne pouvoit ni le soutenir ni le corriger. On attend là-dessus sa dernière résolution. Jusqu'ici il persiste à ne vouloir point abandonner son livre, et à refuser obstinément de conférer avec nous de vive voix. Nous avons pris encore huit jours pour faire les derniers efforts; et si nous ne pouvons le réduire à la raison, nous écrirons à Rome, sans hésiter, par l'ordinaire prochain.

Toute la finesse de M. de Cambrai consiste à donner des explications telles quelles à son livre. Ses amis croient tout sauver, pourvu qu'ils le sauvent; et nous sommes résolus à ne recevoir aucune explication que celles qui s'y trouveront véritablement conformes. Et quand la doctrine de ses explications seroit bonne, si elle n'est conforme au livre, nous demeurerons fermes à poursuivre sa condamnation; parce que nous voyons clairement que tant que le livre subsistera, tout le Quiétisme demeurera en honneur.

Je vis hier le Roi et madame de Maintenon, de la part de M. de Paris et de M. de Chartres, pour leur dire que notre parti est pris d'écrire au Pape, si M. de Cambrai ne fait pas ce qu'il doit. J'ai porté la même parole à M. le nonce, du consentement du Roi. Je pense que si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera plus guère à la Cour (*).

(*) Il n'y resta guère en effet, puisque le 1.er août suivant il eut ordre du Roi de se retirer dans son diocèse.

Vous direz à M. le cardinal de Janson ce que vous voudrez du commencement de cette lettre, et s'il sait quelque chose de ce qu'on a dit à M. le nonce, vous ferez semblant de l'ignorer.

Vous n'oublierez pas de faire votre compliment à M. de Metz (*).

A Paris, ce 17 juin 1697.

LETTRE CXXII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Il lui parle du bref qu'il avoit reçu du Pape, et de la lettre que cet abbé avoit écrite au prélat sur M. de Cambrai.

Vous voulez bien, Monseigneur, que je vous dise que je prends trop de part à ce qui vous regarde pour être sans envie d'en apprendre quelque chose dans les conjonctures présentes. J'ai ouï dire que le Pape vous avoit écrit : je ne doute point que ce ne soit pour vous témoigner combien il approuve le zèle que vous avez fait paroître dans l'ouvrage que vous venez de donner à l'Eglise pour la défense de la vérité, et pour la réfutation d'une erreur dont il se peut dire que les suites sont infinies. Je ne doute point que l'affaire ne tourne à votre consolation, et à celle de tous les gens de bien. Il est certain qu'il n'y en a pas à laquelle ils doivent prendre plus d'intérêt.

(*) Henri-Charles du Cambout de Coislin, né le 13 septembre 1664, nommé évêque de Metz le 26 mai 1697, mort le 28 novembre 1732. (*Edit. de Vers.*)

Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire une prière. Comme j'ai ouï parler, de plusieurs endroits, de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur le Quiétisme, et que je ne me souviens point de ce que je vous ai mandé; vous me feriez un extrême plaisir de m'en envoyer une copie, au cas que vous l'ayez encore. Car le monde, comme vous savez, parle des choses comme il lui plaît : souvent il ne fait point de scrupule d'attribuer aux gens celles auxquelles ils n'ont point pensé; et on est bien aise de pouvoir répondre avec certitude.

Nous ne cessons point, Monseigneur, de recommander à Dieu tout ce qui vous touche, pour ce monde comme pour l'autre. Je puis vous assurer que vous tenez dans nos cœurs toutes les places que vous y devez avoir, et qu'on ne peut être avec plus d'attachement, de sincérité et de respect que je suis, etc.

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

LETTRE CXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'arrivée du cardinal de Bouillon à Rome, les explications données par M. de Cambrai, et le refus qu'il faisoit de conférer avec M. de Meaux.

Votre lettre du 4 m'apprend l'arrivée en bonne santé, quoique avec une extrême lassitude, de M. le cardinal de Bouillon (*), et me fait espérer

(*) Il arriva à Rome le 3 juin, avec le père Charonnier, Jésuite, et le père Serri, Dominicain, qu'il avoit choisi pour théologien.

pour l'ordinaire prochain quelque chose de plus spécifié.

M. de Cambrai a déjà donné deux explications sur son systême. La dernière, qu'il prétendoit décisive, est plus longue de beaucoup que son livre. Ceux à qui il l'a communiquée me dissuadent de la lire, et disent qu'elle ne satisfait à rien. On ne sait donc plus comment en sortir avec lui. Ses amis proposent des explications plus courtes et plus précises, qu'on nous promet demain. Il rend le traité fort difficile, par le refus opiniâtre de conférer avec nous trois ensemble de vive voix. Tout le monde le blâme sur cela, plus que sur tout le reste. Il fait rouler la difficulté sur moi, avec qui il ne veut point de commerce sur cette matière. Il ne falloit donc pas me prendre en garantie comme les autres. On ne comprend rien à son procédé, qui, je vous assure, devient de plus en plus odieux, d'autant plus que j'apporte de mon côté toutes les facilités possibles. Vous pouvez dire de ceci ce que vous trouverez à propos.

A Paris, ce 24 juin 1697.

LETTRE CXXIV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la nouvelle édition du livre de Bossuet *sur les Etats d'oraison*, et les difficultés que le chancelier avoit faites pour empêcher la publication de la lettre des cinq Evêques au Pape.

On a pris, Monsieur, tous les soins imaginables, pour vous faire recevoir bientôt plusieurs exemplaires du livre de monseigneur de Meaux. J'ai ins-

piré à notre prélat, et il l'a enfin agréé, qu'on vous en envoyât six exemplaires de la nouvelle édition par la poste. Dans cette seconde édition il y a la lettre de Monseigneur au Pape, avec le bref de Sa Sainteté en latin seulement, qu'il faut faire mettre à la suite des approbations. Vous trouverez à la fin, sous le titre des *Additions et corrections*, de nouveaux passages de saint Augustin, et un dernier d'Hugues de Saint-Victor contre le faux désintéressement de l'amour pur, qui est très-décisif et très-réjouissant, parce que les faux mystiques y sont moqués comme ils le méritent. Cette lettre et ces additions ont paru assez importantes, pour être imprimées à part : on en a fait un supplément, en faveur de ceux qui ont la première édition. J'en ai fait mettre douze dans le paquet, avec six lettres des cinq évêques au Pape, et le bref de Sa Sainteté. Il y a près de trois semaines qu'on est à l'imprimer; monseigneur le chancelier ayant fait toutes les mauvaises difficultés qu'on peut imaginer, pour en empêcher la publication, jusqu'à entreprendre de le persuader à Monseigneur par de belles éruditions de la discipline de l'Eglise d'Afrique, qui ne vouloit pas s'assujettir au jugement du Pape; car, dit-il, je sais bien l'Histoire ecclésiastique. On ne doute point qu'il ne fût soufflé par les révérends pères Jésuites, et même par M. de Cambrai, que M. Anisson a trouvé chez ce magistrat dans ces circonstances; et qui aussi voudroit bien qu'on n'eût pas la liberté, sur cet exemple, de porter des plaintes et des mémoires à Rome contre lui-même.

A Paris, ce 24 juin 1697.

LETTRE CXXV.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il le presse de terminer leur examen du livre des *Maximes des Saints*.

Est-il possible, mon cher Seigneur, qu'il n'y ait point de réponse? Si cela est, on se moque visiblement, puisqu'il ne s'agit que de quatre mots et de leur définition. Cependant assurément la vérité souffre. On imprime le livre partout; il l'est à Bordeaux : le nouveau bref (*) lui donne de l'autorité par sa seule ambiguité. Pressez, je vous en supplie : on ne demande qu'à tourner tout en plaintes et en procédés contre moi, ou contre vous-même. Si vous saviez ce qu'on dit, au nom de M. de Cambrai, et comme on vous met en jeu, vous verriez qu'il y va du tout pour vous, pour les évêques qui ont tra-

(*) Il s'agit du bref adressé à l'archevêque de Cambrai, en réponse à sa lettre au Pape. En voici la teneur :

« Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Per» gratæ acciderunt nobis Fraternitatis tuæ litteræ IV kalendas Maii » datæ. In iis enim eximiam quam erga sanctam hanc Sedem pro» fiteris, observantiam aperté cognovimus, inque præclarâ opi» nione quam de zelo quo flagras in adimplendis muneris tui par» tibus gerebamur, confirmati sumus; meritò confidentes fore ut » doctrinam, quâ præstas, divinæ gloriæ ad incrementum, anima» rumque profectum, omni contentione ac studio impendas. Fra» ternitati interim tuæ apostolicam benedictionem peramanter » impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, » sub annulo Piscatoris, die primâ junii 1697, Pontificatûs nostri » anno sexto ». (*Edit. de Vers.*)

vaillé avec vous, et pour l'Eglise. Au nom de Dieu, finissons les procédés : venons au fond de la cause. Tout à vous, comme vous savez, mon cher Seigneur : je m'en vais coucher à Versailles.

(1.er Juillet 1697.)

LETTRE CXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la place de conseiller d'Etat que le Roi lui avoit donnée; les longueurs que M. de Cambrai apportoit dans l'affaire de son livre.

La nouvelle de la place du conseil qu'on me donnoit jusqu'à Rome, comme vous me l'apprenez par votre lettre du 11 juin, est véritable de samedi dernier. Le Roi me l'accorda à son lever à Marli, sans que je l'eusse demandée, avec toutes les bontés dont Sa Majesté sait accompagner ses grâces. Ainsi vous devez en faire part à vos amis, après l'avoir dit d'abord à M. le cardinal de Bouillon et à M. le cardinal de Janson, que leur extrême bonté intéressera pour nous dans ce nouveau témoignage de celle du Roi.

Je l'ai mandé tout aussitôt à M. de Paris et à M. de Rheims dans son diocèse, où il est il y a près de deux mois : il ne parle point encore d'en revenir.

M. de Cambrai gagne ici du temps, par l'énorme longueur de ses explications. Il a refusé obstinément de conférer avec nous, à cause de moi, à qui seul

il ne veut point parler, ni même communiquer quelques-unes de ses réponses. Il y en a d'autres sur lesquelles il demande mes réponses; et j'en ai donné une d'une demi-feuille de papier, pour le prier d'expliquer quatre termes ambigus, dont il se sert, par une définition précise; après quoi on lui donnera en très-peu de mots la réponse qu'il demande (*). On y joindra les extraits des propositions condamnables dans son livre, et l'on se mettra en état de les envoyer à Rome, après le temps que la bonté de M. de Paris souhaite que nous lui donnions, pour venir à résipiscence; ce que quelques-uns espèrent encore. Pour moi, quelque désir que j'en aie, je ne sais plus que penser, voyant ses tortillemens. M. le nonce nous témoigne, qu'on souhaite à Rome que la chose se termine ici plutôt que d'être portée à l'Inquisition, qui aussi, comme vous savez, n'accommode guère ce pays-ci.

On souhaite fort d'apprendre bientôt que M. le cardinal de Bouillon soit quitte, comme on le croit à présent, de l'indisposition causée par la lassitude. Je vous prie de le bien assurer de la part que je prends à son heureuse arrivée, et à la bonne espérance que vous avez du prompt rétablissement de sa santé.

(*) C'étoit une réponse aux vingt articles que M. de Cambrai avoit dressés pour justifier son livre, et qu'il envoya à M. de Paris. Bossuet ne crut pas devoir les discuter fort au long, et il se contenta de mettre en marge de ces articles des réponses très-courtes. Nous rapporterons les articles et les réponses à la suite de cette lettre : pour rendre le lecteur plus attentif aux endroits défectueux de l'écrit de M. de Cambrai, nous mettrons en italique tous ceux que Bossuet avoit marqués avec du crayon.

Je pars pour Versailles, où M. le chancelier veut me recevoir mercredi au conseil qui s'y tiendra.

M. le nonce m'a montré une lettre du Pape à M. de Cambrai (*), assez sèche, quoiqu'on le loue, mais sans y dire un seul mot de son livre. On est toujours à la Cour dans les mêmes dispositions à son égard. M. de Cambrai amuse M. de Paris : toute mon application est, comme vous pouvez penser, à faire en sorte qu'il ne le surprenne pas.

Le Roi est fort content de moi : madame de Maintenon est toujours de même, et je suis très-bien auprès d'elle. Le nonce m'a dit très-fortement, qu'il falloit me faire cardinal et m'envoyer à Rome : quelques autres personnes parlent ici de la même manière.

La Cour est en grande attente de ce qui arrivera de M. de Cambrai. Il ne paroît pas que ce prélat songe au livre qu'il avoit promis au Pape (**).

Nous espérons toujours votre retour au plutôt : ne faites aucun mouvement pour moi au sujet du cardinalat.

A Paris, ce 1.er juillet 1697.

(*) Voyez la lettre précédente.

(**) C'est-à-dire, à la traduction latine de son livre. Il y pensoit très-sérieusement; et en effet il ne tarda pas à l'envoyer à Rome.

LES XX ARTICLES DE M. DE CAMBRAI,

AVEC LES RÉPONSES DE M. DE MEAUX.

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
	ARTICLE I.
Nous n'avons vu, dans son livre, de distinction entre les actes intéressés et désintéressés, que celle qui regarde le *bonum in se*, et celle qui regarde le *bonum sibi*, ou la béatitude et le salut.	N'est-il pas vrai que tout le systême de mon livre se réduit à exclure du cinquième état d'amour les actes intéressés, sans exclure jamais les actes désintéressés de toutes les vertus distinctes; et que tout mon systême étant borné au désintéressement de l'amour, mon systême, loin d'exclure les actes désintéressés, demande naturellement tous ces actes?
	ARTICLE II.
Cela est vrai, mais vague et indifférent, et d'autant plus impertinent à la question que nous traitons, que l'auteur change toutes les notions qu'il avoit auparavant données du pur amour dans son livre.	N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée du désintéressement, que celle que nous donne le pur amour de charité, par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, nous et notre prochain en lui et pour lui seul?
	ARTICLE III.
Non, cela n'est pas vrai. Toute l'Ecole regarde l'amour d'espérance ou de con-	N'est-il pas vrai qu'on n'a jamais eu d'autre idée de l'intérêt propre, que celle

M. DE CAMBRAI.	M. DE MEAUX.
d'une cupidité ou amour particulier de nous-mêmes, par lequel nous nous désirons le bien *autrement* qu'à notre prochain; en sorte que cet amour ne vient point de pur zèle pour la gloire de Dieu, mais qu'il est tout au plus soumis à l'ordre? C'est ce que saint Bernard nomme *cupidité* soumise : *Cupiditas quæ à superveniente charitate ordinatur.*	cupiscence comme intéressé, quoiqu'il comprenne le prochain au même sens que nous-mêmes. Cet amour qui est soumis à l'ordre, est un amour de charité. Tout amour de charité est un amour de pur zèle, selon toute l'Ecole. Saint Bernard n'a rien de semblable.
ARTICLE IV.	
N'est-il pas vrai que cette *cupidité soumise* peut regarder la béatitude comme un état de l'homme, où elle seroit *pleinement contente*, au lieu que l'amour de charité pour nous-mêmes, ne nous fait désirer notre béatitude ou *parfait contentement, que pour* glorifier Dieu en nous?	Béatitude et parfait contentement, selon cet article, c'est la même chose. *Que pour.* On peut ici demander si la béatitude ou la gloire de Dieu sont fins subordonnées; et s'il n'est pas vrai, par la définition de la fin dernière, qu'il n'y en a point d'autre que la béatitude.
ARTICLE V.	
N'est-il pas vrai que l'inclination naturelle, nécessaire et indélibérée que nous avons pour nous-mêmes, et qui accompagne tous nos actes, même les plus délibérés, est ce qui rend nos	La notion de l'Ecole de Scot, que tout le reste a suivie, confond l'intérêt avec la béatitude. Ainsi, pour répondre avec précision, il faut faire précéder la définition, et répondre différem-

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
ment selon les différens principes.	actes intéressés, et ce qui les empêche d'être désintéressés?
	ARTICLE VI.
Se désirer le souverain bien, en tant que souverain bien, ne peut être sans le désir naturel de la béatitude, qui est soumis et ordonné, quand on met sa béatitude en Dieu; non pas en faisant deux fins dernières de la béatitude et de Dieu, ou regardant la béatitude, qui est la fin dernière, comme reférible à une autre fin; mais en expliquant que l'idée de Dieu et celle de la béatitude ne diffèrent que comme le confus et le distinct.	N'est-il pas vrai que quand on ne s'aime délibérément que *d'un amour de charité*, on peut, *en vertu de cet amour* si pur, se désirer le souverain bien, en tant qu'il est souverain bien pour soi; et par conséquent faire des actes de vraie espérance avec son motif propre et spécifique, sans avoir besoin que la *cupidité soumise* s'y mêle d'*une manière délibérée*?
	ARTICLE VII.
Il n'y a point d'erreur dans une opinion qui est suivie du torrent de l'Ecole.	N'est-il pas vrai que de tels actes, par lesquels nous *désirons* notre *souverain bien* en tant que nôtre, et qui sont de vraie espérance, ne peuvent, sans erreur, être mis au rang des *actes intéressés*, puisque la *cupidité même soumise* n'y a aucune part d'*une manière délibérée*, et qu'ils ne sont fondés que sur le seul amour de charité pour nous?
	ARTICLE VIII.
L'intérêt propre, qui est pris pour l'espérance même,	N'est-il pas vrai que l'intérêt propre, qui se trouve

M. DE CAMBRAI.

dans les justes moins parfaits, que les Pères ont nommé souvent *mercenaires*, et que les saints des derniers siècles appellent *propriétaires*, diminue dans ces justes à mesure qu'ils se perfectionnent, quoique leur espérance avec son motif propre, augmente toujours à proportion que leur charité croît?

M. DE MEAUX.

ne diminue pas, mais augmente plutôt par la parfaite charité.

Propriétaires et *mercenaires* sont deux choses différentes.

ARTICLE IX.

N'est-il pas vrai que les désirs et les demandes de la *sainte Vierge, de David, de saint Paul et des autres grands saints pour leur perfection ou pour leur béatitude*, étoient dans ce parfait *désintéressement*, et que leur espérance, pour être si épurée, n'en étoit pas moins véritable, et n'en avoit pas moins son motif spécifique, qui est toujours *bonum mihi?*

Bonum mihi est inséparable de ce que Scot et son école, que le torrent des théologiens suit, ont appelé, *utilité propre.*

ARTICLE X.

N'est-il pas vrai que ces actes d'espérance et des autres vertus, que la charité commande expressément pour les rapporter en même temps à sa propre fin, et qu'elle anime en leur communiquant sa propre perfection, *prennent l'espèce de la charité même*, sans perdre leur motif spécifique, qui est toujours le *bonum mihi*, ni par conséquent leur espèce particulière, comme *saint Thomas* l'assure : *assumit speciem, transit in speciem?*

Cela est vrai. Mais si l'auteur n'avoit pas voulu dire autre chose, il auroit parlé de la vertu et de son motif autrement qu'il n'a fait.

ARTICLE

DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
	ARTICLE XI.
C'est parler contre les idées du torrent de l'Ecole. Si toutefois l'auteur veut s'en tenir à cette idée, il s'ensuivra que l'amour d'espérance pure sera désintéressé, et par conséquent un amour pur, contre toutes les idées qu'on a du pur amour. Ceci peut être appliqué aux articles X et XI.	N'est-il pas vrai que de tels actes, en conservant le motif spécifique, qui, par exemple, est le *bonum mihi* dans l'espérance, ne sont point intéressés, et par conséquent que le *bonum mihi* n'est point le *motif intéressé*?
	ARTICLE XII.
Cela ne se peut, selon les idées communes de l'Ecole. Le désintéressement de la charité consiste à regarder Dieu comme *bonum in se*, ce qui diffère du *bonum mihi*, en quoi on met l'intérêt.	N'est-il pas vrai qu'un juste, si parfait et si désintéressé qu'il puisse être, peut faire à toute heure et à tous momens de tels actes d'espérance et des autres vertus avec leurs motifs propres, sans sortir du *plus parfait désintéressement de la charité*, puisque c'est là charité même qui les lui fait faire?
	ARTICLE XIII.
Voyez les XXXIV Articles. *Dans la seule charité*, en tant qu'elle est seule celle qui commande les autres, et rien de plus.	N'est-il pas vrai que *dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous les actes d'espérance et des autres vertus sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les autres vertus, et en commande l'exercice*, etc., et qu'ainsi tous ces actes sont désintéressés?

M. DE CAMBRAI.	M. DE MEAUX.
ARTICLE XIV.	
N'est-il pas vrai que cette expression générale et absolue, *sont unis dans la seule charité*, emporteroit *en rigueur l'exclusion* de tous actes qui ne seroient pas unis dans la seule charité, et que cette exclusion s'étendroit sur toute la vie et l'oraison *la plus parfaite*; qu'ainsi j'ai *tempéré* cette *expression*, en la restreignant toujours à un état *seulement habituel* et non *invariable?*	Point du tout; mais seulement que la charité seule les commanderoit au sens qu'on vient de voir. *Invariable*, selon la notion de l'auteur, veut dire dont on ne peut déchoir.
ARTICLE XV.	
N'est-il pas vrai que quand on dit d'un côté, que la sainte *indifférence* n'est que le désintéressement de l'amour : et de l'autre, que le désintéressement de l'amour n'est que le *retranchement de la cupidité soumise*, pour ne désirer plus aucun bien que *par la charité*, comme on en désire au prochain, on dit évidemment que la sainte *indifférence renferme* tous les désirs que la charité pour nous-mêmes nous doit inspirer, et qu'elle n'exclut jamais que les désirs *mêlés de cupidité soumise*, *ou intérêt propre?*	Tout cela ne signifie rien. On est intéressé pour le prochain comme pour soi, quand on recherche l'intérêt commun. Si l'on exclut le *bonum mihi* de la notion d'intérêt, il faut prendre une autre idée de l'amour pur que celle qui la distingue de l'espérance.
ARTICLE XVI.	
N'est-il pas vrai, que si l'intérêt propre n'est pas *mon bien désiré par charité*	Le sacrifice de l'intérêt propre, est partout le livre celui du salut.

M. DE MEAUX.

On ne sait ce que veut dire tout ceci.

Si l'on n'a à sacrifier autre chose que l'amour naturel qu'on a volontairement pour soi-même, le mystère n'en est pas bien grand, puisqu'on a toujours tout son bien et tout son salut.

M. DE CAMBRAI.

pour moi comme pour le prochain, mais seulement le *contentement de la cupidité soumise*, le sacrifice de l'intérêt propre pour l'éternité, ne peut jamais être que le sacrifice ou retranchement du *contentement* de cette cupidité ? d'où il s'ensuit qu'on peut continuer, dans la partie supérieure de l'ame, à désirer, et attendre *son souverain bien* par un amour de *charité pour soi*, dans le moment même où la *cupidité soumise perd tout appui en soi*, par la supposition imaginaire qui se fait dans la partie inférieure, qu'on est réprouvé.

ARTICLE XVII.

L'Ecole ne le définit pas ainsi. Il faut convenir des notions, et répondre différemment selon chacune.

D'ordinaire : ce mot est remarquable.

N'est-il pas vrai, que si l'*intérêt propre n'est que cette cupidité soumise*, on peut dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite ne désirer plus d'*ordinaire* les vertus pour son propre intérêt, c'est-à-dire, pour *consoler cette cupidité*, quoiqu'on ne cesse jamais de les désirer pour la gloire de Dieu en nous, et par un amour de charité pour nous-mêmes ?

ARTICLE XVIII.

La cupidité soumise, c'est-à-dire, comme l'explique l'auteur, l'amour naturel et délibéré de soi-même, est impertinente à la charité et

N'est-il pas vrai que la *cupidité soumise est permise, à cause de sa soumission* à la charité, mais qu'elle n'est pas commandée; et qu'elle

M. DE CAMBRAI.

seroit commandée, si elle étoit ce qui constitue les vertus les plus commandées, *telles que l'espérance*; et qu'ainsi elle ne peut être essentielle au motif spécifique qui constitue cette vertu? autrement il faudroit dire que la sainte Vierge, qui n'agissoit point par *cupidité soumise*, et qui ne s'aimoit que d'un *amour de charité*, n'a jamais fait un seul acte d'espérance.

M. DE MEAUX.

à l'espérance, et d'un genre entièrement disparate.

ARTICLE XIX.

M. DE CAMBRAI.

N'est-il pas vrai que si nous devons tâcher de ne nous désirer les biens inférieurs, que Dieu nous donne par sa volonté de bon plaisir dans les événemens de la vie, que par un amour de charité pour nous-mêmes, et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise*; à plus forte raison nous devons tâcher de ne nous désirer les biens supérieurs qui nous sont déclarés dans la volonté signifiée, tels que les vertus, la persévérance et la béatitude, que par ce même amour de charité pour nous, et *sans intérêt propre ou cupidité même soumise*? Faut-il désirer moins parfaitement les biens les plus parfaits? L'Ecriture qui les promet, et qui en commande le désir, nous engage-t-elle à les vouloir d'une manière moins pure et moins désintéressée que les événemens de la vie?

M. DE MEAUX.

C'est bien fait de rapporter à Dieu tout l'amour qu'on a pour soi-même; mais l'amour de la béatitude ne peut être ôté à l'homme, quelque saint qu'il soit.

Que si l'on dit que l'amour délibéré peut être ôté; j'en conviens; mais on ne voit pas que ce soit une chose si rare, ni qu'en cela consiste la perfection.

ARTICLE XX.

M. DE CAMBRAI.

N'est-il pas vrai que quand

M. DE MEAUX.

Cela est vrai; et c'est

M. DE MEAUX.	M. DE CAMBRAI.
pourquoi on condamne les expressions de l'auteur, qui, parlant autrement, montre qu'il pense autrement aussi.	on dit que le Chrétien doit toujours exercer les vertus distinctes par conformité à la volonté de Dieu, on renferme nécessairement dans

cette *conformité* les motifs spécifiques de toutes les vertus, puisqu'ils leur sont essentiels, et qu'autrement elles ne seroient plus *ces vertus commandées ?* Peut-on se conformer à la volonté de Dieu, sans vouloir non-seulement ce qu'il veut, mais *encore par la raison précise* pour laquelle il nous engage à le vouloir avec lui ? En veut-on moins la bonté propre d'une chose, et sa convenance pour notre dernière fin, quand on ne veut cette bonté et cette convenance que pour nous conformer à la volonté de Dieu, qui, selon saint Thomas, est la *seule règle suprême* par laquelle toutes nos vertus, loin de perdre leur essence, trouvent leur perfection?

LETTRE CXXVII.

DE M. DE RANCÉ A BOSSUET.

Il confirme les lettres qu'il lui avoit écrites sur M. de Cambrai, et désire que Dieu inspire à ce prélat des sentimens de paix et d'humilité.

J'ai reçu, Monseigneur, les copies des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : il suffit qu'elles ne contiennent rien que vous n'approuviez, pour que je ne me repente pas de les avoir écrites. Dieu a permis qu'elles allassent plus loin que je ne pensois. Il est vrai que le sujet me

toucha d'une manière si vive, que je ne pus pas ne le point témoigner.

Nous attendons ce que vous avez la bonté de vouloir nous envoyer, et je ne doute point que Dieu ne favorise de nouvelles bénédictions tout ce qu'il vous inspirera d'écrire sur cette matière. Il seroit à souhaiter que ceux qui y ont intérêt, prissent des sentimens de paix et d'humilité, et qu'on ne se fît point un honneur de soutenir ce qu'on ne devoit pas avancer : Dieu en tirera sa gloire. Nous ne manquerons point de lui offrir nos prières avec toute l'application possible. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, jusqu'où va l'attachement et le respect que j'ai pour votre personne; car je m'assure que vous en êtes bien persuadé.

Fr. Armand-Jean, anc. abbé de la Trappe.

Ce 3 juillet 1697.

J'ai lu et relu la lettre que M. votre neveu vous a écrite, avec une consolation que je ne puis vous exprimer : rien ne marque mieux la disposition de Sa Sainteté pour l'affaire, et pour votre personne.

LETTRE CXXVIII.

DE BOSSUET A M. DE RANCÉ.

Il lui donne quelques avis sur la lettre que M. l'évêque de Noyon lui avoit écrite touchant le Quiétisme.

Je sais, Monsieur, que M. l'évêque de Noyon vous a écrit sur le sujet du Quiétisme, dans le des-

sein de joindre votre réponse à sa lettre, et de les faire imprimer ensemble. Vous savez bien les raisons d'éviter cette conjoncture, et il me semble que vous n'avez rien à ajouter au sentiment d'un si grand prélat. La liberté que je prends, est l'effet de mon zèle pour votre service, et pour votre réputation qu'il faut conserver à l'Eglise. J'espère ne passer pas cet été sans vous voir, et je suis à vous, Monsieur, comme vous savez.

A Paris, ce 4 juillet 1697.

LETTRE CXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne, l'obligation où le Pape étoit de s'expliquer sur Sfondrate, la réponse que devoit donner M. de Cambrai. Sentimens de Bossuet touchant les dignités.

Je suis ici d'hier, et j'y passerai la semaine : on y est dans la joie à cause de l'élection de M. le prince de Conti à la couronne de Pologne.

C'est le jeune Galeran, secrétaire de M. l'abbé de Polignac (*), qui a apporté la nouvelle de l'élection de M. le prince de Conti. De trente-deux palatinats, nous en avons vingt-huit : les quatre autres sont foibles, et nous en avons près de la moitié.

(*) Ce fut par les soins de l'abbé de Polignac, depuis cardinal, et alors ambassadeur en Pologne, que le grand nombre des palatinats de ce royaume élurent pour roi le prince de Conti. Mais bientôt, comme on sait, les Polonais changèrent de disposition, et donnèrent la couronne à l'électeur de Saxe.

L'archevêque et le maréchal ont proclamé l'élection, et chanté le *Te Deum* : ce sont les marques portées par les constitutions de la république pour une élection valide et complète.

M. le prince de Conti a reçu cette nouvelle avec une modération admirable. On attend la députation solennelle, et cependant on ne change rien à l'extérieur.

Il est vrai, comme vous le dites dans votre lettre du 25, conformément à ce que je vous avois marqué, qu'on a été content du bref aux cinq Evêques touchant le livre de Sfondrate : mais si l'on ne dit mot sur le livre, il ne sera pas aisé d'empêcher que quelqu'un ne parle ici. Pour moi, j'attendrai toujours une décision avec respect et patience; mais je gémirai en mon cœur, si l'on voit une acception de personnes dans la chaire de saint Pierre, dont je souhaite la gloire entière, qui est celle de Jésus-Christ même.

A ce coup, on a promis dans huit jours la dernière réponse de M. de Cambrai, que la charité fait attendre. La disposition de la Cour est toujours la même contre lui; et sa fierté, depuis le bref qu'il a reçu, est augmentée. Il ne le montre pourtant pas, et il seroit à souhaiter que nous en eussions une copie authentique. Ni M. de Rheims, ni moi ne l'emporterons pas sur l'archevêque de Paris (*), dont la famille a tout crédit. Ce n'est pas à moi qu'il convient de se donner du mouvement, pour les objets de l'ambition (**); ma vraie grandeur est de

(*) Il est question du chapeau de cardinal.

(**) L'abbé Bossuet pressoit sans doute son oncle de faire quel-

soutenir mon caractère, d'édifier et de servir l'Eglise, etc. La parabole de saint Luc, chap. XIV, vers. 12, est ma leçon. Je ne dois être ni remuant ni insensible.

Le cardinal de Bouillon sera toujours le même : il doit tout aux amis de M. de Cambrai dans la conjoncture présente.

De concert avec M. de Torci, je parlerai au Roi; afin qu'il permette que ce ministre dise à M. le nonce, qu'on fera plaisir au Roi de vous accorder l'indult (*).

A Marli, ce 15 juillet 1697.

LETTRE CXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les explications que donnoit M. de Cambrai, et la réponse de huit docteurs et de deux évêques touchant son livre.

M. Phelippeaux nous a assuré, par sa lettre du 3, que vous étiez à Frescati; nous n'en avons point eu des vôtres.

On attend ici de jour en jour la promotion des cardinaux. On commence à dire que M. le cardinal de Janson a ordre de retarder, et que c'est pour

ques démarches pour se procurer cette dignité. Ce grand homme lui répond d'une manière vraiment digne de sa supériorité, et qui lui fait autant d'honneur qu'il en auroit reçu de la pourpre romaine. Au reste, l'archevêque de Paris ne fut pas créé cardinal à cette promotion, mais ce fut M. du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans.

(*) Pour l'abbaye de Savigni, dont il a été parlé plus haut.

cela : ainsi je lui écris à tout hasard. Vous verrez ma lettre et celle à M. le cardinal de Bouillon, à qui vous vous expliquerez vous-même.

Vous leur pourrez dire que M. l'archevêque de Cambrai donne ici à son ouvrage des explications mauvaises en elles-mêmes, et qui ne conviennent nullement au texte : il parle cependant avec une fierté étonnante. M. de Paris fait toujours des efforts pour le convertir; on en attend le succès.

Les nouvelles de Pologne sont mauvaises, et les espérances s'éloignent. La conversion de M. l'électeur de Saxe (*) paroît être une illusion : on dit néanmoins qu'il est appuyé du Pape, et que le nonce est déclaré contre nous. Le Roi n'en vouloit rien croire, et se croyoit assuré du Pape, dont on disoit que le nonce avoit outre-passé les ordres.

J'oubliois de vous marquer que sans la participation de M. de Chartres ni de moi, M. de Paris avoit consulté huit docteurs non suspects à M. de Cambrai, qui tous ont rapporté que le livre et ses explications ne se pouvoient soutenir. Deux évêques, à qui M. de Cambrai avoit remis les explications, ont répondu comme les huit docteurs. L'un est M. de Toul : je ne sais pas le nom de l'autre. Il avoit voulu consulter M. d'Amiens, qui s'est excusé, ne croyant pas pouvoir rien gagner.

Le Roi a résolu d'écrire de sa main au Pape, touchant cette affaire, afin que Sa Sainteté parle au plutôt sur le livre. Il doit demain s'expliquer au nonce, et la lettre partira lundi, auquel jour M. de Paris, M. de Chartres et moi enverrons par le nonce

(*) Ce prince se fit catholique pour pouvoir être roi de Pologne.

notre déclaration sur le livre, signée de notre main, dont on vous enverra une copie.

A Versailles, ce 22 juillet 1697.

LETTRE CXXXI.

DU ROI A INNOCENT XII.

Il lui demande de prononcer sur la doctrine du livre de M. de Cambrai.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Le livre que l'archevêque de Cambrai a composé, ayant depuis quelques mois excité beaucoup de bruit dans l'Eglise de mon royaume, je l'ai fait examiner par des évêques et par un grand nombre de docteurs et de savans religieux de divers ordres. Tous unanimement, tant les évêques que les docteurs, m'ont rapporté que le livre étoit très-mauvais et très-dangereux, et que l'explication donnée par le même archevêque, n'étoit pas soutenable. Il avoit déclaré dans la préface de son livre, qu'il vouloit seulement expliquer et étendre la doctrine de ces mêmes évêques. Mais après avoir tenté toutes les voies de douceur, ils ont cru être obligés en conscience de faire leur Déclaration sur ce livre, et de la mettre entre les mains de l'archevêque de Damas, nonce de Votre Sainteté auprès de moi. Ainsi, très-saint Père, pour terminer une affaire qui pourroit avoir des suites très-fâcheuses, si elle n'étoit arrêtée dans son commencement, je supplie humblement Votre Sainteté de prononcer le plus tôt qu'il lui sera possible sur

ce livre, et sur la doctrine qu'il contient, assurant en même temps Votre Sainteté, que j'emploierai toute mon autorité pour faire exécuter ses décisions, et que je suis,

TRÈS-SAINT PÈRE,

Votre très-dévot fils,
LOUIS.

A Meudon, ce 26 juillet 1697.

CXXXII.

BREVE INNOCENTII XII

AD LUDOVICUM XIV.

INNOCENTIUS PAPA XII.

CHARISSIME in Christo fili noster, salutem. Ingenti planè gaudio recreati sensimus pastoralem nostram sollicitudinem, ubi ex litteris Majestatis tuæ, die 26 julii proximè præteriti ad nos datis, ac etiam ex ore venerabilis fratris nostri Cardinalis Bullonii qui

---

BREF DE N. S. P. LE PAPE

A LOUIS XIV.

INNOCENT XII, PAPE.

NOTRE très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous avons ressenti une grande joie au milieu de notre sollicitude pastorale, en apprenant par votre lettre du 26 de juillet dernier, et de la bouche de notre vénérable frère le cardinal de Bouillon, avec quel zèle et quelle prévoyance vous vous portez à mettre fin aux

nobis eas reddidit, perspicuè intelleximus, quàm provido et præstanti zelo ad periculosas, occasione libri à venerabili fratre Archiepiscopo Cameracensi nuper in lucem editi, exortas controversias, continuò animum erexeris; illasque, pro eo quo regium tuum pectus assiduè flagrat, incomparabili studio incorruptè atque integrè custodiendi in florentissimo isto regno eam doctrinam, quam de fontibus Salvatoris haustam Romana Ecclesia cæterarum mater et magistra longè latèque diffundit, ad nostrum et hujus sanctæ Sedis judicium deferri curaveris, omnem subinde, pro eorum quæ definienda duxerimus executione, auctoritatis regiæ efficaciam præstiturus. Quemadmodum itaque piissimam, ac verè Christianissimo Rege dignam, curam hanc tuam plurimùm in Domino commendamus; ita Majestati tuæ significamus nos memoratum librum illustrium theologorum examini subjecisse, quibus similiter trans-

disputes dangereuses qui se sont élevées à l'occasion du livre que notre vénérable frère l'archevêque de Cambrai a publié depuis peu. Rien ne nous touche plus que le saint désir que vous témoignez, de conserver pure et entière dans votre florissant royaume la doctrine puisée dans les fontaines du Sauveur, que l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, a répandue dans tout le monde; et qui vous a engagé à invoquer sur cette affaire notre jugement et celui du saint Siége, bien déterminé à employer votre autorité royale pour faire exécuter notre décision. Ces soins, que la piété vous inspire, et vraiment dignes d'un Roi très-chrétien, méritent tous nos éloges; et pour y correspondre, nous donnons avis à Votre Majesté, que nous avons commis l'examen de ce livre à des théologiens éclairés, auxquels nous avons aussi communiqué les observations faites sur ce livre par quelques illustres évêques de France, et que notre vénérable frère l'archevêque de Damas, notre nonce, nous a envoyées, afin de nous mettre en état de sta-

missas nobis à venerabili fratre Archiepiscopo Damasceno Nuntio nostro, clarorum aliquot Galliæ Antistitum in illum animadversiones communicari jussimus, ut eò consultiùs quod è re catholicâ fuerit auctoritate apostolicâ decernamus. Sed hæc omnia latius edisseret idem Nuntius noster, qui egregiam Majestatis tuæ pietatem, perpetuamque ac constantem in eamdem Sedem observantiam indesinenter nos docet. Interim eximiæ religiosæque cogitationes tuæ protectorem eum experiantur, quem auctorem agnoscunt, enixè precamur, ac Majestati tuæ apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum apud sanctam Mariam Majorem die 10 septemb. 1697, anno Pontificatûs 7.

SPINOLA.

tuer avec maturité, par notre autorité apostolique, ce que le bien de l'Eglise pourra exiger. Notre nonce qui, dans toutes ses dépêches, ne cesse de relever la piété de Vôtre Majesté, et son respect toujours uniforme et constant pour le saint Siége, vous expliquera plus en détail toutes ces choses. Nous prions instamment l'auteur de vos religieux desseins de vous en accorder l'accomplissement. Nous donnons avec une tendre affection à Votre Majesté notre bénédiction apostolique. Donné à Sainte-Marie-Majeure le 10 de septembre 1697, la septiéme année de notre pontificat.

SPINOLA.

LETTRE CXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la seconde édition de son livre *des États d'oraison*; l'ordonnance de M. de Rheims, touchant les Réguliers; et les sentimens de Bossuet à l'égard de M. de Cambrai.

J'ai reçu, par le dernier courrier, vos deux lettres, celle du 2 et celle du 9.

On vous envoie par cet ordinaire huit exemplaires de mon livre, de la seconde édition : six sont déjà partis par un autre ordinaire. Peut-être qu'à la fin le paquet de M. Anisson, qui est arrivé à Livourne, vous parviendra. La seconde édition est remarquable par son addition, qui est importante : lisez-la bien, et la faites bien remarquer. Les huit exemplaires qu'on vous envoie, seront en deux paquets : on paiera ici le port sur le pied de douze livres.

L ordonnance de M. de Rheims (*) ne fait ici aucun bruit. Je ne me signalerai pas par de semblables actes. C'est à ceux qui remplissent les grands siéges à parler : pour moi, je me contenterai de faire les choses sans éclat.

Je n'ai point reçu la lettre que M. le cardinal de Bouillon me devoit écrire. Je ne l'attendrois pas pour

(*) Cette ordonnance, du 24 mai 1697, regardoit les Réguliers, et portoit qu'aucun ne seroit admis dans le diocèse de Rheims à l'administration des sacremens, que lorsqu'outre le certificat de vie et de mœurs de leurs supérieurs, l'évêque dans le diocèse duquel ils auroient fait leur dernier séjour, leur auroit donné un témoignage authentique de la sagesse de leur conduite, et du bon usage qu'ils auroient fait des pouvoirs qui leur avoient été confiés.

lui envoyer les propositions qu'on reprend dans le livre de M. de Cambrai, si cela étoit en mon pouvoir; mais il faut que tout soit arrêté avec les deux autres prélats, car, quoiqu'on soit d'accord du fond, chacun ajoute et diminue comme il l'entend; de sorte que je ne puis rien écrire de précis, et que d'ailleurs je n'aime pas à écrire en l'air. C'est ce que vous direz à M. le cardinal. Vous y pourrez ajouter que M. de Cambrai n'avance pas ses affaires par ses procédés : il croit tout gagner en me disant sa partie; mais personne n'en veut rien croire. On n'est guère content de son obstiné refus à conférer avec nous, tant que je serai présent. Il y perd lui-même beaucoup à agir de cette manière; car j'ai pour lui un fond de bonne intention inaltérable, malgré ses emportemens contre moi. Il se taille bien des affaires, dont il sortira très-mal apparemment des deux côtés; et l'air plaintif et opprimé qu'il se veut donner ne plaît guère.

Nous attendons toujours votre retour; il n'y a que les chaleurs qui vous puissent retarder. Nous nous portons bien, Dieu merci.

J'ajoute sur M. de Cambrai, qu'il ne croit personne que ceux qui le flattent : cela répond à une des choses que M. le cardinal de Bouillon vous ordonne de m'écrire. Assurez-le de mes très-humbles respects, et M. le cardinal de Janson. J'embrasse M. Phelippeaux.

Vous devez commencer à parler d'une manière plus douteuse de M. de Cambrai. Je vous écrirai sur cela plus précisément, lorsque j'aurai eu le loisir de voir les dispositions de la Cour. M. de Paris me retient

retient ici; et j'y suis occupé à rédiger les articles sur le livre de M. de Cambrai, qu'on remettra lundi à M. le nonce pour le Pape. Cependant le Roi a parlé très-puissamment au nonce, qui écrit conformément au discours de Sa Majesté : j'ai vu sa lettre. Le Roi écrit lui-même aujourd'hui très-fortement. On se défie des Jésuites et du cardinal de Bouillon : on se servira de la main du Roi pour écrire au Pape. Le pauvre M. de Cambrai aura ordre de se retirer. Le père de la Chaise, patron du cardinal de Bouillon, ne paroît point dans tout cela; mais on lui attribue tout. On croit que cette affaire reculera l'abbé d'Auvergne (*).

Aussitôt qu'on aura remis à M. le nonce la lettre du Roi, j'agirai, et de mon chef. Retenez M. Phelippeaux auprès de vous : soyez très-attentif à bien écouter ce qu'on dira à Rome. La fureur de M. de Cambrai contre moi est extrême : sa cabale est terrible, et les artifices qu'elle emploie égalent sa fureur; mais nous avons pour nous Dieu, la vérité, la bonne intention, le courage, le Roi, madame de Maintenon, etc. J'ai besoin d'attention et de patience. M. le nonce est bien intentionné pour moi.

Pourquoi n'avez-vous pas encore écrit à M. de Metz?

A Paris, ce 29 juillet 1697.

(*) Neveu du cardinal de Bouillon.

LETTRE CXXXIV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur ce qui s'étoit fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et sur la conduite que tenoit ce prélat.

Pour réponse à vos précédentes, le Roi et madame de Maintenon sont toujours d'accord sur le livre de M. de Cambrai. J'en suis content, et les évêques qui ont parlé au Roi sur le livre, doivent donner lundi leur Déclaration, pour être envoyée à Rome par l'agent du Pape. Le Roi lui a parlé nettement de M. de Cambrai et du livre, fondé sur l'avis des évêques. Le Roi a écrit au Pape de sa main : tout cela est fait, et vous voyez ce qui reste à faire. M. de Paris fait un peu de peine ; mais la patience vient à bout de tout. Tout sera fait pour lundi : le Roi le désire. Après cela M. de Paris s'expliquera par une Instruction, en attendant que Rome parle. Rome n'est point favorable au livre, quoiqu'il ait pour lui le père de la Chaise et les Jésuites. M. de Cambrai n'évitera pas le saint Office. Je souhaiterois une autre manière ; mais il faut laisser faire Rome à sa mode. Les évêques se déclareront : on n'en vient à tout cela, qu'après avoir tout tenté. M. de Cambrai est inexorable, et d'un orgueil qui fait peur : on n'a rien voulu vous dire que les choses ne fussent réglées.

Outre l'examen que nous avons fait, M. de Paris, M. de Chartres et moi, comme appelés en témoi-

gnage par M. de Cambrai dans son Avertissement, et dans sa lettre au Pape; M. de Cambrai a demandé le sentiment de M. d'Amiens et de M. de Toul, dont le premier s'est excusé, et l'autre lui a déclaré son sentiment contraire au sien. Outre cela M. de Paris a donné le livre à examiner à huit théologiens sorbonnistes et autres, qui, sans aucune communication et sans se connoître, se sont déclarés contre le livre et contre les explications que l'auteur leur vouloit donner. Il a pris le ton plaintif et opprimé; mais tout cela sera foible, et on découvrira tous ses artifices. Le refus obstiné qu'il a fait de conférer avec les trois évêques, scandalise les honnêtes gens, et fait voir qu'il a bien cru qu'on le convaincroit.

A Paris, ce 1.er août 1697.

LETTRE CXXXV.

DE BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur les avis que le nonce donnoit au prélat.

Vous me ferez plaisir, Monsieur, de remercier Monseigneur le nonce du soin qu'il prend de m'avertir. Tout seroit prêt de ma part; mais le concert pourra prolonger les affaires de huit jours. J'aurai l'honneur, avant lundi, de voir Monseigneur le nonce. Je dînerai ici, et n'en partirai qu'à cinq heures : en attendant, votre visite me sera toujours fort agréable.

Jeudi matin.

LETTRE CXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la nouvelle promotion des cardinaux; l'exil de M. de Cambrai, la protestation qu'il avoit faite avant son départ; et sur la manière dont les trois prélats devoient procéder dans son affaire.

J'ai reçu vos deux lettres, l'une par le courrier de M. le cardinal de Janson, l'autre, de date antérieure, par l'ordinaire du 16 juillet. La joie qu'on a eue ici de la promotion des cardinaux, a été très-grande. On a vu la bonne volonté du Pape pour la France, qui a beaucoup réjoui; et la personne de M. le cardinal de Coislin (*) étant fort aimée, on eût dit, selon l'expression de M. de Noyon, que tout le monde avoit été fait cardinal. M. Noblet m'a vu ce matin; j'ai été long-temps avec lui. Selon ce que je vois, cette lettre ne trouvera plus son patron (**) à Rome.

M. l'archevêque de Cambrai, après avoir refusé tous les partis où M. de Paris avoit tâché de le porter, pendant trois mois, pour le tirer d'affaire, a eu ordre de se retirer dans son diocèse : il partit samedi. Il a fait auparavant, entre les mains de M. le nonce, un acte, dont je ne sais pas encore le contenu. Il proteste en général de nullité de tout ce qu'on peut faire contre lui, attendu qu'il s'est

(*) Pierre du Cambout de Coislin, né à Paris en 1636, nommé évêque d'Orléans en 1665, fut fait cardinal le 22 juillet 1697. Il mourut le 5 février 1706. (*Edit. de Vers.*)

(**) Le cardinal de Jan on.

soumis au Pape, et qu'il a demandé de s'aller présenter en personne à Sa Sainteté; ce qu'il espère encore obtenir, quoiqu'en effet il sache bien que le Roi n'en veut point entendre parler. Ainsi c'est, en quelque façon, contre le Roi qu'il proteste. Personne ne peut, ni ne veut rien faire juridiquement contre lui : mais pour empêcher que nous ne rendions au Pape même le témoignage de la vérité, auquel il nous appelle lui-même, rien ne le peut empêcher; et ce n'est pas là prévenir le jugement du Pape, non plus que les instructions que nous donnerons sans aucune marque de juridiction, pour empêcher l'erreur de gagner.

Vous me faites plaisir de me mander la bonté et la confiance que M. le cardinal de Bouillon vous témoigne. Sur ce que toutes les fois qu'il m'a parlé ou écrit de l'affaire de M. de Cambrai, il en parloit comme d'une affaire entre ce prélat et moi, je l'ai supplié, et même par une lettre depuis son départ, de ne me point faire le tort de me considérer comme partie. Je n'ai aucune affaire avec M. de Cambrai, que celle qu'il a avec tous les évêques et toute l'Eglise par sa mauvaise doctrine. M. le cardinal m'a fait l'honneur de me marquer la réception de la lettre où je lui écrivois cela; mais il n'y répond rien. Ainsi je vous prie de ne point manquer de lui faire faire attention sur le tort qu'il me feroit, en représentant cette affaire comme une affaire qui m'est personnelle. Au reste vous pouvez dire que je n'ai, et que je n'ai jamais eu aucun démêlé particulier avec M. de Cambrai, à qui j'ai fait en tout temps toutes sortes de plaisirs, dont j'ai tout

le monde et le Roi même pour témoins. Gardez pourtant toujours beaucoup de modération sur ce point.

Notre *Déclaration* (*) sur le livre de M. de Cambrai est arrêtée : elle sera signée demain, et donnée à M. le nonce pour Rome : c'est un témoignage au Pape de notre doctrine. Les trois évêques n'ont pu faire autre chose : tout le clergé se seroit fâché, s'ils s'étoient portés pour accusateurs de M. de Cambrai. En effet pourquoi M. de Paris, M. de Chartres et moi, serions-nous plutôt ses accusateurs que les autres évêques? Ce qui nous donne droit d'agir, c'est que M. de Cambrai nous ayant appelés en témoignage dans la préface de son livre, on nous regarderoit avec raison comme les fauteurs et les garants de ses erreurs, si nous restions dans le silence : mais aussi nous ne pouvons aller au-delà d'une déclaration de nos sentimens. Le Roi a suppléé à tout, en demandant au Pape un jugement. Je vous enverrai notre Déclaration par le prochain ordinaire : je joindrai de temps en temps d'autres mémoires. Entendez bien la procédure. Madame de Maintenon m'écrit qu'il faut que vous et M. Phelippeaux soyez attentifs. Il faut parler avec modération, comme j'ai marqué par mes précédentes.

J'attendrai l'écrit que vous me promettez de M. Phelippeaux (**). Je crains que la tête du Pape ne soit pas fort bonne. J'étudierai la matière avec toute

(*) Elle se trouve au tome XXVIII, pag. 245 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(**) C'étoit des remarques sur le livre de M. de Cambrai, qu'il envoya dans la suite à Bossuet.

l'application dont je suis capable. M. le nonce est bien disposé pour moi, et fort déclaré contre M. de Cambrai. Il n'est pas content du cardinal de Bouillon, croyant être cardinal plutôt que celui de son pays (*).

Nous nous portons bien. M. Noblet m'a dit mille biens de M. Phelippeaux; et je lui ai dit qu'il m'en avoit écrit beaucoup de lui, et vous aussi.

On vous enverra quatre exemplaires de la seconde édition de mon livre par le prochain ordinaire : ainsi avec six et huit des deux envois précédens, vous en aurez dix-huit.

A Paris, ce 5 août 1697.

LETTRE CXXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la *Déclaration des trois Evêques*; la lettre que M. de Cambrai avoit répandue en se retirant dans son diocèse; de la confiance de ce prélat; et l'approbation que le Roi donnoit au séjour de l'abbé Bossuet à Rome.

Aujourd'hui enfin partira la Déclaration des trois Evêques : prenez-en bien l'esprit. M. le nonce écrit

(*) M. Delphini, nonce en France, qui devint cardinal en 1699, croyoit avoir sujet de se plaindre du cardinal de Bouillon, qui, selon lui, n'avoit pas assez fortement sollicité sa promotion. Il prétendoit qu'ayant témoigné depuis le commencement de sa nonciature beaucoup d'attachement pour la France, le cardinal de Bouillon ne devoit pas souffrir que le chapeau qu'il pensoit mériter, fût donné à M. Grimani, Vénitien comme lui, et que le cardinal de Bouillon favorisoit, quoiqu'il fût entièrement dans les intérêts de l'Empereur, et ennemi de la France. Le cardinal Grimani fut depuis vice-roi de Naples.

tout ce qu'il faut pour y faire entrer la Cour de Rome.

M. de Cambrai a répandu une lettre (*) sur sa retraite forcée, qui lui prépare des apologies et des évasions. Il ne songe qu'à se donner un air plaintif, et à se faire regarder comme un homme opprimé. Vous ne manquerez pas de bien remarquer les excuses qu'il se prépare, si on le condamne en général : si même l'on désigne les propositions en particulier, il se sauvera par le sens, et il menace de souscription avec restriction.

Tout le monde trouve ces manières étranges, et préparatoires au schisme. L'auteur en témoigne toutes les dispositions; et rien ne l'en sauvera que de se voir, comme il sera, entièrement destitué de sectateurs. Il met toute sa confiance dans le cardinal de Bouillon et dans les Jésuites, dans ses airs plaintifs et dans ses explications, sur lesquelles vous recevrez bientôt un mémoire fort instructif. Il se fonde beaucoup sur saint François de Sales. Outre ce que vous en verrez dans mon livre, vous recevrez aussi un mémoire, où il sera démontré qu'il en a tronqué, altéré, et pris à contre-sens huit ou dix passages capitaux.

J'ai parlé de vous faire demeurer à Rome avec M. Phelippeaux : le Roi l'a fort approuvé, aussi bien que madame de Maintenon. Vous tournerez la lettre que vous m'écrirez à ce sujet, de manière que je puisse la faire voir à Sa Majesté; et cependant vous saurez bien me dire à part ce qu'il faudra. M. de Rheims, M. de Paris et M. de Chartres se-

(*) Voyez cette lettre à la suite de celle-ci.

ront de notre secret. Parlez toujours sobrement sur M. de Cambrai, et prêtez l'oreille à tout ce qu'on dira. Il se flatte que la Cour de Rome lui sera favorable. Vous devez avoir reçu les lettres que vous souhaitiez pour les trois cardinaux (*).

L'abbé de Chanterac, grand vicaire de M. de Cambrai, doit aller à Rome (**). Il est accompagné d'une autre personne dont je ne sais pas le nom (***).

Je reçois en ce moment votre lettre du 3. Je suis bien aise que vous ayez reçu les lettres pour les trois cardinaux.

Le nonce est fâché de ce qu'il n'est point cardinal; il espère le premier chapeau. Il est fort bien en cette Cour, et il se comporte au mieux au sujet de M. de Cambrai. Il a eu une audience au sujet des promotions. Vous aurez soin de *nectere causas* sur votre séjour à Rome, sans déclarer le véritable motif. Défiez-vous beaucoup de M. le cardinal de Bouillon, et prévenez M. Phelippeaux sur cet article.

Les Jésuites ont fait soutenir ici quatre thèses, et font fort valoir *le pur amour* : je crois qu'on leur parlera.

Nos Articles et nos Censures, dont il est parlé dans notre *Déclaration*, sont, comme vous savez, à la fin de mon livre *sur les Etats d'oraison*.

A Paris, ce 12 août 1697.

(*) Ces trois cardinaux sont Casanate, Noris et d'Aguirre. Bossuet étoit en relation avec eux; mais la plupart des lettres qu'il leur écrivoit, nous manquent, et nos recherches et nos sollicitations n'ont pu nous les procurer.

(**) Il y arriva le 12 septembre 1697.

(***) C'étoit un ecclésiastique nommé la Templeris.

LETTRE CXXXVIII.

DE M. L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI A UN AMI (*).

Sur ses dispositions à l'égard de son livre.

Ne soyez point en peine de moi, Monsieur : l'affaire de mon livre va à Rome. Si je me suis trompé, l'autorité du saint Siége me détrompera; et c'est ce que je cherche avec un cœur docile et soumis : si je me suis mal expliqué, on réformera mes expressions : si la matière paroît mériter une explication plus étendue, je la ferai avec joie par des additions : si mon livre n'exprime qu'une doctrine pure, j'aurai la consolation de savoir précisément ce qu'on doit croire, et ce qu'on doit rejeter. Dans ce cas même je ne laisserois pas de faire toutes les additions, qui, sans affoiblir la vérité, pourroient éclaircir et édifier les lecteurs les plus faciles à s'alarmer. Mais enfin, Monsieur, si le Pape condamne mon livre, je serai, s'il plaît à Dieu, le premier à le condamner, et à faire un mandement pour en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai. Je demanderai seulement au Pape qu'il ait la bonté de me marquer précisément les endroits qu'il condamne, et les sens sur lesquels porte sa condamnation; afin que ma souscription soit sans restriction, et que je ne coure aucun risque de défendre, ni d'excuser, ni de tolérer le sens condamné. Avec ces dispositions, que Dieu me donne,

(*) M. le duc de Beauvilliers.

je suis en paix, et je n'ai qu'à attendre la décision de mon supérieur, en qui je reconnois l'autorité de Jésus-Christ. Il ne faut défendre l'amour désintéressé qu'avec un sincère désintéressement. Il ne s'agit pas ici du point d'honneur, ni de l'opinion du monde, ni de l'humiliation profonde que la nature doit craindre d'un mauvais succès. J'agis, ce me semble, avec droiture : je crains autant d'être présomptueux et retenu par une mauvaise honte, que d'être foible, politique, et timide dans la défense de la vérité. Si le Pape me condamne, je serai détrompé, et par-là le vaincu aura tout le véritable fruit de la victoire : *Victoria cedet victo*, dit saint Augustin. Si au contraire le Pape ne condamne point ma doctrine, je tâcherai, par mon silence et par mon respect, d'appaiser ceux d'entre mes confrères dont le zèle s'est animé contre moi, en m'imputant une doctrine dont je n'ai pas moins d'horreur qu'eux, et que j'ai toujours détestée. Peut-être me rendront-ils justice, en voyant ma bonne foi.

Je ne veux que deux choses, qui composent ma doctrine : la première, c'est que la charité est un amour de Dieu pour lui-même, indépendamment du motif de la béatitude qu'on trouve en lui; la seconde, est que dans la vie des ames les plus parfaites, c'est la charité qui prévient toutes les autres vertus, qui les anime et qui en commande les actes, pour les rapporter à sa fin; en sorte que le juste de cet état exerce alors d'ordinaire l'espérance et toutes les autres vertus avec tout le désintéressement de la charité même qui en commande l'exercice. Je dis d'ordinaire, parce que cet état n'est pas sans

exception, n'étant qu'habituel et point invariable. Dieu sait que je n'ai jamais voulu enseigner rien qui passe ces bornes. C'est pourquoi j'ai dit, en parlant du pur amour, qui est la charité en tant qu'elle anime et commande toutes les autres vertus distinctes : « *Quiconque n'admet rien au-delà, est » dans les bornes de la tradition : quiconque passe » cette borne, est déjà égaré* (1) ».

Je ne crois pas qu'il y ait aucun danger que le saint Siége condamne jamais une doctrine si autorisée par les Pères, par les écoles de théologie, et par tant de grands saints que l'Eglise romaine a canonisés. Pour les expressions de mon livre, si elles peuvent nuire à la vérité, faute d'être correctes, je les abandonne au jugement de mon supérieur ; et je serois bien fâché de troubler la paix de l'Eglise, s'il ne s'agissoit que de l'intérêt de ma personne et de mon livre.

Voilà mes sentimens, Monsieur. Je pars pour Cambrai, ayant sacrifié à Dieu au fond de mon cœur tout ce que je puis lui sacrifier là-dessus. Souffrez que je vous exhorte à entrer dans le même esprit. Je n'ai rien ménagé d'humain et de temporel pour la doctrine que j'ai crue véritable. Je ne laisse ignorer au Pape aucune des raisons qui peuvent appuyer cette doctrine. En voilà assez : c'est à Dieu à faire le reste, si c'est sa cause que j'ai défendue. Ne regardons ni l'intention des hommes, ni leurs procédés : c'est Dieu seul qu'il faut voir en tout ceci. Soyons les enfans de la paix, et la paix reposera sur nous : elle sera amère ; mais elle n'en sera

(1) *Maximes des Saints. Avertissement*, p. 17.

que plus pure. Ne gâtons pas des intentions droites par aucun entêtement, par aucune chaleur, par aucune industrie humaine, par aucun empressement naturel pour nous justifier. Rendons simplement compte de notre bonne foi : laissons-nous corriger, si nous en avons besoin ; et souffrons la correction, quand même nous ne la mériterions pas.

Pour vous, Monsieur, vous ne devez avoir en partage que le silence, la soumission et la prière. Priez pour moi dans un si pressant besoin : priez pour l'Eglise qui souffre de ces scandales : priez pour ceux qui agissent contre moi, afin que l'esprit de grâce soit en eux pour me détromper, si je me trompe ; ou pour me faire justice, si je ne suis pas dans l'erreur : priez pour l'intérêt de l'oraison même qui est en péril, et qui a besoin d'être justifiée. La perfection est devenue suspecte : il n'en falloit pas tant pour en éloigner les chrétiens lâches et pleins d'eux-mêmes. L'amour désintéressé paroît une source d'illusion et d'impiété abominable. On accoutume les chrétiens, sous prétexte de sûreté et de précaution, à ne chercher Dieu que par le motif de leur béatitude et par intérêt pour eux-mêmes : on défend aux ames les plus avancées de servir Dieu par le pur motif, par lequel on avoit jusqu'ici souhaité que les pécheurs revinssent de leur égarement, je veux dire la bonté de Dieu infiniment aimable. Je sais qu'on abuse du pur amour et de l'abandon : je sais que des hypocrites, sous de si beaux noms, renversent l'Evangile : mais le pur amour n'en est pas moins la perfection du christianisme ; et le pire de tous les remèdes est de vouloir détruire les choses

parfaites, pour empêcher qu'on n'en abuse. Dieu y saura mieux pourvoir que les hommes. Humilions-nous, taisons-nous; au lieu de raisonner sur l'oraison, songeons à la faire. C'est en la faisant que nous la défendrons; c'est dans le silence que sera notre force.

Fr. archevêque, duc de Cambrai.

Ce 3 août 1697.

LETTRE CXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mécontentement qu'avoit produit la *lettre* de M. de Cambrai *à un ami*; la réponse qu'il y avoit faite, et l'écrit qu'il avoit composé pour suppléer à la *Déclaration*.

J'ai reçu votre lettre du 30 juillet. Vous aurez reçu à présent mes lettres aux trois cardinaux. Je fais réponse au cardinal de Bouillon, sur le compliment qu'il m'a fait comme conseiller d'Etat.

Il n'y a rien de nouveau sur M. de Cambrai, sinon que sa lettre, qu'on a répandue avec tant de soin, soulève tout le monde autant que le livre. Je vous envoie à toutes fins une réponse que j'y ai faite comme sous le nom d'un tiers (*). Je ne sais encore quel usage j'en ferai ici; mais par l'ordinaire prochain vous recevrez une instruction latine (**) très-

(*) La réponse de Bossuet fut imprimée sous ce titre : *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai.* Nous l'avons donnée parmi les ouvrages sur le Quiétisme, tom. XXVIII, pag. 231 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(**) Cette pièce est intitulée : *Summa Doctrinæ libri cui titulus :*

importante, avec des lettres pour quelques cardinaux à qui vous la pourrez présenter. Vous aurez reçu, avant cette lettre, les douze exemplaires de mon livre que vous souhaitiez.

Le cardinal Petrucci (*) est un pauvre acteur. Je suis étonné de la netteté avec laquelle il vous a parlé : j'aimerois mieux que l'affaire fût plus secrète. Portez-vous bien : je continuerai à vous écrire à Rome, parce que je suppose que mes lettres vous arrêteront.

J'ai vu entre les mains de M. le nonce une protestation en français, écrite de la main de M. de Cambrai, où il commence par dire qu'un évêque l'ayant accusé d'avoir contrevenu aux Articles délibérés à Issy, il proteste qu'il s'en tient à cette doctrine. Il se plaint qu'on lui a refusé la liberté de s'expliquer, proteste de sa soumission en termes fort simples et fort clairs, est prêt à soutenir devant le Pape qu'il n'a rien dit de contraire aux articles d'Issy : s'il n'a pas envoyé son livre latin, c'est que le Roi lui a témoigné qu'il valoit mieux traiter à l'amiable; qu'il auroit été à Rome, si le Roi l'avoit voulu permettre. Il supplie M. le nonce de garder l'original de sa protestation, et d'en envoyer une copie au Pape.

On lui a si peu refusé de s'expliquer, que nous avons, en seize gros cahiers, ses explications. Elles ne sont ni bonnes en elles-mêmes, ni conformes au texte : il répond sur la plupart des difficultés qu'on

Explication des Maximes des Saints. Elle est imprimée en latin et en français, tome XXVIII, pag. 287 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(*) Ce cardinal avoit été disciple de Molinos. Il en sera parlé plusieurs fois dans la suite.

lui a faites, et ce n'est qu'illusion. Il ne manquera pas de les ajuster, et même d'en envoyer d'autres : à quoi il faudra être attentif, aussi bien qu'à son ordonnance ou lettre pastorale explicatoire, qu'on dit toujours qu'il prépare, et qu'il pourra bien envoyer à Rome sans la publier sur les lieux.

Il y a une affectation à m'attaquer seul, pendant que nous sommes trois. Il faut que vous parliez avec beaucoup de modération, de peur de donner lieu à ce qu'il dit contre moi comme sa partie ; et je vous prie de bien avertir de ceci M. Phelippeaux.

Assurez bien de mes respects très-particuliers M. le cardinal Casanate.

A Germigny, ce 18 août 1697.

LETTERA CXL.

DEL CARDINALE D'AGUIRRE

AL SIGNOR VESCOVO BOSSUET.

Loda l'*Instruzione* del vescovo *sopra li Stati dell' Orazione.*

Il Signor abbate Bossuet nepote degnissimo di vostra Signoria illustrissima si è compiaciuto li giorni

---

DU CARDINAL D'AGUIRRE A BOSSUET.

Il fait l'éloge de son *Instruction sur les Etats d'oraison.*

M. l'abbé Bossuet, votre digne neveu, a mis ces jours derniers le comble à mes désirs, en me donnant des nouvelles bien certaines

passati

passati di felicitare le mie brame, con porgermi sicure nuove della prospera e perfetta salute di vostra Signoria illustrissima tanto necessaria alla Chiesa di Dio, la quale ella non cessa sempre mai di più illustrare con le sue degnissime opere, conforme hò avuto l'onore di vedere in questa ultima sua, che il medemo Signor Abbate si è degnato presentarmi, del l'*Instruzione sopra li Stati dell' Orazione* contro la setta del Quietismo; e benche non abbia potuto leggerlo intieramente, atteso il poco tempo che mi permettono le mie molte occupazioni, nulladimeno ho avuto la consolazione di poter far giudizio dalli primi due libri, quello che sarà tutto il resto dell'opera, colma di erudizione e pieta, veramente in tutto degna e propria della sua gran virtù. Quanto bramerei potergli significare à viva voce i miei sensi della stima così particolare, che conservo al suo merito, di che può farne qualche testimonianza il sud. signor Abbate, à cui ebbi jeri l'onore di condurre meco in carrozza, per ammirare nella conversazione il suo gran talento e virtù,

de votre santé, si précieuse à l'Eglise que vous ne cessez d'enrichir de vos excellens ouvrages. C'est ce que me prouve encore votre dernière *Instruction sur les Etats d'oraison* contre la secte du Quiétisme. M. l'abbé a eu la bonté de me la donner; et quoique la multitude de mes occupations ne m'ait pas permis de la lire en entier, je ne laisse pas de juger par les deux premiers livres, de ce que doit être le reste de l'ouvrage. La piété et l'érudition y brillent à l'envi, et le rendent tout-à-fait digne de vos lumières et de votre vertu. Que je désirerois pouvoir vous exprimer de vive voix les sentimens de la haute estime que je vous ai vouée, et combien j'honore votre mérite! M. l'abbé pourra vous en rendre témoignage. J'ai eu l'honneur de le conduire hier dans ma voiture, pour jouir de sa conversation; et j'ai admiré les grands

degno seguace e nepote di un tanto Prelato, come vostra Signoria illustrissima, alla quale rassegnando, con l'intimo dell'animo i miei piu fervorosi rispetti, che desidero vengano esercitati dalla di lei gentilezza con il favore di molti suoi pregiatissimi commandi, resto con baciare a vostra Signoria illustrissima le mani. Roma 20 Agosto 1697.

talens et la vertu de ce digne neveu, fidèle imitateur du grand prélat auquel il a le bonheur d'appartenir. Agréez l'hommage du respectueux attachement que je vous réitère du plus profond de mon cœur : honorez-moi de le croire, et disposez, sans réserve, de celui qui a l'honneur d'être, etc.

A Rome, ce 20 août 1697.

LETTRE CXLI.

DE BOSSUET A M. DE RANCÉ.

Il justifie les lettres que cet abbé avoit écrites sur le livre de M. de Cambrai, et l'excite à traiter la matière si Dieu lui en donnoit le mouvement.

Monsieur l'abbé Berrier me donne la joie, Monsieur, de m'apprendre que votre santé se soutient, et que votre vivacité pour la saine doctrine ne diminue pas. On a bien politiqué sur vos lettres : mais après tout, qui peut trouver à redire que vous ayez écrit votre sentiment à un ami? Ce seroit en tout cas à moi qu'il se faudroit prendre du cours qu'ont eu vos deux lettres. Mais je n'ai jamais eu le dessein de les divulguer; et après tout, c'est l'effet d'une particulière permission de Dieu. Oui, Dieu vouloit que vous parlassiez. Peut-être veut-il

encore que vous souteniez votre sentiment de raisons. Faites-le, Monsieur, si Dieu vous en donne le mouvement, et envoyez-moi votre écrit. J'en ferai l'usage que Dieu veut, et je ne cacherai pas la lumière sous le boisseau. Si une lettre de M. de Cambrai, qui a couru dans le monde sur sa retraite, vient à vous, vous y sentirez sans doute, aussi bien que moi, un très-mauvais caractère; mais Dieu y mettra la main, et j'espère qu'à cette occasion la fausse spiritualité sera découverte. Je suis à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

Rien ne m'empêchera, s'il plaît à Dieu, de vous aller voir, que la conjoncture des affaires. Si j'ai huit jours de libre, je ne manquerai pas d'en profiter, et je l'espère.

A Germigny, le 22 août 1697.

LETTRE CXLII.

DE L'ABBÉ BERRIER A M. DE RANCÉ.

Il lui rend compte de tout ce qui se passoit dans l'affaire du Quiétisme, et des propos qu'on avoit tenus au sujet des lettres que cet abbé avoit écrites sur M. de Cambrai.

Voici, Monsieur, une lettre de M. l'évêque de Meaux : je crois qu'il vous parle des affaires présentes. Je lui ai dit ce que M. Boileau m'avoit engagé de vous dire; sur quoi il m'a répondu que depuis la lettre que M. de Cambrai a donnée au public sous le nom d'un ami, il n'y avoit plus guère de ménagemens à garder, et que depuis cette lettre il changeoit de manière de parler. La voici avec une

réponse qui y a été faite : M. de Meaux vous prie de ne point donner copie de cette dernière, ni en dire l'auteur. L'opiniâtreté est aussi grande qu'elle peut être de la part de M. de Cambrai. Non-seulement M. l'archevêque de Paris n'y a rien gagné, ni M. l'évêque de Chartres, ni plusieurs qui s'en sont mêlés ; mais il persiste avec hauteur dans son sentiment, quoique M. le noncé lui ai dit, que s'il ne satisfait pas les évêques de France, très-certainement il sera condamné à Rome. M. de Paris doit écrire sur cette affaire, et M. de Meaux attend ce qu'il aura donné au public, pour faire imprimer le Mémoire qu'il a fait donner à M. de Cambrai sur cette affaire, dans lequel il relève quarante-huit propositions toutes hérétiques, erronées ou tendantes à hérésie, qu'il a extraites du livre de cet archevêque.

Pour ce qui vous regarde, c'est M. le nonce qui a envoyé vos lettres au Pape, et elles sont publiques à Rome comme à Paris. On a voulu dire en grande assemblée, et en présence de M. de Meaux, que c'étoit M. Maisne qui en avoit donné copie : il l'a justifié, en disant que c'étoit si peu lui, que sur le bruit de ces lettres vous lui en aviez demandé une copie, et qu'ainsi on ne pouvoit vous accuser en rien. Ensuite il dit à ces prélats, M. de Bayeux en étoit un, que puisque M. de Cambrai vantoit tant les expériences comme nécessaires pour juger sur les états d'oraison, on ne pouvoit rejeter votre sentiment ; vous qui, outre une science profonde, avez l'expérience de tant de saints que vous avez conduits pendant plus de trente années. Je crois qu'il vous mande qu'il approuve fort que vous écriviez sur

cette matière : mais il m'a dit de vous mander, de lui montrer ce que vous aurez écrit avant de le faire voir, parce qu'il y a des faits que vous ne pouvez bien savoir par le public, sur lesquels il vous avertiroit. Il fera ce qu'il pourra pour vous aller voir; ce qui me paroît incertain, parce qu'il ne veut pas s'écarter à cause du mouvement présent où sont les choses. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous dirai le reste des autres circonstances de cette affaire. M. de Cambrai n'a pas un évêque qui soit déclaré pour lui; mais le parti est fort dans les autres états, soit à la Cour, soit à la ville; c'est ce public qu'il faut à présent détromper.

Je vais chez M. l'archevêque de Paris : si j'apprends quelque chose de plus sur cette affaire, je l'ajouterai à cette lettre avant que de l'envoyer à la poste. Je suis avec tout l'attachement possible, et en quoi que ce soit, Monsieur, plus à vous que personne du monde.

A Torcy, ce 23 août 1697.

Je ne vis hier M. l'archevêque de Paris qu'un moment : j'arrivai à Conflans comme il alloit monter en carrosse, pour aller à Paris y chanter le *Te Deum* pour la prise de Barcelone; mais je fus quelque temps avec M. l'abbé de Beaufort, qui fut présent à toutes les conférences de M. l'archevêque de Paris avec M. de Cambrai. Il me dit que celui-ci en avoit très-mal usé avec M. de Paris, pour ne pas dire qu'il l'avoit maltraité; que le parti étoit fort; que l'Université de Louvain étoit divisée; qu'il y avoit des évêques en France qui n'osoient parler, mais

qui dans le fond étoient pour M. de Cambrai; enfin j'ai bien vu que l'on se repent presque de la condescendance que l'on a eue pour lui, ne s'étant servi de ce temps que pour grossir son parti. M. l'archevêque de Paris est resté enfermé à Conflans toute cette semaine, et je crois que ç'a été pour écrire sur cette affaire, dont à présent on va presser le jugement à Rome. Je lui ai dit une partie de ce que vous m'avez dit, lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir. Vos sentimens plaisent à tous les gens de bien, et d'autant plus aux prélats, que M. de Cambrai objectant toujours les expériences, on lui objecte les vôtres, sans doute plus exactes aussi bien que plus élevées que les siennes, soit par rapport à vous, soit par rapport au grand nombre de saints religieux que vous conduisez depuis si long-temps. Ainsi ce que vous écrirez leur fera un aussi grand plaisir, qu'il sera de grand poids.

Ce 24.

LETTRE CXLIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les éclaircissemens ajoutés à la *Déclaration* des trois prélats, le vice des explications de M. de Cambrai; et la lettre de l'abbé de Chanterac à madame de Ponthac.

J'ai reçu votre lettre du 26 juillet. Je vous envoie ce que je vous avois promis par l'ordinaire précédent. Il a fallu joindre cet éclaircissement (1) et cette

(1) C'est-à-dire, le *Summa doctrinæ*, etc. et la *Lettre d'un Docteur*, etc.

confirmation à notre *Déclaration*, qui devoit être plus sommaire; et y ajouter ce qui regardoit l'état où M. de Cambrai vouloit mettre la question, et quelque chose en général sur ses explications que nous avons entre les mains, mais auxquelles nous ne savons pas s'il veut se tenir.

Je ne laisserai pas à tout hasard de vous envoyer quelques remarques (*) sur cet ouvrage, pour vous seulement, afin que vous vous en serviez dans le besoin.

La pièce latine est fort importante. Remarquez bien qu'une des illusions qu'on veut faire à la vérité, c'est de tourner cette question en pure question d'école; et c'est pourquoi je m'attache, comme vous verrez, à démêler ce qui est d'opinion dont on dispute, et ce qui est de la foi où l'on est d'accord. Rendez-vous attentif, vous et M. Phelippeaux, à ce point, qui est capital en cette affaire.

Il importe aussi beaucoup de bien établir, que quand les explications de M. de Cambrai seroient bonnes en elles-mêmes, ce qui n'est pas, c'est le livre qui fera le mal, et c'est le livre qu'il faut juger.

J'ajoute au Mémoire latin un Mémoire français (**) sur saint François de Sales, parce que l'opinion

(*) Ces remarques que Bossuet avoit d'abord faites pour son neveu seul, furent ensuite refondues par l'auteur, et données au public sous ce titre : *Les passages éclaircis*, ou Réponse au livre intitulé : *Les principales propositions du livre des* Maximes des Saints, *justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.* Cet ouvrage est imprimé ci-dessus, tom. XXX, pag. 325 et suiv.

(**) Cet écrit fut publié dans le temps sous ce titre : *Troisième Ecrit ou Mémoire de M. l'évêque de Meaux, sur les passages de saint François de Sales.* Voyez tom. XXVIII, p. 433 et suiv.

qu'on auroit que ce saint seroit impliqué dans cette cause, retiendroit avec raison; au lieu qu'en voyant que M. de Cambrai en abuse jusqu'à l'excès, ce que ce Mémoire fait paroître, cela donne de la confiance, et même une juste indignation contre celui qui abuse de l'autorité de ce saint.

Au surplus, je joins encore une lettre qu'on publie sous le nom de M. l'abbé de Chanterac (*), parent et grand-vicaire de M. de Cambrai. Cette lettre, avec celle de M. de Cambrai, que vous devez avoir reçue, fait connoître le caractère de ces esprits. Observez principalement, après les grandes louanges qu'on donne à M. de Cambrai, en le représentant comme un saint, et comme un esprit au-dessus des autres, de quelle sorte on conclut, et de quelle manière on affecte de le relever, en parlant de lui comme les apôtres ont parlé de notre Seigneur.

On se servira peut-être de tout cela pour intimider la Cour de Rome; et je sais en particulier que c'est l'esprit de M. le cardinal de Bouillon. Mais il n'y a rien à craindre : le livre ne trouvera ici aucun approbateur : dès la première apparence de condamnation, le prélat demeurera abandonné, et n'osera souffler lui-même. La Cour est ferme pour la vérité, et ne sera point ébranlée.

Il est vrai que les Jésuites remuent beaucoup ici, et remueront sans doute à Rome; mais leur pouvoir est petit. Ils affectent de soutenir des thèses sur le pur amour, qui ne font rien dans le fond; mais qui donnent néanmoins dans la conjoncture un air d'ap-

(*) Cette lettre étoit adressée à madame de Ponthac. Bossuet en parle encore dans son *second Ecrit*, n. 23; tom. XXVIII, p. 431.

probation à la doctrine suspecte. On fera ici ce qu'il faudra.

N'oubliez pas, par parenthèse, d'écrire au père de la Chaise, sur la mort de M. le comte de la Chaise son frère, et sur la charge donnée à son neveu avec cent mille écus de retenue; ce que le Roi a fait avec toute sorte de démonstration d'estime et de considération pour ce Père. Tenez pour certain qu'il n'en sera pas pour cela plus écouté dans cette affaire.

Pour entrer un peu dans le fond de ce qu'on peut faire, Rome peut prononcer ou par une condamnation générale du livre, ou en qualifiant des propositions en particulier, ou par un *respectivè*, comme dans la bulle d'Innocent XI contre Molinos; et cela, ou par un décret de l'Inquisition, ou par une bulle qu'on nous pourroit adresser ici.

Cette dernière procédure seroit en ce pays-ci la plus authentique, par les raisons que vous savez; mais ce sera aussi celle où la Cour de Rome aura plus de peine à entrer. Ainsi je crois qu'il faut tendre d'abord à une condamnation générale du livre et de la doctrine qu'il contient; ce qui ne doit point paroître difficile, y ayant tant de propositions manifestement condamnables comme contraires à la foi. Ce premier pas en pourra attirer d'autres successivement, selon l'occurrence.

A toutes fins je vous enverrai, par l'ordinaire prochain, des qualifications précises sur les propositions marquées dans le dernier écrit: ce sera pour vous seul et pour les intimes confidens, selon l'occurrence.

Il me reste à vous recommander de vous rendre attentif à tout jusqu'aux moindres choses : tout est de conséquence en ces matières : c'est là votre principale fonction. Il n'est plus question de ménager autrement M. de Cambrai, qu'en n'en parlant qu'autant qu'il sera nécessaire.

Vous aurez, en voyant M. le cardinal Spada, à lui expliquer les motifs des deux écrits que vous lui rendrez pour les mettre aux pieds du Pape, et à me préparer une favorable attention sur tout ce que je pourrai envoyer par rapport aux dispositions des esprits.

Insinuez, à qui et quand vous le jugerez à propos, qu'il sera utile, pour préparer la voie à la décision, de faire paroître des écrits forts, où l'on instruise les peuples de l'importance de la chose, en marquant toujours le respect convenable au saint Siége, et l'attente de son jugement. Surtout il faudra faire voir que ce n'est point une pointille de dispute théologique, mais qu'il s'agit d'une erreur qui iroit, comme celle de Molinos, qui n'y est que déguisée, à la subversion du culte de Dieu.

Vous n'avez rien à faire avec M. l'abbé de Chanterac, que d'user de civilité dans l'occasion comme avec un homme de condition, sans faire de votre côté aucune avance, puisqu'il vous est inconnu.

Pour le cardinal Pétrucci, c'est un homme qu'on n'a aucune obligation de cultiver : il ne faut ni le mépriser, ni en faire cas.

Vous serez plus embarrassé avec M. le cardinal de Bouillon : vous pouvez lui faire confidence de certaines choses, et surtout de celles qui doivent

nécessairement venir à sa connoissance. Vous lui aurez sans doute déjà fait remarquer que je n'étois pas libre, ni dans la possibilité de lui rien expliquer sur notre *Déclaration*, qui ne dépendoit point de moi seul, et sur laquelle j'avois à recevoir la loi.

Il n'en est pas de même de mes *Ecrits* particuliers, sur lesquels vous êtes plus libre : mais agissez toujours en sorte que vous assuriez les affaires préférablement à tout. Dans la place où se trouve M. l'archevêque de Rheims, vous voyez qu'on est obligé de le mettre dans notre concert. Vous pouvez croire que je ne fais rien sans la participation de la Cour.

Au surplus, comme c'est ici l'affaire de Dieu, où par sa grâce je n'ai en vue que la vérité, c'est une affaire de prière, de confiance et de piété.

Après mon synode, qui sera de jeudi en huit, je retournerai à la Cour : j'irai à Fontainebleau, et je ne quitterai plus guère.

Vous pouvez joindre, si vous le trouvez à propos, à la pièce dont je vous envoie la minute, une copie plus lisible pour le cardinal Spada. Dans la suite, quand il sera à propos, vous donnerez des copies à messieurs les cardinaux Casanate, d'Aguirre, Noris, Colloredo, Albano, Ferrari, Pansiatico, en les assurant de mes respects particuliers. Il faudra, je crois, alors que M. le cardinal de Bouillon en ait des premiers : tout est remis à votre prudence. Surtout veillez à nous envoyer les pièces et explications qu'on donnera.

Les Jésuites nous chicanent par leurs thèses sur le pur amour, non pour éclaircir la matière, comme vous l'entendez bien, mais exprès pour

brouiller. Ils en avoient fait une contre le Pape, qui disoit tout. Ne voulant point de bruit, je l'ai empêchée : on les arrêtera par d'autres voies.

Vous voyez que j'ai à penser à beaucoup de choses. Je me porte bien.

A Juilly, ce 26 août 1697.

LETTRE CXLIV.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A M.ME DE PONTHAC.

Il fait l'éloge du livre de M. de Cambrai et de sa personne.

Il est vrai, madame, comme M. de Condom vous l'a dit, que M. l'archevêque de Cambrai reçut la nouvelle de l'embrasement de son palais, avec toute la tranquillité qu'une vertu solide et un parfait désintéressement peuvent donner. Il me répondit simplement là-dessus, qu'il falloit toujours aimer la volonté de Dieu, et que nous le devions même remercier de ce qu'il avoit fait son bon plaisir. Sa piété est sincère, et je crois qu'on ne peut guère trouver une personne dont le cœur soit plus rempli des vérités de sa religion : il s'en trouveroit encore moins dont l'esprit soit capable de les pénétrer si profondément. Peut-être est-ce la seule cause du grand bruit que son livre a fait à Paris, et qui retentit, me dites-vous, jusqu'à Bordeaux. Il n'est pas donné à tout le monde de connoître les mystères; et Jésus-Christ parloit bien différemment à ses apôtres, et au reste des troupes qui venoient avec plus de zèle pour entendre sa doctrine.

Je ne m'étonnerai point que ce livre ait le même sort que celui des plus grands saints qui ont écrit sur des matières si relevées, si peu à la portée du commun des chrétiens, et si peu à l'usage de beaucoup de savans dont le cœur desséché, comme dit sainte Thérèse, par des études stériles, ne s'ouvre point à la rosée du ciel, et ne se laisse point pénétrer à l'onction de Jésus-Christ. Il est vrai, c'est un mal et une trop grande présomption, que tant de gens qui n'ont point de science des saints, osent se rendre juges des mystères les plus cachés de la parfaite charité : ce n'est pas moi qui dis qu'ils blasphêment ce qu'ils ignorent.

Les écrits de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix et de saint François de Sales, ont été examinés d'abord qu'ils ont paru, avec ce zèle amer qui n'est pas selon la science : il sembloit même que la multitude alloit prévaloir contre eux. Les plus téméraires confondoient nos articles de foi avec les opinions particulières de quelques docteurs scolastiques; et ceux qui connoissoient trop la religion pour condamner leur doctrine, les accusoient du moins de manquer de prudence. Ils ne faisoient sans doute pas assez d'attention, que la plénitude du Saint-Esprit paroît une ivresse aux yeux du monde, et que la folie, dont saint Paul tire toute sa gloire, est une profonde sagesse devant Dieu.

Il n'est pas possible, Madame, qu'une personne sans prévention puisse dire que ce livre favorise les Quiétistes. Je vous assure qu'il les condamne avec plus de sévérité, qu'il ne paroît dans la censure de Rome contre les soixante-quatre propositions;

et vous verrez que ce méchant prétexte découvrira bientôt l'injustice et les motifs secrets des premiers auteurs de ce grand éclat.

Les Pères Jésuites jugent bien autrement de ce livre : ils l'approuvent, ils le louent, ils le défendent, et avec eux toutes les personnes d'une piété distinguée. Tous ceux qui l'ont lu en ce pays, admirent l'élévation et l'étendue du génie de l'auteur, la beauté et la facilité de ses expressions simples et sublimes, l'évidence, la précision, la solidité de ses maximes et de sa doctrine, jointes à un mépris sincère de tout son esprit naturel, et une docilité d'enfant à l'autorité et aux décisions de l'Eglise.

Voilà, Madame, ce qui a toujours été incompatible avec la moindre erreur, et qui fera toujours le caractère des saints et des vrais docteurs de l'Eglise. Quoique M. de Cambrai dise des choses très-relevées, et que peu de personnes soient capables de le suivre de près dans cette grande élévation, on comprend bien néanmoins qu'il voit plus clair que les autres les vérités de la religion; qu'il les goûte, qu'il les aime, et que c'est le vrai amour de Dieu qui le fait parler de l'abondance de son cœur.

Nous, Madame, qui connoissons la vérité dès le commencement, nous pouvons rendre témoignage de ce que nous avons entendu, de ce que nous avons vu, de ce que nous touchons au doigt; et ce témoignage est sincère, aussi bien que l'assurance que je fais ici à M. de Ponthac et à vous, que je vous honore toujours, à Cambrai comme à Bordeaux, avec le même respect.

G. DE CHANTERAC.

LETTRE CXLV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une autre protestation que M. de Cambrai avoit substituée à la première; et la forme dans laquelle on pourroit condamner le livre de M. de Cambrai.

Je vous ai annoncé la réception de vos lettres par les courriers extraordinaires. J'ai reçu celles du 12 et du 15; et depuis, celle du 6 par l'ordinaire.

M. l'archevêque de Cambrai, qui avoit retiré sa protestation, mise entre les mains de M. le nonce, en a remis une autre, sur laquelle je n'en sais pas assez pour vous en mander le détail; mais elle ne change rien dans la disposition des choses. M. le nonce est venu chez moi pour me la montrer: on la donnera au Roi, et je la verrai.

On a nouvelle d'Avignon de M. le cardinal de Janson, qui sera le 5 à Paris.

On dit qu'on vendra toutes les charges de la maison de madame de Bourgogne, et que celle de premier aumônier sera de cent vingt mille livres, que je ne donnerai pas.

Je vous envoie mes qualifications sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai: l'usage en est marqué dans la page suivante.

Vous observerez M***, qui est un homme fort ignorant, et non moins impertinent. Le discours qu'il a tenu sur les livres de M. de Cambrai et les miens, est le même que celui que M. de Cambrai

répandoit ici pour amuser. On s'en est moqué, et il en faut faire de même.

Les lettres de Rome font connoître qu'on y sait que le Roi a écrit au Pape sur M. de Cambrai.

Si ce n'étoit jeudi mon synode, je me rendrois à Paris, pour y voir M. le cardinal de Janson. Je n'y serai que lundi.

Il faut laisser procéder les députés, pour l'examen du livre, comme ils l'entendront, étant juste qu'ils fassent la loi plutôt que de la recevoir.

Ce qui sera le plus facile, sera une condamnation en général, sans rien spécifier; et après cela, une condamnation par un *respectivè*, soit à l'Inquisition, soit dans une bulle comme celle de Molinos. Il faut seulement représenter à quelques personnes affidées, qui sachent le dire à propos, tant pour le lieu que pour le temps, que comme c'est à la France qu'on veut profiter, il seroit à désirer qu'on *fît* des choses que la France puisse recevoir directement et sans réserve.

Il faut bien prendre garde de ne faire envisager rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti, et n'osera résister.

On croit que ses lettres, dont je vous ai envoyé copie, tendent à faire peur à Rome, et à lui faire craindre de s'engager dans une grande affaire. Prenez le contre-pied, et montrez que, quoi qu'on fasse, il n'y a rien à craindre d'un homme qui ne peut rien. Il est regardé dans son diocèse comme un hérétique; et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans

Cambrai

Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui.

Quoique je présume bien qu'on aura peine à entrer dans des qualifications particulières, et qu'on ne jugera pas le démêlé assez important pour demander une bulle, j'envoie cependant mes qualifications (*), qui vous serviront, en tout cas, d'instruction, ainsi qu'à M. Phelippeaux.

La différence d'hérétique et d'erroné ne vous est pas inconnue. Hérétique, est ce qui est contraire expressément, en termes clairs et directement aux décisions de l'Eglise, ou à la sainte Ecriture. Pour peu qu'il y ait d'obscurité ou de besoin de raisonner, on s'en tient à la qualification d'erroné, qu'il faut prendre dans le moindre doute, plutôt que l'autre, qui demande une évidence absolue. Il y a là bien de l'arbitraire et du goût; mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'erroné suffit presque toujours en cette occasion.

A Germigny, ce 2 septembre 1697.

(*) Nous n'avons point ces qualifications. On a peut-être négligé de les conserver, parce qu'elles se retrouvent, quant au fond, dans les ouvrages donnés par Bossuet sur cette controverse. Voyez en particulier l'ouvrage intitulé : *Premier Ecrit*, qui fut remis à l'archevêque de Cambrai par M. de Paris, le 15 juillet 1697, tom. XXVIII, pag. 373 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CXLVI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le séjour que cet abbé devoit faire à Rome, le soin qu'il vouloit donner à l'affaire dont on le chargeoit.

J'ai reçu, Monseigneur, votre lettre du 12 août, par laquelle vous me marquez souhaiter que je reste à Rome dans la conjoncture présente : j'en vois assez la nécessité. Il faut se soumettre aux ordres de la Providence ; trop heureux si je puis servir à la défense de la vérité, et vous marquer en cette occasion mon attachement inviolable à vos intérêts.

J'ai reçu votre *Déclaration* avec une autre explication, et la lettre française de M. de Cambrai. J'espère qu'avec ces secours et les autres que vous nous faites espérer, on mettra la vérité dans une telle évidence, qu'elle sera reconnue de tout le monde. J'étudie sérieusement la matière, et je crois que je pourrai dans la suite faire un mémoire, dans lequel je donnerai plus d'étendue aux articles remarqués dans la *Déclaration*, et j'en ferai voir la fausseté par les principes que je tirerai de votre livre. Car il faut nécessairement instruire les examinateurs, et même les cardinaux, dans des choses si métaphysiques, et qu'on ne manquera pas d'embrouiller et de déguiser autant qu'on le pourra. Il sera bon de m'envoyer quelque explication sur le trente-troisième Article, où l'on prétendra trouver la même doctrine que dans M. de Cambrai ; 2.° sur

l'essence de la charité, pour ne tomber pas dans la question purement scolastique; 3.° sur ce qu'il dit qu'il n'exclut pas l'amour et le désir de la félicité comme volonté de Dieu, mais seulement comme bonheur de l'homme; en quoi il s'appuiera sur votre livre. Je sais ce que vous y répondez; mais je crois qu'il faut bien expliquer ces trois choses. Je tâcherai de profiter de vos lumières, et n'épargnerai rien pour faire triompher la vérité. Je ne doute guère du succès, quelque effort qu'on fasse de la part de M. de Cambrai.

Je vous ai mandé dans ma dernière, que je ne croyois pas que M.*** fût député de M. de Cambrai : je le crois pourtant à présent, par les discours qu'il tient; et vous verrez par-là quel fond vous devez faire sur des Gascons, quoiqu'ils vous aient de grandes obligations. Il tient le même langage que les Jésuites, entre autres le père Gentet, Français, et pénitencier de Saint-Pierre, qui dit que le livre de M. de Cambrai est admirable; qu'il aura la fortune des bons livres, qui sont combattus dans les commencemens; mais qui, victorieux dans la suite, deviennent immortels dans la postérité; discours que la cabale et la flatterie font dire aux partisans du livre, mais qui se trouveront faux.

Le cardinal de Bouillon est toujours indisposé. On lui a fortement remontré que le livre de M. de Cambrai ne valoit rien, et qu'il ne devoit pas se mêler, pour son honneur, de cette affaire, et on m'a assuré que ces discours avoient bien ralenti son ardeur.

Il vient ici plusieurs Jésuites de Flandre, entre

autres le confesseur de l'archevêque de Malines, et un autre, pour défendre Papebroc, dont on examine quelques Œuvres, qui, selon la relation des examinateurs, pourront bien être condamnées.

Je doute fort que le livre du père Dez passe. J'en ai demandé des nouvelles à une personne qui pouvoit m'en dire sûrement, et elle m'a répondu : *è un libraccio, l'autore è temerario e ignorantone.* Il dit que sous prétexte d'attaquer Baius, il renouvelle toutes les querelles de Jansénius, et traite un peu mal saint Augustin. Ces Pères ne peuvent pas agir ici par autorité : bien des gens leur sont opposés ; cela les déconcerte.

Je vous ai envoyé le nom des examinateurs du livre de M. de Cambrai. On n'a point de nouvelle de l'arrivée de son grand-vicaire : on l'attend pour avoir les Mémoires qu'il doit communiquer. Je vois que l'affaire tirera en longueur, et nous voilà restés à Rome, du moins pour tout l'hiver, où nous n'aurons pas grand contentement du nouveau ministère. On parle même de s'en retourner en France au printemps, si l'indisposition continue : c'est la meilleure chose qu'on pourroit faire. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 3 septembre 1697.

LETTRE CXLVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'effet qu'avoit produit la lettre du Roi au Pape; le bien qu'opéreroit la *Déclaration* des trois prélats; et la sensation que faisoit à Rome la *lettre* de M. de Cambrai *à un ami*.

Sa Sainteté a reçu, par M. le nonce, la *Déclaration des trois évêques*, et en fait faire des copies pour les cardinaux du saint Office. M. le cardinal Casanate me le dit hier : il m'ajouta que le Pape avoit été très-touché de la lettre du Roi à ce sujet; que Sa Sainteté l'a reçue comme une des plus grandes marques de la religion, de la piété du Roi, de son respect pour sa personne et pour le saint Siége. Cette lettre a produit d'abord tout le bon effet qu'on en pouvoit attendre : elle a avancé l'examen de l'affaire de plus de six mois. Vous savez quels sont les sept examinateurs nommés. Le Pape leur a parlé à tous, leur recommandant de ne rien faire et de ne rien dire qui pût les rendre suspects : il les a exhortés à la diligence, leur déclarant qu'il vouloit juger cette affaire *ex cathedrâ*, c'est son expression; et répondre aux bonnes intentions et au zèle de Sa Majesté. On ne se contentera pas de condamner le livre en général, si on le trouve condamnable : on condamnera les propositions particulières qu'on extraira.

La *Déclaration* des trois évêques éclaircira beaucoup cette matière, fort obscure par elle-même, et encore plus embrouillée dans le livre dont il est

question. C'étoit ce qui faisoit le plus de peine aux cardinaux et aux examinateurs; mais on y a bien pourvu. Cette *Déclaration* est nette, précise et courte : elle donne l'idée du livre, en découvre le venin caché, par cette suite de propositions qui font voir tout l'esprit du livre; et elle produira un très-bon effet et accourcira la matière.

Je ne puis assez m'étonner de l'opiniâtreté, et, si je l'ose dire, de l'endurcissement de M. de Cambrai, à qui on a tout communiqué. Sa lettre du 3 août (*) marque bien son attachement à cette doctrine. Elle est publique ici : on la fait traduire en italien pour la distribuer au saint Office. On la regarde comme une pièce très-remarquable : on voit son but, les apologies et les excuses qu'il se prépare; on aperçoit surtout que le silence, auquel il se dispose en cas de malheur, sera comme son dernier refuge. Je ne crois pas que l'air plaintif et opprimé qu'il veut se donner, lui serve de rien; car on sait déjà ici les ménagemens qu'on a eus pour lui en toute façon, avec quelle douceur et quelle charité on l'a traité. Le cardinal Casanate m'a assuré qu'on approuvoit fort que le Roi ne lui ait pas permis de venir à Rome. On attend les personnes instruites qu'il envoie pour travailler à sa justification : il faut compter que ses amis ne s'oublient point.

On veut ici, je dis toute la Cour, que les Jésuites soutiennent sous main ce livre : j'ai bien de la peine à me le persuader, parce qu'ils voient à présent à découvert qu'ils n'auroient pas tout l'honneur ima-

(*) Adressée au duc de Beauvilliers; nous l'avons donnée plus haut.

ginable dans le succès, et qu'ils ne seroient approuvés ni soutenus de personne. On doit décider bientôt leur grande affaire de l'idolâtrie, qu'on les accuse de permettre aux nouveaux chrétiens de la Chine. Le saint Office leur a donné jusqu'au 17 de ce mois, pour répondre aux accusations de tous les autres missionnaires du monde : on passera outre, s'ils ne donnent pas leur réponse dans ce terme; jusqu'à cette heure ils ont gardé le silence.

M. de Cambrai ne sauroit éviter la condamnation; mais il y aura bien des tortillemens et des chicanes : aussitôt que le grand-vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits. Le cardinal Petrucci court ici chez les Moines, pour leur donner une grande idée de M. de Cambrai : c'est un bavard qui ne sait rien, et un emporté. Vous ne sauriez croire combien il est important que le nonce continue à bien faire.

A Rome, ce 3 septembre 1697.

LETTRE CXLVIII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur l'état de l'abbé de Catelan auprès des princes; et la manière dont les trois évêques paroissoient dans l'affaire de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre, Monseigneur, du 23 d'août. Je ne puis vous rien dire de nouveau, n'ayant encore rien appris du côté de Rome, depuis l'exécution des choses dont vous avez su le projet. M. de Cambrai est chez lui, et il passe pour constant que

c'est par ordre du Roi. Je ne sais quel changement il arrivera du côté de la maison des princes. Il n'a pas tenu à mon témoignage que l'état de M. l'abbé de Catelan ne fût assuré : et en effet, je ne vois aucune raison d'y craindre aucun changement.

Il ne s'agit point du tout d'avoir recours au saint Office, dont il n'est fait mention dans aucun acte. C'est M. de Cambrai lui-même qui a porté l'affaire à Rome, sans désigner à quel tribunal. Pour nous, nous ne nous rendons ni dénonciateurs ni accusateurs : nous parlons, comme témoins, et comme appelés en garantie par M. de Cambrai. Je n'ai point eu de loisir pour m'appliquer à d'autres affaires qu'à celle-là, depuis qu'elle est entamée. On va commencer à donner les éclaircissemens nécessaires, dont l'un sera le livre que vous avez vu, concernant la même matière. Pour l'autre, dont vous souhaitez que je traite au plutôt, il en faut laisser venir les occasions, qui ne semblent pas éloignées. Du reste, je suis, Monseigneur, comme vous savez, avec tout le respect possible, etc.

A Germigny, ce 3 septembre 1697.

J'ai reçu de gros paquets de M. de Saint-Pons sur la nouvelle rupture avec les Récollets : il m'écrit aussi sur la matière du temps, et me parle de conciliations que je n'entends pas, sur les divers sentimens, quoique opposés.

LETTRE CXLIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la prochaine arrivée de l'abbé de Chanterac à Rome, le caractère de son esprit, et sur une seconde lettre de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 27 août. On a nouvelle que M. l'abbé de Chanterac est parti de Toulon : nous aurons besoin d'être instruits de ses démarches, surtout des explications qu'il pourroit porter. J'ai répondu à ce que j'ai pu prévoir : si vous pouvez les avoir, il faudra me les envoyer aussitôt ; je donnerai toutes sortes d'éclaircissemens. Ce Monsieur tâchera d'embrouiller, et c'est tout ce qu'il pourra faire. Sa lettre, dont je vous ai envoyé copie, fera connoître le caractère de son esprit, qu'on dit assez de même genre que celui de M. de Cambrai, sinon qu'il est moins aigu et aussi plus solide. Vous voyez comme il est livré.

Voilà encore une lettre qu'on vient de publier (*). M. de Cambrai répète ce qu'il avoit déjà dit à tout le monde, qu'on étoit d'accord sur le fond des choses ; ce qui n'est pas vrai. Vous avez vu dans les écrits précédens ce qu'on pense de ses explications.

(*) M. de Cambrai écrivit cette seconde lettre, pour adoucir ce qu'il avoit dit de trop dur dans celle à M. le duc de Beauvilliers. Nous ne rapporterons pas ici cette seconde lettre, parce qu'elle est trop longue, et que d'ailleurs l'auteur ne fait que répéter, avec de nouveaux faits, ce qu'il avoit dit dans la première.

Le Roi a été bien aise de voir la diligence qu'on fait à Rome, et le caractère des examinateurs que vous marquez.

Toutes les personnes de Rome, qui ont ici correspondance, écrivent en conformité.

On vous envoie la *Déclaration des trois évêques*, imprimée. On l'a fait imprimer, pour dissiper les faux bruits que M. de Cambrai faisoit semer, qu'on n'avoit pu rien trouver à reprendre dans son livre; et aussi afin qu'elle vînt plus facilement entre les mains des cardinaux et des examinateurs. On s'est dépêché de vous l'envoyer, avant qu'on eût fait les dernières corrections : vous en aurez des exemplaires corrects au premier ordinaire. Remarquez que dans l'exemplaire manuscrit que nous avons signé pour Sa Sainteté, on avoit laissé des fautes, même assez considérables, surtout pour les citations, par le peu d'exactitude des reviseurs : on s'étoit chargé de cette révision à l'archevêché.

Les lettres de Cambrai portent que M. l'archevêque y fait bonne mine, et qu'on croit qu'il y fera une ordonnance pour expliquer son livre; mais qu'il la tiendra secrète. Si elle est publique, nous l'aurons. Je ne vois dans cette affaire, de la part de ce prélat, que finesse, artifice et embrouillement.

La cabale est puissante, mais le livre trouve toujours peu d'approbateurs.

M. de Paris donnera une instruction, comme je crois vous l'avoir mandé.

Nous vous envoyons encore six exemplaires de mon livre, par l'ordinaire qui part.

M. le cardinal de Bouillon s'est excusé sur son indisposition, et a peu écrit au Roi.

M. le cardinal de Janson dit ici mille biens de vous; il parle aussi très-bien de M. Phelippeaux : il doit vous écrire à tous deux. Cette Eminence a écrit à quelques-uns des examinateurs. Elle m'a dit qu'il falloit laisser quelqu'un à Rome, pour observer M. le cardinal de Bouillon, et le tenir en bride. M. le cardinal de Janson, aussi bien que M. le cardinal d'Estrées, parlent du cardinal de Bouillon comme des Jésuites, qu'on sait être pour M. de Cambrai.

M. le cardinal de Janson dit que vous et M. Phelippeaux, vous pouvez vous servir utilement de M. Charlas (*), à qui le cardinal Albane et le cardinal Casanate se fient. J'ai fait parler le cardinal de Janson, touchant ce que le premier vous avoit dit sur mon compte : il m'a paru ne rien savoir de tout cela; ni rien du tout par rapport à moi, qu'en général l'estime du Pape. M. l'abbé de Barrière m'a vu, et n'a rien dit davantage; on ne soupçonne rien.

On dit ici que M. le cardinal Albane est fort ami de M. le cardinal de Bouillon. Je suis fâché de l'indisposition de cette Eminence : il faut espérer que ce ne sera rien.

M. de Cambrai continue à semer partout, que

(*) Antoine Charlas, de la ville de Conserans, étoit supérieur du séminaire de Pamiers, sous M. Caulet. Après la mort de ce prélat, les violences qu'on exerça dans le diocèse, à l'occasion de la Régale, l'obligèrent de sortir de France, et de se réfugier à Rome, où il composa son livre *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, que Bossuet réfute si souvent dans sa *Défense de la Déclaration*. (Edit. de Vers.)

c'est moi seul qui remue la cabale qui est contre lui. Il m'a cru le meilleur de ses amis, quand il m'a prié de le sacrer, et qu'il a remis tant de fois sa doctrine entre mes mains. Toute la cabale a été de le retirer de l'entêtement de madame Guyon, à quoi j'ai travaillé de concert avec madame de Maintenon, sa protectrice, à laquelle il doit tout; et à cacher son erreur au Roi; dans l'espérance qu'il donnoit de se corriger. Le Roi a bien su me reprocher que j'étois cause, en lui taisant un si grand mal, qu'il étoit archevêque de Cambrai : voilà tout mon crime à son égard, et toute ma cabale. Cependant il m'a mis seul à la tête de sa protestation à M. le nonce, et il a supprimé M. de Paris, avec lequel il m'avoit mis la première fois. Le reste de sa protestation n'a rien de fort remarquable, qui soit venu à ma connoissance.

A Paris, ce 16 septembre 1697.

LETTRE CL.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Il lui fait sentir le danger du Quiétisme, et lui témoigne combien il auroit désiré jouir de sa présence.

La lettre de votre Eminence m'a donné beaucoup de joie. Je suis ravi de l'approbation dont elle honore ce qu'elle a vu de mon livre; j'espère que la suite lui paroîtra encore plus importante. Il est, Monseigneur, de la dernière conséquence qu'on donne le dernier coup au Quiétisme, qui avec de belles paroles réduit la piété à des choses vaines,

la fait consister en phrases, en rabat tous les motifs, et pose des principes d'où l'on tire des conséquences affreuses. Ce qu'il y a de plus à craindre, sont les équivoques, dans lesquelles on déguise et on renferme tout le venin. Je souhaite, Monseigneur, que la santé de votre Eminence lui permette d'entrer en cette affaire.

Je porte envie à mon neveu de l'honneur qu'il a de vous voir. Si vous étiez venu en France pour y prendre les bains, comme on l'assuroit, nous partions à l'instant, M. de Rheims et moi, pour jouir de la présence désirée, et de la candeur, de la piété, du savoir d'un tel ami que votre Eminence. Je la supplie de tout mon cœur de continuer à mon neveu et à moi la précieuse amitié dont M. le cardinal de Janson me rend un si précieux témoignage. Je suis toujours avec un respect sincère, etc.

A Versailles, ce 16 septembre 1697.

LETTRE CLI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur la *Déclaration* envoyée à Rome, et les incertitudes de M. de Cambrai.

Je vous envoie, Monseigneur, la *Déclaration* que nous avons enfin été contraints d'envoyer à Rome, après qu'on a eu perdu toute espérance de ramener M. de Cambrai par la douceur. Il est vrai qu'on a nommé sept examinateurs. On ne doute point qu'il ne se prépare des embrouillemens et des

chicanes sans fin, dès que M. l'abbé de Chanterac sera arrivé.

On prend les mesures qu'on peut, pour empêcher Rome d'agir par le saint Office. Le Pape a dit qu'il feroit par lui-même. J'ai écrit à l'abbé Bossuet ce qu'il faut, et il sera utile à Rome. Le Roi et madame de Maintenon persistent. Les Jésuites se déclarent beaucoup. On a parlé de divers mouvemens à la Cour. Je puis vous assurer que je tiens pour vous. Je ne vois rien à craindre pour M. l'abbé de Catelan, qui se conduit bien.

Je ne tarderai pas à me rendre à Fontainebleau. Nous savons que M. de Rieux parle en vacillant sur le livre et sur la matière, qu'il paroît ne pas trop bien-entendre. Ceux qui ne voient pas le fond, prennent ceci pour des pointilles.

A Paris, ce 21 septembre 1697.

LETTRE CLII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une confidence faite au cardinal de Janson, l'Instruction que M. de Paris devoit publier, et les livres demandés à Rome pour les examinateurs.

J'ai reçu votre lettre du 3 septembre, dont j'ai envoyé en même temps un grand extrait à la Cour. Vous avez vu par mes dernières lettres, que j'ai fait à M. le cardinal de Janson la confidence(*) que vous souhaitiez avec raison. Il continue à parler de vous

(*) Cette confidence avoit pour objet le séjour que cet abbé devoit faire à Rome, pour suivre l'affaire de M. de Cambrai.

de la manière du monde la plus obligeante, et à laquelle on ne peut rien ajouter.

Je crois que le Roi est bien informé de l'état de la santé de M. le cardinal de Bouillon, par lui-même. Je suis fâché pour cette Eminence et pour les affaires du Roi, que sa santé soit mauvaise : mais je vois que, Dieu merci, le mal est plus incommode que dangereux. Il a mandé au Roi que le livre de M. de Cambrai n'éviteroit pas la condamnation.

M. de Paris fera paroître bientôt une instruction pour prémunir contre l'erreur, en attendant le jugement de Rome. On imprime actuellement l'écrit intitulé, *Summa doctrinæ;* à quoi je joindrai une courte résolution des trois questions que M. de Cambrai m'a faites, et de deux autres.

Nous dînâmes hier chez M. le nonce : il fit un repas magnifique aux trois cardinaux, à M. de Rheims, à M. de Metz et à moi. Rien n'égale la splendeur et l'honnêteté avec laquelle il vit ici, ni la considération où il est à la Cour et dans toute la prélature. Il me fit voir une lettre de M. le cardinal Spada, qui lui mandoit d'envoyer sept exemplaires de mon livre, en spécifiant les additions, et sept de celui de M. de Cambrai; c'est pour les sept examinateurs. J'ai donné ordre à Anisson de porter les sept derniers à M. le nonce dès aujourd'hui sans parler de moi. Pour les miens, vous les pourrez fournir, moyennant les six que je mis encore à la poste par le dernier ordinaire, et quatre que j'enverrai par le prochain.

M. de Paris a reçu un bref fort honnête. Le Pape

lui a fait dire par M. le nonce, qu'il accorderoit des pensions aux curés infirmes de son diocèse par forme d'aliment, à certaines conditions. J'en demanderai autant; mais je réserve d'en parler aussi bien que de votre indult, jusqu'au temps où je verrai M. le nonce à Fontainebleau : il est toujours bien disposé. Si la lettre du Roi au Pape se divulgue, envoyez-la-nous : quoique nous en sachions le contenu, la propre teneur est bonne à garder (*).

J'ai oublié de vous dire sur le livre de M. de Cambrai, que visiblement son dessein est de défendre indirectement madame Guyon, et de se mettre à couvert en faisant voir que le refus de la condamner, n'empêche pas qu'il n'enseigne une bonne doctrine. On ne croit pas que ce livre lui fasse beaucoup d'honneur, n'étant élevé qu'en paroles et en phrases, comme j'ai dit. Nous n'avons, sur ce point, qu'à ne dire mot. On ne parlera que trop pour nous, et le livre tombera de lui-même.

A Paris, ce 23 septembre 1697.

LETTRE CLIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les qualifications envoyées par Bossuet, et les démarches de l'abbé de Chanterac.

Je ne vous écrivis pas l'ordinaire dernier, qui étoit le mardi, à cause de l'extraordinaire qui de-

(*) Il paroît bien clairement que Bossuet n'étoit pas auteur de cette lettre, comme les partisans de Fénélon le répandoient, puisqu'il recommande à son neveu de lui en envoyer de Rome une copie, pour pouvoir la conserver.

voit

voit partir hier, aujourd'hui et tous les jours; mais M. le cardinal de Bouillon l'a retardé, et on ne sait plus quand il part. Comme il pourroit le faire partir dès demain tout-à-coup, je commence à vous écrire aujourd'hui, ayant bien des choses à vous communiquer.

J'ai reçu la semaine passée votre lettre de Germigny, du 2 septembre, avec les qualifications, dont nous ferons l'usage qu'il faut : elles sont très-précises et très-nécessaires. J'ai reçu hier votre lettre de Paris du 9 septembre : vous aurez reçu dans le même temps la lettre par M. de Barrière, et par conséquent le dénouement à ma lettre du 20, que vous n'entendiez pas, qui est pourtant très-importante, ainsi que les suivantes, pour connoître ce pays-ci. Tout chemine et cheminera suivant l'idée que je vous donne : le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont toujours les mêmes assurément.

L'abbé de Chanterac commence à paroître : il a vu le cardinal de Bouillon, l'abbé de la Trémouille, le général des Dominicains, le père Estiennot, et plusieurs fois le cardinal Spada : il a eu audience du Pape. Il n'a encore rien donné. Le Pape et le cardinal Spada souhaiteroient fort qu'il eût apporté des exemplaires du livre de M. de Cambrai, pour les mettre entre les mains des examinateurs, qui n'en ont que deux en tout. Son but est de retarder tant qu'il pourra, croyant que qui a temps a vie, surtout en ce pays, où il arrive tant de changemens tout-à-coup : c'est la vue du cardinal de Bouillon; j'en juge très-sûrement par ses discours.

On m'a assuré que M. de Chanterac n'apportoit pas la traduction latine : je m'en suis toujours bien douté; parce que cela abrégeroit la matière, si la traduction étoit conforme à l'original; et si elle ne l'étoit pas, ce seroit sa condamnation par lui-même. Quand messieurs les cardinaux m'ont parlé de cette traduction, je leur ai répondu en ce sens; et ils verront, si M. de Cambrai n'a pas fait de traduction, le dessein et la mauvaise foi de l'auteur, qui n'avoit promis cette traduction que pour amuser. Ce trait bien relevé fera son effet : j'ai déjà dit fortement ce que j'en pensois au cardinal Spada, et à monseigneur Cenci, maître de chambre de Sa Sainteté, qui m'honore de son amitié particulière. Cela peut aller plus loin, d'autant que le Pape attendoit cette traduction avec empressement. On parle seulement d'une tradition prétendue depuis saint Thomas, dit-on, jusqu'à cette heure. On n'a encore rien reçu, le cardinal Casanate m'en a assuré.

On sait, à n'en pouvoir douter, que les Jésuites sont le conseil de M. l'abbé de Chanterac : il y passe très-souvent trois ou quatre heures du jour et de la nuit.

M. de Chanterac répand ici que M. de Cambrai n'a jamais eu aucune liaison particulière avec madame Guyon; que c'est plutôt à M. de Meaux qu'on peut le reprocher, puisqu'il a été très-content d'elle et de sa conduite, qu'il lui a donné des témoignages authentiques, et l'a reçue aux sacremens, lui permettant même de communier tous les jours. Je ne sais que croire de tout cela, et tout ce qui s'est passé : je dirai ce qu'il faut; mais c'est

pour vous faire voir la bonne foi avec laquelle on parle et on agit. Le même dit encore, que vous n'avez d'abord et pendant six semaines rien trouvé à reprendre au livre de M. de Cambrai, et que vous ne vous en êtes avisé que long-temps après : il ajoute que M. de Paris et M. Pirot ont vu et approuvé le livre avant son impression. Pour ce qui vous regarde, j'ai dans vos lettres de ce temps-là la conviction du contraire : et pour M. de Paris et M. Pirot, supposé que ce qu'il dit soit vrai, comme me l'a soutenu encore M. le cardinal de Bouillon, on voit bien que ce n'est qu'une surprise manifeste de la part de M. de Cambrai. Mais d'un autre côté cela même ne montre que trop clairement le venin caché de son livre, qu'ils ont enfin découvert et condamné publiquement ; et doit rendre le sort de ce livre tout-à-fait semblable à celui de Molinos, qui fut approuvé par des évêques et par les principaux religieux de tous les ordres, qui se laissèrent éblouir à l'air de piété que l'auteur affectoit dans ce livre.

L'abbé de Chanterac ajoute que vous n'avez communiqué à M. de Cambrai aucune de vos difficultés: j'ai la preuve du contraire en poche, dans l'écrit que vous lui avez envoyé par les mains de M. de Paris, de Marli le 15 de juillet, dont je fais ici un très-bon usage, et qui met M. de Cambrai dans son tort de tous les côtés. Cet abbé parle toujours dans le sens de la lettre de M. de Cambrai sur les propositions du livre, dont il souhaite qu'on marque les sens. Mais la réponse à cette lettre fait voir la mauvaise foi de cette vue ; et cette lettre ne produit pas

ici l'effet que son auteur en avoit espéré : j'ose dire qu'elle en fait un tout contraire.

On ne doute pas ici que le père Dez ne travaille pour la défense du livre ; je n'en puis rien assurer. Je sais seulement qu'il m'en parle toujours avec une grande affectation. Le secret du saint Office fait qu'on aura plus de peine à être instruit du particulier : avec cela, rien d'essentiel ne nous échappera, s'il plaît à Dieu.

Il faut à présent que je vous parle de M. le cardinal de Bouillon, et de ce qui s'est passé entre lui et moi.

Je vous dirai d'abord qu'il se porte toujours de mieux en mieux, et qu'il commence à se communiquer. Il vint hier ici de Frescati, pour la Congrégation du saint Office qui se tient devant le Pape tous les jeudis, et où on devoit parler de l'affaire des missions de la Chine, c'est-à-dire, de ces actes d'idolâtrie dont on accuse les Jésuites. Au retour, j'eus l'honneur de le voir ; et comme c'étoit l'unique fois que je l'aie vu en état de m'entendre, je le priai de me donner un moment, pour pouvoir exécuter les ordres dont vous m'aviez chargé depuis un mois, et lui faire part de vos dispositions sur l'affaire de M. de Cambrai. Il me dit qu'il me savoit très-bon gré de ne lui en avoir pas parlé plutôt, à cause de l'état où il avoit été ; qu'il étoit incapable de tout ; qu'il me prioit de venir le lendemain, qui est aujourd'hui, dîner à Frescati, où nous aurions le temps de parler, et de lire ce que je voudrois lui montrer.

J'ai donc été ce matin à Frescati, et après le dîné nous nous sommes enfermés. Je lui ai déclaré tous

les pas que j'avois faits auprès du cardinal Spada, à qui j'avois remis entre les mains les écrits que vous m'aviez adressés, et dont on devoit déjà avoir fait des copies de l'ordre de Sa Sainteté, pour les distribuer aux examinateurs et aux cardinaux du saint Office. Il m'a dit qu'il ne les avoit pas encore vus, mais qu'il croyoit pourtant qu'on les lui avoit donnés. Je lui ai parlé de l'écrit que vous aviez envoyé à M. de Cambrai (*), du 15 de juillet : il a souhaité de le voir, et je le lui ai lu. Il n'en a été que trop content, et je l'ai vu étonné : il m'a dit qu'il n'y avoit rien à ajouter ; il m'en a demandé une copie, que je fais faire. Je ne pense pas, après cela, qu'il croie que M. de Cambrai n'a pas été instruit, que vous lui ayez rien voulu cacher, et que vous n'ayez pas poussé à son égard la charité aussi loin qu'elle pouvoit aller. Il ne m'a pas dit un mot sur le refus obstiné de conférer avec vous.

Il m'a dit, que si quelque chose le consoloit d'avoir été incommodé depuis un mois, c'étoit de ne s'être point mêlé jusqu'ici de cette affaire, et de ce qui s'est passé depuis qu'il a présenté la lettre de Sa Majesté ; que l'indifférence étoit le parti qu'il vouloit prendre dans tout le cours de cette affaire, et qu'il ne se mêleroit ni pour ni contre. Je ne sais si cette indifférence est bien dans l'intention du Roi ; mais enfin voilà ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire à moi-même, croyant bien apparemment que je le répéterois. Je lui ai lu la lettre de M. de Chan-

(*) C'est celui qui est intitulé : *Premier Ecrit ou Mémoire de M. l'évêque de Meaux à M. l'archevêque de Cambrai*, etc. Voyez tom. XXVIII, pag. 373 et suiv.

terac, qu'il a fait semblant de n'avoir pas vue : il l'a trouvée forte et bien écrite; il a eu la bonté d'écouter les réflexions que je prenois la liberté de lui faire avec toute l'ingénuité possible. Je n'ai pas encore pu faire dire à M. le cardinal de Bouillon, que M. de Cambrai eût tort.

Au reste, j'ai cru ne devoir plus faire de mystère sur mon séjour ici : il m'est revenu de toutes parts qu'on écrivoit de Paris que mon retour étoit retardé pour cela, et j'ai dit à M. le cardinal de Bouillon, à qui j'avois assuré mon départ au mois de septembre, que vous m'aviez mandé de retarder encore quelque temps, pour voir le commencement de cette affaire; que néanmoins je n'étois chargé de rien, mais que je ne laisserois pas de m'instruire de tout, et de lui communiquer ce que j'apprendrois sur cette affaire. Il m'a prié de trouver bon qu'il ne me fît aucune part de ce que M. de Chanterac lui diroit et lui communiqueroit, comme il me promettoit d'en user de même pour ce que je lui pourrois dire. Je l'ai bien assuré que je ne lui demandois le secret en rien, pour ce qui regarde M. de Cambrai et M. de Chanterac; ne voulant jamais lui dire rien, que je ne puisse dire à M. de Chanterac et à M. de Cambrai lui-même, parce que je n'avançois jamais rien que fondé sur la vérité et la bonne foi. Nous nous sommes quittés très-bons amis, et très-satisfaits l'un de l'autre.

Je vois bien que j'embarrasse fort ici le cardinal de Bouillon; mais il faut qu'il prenne patience : car à présent le sort en est jeté; et quelque sincère envie que j'eusse, pour toute sorte de raisons, de

retourner, je vois bien la nécessité où je suis de rester.

Le but de M. le cardinal de Bouillon est de tirer en longueur : la seule difficulté sur cette affaire viendra de sa part. S'il agit de bonne foi, dans trois mois l'affaire est finie, et comme il faut; mais il est sûr que non. J'espère en avoir des preuves démonstratives, peut-être dans peu. Je sais la force avec laquelle le Roi a écrit; mais le cardinal de Bouillon ne cherche qu'à le tromper, et veut uniquement son avantage et celui de ses amis.

Je ne comprends pas ce que peuvent être les thèses que vous me mandez que les Jésuites ont soutenues pour le Pape.

Je suis très-obligé à M. le cardinal de Janson du bien qu'il dit de moi; je vous supplie de lui en bien marquer ma reconnoissance.

Par mes dernières lettres vous avez bien vu qu'on prend ici un autre train que celui que M. le cardinal de Janson s'imaginoit qu'on prendroit. On ne pense pas ici à l'Index; et le Pape ne veut pas seulement qu'on défende le livre, s'il est condamnable; mais qu'on en examine la doctrine, pour la condamner comme le Roi le souhaite. C'est lui qui l'a dit, et qui en a parlé dans ce sens aux examinateurs : l'asseseur du saint Office m'en a assuré, aussi bien que M. le cardinal Casanate.

A Rome, ce 27 septembre 1697.

LETTRE CLIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'addition du père Damascène aux autres consulteurs; l'envoi de la traduction latine du livre de M. de Cambrai, et les écrits que Bossuet faisoit passer à Rome.

J'ai reçu votre lettre du 10, au moins j'ai lu ainsi, quoique le chiffre fût un peu brouillé. Tâchez d'écrire les dates, les chiffres et les noms bien nettement. La lettre de M. Phelippeaux, qui étoit dans le même paquet, étoit du 2.

L'addition du père Damascène aux examinateurs (*), est fâcheuse. Voilà trois examinateurs indisposés contre les Français et contre nous, à cause du cardinal Sfondrate : cela paroît ici bien affecté. J'en parlerai à M. le nonce à Fontainebleau, où je serai jeudi. Je coucherai mercredi à la Fortelle.

Nous savons que M. de Cambrai envoie son livre en latin avec quelques notes : la question sera principalement de voir si le tout sera bien conforme à l'original.

J'enverrai les mémoires nécessaires. Un père Jacobin, nommé le père Clerc, du couvent du faubourg Saint-Germain, est venu me demander des instructions de la part du père Massoulié.

J'ai envoyé, par M. Anisson, quatre exemplaires de la seconde édition de mon livre *sur les États*

(*) Le P. Damascène, de l'ordre des Mineurs conventuels, étoit l'approbateur du *Nodus Prædestinationis dissolutus* du cardinal Sfondrate.

d'oraison, vingt *Déclarations* latines, vingt *Additions* (*). M. le nonce m'a fait voir dans une lettre de M. le cardinal Spada, qu'on demandoit fort les *Additions*. On y joint un mémoire manuscrit, sur lequel on a fait la *Déclaration*. Il comprend beaucoup plus de choses, les traite bien plus amplement et qualifie : c'est pour cela qu'on ne l'a point fait imprimer. Vous n'aurez aujourd'hui que la première partie, qui consiste en vingt remarques : il y en a encore vingt-trois, qu'on enverra par l'ordinaire prochain. On pourra mettre ces instructions en mains affidées : étudiez-les, vous et M. Phelippeaux, vous y trouverez tout ; mais nous avons voulu nous réduire à ce qui est de plus essentiel. Il est bon qu'il y ait des gens qui voient tout : vous pouvez montrer le mémoire à Granelli (**).

On verra au premier jour une Lettre pastorale de M. de Paris, qui ne se publiera point que nous ne l'ayons vue. Je fais imprimer pour vous, mais non pas divulguer ici, l'écrit latin intitulé *Summa doctrinæ*.

J'attends les nouvelles de l'arrivée de M. de Chanterac : il est fort artificieux.

Je vous prie, vous et M. Phelippeaux, de bien couvrir votre marche, et de concerter tous vos pas : cela est de la dernière conséquence pour les deux Cours, et pour tous les spectateurs.

A Meaux, ce 29 septembre 1697.

(*) Il s'agit des additions faites par Bossuet à son *Instruction sur les Etats d'oraison* : on les trouve à la fin du dixième livre, dans la seconde édition. Voyez tom. XXVII, pag. 461 et suiv.

(**) L'un des examinateurs.

LETTRE CLV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'utilité qu'on retireroit d'engager les plus grands évêques de France et les personnes distinguées par leur savoir à se déclarer contre le livre de M. de Cambrai.

Ce que vous me mandez des charges de la maison de madame la duchesse de Bourgogne, qu'on vendra peut-être, me paroît extraordinaire. J'ai de la peine à le croire, surtout pour ce qui regarde les charges ecclésiastiques, que le Roi a un fort grand scrupule de laisser vendre.

Le Pape a eu la goutte ces jours-ci et un peu d'émotion, ou, si vous voulez de fièvre. On l'a fait d'abord assez mal, mais ce n'a été rien de dangereux : il se porte mieux, et a aujourd'hui donné audience à M. le cardinal de Bouillon, qui est venu de Frescati exprès. Je ne l'ai point vu : on m'a fait avertir qu'il alloit faire partir son courrier ce soir.

Depuis que je me vois arrêté ici, que j'ai appris le départ de M. le prince de Conti, et qu'il y a apparence que les affaires de Pologne resteront brouillées quelque temps; il m'est venu une pensée, qui est peut-être une chimère, mais que je vais vous proposer, et dont vous ferez tout le cas que vous voudrez.

Quand M. le prince de Conti sera en Pologne, il me paroît qu'il est difficile qu'il se passe en cette Cour, dans les circonstances présentes, d'une personne de confiance qui agisse sous les ordres du

ministre du Roi; mais qui néanmoins ait une commission particulière de lui de voir le Pape, les ministres, et d'agir, s'il est nécessaire, en son nom. Pendant le séjour que je ferois ici, cette commission me feroit beaucoup d'honneur, et me donneroit une certaine liaison avec les affaires, qui, je vous avoue, non-seulement me feroit plaisir, mais me seroit utile et avantageuse. Vous ne doutez pas que je ne fisse tout de mon mieux pour m'en bien acquitter. Je suis, pour M. le prince de Conti, tout porté sur les lieux, d'une manière qui ne lui fera pas déshonneur. Je ne lui demande rien, et j'ai ici des entrées partout.

M. l'électeur de Saxe a envoyé ici, depuis trois semaines, un gentilhomme à lui, en qualité de son envoyé, et qui fait ici ses affaires. Ce seroit une commission qui ne m'engageroit ici qu'autant que je le voudrois, et que les autres affaires m'y arrêteroient; et qui pourroit toujours m'être avantageuse en tout sens, aussi bien qu'à vous, me donnant occasion de parler au Pape de tout. Faites-y, s'il vous plaît, réflexion : consultez, sur cette vue, M. le cardinal de Janson et M. de Rheims; et prenez, si cette proposition ne vous déplaît pas, auprès de M. de Pomponne, du Roi et de M. le prince de Conti, les mesures que vous jugerez à propos; ou tenez mon idée secrète, si vous croyez que cela me convienne mieux. C'est M. le cardinal Barberin, dont je vous envoie une lettre, et qui ne me veut pas de mal, qui m'a fait donner cette vue : il est ici le protecteur de Pologne.

Au reste, comme le but de M. de Cambrai et de

ses amis, est de tâcher de faire croire qu'il a des gens savans de son côté en France; ce seroit une chose très-utile et très-nécessaire, d'exciter les plus grands évêques, et les personnes de piété et connues, de se déclarer contre par des lettres et instructions courtes. Par exemple, M. le cardinal le Camus, M. l'abbé de la Trappe, M. de Mirepoix, M. de Nîmes, et autres du même caractère.

J'oubliois de vous dire, que vendredi il y eut une Congrégation extraordinaire des cardinaux du saint Office sur l'affaire des Jésuites de la Chine, et que, contre l'attente de tout le monde, et même de Sa Sainteté, on donna un délai aux Jésuites de quatre mois. Ils n'avoient donné aucune réponse aux faits avancés par le procureur-général des Missions étrangères, qui poursuit cette affaire ici.

Je finis, pour envoyer ma lettre. Le Pape a donné audience dans son lit au cardinal de Bouillon : la goutte lui est descendue au genou et au pied; du reste il se porte bien. M. le cardinal de Bouillon est reparti pour Frescati : la bonne santé de ce cardinal ne change rien à l'estime et à l'amitié qu'on a pour lui. Il ne veut encore voir personne à la campagne : il est, et sera toujours incapable d'un grand travail.

Je vois bien qu'il fera ses efforts pour que le livre soit mis seulement à l'Index. Il faut, pour l'empêcher, que le Roi en parle à M. le nonce, et en écrive à M. le cardinal de Bouillon, comme d'une chose qui ne remédieroit à rien. L'indifférence que cette Eminence témoigne vouloir garder sur le livre, est pour me persuader qu'il n'a pas eu de part à ce

qui s'est fait au sujet des examinateurs, quoiqu'il soit constant qu'il en est l'auteur.

C'est ce cardinal qui a demandé en grâce un délai pour les Jésuites.

Au reste, je ne puis m'empêcher de vous faire souvenir du pauvre chevalier de la Grotte (*), qui est désespéré, et qui mourroit ici de faim sans moi. Vous ne m'avez fait aucune réponse sur son sujet. Je vous ai envoyé, il y a long-temps, un reçu de lui de six cents livres pour M. de Malezieu. Je lui donne de l'argent à proportion, mais cela m'incommode fort. Une réponse, s'il vous plaît, et une assurance de M. de Malezieu ; et ayez la bonté d'envoyer ces six cents livres à M. Guérin à Lyon, et de m'en donner avis ; sans quoi je serai obligé de l'abandonner, ne pouvant pas suffire à tout.

Ce lundi 30 septembre 1697.

LETTRE CLVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur quelques écrits que ce prélat lui envoyoit; et sur l'avantage que M. de Cambrai prétendoit tirer de deux livres anciennement approuvés, l'un par M. de Noailles, l'autre par Bossuet.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui seulement votre lettre du 17 septembre : le courrier est arrivé tard à Paris, et les lettres ont retardé de deux jours entiers. J'ai

(*) C'est le même que le chevalier Tartare, dont Bossuet fait l'histoire dans une lettre à M. de Pontchartrain. Voyez tom. XXXVIII, pag. 354 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

fait imprimer l'écrit latin, qui est intitulé *Summa doctrinæ*, pour Rome seulement, et vous l'aurez par l'ordinaire prochain. Vous recevrez, peut-être par celui-ci, une ordonnance de M. de Rheims contre des thèses que les Jésuites ont soutenues à Rheims à la louange de Molina et de sa doctrine. Je n'ai que faire de vous en rien dire; vous la verrez.

Vous ne me parlez point du tout de M. le cardinal Nerli; cependant on dit que c'est un personnage.

Je crois vous avoir mandé que M. l'abbé de Chanterac porte la version latine du livre des *Maximes des Saints*, avec des notes. Je suis bien aise de vous voir appliqué à l'ouvrage sans trop de confiance.

Avant mon arrivée ici, le Roi avoit parlé à M. le nonce de Damascène, comme d'un surnuméraire suspect, qu'il falloit ôter. On avoit aussi parlé de Gabrieli, Feuillant, sans le nommer; parce qu'on n'en savoit pas le nom. J'ai empêché qu'on ne poussât plus loin cette affaire, et je l'ai fait de concert avec M. le nonce, qui paroît toujours bien disposé : nous le tiendrons en bonne humeur.

Vous recevrez deux gros cahiers de remarques sur le livre de M. de Cambrai, dont je vous ai déjà écrit. La dernière correction n'y est pas, parce qu'on n'a eu aucune vue de les donner au public, surtout à cause des qualifications; mais des gens instruits s'en pourront servir pour découvrir le venin du livre.

On fait grand bruit à Paris de deux livres, envoyés à Rome de la part de M. de Cambrai; l'un autorisé par M. de Paris, alors évêque de Châlons;

c'est le livre du frère Laurent, dont je crois que nous avons parlé ; l'autre s'appelle : *Les fondemens de la vie spirituelle*, approuvé de moi, étant doyen de Metz, où l'on prétend que la nouvelle spiritualité est tout du long ; mais ce n'est rien, et tout le contraire s'y trouve dans l'endroit qu'on m'oppose, chap. v, que je vous marque à tout hasard, afin que s'il vous tomboit entre les mains, vous sussiez ce que c'est.

Continuez à m'instruire ; rien ne tombe à terre. Si la cabale est grande à Rome, comptez qu'il en est de même ici : mais nous avons toujours pour nous le Roi et madame de Maintenon. J'instruirai M. de Paris et M. de Chartres de ce que vous m'apprendrez.

J'approuve tout ce que vous me mandez que vous faites. Portez-vous bien seulement, et priez Dieu qu'il vous conduise dans la défense de sa cause.

A Fontainebleau, ce 7 octobre 1697.

LETTRE CLVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il l'instruit des mesures qu'il prendra pour assurer le secret de ses lettres ; et l'avertit des discours de l'abbé de Chanterac et de ses démarches.

Vous aurez été étonné, avec raison, d'avoir passé les deux ordinaires avant celui-ci, sans recevoir de mes nouvelles, que peut-être une lettre que j'adressai pour vous à M. Blondel, du premier de ce mois, mais qui en présupposoit une autre du jour de de-

vant, 30 septembre, et qui est le paquet inclus dans celui-ci, dont voici l'histoire en peu de mots.

M. le cardinal de Bouillon tenoit depuis huit jours, à chaque moment, ce courrier extraordinaire nommé *Raisin*, en suspens, comme devant partir : enfin il se résolut de le faire partir le premier octobre au matin. J'en fus averti sûrement, et en même temps qu'il n'étoit pas trop sûr d'envoyer les lettres, qu'on vouloit faire partir par ce courrier, au secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, qui seroit apparemment, me dit-on, aussi curieux que le maître, et qui ne se faisoit pas une affaire d'ouvrir les paquets. A qui entend bien, salut. Quand j'eus écrit, et fait le paquet que je vous renvoie à présent, je le fis donner par mon valet de chambre au courrier, qui promit de s'en charger et de vous le rendre; et en même temps, un autre paquet pour M. le cardinal de Janson. M. le cardinal de Bouillon le sut apparemment : ce qui est de certain, c'est que, quand le courrier fut parti, cinq ou six heures après un laquais de cette Eminence rapporta ce paquet, et dit que le courrier l'avoit oublié. Où la malice fut plus grande, c'est qu'on laissa aussi partir le courrier ordinaire, qui partoit cette nuit-là, et que, je ne pus envoyer mon paquet, ni par l'extraordinaire, ni par l'ordinaire. J'avoue que cela m'a un peu piqué, sachant, à n'en pouvoir douter, qu'on n'a pas voulu que le courrier portât mon paquet qui s'adressoit à vous. Pour celui de M. le cardinal de Janson, je suppose qu'il est parti, car on ne me l'a pas renvoyé : je vous prie pourtant de vous en informer.

Outre

Outre ces deux paquets, que j'avois fait donner au courrier en main propre, j'adressois encore un paquet à M. Blondel, lequel j'envoyai au secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, dans lequel il y avoit une lettre pour vous qui présupposoit la première, une pour M. de Rheims, et une pour M. le cardinal de Janson. Le secrétaire de M. le cardinal de Bouillon m'a assuré que ce paquet étoit parti dans le sien : je m'en rapporte à sa parole.

Peut-être, si vous recevez cette lettre, aurez-vous parlé au courrier, pour savoir ce qu'étoit devenu le paquet que je vous marquois vous avoir envoyé par lui. Enfin le voici : je vous le renvoie sans l'ouvrir, et ne fais qu'ajouter ce que je puis savoir de nouveau. Examinez un peu un des cachets de ce paquet : vous verrez qu'on en a pris l'impression avec de la pâte ou de la cire, pour en faire faire un pareil apparemment. Cela est cause que je cacheterai, pour cette fois-ci, avec de la cire d'Espagne et le cachet de M. Phelippeaux; et dorénavant, avec du pain; et au lieu de mon cachet, je me servirai de celui de M. Phelippeaux, ou d'une tête antique que j'ai, qu'il est difficile de contrefaire. Peut-être aussi me servirai-je de la voie du courrier de Venise de temps en temps : je vous manderai les mesures que j'aurai prises. Je prends la liberté d'adresser ce paquet-ci, sur lequel j'ai raison de croire qu'on a eu quelque dessein, à M. de Rheims, et celui de M. de Rheims à M. le marquis de Barbesieux : j'en écris un mot à M. de Rheims.

Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il me seroit très-commode de pouvoir écrire par les cour-

riers extraordinaires; ce que je ne puis plus, M. le cardinal de Bouillon voulant que les lettres passent par ses mains : ce que je ne crois pas trop sûr. Cela ne laisseroit pas d'être très-important quelquefois, dans de certaines circonstances où il faudroit que vous fussiez instruit de ce qui se passe ici, aussitôt qu'on le pourroit être, afin d'avoir la réponse prête à ce qu'on pourroit déguiser ou mander de faux. Je ne sais s'il seroit à propos d'en dire un mot au Roi, ou à M. de Torci, ou à M. de Barbesieux, ou à M. Pelletier; afin qu'on avertît les courriers de prendre mes lettres, sans les faire passer par ces gens-ci; ou que quelqu'un de ces ministres trouvât bon qu'on leur adressât les paquets, ou enfin quelque expédient de cette nature, sans pourtant que cela vînt à la connoissance de M. le cardinal de Bouillon, s'il est possible. Au reste, les paquets qui vous seront adressés auront toujours le dessus écrit de ma main, et seront cachetés avec du pain, ceux au moins de conséquence, et presque tous. Venons au fait.

M. de Chanterac continue ses discours ordinaires, que je vous ai mandés par ma lettre du 30. Il n'a et n'aura guère de gens qui le croient, que ceux qui sont prévenus pour lui, lesquels sont en très-petit nombre, et les gens ignorans et mal informés. Les Jésuites et M. de Cambrai sont toujours les mêmes. On dit publiquement que le père Dez écrit. Jusqu'ici, M. de Chanterac n'a vu que les *frates*, hors le cardinal Spada. Le cardinal Casanate est le même. L'abbé de Chanterac ne cherche qu'à embrouiller. On murmure qu'on veut répandre de

l'argent. M. de Chanterac est très-peu de chose, grand parleur, et ennuyeux à force de répéter les mêmes choses : ce sont les personnes qu'il voit le plus souvent, qui me l'ont dit. Je lui fis, l'autre jour, des honnêtetés chez M. le cardinal de Bouillon, comme il sortoit et que j'entrois : cela fut court, et je n'entrai en matière sur rien ; le nom de M. de Cambrai ne fut pas seulement prononcé.

On m'a assuré de plus en plus que le père Damascène étoit de la main des Jésuites et du cardinal de Bouillon. Il a paru même prévenu, mais c'est sans avoir vu le livre ; car on n'en a pas encore ici, et c'est ce qui est cause qu'on ne travaille pas. M. de Chanterac n'en veut pas donner. La traduction paroît évanouie : on ne sait ce que cela veut dire, ou plutôt on voit une démonstration du peu de sincérité et de l'artifice.

Nous mettrons, s'il vous plaît, un prélat nommé Fabroni, fameux ici par de nouvelles pasquinades, sous le chiffre de BB. Il pourra peut-être faire ici un personnage (*) : il est ami des Jésuites. M. de Chanterac va chez lui la nuit : le cardinal Casanate m'en a averti ; je le savois déjà. Le cardinal de Janson vous dira le caractère du personnage, qui est ici très-haï : j'en ai déjà fait avertir le Pape, qui est sur ses gardes. M. de Chanterac n'a à Rome d'amis, que ceux du cardinal de Bouillon et des Jésuites : c'est à la lettre ; je le découvre tous les jours, et cela commence à se publier ici.

C'est une chose très-utile d'avoir fait imprimer et publier la *Déclaration des évêques* : cela rend

(*) Il devint en effet cardinal sous le pontificat de Clément XI.

leur témoignage plus certain et plus authentique. Cet écrit éclairera tout le monde, et fera connoître la malignité du livre et les contradictions. M. de Rheims en a déjà envoyé au père Estiennot un exemplaire, qui sortoit de dessous la presse. J'ai prié ce Père de ne le pas faire voir, que je n'eusse reçu le paquet que vous m'en envoyez, qui arrivera apparemment dans deux jours, et où seront les corrections. Il seroit à propos d'en faire venir ici le plus d'exemplaires qu'il sera possible, pour que tout le monde en ait, s'il y a moyen : rien ne peut faire un meilleur effet. Si votre *Summa doctrinæ* étoit aussi imprimé, ainsi que l'instruction de M. de Paris, il seroit utile d'en avoir ici des exemplaires. Plus on pourra faire paroître de petits écrits en latin ou en italien, mais substantiels et bons, plus on réussira à persuader les esprits. M. de Chanterac n'a encore donné aucun écrit, aucune explication. Apparemment il fait ici examiner, par ses protecteurs et ses amis, ce qu'il a apporté là-dessus; mais jusqu'ici rien n'a paru. Il espère qu'on lui communiquera les propositions que les examinateurs extrairont du livre pour y répondre, dit-il; mais il se trompe : ce n'est pas l'usage du saint Office; ce seroit un procès sans fin. Molinos et le cardinal Pétrucci auroient expliqué toutes leurs propositions, si on le leur avoit permis.

M. de Chanterac répand que la jalousie que vous avez eue de M. de Cambrai, et de son génie admirable et supérieur, est cause de tout ce grand bruit.

J'ai reçu votre lettre du 16, de Paris; et par le même courrier une lettre de M. le cardinal de Janson, aussi obligeante pour vous et pour moi, qu'elle le peut être. Il me parle de vous et de votre livre avec des éloges, que l'un et l'autre exigent à la vérité, mais dont il connoît bien le mérite. Il me parle en même temps de la disposition unanime, universelle et déclarée de tout le monde en faveur de la saine doctrine. Je ne suis pas le seul à qui il en écrit ici : cela fera un bon effet, s'il continue. Il peut, dans l'occasion, parler de l'affaire en écrivant ici à quelque tête principale, et cela feroit à merveille; car il confirmeroit extrêmement tout ce que je puis dire et faire. Je mande à M. le cardinal de Janson, que vous lui direz le détail de ce qui se passe ici sur tout cela. Le père Péra, Jacobin, en rend compte fort exactement à M. le cardinal d'Estrées. Vous ne sauriez assez remercier M. le cardinal de Janson, des bontés qu'il a témoignées pour moi.

Il est certain que c'est une grosse affaire à Rome, d'avoir en tête le cardinal de Bouillon. Tout ministre est à Rome très-redoutable, plus qu'en aucun lieu du monde : vous en voyez bien les raisons. On les ménage plus, en quelque sorte, que le Pape même.

J'avoue que l'ingratitude et l'injustice de M. de Fénélon, est au-delà de ce qu'on peut dire.

Enfin la nouvelle de la paix arriva avant-hier à M. le cardinal de Bouillon, qui en fit part hier au Pape : il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit universelle dans le terme prescrit. La paix en soi et

Strasbourg consolent les Français de Luxembourg et de la Lorraine; et la gloire du Roi et de la France est dans son entier.

J'ai rendu votre lettre de compliment à M. le cardinal de Bouillon. M. Charlas sera employé utilement. La santé de M. le cardinal de Bouillon continue à être bonne. Son Eminence travaille très-peu, il est le même sur tout.

La nouvelle de la paix changera apparemment les vues de finance, qu'on avoit sur les charges de madame la duchesse de Bourgogne.

Au reste, M. de Chanterac crie ici à la persécution, et veut faire pitié; cela ne lui réussira pas.

Sa Sainteté a toujours un peu de goutte; la douleur l'empêche de dormir, il est abattu. Il ne seroit pas bon que cela continuât : car pour un vieillard de quatre-vingt-trois ans, la perte du sommeil est un grand mal. Du reste, il n'y a pas de danger. Je ne laisse pas de vous prier de prendre la précaution de vous assurer de M. le cardinal de Janson, pour être conclaviste en cas de malheur subit et inopiné. Ce seroit pour moi une chose très-avantageuse et très-agréable, d'autant plus que je suis persuadé qu'il aura plus de part que personne à ce qui s'y fera. Si cette Eminence ne peut pas m'accorder cette grâce, M. le cardinal d'Estrées ne seroit peut-être pas fâché de vous faire ce plaisir et à moi. Si ces deux Eminences me manquent, j'en supplierai M. le cardinal de Bouillon, que je voudrois incommoder le dernier. Me trouvant ici, il seroit mal à moi de ne pas assister à ce manége, où on apprend toujours quelque chose, et d'où je

ne sortirois pas sans l'indult que je souhaite, et sans d'autres prérogatives très-utiles dans la suite. Il n'y a, comme je vous dis, aucune apparence que l'Eglise ait dans ce moment le malheur de perdre son chef; mais cette précaution ne fera mal à personne, et m'assurera ce que je désire en cas d'accident. Présentement que nous avons la paix, le conclave est une affaire de deux ou trois mois au plus.

A Rome, ce 8 octobre 1697.

LETTRE CLVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai, les discours de l'abbé de Chanterac, et les délais accordés aux Jésuites dans l'affaire des Missions.

Je me sers d'un courrier extraordinaire qui a apporté la nouvelle de la paix, et que M. le cardinal de Bouillon renvoie. Cette lettre vous sera rendue sûrement : son Eminence n'en sait rien; c'est par la voie du cardinal Ottoboni que je vous la fais passer. Je vous ai adressé un gros paquet contenant deux ordinaires, qui n'ont pu partir à cause que M. le cardinal de Bouillon n'a pas voulu que le premier partît par le dernier courrier extraordinaire. Je vous en ai compté toute l'histoire dans ma lettre du 8, partie par l'ordinaire dernier, et que j'ai adressée à M. de Rheims : en même temps j'ai envoyé celle de M. de Rheims à M. de Barbesieux, ayant sujet de me défier que M. le car-

dinal de Bouillon ne fît ouvrir mes lettres, et n'eût fait faire un cachet comme le mien. En général le cardinal et les Jésuites sont les mêmes sur tout.

M. le cardinal de Bouillon paroît rétabli, et vient ici de temps en temps : il emploiera ses forces et sa santé pour M. de Cambrai, mais en agissant sous main. Les Jésuites et le cardinal de Bouillon font tous leurs efforts pour le servir. On n'a pas peu à faire à Rome, quand un ministre est contraire.

Les discours de M. de Chanterac consistent à dire, que M. de Cambrai n'a aucune liaison particulière avec madame Guyon, dont la personne et les mœurs ont reçu de vous un témoignage authentique; que la haine que vous avez contre M. de Cambrai, vient de jalousie d'auteur, et d'envie de la supériorité de génie, d'esprit et de spiritualité de M. de Cambrai. Il crie à la persécution; dit qu'on ne s'est pas expliqué franchement avec M. de Cambrai sur ce qu'on trouvoit à dire à son livre; que M. de Paris et M. Pirot l'ont approuvé avec des termes extraordinaires d'estime; que c'est une cabale qui le persécute, et mille choses de cette façon, qui ne feront pas grande impression; car on est instruit, on le sera, et on a bon moyen de l'être.

La lettre du Roi répond à une partie de ces impostures, aussi bien que l'écrit que vous avez fait communiquer à M. de Cambrai par M. de Paris, du 15 juillet, dont vous m'avez envoyé copie. Je l'ai lu tout entier à M. le cardinal de Bouillon, qui en a été surpris, et qui voit bien par-là qu'on n'a rien dissimulé à M. de Cambrai. Si l'on pou-

voit faire un petit détail de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon, et de ce qui s'est passé dans cette affaire entre M. de Cambrai, vous, M. de Châlons, madame de Maintenon, et madame Guyon, à l'occasion des trente-quatre Articles, il faudroit y rapporter ce qui s'en est ensuivi; le refus qu'a fait M. de Cambrai d'approuver votre livre, l'invincible opposition qu'il a témoignée pour conférer avec vous, le scandale que son livre a donné et donne tous les jours, avec la manière d'agir et d'écrire de ce prélat. Une relation de tous ces faits, avec quelques réflexions, feroit bien voir l'intention de l'auteur : or comme l'intention d'un auteur influe beaucoup sur son livre, elle montreroit ici quel est l'esprit qui a dirigé celui de M. de Cambrai, en manifesteroit le venin caché, et découvriroit le sens mauvais qu'il veut insinuer sous de belles paroles d'amour pur, de tradition, d'épreuves extraordinaires.

Ce qui porta coup à Molinos, et fit apercevoir les vices de son livre, qui jusque-là passoit pour bon, fut sa conduite, qu'on découvrit, et son intention dans tout ce qu'il faisoit. Bien d'habiles gens prétendent même qu'on auroit de la peine à trouver dans le livre de Molinos, *De la guide*, des propositions qu'on pût condamner indépendamment de ses autres écrits, de ses explications et de sa confession. Je ne veux pas dire par-là qu'il n'y ait pas dans le livre de M. de Cambrai assez de propositions manifestement mauvaises : mais ce que je propose en feroit encore découvrir le venin plus clairement à tout le monde, et principalement à ceux qui ne

le veulent pas voir. Je n'oublie rien de ce qu'il faut dire pour instruire. Je fais travailler à la traduction, en italien, de votre écrit du 15 juillet, qui met M. de Cambrai dans tout le tort imaginable. S'il est nécessaire, je le donnerai aux cardinaux et examinateurs.

J'ai appris depuis hier, que M. le nonce avoit envoyé des livres de M. de Cambrai, et que tous les examinateurs en avoient à présent.

J'ai appris encore, ce matin, que M. de Chanterac avoit dit, et c'est de l'abbé de la Trémouille que je le tiens, qu'il venoit de recevoir la traduction latine du livre de M. de Cambrai. Je serai très-aise qu'il la fasse paroître : jusqu'ici il n'en avoit pas parlé. Il l'avoit sans doute; mais apparemment il la vouloit faire revoir ici et corriger : nous saurons tout cela avec le temps.

Tout le but de M. de Chanterac est d'embrouiller et d'alonger : si M. le cardinal le veut, cela est aisé; il peut sans peine traîner l'affaire en longueur. Je doute d'en pouvoir voir la fin, à moins que le Roi ne presse et ne déclare qu'il s'en prendra à lui; que toutes les semaines il n'en parle au nonce, et ne le prie d'écrire au Pape en conformité, pour qu'il n'écoute point ceux qui, par politique et un ménagement pernicieux à l'Eglise, lui insinuent d'épargner M. de Cambrai à cause de sa dignité et de ses amis.

Le Pape est toujours incommodé de sa goutte, qui le chicane et l'empêche de dormir. Il est très-chagrin et très-inquiet. Les uns disent que ce n'est rien; mais, selon moi, c'est toujours beaucoup à

un homme de son âge : il ne laisse pas de donner audience à tout le monde. Je vous écrivis par ma dernière lettre à tout hasard, que me trouvant ici, si un malheur arrivoit au Pape, il me seroit très-avantageux et très-agréable d'entrer dans le Conclave; que je n'en sortirois pas sans l'indult que je demande, et d'autres avantages pour la suite de la vie; que pour cela je vous priois de prévenir incessamment là-dessus M. le cardinal de Janson en premier; si M. le cardinal de Janson étoit engagé, M. le cardinal d'Estrées : j'avois oublié tout net M. le cardinal de Coislin, en cas de refus des deux premiers. Pour M. le cardinal de Bouillon, j'aurois peur de le contraindre, si je le lui demandois, et de me contraindre aussi. Ce n'est pas que le Pape soit en danger; mais on ne sait pas ce qui peut arriver à un vieillard de quatre-vingt-trois ans passés.

M. le cardinal de Bouillon se porte mieux, mais il est incapable d'une grande application. Sa vue est à présent de faire son neveu cardinal, en cas que le Pape veuille faire un Espagnol et un Allemand. Pour le coup, je ne sais si ce seroit l'intention du Roi, et si Sa Majesté n'aimeroit pas mieux, en ce cas, vous nommer.

Je reçois dans le moment votre lettre du 23 septembre, datée de Paris. Je n'ai point encore reçu ce que vous et M. Ledieu me mandez qui vient pour moi, par la poste, de vos livres, et de la *Déclaration* des trois évêques.

Je vois bien que M. de Cambrai cherche ici à vous rendre suspect; mais encore une fois il n'y réussira

pas, quelque effort que lui et ses amis fassent. Sa protestation ne sert de rien : il est question ici du livre et du livre français, s'il est bon ou s'il est mauvais. On ne s'éloignera pas de cela : ses explications bonnes ou mauvaises ne serviront de rien. On veut juger le livre; et nous tâcherons de faire en sorte qu'on ne prenne pas le change. Sa Sainteté est déjà avertie des tours qu'on veut donner en faveur de M. de Cambrai; et elle s'est expliquée clairement, disant qu'il étoit question du livre qui avoit fait le scandale.

Je crois qu'une des principales choses où je dois être attentif, c'est qu'on prévienne le Pape sur tout ce qu'on pourroit lui faire faire sans y penser. C'est une de mes grandes applications : moyennant cela les examinateurs iront leur train, et on ne les laissera manquer d'aucun secours, ni d'aucune explication sur leurs difficultés. Ceux d'entre eux qui sont les plus savans, redresseront les autres. J'ai déjà eu plusieurs conférences avec le Père général des Dominicains, le père Serri, théologien de M. le cardinal de Bouillon, et le père Massoulié, examinateur : ils sont bien intentionnés et bien instruits : M. de Chanterac les a vus assez souvent depuis qu'il est ici, et c'est tant mieux : il ne gâte rien à nos affaires. Il commence à être un peu inquiet du succès, et dit qu'on ne fera pas M. de Cambrai hérétique malgré lui.

Je vous ai mandé par mes précédentes, le délai que la congrégation du saint Office a encore accordé aux Pères Jésuites, pour répondre aux accusations des autres missionnaires de la Chine : c'est une

grande grâce qu'on leur a faite, à laquelle personne ne s'attendoit. On ne doute pas que le cardinal de Bouillon n'en soit la cause.

Le père Daia a pris la qualité de procureur-général des Minimes, quoiqu'il y en ait un autre qui en fasse les fonctions : c'est pour avoir un prétexte pour rester ici sans affectation.

Par une lettre que je vous écrivis le 30 septembre, qui devoit partir par un courrier extraordinaire, mais que M. le cardinal de Bouillon eut la bonté de ne pas vouloir qui partît, et qui n'est partie que mardi dernier, je vous parlois d'une idée qui m'étoit venue sur M. le prince de Conti, si je restois à Rome, et laquelle je laissois à votre jugement. C'étoit qu'ayant peut-être ici besoin pour parler en son nom au Pape, d'une personne de confiance, distinguée de M. le cardinal de Bouillon, qui ne peut pas faire de certains pas; je m'offrois à lui pour cela, et pour lui rendre compte de ce qui se passe ici. Cela me feroit entrer dans une espèce de liaison d'affaires, qui ne me seroit ni désagréable ni inutile. Cette idée auroit peut-être été meilleure à lui proposer à lui-même, si j'y avois pensé avant son départ; mais je ne songeois pas à rester ici. Si vous n'y voyez aucune apparence non plus qu'aucune raison, je serai très-aisément de votre avis. C'est M. le cardinal Carlo Barberini, dont je vous envoyai une lettre par le dernier ordinaire, qui m'a fait parler de cette vue, mais ne le nommez pas.

Je vous envoie un mémoire italien, traduit apparemment du français venu de Paris : c'est pour

brouiller les évêques avec le Pape, et empêcher les justes desseins du clergé de France; vous verrez de quoi il est question. On répand ici ce mémoire secrètement, et ce sont les Jésuites qui le débitent.

Quoique dans Rome on fasse courir le bruit que le Pape est mal, cela n'est pas vrai : il n'y a rien de nouveau sur sa santé. Il se lève, marche un peu, appuyé à la vérité; et il y a apparence que ce ne sera rien. Ne laissez pas, s'il vous plaît, de prendre des mesures d'abord avec M. le cardinal de Janson, pour lui marquer le plaisir que j'aurois de me revoir avec lui; sinon avec M. le cardinal d'Estrées, qui est celui, entre nous, qui s'ouvre davantage, et qui se sert plus volontiers des honnêtes gens.

Je vous ai marqué, par ma précédente, une nouvelle brigue qu'on fait jouer en faveur du livre de M. de Cambrai : elle vient des Jésuites. M. de Chanterac a de très-fréquentes conférences avec monseigneur Fabroni, qui est un zelanti, et qui a accès auprès de Sa Sainteté. Le cardinal Casanate m'en a averti : je le savois déjà, et j'avois fait prévenir le Pape; ce qui a empêché tout le mal.

Vous ne pouvez trop témoigner ma reconnoissance à M. le cardinal de Janson; je suis pénétré de ses bontés.

A Rome, ce 11 octobre 1697.

LETTRE CLIX.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il lui témoigne désirer vivement son amitié, et l'assure de la sienne ainsi que de son estime.

Je vous suis, Monsieur, sensiblement obligé de la part que vous me témoignez prendre à la grâce que le Pape m'a faite de la coadjutorerie de Cluni pour mon neveu l'abbé d'Auvergne. Je me suis toute ma vie fait, Monsieur, un si grand honneur et un si grand plaisir dans la persuasion où j'étois d'avoir beaucoup de part en votre amitié et en votre confiance, que je souffrirois avec beaucoup de peine la moindre diminution que je soupçonnerois y être arrivée.

Je souhaite que M. l'abbé Bossuet, étant aussi content de moi, que je crois qu'il a sujet de l'être de toute la conduite que j'ai tenue à son égard, depuis le premier moment que je suis arrivé dans ce pays jusqu'à présent, et qui sera toujours la même, me rende, par ses lettres, sur cela la justice qui m'est due. Car cela étant, je suis sûr, Monsieur, que loin de diminuer d'amitié et de confiance pour moi, vous ajouterez encore quelque nouveau degré de vivacité à l'une et l'autre; et serez persuadé que les sentimens d'estime et d'amitié que je puis avoir pour M. l'archevêque de Cambrai, n'ont jamais causé la moindre diminution aux sentimens de vénération, d'estime et d'amitié si anciennement

gravés dans mon cœur, et qui ne finiront qu'avec ma vie.

J'ai lieu de croire que, par le bon air que je suis venu respirer ici depuis plus d'un mois, je la prolongerai plus loin qu'elle n'auroit été, si je m'étois opiniâtré plus long-temps à ne vouloir pas changer d'air durant quelque temps; car j'étois en très-mauvais état, lorsque je partis de Rome pour m'en venir ici. Mes insomnies continuelles depuis que j'y étois arrivé, jointes à une fièvre sans être continue, que j'avois tous les jours, avec des accès qui outre cela marquoient la fièvre quarte, me conduisoient à grands pas à une fièvre lente, dont la fin apparemment eût été très-funeste pour moi. Mais, grâce à Dieu, je suis présentement dans une aussi parfaite santé, pour le moins, que lorsque je partis de Paris. Croyez, Monsieur, et vous me rendrez justice, que personne ne vous est si véritablement et si absolument acquis que

Le card. DE BOUILLON.

A Frescati, ce 12 octobre 1697.

P. S. Je me flatte, Monsieur, que vous ne serez pas fâché de voir les actes ci-joints, sur lesquels le Pape a jugé devoir accorder à mon neveu une grâce aussi avantageuse et si honorable qu'est la coadjutorerie de Cluni. On ne peut pas me traiter avec plus de bonté, et j'ose dire, de distinction qu'il le fait. Je ne le connoissois point du tout, lorsque je suis venu ici; et l'idée que ses manières simples et naïves avoient données de lui, avant son pontificat,

à

à tout le monde, aussi bien qu'à moi, est une idée très-fausse.

LETTRE CLX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le projet de mettre seulement le livre de M. de Cambrai à l'Index, et le mécontentement que la présence de l'abbé Bossuet donnoit au cardinal de Bouillon.

Je ne sais pourquoi votre paquet ne m'a point encore été rendu. M. le cardinal d'Estrées a eu le sien : je ne vois pas à quoi attribuer ce retardement (*). Je vous prie d'être soigneux d'envoyer à temps à la poste : je suis bien persuadé que vous n'y manquez pas.

Nous avons vu des lettres, où il paroît que M. l'abbé de Chanterac commence à débiter ses denrées, et que toute Rome est attentive à cette matière.

Le père Estiennot (**) écrit au cardinal d'Estrées, qu'on vise du côté du cardinal de Bouillon à mettre le livre de M. de Cambrai à l'Index, *donec corrigatur*. Ce ne seroit qu'augmenter le mal, au lieu de le guérir. Si l'on ne fait quelque chose de tranchant on perdra tout, et la dignité du saint Siége sera rabaissée. Cette qualification ne convient point à un livre, dont le tout, dès le fondement, est mauvais; et elle ne feroit qu'un pernicieux effet. Le cardinal

(*) On en a vu la cause dans la lettre CLVII.

(**) Bénédictin, procureur-général de la congrégation de Saint-Maur.

d'Estrées croit qu'il se faut contenter d'une censure *in globo* : il dit que le détail causeroit un *imbroglio*, qui feroit tout abandonner au Pape.

Le cardinal de Bouillon est très-mécontent de vous voir à Rome. Il faut que vous et M. Phelippeaux couvriez votre jeu, pour ne point faire dire que les Français se battent. Faites-bien considérer ceci à M. Phelippeaux, et considérez-le bien vous-même : vous avez affaire de tous côtés à des gens bien fins.

Vous recevrez un paquet de l'ouvrage latin (*) : prenez bien garde à la manière de le donner. On ne vise qu'à faire paroître que c'est ici une querelle particulière.

M. de Cambrai a fait une assemblée de docteurs, pour examiner une Ordonnance imprimée et non publiée.

Souvenez-vous bien de frère Laurent (**), qu'on objecte à M. de Paris. Vous recevrez, peut-être par cet ordinaire, une lettre sur cela, sous le nom de M. de Beaufort. Elle est très-bien faite; et l'on pourra la faire courir, pour peu qu'on parle de ce livret.

L'Ordonnance de M. de Rheims sur Molina et la

(*) Celui qui a pour titre : *Summa Doctrinæ.*

(**) Il est souvent parlé du frère Laurent, Carme déchaussé, dans les différens écrits de Bossuet sur cette affaire. C'est un de ces mystiques qui ne s'expriment jamais d'une manière simple et naturelle. Bossuet le caractérise en un mot : « L'excès, dit-il, et » l'exagération sortent partout dans les paroles de ce bon reli» gieux ». *Passages éclairc.* chap. XII, tom. XXX, pag. 351. (*Edit. de Vers.*)

grâce (*), est ici et à Paris admirée de tout le monde : il vous en envoie des exemplaires ; il est à Rheims.

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1697.

LETTRE CLXI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Il lui donne avis d'un écrit latin, qu'il avoit fait sur le livre de M. de Cambrai ; et lui marque ce que les examinateurs avoient arrêté dans leurs premières assemblées.

Je viens d'achever des animadversions latines sur les dix premiers articles du livre de M. de Cambrai, qui sont les principaux. Je l'examine article par article, et en montre les erreurs ou les contradictions. J'ai fait ce travail dans la vue de m'en instruire, et de pouvoir aider ceux qui en auront besoin. Il ne reste plus qu'à le polir et le mettre au net : j'espère pouvoir vous l'envoyer à la fin du mois ; et si vous le jugez bon, on pourra le faire imprimer sans nom, pour en faciliter la communication.

Les examinateurs ont enfin reçu des livres dont ils manquoient, et vendredi ils s'assembleront pour

(*) Cette Ordonnance, datée du 15 juillet 1697, condamnoit deux thèses soutenues chez les Jésuites de Rheims, au mois de décembre précédent. Pour la rédiger, M. le Tellier avoit emprunté la plume du célèbre Vuitasse, professeur de Sorbonne ; c'est du moins ce que dit le *Journal des Savans*, du 17 janvier 1698. La querelle entre M. de Rheims et les Jésuites fit alors beaucoup de bruit, et il en sera plusieurs fois question dans la suite de cette correspondance. On peut en voir les détails dans les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.* par le P. d'Avrigny, tom. IV, pag. 91 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

la seconde fois. Dans la première assemblée, il fut résolu que chacun feroit l'extrait des propositions qu'il trouveroit censurables, et que tous se les communiqueroient en commun. La traduction latine est arrivée; mais elle sera peu utile, la plus grande partie entendant le français; et je sais qu'un d'eux a traduit le livre tout entier en italien. M. le cardinal d'Estrées a mandé ici que le père Granelli vous avoit envoyé son vœu sur le livre de M. de Cambrai. Il a confondu ce que je vous ai envoyé contre Malaval: cela n'a pas laissé de faire de l'embarras. Ainsi vous voyez la nécessité de ne rien dire sur ce chapitre: cette fausse nouvelle pouvoit nous priver d'un homme nécessaire.

Vous savez que l'affaire des Missions a été remise, et qu'on a accordé aux Jésuites un délai de quatre mois: la Congrégation paroissoit disposée à condamner Fabroni. J'ai donné un Mémoire italien, qui vous a été envoyé: vous voyez les bonnes intentions qu'on a. Fabroni avoit porté, dans l'assemblée de ses confrères, une lettre française, pour l'envoyer au Roi, contre le fait de M. l'archevêque de Rheims. Mais un d'eux, dont je vous ai quelquefois parlé, s'y opposa; et dit que quand il faudroit écrire au Roi, ce n'étoit pas dans ces termes.

J'ai une seconde lettre de M. de Cambrai, qui revient toujours à son principe et à sa docilité. Son agent ne dit encore que des choses générales: on se donne un air de persécution, quoiqu'elle n'ait pas accoutumé de tomber sur les gens de ce rang. Ce n'est que jalousie d'auteur: M. de Meaux n'a pu supporter un mérite si éclatant dans une personne

moins avancée en âge. Le livre a été imprimé sans sa permission ; mais on ne l'a pas désavoué, et on le soutient encore, il avoit été approuvé par M. de Paris et son grand-vicaire, qui l'ont loué comme un chef-d'œuvre : mais tant pis ; car en ayant reconnu le poison, ils se sont déclarés contre. Mais ce qui est pour moi un fait nouveau, M. de Cambrai s'est brouillé avec madame de Maintenon, pour n'avoir pas voulu consentir à l'exécution du traité qu'on prétend être entre madame de Maintenon et le Roi, auquel M. de Paris et M. de Meaux ont donné les mains. On ne vient point au fond de l'affaire, où consiste toute la difficulté ; et je crois qu'on est peu propre pour donner de bonnes raisons.

Le livre du père Dez doit être déféré au premier jour : on prétend qu'il ne passera pas. On l'a fait procureur des Missions ; cela servira à le retenir à Rome : peut-être s'en servira-t-on à plus d'une affaire.

Le couronnement du duc de Saxe, fait au 15 septembre, nous fait attendre avec impatience la nouvelle de l'arrivée de monseigneur de Conti. La nouvelle de la paix, tant désirée, a fait ici plaisir à quelques-uns. M. l'abbé vous mandera d'autres nouvelles. Je suis avec respect, etc.

A Rome, ce 15 octobre 1697.

LETTRE CLXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le bon effet de la *Déclaration des trois évêques*, et le jugement que portoient du livre *des Maximes* les cardinaux Noris et Casanate.

Je vous écrivis le 11 de ce mois, par un courrier extraordinaire, qui ne partit pourtant d'ici que le 13, M. le cardinal de Bouillon ne pouvant jamais finir ses dépêches. J'avois reçu le matin votre lettre du 23 de septembre. Il ne s'est passé depuis ce jour presque rien de considérable sur aucune matière. Voici pourtant toujours quelque fait ; et j'aime mieux être trop long, que d'oublier quelque chose qui peut être de conséquence, et aider à connoître les dispositions des gens de ce pays-ci à qui nous avons affaire : les petites choses servent souvent à juger des grandes.

Le Pape, en apparence, se porte mieux. Il n'a plus de douleur de goutte, et donne audience à son ordinaire ; mais il est resté fort foible, et de fort mauvaise humeur : cela fait tout appréhender pour un homme de son âge. Les pasquinades que le peuple ingrat, dit-il, a fait contre lui et les *Zélans*, lui ont causé une vive douleur ; et il ne s'est pas bien porté depuis. La destruction du théâtre en a été l'occasion, et on n'a jamais vu un déchaînement si universel. Il n'y a eu que deux ou trois *Zélans*, et Fabroni, qui voudroit bien par-là être cardinal, qui aient porté le Pape à cette résolution.

J'ai donné au cardinal Casanate et au cardinal

Noris votre *Déclaration* imprimée : cela fait un bon effet. En faisant voir à tout le monde qu'on expose à la censure publique ce qu'on trouve à redire au livre de M. de Cambrai, et qu'on agit ouvertement et sans mystère, on lui porte un coup, dont il est difficile qu'il se puisse jamais relever.

Le cardinal Noris m'a dit très-nettement, qu'il lui paroissoit que le livre en question étoit une justification de Molinos, mais cachée et artificieuse : le cardinal Casanate n'en pense pas moins. Ils n'ont encore vu aucun écrit de la part de M. de Cambrai, et ils n'ont pas une grande idée de M. de Chanterac, à ce qu'ils m'ont dit : ils sont remplis d'estime pour les trois évêques.

J'ai reçu, comme vous voyez, les six exemplaires de vos livres, et les *Déclarations* : vous ne sauriez trop envoyer ici de *Déclarations*, et de *Summa doctrinæ*.

Il court une réplique en français de M. de Cambrai à votre réponse : je ne l'ai pas lue, et on la dit fort artificieuse.

Je vous envoie une lettre du père Augustin, à qui j'ai rendu votre lettre. Entre nous, il est un peu bavard ; mais il nous est bon pour découvrir certaines choses. Il ne sait ce qu'il vous mande sur le cardinal Denhoff, saint François de Sales, etc. : répondez-lui en général, sans entrer en aucun détail.

L'affaire du père Serri (*), qu'il vous mande, fera tort partout au cardinal de Bouillon, si on la sait

(*) Voyez le détail de cette affaire dans la lettre du père Augustin, imprimée à la suite de celle-ci.

J'ai vu ce matin monseigneur Lenci, maître de chambre du Pape, qui m'a dit que le Pape se portoit bien. J'ai pris occasion de lui porter la *Déclaration des trois évêques*, pour lui faire mes complimens sur le rétablissement de la santé de Sa Sainteté. Il a bien de la bonté pour moi, et il m'a dit qu'il diroit à Sa Sainteté la joie que je lui témoignois de si bon cœur de sa santé. Je me sers de tous les moyens que je puis imaginer pour le faire penser à vous, et lui faire connoître l'attente où le Roi et toute l'Eglise est, d'une décision prompte et authentique sur l'affaire en question.

La lettre que je vous écrivis le 11, a été envoyée par l'abbé de la Trémouille, dans le paquet de M. le cardinal d'Estrées.

Je crois vous avoir mandé, il y a long-temps, que les tableaux sont arrivés à bon port entre les mains de M. Dupré; que la princesse les a reçus avec des témoignages très-grands de joie et de bonté particulière pour vous et pour moi, et qu'elle lui en parle toutes les fois qu'il a occasion de la voir.

Je n'écris pas à M. de Rheims par cet ordinaire, n'y ayant rien ici de nouveau : je vous prie de l'assurer de mes respects, aussi bien que M. l'archevêque de Paris.

J'ai rendu votre lettre à M. le cardinal d'Aguirre, qui étoit dans son lit. Il a eu, ces jours passés, une attaque d'apoplexie, dont il est revenu. L'état où il est fait de la peine : c'est un homme excellent, qui ne respire que le bien.

A Rome, ce 15 octobre 1697.

LETTRE CLXIII.

DU P. AUGUSTIN, DOMINICAIN, A BOSSUET.

Sur une conversation qu'il avoit eue avec le cardinal Denhoff, au sujet du livre de M. de Cambrai et des Mystiques; sur la manière que le père Serri avoit encouru la disgrâce du cardinal de Bouillon; et le jugement que portoient du livre de M. de Cambrai les docteurs de Louvain et le père Massoulié.

Je ne mérite point toutes les grâces dont il plaît à votre Grandeur de me combler dans votre lettre obligeante. Je confesse ma propre misère : je trouve cependant mon bonheur à vous faire connoître la confiance parfaite, le zèle ardent, le respect ancien et plein de religion que je dois au vrai maître des églises, au vrai père des fidèles, au vrai défenseur de la religion dans notre temps.

La première fois que M. le cardinal Denhoff, qui fut toujours rempli de vénération pour vous, Monseigneur, me parla du livre de M. de Cambrai, qu'il avoit eu occasion de voir avec M. le sacristain du Pape, mon bon ami, il me dit qu'ils étoient convenus que M. de Cambrai avoit pour lui les cinq derniers siècles, dans lesquels les mystiques avoient écrit. Je lui répondis que M. de Cambrai étoit malheureux, s'il n'avoit d'autres garants de la doctrine épiscopale que ceux-là; parce que le concile de Trente, après leur naissance, ne les avoit point proposés pour la règle que nous devons suivre : que s'ils avoient la tradition, ils étoient plus anciens; que s'ils en manquoient en certains points, ils n'é-

toient pas en ceux-là auteurs catholiques dans la doctrine : que si sainte Thérèse et saint François de Sales étoient comptés parmi ces mystiques brouillés avec la tradition, on condamnoit leur savoir, mais non la tradition : que j'estimois que la règle proposée par M. de Meaux à mademoiselle de Duras embrassant la religion catholique, étoit celle de cette sainte et de ce saint, comme celle encore de tous les saints Pères et saints docteurs en particulier, qui consistoit en ce que chacun d'eux crût, ce que nous sommes obligés de croire de chacun d'eux en particulier, que l'Eglise catholique entend mieux l'Ecriture que nul en particulier.

Mais, me dit-il, pourra-t-on arriver là dans ce pays? Je lui répliquai : On y arrive si bien, qu'un cardinal du saint Office adore le livre de M. de Meaux, excepté dans l'endroit où il s'est arrêté à ôter avec quelque violence, disoit-il, des auteurs à M. de Cambrai, qui ont dû suivre la loi de l'Eglise, qui n'ont pu faire un évangile nouveau, et qui ont écrit avant la condamnation du Quiétisme.

J'ai cru que votre Grandeur ne désagréeroit point cette petite histoire, d'autant plus nécessaire à savoir, que dans ce pays, à l'occasion du passage de saint François de Sales, rapporté dans le *Nodus dissolutus* et à la tête du livre, on y a très-bien reçu parmi les autres réponses qu'on fait à l'autorité de ce bon saint en matière de théologie, qu'Alexandre VII, qui l'a canonisé, et qui écrivit à messieurs de Louvain au sujet de saint Augustin et de saint Thomas, est convenu que Dieu avoit ac-

cordé au premier *salutaria monita*, et aux autres *inconcussa dogmata*.

J'envoie, par cette poste, le *Jugement* du père Serri, que votre Grandeur souhaite de voir. Pour l'avoir fait, il en coûtera à l'Eglise de Rome la perte de ce sujet, si propre à la servir dans cette rencontre, et dans l'affaire du *Nodus Prædestinationis dissolutus*. M. le cardinal de Bouillon l'engagea à faire cet écrit en partant de Provence : il le lui remit à Rome. Après l'avoir lu, cette Eminence lui en témoigna son chagrin, lui disant qu'il le croyoit plus favorable à ses amis. Le Père lui répondit qu'il avoit pensé que son Eminence vouloit qu'il la servît en servant la vérité. Cette entrée dans l'emploi de théologien a été suivie de peu de confiance dans les autres affaires, et en particulier dans celle de la Chine. Toute la dépense que ce cardinal a faite pour ce Père, a été de pourvoir à sa nourriture. Enfin la république de Venise a fait instance au Père général pour avoir le père Serri, en qualité de théologien de l'Université de Padoue, un an après que ce religieux s'en étoit excusé. Le père Serri s'est adressé à son Eminence, pour lui dire qu'il préféroit l'honneur de la servir à tout autre avantage. M. le cardinal lui a dit de suivre son inclination : le Père lui a répondu qu'elle étoit pour le servir. C'est après cela que M. le cardinal a donné la liberté au général d'en disposer comme il lui plairoit : celui-ci a cru que c'étoit un ordre interprétatif pour l'envoyer à Padoue, et il a pris des engagemens.

Le systême de Rome est sûrement bien connu de

votre Grandeur : on n'y a confiance pour la théologie, qu'à des religieux ; et il n'y en a que très-peu qui méritent d'être choisis, pour suggérer à l'autorité catholique et apostolique la science catholique et apostolique. L'ordre auquel on se confie davantage à Rome, est celui de saint Dominique. Le père Serri a de la liberté, de l'élévation et de l'attention à la doctrine de la maîtresse des églises. L'Eglise fait une perte inestimable dans les circonstances présentes, s'il va à Padoue : il reste ici jusqu'à la fin de novembre. Si la Cour vouloit conserver un sujet actuellement appliqué à son service, et qu'elle s'en expliquât, la demande d'un aussi grand prince dans cette occasion lui assureroit ici un sujet très-utile, et tireroit avec honneur d'engagement avec une république de conséquence, un ordre qui a quelque considération en Italie.

M. Steyaert (*), choqué d'un refus d'ordination fait par M. de Cambrai, sur des fondemens raisonnables, aux ecclésiastiques du grand collége de Louvain qu'il gouverne, va écrire contre le livre de ce prélat. Ceux que le docteur Hennebel représente ici, lui écrivent qu'ils sont très-mécontens du livre, quoique très-édifiés du refus. Ce docteur a eu le moyen de lire le livre : il me dit hier qu'il étoit insoutenable, surtout après que l'auteur avoit souscrit les trente-quatre Articles, et vu l'excellent ouvrage de M. de Meaux. Il me fit espérer que l'Université de Louvain recevroit au plutôt les trente-quatre Articles : nous devons aujourd'hui en conférer encore avec lui et monseigneur le sacristain,

(*) Fameux docteur de Louvain.

qui est Liégeois, et se nomme monseigneur le Drou.

Le père Massoulié est de l'avis du père Serri. Il m'a promis de faire un écrit (*) tiré tout entier de saint Thomas, qui est ici presque l'unique maître : son dessein particulièrement est d'attirer au parti de la vérité le bon M. Charlas, qui est à présent chez M. le cardinal de Montefiasconi. Je n'oublierai rien pour le porter à soutenir la cause de l'ame de la religion, de la foi vive, de l'espérance agissante, de la vraie charité chrétienne, qui ne détruit pas la nature humaine, mais qui la perfectionne, la rendant bonne, et enfin heureuse, réglant les affections dans l'ordre de Dieu, enseignée dans les Ecritures expliquées par tous les saints Pères et les saints docteurs.

Il semble, Monseigneur, que la *dissolution* sacrilége *du nœud,* que les Ecritures et les saints avoient appelé hauteur, abîme, sacrement, profondeur, volonté de l'Architecte, du nœud, dis-je, *de la prédestination,* ne peut être condamnée qu'après la décision de l'affaire de M. de Cambrai, dans laquelle Sa Majesté est entrée avec autant de gloire que de religion. J'ai d'autant plus lieu de le croire, que ses protecteurs ont fait entendre au saint Père, que la protection qu'il doit à un cardinal, qui est sa créature, l'engage à donner le temps de pouvoir le défendre après sa mort. J'apprends néanmoins qu'à force d'étudier pour le défendre, on reste convaincu qu'il ne peut être défendu.

(*) Le père Massoulié fit en effet imprimer, en 1699, une réfutation des erreurs des Quiétistes sous ce titre : *Traité de la véritable Oraison*, qu'il dédia à M. de Noailles, archevêque de Paris.

J'ai fait un long travail, où je l'ai suivi nombre par nombre; et j'ai démontré qu'il a violé la lettre et le sens de presque tous les passages qu'il rapporte: on en a tiré un sommaire, que M. le prieur de Tourreil, de Toulouse, porte en France. J'ai soutenu de plus, qu'il a violé presque toutes les définitions que l'Eglise a faites sur la corruption du péché et la réparation de la grâce médicinale et libératrice. Cet ouvrage est entre les mains de nos religieux: notre procureur-général, frère du défunt cardinal Ricci, l'a approuvé avec des témoignages obligeans. Il est à présent entre les mains d'un autre qui en paroît satisfait: je le remettrai ensuite à M. le cardinal Casanate. J'espère toujours de plus en plus, que cet ouvrage posthume ne sera pas le triomphe des ennemis de saint Augustin, mais leur tombeau.

Je sais l'estime qu'a votre Grandeur pour l'instruction pastorale de feu M. le cardinal Denhoff sur le sacrement de pénitence. Il chargea M. le sacristain, M. Charlas et moi de la revoir: nous lui représentâmes certains points qui méritoient quelques éclaircissemens. Il approuva nos sentimens, nous ordonna de les mettre par écrit, et de les faire ajouter aux éditions suivantes. Je les présente à votre Grandeur, et la supplie de m'en apprendre au plutôt son jugement: car M. le cardinal des Ursins a fait imprimer cette addition à Bénévent, M. le cardinal d'Aguirre, à Salamanque, traduite en espagnol, et M. le vicaire apostolique en Hollande. J'en ai envoyé une traduction française à M. l'archevêque d'Embrun, qui l'a reçue: l'auteur l'avoit approuvée avant sa mort. Je supplie votre

votre Grandeur de m'accorder sa sainte bénédiction, et de me permettre de me dire, avec un très-parfait et très-profond respect, etc.

Fr. AUGUSTIN.

Rome, sainte Sabine, octobre 1697.

J'ajoute ici, après ma lettre écrite, que j'ai vu M. Daurat (*), directeur de M. Charlas : il m'a fait connoître que M. de Cambrai leur avoit fait avoir son livre, et qu'il souhaitoit que je le visse. J'ai promis de faire toutes mes diligences pour le pouvoir lire, après quoi nous en discourrons. Il m'a été impossible jusqu'à présent de l'avoir : demain le cardinal Ferrari, notre procureur-général et le père Massoulié se retirent ici jusqu'à la Toussaint; l'occasion est belle.

Votre Grandeur doit être avertie que les Romains ont été au désespoir au sujet du théâtre abattu par les ordres du Pape, et que c'est bien lui faire sa cour que de lui en donner des louanges : il en est toujours de plus en plus satisfait.

LETTRE CLXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les promesses que le cardinal de Bouillon avoit faites au Roi; la confiance qu'avoit le prélat, que la vérité triompheroit; et sur la conduite que devoit tenir l'abbé Bossuet.

VOTRE lettre du premier octobre, qui étoit dans le paquet de M. Blondel, me fut hier rendue. Le

(*) C'étoit un ancien archi-prêtre de Pamiers, réfugié, comme M. Charlas, à Rome, depuis l'affaire de la Régale.

courrier extraordinaire, nommé Raisin, qui devoit apporter le paquet de la veille, m'a dit qu'il avoit reçu défense de M. le cardinal de Bouillon de se charger d'aucun paquet; et que tout ce qu'il avoit pu faire, étoit de prier le secrétaire de son Eminence de vous renvoyer le vôtre, sans qu'il en sache rien davantage. Les ministres du Roi ont leurs raisons, et c'est à vous à prendre d'autres mesures par les voies ordinaires.

On est bien aise ici de savoir que M. le cardinal de Bouillon ait été si heureusement rétabli par le bon air de Frescati. J'apprends qu'il a mandé au Roi, à ce qu'il paroît, de très-bonne foi, qu'il ne se mêleroit de rien dans l'affaire de M. de Cambrai. J'ai envoyé à M. le nonce sept exemplaires qu'il m'a demandés, du livre français de ce prélat. Nous vous avons envoyé deux douzaines d'additions, qui serviront à compléter les exemplaires de la première édition qui pourront venir par Livourne.

On trouve ici que tout est à craindre des artifices de la cabale. On dit que l'affaire traînera en longueur, qu'il arrivera quelque changement. On ne peut prendre confiance aux examinateurs. Je suis presque le seul qui croit que Dieu fera un coup de sa main, et ne permettra pas que la chaire de saint Pierre se déshonore, en connivant à une doctrine si mauvaise, si contraire à l'Evangile et à ses propres décisions.

M. de Cambrai a cent bouches pour débiter ses faux avantages. On mande de Rome qu'on consultera le cardinal Pétrucci, qui voudroit tenir un milieu entre M. de Cambrai et nous. Il seroit bien

étrange qu'on nous mît entre ses mains. Nous l'avons épargné, jusqu'à ne faire nulle mention des censures de ses livres (*).

Faites bien réflexion à ce que je vous ai mandé par l'ordinaire dernier. Allez au mieux plutôt qu'au plus court, si ce n'est que vous ne prévissiez de grandes longueurs. Le Roi attend ce qu'on aura déterminé sur ce qu'il a fait dire par M. le nonce (**); et Sa Majesté pressera quand il sera temps. Je ferai la relation que vous désirez.

J'ai vu une lettre de monsignor Giori à M. le cardinal d'Estrées, qui dit que tout va bien, mais qu'on prépare des longueurs. Il faut faire entendre que le livre de M. de Cambrai est court, la matière bien examinée, déjà jugée en la personne de Molinos, de la Combe, de madame Guyon, de Bernières; et qu'ainsi l'on doit être prêt.

M. le cardinal d'Estrées m'a parlé du père Péra, Jacobin, comme pouvant donner des avis sûrs.

La lettre de M. de Cambrai est imprimée. Il se fait applaudir dans tous les lardons et les journaux de Hollande. Je vous en envoie l'extrait : c'est constamment M. de Harlay qui a fait dresser l'article.

Ayez soin, en donnant l'imprimé de la *Déclaration des évêques*, de corriger les endroits qu'on a marqués à la main : ils sont importans.

Faites, dans l'occasion, mes complimens respec-

(*) Le cardinal Pétrucci avoit été disciple de Molinos. L'Inquisition l'obligea d'abjurer ses sentimens, et défendit la lecture de tous les livres qu'il avoit fait imprimer sur la théologie mystique.

(**) Le Roi avoit témoigné au nonce être mécontent de l'addition du père Damascène, et désirer qu'il fût retranché du nombre des examinateurs.

tueux à M. le cardinal de Bouillon. M. le cardinal de Janson est à Beauvais, fort occupé de son diocèse.

Parlez comme vous le devez sur l'Ordonnance de M. de Rheims, qui est ici fort estimée. Elle est en effet fort sage, fort savante, fort curieuse et nécessaire après les thèses des Jésuites.

Le Roi est prévenu qu'on machinera pour vous obliger à revenir; mais on croit votre séjour à Rome nécessaire.

A Fontainebleau, ce 21 octobre 1697.

LETTRE CLXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le succès des sollicitations employées auprès du Pape, pour obtenir que les examinateurs entendissent l'abbé de Chanterac, et reçussent ce qu'il voudroit leur communiquer; sur les résolutions de la dernière assemblée des examinateurs, et l'inutilité des efforts des Cordeliers, en faveur de Marie d'Agréda.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 29 septembre. Je fais relier les six exemplaires que j'ai reçus par le pénultième ordinaire, et attends les quatre autres. Les vingt exemplaires de la première édition arriveront apparemment bientôt : ils sont partis de Livourne.

Depuis que les examinateurs ont reçu chacun le livre français de M. de Cambrai, il semble qu'ils veuillent aller plus vite. Ils firent, vendredi dernier, chez le maître du sacré palais, la seconde session, toujours sur les préliminaires. Avant que la poste

parte, et que je ferme ma lettre, je dois être informé précisément de ce qui se sera passé; je finirai ma lettre par-là.

Les amis et protecteurs de M. de Cambrai se sont tant remués auprès du Pape, qu'il a permis aux examinateurs de voir M. de Chanterac, et d'écouter tout ce qu'il leur voudroit dire et donner pour leur instruction : ce qu'il leur avoit défendu d'abord, et ce qu'ils avoient aussi exécuté. Il n'y a pas grand mal : il est bon même qu'il ne se puisse pas plaindre de n'avoir pas été entendu, quoique le livre parle de lui-même. Mais il faut remarquer que c'est une règle, religieusement observée dans les affaires du saint Office, que les examinateurs ne s'ouvrent en rien aux parties, même qu'ils ne les écoutent pas. L'assesseur leur a écrit à chacun un billet de la part de Sa Sainteté pour le leur permettre.

Le dessein des amis de M. de Cambrai est de pousser la chose plus loin, et de faire en sorte qu'on communique à M. de Cambrai les propositions qu'on croira devoir extraire de son livre, pour y donner l'explication qu'il jugera à propos, et par-là éluder la condamnation. Je sais que c'est là tout leur artifice. Jusqu'ici il n'y a pas de vraisemblance qu'ils y réussissent, mais c'est leur grande vue. Ce qu'il y a à craindre, c'est que Sa Sainteté, qui dit toujours oui au dernier venu, tout d'un coup, croyant ne faire aucun mal, s'engage à quelque chose de semblable, et par-là n'éternise cette affaire. Je ferai bien tout de mon mieux pour que le saint Père se tienne sur ses gardes; et si, je l'ose dire, M. le cardinal de Bouillon vouloit se déclarer sur

cette affaire et la faire finir, il n'en seroit pas seulement question. Mais jusqu'à cette heure, il dit lui-même qu'il ne s'en veut mêler ni pour ni contre : or ne se mêler pas contre, c'est vouloir ne pas finir ; ce qui, ce me semble, n'est ni l'intention du Roi ni celle du Pape.

Il est difficile d'empêcher les coups fourrés : tout ce que je puis faire, c'est de bien avertir et instruire le cardinal Casanate, le cardinal Noris, le cardinal Spada et le Pape par des gens affidés. Tout ce qui viendra du côté de M. le nonce et du Roi, sera d'un grand poids ; et pour cela, il faut que M. le nonce écrive fortement là-dessus. Il n'y aura pas de mal aussi peut-être, qu'il parle au sujet de l'assesseur, qui paroît partial : cela pourra le faire un peu songer à lui ; il est entièrement dévoué au cardinal de Bouillon. Jugez par-là de cette Eminence. Avec tout cela, les gens les plus sensés sont persuadés que le livre n'évitera pas la censure : mais ce ne sera pas sans peine, si M. le cardinal de Bouillon continue sa mauvaise volonté cachée ; car pour les Jésuites, ils ne peuvent faire aucun mal considérable.

L'assesseur a parlé au Pape d'une manière très-artificieuse sur le livre en question : il lui a parlé de M. de Cambrai, comme d'un homme d'une grande considération, pour qui il falloit avoir des égards très-grands, et ne pas précipiter une affaire qui regarde de si près un grand archevêque ; qu'il falloit l'écouter et voir ses raisons ; que c'étoit une affaire de la dernière conséquence, et mille choses générales de cette façon, qui ne font qu'embrouiller

l'esprit du Pape. Leur but est d'alonger et de gagner du temps; d'attendre, s'il se peut, la mort du Pape, et mille autres accidens qui peuvent retarder cette affaire.

On ne sauroit mieux faire que d'imprimer ce qu'on veut envoyer ici. Cela est beaucoup plus commode pour les examinateurs et les cardinaux, et cela est plus authentique.

Ce que le père Augustin vous a mandé, dans la lettre que je vous envoyai par l'autre courrier, de la Faculté de Louvain, n'est pas vrai. Hennebel, qui est ici, a reçu ordre de ne se pas mêler dans cette affaire. Ce docteur improuve fort le livre; et il est vrai que Steyaert dit qu'il écrit contre M. de Cambrai.

Enfin M. de Chanterac a donné une copie du livre en latin au saint Office, qui en fait faire des copies pour chaque examinateur. J'emploierai tous mes efforts pour en avoir une, afin de vous l'envoyer incessamment, c'est-à-dire, le plutôt que je pourrai.

Je viens d'apprendre ce qui s'est passé vendredi dernier à l'assemblée des examinateurs : on n'a parlé que des préliminaires. Tous ont parlé déjà assez désavantageusement du livre : on a résolu d'en extraire des propositions, qu'on examinera l'une après l'autre; et on a voulu déterminer de s'assembler tous les vendredis de chaque semaine, pour que chacun rendît compte de son travail, et pour convenir. C'est ce que j'ai fait proposer, comme le meilleur moyen d'avancer : au moins on n'aura plus besoin de nouvelles convocations. Massoulié et Granelli, servent, et serviront fort bien et très-utile-

ment. Le père Alfaro, Jésuite, s'est trouvé à cette assemblée : il est Espagnol et honnête homme, à ce qu'on dit; et il se peut faire, s'il est bien instruit, qu'il ne fasse pas mal. Nous aurons l'œil à tout, et n'oublierons rien pour instruire tout le monde.

Le Pape paroît se porter considérablement mieux. Il donne audience à tout le monde, et s'est aujourd'hui promené fort long-temps dans son jardin. On prétend, avec tout cela, qu'il n'est pas hors d'affaire, que l'humeur de la goutte n'est pas dissipée, et que l'estomac ne fait pas bien ses fonctions. M. le cardinal de Bouillon n'est pas fâché qu'on croie que le Pape ne se porte pas bien, pour avoir plus de crédit; et il est certain qu'on ménage plus les cardinaux dans le temps qu'on croit pouvoir avoir besoin d'eux, comme dans ces circonstances.

J'oubliai, dans le dernier ordinaire, de vous écrire que le père Dias et les autres Cordeliers espagnols ont joué des ressorts très-grands depuis peu, pour faire faire quelque chose en faveur du livre de la mère d'Agréda. J'ai été bien averti qu'ils vouloient employer pour cela M. l'ambassadeur d'Espagne; et dans les entretiens que j'ai eus avec le cardinal Casanate et le cardinal Noris, j'ai eu soin de les en avertir. Il s'est trouvé effectivement que peu de temps après, c'est-à-dire, depuis quinze jours, M. l'ambassadeur d'Espagne leur en a parlé; mais ils lui ont ôté toute espérance de pouvoir renouveler cette affaire, et de rien faire en faveur de ce livre : le cardinal Casanate me le dit la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir.

A Rome, ce 22 octobre 1697.

LETTRE CLXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre que le cardinal de Bouillon lui avoit écrite; une relation de l'affaire du Quiétisme qu'il lui promet, et sur l'Instruction de M. de Paris, et une Ordonnance que M. de Cambrai tenoit cachée.

Il faut commencer par vous annoncer la réception de vos lettres du 8 et du 11. Le dernier paquet m'est parvenu par M. le cardinal d'Estrées : celui que vous avez mis à l'adresse de M. de Rheims, qui est chez lui, n'est pas encore arrivé jusqu'à moi.

M. le cardinal de Bouillon m'a honoré d'une grande lettre pleine de bonté. Vous jugerez par ma réponse, que je vous envoie, de ce qu'elle contenoit.

Vous aurez, par l'ordinaire prochain, sans tarder, la relation sur le Quiétisme que vous voulez. J'ai reçu la copie que M. Phelippeaux m'a envoyée (*).

M. de Paris prépare, et imprime actuellement une Ordonnance contre M. de Cambrai.

Le mouvement que se donnent ici les amis de M. de Cambrai, est incroyable; ce qui nous oblige à instruire le peuple, et à préparer les voies au jugement qu'on attend. Les politiques répandent qu'on aura de grands ménagemens, pour ne point flétrir un archevêque. Je ne le puis croire : ce seroit tout perdre. Plus une erreur si pernicieuse vient

(*) C'étoient les remarques latines de cet abbé, sur les dix premiers articles du livre de M. de Cambrai.

de haut, plus il en faut détruire l'autorité. Il sera temps de ménager sa personne, quand on aura foudroyé une doctrine qui tend au renversement de toutes les prières, et de toutes les conduites de l'Eglise.

Gardez toujours, avec M. le cardinal de Bouillon, les mesures de respect et de confiance, que je vous ai marquées par mes lettres précédentes.

C'est M. le maréchal de Noailles qui m'a prié de vous envoyer la lettre sur le frère Laurent (*) : vous ne vous presserez pas de la divulguer.

M. l'archevêque de Cambrai a imprimé et publié une ordonnance explicative de son livre, et pareillement explicative de sa prétendue tradition : il la tient cachée, et à Cambrai même on n'en a point d'exemplaire (**). Il l'a fait imprimer en trois ou quatre

(*) Cette lettre, adressée au maréchal de Noailles par l'abbé de Beaufort, grand-vicaire de Paris, avoit pour but de justifier ou d'expliquer le livre du frère Laurent.

(**) Il s'agit ici de l'*Instruction pastorale* datée du 15 septembre, mais qui ne fut en effet publiée qu'à la fin d'octobre. Deux lettres de Fénélon à l'abbé de Chanterac (*des* 15 *septemb. et* 23 *oct.* 1697.) nous donnent les raisons du retard de la publication de cette pièce. On y voit que Fénélon avoit composé deux *Instructions*, l'une pour expliquer sa doctrine, l'autre pour exposer la suite de la tradition; mais qu'après il jugea à propos de les fondre en une seule. On y apprend encore que plusieurs théologiens zélés pour la cause de l'archevêque de Cambrai, lui firent des observations, qui donnèrent lieu à ce prélat d'ajouter à son *Instruction* beaucoup de cartons, comme on le voit dans l'édition originale, où plusieurs pages sont intercalées, d'autres imprimées en caractères plus menus; et par-là on explique d'une manière plausible ce que dit ici Bossuet, apparemment mal informé, que Fénélon avoit fait imprimer son *Instruction* en trois ou quatre lieux différens. (*Edit. de Vers.*)

lieux différens, afin de rendre plus difficile la réunion des feuilles. On est étonné du soin qu'il prend de cacher une ordonnance qui doit être publique. Il la veut envoyer à Rome furtivement et nous en dérober la connoissance, pour surprendre et pour nous ôter les moyens d'en découvrir les erreurs. Un évêque, auquel il l'a communiquée, m'a fait savoir qu'elle étoit pire que le livre : c'est l'évêque de Toul (*).

J'embrasse M. Phelippeaux.

A Germigny, ce 27 octobre 1697.

LETTRE CLXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la permission donnée aux examinateurs de communiquer à l'abbé de Chanterac leurs difficultés, et la résolution contraire qu'ils avoient prise à ce sujet.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du 7 de ce mois. J'ai reçu, par le même courrier, le paquet de vingt *Déclarations*, et quatre de vos livres et additions. Les vingt exemplaires de la première édition ne sont pas encore arrivés.

M. de Chanterac fait fort retentir ici la grâce qu'il

(*) Henri-Pons de Thiard de Bissy, né le 25 mai 1657, nommé évêque de Toul en 1687. Il refusa l'archevêché de Bordeaux en 1697, et fut choisi par Louis XIV, le 10 mai 1704, pour successeur de Bossuet dans le siége de Meaux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Clément XI le fit cardinal en 1715. Il mourut à Paris, à Saint-Germain-des-Prés, dont il étoit abbé, le 26 juillet 1737. (*Edit. de Vers.*)

prétend avoir obtenue de Sa Sainteté, sur la communication de toutes les difficultés qu'on fera sur l'ouvrage de M. de Cambrai. Il est vrai que le billet de l'assesseur aux députés contient, que c'est l'intention du Pape que les examinateurs puissent communiquer de vive voix avec le grand-vicaire de M. de Cambrai sur leurs difficultés. C'étoit là un beau prétexte pour ne jamais finir, pour entasser difficulté sur difficulté, et rendre suspects tous ceux qu'il auroit voulu : c'est pourquoi les examinateurs, dans leur dernière assemblée de vendredi, ont résolu de ne rien communiquer de ce qui se passeroit dans leurs assemblées, ni de ce qui s'y résoudroit, et ont paru trouver très-extraordinaire l'ordre qu'ils ont reçu.

Cela m'a donné occasion d'en parler fortement ici, et d'en faire parler au Pape, pour l'engager à révoquer cet ordre, qui n'est bon à rien, qui ne sert que de prétexte aux malintentionnés, qui est contre toutes les règles du saint Office, et nuit au secret si nécessaire pour finir et pour bien finir.

Je ne puis pas encore répondre de ce qui se fera positivement; mais j'espère, par le premier ordinaire, pouvoir vous mander une résolution fixe de Sa Sainteté, de renvoyer à la congrégation des cardinaux tout ce qu'on lui demandera sur cette affaire, et en particulier un ordre aux examinateurs de ne point changer leur manière ordinaire de procéder avec les parties. C'est une chose juste, qui n'empêche pas qu'on n'écoute les raisons de M. de Cambrai, et qu'on n'examine ce qu'il voudra donner pour sa défense; mais qui prévient mille

inconvéniens et mille chicaneries. J'espère faire prendre cette bonne résolution avant que le cardinal de Bouillon ait vent qu'on ait ce dessein, et qu'on rompt ses mesures. Je suis assuré que cela ne lui plaira pas : quand cela sera assuré je lui en parlerai, supposant toujours qu'il approuve tout ce qu'on fait pour empêcher les longueurs. Si mes démarches ne réussissent pas, je prendrai peut-être la résolution de demander une audience à Sa Sainteté, pour lui représenter mes raisons; mais je ne ferai rien que de l'avis du cardinal Casanate et du cardinal Spada.

On tint donc, vendredi 25, la troisième conférence, où l'on continua les préliminaires : on a parlé fortement contre le livre en général. Jusqu'ici tout va bien; on étudie la matière, on a les livres. Le père Massoulié, le père Granelli, le père le Mire, le père procureur-général des Augustins, le maître du sacré palais sont les plus savans, sans difficulté, et font bien. Le père Damascène étoit à la campagne : le père Gabrieli et le père Alfaro parlèrent peu. La première conférence se tiendra lundi, 4 de novembre, parce que c'est le premier jour libre à cause des fêtes : on commencera à entrer dans le détail des propositions.

J'ai reçu les remarques, qui sont excellentes : je crois qu'il les faut traduire en latin et retrancher les qualifications. Si ceux que je consulterai là-dessus, qui seront le cardinal Casanate et le cardinal Noris, le jugent à propos, j'en ferai faire des copies, et les donnerai pour instruction. Jusqu'ici c'est mon dessein, à moins que je n'y voie quelque nouvelle

difficulté. Cela est court et clair, et démonstratif : c'est tout ce qu'il faut.

Il y a long-temps que j'ai présenté un de vos livres à M. le cardinal Nerli, qui est assurément un personnage. Le cardinal de Bouillon est assez de ses amis; le père Damascène aussi : je l'ai trouvé un peu prévenu. J'ai été une heure et demie avec lui ce matin. Comme il est homme capable d'entendre, bien intentionné, qui aime qu'on l'instruise, et qui sait bien le français, j'espère lui faire connoître la vérité. Je lui ai déjà levé bien des nuages qu'il avoit sur le procédé, et sur ce qu'on avoit tâché de lui insinuer. Je continuerai à le voir souvent : c'est un des plus appliqués du saint Office. C'est le seul cardinal, avec le cardinal Spada, que M. de Chanterac ait vu jusqu'à cette heure. Il est fort ami, ce me semble, du cardinal d'Estrées. Si ce cardinal pouvoit lui faire savoir, non-seulement l'état des choses, mais le procédé de M. de Cambrai, celui des évêques à son égard, le scandale que cause le livre, et l'improbation générale qui a éclaté contre, cela feroit un bon effet. Car vous ne sauriez vous imaginer avec quelle application et quelle adresse on insinue ici le contraire, et que c'est une cabale où l'on a fait entrer le Roi. Cela répandu par M. le cardinal de Bouillon, et par gens qui semblent n'y avoir aucun intérêt, fait d'abord effet.

Ce matin je ne suis point entré chez le cardinal Marescotti, parce que M. de Chanterac y étoit : celui-là est ami particulier de M. le cardinal de Bouillon; mais je l'ai bien instruit, il y a long-temps.

Ce cardinal et le cardinal Nerli, sont cardinaux papables.

Je reconnois tous les jours de plus en plus l'intérêt que M. le cardinal de Bouillon prend pour M. de Cambrai. Le cardinal Albani (*) est fort ami de ce cardinal, et il est certain qu'en cette affaire-ci M. le cardinal de Bouillon croit s'en servir.

Je ferai de mon mieux, et tâcherai de ne rien oublier, pour instruire; Dieu fera le reste et le temps.

Il seroit fort à souhaiter que Damascène, Gabrieli et Alfaro ne fussent pas parmi les examinateurs : mais ç'auroit été un trop grand fracas, si le Roi avoit pressé là-dessus le Pape; et je crois que cela fera un bon effet, si M. le nonce a rendu compte ici de la manière dont cela s'est passé à Paris. Je l'ai dit au cardinal Casanate, qui est le seul jusqu'à cette heure sur qui je puisse compter.

Je n'ai pas encore entendu parler des livres que vous dites qu'on objecte à Paris : je ne sais ce que c'est que ce livre de frère Laurent.

M. le cardinal de Bouillon est toujours à Frescati : il se porte bien, et régale tout le monde. Je ne puis lui aller faire ma cour aussi souvent que je le voudrois, ni jouir de la petite maison que j'y ai. Présentement qu'on peut retourner à Rome sans danger et dormir, j'irai plus souvent, et j'y coucherai de temps en temps une nuit ou deux.

L'arrivée de M. le prince de Conti en Pologne, est certaine. Le ministre de l'empereur, celui de

(*) C'est celui qui succéda à Innocent XII, sous le nom de Clément XI.

Saxe, et les amis de cet électeur ont fait leurs efforts pour engager le Pape à faire des démarches en faveur de M. de Saxe; mais ils n'y ont pas réussi, cette Cour étant résolue d'attendre l'événement. Le cardinal de Bouillon ne s'est donné aucun mouvement sur tout cela, au grand étonnement de tout le monde.

Le Pape est sorti déjà plusieurs fois malgré le grand froid : il se porte mieux; mais les cardinaux ne veulent pas croire qu'il soit hors d'affaire, et moins que personne M. le cardinal de Bouillon.

J'oublie de vous dire que le cardinal Pétrucci a dit que le livre de M. de Cambrai étoit très-mauvais et insoutenable.

Il est bon que vous parliez quelquefois à M. le cardinal d'Estrées du père Estiennot et de M. Georgi, comme de gens que j'estime, et qui sont de mes bons amis.

J'ai reçu l'Ordonnance de M. de Rheims (*), qui est foudroyante : on y reconnoît la main qui l'a faite.

J'ai entretenu et instruit M. Charles, qu'on avoit commencé à prévenir; mais il est à cette heure dans le bon chemin, si je ne me trompe.

A Rome, ce 29 *octobre* 1697.

(*) Voyez la lettre CLX, ci-dessus.

LETTRE

LETTRE CLXVIII.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui fait ses observations sur son Instruction contre le livre de M. de Cambrai.

Je ne trouve rien qu'à admirer dans votre Instruction. Elle est solide, elle est profonde, elle est correcte, elle est docte; et si j'avois à reprendre quelque chose, c'est seulement qu'elle pourroit paroître un peu trop chargée de doctrine et de passages. Ce défaut est trop beau pour le corriger. J'ajoute que tout le monde n'en verra pas également l'ordre; quoique, si l'on suit avec attention les titres de la marge, ils serviront de reposoirs et de guides. Il me semble qu'à la page 51 il ne faudroit pas dire (*) si généralement, qu'on ne trouve aucune trace dans les martyrs de ces précisions subtiles. Il y en a un exemple dans Victor de Vite : on en pourroit trouver quelque autre. Cela ne fait rien dans le fond, et on en est quitte pour adoucir un tant soit peu l'expression.

Je vous supplie, mon cher Seigneur, de bien observer ces mots de la page 75, que *si l'on continue à nous accuser, comme on a fait*, etc. Il me paroît que ces excuses ne sont pas de la sublimité, et, pour

(*) On voit, dans l'Instruction de M. de Noailles, qu'il a eu égard aux observations de Bossuet, en corrigeant ou adoucissant les différentes expressions que le prélat reprenoit.

ainsi dire, de la magnanimité d'une Instruction pastorale. Vous paroîtrez trop ému du bon méchant mot d'un prélat que vous connoissez, et que tout le monde connoît, et des caractères qu'il nous a donnés à vous et à moi. Plusieurs croiront même que vous aurez voulu repousser à mes dépens le caractère de rigueur qu'il m'attribue. Ce n'est pas votre intention, je le sais; mais je dis aussi qu'il ne faut pas qu'on le puisse ni dire, ni penser. Votre indulgence, qu'il faudroit plutôt appeler patience sainte et charitable, a servi à la vérité, puisqu'elle a servi à la conviction. Il n'y a point eu de rigueur en cette affaire, puisqu'on ne s'est déclaré qu'à l'extrémité. Notre *Déclaration* n'est pas un acte de rigueur; elle porte sa justification en elle-même. Ce n'est pas une rigueur dans votre Instruction, d'avoir marqué en trente endroits les paroles du livre de M. de Cambrai : il est désigné trop clairement, pour donner lieu à aucun doute. J'ôterois, pour cette raison, ces mots : *le ménagement qui est dû au mérite et au caractère de l'auteur.* Ces excuses me semblent peu nécessaires après notre *Déclaration ;* et il me paroît plus noble, par conséquent plus épiscopal, de se justifier par le fond. C'est une assez bonne raison que celle *d'attendre le jugement du Pape,* et je crois que le reste fera parler sans nécessité. Je suis à vous, comme vous savez, mon cher Seigneur.

A Marli, ce 3 novembre 1697.

J'ajoute que cette Instruction, avec ces petits correctifs, ne sauroit trop tôt paroître : je la garde, pour la mieux goûter moi seul.

LETTRE CLXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur sa nomination à la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne; sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, et les raisons que ce prélat avoit eues de la tenir secrète.

J'ai reçu votre lettre du 13 octobre. Vous apprendrez par cet ordinaire, que le Roi m'a donné la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne. J'en reçus la nouvelle mercredi dernier à Germigny, par un courrier de M. de Pontchartrain, de la part du Roi. J'ai laissé passer la Toussaint, pour faire l'office; et je partis hier pour venir coucher ici, et faire mes remercîmens. Le Roi me dit tout ce qui se peut d'obligeant, et me donna beaucoup de marques de confiance : Monseigneur de même; et je vous puis dire que ce fut une joie publique dans toute la Cour. Je verrai demain la princesse. On croit que le Roi, qui n'a point nommé la chapelle, me veut faire l'honneur de m'en parler : il ne m'a encore rien dit. Nous avons résolu, mon frère et moi, de ne vous proposer pour rien. Il faut espérer que par votre bonne conduite, et par vos services, vous obtiendrez quelque chose de mieux. Ne doutez pas que je ne m'applique à vos avantages plus qu'aux miens; puisque dans les choses temporelles, vous pouvez, en continuant à remplir vos devoirs, faire mon principal objet.

Vous recevrez, par cet ordinaire, la nouvelle

Instruction pastorale de M. de Cambrai, dont je vous ai tant parlé dans mes lettres précédentes : rappelez-en la mémoire. Je vous ai mandé combien elle a été faite artificieusement, et quel en est le dessein. Vous verrez par la date, qu'il y a six semaines qu'elle est publiée : on a voulu avoir tout ce temps-là pour prévenir Rome, si l'on pouvoit, et embrouiller les affaires.

Cette Instruction doit faire un effet tout contraire à celui que l'auteur en attend. On voit un homme qui recule sur tout, qui ne sait comment couvrir ses erreurs, et qui n'a pas l'humilité de les avouer. Il n'en faut pas davantage pour persuader que le livre est visiblement condamnable, puisque l'auteur ne le peut sauver qu'en le tournant à contre-sens. C'est l'effet que vous attendiez de l'*explication* : vous avez très-bien raisonné ; et en général, je vous puis dire que tous les raisonnemens que vous faites sur cette affaire sont très-justes. Je vous enverrai bientôt de courtes remarques (*) sur cette Ordonnance. En attendant, voilà le récit que je vous ai promis (**) : il ne le faut communiquer qu'à peu de personnes qui soient sûres.

M. le cardinal de Janson est à Beauvais, très-heureusement appliqué à son diocèse. Ne doutez pas de mon attention à ce que vous me marquez par

(*) Bossuet ne se borna pas à de courtes remarques, mais il fit un écrit assez étendu, sous ce titre : *Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai le* 15 *de septembre* 1697. Voyez cet ouvrage, tom. XXVIII, pag. 525 et suiv.

(**) C'est l'écrit intitulé : *de Quietismo in Galliis refutato*, que nous avons placé à la tête de cette correspondance.

rapport à lui (*), et à M. le cardinal d'Estrées : ce dernier n'est point ici.

Tout ce qu'il y a en France de bons évêques, et moi plus que personne, nous faisons des vœux continuels pour la conservation de Sa Sainteté; et jamais Pape ne fut ni plus révéré ni plus chéri.

Assurez-vous que je ne partirai point d'ici, s'il plaît à Dieu, sans avoir fait résoudre ce que vous croyez nécessaire. Le Roi est toujours porté par le même zèle, et il ne faut que lui montrer le bien. C'en est un grand qu'il a fait d'avoir, dès le lendemain de la paix, et avant la signature de l'empereur, déchargé tout le royaume de l'ustensile, de la capitation et de la milice : c'est relâcher tout d'un coup quarante millions.

M. le cardinal de Bouillon m'honore trop de ses bontés, pour n'être pas bien aisé de la nouvelle grâce que j'ai reçue. Je vous prie de lui en donner avis de ma part, en l'assurant de mes respects,

Le père Augustin voudroit qu'on fît agir le Roi dans l'affaire du père Serri : je le voudrois, mais il faut que le temps et les circonstances se présentent.

A Marli, ce 4 novembre 1697.

(*) Il s'agissoit d'engager l'un ou l'autre de ces deux cardinaux à prendre pour conclaviste l'abbé Bossuet, si le Pape venoit à mourir.

LETTRE CLXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une simple suppression du livre de M. de Cambrai, la remise des congrégations, et ce qui y servoit de prétexte; et sur la communication des pièces et des propositions à l'abbé de Chanterac.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, du 14 octobre. Vous aurez vu par mes précédentes, le sujet du retardement de mes lettres. J'espère, par les réponses que je recevrai, apprendre le sort qu'elles auront eu.

La suppression du livre, *donec corrigatur*, paroît jusqu'ici une chimère, et une chose impossible dans l'état des affaires, comme vous aurez vu par mes précédentes.

Le saint Office est engagé à examiner les propositions : M. de Cambrai le souhaite, et il y a apparence qu'on lui donnera contentement en partie; car d'éviter le *respectivè*, s'il est condamné, il n'y a point d'apparence.

L'assemblée des commissaires ne se tint pas hier, comme elle avoit été indiquée : on l'a remise du commandement du Pape jusqu'à nouvel ordre. Le prétexte est la traduction nouvelle avec les notes, qui commence à paroître, et qu'on veut que les examinateurs voient, avant que de continuer les assemblées. C'est toujours pour alonger; car il n'y a aucune bonne raison à cela. On dit encore, pour prétexte de cette remise, mais ce n'est qu'un bruit

qui ne laisse pas d'avoir son fondement, que M. le nonce a écrit qu'il croyoit qu'on feroit plaisir au Roi de nommer d'autres examinateurs à la place de Damascène et de Gabrieli, et que cela doit se résoudre demain à la Congrégation du saint Office. J'ai vu ce soir M. le cardinal Noris, qui m'en a touché quelque chose. Je lui ai dit à peu près ce que vous m'avez écrit sur ce sujet-là, lui faisant remarquer que le parti que les évêques prenoient naturellement, étoit celui de la douceur, et du respect pour ce qu'ils pouvoient croire l'intention du Pape et de la Congrégation : nous verrons ce qui en sera. J'ai parlé au cardinal Casanate en conformité sur cet article.

Je lui ai parlé plus fortement sur l'article de la communication des pièces et propositions que demande M. de Chanterac, et sur le billet de l'assesseur. Il est convenu que c'étoit entièrement contre l'ordre et la règle du saint Office; que le Pape s'étoit comme engagé là-dedans sans le savoir. Je ne vois encore rien de précis et de déterminé là-dessus. Ces cardinaux et le cardinal Spada me rassurent; mais je ne vois point de contre-ordre précis. Je saurai si demain on fait quelque chose à ce sujet; cela est de conséquence. Ce que je crains plus que tout, c'est la communication des propositions avant la condamnation; ce qui seroit contre toutes les règles du saint Office, cela ne s'étant jamais pratiqué. J'agirai ici de mon mieux, pour représenter toutes les raisons contraires; je ferai toutes sortes d'instances. Une seule parole de M. le cardinal de Bouillon feroit

tout; mais il ne faut pas l'espérer, et vous voyez en quel embarras je suis.

Ajoutez de plus, qu'il n'y a pas de jour où deux ou trois personnes ne parlent au Pape en faveur de M. de Cambrai, et qu'il ne sait plus où il en est. Dans le commencement, rien n'étoit pareil à son ardeur: à présent il dit qu'il faut aller *adagio*. M. le cardinal Noris m'a dit aujourd'hui très-franchement, mais en secret, que M. le cardinal de Bouillon déclaroit qu'il étoit sur cela indifférent; mais que pour lui, il croyoit qu'il favorisoit M. de Cambrai, et qu'il sollicitoit pour lui. L'assesseur le sert par toutes ses démarches; les Jésuites se déclarent hautement: il n'y a que moi qui fais toujours semblant d'en douter. Je sais pourtant qu'ils n'oublient *rien*: ils vont sollicitant partout Italiens et Français; et le père Dez a dit, il y a quatre jours, que la Société étoit engagée à faire autant d'efforts pour empêcher la condamnation de ce livre, comme elle en avoit fait pour faire condamner Jansénius.

Je ne sais ce qu'on pourroit faire pour imposer silence à ces Messieurs, qui publient partout, sans honte, que le Roi ne prend plus aucun intérêt à cette affaire, et que M. le cardinal de Bouillon n'étoit chargé de rien là-dessus de sa part; qu'aussi il témoignoit une parfaite indifférence. Que puis-je dire à tout cela? Néanmoins je puis vous assurer que je ne me décourage pas.

M. le cardinal de Bouillon ne me parle non plus de cette affaire, que si elle n'existoit pas. Aussi je ne lui en dis plus mot, et je fais tout ce que je

juge à propos sans le lui communiquer. Il m'est revenu qu'on disoit que le Roi avoit récrit fortement à M. le cardinal de Bouillon : il le mériteroit bien. Si le Roi jugeoit à propos de récrire au Pape pour faire de nouvelles instances, qu'il voulût parler fortement à M. le nonce contre la communication des propositions, qu'il lui diroit n'être qu'un moyen d'alonger, inutile en soi, injurieux au saint Siége, et contraire, de l'aveu des cardinaux et des examinateurs, aux règles du saint Office, il en résulteroit sûrement un bon effet : si du moins il ordonnoit à M. le cardinal de Bouillon de l'empêcher de quelque manière que ce puisse être, et s'il témoignoit toujours la même vigueur, ce seroit une chose très-utile, pour ne pas dire très-nécessaire. Il ne seroit pas moins avantageux qu'on pût insinuer au cardinal de Bouillon qu'il feroit une chose agréable, moi étant à Rome pour cette affaire, de me communiquer ses vues. Je sais bien que cela l'embarrasseroit; mais s'il déféroit à cet avis, il me donneroit lieu de lui représenter bien des choses, et de lui parler librement; ce que je ne puis faire.

Il ne faut pas oublier, s'il vous plaît, de faire parler à M. le nonce, de l'assesseur, comme d'un homme entièrement partial, et de se plaindre de sa conduite. Il est bon que cela lui revienne, et qu'il sache le mécontentement tant du Roi que des évêques. Si le Roi jugeoit encore à propos, quand il fera réponse aux bonnes fêtes aux cardinaux du saint Office, de leur en toucher un mot, rien ne seroit plus efficace; mais je ne sais si cela est pra-

ticable. Enfin le mal, en tout ceci, vient du cardinal de Bouillon : cela produit un très-mauvais effet pour la bonne cause.

Je n'ai point reçu encore le *Summa doctrinæ :* il me viendra apparemment par le prochain courrier; j'en ferai un bon usage. On ne sauroit trop m'en envoyer, ainsi que des *Déclarations des évêques.*

Nous avons résolu de traduire les remarques que vous m'avez envoyées : rien n'est plus net, plus précis, plus démonstratif. La traduction latine faite, on retranchera peut-être les qualifications en forme. J'ai déjà écrit à Naples au sieur Balizon, pour voir si on ne pourroit pas faire imprimer cette traduction : cela seroit bien commode et plus utile, parce qu'il en faudroit faire transcrire trop de copies. Il me paroît que la matière sera bien éclaircie, après la *Déclaration*, le *Summa doctrinæ*, et les remarques. M. Phelippeaux travaille actuellement à la traduction : nous la corrigerons ensemble.

Je n'ai pas encore entendu parler du livre de frère Laurent : j'ai reçu la lettre de M. de Beaufort (*) sur cet article.

On ne sauroit trop, en France, éclater contre le livre de M. de Cambrai : ils se mènent ici beaucoup par réputation et par crainte.

M. de Chanterac a fait voir ici à quelqu'un le commencement d'un écrit en latin traduit du français, sous le nom d'un docteur de Sorbonne, qui fait voir, à ce qu'on dit, proposition par proposition la condamnation de Molinos par M. de Cambrai. Il

(*) Voyez la lettre CLXVI, ci-dessus.

est dit, dans cet écrit, que M. de Cambrai a pour lui la plus grande partie de la Sorbonne.

Il fait voir encore une réponse de M. de Cambrai au premier article de la *Déclaration des évêques*, où l'on dit qu'il vous traite très-mal : on m'a promis de me faire avoir tout cela cette semaine.

Le point important à présent, c'est d'empêcher, à quelque prix que ce soit, la communication des propositions que les examinateurs extrairont de M. de Cambrai. Il ne faut point perdre de temps; et si on envoyoit quelque courrier extraordinaire pour faire faire les instances nécessaires et convenues, il sera bon que vous soyez instruit, et que vous ayez soin de m'avertir en même temps. Il faut être assuré, qu'à moins qu'on ne voie du côté du Roi une persévérance constante et publique, on ne se pressera point de finir.

Je vous envoie dans deux feuilles séparées ce que je sais de la traduction latine.

Je ne reçois aucune réponse de vous au sujet du pauvre chevalier de la Grotte, qui sans moi mourroit de faim.

J'ai perdu mon cachet à tête, ainsi je suis obligé de cacheter avec une devise de M. Phelippeaux, dont je vous envoie l'empreinte.

A Rome, ce 5 novembre 1697.

LETTRE CLXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui apprend la manière dont le cardinal de Bouillon avoit écrit à l'abbé de Fleury sur le prélat et son neveu, et la réponse qu'il avoit fait faire à ses honnêtetés.

J'ai reçu votre lettre du 22 octobre. Quoique après ma nomination on attendît celle du reste de la chapelle, il ne s'est rien dit du tout sur cela. On revint samedi de Marli, d'où je suis venu ici. Je vais faire un tour à Paris, pour retourner au plutôt à la Cour.

M. le cardinal de Bouillon a écrit sur mon sujet à M. l'abbé de Fleury (*), une lettre à peu près de même sens que celle que vous pouvez avoir comprise par ma réponse. Il se défend fort de se mêler de l'affaire de M. de Cambrai, et dit qu'il ne croit pas que vous ayez aucun sujet de vous plaindre de lui. C'est ainsi qu'il a la bonté de parler, ajoutant même qu'il vous avoit offert de tenir chez lui la place d'ami, qu'y tenoit M. l'abbé de Polignac. J'ai prié M. l'abbé de Fleury de faire de ma part toutes les honnêtetés que je dois à des bontés si obligeantes. J'ai fort assuré que vous étiez dans les mêmes sentimens : je suis bien persuadé que

(*) André-Hercule de Fleury, né à Lodève le 22 juin 1653, d'abord aumônier du Roi, fut nommé en 1698 à l'évêché de Fréjus, dont il se démit en 1715. Il devint précepteur de Louis XV, cardinal en 1726, puis ministre d'Etat, et mourut à Issy le 29 janvier 1743. (*Edit. de Vers.*)

vous parlerez et agirez sur ce même pied, et je vous en prie.

Je pensois vous envoyer quelques remarques sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai : je ne sais si j'en aurai le loisir.

J'envoie à M. le grand duc, pour contenter sa dévotion, l'office de saint Fiacre, qu'il a demandé.

Le Roi a parlé à M. le nonce, et fera ce qu'il faut. M. le nonce dit qu'on ne lui mande rien de Rome, ni pour ni contre. Le Roi continuera d'agir.

Conduisez-vous toujours avec votre prudence ordinaire. Vous pouvez adresser à M. Torci et à M. Blondel, ce que vous aurez de conséquence à m'envoyer.

M. de Metz (*) et l'abbé de Castries, qui sont venus me surprendre ici à dîné, vous font bien des complimens.

A Versailles, ce 11 novembre 1697.

LETTRE CLXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'avantage que l'on retiroit de l'impression des écrits des évêques; les dispositions de la Congrégation et du Pape touchant la communication demandée par l'abbé de Chanterac; divers écrits de M. de Meaux, et ceux publiés pour M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Fontainebleau, le 21 octobre. Je n'ai rien changé à ma manière d'adresser mes lettres à M. Roulier, à Lyon, parce que je la crois sûre,

(*) Du Cambout de Coislin, neveu du cardinal de ce nom.

et que jusqu'ici rien ne s'est perdu. Je prends du reste les précautions que vous avez vues, et qui sont praticables, de peur de surprise. Vous avez, il y a long-temps, l'éclaircissement sur le retardement de mes lettres du 1.er octobre.

Tout est dans la même disposition que je vous ai marquée dans ma précédente, de la part des Jésuites et du cardinal de Bouillon. J'en reçois tous les jours de nouvelles confirmations : on n'en peut douter ; mais, encore un coup, cela ne peut que faire un peu retarder le jugement.

Pour ce qui regarde M. de Cambrai, il est bien difficile que son livre échappe ici à la condamnation. On aura beau faire, cette Cour non pressée ira peut-être un peu lentement ; mais il faudra mettre à profit cette lenteur, qui, avec cela, ne sera pas excessive. Pour en tirer parti, il faut nécessairement traduire en latin les premières vingt remarques dont je vous parlois dans ma dernière lettre, et les faire imprimer. J'ai pris le conseil de M. le cardinal Casanate, de M. le cardinal Noris, et de plusieurs autres. On a trouvé fort bon l'impression de la *Déclaration* et du *Summa doctrinæ*. Je fais voir par-là que les évêques ne font rien en secret sur cette matière ; qu'ils sont bien aises d'exposer aux yeux et à la censure publique, des remarques sur un livre public, et dont le scandale est public. Cela m'a fort servi dans les instances que j'ai été obligé de faire, pour qu'on ne se départît pas des règles du saint Office relativement à la communication, qu'on vouloit extorquer, des sentimens des examinateurs et des propositions,

et que la congrégation a résolu de ne point communiquer.

M. le cardinal Casanate m'a assuré encore aujourd'hui, et M. le cardinal Spada aussi, que toute la permission qu'on avoit accordée aux examinateurs, étoit seulement d'écouter M. de Chanterac, sans s'expliquer avec lui; et c'est à présent l'intention de Sa Sainteté qu'on avoit surpris. Ainsi les choses resteront dans l'état où elles doivent être, à moins que le Pape et la congrégation ne changent de sentiment.

Hier on m'assura que le Pape avoit donné ordre au maître du sacré Palais, de ne plus appeler le père Damascène aux assemblées: cela voudroit dire qu'il est exclus. J'en ai dit un mot aujourd'hui au cardinal Casanate, qui n'a voulu me rien dire; mais il m'a parlé de manière que j'ai sujet de croire qu'il y a en cela quelque chose de vrai. Il n'y a pas grand mal, quoique le père Péra m'ait voulu persuader qu'il étoit engagé à condamner le livre. Ce père Damascène s'en prend à M. le nonce, qui a écrit fortement contre lui. Il n'ignore pas les bons offices que vous lui avez rendus: ainsi il ne nous en sait pas mauvais gré.

Pour revenir à nos vingt remarques, je vous dirai donc que M. Phelippeaux en a traduit une partie. J'avois écrit à Naples dans l'intention d'y faire imprimer cet ouvrage; mais on me mande qu'il faut la permission du cardinal-évêque, et du vice-roi. Cela seroit long à examiner, peut-être la permission ne seroit pas sûre: ainsi nous avons pris le parti de vous envoyer, par cet ordinaire, ce

qu'il y en a de traduit; et par le prochain, je vous enverrai le reste. Il est absolument nécessaire de le faire imprimer bien et correctement. Ces vingt remarques sont démonstratives et décisives : vous pouvez compter qu'avec cela bien entendu, le livre ne peut pas tenir. Vous y corrigerez ce que vous jugerez vous-même à propos. On n'a pas cru devoir mettre les qualifications : comme elles sont séparées, on en a inséré ce qu'il faut dans le corps du discours; cela ne sera pas improuvé ici, mais est même nécessaire. On pense qu'il est bon de mettre les principaux passages à la marge en français, pour qu'on voie tout d'un coup-d'œil, et qu'on puisse confronter aisément.

Les dernières remarques que j'ai reçues par le dernier courrier avec le *Summa doctrinæ*, sont aussi excellentes : mais l'ouvrage seroit trop long; et puis ces remarques sont sur des matières plus délicates, plus épineuses, plus subtiles pour la plupart, et ne sont pas en général nécessaires pour la condamnation du livre en ce pays-ci, où on ne sera touché que des erreurs sensibles et démontrées. On peut néanmoins, et il n'y a que vous qui le puissiez faire, en prendre le substantiel, et ce qui tendroit à fortifier les vingt premières remarques, pour le fondre dans ces remarques, ou le placer à la fin : mais il ne faut, s'il vous plaît, prendre que ce qui ne souffre aucune réplique, et ne laisse lieu à aucune échappatoire. Il est aussi important d'abréger le plus qu'il sera possible, car c'est ce qui fera l'utilité de cet ouvrage; surtout aussi, que rien ne sente la querelle particulière et l'injure.

Il

Il sera bon d'expliquer les suppositions impossibles, de faire voir en quoi est l'excès de M. de Cambrai, et combien est différent ce que vous en avez écrit; de bien établir l'exercice de l'oraison de quiétude, qui ne rend pas plus parfaits chrétiens. Cela sappe par les fondemens tout son systême, et lui enlève les passages de l'Ecriture sainte, dont il abuse manifestement. La remarque sur les articles faux, est excellente : il est à propos de la mettre en substance et en abrégé. Enfin il faut faire de ces remarques un ouvrage complet : mais pour les vingt-quatre dernières remarques, ne mettez que ce qui est essentiel, substantiel et sans réplique, et qui peut frapper ces gens-ci en leur faisant sentir les inconvéniens. Il faut, s'il vous plaît, que pendant qu'on imprimera les vingt remarques, vous ne perdiez pas de temps à achever en latin cet ouvrage, et le conclure en laissant entendre qu'il y a une infinité d'autres remarques à faire, mais qu'on s'en tient aux principales.

Il est bon aussi que vous sachiez, qu'une des choses qui fera ici le plus de tort à M. de Cambrai, c'est qu'on s'imagine qu'il est cartésien, et qu'il préfère cette philosophie à la commune : cela gendarme ici quelques-uns des principaux examinateurs contre lui.

Au reste, il n'est pas nécessaire que vous mettiez votre nom à cet ouvrage. Il ne faut même l'imprimer que pour ce pays-ci, vous réservant à faire imprimer le français quand il vous plaira, et dans la forme que vous jugerez à propos. Encore une fois, n'hésitez pas à faire imprimer ce que nous vous

demandons pour ce pays-ci, cela est absolument nécessaire; mais, s'il vous plaît, il ne faut pas perdre un moment de temps. Aussitôt mon paquet reçu, il faut faire imprimer en toute diligence ce que nous vous envoyons, quand vous aurez corrigé dans le latin ce que vous jugerez à propos. Vous donnerez la dernière forme à l'ouvrage, à mesure qu'on l'imprimera : dans huit jours vous recevrez le reste de la traduction des vingt remarques. Dès qu'elles seront imprimées, vous m'en enverrez des exemplaires, s'il vous plaît, pendant trois ou quatre ordinaires, le plus qu'il sera possible, aussi bien que des *Déclarations* et des *Summa doctrinæ* : il est nécessaire de répandre cela partout. On juge ici fort sur la réputation : ces trois pièces se soutiennent l'une l'autre, et suffisent. Au reste, les dernières remarques nous serviront ici pour approfondir la matière, et pour répondre, s'il est nécessaire, à quelques difficultés, par quelques feuilles volantes, et pour instruire dans la nécessité. Mais que l'imprimé, s'il vous plaît, soit bien correct et envoyé promptement. Encore une fois, n'hésitez pas un moment, car cela est absolument nécessaire.

La Lettre pastorale de M. l'archevêque de Cambrai, a été envoyée ici imprimée. L'assesseur l'a prêtée à M. le cardinal Casanate, qui l'a lue : elle est très-longue. M. le cardinal m'a dit, qu'il lui paroissoit qu'il commençoit à rétracter beaucoup de choses : il ne l'avoit plus, et l'avoit rendue; il la croit conforme aux notes.

Au reste, comme on alloit me donner copie des notes en latin, le maître du sacré Palais a repris

le manuscrit, et je ne l'ai pu avoir; mais on m'a assuré que je l'aurois pour l'ordinaire prochain. M. le cardinal Casanate me l'a comme promis, et une autre personne.

Je vous envoie un écrit en français contre vous (*), très-mauvais, sur le cas impossible. Il est de la main, à ce qu'on dit, de M. de Cambrai. Celui du docteur de Sorbonne ne se publie pas, et apparemment ce n'est pas grand'chose.

Les personnes qui écrivent en France qu'on consultera sur cette affaire le cardinal Pétrucci, ignorent absolument le caractère de cette Cour-ci, et l'état présent des choses; outre que je sais de science certaine, que ce cardinal condamne le livre de M. de Cambrai. Mais il suffiroit qu'on crût qu'il y prît part, pour faire condamner plus vite M. de Cambrai : il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Plus la Hollande se déclarera favorable à M. de Cambrai, plus son affaire sera mauvaise ici.

Je ferai bon usage de la relation que vous me promettez. Il est certain que M. le cardinal de Bouillon est très-indisposé contre moi. Je traite les affaires dont je suis chargé, avec toute l'application qui m'est possible, et je rends tout le respect que je dois à chacun.

L'union entre vous, M. de Paris et M. de Char-

(*) Cet écrit, de près de deux cents pages *in*-12, est intitulé : *Lettre d'un Ecclesiastique de Flandre à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'évêque de Meaux contre M. l'archevêque de Cambrai.* On fit d'abord courir cette pièce manuscrite à Rome, et enfin on la fit imprimer l'année suivante, 1698.

tres, est nécessaire, et que même cela paroisse encore par quelque chose de public, aussi bien que l'attention et la protection du Roi.

Si M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées écrivoient ici à quelque cardinal, ou personne de considération, sur la disposition de la France et du Roi, sur le scandale que cause le livre et le contraste de votre procédé avec celui de M. de Cambrai, cela feroit un bon effet. Il seroit bon même qu'on commençât dans la Faculté et dans le clergé à se remuer là-dessus, s'il est possible : vous êtes prudent et sage.

Je finis par vous annoncer la promotion inopinée de M. le cardinal Cenci, que le Pape déclara hier être un des deux réservés *in petto*, dès la première promotion : ainsi il va immédiatement après le cardinal Tanara. J'en ai une joie très-particulière; car c'est, je l'ose dire, le seul ami sur qui je puisse compter ici sûrement. C'est un homme d'une douceur et d'un mérite infini, aimé de tout le monde, et très-affectionné à la France. J'ai été, cette après-dînée, une heure avec lui : personne ne s'attendoit à sa promotion, et lui moins qu'un autre. M. le cardinal de Janson en sera ravi.

L'Ordonnance de M. de Rheims est ici admirée par tout ce qui n'est pas Jésuite. Je lui écris amplement, et choses qui assurément ne lui déplairont pas : il vous en informera.

A Rome, ce 12 novembre 1697.

LETTRE CLXXIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les mouvemens que cet abbé se donnoit, le retard qu'avoient éprouvé les congrégations, la traduction latine du livre de M. de Cambrai, et les délais à craindre.

Voila le reste de la traduction faite à la hâte, et d'un style simple pour être mieux entendu, avec les notes de M. de Cambrai. Vous pouvez insérer la réfutation de ces notes, et de l'écrit que j'ai envoyé par le dernier courrier. Comme ce ne sont que des observations, on y peut insérer les qualifications; et il faut nécessairement rendre la vérité éclatante, car il y a bien des sollicitations publiques et secrètes.

Vous me mandez de ne me donner que le moins de mouvement que je pourrai; rien n'est si facile : mais si je ne m'en donne, je ne sais qui s'en donnera. Au reste, je puis assurer que ceux que je me suis donnés ont été nécessaires, et qu'ils n'ont été aperçus de personne; puisque je vais sans valet, et le soir, et que je ne vois que des personnes sûres et fidèles, qui sont de mes amis. Il seroit peut-être bon que je m'en donnasse davantage; mais ma première maxime, c'est d'obéir et de suivre vos volontés.

Les congrégations des examinateurs ont été suspendues en attendant la traduction latine, les notes et quelques autres écrits. Cette traduction a déjà

été donnée à quelques examinateurs : je l'ai vue ; le latin en est pur. Vous jugerez des notes : le peu que j'en ai vu ne servira qu'à faire condamner l'auteur.

On m'a assuré que le maître du sacré Palais avoit ordre de n'appeler plus Damascène : on en saura la vérité à la première assemblée. Ainsi il resteroit sept examinateurs, dont cinq paroissent vouloir faire leur devoir. On ne sait encore quel parti prendront Gabrieli et Alfaro, Jésuite : on m'a assuré que le premier iroit bien; pour ce Jésuite, qui est Espagnol et assez honnête homme, je ne sais s'il pourra s'éloigner de l'engagement où paroît être la société. On cherche déjà à différer; et nous serons longtemps ici, si de votre côté on ne presse. Vous n'ignorez pas ceux qui peuvent traverser : il n'y a que l'évidence de la vérité qui pourra toucher cette Cour, et la porter à agir malgré les sollicitations et les intrigues qu'on pourra faire.

Le livre du P. Dez (*) devoit être référé ce soir : mais comme M. le cardinal de Bouillon vouloit être présent, peut-être que les dépêches qu'il devoit faire, auront engagé à différer. Le maître du sacré Palais donna ce livre à lire au père Massoulié, qui y fit des notes. Le P. Dez les ayant vues, a fait un livre contre le Dominicain sous le titre de *Réponse au Janséniste anonyme :* le Dominicain s'en est plaint à la congrégation, et je ne sais comment cela se terminera.

(*) Ce livre étoit dirigé contre les Œuvres de Baius, que le père Gerberon venoit de publier en Flandre.

L'Ordonnance de M. de Rheims contre les thèses des Jésuites, sera ici fort estimée : on a beaucoup de curiosité de la voir. C'est un coup bien violent pour des gens qui n'y sont pas accoutumés.

Si vous prenez le parti de faire imprimer les observations, il faut y mettre tout ce que vous aurez à dire contre le livre, afin de ne point multiplier les écrits, et de ne point attirer de réponses frivoles. Tous les gens instruits et non prévenus sont pour nous. Je vous prie même d'insérer dans ces observations une réfutation courte de la Lettre pastorale que vous pouvez avoir : il n'en est venu ici qu'un exemplaire, apparemment pour pressentir ce qu'on en diroit en cette Cour. On parle encore d'un écrit d'un docteur de Sorbonne, probablement supposé : je n'ai pu encore le voir. Il faut que ce ne soit pas grand'chose, car on n'ose encore le communiquer. Après ces observations, s'il se fait quelque réponse, je serai en état d'y répliquer, faisant tout ce que je puis pour m'instruire à fond de la matière.

M. de Chanterac et M. *** courent partout, débitant beaucoup de choses qui ne servent à rien : ni l'un, ni l'autre n'est capable d'entrer en discussion de la matière. Si M. le cardinal de Janson étoit encore à Rome, l'affaire seroit bientôt jugée; mais il faudra prendre patience. On attend quelque événement qui puisse retarder, et qui n'arrivera peut-être pas.

Les Jésuites ont répandu ces jours-ci que madame de Maintenon avoit écrit au cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai : on veut même que le Roi soit indifférent; mais cela ne fera

pas grand effet, s'il continue à presser l'affaire. Je suis avec un profond respect, etc.

Ce 18 novembre 1697.

LETTRE CLXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur divers écrits qu'il envoie à son neveu.

J'ai reçu votre lettre du 29 octobre, et je suis bien aise de vous voir toujours au fait et fort attentif. J'attends par l'ordinaire prochain d'apprendre l'événement de votre projet (*). Il ne faut *point*, sans nécessité, demander audience au Pape, à cause du grand éclat que cela feroit; mais agissant par le conseil du cardinal Casanate que vous me nommez, vous ne sauriez que bien faire. Prenez garde de parler toujours en mon nom, sans mettre en jeu celui du Roi, dont on ne doit point se servir sans ordre.

Vous avez vu présentement sans doute l'Instruction pastorale de M. de Cambrai : vous remarquerez aisément que tout y est déguisement et artifice. Je travaille à la réfuter sommairement. Ce n'est pas une explication, mais un autre livre, mauvais et censurable comme le premier.

(*) Ce projet consistoit, comme on l'a vu par les lettres précédentes, à demander qu'on se conformât dans l'affaire de M. de Cambrai aux règles du saint Office, et qu'on ne communiquât point à l'abbé de Chanterac les délibérations.

M. de Paris doit envoyer aujourd'hui à Rome son Instruction pastorale(*). Il n'y nomme point M. de Cambrai, ni son livre; mais en trente endroits il en rapporte des quatre et cinq lignes, qu'il foudroie d'une étrange force.

Je vous envoie une petite lettre de M. l'abbé de Beaufort à M. le maréchal de Noailles, sur le sujet du frère Laurent, Carme déchaussé. Vous verrez avec combien peu de ménagement un homme de l'archevêché, et bien avoué de son patron, parle de M. de Cambrai.

Outre l'Instruction pastorale, M. de Cambrai remplit le monde de petits ouvrages, qu'il répand par le nombre infini de ses émissaires. En un mot, quoi qu'il dise, et quelque beau semblant qu'il fasse, il n'a guère envie de se soumettre; mais il le fera malgré lui, parce que si Rome prononce, il ne trouvera pas un seul homme pour le suivre.

M. l'abbé de Fleury l'aumônier a reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon par rapport à moi: il veut toujours que je croie qu'il ne se mêle de rien. Cet abbé doit répondre que je crois tout ce qu'il dit, et que je n'entre en nulle connoissance de sa conduite, qui ne peut être que bonne et conforme aux ordres qu'il a. Je me réduis toujours sans plainte et sans chagrin, à dire que cette Eminence ne me fait pas assez de justice, sur ce qu'il me paroît trop regarder cette affaire comme une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi.

(*) Elle est intitulée : *Instruction pastorale.... sur la perfection chrétienne, et sur la vie intérieure, contre les illusions des faux Mystiques.* La date est du 6 octobre 1697.

Comme il parle de vous, j'ai prié cet abbé d'assurer que vous recevez de ce cardinal toute sorte de bons traitemens, et que vous n'avez qu'à vous en louer. Demandez-lui toujours sa bienveillance et sa protection : vous ne sauriez lui rendre trop de devoirs.

Quant aux écrits que j'envoie, il ne faut pas que votre prévention pour moi vous empêche d'examiner ce qui convient au lieu où vous êtes : de mon côté, je ne puis voir assurément que ce qui convient ici.

Les amis de M. de Cambrai n'ont à dire autre chose, sinon que je lui suis trop rigoureux. Mais si je mollissois dans une querelle où il y va de toute la religion, ou si j'affectois des délicatesses, on ne m'entendroit pas, et je trahirois la cause que je dois défendre.

La traduction en latin de mes remarques françaises seroit bien longue. M. Phelippeaux prendra bien la peine d'en traduire ce qui sera plus utile. Mon intention est qu'elles puissent servir de mémoire à quelqu'un de confiance.

Vous devez avoir reçu deux pièces latines, qui sont pour vous et pour des personnes affidées : l'une est, *Narratio;* l'autre est, *Errores et qualificationes.*

Vous ne manquerez pas de nous écrire sur l'Ordonnance de M. de Rheims. On dit qu'il court, contre cet ouvrage, une lettre fort impertinente.

J'attends avec impatience l'écrit latin de M. Phelippeaux : je l'embrasse de tout mon cœur.

M. le cardinal de Janson est encore à Beauvais; on l'attend ici dans peu.

A Versailles, ce 18 novembre 1697.

LETTRE CLXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les raisons qui le portoient à ne point parler de l'affaire au cardinal de Bouillon; l'importance qu'il y avoit de publier en France beaucoup d'écrits sur la matière, et le projet de former pour cette affaire une congrégation de cardinaux.

J'ai reçu ici, il y a trois jours, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 27 du mois passé. Je suis venu ici prendre l'air quatre ou cinq jours, et m'en retourne demain. Je rendrai moi-même votre lettre à M. le cardinal de Bouillon, et aurai par-là occasion de lui parler de cette affaire, dont, pour vous dire la vérité, nous ne nous parlons pas plus que s'il n'en étoit pas question. La raison pour laquelle de mon côté j'en agis ainsi, c'est que je vois fort bien qu'il évite toutes les occasions d'entrer là-dessus en matière avec moi; et comme je veux aller mon chemin, et faire ce qu'il convient pour le bien de la cause, je n'en veux pas être empêché. Je suppose toujours qu'on en est bien aise, parce que cela doit être ainsi. Du reste, je ne fais rien que je ne veuille bien qui soit su de tout le monde, et je garde toutes les mesures imaginables.

Enfin nous avons eu copie des notes latines, et j'ai chargé M. Phelippeaux de vous en envoyer un exemplaire par cet ordinaire : il vous instruira aussi de ce qu'il a pu savoir de nouveau depuis mon départ. Il vous doit envoyer les dernières feuilles de

la traduction latine, dont nous attendrons ici les exemplaires avec grande impatience, comme chose très-nécessaire. Vous avez à présent l'Ordonnance et les notes; vous pourriez ajouter ce qu'il faut aux endroits. Ce que je prends la liberté de vous recommander, c'est la brièveté, et à cet effet de ne vous arrêter qu'à l'essentiel, et aux erreurs grossières qui sont capables de frapper ces gens-ci.

Au reste, vous ne sauriez, les uns et les autres, trop publier en France d'instructions contre M. de Cambrai. M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont bien aises de faire croire ici, que le clergé de France est entièrement divisé sur cette matière, et que beaucoup de prélats et de docteurs ne condamnent pas le livre de M. de Cambrai. Il seroit bon de faire connoître le contraire à tout le monde par toute sorte de voies.

J'ai appris depuis ma dernière lettre, qu'on parloit tout bas de former une congrégation de cardinaux exprès pour cette affaire. Cela peut avoir son bon et son mauvais. Si cette nouveauté étoit demandée de la part du Roi par M. le cardinal de Bouillon, de concert avec M. de Chartres, M. de Paris et vous, je tiendrois le projet pour bon. Si c'est le contraire, ce dessein m'est fort suspect; et on n'y viendra que pour tâcher de changer l'état des choses, qu'on croit n'être pas favorable à M. de Cambrai. J'ai mis en campagne deux ou trois personnes pour découvrir ce qui en est : je le saurai dans peu, et j'agirai suivant l'occurrence. Ce que vous me mandez par votre précédente lettre, qu'on verra l'effet que produira ce que le Roi a dit à

M. le nonce, me fait suspendre mon jugement; et je doute si ce ne seroit point de ce projet dont vous voudriez me parler : d'un autre côté, je crois que cela vaudroit bien la peine de m'être mandé clairement.

Je suis venu ici en partie pour attendre que je fusse mieux instruit, et n'être pas obligé de parler là-dessus, sans savoir ce que j'ai à dire. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que le cardinal de Bouillon sera bien hardi, s'il le fait sans ordre du Roi : car assurément une pareille chose ne peut s'exécuter sans que le cardinal de Bouillon y ait part.

Les Jésuites publient hautement que la lettre du Roi a été dictée par M. l'évêque de Meaux : cela est assez insolent, et dit pour aliéner des trois évêques l'esprit des examinateurs. Des religieux intrigans, à la tête desquels est le père Dias, Cordelier espagnol, publient que M. de Cambrai est le seul défenseur des religieux, et qu'ils doivent le soutenir.

Il est sûr que le père Damascène est exclus du nombre des examinateurs, dont il est très-fâché, et les examinateurs sont fort aises d'en être débarrassés. M. Phelippeaux vous écrira amplement : cette lettre sera dans son paquet.

Le Pape se porte bien, et a fait son maître de chambre monseigneur Aquaviva, Napolitain, qui est fort mon ami, et qui pourra parler au Pape plus fortement que M. Lenci, qui, par modestie, n'osoit parler de rien. Je suis, etc.

A Frescati, ce 19 novembre 1697.

LETTRE CLXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui recommande de témoigner au cardinal de Bouillon son mécontentement de ce qu'il vouloit faire passer cette affaire pour une querelle particulière entre lui et M. de Cambrai; lui parle de l'Instruction pastorale de ce prélat, et des effets qu'elle devoit produire.

Je vois, par votre lettre du 5, que vos travaux augmentent; Dieu vous bénira. Nous sommes au temps de l'embrouillement : celui du dénouement viendra, qui nous sera favorable. Nous avons avis qu'on a ôté Damascène du nombre des examinateurs : j'en suis bien aise, tant pour faire voir le zèle du Roi à défendre la bonne cause, que pour le bien même de l'affaire. Quoique ce religieux se fût expliqué pour la censure du livre, il n'étoit pas à propos qu'il fût un des examinateurs.

J'ai conseillé de ne rien pousser pour exclure Gabrieli.

M. de Cambrai et ses amis crient ici victoire; mais nous ne nous étonnons pas de ce style. Tout résonnoit de la victoire de ce prélat, quand il fut renvoyé de la Cour : le Roi, disoit-on, ne se soucioit plus de l'affaire, et tout alloit bien pour M. de Cambrai. Il est vrai qu'alors les intrigues n'étoient pas telles qu'elles le sont dans la circonstance présente, et qu'on ne voyoit pas une cabale si puissante et si concertée; mais la vérité sera la plus forte.

Je vous prie de chercher les moyens de voir M. le cardinal de Bouillon, et de lui dire, qu'encore que je croie tout ce qu'il lui plaît sur la neutralité qu'il promet, je ne cesserai jamais de me plaindre à lui avec respect du peu de justice que son Eminence me rend, sur la plainte que j'ai eu l'honneur de lui faire des discours qu'on avoit tenus, et qui tendoient à réduire cette affaire à une querelle particulière entre M. de Cambrai et moi. Toute la France sait que je n'ai aucune affaire ni aucun démêlé avec cet archevêque, qui ne me soit commun avec les autres prélats. Je ne cesserai de renouveler cette plainte à M. le cardinal de Bouillon, jusqu'à ce qu'il m'ait fait justice, et qu'il ait daigné me répondre sur ce point. Du reste, toutes les lettres de Rome disent qu'il fait secrètement son affaire de celle de M. de Cambrai : n'en croyons rien ni vous ni moi. Agissez toujours avec lui dans les mêmes sentimens de respect et de confiance, quand il vous jugera digne de vous écouter.

Vous avez pris l'esprit des explications de M. de Cambrai, comme si vous aviez eu le livre des jours entiers entre vos mains (*).

Vous avez reçu à présent l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. C'est un moyen incontestable pour condamner le livre : car si l'Eglise romaine se laissoit éblouir d'une explication si grossière, ce seroit à ce coup qu'on pourroit dire : *Tunc qui in Judæâ sunt, fugiant ad montes.* Mais ce que

(*) L'abbé Bossuet avoit envoyé de Rome à son oncle, des remarques sur la traduction latine du livre de M. de Cambrai, après l'avoir seulement parcourue rapidement.

dit saint Augustin sur les Pélagiens arrivera plutôt : *Sed Ecclesiam romanam fallere usquequaque non potuit.*

Il est vrai qu'il y a dans le livre beaucoup de choses outrées contre Molinos; mais ce n'est que pour le favoriser plus finement, et mettre toute sa doctrine dans des excès.

Je vous envoie un mémoire (*), qui vous marquera dans l'Instruction pastorale de M. de Paris, les endroits extraits du livre de M. de Cambrai.

Je diffère de parler, parce que je veux donner une courte, mais forte réfutation de l'Instruction pastorale de cet archevêque.

J'admire le peu de sincérité de M. l'abbé de Chanterac, lorsqu'il dit qu'on se ralentit ici. M. de Cambrai, qui se vante d'avoir pour lui la moitié de la Sorbonne, ne sauroit trouver un seul approbateur de sa doctrine, ni d'aucune des propositions qu'on reprend dans son livre. Il n'a même osé dire, comme ont fait M. de Rheims et M. de Paris, qu'il avoit consulté des évêques et des docteurs.

Jamais il n'y eut une pareille illusion à celle de son amour naturel permis, qu'il étale dans son Instruction pastorale, pages 9 et 16. On ne pouvoit rien inventer de moins convenable au livre, de moins fondé en soi-même, et de plus outré. Il n'y a point de plus claire démonstration de la fausseté du livre en soi, et de l'illusion que l'auteur fait à ses lecteurs. Son impudence est extrême d'avoir assuré, page 103, qu'il a toujours pensé de

(*) Voyez ce mémoire à la suite de cette lettre.

même

même, quand il n'y a pas trois lignes de suite qui demeurent en leur entier.

Je viens de voir dans une lettre de Rome, que M. Bernini, assesseur du saint Office, se déclare fort partisan de M. de Cambrai. A Dieu ne plaise pour l'honneur du Pape et de l'Eglise romaine, qu'elle se laisse surprendre à la plus grossière des illusions.

M. de Cambrai a écrit une nouvelle lettre au Pape au sujet de sa nouvelle explication. J'aurai la foi jusqu'au bout que Rome ne se laissera pas surprendre.

A Versailles, ce 25 novembre 1697.

EXTRAIT

DE L'INSTRUCTION PASTORALE

DE M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

CONTRE LES FAUX MYSTIQUES, DU 27 OCTOBRE 1697 (*),

Fait par l'Evêque de Meaux,

Pour montrer que l'unique but de cet ouvrage est de combattre les erreurs de M. de Cambrai.

INSTRUCTION pastorale, pag. 7, 8, sur la Tradition, réfute la doctrine de l'Explication des Maximes des Saints,

(*) « Cet extrait, dit l'abbé Ledieu, a été fait par M. de Meaux, » pour montrer que tout le système du livre des *Maximes des* » *Saints*, composé par M. de Cambrai, étoit réfuté dans l'Ins- » truction pastorale de M. de Paris; et que M. de Paris, sans citer » M. de Cambrai, ne laissoit pas de rapporter les propositions ou » erronées, ou outrées, ou excessives de son livre, pour les com-

pag. 261; et en particulier là même, pag. 7, *Un secret*, etc. repris de l'Explic. Avertiss. p. 1, 2; livre, p. 261. Encore, p. 7, *à un très-petit nombre d'ames parfaites*, contre l'Explic. p. 34. Encore, p. 8, *La perfection nécessaire*, etc. Explic. p. 34, 35, 261. Là même encore, *Doctrine cachée aux Saints;* Explic. ibid. Encore Instruct. past. p. 8, 9, *Si la perfection étoit celle dont parle l'Evangile*; Explic. p. 261.

Instruc. past. p. 9. *On ose dire qu'on a caché la doctrine de la perfection presque à tous les chrétiens, même à la plupart des Saints, et cela de peur de les scandaliser*; Explic. des Maximes, p. 34, 35. Là même, Instr. ibid. *Tombe dans le désespoir*; Explic. p. 90. Inst. ibid. *Acquiesce à sa réprobation:* Explic. p. 91. Instr. ibid. *Faire un mystère de la perfection chrétienne;* Explic. p. 34, 35, 261; et dans l'Avertiss. p. 1, 2, 4, 5. Instruc. ibid. *Le lait des enfans... la nourriture des forts,* repris de l'Explic. p. 261.

Instruc. past. p. 12, contre les précisions du pur amour enseignées dans l'Explication des Maximes, p. 28, 29, 44, 226, 227, et en général sous ces termes de *précision*, *petites subtilités*, *abstractions*, *idées abstraites*, *petites distinctions de métaphysique*, *raffinemens de spiritualité*, et autres semblables répandus à toutes les pages de l'Instruc. past. surtout, p. 12, 13, 16, 17, 25, 34, 39, 40, 41, 49, 51, 52, 55, 62, 63, etc. C'est un caractère continuel du livre de l'Explic. et de son auteur, comme il est évident par l'esprit même de l'ouvrage et par sa propre expression, p. 28, 29, 44, 45, 226, 227.

Instruc. past. p. 12, *On considère Dieu en lui-même, sans aucun rapport à soi;* Explic. p. 28, 42, 43. Instruc.

» battre. Cet extrait fut envoyé à Rome, afin de persuader les car-
» dinaux et les théologiens, que M. de Paris, qui sembloit épar-
» gner M. de Cambrai, en supprimant son nom, le poussoit en
» effet aussi vivement que M. de Meaux dans ses erreurs ».

ibid. *Désirer Dieu comme son bien, même en rapportant tout cela à sa gloire, ce n'est qu'une charité mélangée;* Explic. p. 6, 8, 9, 14, 15, etc.

Instruc. past. p. 15 et 17, à la marge : *Tous les chrétiens appelés à la perfection*; Explic. pag. 34, 35, 261. Instruc. p. 16 : *La plupart des Saints n'ont pas été capables de la perfection, quoique ce soit la simple perfection de l'Evangile;* Explic. pag. 34, 35, 261. Instruc. ibid. *Par la subtilité de leurs précisions*, contre la précision du pur amour; Explic. p. 28, 29, 44. Instruc. ibid. *Avoir renoncé à tout intérêt, même éternel;* Explic. p. 73.

Instruc. past. p. 17, *La chair entièrement soumise à l'esprit;* Explic. pag. 76. Instruc. p. 17, *raffinemens de spiritualité, subtilités, précisions chimériques*, contre l'Explic. pag. 28, 29, 44.

Instruc. past. p. 18, *Sans rapport à nous;* Explic. p. 28, 42, 43.

Instruc. past. p. 19, *Une ame ne doit plus avoir..... pour tout ce qui la regarde, non pas même pour son intérêt éternel;* Explic. p. 72, 73. Instruc. ibid. *Ni perfection, ni salut, ni paradis*, etc.; Explic. p. 52, 54, 57, 226. Instruc. Ibid. *Aussi un Auteur célèbre*, etc.... *un raffinement insensé;* Explic. p. 63. Plus, trois lignes de suite prises mot à mot de M. de Cambrai; Explic. art. v, pag. 59. Instruc. past. ibid. *Sacrifice de notre salut dans les dernières épreuves;* Explic. p. 90.

Instruc. past. pag. 20. *Ne vouloir plus pour soi ni mérite, ni perfection, ni*, etc.; Explic. p. 52, 54, 57, 226. Instruc. ibid. *invinciblement persuadée*; Explic. p. 87. Instruc. ibid. *Acquiescer à la juste condamnation où elle croit être de la part de Dieu*; Explic. p. 91. Instruc. ibid. *Il n'est plus question de lui dire*; Explic. p. 88, 89. *Rien ne la rassure*; Explic. p. 89. Instruct. ibid. à la marge : *Sacrifice absolu de son salut, et le directeur la laissera faire*; Explic. p. 90, 91. Instruc. ibid. *Désespoir apparent.... Trouble involontaire*; Explic. pag. 89,

90. Instruc. ibid. *L'espérance désintéressée des promesses;* Explic. p. 91.

Instruc. past. p. 21. *Le désir désintéressé consiste à ne vouloir le salut qu'en tant que Dieu le veut;* Explic. p. 26, 27, qu'à cause que Dieu le veut. Instruc. ibid. *L'ame persuadée invinciblement;* Explic. p. 87. Instruc. ibid. *Le trouble est involontaire, dit-on, mais le sacrifice n'est-il pas volontaire?* Explic. p. 89, 90. Instruc. ibid. *Sacrifice conditionnel.... absolu;* Explic. p. 87. Instruc. ibid. *Ne pas coopérer à toute sa grâce;* Explic. p. 50. Instruc. p. 21: *L'ame acquiesce à sa réprobation par un acte réfléchi,... et conserve l'espérance par un acte direct;* Explic. p. 87, 90, 91.

Instruct. past. p. 22. *Désespoir apparent.... péché apparent.... trouble involontaire;* tout cela réfuté; Explic. p. 87, 88, 89, 90, 91.

Instruc. past. p. 23. *Ame indifférente pour tout ce qui la regarde;* Explic. p. 72. Instruct. ibid. *Le directeur n'a d'autre ressource que de laisser faire un acquiescement simple;* Explic. p. 91. Instruct. ibid. *L'ignorance orgueilleuse de ceux qui font les maîtres en Israël, sans avoir ni science ni vocation;* l'auteur de l'Explication des Maximes désigné; et il l'étoit encore mieux dans la première édition qui a été retirée, on y lisoit: *Sans avoir les premières notions de la théologie.*

Instruc. past. p. 29. *Le Dictionnaire des nouveaux mystiques;* Explic. Avertiss. p. 26.

Instruct. past. p. 30. *Ne reproche que d'avoir manqué de zèle, pour réprimer la témérité d'une femme qui enseignoit la doctrine des Nicolaïtes.* C'est un caractère de M. de Cambrai et de madame Guyon.

Instruc. past. p. 31 à la marge: *Dans le cas du précepte;* Explic. p. 66, 99.

Instruct. past. p. 34. *L'amour pur consiste à aimer Dieu pour lui-même, sans rapport à nous;* Explic. p. 28, 42, 43. Instruc. ibidem, *pour son intérêt éternel;* Explic.

p. 73. Instruc. ibid. *Nous ne serions pas dans la sainte indifférence, nous ne serions que dans le degré de la résignation;* et p. 35 : *Le Fils de Dieu n'aura donc été que dans le degré de la résignation où l'on a des désirs soumis, et non pas dans la parfaite indifférence où l'on n'a plus de désirs à soumettre;* Explic. p. 49, 50.

Instruct. past. p. 35. *Trouble involontaire de Jésus-Christ, anathéme dans le Concile général;* Explic. pag. 122. Instruc. ibid. La résignation et l'indifférence expliquées sur d'autres principes.

Instruc. past. p. 38. *Saint Paul et saint Martin*, etc. L'Explication des Maximes réfutée sur ce sujet, p. 49, 52, 56, 57.

Instruc. pastorale, p. 39, 40. *Vouloir son salut comme chose que Dieu veut; ne le vouloir précisément, exclusivement que parce que Dieu le veut;* doctrine de l'Explication, p. 26, 27, 52, 53, réfutée. Instruc. ibid. *Petites subtilités.... précisions métaphysiques*; c'est encore le caractère de M. de Cambrai, qui revient souvent dans l'Instruction pastorale. Et p. 40, *précisions subtiles*; le même caractère.

Instruc. past. p. 41. *Acquiescer aux volontés connues et inconnues*; Explic. p. 61. Instruc. ibid. *Excitations empressées*; Explic. p. 99, 100. *Intérêt propre.... amour mélangé*; Explic. pages ci-dessus cotées et dans tout le livre.

Instruc. past. p. 44. *Sans l'amour d'espérance notre intérêt domine sur la gloire de Dieu*; Explic. p. 4, 5, 8, 14, 22. Réfutation de ce sentiment, attribué à saint François de Sales par l'auteur de l'Explic.

Instruc. past. p. 47. *Jamais les justes ne regardent comme un cas possible, qu'ils puissent souffrir les peines éternelles, ni être privés de Dieu après l'avoir aimé toute leur vie;.... il n'y a que les nouveaux spirituels qui croient ce mal non-seulement possible, mais réel*; Explic. p. 90.

Instruc. past. p. 51. C'est une réfutation des précisions qui règnent dans tout le livre, et qui en sont le véritable caractère, comme on a dit ci-dessus.

Instruc. past. p. 53. *Mélange de charité.... propre intérêt*, etc. Explic. p. 4, 5, 8, 9, 14, 15, 22, 23. Instruc. ibid. *Pur amour.... vue mélangée.... cet amour étrange qui nous fait acquiescer.... purification de l'amour.... épreuves funestes :* toutes propositions tirées du livre de l'Explic. pages 10, 15, 22, 23, 87, 91, 121, 143, 144.

Instruc. past. p. 55. *Quand on s'est échauffé.... il n'est rien de si aisé que de dire à Dieu qu'on l'aime sans rapport*; Explic. p. 28, 43. Instruc. ibid. *Motif précis*; Explic. pag. 44, 45.

Instruc. past. p. 58. *L'idée abstraite de l'être en général;* Explic. p. 187.

Instruc. past. p. 59. *Perdez non-seulement toute image sensible, mais toute idée distincte et nominable*, etc. *La contemplation pure bannit tout cela : aucun n'a cru que la considération des personnes divines et de l'humanité de Jésus-Christ fût incompatible avec la pure contemplation; qu'il n'y peut avoir d'autres idées que l'idée abstraite de l'être en général*; contre l'Explic. des Maximes, p. 186, 187 et suiv.

Instruc. past. p. 60. *La pure contemplation exclut les idées*, etc. Explic. p. 189.

Instruc. past. p. 62. *Idées particulières et nominables*; contre l'Explic. p. 186.

Instruc. past. p. 65. *Dès-lors la vie intérieure et l'oraison est en péril*; c'est la lettre de M. de Cambrai du 3 août, écrite à un ami que l'on reprend.

Instruc. past. p. 66. *Ne voulant rien d'extraordinaire.... la grâce commune des justes suffit selon eux*; contre l'Explic. p. 64, 65, etc. 150, etc.

Instruc. past. p. 68. *C'est mal combattre le Quiétisme, de dire simplement que l'ame contemplative n'est pas pri-*

vée pour toujours de la connoissance du Sauveur; Explic. p. 194, 195. Instruc. ibid. *C'est mal parler, de dire qu'on en perd la vue distincte au commencement;* contre l'Explic. p. 194, 195 et suiv.

Instruc. past. p. 69. Il réfute ceux qui croient qu'*on perd Jésus-Christ de vue dans les épreuves*; contre les endroits marqués en dernier lieu du livre de l'Explic. des Maximes.

Instruc. past. p. 71. *Ne pas répondre à toute l'étendue de sa grâce*; Explic. p. 50. *Etre indifférent à son intérêt même éternel*; Explic. p. 8, 73. Instruc. ibid. *Cet amour de nous-mêmes.... que la jalousie de Dieu attaque précisément en nous;* Explic. p. 8. Instruc. ibid. *L'amour qui provoque la jalousie de Dieu.... ces idées bizarres de la jalousie de Dieu, qu'on nous a débitées;* Explic. p. 8, et ailleurs très-souvent, comme pag. 7, 28, 29, 73, 74, 89.

Instruc. past. p. 75. *On sera surpris que nous n'ayons pas prononcé sur ce livre de spiritualité:* c'est celui de M. de Cambrai, de l'Explication des Maximes des Saints, qui pourtant est réfuté dans toute l'Instruction pastorale, comme on vient de voir, même avec des qualifications très-fortes et très-dures.

« Cet extrait, ajoute l'abbé Ledieu, fait voir que le dessein de » M. l'archevêque de Paris dans son Instruction pastorale, est de » réfuter au long les erreurs recueillies du livre de l'*Explication* » *des Maximes des Saints*, et contenues dans la *Déclaration* qu'il » en a publiée lui-même conjointement avec M. de Meaux et M. de » Chartres, à l'exception peut-être seulement de celle qui regarde » la coopération à la grâce et la propre excitation de la volonté, » dont il n'y a qu'un mot en passant dans l'Instruction, et encore » l'acte continu des Quiétistes rétabli par M. de Cambrai sous le » nom de tissu d'actes uniformes, tranquilles et sans secousse ».

LETTRE CLXXVII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les écrits donnés par M. de Cambrai pour tirer en longueur; et sur plusieurs faits relatifs à cette affaire.

J'ai reçu une joie très-sensible en apprenant les nouvelles marques d'estime que le Roi vient de vous donner (*) : la conjoncture est favorable, et servira à la cause, qu'on ne cherche plus qu'à différer. Je viens d'apprendre de bon endroit, qu'on copioit un ouvrage de plus de soixante pages en faveur de M. de Cambrai, composé par un père Jésuite : je tâcherai de l'avoir au plus tôt. Les assemblées des examinateurs sont toujours suspendues, en attendant les écrits qu'on promet. On doit donner la traduction latine de la Lettre pastorale de M. de Cambrai : tout cela ne tend qu'à différer. On se persuade qu'il arrivera quelque conjoncture qui fera différer cette affaire, et encore plus celle de Sfondrate, à laquelle peut-être est-on plus intéressé qu'à l'autre. On m'a dit que M. l'archevêque de Rheims étoit dans le dessein de faire de nouvelles instances, pour accélérer l'examen du livre de Sfondrate. Je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux laisser finir l'affaire qui est commencée, qui est plus pressante; d'autant qu'elle influe dans les mœurs, et est d'une extrême conséquence. Quant à Sfondrate, un écrit d'un particu-

(*) Par la nomination à la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

lier suffiroit peut-être pour réveiller les esprits, s'il étoit d'une bonne main et convaincant : vous y ferez vos réflexions.

J'ai lu la relation (*), qui est admirable, et qui ne manquera pas de faire une forte impression : par-là on verra la fausseté qu'on s'est efforcé d'insinuer. Il n'y a rien à faire après les observations données, qu'à presser le jugement : on les lit déjà en français et en latin ; et je suis persuadé qu'elles feront tout l'effet qu'on en doit espérer. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 26 novembre 1697.

LETTRE CLXXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la manière dont il agissoit pour accélérer le jugement de l'affaire ; la congrégation nouvelle qu'on avoit eu dessein de former ; et sur l'Instruction de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Marli, le 4 novembre. Vous ne doutez pas de la joie que m'a donnée la certitude de la nouvelle de la charge de premier aumônier. Je suis persuadé que tout le monde s'en réjouit à Paris et à la Cour. Ici tous les honnêtes gens qui vous connoissent en sont ravis : les cardinaux Casanate, Noris et Albane m'ont prié de vous témoigner la satisfaction qu'ils en avoient. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne vous écrive là-dessus : ma-

(*) La relation latine, qui est en tête de ce volume.

dame la princesse des Ursins en a une véritable joie, et m'a prié de vous le marquer. Pour ce qui me regarde, je n'ai jamais douté de vos bontés à mon égard : je mets tous mes intérêts entre vos mains, et je n'ai d'autre inquiétude que celle de faire mon devoir, et ce que je pourrai pour vous plaire et vous faire honneur. Voilà de quoi je vous prie d'être assuré : vous le verrez encore mieux, je l'espère, quand j'aurai l'honneur d'être auprès de vous.

Les nouvelles marques des bontés du Roi font ici fort bien pour tout. Je crois qu'elles désespèrent les Jésuites, et peut-être le cardinal de Bouillon, qui, comme eux, est toujours le même sur tout.

M. le cardinal de Bouillon parut très-satisfait de la lettre que je lui présentai de votre part, et des amitiés, me dit-il, que vous lui faisiez. Depuis, je l'ai entretenu un quart-d'heure de l'Ordonnance de M. de Cambrai : il m'a parlé en cardinal du saint Office, c'est-à-dire, avec beaucoup de réserve.

On n'a point encore recommencé les conférences des examinateurs. M. de Chanterac ne se presse pas de donner les copies nécessaires de sa traduction et des notes. J'ai pourtant lieu de penser qu'on recommencera bientôt les assemblées : il n'y a que moi qui presse la décision ; encore le faut-il faire avec modération, et par rapport à l'humeur des gens de ce pays-ci, et par rapport à ce que les protecteurs de M. de Cambrai publient, qu'il n'y a que la précipitation qui soit dangereuse pour M. de Cambrai.

Je prétends précisément le contraire ; et quand je suis obligé de parler, je me restreins à demander

et à faire instance seulement pour qu'on ne fasse rien contre les règles, et qui puisse préjudicier à l'honneur du saint Siége. Du reste, je suis le premier à dire qu'il faut écouter tout le monde, et ne se point précipiter; que j'espère qu'on éclaircira bientôt cette matière de telle sorte, qu'il sera évident que la seule et unique vue des évêques est de faire connoître la vérité et de dévoiler le mensonge. Au surplus j'observe qu'il est de la prudence de Sa Sainteté et de la congrégation du saint Office, d'éviter de donner, par des longueurs extraordinaires, un moyen aux personnes mal intentionnées, qui sont en grand nombre en France et ici, de répandre davantage le venin de leur mauvaise doctrine, sous prétexte qu'elle n'est pas improuvée par le saint Siége, quelques instances que le Roi et les premiers évêques de France aient pu faire.

De certaines gens apostés ont beau ici me décourager : premièrement, je ne crains rien en faisant les démarches que je fais, qui sont de mon devoir; en second lieu, je suis persuadé que deux mois plus tôt ou plus tard il faut que la vérité l'emporte. J'ose dire que je ne me flatte pas : j'ai là-dessus de très-sûres notions, autant qu'on peut les avoir. Les faussetés que les protecteurs de M. de Cambrai ont répandues depuis deux mois, produiront, s'il plaît à Dieu, un effet tout contraire à ce qu'ils se sont imaginés, dans l'esprit de ceux qui en ont été prévenus, quand ils se seront détrompés; à quoi je travaille tous les jours.

Par exemple, monseigneur Fraboni qui avoit

fait le plus de mal dans le commencement dans l'esprit du Pape, commence à revenir. Je n'ai pas voulu l'aller voir encore; j'y ai envoyé M. Phelippeaux, qui lui a porté un de vos livres de ma part, avec la Déclaration des trois évêques et le *Summa doctrinæ*, et lui a dit bien des choses qu'il ne savoit pas, et qu'on lui avoit déguisées. J'irai incessamment le voir : il a témoigné qu'il en seroit bien aise. Il étudie la matière, et en doit rendre compte au Pape. J'espère qu'on viendra à bout de tout avec patience; on en a besoin en ce pays-ci.

J'ai su qu'on avoit tenté de faire une congrégation nouvelle pour les raisons que j'ai soupçonnées, et que je vous ai marquées par ma dernière; mais cela n'a produit aucun effet. J'en ai parlé en confidence à M. le cardinal Casanate et à M. le cardinal Noris, qui n'en avoient pas entendu parler, et qui m'ont comme assuré que cela ne réussiroit pas, parce que ce seroit faire un affront au saint Office.

J'ai reçu l'Ordonnance de M. de Cambrai: jamais ordonnance n'a coûté si cher; huit écus de port, c'est bien payer, je ne puis m'empêcher de le dire, une aussi méchante pièce. Je l'ai parcourue, et suis persuadé qu'elle ne lui fera ici aucun bien. On voit un homme qui est aux abois, et qui, comme vous dites fort bien, veut couvrir ses erreurs sans avoir l'humilité de les avouer. L'ouvrage latin, que j'attends imprimé, éclaircira tout: je l'espère ainsi, et ne puis assez vous répéter qu'il est absolument nécessaire.

La relation que j'ai reçue en même temps, est

admirable. Térence auroit été embarrassé d'écrire aussi bien, sur une matière aussi peu divertissante que celle-là.

M. de Cambrai et ses protecteurs mériteroient qu'on la publiât; mais je n'en laisserai courir aucune copie : avec cela, je ne pourrai m'empêcher de la lire aux gens qu'il faut nécessairement détromper, et à ceux qu'il faut confirmer; ils sont en bon nombre. Je ne laisserai pas de choisir mon monde; et ce ne sera que dans la nécessité, et où il faut, que j'en ferai usage. Comme elle ne contient rien que de vrai, quel danger enfin peut-il y avoir de la répandre? Soyez assuré qu'on ne vous ménage pas : il est juste d'opposer la vérité à l'artifice et au mensonge.

L'écrit sur le frère Laurent est traduit : on n'en a pas encore parlé ici; nous le tiendrons tout prêt en cas de besoin. Tout ce qui peut toucher M. de Paris, m'est aussi cher qu'à vous. Je vous prie de l'en bien assurer, et que je ne perds aucune occasion de le faire connoître tel qu'il est : c'est tout ce qu'il faut pour le faire estimer autant qu'il le mérite. Son Ordonnance, que j'attends par le premier courrier, fera un très-bon effet.

M. le cardinal de Bouillon a été jaloux que j'employasse une certaine personne, pour traduire ce qui nous est nécessaire dans quelques occasions : il lui a fait parler, et l'a obligée de traduire, pour M. de Cambrai, ses deux lettres. La misérable et petite excuse qu'il a trouvée sur cela, est pitoyable; et quand il m'en a parlé, je lui ai dit qu'il avoit fait à merveille, et me suis mis à rire : cela seul

montre la corde. Il n'en faut pas douter; l'exclusion qu'a eue Damascène l'a très-fâché, aussi bien que l'assesseur.

Les Jésuites ne changent pas : on dit qu'ils ont ordre de tenir bon.

Il n'est plus question de la santé du Pape, qui se porte à merveille; Dieu le conserve.

Vous ne me mandez rien sur le chevalier Tartare : en vérité il fait pitié. Il craint que la parole qu'on lui a donnée de sa pension, tant qu'il sera en pays catholique, ne soit une chanson. Il faudroit, une fois pour toute, qu'il sût à quoi s'en tenir, et qu'il n'eût pas tant de peine à se faire payer. J'avoue qu'il m'est ici extrêmement à charge, quoiqu'il soit fort modeste : je vous supplie de me mander précisément ce qu'il peut espérer.

On examine à présent au saint Office le livre du père Dez, sur les affaires du Jansénisme. Le père le Mire et le père Granelli sont les examinateurs. Le dernier a déjà rendu son compte au saint Office : il y a grande apparence que ce livre ne passera pas.

On vient de dire à M. Phelippeaux, qu'on copioit un écrit assez long pour M. de Cambrai, fait par le père Dez : tout cela ne sert à rien.

Je crois qu'il est important qu'on laisse là Sfondrate pour quelque temps : je n'en mande rien à M. de Rheims; mais on se servira de ce prétexte pour rendre ici de mauvais offices aux évêques auprès du Pape, que cette affaire touche vivement : enfin ce sont deux affaires pour une.

Au reste, ayez la bonté de m'envoyer une douzaine d'exemplaires de la lettre des cinq évêques

sur Sfondrate : plusieurs cardinaux m'en demandent.

A Rome, ce 26 novembre 1697.

LETTRE CLXXIX.

DU CARDINAL LE CAMUS A BOSSUET.

Il donne de justes éloges à son zèle contre les nouveautés, et à son dernier ouvrage sur le Quiétisme.

Rien n'est si grand, Monsieur, et si digne de vous que le zèle que vous faites paroître en toutes rencontres contre les nouveautés : on ne peut assez admirer la force avec laquelle vous avez attaqué le Quiétisme, pour le détruire entièrement. Le dernier ouvrage que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, est digne de son auteur ; et s'il y avoit quelque chose à désirer, c'est que les textes du livre que vous combattez, pussent être mis dans toute leur étendue à côté des censures que vous avez faites. Il eût été à souhaiter que M. l'archevêque de Cambrai eût donné, de concert avec vous, des explications et des éclaircissemens aux endroits de son livre où l'on peut trouver à redire. Cette conduite humble et défiante lui auroit été d'ailleurs plus avantageuse ; car il auroit prévenu la censure de Rome qu'il aura peine à éviter, à ce qu'on me mande de ces quartiers-là.

Trouvez bon, Monsieur, que je profite de cette occurrence, pour vous demander la continuation de votre amitié. Vous ne pouvez l'accorder à personne

qui vous honore et qui vous estime plus que moi, et qui soit à vous avec plus d'attachement et de vénération que j'y suis.

A Grenoble, ce 27 novembre 1697.

LETTRE CLXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction pastorale de M. de Paris contre le livre de M. de Cambrai; les dispositions de ce dernier, et l'opposition des docteurs à ses sentimens.

Je viens de recevoir votre lettre du 12 novembre. On va travailler à l'impression que vous souhaitez : on enverra l'écrit feuille à feuille.

Vous verrez, par les remarques ci-jointes (*), que M. l'archevêque de Paris, sans nommer M. de Cambrai, se déclare si ouvertement contre son livre, dont il rapporte en trente endroits des lignes entières, qu'il ne s'y peut rien ajouter. M. de Chartres n'a encore rien fait. L'Instruction de M. de Paris est très-bien reçue, et il met M. de Cambrai en pièces. La lettre de M. de Beaufort, que je vous ai envoyée, sur le frère Laurent, est triomphante. Vous connoissez M. de Beaufort, qui est l'homme de confiance de M. de Paris.

Le Roi a encore parlé très-fortement à M. le nonce, et celui-ci a écrit selon l'intention de Sa Majesté.

M. de Cambrai continue à faire le soumis avec l'air

(*) Ces remarques ont été données à la suite de la lettre CLXXVI.

du

du monde le plus arrogant. Il a fait les derniers efforts pour venir au mariage de M. le duc de Bourgogne : on n'a pas voulu le lui permettre, et il en est bien mortifié.

Il n'y a pas un seul docteur de son sentiment. La cabale est puissante : mais tout cédera à la condamnation; il n'en faut pas douter.

A Versailles, ce 2 décembre 1697.

LETTRE CLXXXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur deux écrits contre les trois évêques opposés à M. de Cambrai; les notes explicatives de ce dernier sur son livre; le dessein de ses partisans de faire suspendre l'examen jusqu'à ce qu'il eût répondu aux pièces publiées contre lui.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de novembre, de Versailles. Je vous envoie la copie d'un écrit latin, fait en faveur de M. de Cambrai, sous le nom d'un docteur de Sorbonne, contre la *Déclaration des trois évêques*, et un extrait d'un autre écrit de la même plume, fait avant celui-là. Je n'aurois jamais cru, si je ne l'avois vu, qu'on eût osé écrire si insolemment au sujet des évêques, et de vous en particulier. Les écrits font juger de la bonne foi de celui qui anime tout. Il faut que lui et ses amis aient perdu l'esprit, si je l'ose dire, pour en venir, comme ils font, aux injures et aux calomnies : il en résulte nécessairement un effet contraire à leur intention.

Je savois bien ce qu'ils répondoient de bouche ; mais qu'ils l'osassent mettre par écrit, et qu'ils en fissent la plus forte défense de leur cause, c'est ce que je ne pouvois m'imaginer. Cela me paroît également injurieux au Roi et aux évêques. Je ne puis m'empêcher de le dire, mais ils feront bientôt le roi Janséniste.

J'ai reçu une lettre très-honnête du père de la Chaise en réponse à la mienne. Elle avoit été envoyée apparemment aux Jésuites ici, qui ne m'ont pas fait l'honneur, ni de me l'apporter, ni de me faire faire le moindre compliment sur la nouvelle grâce que Sa Majesté vous a accordée. Il y a même huit jours que j'y allai, et je n'ai pas entendu parler de personne. Je ne sais s'ils ont résolu de ne me point voir, pour se venger de vous, qui avez eu la hardiesse de présenter au Roi l'ordonnance de M. de Rheims. Je ne laisse pas de garder ici toutes les mesures possibles en paroles et en actions, disant toujours que j'ai peine à croire les faits qu'on me rapporte. Vous jugerez de ces écrits qui ne signifient rien d'ailleurs.

Au reste, la copie des notes, que M. Phelippeaux vous a envoyée il y a quinze jours, a été prise sur l'exemplaire donné à Granelli ; et celui que j'avois vu, dont je vous avois rendu compte et envoyé quelques extraits, étoit celui du maître du sacré Palais, qui se trouvoit entre les mains du père Massoulié : c'est proprement celui qui avoit été donné le premier au saint Office. Ce matin, en parcourant l'exemplaire sur lequel M. Phelippeaux a fait copier ce qu'il vous a envoyé, j'ai trouvé qu'il y

manque la note dont je vous avois écrit, qui regarde le silence prétendu des pasteurs et des saints sur cette matière; note, à la vérité, bien positive, et qui suffiroit seule pour faire condamner le livre. Il faut qu'ils aient jugé à propos de la supprimer. C'est néanmoins un fait constant, que je l'ai vue et lue avec le père Massoulié. Je veux un peu aller à la source, et savoir ce qu'est devenue cette première copie. Je ne sais si, par le moyen de l'assesseur, ils ne l'auroient pas fait supprimer : s'ils n'ont pas eu cette précaution, j'espère en faire un bon usage. Mais il est toujours à propos que vous soyez averti du fait. La note étoit telle que je vous l'ai marqué, donnant sa doctrine de l'amour pur comme appartenante à la foi, et disant qu'on avoit eu sur ce sujet une certaine économie de secret pour ceux *qui non poterant portare modò* : cela étoit encore plus fort que je ne puis vous le dire.

J'ai vu ces jours passés l'assesseur, qui, après beaucoup de verbiage, me dit que le saint Office avoit résolu, avant que de faire recommencer l'examen, d'attendre la réponse de M. de Cambrai aux pièces dont cet archevêque avoit demandé la communication, qui sont la *Déclaration des évêques* et le *Summa doctrinæ;* et qu'on le lui avoit accordé.

Ce dessein me parut un peu extraordinaire. Je pris sur cela la résolution de faire parler au Pape, et de représenter à messieurs les cardinaux, que ce n'étoit qu'un prétexte pour alonger et reculer la décision ; que M. de Cambrai avoit par-là tout ce qu'il pouvoit désirer, qui étoit que non-seule-

ment on ne jugeât point, mais qu'on n'examinât pas même sa doctrine; que c'étoit éluder les bonnes intentions de Sa Sainteté, et les instances de Sa Majesté, et peu répondre au zèle qu'elle témoignoit pour voir la fin de cette importante affaire, qui causoit un si grand scandale dans son royaume; qu'il n'étoit question que de ce livre qu'on avoit en main, dont on avoit même la traduction, outre les notes explicatives de M. de Cambrai; qu'on ne pouvoit pas comprendre ce qu'on avoit à désirer de plus pour l'éclaircissement d'un livre qui faisoit toute la question, contre lequel seul les évêques s'étoient élevés, et dont M. de Cambrai avoit demandé l'examen; qu'il n'étoit en aucune manière question des ouvrages que ce prélat pourroit faire dans la suite, où il diroit tout ce qu'il jugeroit à propos; qu'il s'agissoit uniquement du livre; que ce n'étoit que pour éterniser cette affaire qu'on employoit tous ces prétextes, enfin que rien du moins ne devoit empêcher qu'on ne continuât à examiner le livre, sauf, pour la décision dernière, d'attendre les éclaircissemens dont la Congrégation croiroit avoir besoin.

Toutes ces raisons ont fait impression sur la plupart de messieurs les cardinaux que j'ai pu voir, et même sur le Pape, à qui j'ai fait parler en conformité. J'espère qu'on recommencera bientôt les conférences, d'autant plus que je sais que M. le nonce a écrit, et que le Pape, qui disoit il y a quelques jours, qu'il vouloit *caminare in questo negotio col piede di piombo*, cheminer dans cette affaire avec un pied de plomb, commençoit à dire qu'il

falloit aller plus vite. Si je vois qu'on ne détermine rien sur les conférences dans la première Congrégation, j'ai formé la résolution de parler moi-même au Pape, en prenant l'occasion de lui témoigner, de la part des trois évêques, leur joie sur le rétablissement parfait de sa santé. J'ai dessein de ne lui parler que dans la nécessité, pour appuyer davantage les choses. Ce rétablissement des conférences me paroît de la dernière importance; car si on n'examine pas, on n'aura garde de juger, et dorénavant le Pape et la Congrégation seront plus attentifs : cet arrêté de la Congrégation fut déterminé, il y a un mois, dans le temps que l'assesseur faisoit tout ce qu'il vouloit, et qu'on étoit sorti des règles ordinaires, comme vous l'avez su.

J'ai encore pris la résolution de publier, c'est-à-dire, de donner aux cardinaux l'écrit que vous m'envoyâtes d'abord, auquel j'ai ajouté la petite préface que je vous fais passer, qu'on a trouvée ici convenable au sujet et au temps. Je l'ai lue au cardinal Spada et au cardinal Casanate, qui l'ont approuvée. J'ai parlé aujourd'hui fortement sur tous ces délais au cardinal Spada, qui m'a dit qu'il espéroit que, sans que j'en parlasse à Sa Sainteté, on feroit ce qu'il convient pour diligenter cette affaire. Il faut tout emporter à la pointe de l'épée, et tout faire sans la participation de M. le cardinal de Bouillon, qui pourroit, par de petits mots, empêcher ces longueurs. Vous jugez bien de l'embarras où je suis : j'espère ne me pas rebuter.

On m'avoit conseillé, et c'est M. le cardinal Casanate, de présenter un mémorial à la Congréga-

tion et au Pape : mais j'ai jugé à propos jusqu'ici de ne le faire qu'à l'extrémité; premièrement, parce que je ne crois pas devoir me déclarer partie si ouvertement et si en forme; en second lieu, parce que j'aime mieux tenter les voies indirectes, et que cela vienne de la part du Pape; en troisième lieu, parce que je doute que ce soit l'intention des évêques de reconnoître le tribunal du saint Office, et je ne pourrois présenter le mémorial qu'en leur nom; outre que les évêques effectivement ne se portent point pour parties, et ont seulement déclaré leurs sentimens, et que c'est le Roi qui demande et presse le jugement. Ces raisons m'ont retenu et me retiendront toujours. Mais aussi cela m'embarrasse beaucoup : car si je pouvois agir directement et juridiquement au nom des évêques et un peu au nom du Roi devant la Congrégation et le Pape, je crois que l'affaire *iroit plus* vite; au contraire, tous les pas que je fais, il faut presque que je les fasse de moi-même, et point aussi ouvertement qu'il seroit à désirer; vous en voyez bien les raisons. Toutefois mandez-moi, je vous prie, jusqu'où je puis m'avancer dans la nécessité, et dans les circonstances urgentes.

Le cardinal Spada m'a dit qu'à la place du père Damascène, le Pape avoit nommé le père général ou le procureur-général des Carmes déchaussés (*). Je ne sais qui il est; j'ai seulement ouï dire, ce me semble, il y a quelque temps, qu'il n'étoit pas trop ami des Jésuites : avec cela je me défie tou-

(*) C'étoit le général des Carmes-Déchaux, qui se nommoit le père Philippe.

jours de quelque cabale dans les nouveautés. Le cardinal Spada m'a dit qu'il étoit consulteur du saint Office; mais je crois qu'il n'est pas bien informé. Je vous en dirai davantage par le premier ordinaire.

J'ai eu une longue conférence avec Fabroni : c'est un homme d'esprit, mais qui étoit prévenu. Je lui ai parlé en votre nom comme à une personne de considération, et dont vous estimiez le mérite. Je lui ai lu votre relation : cela a fait un très-bon effet. On l'instruira bien, et j'espère qu'il ne favorisera plus ce qu'il ne connoissoit pas : il lit votre livre, dont il est très-content.

Je parlerai et remercierai, en conformité de votre lettre, M. le cardinal de Bouillon de ses bontés pour moi, et de la manière dont il a écrit. Il est pourtant bon que vous sachiez que ce qu'il a écrit, qu'il m'avoit offert de me donner auprès de lui la place d'ami, la même qu'à M. de Polignac, est très-faux. Il est vrai que je n'ai pas sujet, pour les honnêtetés, de m'en plaindre; mais, à dire aussi la vérité, je n'ai pas non plus sujet de m'en louer beaucoup. M. le cardinal de Bouillon croit payer tout le monde par des complimens, et en disant qu'il a une grande confiance, quand il agit tout au contraire; cela suffit pour cet article. Je vais mon chemin, et je ne manque à rien pour ce qui est du cérémonial; mais je me tiens pour dit ce que je sais, et ce que je vois. M. le cardinal de Bouillon ne veut, en tout, qu'imposer, et au Roi et aux particuliers : il ne réussit pas mieux à Rome, sain que malade.

Le livre du père Dez, sur les affaires du Jansénisme, a été rejeté, comme dangereux et mauvais, par les deux examinateurs, le père Granelli et le père le Mire, qui ont fait leur rapport devant les cardinaux. Le cardinal de Bouillon n'a pu se contenir. Avant que les cardinaux prissent une résolution conforme à l'avis des examinateurs, il a parlé fortement en faveur du livre, et a même interposé le nom du Roi, ce qui a très-surpris les cardinaux et les a indignés; car ils se sont bien imaginés que le Roi n'avoit donné là-dessus aucun ordre. Ils ont décidé qu'on donneroit à chaque cardinal l'avis des examinateurs par écrit, sur lequel ils formeront leur jugement. Ils sont résolus, à ce qu'on m'a assuré, si le cardinal de Bouillon continue, d'en faire écrire au Roi. Jugez du bon effet que cela fait ici : je ne puis vous dire à quel point sa conduite est méprisée à Rome.

Je vous supplie de me mander quelle idée madame de Maintenon et le Roi ont du cardinal de Bouillon, et s'ils croient être bien servis ici.

Il est nécessaire que le Roi continue, auprès du nonce, ses bons offices, et lui témoigne son étonnement sur toutes ces longueurs affectées.

A Rome, ce 3 décembre 1697.

LETTRE CLXXXII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le mariage du duc de Bourgogne; l'Instruction pastorale de M. de Noailles; les éloges que l'abbé de Chanterac donnoit à Fénélon; et sur la conduite du prélat dans l'assemblée de 1682.

On n'a point encore reçu les lettres de ce courrier : je vous écris cependant; et si elles arrivent, j'en accuserai la réception.

Toute cette Cour est d'une magnificence inouie pour le mariage de monseigneur le duc de Bourgogne : il fut célébré samedi; j'eus l'honneur de servir la princesse. Tout fut fait avec une grâce merveilleuse de la part des mariés. M. le cardinal de Coislin fit l'office : ce ne fut qu'une messe basse. On fit les fiançailles et le mariage en même temps, dans la chapelle royale. Les évêques étoient en rochet et camail, ayant à leur tête messieurs les cardinaux d'Estrées, Furstemberg et Janson. Les cardinaux eurent hier, avec M. le cardinal de Coislin, leurs audiences particulières de madame la duchesse de Bourgogne, qui les fit asseoir, à l'ordinaire, sur un pliant. Hier elle tint le cercle, qui fut d'un éclat extraordinaire. Toutes les princesses du sang, Madame entre autres, avoient à leur tête madame la duchesse de Bourgogne.

Vous aurez l'imprimé des Observations en latin, le plutôt qu'il sera possible : je suis très-content de ce que j'ai vu de la version. On imprimera en même temps la réfutation de l'Instruction pastorale de

M. de Cambrai, qui est une pépinière d'erreurs : on la mettra à la tête de mes *cinq Ecrits* (*), que vous devez à présent avoir reçus.

L'Instruction pastorale de M. de Paris fait fort bien ici. Tout le monde voit qu'il n'y manque que le nom de M. de Cambrai et de son livre, qui de tous côtés y est mis en pièces.

Les Jésuites ont fait une remontrance à M. l'archevêque de Rheims sur son Ordonnance : elle est respectueusement insolente. M. l'archevêque ne s'oubliera pas. J'ai un grand plaisir de voir triompher la véritable doctrine de saint Augustin. Les Jésuites me font plus de caresses que jamais, quoique je défende M. de Rheims, et que, etc.; mais c'est avec modération. Le Roi trouve tout bon, aussi bien que madame de Maintenon.

Outre la remontrance, que les Jésuites donnent publiquement, sans nom pourtant, ni d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'approbateur, et sans privilége, il court un autre libelle outrageant contre M. de Rheims : tout roule sur son humeur et sur sa famille. La remontrance n'est pas mal écrite pour le style : mais elle énonce faux en deux endroits; l'un, où elle dit que M. de Rheims condamne la science moyenne; l'autre, où elle prétend qu'il oblige d'enseigner la prédestination *ad gloriam ante prævisa merita;* mais il a dit le contraire. Un des moyens d'autoriser à Rome l'Ordonnance de M. de Rheims, seroit de la faire imprimer à Rome même, avec

(*) Ces *cinq Ecrits ou Mémoires*, ainsi que la *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai, se trouvent dans le tome XXVIII, pag. 373 et suiv. 525 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

les marques ordinaires d'approbation; comme on fit de mon *Exposition*, traduite en italien, qui fut imprimée à l'imprimerie de la Propagande ou du saint Office.

On écrit ici de Rome que M. l'abbé de Chanterac vante M. de Cambrai comme le défenseur contre les évêques de France, de l'autorité du Pape, de l'anti-Jansénisme et des Moines. Il les gracieuse à Cambrai, et leur dit qu'il se contentera, pour les recevoir à l'administration des sacremens, du témoignage de leurs supérieurs. Ils n'ont pas un homme plus opposé que lui dans le fond; mais il sait jouer.

La lettre qu'il a répandue en confirmation de celle à l'ami (*), est pire que l'autre : car encore qu'il y promette de se soumettre à la décision du Pape; en quelque forme qu'il parle, il menace de passer ses jours à questionner le Pape en particulier; et toute sa soumission ne paroît qu'un jeu.

M. le cardinal de Janson m'envoya hier une lettre en réponse à la vôtre, qu'il m'a aussi envoyée. Il parle toujours de vous avec la même estime, la même considération et la même tendresse.

A l'égard de ce qu'on dit du clergé de France, vous savez quelle fut ma conduite dans l'assemblée de 1681 et 1682, et ce que je fis pour empêcher qu'on n'allât plus loin. Du reste il faut laisser oublier cela, et prendre garde seulement à ce qui se dira sur mon compte. Vous connoissez mon manuscrit sur cette matière (**), que M. de

(*) Voyez ci-dessus, les lettres CXXXVIII et CXLIX. (*Edit. de Vers.*)

(**) Ce manuscrit est la *Défense de la Déclaration du Clergé*

Cambrai peut avoir eu de M. de Fleury ; mais il ne faut rien remuer.

A Versailles, ce 9 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur ses démarches pour faire recommencer les conférences des examinateurs, les dispositions du Pape, une conversation que cet abbé avoit eue avec le cardinal de Bouillon; l'Ordonnance de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur les notes explicatives de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 18 novembre. J'ai reçu aussi les exemplaires des divers écrits dont M. Ledieu me parloit : j'en ferai l'usage qu'il faut, et les communiquerai ici à ceux qui entendent le français. Pour les cardinaux, il ne leur faut rien donner, hors à quelques-uns, si ce n'est les observations latines quand elles seront imprimées. Cela contient tout : la grande quantité d'écritures leur fait peur; il y en a déjà assez.

Vous aurez vu, par ma dernière lettre, la situation des affaires, et les pas et les instances que j'avois résolu de faire pour engager à recommencer les conférences des examinateurs. Il seroit trop long de vous marquer tout ce qu'il a fallu faire pour y parvenir : je vous dirai seulement que Sa Sainteté

dont Bossuet avoit permis à l'abbé Fleury de prendre une copie. Après la mort de cet abbé, cette copie passa à la bibliothèque du Roi, où elle est encore. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, tome II, *Pièces Justific.* du livre VI. (*Edit. de Vers.*)

et messieurs les cardinaux de la Congrégation ont enfin entendu mes raisons, et qu'ils ont jugé mes instances sur ce sujet très-justes; l'assesseur même n'a pu s'y refuser. Je n'ai paru par aucun instrument public. Le Pape a été bien instruit de mes raisons, sans que j'aie eu aucune audience de lui; et la Congrégation, sans qu'il ait été besoin de lui présenter de mémorial, a fait son décret : enfin Sa Sainteté a ordonné au maître du sacré Palais de faire continuer les conférences des examinateurs avec toute la diligence possible, sans attendre les réponses de M. de Cambrai sur les pièces à lui communiquées.

Le maître du sacré Palais est très-bien intentionné pour finir, et en sent la conséquence. Je l'ai vu, et j'en suis très-content. L'assesseur m'a fait l'honneur de me rendre compte de tout ce que la Congrégation et le Pape avoient déterminé sur ce sujet, et m'a fait entendre qu'il avoit fortement parlé là-dessus : je l'ai assuré que j'en étois persuadé. Je crois que M. le nonce recevra, par cet ordinaire, la résolution que Sa Sainteté a prise. Je me suis servi utilement de ce que le nonce avoit écrit. Je crois savoir de bonne part que le Pape est réveillé, et voit qu'on le trompoit quand on lui faisoit croire que le Roi ne se soucioit pas de cette affaire, et dans ce qu'on lui disoit touchant M. de Cambrai et les évêques. J'espère faire parvenir votre relation jusqu'à lui. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que tout cela s'est passé sans que le cardinal de Bouillon en ait rien su : je doute même qu'il le sache encore.

Cette Eminence arriva avant-hier de Frescati, où elle étoit restée huit jours, et me parla hier comme un homme qui n'étoit nullement informé de la nouvelle résolution du Pape et des cardinaux sur cette affaire. Je me crus obligé de lui dire en général, que j'avois lieu d'espérer que l'examen recommenceroit bientôt : sur quoi il parut très-surpris, et me dit que ce n'étoit pas la résolution qu'il sembloit qu'avoit prise la Congrégation, mais qu'il en seroit bien aise. Je lui dis qu'à présent on se flattoit qu'il voudroit bien aider à presser cette affaire, étant dorénavant pour tout cet hiver à Rome : il ne me répondit rien. Je vous assure que j'ai tout sujet de me louer de tout ce que cette Eminence me dit hier d'obligeant pour vous et pour moi : elle savoit de M. l'abbé de Fleury, l'aumônier, tout ce que vous lui aviez dit à son sujet, dont elle me témoigna une sensible joie. Vous ne devez pas douter que je ne réponde comme je dois à tant de bontés.

De tous ceux auxquels je me suis proposé de lire votre relation, il ne me reste plus que les cardinaux Carpegna et Noris. Je l'ai lue aux cardinaux Nerli, Marescotti, Ferrari et Casanate. Les deux premiers étoient très-prévenus par le cardinal de Bouillon : j'ai lieu de les croire bien changés. J'ai rendez-vous avec le cardinal Carpegna et le cardinal Noris pour la leur lire : je leur ai dit que vous m'aviez défendu de la publier, non que vous craignissiez qu'on pût vous démentir sur une chose si publique, et dont vous aviez les preuves en main; mais seulement par charité pour votre confrère :

que vous m'aviez envoyé cette relation seulement pour mon instruction particulière ; mais que sachant combien il est important que messieurs les cardinaux soient informés de la vérité sur une matière si importante, et où on leur en a tant imposé, j'avois cru nécessaire de la communiquer à leurs Eminences. Elles ont trouvé cela très-à-propos et très-utile à la cause, et la conduite que vous et moi tenons sur ce sujet, fort louable : ils sont ravis de tout savoir.

Je sais que M. de Chanterac, qui a eu vent d'une relation, est très en peine, et fait tous ses efforts pour la voir, mais très-inutilement; car j'en ai même refusé des copies à ceux de messieurs les cardinaux qui me l'ont demandée, et cela pour les raisons que je vous dis, qu'ils ont eux-mêmes approuvées. Le nouvel examinateur est le général actuel des Carmes déchaussés; il s'appelle le père Philippo : il est très-habile, à ce qu'on dit, homme d'esprit, mais très-sourd. On prétend qu'il n'a aucune relation avec les Jésuites : on vient de m'assurer qu'il est même leur ennemi, et par rapport à Papebrock, et par rapport à Palafox.

La note sur le quarante-quatrième article vrai, dont je vous ai parlé, se trouve encore dans l'exemplaire qu'a en main le père Massoulié : je tâcherai d'en avoir copie avant de fermer ma lettre. Je l'ai bien averti de ne s'en pas dessaisir : elle ne se trouve pas dans celui de Granelli; je ne sais si c'est à dessein.

Je n'ai garde de parler au nom du Roi : je fais seu-

lement entrevoir l'intérêt qu'il prend à cette affaire, et qui paroît assez par sa lettre.

Je ne vois pas que l'Ordonnance de M. de Cambrai fasse ici aucun bon effet pour son livre : on n'en a encore distribué aucun exemplaire aux cardinaux ; je crois que les examinateurs l'ont.

Je reçus, avant-hier, par le courrier, deux exemplaires de l'Ordonnance de M. de Paris, qui est admirable et digne de ce prélat : elle fera bien voir ici l'union des évêques. Je la portai dès le jour même à M. le cardinal Casanate, afin qu'il en pût instruire le Pape. Je ne sais si j'aurai le temps d'écrire, sur ce sujet, à M. de Paris par cet ordinaire ; mais ce sera par le premier, où je pourrai encore lui mander plus précisément ce qu'on en pense. Au reste, la manière dont ce prélat se comporte à l'égard du livre de M. de Cambrai, et ce qu'il en dit à la fin est précisément comme il le falloit pour ce pays-ci, et comme je le souhaitois.

Je fais transcrire, et on me l'a promis avant le départ du courrier, un écrit, traduit en italien, pour M. de Cambrai. L'original est français, et fait par un Jésuite français. J'ai sujet d'être assuré que c'est le père Dez : vous en jugerez. Il est plus modéré que les autres, mais on voit malgré cela qu'il part de la même main.

J'ai oublié de vous mander, qu'on avoit soutenu ici publiquement à la Propagande la doctrine contraire au prétendu amour pur de M. de Cambrai ; et c'est ce qu'on veut dire à la fin de cet écrit.

Au reste, on mande ici de Flandre, que M. de Cambrai

Cambrai envoie un Père de l'Oratoire porter son Ordonnance à tous les évêques de Flandre, et dans toutes les Universités. Ce prêtre promet de repasser, pour prendre les réponses qu'il espère devoir être autant d'approbations. On dit que M. Steyaert a déclaré à ce porteur qu'il n'approuvoit pas la doctrine de M. de Cambrai, et que le lendemain il avoit fait soutenir des thèses contre le prétendu amour pur.

Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne se fasse valoir sur la résolution prise par le Pape et la Congrégation, s'il la sait à cette heure; mais il n'y a pas la moindre part : cela a été déterminé d'un jour à l'autre, pendant qu'il étoit absent.

J'ai vu les nouvelles qualifications. Il seroit bon d'avoir ici en main l'écrit des Protestans anglais, publié dans le temps de l'affaire de Molinos, et qui est cité dans la relation : cela a frappé tous les cardinaux; mais je ne le puis trouver, quoiqu'il semble avoir été condamné par le saint Office. Je vous prie encore de m'envoyer un exemplaire en blanc, d'une belle édition de votre *Exposition de la Doctrine chrétienne*, pour le cardinal Casanate, à qui ce seul de vos livres manque, aussi bien que le recueil des *Oraisons funèbres*.

J'ai appris sur Sfondrate, que la congrégation du saint Office est comme déterminée à pousser cette affaire à présent, et à presser le Pape là-dessus. Je vois que le général des Dominicains le souhaite fort : il est des examinateurs. Le cardinal Casanate m'en a parlé : je lui ai dit franchement là-dessus, que si

je n'appréhendois que cette affaire retardât et embarrassât l'autre, j'en aurois bien de la joie. Il m'a assuré que l'une n'avoit rien de commun avec l'autre, et que tous les examinateurs se trouvoient différens. Je ne sais pas quelle sera la dernière décision de Sa Sainteté : je vois du pour et du contre dans cette affaire ; j'espère que Dieu fera tout pour le mieux. Le père Estiennot m'a dit que M. de Paris pressoit plus ici cette affaire que M. de Rheims ; j'ai de la peine à le croire. Je sais bien que pour moi, j'ai fait ici valoir, tant que j'ai pu, la modération des évêques, et le respect qu'ils témoignoient pour la personne du Pape par leur silence. C'est ici où les Jésuites ne s'oublieront pas : ils ont toujours de bonnes causes à soutenir.

Nous savons les fâcheuses nouvelles de Pologne : les Polonais ne méritoient pas un tel Roi. Le cardinal de Bouillon en paroît très-touché, mais plus par rapport à l'ambassadeur (*), qu'au prince de Conti. Il y a huit jours que M. le cardinal de Bouillon reçut une lettre de M. de Polignac, du 25 octobre, qui marquoit précisément tout le contraire de ce qu'on a vu, dans les circonstances les plus favorables.

L'idée qu'on avoit ici de M. le prince de Conti n'a fait qu'augmenter, par son malheur, dans l'esprit des amis et des ennemis : il n'y a qu'une voix sur son compte. On voit bien qu'il est au-dessus des couronnes, et qu'il n'en est pas ébloui. Un homme du commun auroit donné dans tous les

(*) L'abbé de Polignac.

piége qu'on lui tendoit ; mais son discernement a éclaté dans ces conjonctures, autant que son grand courage.

La traduction de M. de Cambrai commence à paroître ; il n'y en a encore qu'un exemplaire : on dit qu'on en fait des copies, pour en donner à chaque examinateur. Cet exemplaire a été donné, depuis trois jours, au maître du sacré Palais, qui l'a remis à Massoulié. Je le sus hier au soir, et j'ai été ce matin trouver le père Massoulié : j'ai vu cet exemplaire. Ce que je vais vous en écrire est un peu général ; mais l'ordinaire prochain j'espère en pouvoir dire davantage. Le père Massoulié ne m'a pas voulu permettre de rien copier ; ainsi je ne parle ici que de mémoire.

Ce qu'il y a d'abord à remarquer, ce sont les notes. Ce manuscrit consiste donc dans le corps du livre traduit ; et à côté, à la marge, il y a des notes, par lesquelles M. de Cambrai prétend expliquer plus clairement ce qu'il a voulu dire, et rendre sa doctrine incontestable et claire : c'est la manière dont parlent ses agens.

J'ai lu, pendant une demi-heure, plusieurs de ses notes : voici ce que j'en ai pu tirer de plus important, et qui donne une idée du système des explications qu'elles contiennent.

Premièrement, il reconnoît qu'il parle d'un état habituel, mais non invariable, dans le sens dont il en parle dans la préface.

2.° Partout il ajoute toujours aux termes de *proprii commodi*, et de *propriæ felicitatis*, dont les évêques se servent dans leur *Déclaration*, et qui

appartiennent au quatrième état, ceux de *amoris interessati, propriæ mercedis*, et quelquefois avec cette réduplication *quatenus interessati;* comme par exemple; dans la page 91 : Un directeur peut alors, dit-il, laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, *proprii commodi quatenus interessati.* Cette expression, et plus précise signification, ne fait qu'un mauvais effet contre lui : car on voit par-là son intention perpétuelle de rabaisser, comme intéressé, un amour qui est amour très-pur et très-parfait, auquel nul théologien n'a donné le nom d'amour intéressé.

3.° Dans l'article dixième, il veut absolument qu'on entende que tout se passe dans l'imagination, et point dans l'esprit. Et en cet endroit de la page 87 : « Alors une ame peut être invinciblement persua- » dée d'une persuasion réfléchie », etc., il dit, à la marge : *Persuasio invincibilis non est vera persuasio, sed imaginatio;* et il assure que c'est ce qu'il dit précisément. Il traduit après, ce qu'il a dit de saint François de Sales de cette manière : *Ita se esse reprobum sanctus Franciscus Salesius in ecclesia Sancti Stephani in Gressibus opinatus est:* et à la marge, *opinatus est, expressione vulgari, id est, credidit;* ce qui me paroît affoiblir le texte.

Dans la page 90, à côté de ces paroles : « Dans » cette impression involontaire de désespoir, elle fait » le sacrifice absolu de son intérêt propre », etc.; il met ces paroles : *Sacrificium aliquo modo dixeram absolutum, et ita restrictum volueram. Jam illud explico : immolat suam imperfectionem natu-*

ralem adjunctam spei supernaturali; sed non ipsam spem; prétendant par *imperfectionem naturalem*, entendre qu'il sacrifie toute vue d'intérêt propre, qu'il avoue être une imperfection naturelle, sans pourtant perdre l'espérance surnaturelle, qui demeure toujours; ce qui me paroît une contradiction manifeste. Car peut-on comprendre une espérance surnaturelle sans la vue de notre béatitude, de notre bonheur, qu'il immole comme imperfection? C'est unir ensemble, et l'espérance, et le désespoir; enfin c'est un galimatias inintelligible.

4.° Dans l'article XIV, à l'endroit du trouble involontaire de Jésus-Christ, il dit : *Hanc vocem tanquam alienam rejicio;* et il ajoute qu'elle n'est pas dans son original; que c'est une faute d'une personne chargée de l'impression de son livre, qui l'a faite dans une bonne vue; et qu'il a pour témoins de ce fait des gens irréprochables. On le croira, si l'on veut; mais ceux qui entendent un peu le français, et la suite de son raisonnement, sont persuadés du contraire.

La cinquième chose que j'ai eu le temps de remarquer, c'est la note à l'article XLIV, qui me paroît, je ne puis m'empêcher de le dire, bien insolente. Il dit en termes exprès, que le point de son pur amour n'est pas seulement une doctrine pour les Ascétiques, mais encore pour les docteurs et les pasteurs, qui le conservent, avec les autres points révélés, comme le plus précieux dépôt de la foi; que pour ce qui regarde l'économie, dont ils ont usé sur cela, il s'en faut prendre à l'imperfection des hommes, *qui non possunt portare modò :* vous

voyez le rang où il met tant de saints martyrs et autres.

Le père Massoulié, qui a examiné cet ouvrage, m'a dit que ces notes rendoient la condamnation de M. de Cambrai plus sûre; parce que les endroits qui paroissoient ambigus dans son livre, auxquels ses amis auroient pu donner un sens moins mauvais, sont présentement, par son explication, hors de toute ambiguité, et qu'on sait ce qu'il a voulu dire. C'est le jugement que jusqu'à cette heure en ont porté le père Massoulié et le maître du sacré Palais. Je tâcherai cette semaine, si je puis, d'avoir toutes ces notes transcrites.

Ils m'ont dit que, jusqu'à cette heure, la traduction leur avoit paru fidèle, et la latinité bonne. Si je pouvois seulement avoir le tout pendant vingt-quatre heures, je verrois si la traduction est fidèle, et je marquerois les endroits où *elle manque* : pour les notes, en quatre heures de temps elles seroient transcrites.

A Rome, ce 10 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur l'inquiétude que donnoit à l'abbé de Chanterac la Relation de M. de Meaux; le mérite des écrits du prélat; et sur plusieurs écrits faits pour M. de Cambrai.

Je viens d'apprendre que les examinateurs ont reçu ordre de s'assembler vendredi. Vous savez qu'on

a substitué au père Damascène, le général des Carmes-Déchaux, qu'on dit être honnête homme. M. de Cambrai a écrit au cardinal Casanate, pour lui donner avis qu'il enverroit une réponse au *Summa doctrinæ* et à la *Déclaration*, et le prie de ne pas presser le jugement : il aura écrit pareillement aux autres cardinaux. Il a aussi écrit aux examinateurs : tout cela ne tend qu'à différer. Son député est un peu embarrassé de ce qu'il entend dire de la *Relation*, qu'il fait chercher inutilement ; car on n'en a point donné de copie, et on se contente de la lire. Elle ne laisse pas de faire un bon effet, et d'effacer les idées qu'il avoit données : il a recours à tout. Dimanche je le rencontrai venant de la chambre du père Dias, cordelier espagnol fort intrigant. Il est ennemi de ceux qui ont fait condamner la mère d'Agréda, dont il vouloit solliciter la canonisation : vous jugez bien qui lui a donné cette connoissance.

Vous avez tellement ramassé tout ce que le livre de M. de Cambrai a de mauvais, et dans vos observations et dans vos écrits nouvellement arrivés, que vous ne laissez rien à grapiller aux autres : par-là toutes mes animadversions deviennent inutiles. J'avois pourtant fait sentir que l'amour de soi, renfermé dans l'amour de la béatitude, étoit bon ; et que d'en nier la bonté, c'étoit donner dans l'erreur des Manichéens. J'avois amassé les passages de saint Augustin, de saint Thomas, de saint Bernard et des scolastiques, pour prouver que l'amour justifiant et renfermant le désir de la béatitude, n'est point mercenaire ; que les saints les plus parfaits

étoient ceux, comme dit Estius, que l'Ecriture nou représente avoir été les plus touchés de la possession de Dieu. J'avois remarqué cet endroit où il dit, qu'il n'y a point de tradition plus évidente que celle de son amour pur : ce qui étant ou faux, ou du moins contesté, donnoit occasion aux hérétiques de se moquer des traditions les plus authentiques. Je l'attaquois fort sur ses traditions secrètes : j'insistois surtout sur l'indifférence et sur le dixième Article, sur l'unique motif qu'il admet, savoir la volonté de Dieu ; ce qui me paroît avoir des suites fâcheuses. Vos écrits sont venus : il a fallu les traduire et les faire copier, et j'ai cru que mon travail ne serviroit que pour des réponses particulières, s'il en falloit faire; mais vous épuisez la matière.

La Lettre pastorale de M. de Cambrai fait un nouveau système. L'Instruction de M. de Paris est excellente, et fera ici un bon effet. Je croyois vous envoyer un troisième écrit italien, intitulé, *Reflezioni d'un Dottore di Sorbona :* le copiste me l'avoit promis; mais il est tard, et je désespère de l'avoir pour cet ordinaire. Il y a bien de l'apparence que l'auteur est le père Dez; il veut se signaler. On m'a assuré qu'il étoit auteur de quatre écrits; de trois latins, dont je vous en ai envoyé un entier, et un extrait du second que j'ai complet : le troisième est l'italien que je fais transcrire. Je n'ai pas le quatrième : je ferai mes diligences pour l'avoir, et pour savoir au vrai quel en est l'auteur. J'aurois une grande démangeaison d'écrire contre ce prétendu docteur; mais vous le ferez mieux et plus modérément que je ne pourrois faire.

On se donne ici un grand mouvement pour s'opposer à la canonisation de Palafox. Le général des Jésuites a fait, dit-on, opposition chez le cardinal Casanate, Ponent de cette affaire : cependant le roi d'Espagne en fait les instances et les frais. Les Carmes-Déchaux se remuent fort pour cette affaire : et l'ambassadeur d'Espagne n'a pas peu d'occupation de donner audience aux parties.

On m'a dit que M. de Cambrai avoit envoyé sa Lettre pastorale aux évêques de Flandre par un Père de l'Oratoire, qui devoit leur en demander leur sentiment. M. Steyaert a dit qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre son avis, qu'il n'approuvoit pas la doctrine de l'archevêque ; et le lendemain il a fait soutenir une thèse contre son systême. Cet homme assurément n'est pas Janséniste, s'il ne l'est devenu depuis peu.

Après le rapport du livre du père Dez, il a été ordonné qu'il iroit *per manus* des cardinaux. Le général des Jésuites a mandé à toutes ses maisons, de faire des prières pour une grande persécution que souffroit la société : on croit que c'est pour l'affaire de Palafox.

Le procureur des Missions étrangères de France a obtenu des bulles d'un nouvel évêché pour un des leurs. Ces messieurs sont fort obligés à cet agent, et ne lui rendent pas assez de justice, si le bruit qui a couru de sa révocation étoit vrai. On a grand intérêt de l'éloigner d'ici ; mais ce n'est pas ses confrères.

Comme l'écrit italien ne vient pas et qu'il est fort tard, je vous envoie ce que j'avois mis au net de

mon ouvrage, qui étoit assez long; mais l'Ordonnance de M. de Paris et vos observations seront beaucoup meilleures : je m'en servirai, s'il y a nécessité de le faire. On verra clair dans cette matière, et il n'y a que les retardemens à craindre.

L'écrit italien vient d'arriver à dix heures du soir : il a été composé en français, et traduit par un Italien, l'abbé Mico. Le scribe a dit à un de mes amis, qu'un Jésuite l'avoit apporté en disant : Je ne suis pas Quiétiste, mais je ne puis souffrir qu'on opprime ce pauvre archevêque. Selon toutes les apparences, d'après la peinture qu'on m'en a faite, c'est le père Des. La copie n'étant pas tout-à-fait achevée, je vous enverrai le reste par le premier ordinaire.

Ce 10 décembre 1697.

LETTRE CLXXXV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur des Remarques abrégées qu'il devoit faire imprimer contre M. de Cambrai; et sur l'improbation universelle que témoignoient pour le livre et l'instruction de ce prélat les évêques et les docteurs.

J'ai reçu votre lettre du 26 : je commencerai par le chevalier de la Grotte. Sa pension est assurée de deux cents écus, tant qu'il sera en pays de connoissance : à mon retour, j'entrerai dans le détail.

Je pars demain, et ne reviendrai à Versailles que

le 27, jour de saint Jean, pour le serment (*) et les autres choses. On nous a donné pour aumôniers ordinaires, M. l'abbé de Castries, à qui vous ferez votre compliment, MM. de la Boulidière, de la Roche-Jacquelin, de Levis, de la maison de Mirepoix, et de Montmorel, frère de l'abbé des Alleurs. Le sacre de M. de Metz est dimanche prochain aux Feuillans, où il est en retraite, par M. le cardinal de Coislin, et messieurs de Verdun et de Carcassone.

M. de Rheims vous écrira apparemment sur la remontrance insolente contre son Ordonnance (**), par un qui se dit Jésuite, mais sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans aveu, sans permission : cela réussit très-mal.

J'ai fait ce matin vos complimens à M. de Paris, qui m'a montré une lettre d'un père Minime, qui écrit de bon sens, et qui mande qu'il se concerte avec vous ; ce que j'approuve beaucoup, et que je vous prie de continuer. Il lui parle de la nouvelle Congrégation, pour laquelle on avoit fait une tentative inutile, et lui marque que vous m'en écrivez.

Je trouve bien long d'imprimer mes remarques : j'en ferai un extrait en latin, où je répondrai en

(*) Il devoit prêter serment en qualité de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne.

(**) M. le Tellier lui-même avoue, dans ses lettres à l'abbé Bossuet, que la *Remontrance* est *assez bien écrite*, qu'il y a *de bons endroits*, et *un respect extérieur*. L'auteur de cette pièce étoit le père Daniel ; et on l'a imprimée dans le *Recueil de ses divers ouvrages*, tom. III, pag. 431 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

abrégé aux notes et aux explications de l'Instruction pastorale, et je serrerai la matière.

Quant à la dissension entre les évêques, il n'y en a point. Nous avons leurs lettres, contraires au livre et à l'Instruction pastorale. M. de Cambrai n'en a pas un seul pour lui, et vous pouvez le mettre en fait : j'en dis autant des docteurs. Si l'affaire n'étoit pas portée au Pape, on prendroit ici d'autres moyens pour réprimer une erreur si dangereuse : mais M. de Cambrai s'étant adressé lui-même au Pape, on seroit dans le dernier étonnement, si Rome ne condamnoit pas un livre par lequel tout Molinos revient.

Vous aurez des exemplaires de la lettre des cinq évêques sur Sfondrate. Nous sommes convenus qu'on ne feroit rien à présent sur cela, et qu'on songeroit uniquement à terminer l'affaire de M. de Cambrai.

Je reçois à l'instant une lettre pleine d'amitiés de M. le cardinal de Bouillon sur ma charge de premier aumônier. Je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je serois bien aise d'avoir l'écrit du père Dez (*), s'il se peut.

Je ne sais si je vous ai mandé que j'avois vu un avis du père Serri, qui est admirable, sur le livre de M. de Cambrai.

Tout ce que M. de Cambrai expose, dans son Instruction pastorale, sur la doctrine, est déguisé. Il omet les articles les plus importans. Il coule sur

(*) Il s'agit de l'écrit italien de ce Père contre la *Déclaration des trois évêques.*

madame Guyon, qu'il veut défendre à quelque prix que ce soit, et l'enveloppe avec les mystiques des siècles passés, auxquels il veut faire accroire que nous en voulons dans nos censures. La traduction latine de son livre est un grossier artifice : elle est aussi vraie que les passages de saint François de Sales, dont il en a supposé, tronqué, altéré et pris à contre-sens plus de vingt.

A Paris, ce 17 décembre 1697.

LETTRE CLXXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les conférences des examinateurs, qui étoient reprises.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 25 novembre. J'espère que mes dernières lettres vous auront un peu plus contenté que les précédentes. Les conférences recommencées me paroissent un coup de partie. De plus, j'ai raison de croire qu'on ne les discontinuera pas, et même qu'on les rendra plus fréquentes qu'une fois la semaine : avec cela on ne peut répondre de rien. Les Cambraisiens sont ici un peu étonnés de voir qu'on a recommencé, et qu'on paroît déterminé à continuer.

Je ne vous fais pas une longue lettre aujourd'hui pour une raison essentielle, c'est que j'ai été saigné il y a deux heures pour un mal de gorge, et une espèce de fièvre double-tierce qui me prit samedi.

Il n'y a aucun accident, Dieu merci, et on ne peut avoir des accès plus légers.

A Rome, ce 17 décembre 1697.

LETTRE CLXXXVII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le rétablissement des assemblées, et les prétextes dont on cherchoit à en excuser l'interruption.

J'espère que l'indisposition de M. l'Abbé n'aura pas de suite : c'est une fièvre qui le prit il y a trois jours. Il s'est fait saigner aujourd'hui ; il ne paroît point d'accidens dangereux. Je vous mandai, par le dernier courrier, qu'après les sollicitations qu'on avoit faites, on avoit ordonné au maître du sacré Palais de recommencer les assemblées. En effet ils s'assemblèrent vendredi dernier, et sont intimés pour vendredi prochain ; ce qui continuera régulièrement, du moins une fois la semaine : car le cardinal Casanate, que j'ai vu aujourd'hui, et à qui j'ai porté un exemplaire de vos derniers écrits, m'a fait entrevoir qu'on s'assembleroit deux fois la semaine. Plusieurs examinateurs se plaignirent qu'on avoit dit au Pape, et répandu dans le monde, qu'on n'avoit suspendu les conférences, que parce qu'ils avoient besoin des écrits qu'on leur a donnés : ils protestèrent qu'ils n'avoient aucun besoin de ces écrits pour s'éclaircir de la matière. On vouloit encore différer jusqu'à ce qu'on eût les réponses qu'on promet à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*.

Alfaro insista fort là-dessus; mais il ne fut pas écouté, et on lui répondit qu'on ne sortoit point de Rome, et qu'il falloit procéder à l'examen. Le père Damascène envoya une lettre pour s'excuser sur les affaires qu'il avoit, qui l'empêcheroient de connoître de cette affaire. Gabrieli affecta une indisposition : on croit qu'il pourra bien s'exclure de lui-même. On a substitué à Damascène le père Philippe, général des Carmes-Déchaux : je l'ai vu, je crois qu'il ira bien.

Granelli se plaignit à l'abbé de Chanterac de ce qu'on laissoit contre l'usage divers écrits à leurs portiers, et qui étoient remplis d'injures contre un prélat qui avoit rendu de grands services à l'Eglise; que cela ne feroit point d'honneur aux auteurs et n'avanceroit pas la cause. Il publie maintenant qu'il n'y a point de part, et je sais qu'il les a fait transcrire chez lui. Je n'ai pu savoir au vrai les auteurs des deux écrits latins : on dit que l'abbé de Chanterac les a composés avec un de ses amis. Mais quel est cet ami? Les uns assurent que c'est un des Jésuites dont on m'a dit le nom; c'est le père Gentel : mais d'autres disent qu'il n'en est pas capable; cependant ce fut lui qui les porta aux écrivains. Pour l'écrit italien dont je vous envoie le reste, il a été composé en français, et traduit en italien par un abbé Mico, qui est écrivain du père Dez. C'est certainement son ouvrage; je n'en doute point : il veut se signaler ici par bien des endroits.

Je ne sais sur quoi ces Messieurs se fondent pour chanter victoire à Paris : car je vous réponds sur ma tête que le livre sera condamné, pourvu qu'on

juge; et on jugera. On peut bien différer ou empêcher le jugement, mais non pas la condamnation du livre : j'espère même qu'on fera un extrait des propositions. Gabrieli pourra bien demeurer seul dans son sentiment; peut-être aura-t-il honte d'être seul : mais, quoi qu'il en soit, le succès me paroît certain. Toute l'attention qu'il faut avoir, c'est à ce qu'on ne diffère pas par quelque brigue cachée.

J'attends vos remarques sur la Lettre pastorale. Nous avons reçu l'Instruction pastorale de M. de Paris : rien n'est plus solide. Il y condamne ouvertement l'erreur, et l'auteur de l'erreur : elle fera un effet merveilleux. On s'en est servi pour montrer la nécessité de remédier au plutôt à une erreur qui se répandoit en tant d'endroits. Le père Bernardini est bien intentionné, et ne songe qu'à nous seconder. Je vous envoie copie d'une lettre écrite à Granelli. Il y a répondu en complimens. Si on se fonde sur cela pour chanter victoire, on sera fort trompé. Je vous souhaite une heureuse année, et suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 17 décembre 1697.

LETTRE CLXXXVIII.

DE Mme DE MAINTENON A BOSSUET.

Sur l'affaire du Quiétisme.

Il n'y a point d'affaires ni de divertissemens qui pussent m'empêcher d'avoir l'honneur de vous voir, Monsieur :

Monsieur; mais il est très-bon que vous vous réserviez pour les choses nécessaires, et qu'on voie que notre cabale n'est pas si vive qu'on le veut persuader. Les nouvelles que M. l'archevêque m'a fait voir, sont à peu près celles que vous me mandez; et il y a bien de l'apparence qu'on tirera en longueur dans une Cour où l'on ne se hâte pas. J'espère que Dieu soutiendra sa cause et celui qui la soutient, et que vous me conserverez toujours les mêmes bontés. Je suis avec admiration et respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

MAINTENON.

A Saint-Cyr, ce 22 décembre 1697.

LETTRE CLXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les motifs qui l'engagent à composer différens ouvrages sur la matière, contre l'avis de ceux qui pensoient qu'il ne falloit point écrire.

Nous n'avons pas encore ici les lettres du dernier ordinaire.

J'ai pris mon parti de ne point faire imprimer les remarques, qui seroient une trop longue affaire. Je ferai l'analyse des notes et de l'Instruction pastorale en latin. Cela sera mieux, parce qu'il contiendra un extrait des remarques, et une réponse aux explications de M. de Cambrai. Cela viendra parfaitement après le *Summa doctrinæ*, où j'en ai parlé en général; et en un mot je sens que cela sera bien.

Un père Minime de la Trinité-du-Mont mande à M. l'archevêque de Paris, qu'après son Ordonnance il ne faut plus rien faire ; et il me semble que le sentiment de M. le cardinal d'Estrées étoit de ne rien faire du tout. Mais je ne suis ni de l'un ni de l'autre avis. Il faut ici instruire les peuples, qu'on séduit par mille petits écrits, et par cent bouches cachées et découvertes. L'Instruction de M. de Paris est admirable ; mais il n'a pas trouvé à propos de la faire précise contre ce qu'a dit en particulier M. de Cambrai. Il n'y a rien contre son Instruction pastorale, ni contre ses notes. Je suis convaincu qu'il faut que Rome voie par nos écrits la nécessité de parler : c'est votre sentiment et celui de M. Phelippeaux. Vous me mandez même tous deux séparément, que nous n'emporterons rien que par l'évidence. Ce que je ferai sera court, et ne tendra pas à alonger : j'ajoute qu'il sera précis et démêlé, et ne laissera aucun doute, s'il plaît à Dieu. M. de Cambrai est trop inventif, et il croit trop aisément en imposer au monde.

Voilà une réponse à M. le cardinal de Bouillon sur son compliment. Nous recevons tous les jours des lettres de tous les évêques, approbatives de notre doctrine, et en particulier du *Summa doctrinæ*, qui a servi à beaucoup de monde.

M. de Chartres prépare quelque chose. L'Instruction pastorale de M. de Cambrai a encore aliéné tous les esprits.

M. Vivant a écrit des merveilles sur la lettre (*)

(*) Il s'agit de la lettre en réponse à celle de M. de Cambrai à un ami, et dont Bossuet étoit auteur. Voyez tom. XXVIII, p. 231 et suiv.

dès la première lecture, et encore plus après la seconde. M. Pirot m'a envoyé ce que M. Vivant lui avoit écrit sur ce sujet.

A Meaux, ce 22 décembre 1697.

LETTRE CXC.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui donne des avis pour se conduire dans cette affaire.

Je reçois présentement votre lettre du 3, avec les papiers joints : il est fort tard, et je n'ai de temps que pour vous en accuser la réception. Vous faites bien de ne parler au Pape que, dans la nécessité. Vous pouvez assurer que le Roi a toujours le même zèle ; mais gardez-vous bien de procéder en rien, comme si vous agissiez par son ordre. On a peine à revenir d'une fausse démarche (*). Contentez-vous d'écouter : le reste dépend du temps. Je vous en dirai davantage une autre fois.

A Meaux, lundi 23 *décembre* 1697.

(*) Ce trait a rapport aux éclats que fit le cardinal de Bouillon, pour soutenir le livre du père Dez, rejeté par les examinateurs.

LETTRE CXCI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les craintes qu'on donnoit à l'abbé de Chanterac; les conférences des examinateurs; et les écrits publiés à Rome en faveur de M. de Cambrai.

Monsieur l'abbé se porte beaucoup mieux : son inflammation de gorge est diminuée, et la fièvre a cessé; ainsi j'espère que cela n'aura pas de suite. Le père Dias, Cordelier espagnol, si déclaré contre la France dans l'affaire des bulles, continue de favoriser l'abbé de Chanterac. On m'a assuré qu'il avoit vu le Pape, et lui avoit fait l'éloge de l'archevêque ; lui disant que ce n'étoit qu'une cabale des évêques, qui n'avoient pu l'attirer à leur parti; que c'étoit le seul qui favorisât les Réguliers, et qui fût attaché au saint Siége : mais cela ne fera aucun effet, et M. de Chanterac commence à voir le péril où est le livre. Bien des gens lui disent nettement qu'il ne peut éviter la condamnation, et que la Lettre pastorale n'excuse point le livre, quoiqu'elle puisse servir à justifier la personne. Le père Latenai lui tint ce discours, et ayant eu occasion d'en faire le récit à M. le cardinal de Bouillon, il lui répondit qu'il lui avoit fait fort grand plaisir, parce que ces gens-là se flattoient trop. Si cette réponse est sincère ou non, je n'en sais rien; car dès le commencement, le père Latenai, consulté par le même, se déclara pour nous, et cette Eminence peut savoir qu'il a relation avec moi. Il est le théo-

logien du cardinal Altieri, et tous deux sont bien intentionnés.

Vendredi dernier il y eut conférence des examinateurs : on y traita du fond du livre, et de l'amour du cinquième état. Alfaro se déclara en faveur de M. de Cambrai : mais Granelli parla contre M. de Cambrai, comme un homme qui possédoit bien la matière. La première conférence est indiquée au lundi 30 : on y doit traiter de tout ce qui regarde l'indifférence. Vos derniers écrits sont estimés autant qu'ils le méritent, et produiront l'effet qu'on en espère. On ne doit pas être surpris d'Alfaro : il est obligé de suivre l'impulsion des Jésuites. Ils sont fort curieux de voir la relation, mais inutilement; car on se contente de la lire à ceux qu'il est nécessaire d'instruire. Le père Charonnier (*) a interrogé une personne qui l'avoit entendu lire, si on n'accusoit point l'auteur de charnalité. J'espère que le père Charonnier et M.**, l'abandonneront, quand ils le verront noyé. On saura dans la suite des nouvelles plus particulières.

On m'a assuré que M. de Cambrai vouloit faire une seconde édition de son livre, dans laquelle il corrigeroit tous les endroits qui ont choqué. Mais qu'espère-t-il de cette démarche? Plus il écrira, plus il s'embarrassera.

Granelli se plaignit à l'abbé de Chanterac des écrits répandus, pleins d'injures contre une personne (**) qui avoit rendu de grands services à l'Eglise, et qui ne servoient point à la cause, puisqu'ils

(*) C'étoit l'homme de confiance du cardinal de Bouillon.

(**) L'évêque de Meaux.

étoient contraires aux explications de la Lettre pastorale. Je n'ai pu déterrer au vrai les auteurs des deux latins. Il est certain que le père Gentel, Jésuite, les a portés à copier ; mais savoir s'il en est l'auteur ou un autre, on n'en sait rien au vrai. Pour l'italien, c'est le père Dez qui en est l'auteur, autant qu'on peut savoir ces sortes de choses : c'est son copiste ordinaire qui l'a traduit en italien. Les uns et les autres seront peu lus par ceux qui seront bien intentionnés.

L'Instruction de M. de Paris est fort goûtée; et M. le cardinal de Bouillon a avoué qu'on ne pouvoit rien voir de plus précis ni de plus fort. Je lui ai donné les nouveaux écrits : on saura quel effet ils feront sur lui. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, mardi 24 décembre 1697.

Le cardinal Franzoni est mort : ainsi il n'y a plus que les cardinaux Cibo et Altiéri qui précèdent M. le cardinal de Bouillon. Il est en bonne santé, et officiera demain au Palais.

LETTRE CXCII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur plusieurs des examinateurs, et l'Ordonnance de M. de Paris.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 2 de ce mois. Dieu merci, depuis avant-hier la fièvre double tierce m'a quitté, et l'inflammation de gorge est passée : ainsi je ne suis plus malade, mais convalescent ; et on

me défend, je pense avec raison, d'écrire et de m'appliquer. C'est pourquoi j'ai prié M. Phelippeaux d'écrire pour moi. En général je puis vous dire que les affaires commencent à cheminer, et à être en bon train.

Les Cambraisiens sont un peu affligés, et les Jésuites pas moins insolens : ils mériteroient châtiment, en vérité, de la part de la Cour; j'entends les Français, qui excitent seuls les autres. Je parle là-dessus avec une modération très-grande. Le père Alfaro sera, s'il peut, pour M. de Cambrai. Le père Gabrieli est douteux, et je suis fâché à cette heure du ménagement que nous avons eu. Comme les autres sont plus savans et plus braves gens, j'espère qu'ils feront leur devoir.

Le père Dez n'a pas daigné me venir voir, ni aucun Jésuite, excepté le seul père Charonnier.

Je suis bien fâché de n'être pas en état d'écrire encore par cet ordinaire à M. de Paris sur son admirable Ordonnance : elle fait ici un très-bon effet. M. le cardinal de Bouillon m'a fait l'honneur de me venir voir, et de s'informer tous les jours exactement de ma santé.

Je ne vous dirai point l'histoire du paquet que je vous envoie; c'est ma lettre du 18 de ce mois, que j'ai retrouvée hier sur ma table : je crois être assuré de l'avoir envoyée dans mon paquet de Lyon du même jour. La voilà; je suis très-fâché du retardement, car il y a des choses bonnes à savoir. J'espère que la lettre de M. Phelippeaux, et ma lettre à mon père y auront suppléé. Je finis à cause de ma lettre.

Rome, ce 24 décembre 1697.

LETTRE CXCIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les procédés de M. de Cambrai; l'approbation qu'on donnoit à l'Instruction de M. de Noailles, et la *Déclaration des trois évêques.*

J'ai vu votre lettre à mon frère, du 10. Il ne faut point vous embarrasser des ports ni des frais pour les copistes, et autres de cette nature : n'y épargnez rien, et en m'envoyant le mémoire de vos dépenses, j'y satisferai sur-le-champ. J'entrerai aussi très-volontiers dans les moyens de vous faire subsister vous et M. Phelippeaux : il convient en toutes manières que ce soit honorablement. Il ne faut point se dégrader; mais il me semble aussi que vous l'avez pris d'un ton un peu haut, *et que vous devez* le baisser, sans qu'il y paroisse. Du reste, il faut prendre courage, et essuyer toutes les longueurs, même celles qui sont affectées.

C'est un bon effet de vos sollicitations, d'avoir obtenu qu'on reprît les conférences des examinateurs.

Il est vrai qu'il n'y a rien de plus indigne que le procédé de M. de Cambrai à notre égard, et au mien en particulier. Il y a sur cela deux choses à faire, à quoi nous ne manquerons pas; l'une de le faire connoître, et l'autre de nous montrer les plus sages.

Mon frère vous aura marqué ce qu'il a fait dire à M. de Paris de votre part. Je suis bien aise que

son Instruction pastorale plaise : sa gloire est la mienne. Nous sommes très-unis ; et vous me ferez plaisir de lui rendre bon compte, surtout de ce qui aura rapport à lui. Je n'ajoute rien de mes sentimens sur son Instruction ; je vous les ai déjà dits, et il est vrai qu'elle est excellente et très-théologique.

Les bons pères Minimes, qui lui rendent compte de ce qui se passe, lui inspirent quelquefois, à bonne intention, des choses qui ne sont pas convenables, comme de n'écrire plus après son Ordonnance, parce que ce n'est qu'un prétexte d'alonger. Mais comme il n'a rien dit, ni sur les explications de M. de Cambrai, ni sur son Instruction pastorale, ni même sur beaucoup de points de la question principale, il faut bien donner les instructions nécessaires, en sorte, autant qu'il sera possible, que cela n'alonge pas. Voyez ces bons Pères, et entendez-vous avec eux autant qu'il se pourra. J'irai mon train, allez le vôtre : concilions tout; vous verrez ce que j'écris à M. Phelippeaux.

La remontrance des Jésuites à M. de Rheims, fait grand bruit : ils l'avouent publiquement. Ils la faisoient imprimer à Rouen, où le Roi en a fait saisir tous les exemplaires. Le libraire a avoué qu'il imprimoit par ordre des Jésuites : on l'a mis en prison, d'où M. de Rheims a supplié le Roi de le délivrer. Je vous manderai la suite de cette affaire.

Nous attendrons les moyens que vous nous donnerez de ménager sur les ports : on prend ici les mesures que l'on peut, pour ne vous point charger.

On ne pouvoit se dispenser de vous envoyer l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, qui devient une pièce essentielle à l'affaire.

Les bons pères Minimes ont mandé ici, qu'on a trouvé mauvais à Rome que les trois évêques aient fait leur *Déclaration*, qui ressemble trop à un jugement anticipé : mais il n'y a rien qui y revienne moins. Elle ressemble davantage à une espèce de dénonciation raisonnée, quoique ce ne soit point cela. C'est un témoignage de gens qu'on a voulu engager dans une mauvaise cause, et qui disent très-modestement les raisons qu'ils ont de désavouer ce qu'on vouloit leur imputer. Aussi n'avons-nous pas vu qu'on y eût rien trouvé de mal : ce sont des tours qu'on voudroit donner aux choses.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

LETTRE CXCIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A L'ABBÉ DE GONDI.

Il le prie d'empêcher que l'agent du grand duc de Toscane à Rome, ne favorise le livre de M. de Cambrai.

Les bontés dont vous m'avez comblé quand j'ai passé à Florence, me font espérer que vous ne trouverez pas mauvais la liberté que je prends de vous assurer de mes respects à ce renouvellement d'année ; et que je me serve de cette occasion, pour vous parler d'une affaire sur laquelle vous voulez bien que je vous demande votre conseil et votre protection.

Vous aurez sans doute entendu parler du livre de M. l'archevêque de Cambrai, qui fait tant de bruit en France, qui s'examine à présent dans la congrégation du saint Office. C'est un livre contre lequel on peut dire que toute la France s'est soulevée, dont le Roi a écrit à Sa Sainteté, et contre lequel M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux et M. l'évêque de Chartres ont été obligés de donner leur Déclaration en particulier, ayant été appelés en témoignage par M. l'archevêque de Cambrai lui-même, dont ils ne peuvent approuver la doctrine. Il est donc question à présent à Rome d'examiner et de prononcer sur ce livre, sur lequel le Roi et les évêques de France demandent au saint Siége avec instance un prompt jugement, comme vous le verrez encore mieux que je ne puis vous le dire, par la copie de la lettre du Roi au Pape que je joins à cette lettre. Or je ne puis m'empêcher de vous dire, Monsieur, que j'apprends de plusieurs côtés que M. Fédé, agent de monseigneur le Grand-Duc, se mêle dans cette affaire. Si c'est pour ou contre, c'est ce que je ne puis vous dire sûrement : mais comme je sais que ce n'est pas de concert avec moi qu'il travaille, j'appréhende un peu que l'on ne s'imagine que Son Altesse Sérénissime prend quelque part dans cette affaire, peut-être en faveur du livre de M. de Cambrai. Or comme je suis assuré que l'intention de Son Altesse Sérénissime n'est pas de favoriser ce qui a la moindre apparence de n'être pas bon, connoissant autant que je fais, outre toutes ses excellentes qualités qui le font respecter de toute la terre, un zèle

pour la religion et pour la bonne doctrine que rien n'égale ; je prends la liberté, Monsieur, de vous ouvrir mon cœur sur cette affaire, pour vous supplier de vouloir bien en instruire Son Altesse Sérénissime suivant ce que vous jugerez à propos. Je vous en aurai, Monsieur, une sensible obligation en mon particulier; et je puis même vous assurer que M. de Meaux joindra cette nouvelle obligation à tant d'autres qu'il vous a. Je m'en rapporte sur le tout à votre prudence; et si vous le jugez à propos, ne parlez de rien : je suis assuré que vous ferez le tout pour le mieux. Pardonnez-moi seulement la liberté que je prends, et faites-moi la justice d'être persuadé que personne ne vous honore plus véritablement que je fais, et n'est avec plus de respect, etc.

De Rome, le 30 décembre 1697.

LETTRE CXCV.

DE L'ABBÉ DE GONDI A L'ABBÉ BOSSUET.

Il l'assure des bonnes intentions du Grand-Duc pour le soutien de la cause que défendoit M. de Meaux.

Comme je vous honore toujours infiniment, et que je fais gloire de n'avoir pour vous que des sentimens d'une parfaite estime, ainsi j'espère que vous me ferez la justice d'être fortement persuadé que l'on ne peut vous être plus obligé, que je le suis à votre bonté, pour l'honnêteté de vos expressions à l'occasion du renouvellement de l'année. Je vous

supplie de croire que j'y donne tout le retour que je dois, accompagné des vœux les plus ardens pour toutes vos prospérités.

Je suis pleinement informé de l'affaire qui concerne le livre de M. l'archevêque de Cambrai, et qui fait tant de bruit en France. Je n'ignore point qu'on l'examine à présent fort soigneusement à Rome dans la congrégation du saint Office : je sais aussi que M. l'évêque de Meaux, tout de même que MM. l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres ont donné leur Déclaration, par laquelle ils n'approuvent point sa doctrine; et je suppose que la même congrégation ne pourra pas long-temps tarder à prononcer sur ce livre.

Tout le détail qu'il vous a plu m'en faire dans votre lettre du 31 décembre, avec la copie de la lettre du Roi au Pape, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de le communiquer au Grand-Duc, pour lui donner la facilité de mieux comprendre les démarches de M. Fédé dans cette affaire. Son Altesse m'a dit que monsieur Fédé ne pouvant pas ignorer qu'elle a écrit à des cardinaux et à des consulteurs du saint Office en conformité des sentimens de M. de Meaux, elle croit que son agent s'en étant aussi mêlé, il ne peut jamais avoir tenu d'autre langage que conforme au sien; c'est-à-dire, en faveur de ce que M. votre oncle peut souhaiter. Mais pour s'en bien assurer, Son Altesse lui ordonne par ce même ordinaire de se donner bien de garde de jamais franchir aucun pas qui ne soit avantageux à la cause soutenue par ce digne prélat, que la solidité de sa doctrine et ses éminentes qualités rendent

à juste titre l'un des plus beaux ornemens de l'Eglise, et pour la personne duquel Son Altesse a toute la plus haute estime, entièrement due à son grand mérite.

Je suis cependant aussi respectueusement que je dois l'être, Monsieur, votre très-humble, etc.

Pise, ce 7 janvier 1698.

LETTRE CXCVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les dispositions des examinateurs au sujet de M. de Cambrai; il demande à Bossuet un écrit contre l'Instruction de ce prélat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 9 décembre. Je me porte à présent fort bien, Dieu merci. Il y eut hier une conférence des examinateurs, et la première est indiquée au 9 janvier. Les Jésuites se déclarent toujours de plus en plus. Alfaro et Gabrieli se montrent aussi de plus en plus décidés pour M. de Cambrai. Il ne faut pas dire que vous le savez de moi; mais que l'abbé de Chanterac se vante d'être assuré de ces deux-là. Massoulié, Granelli, Miro, Bernardini sont décidés contre; Serrani l'est presque aussi. C'est le manége ordinaire des Jésuites, de caresser dans le temps qu'ils font le plus de mal. Enfin le père Dez m'est venu voir; je n'ai fait semblant de rien. Le nouvel examinateur, général des Carmes, est si sourd qu'il faut qu'il prenne son parti sur les écrits; car dans les con-

férences il n'entend pas un mot, et cela est fâcheux : du reste il sera bien instruit, il est honnête homme et droit.

Vos remarques imprimées feront un bon effet pour les cardinaux : je ne doute pas que vous n'y joigniez une observation sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, pour qu'on en voie les erreurs et les contradictions ; mais faites votre écrit le plus court qu'il se pourra. Il n'est pas question ici de ce qui s'est passé à l'assemblée de 1682 : je n'en souffle pas, et je ne vois pas qu'on parle de votre manuscrit pour la défense des quatre Articles. Sa Sainteté se porte à merveille. Je finis, car il est tard.

J'oubliois de vous souhaiter une heureuse année : je n'ai que faire de vous exprimer mes sentimens sur ce qui vous regarde, qui m'est plus cher et plus précieux que moi-même.

M. le cardinal de Bouillon commence à tenir un langage un peu différent, et dit que l'affaire de M. de Cambrai n'ira pas bien. Il ne m'endormira pas, et je n'en suis que plus sur mes gardes pour éviter les coups fourrés.

Rome, ce 31 décembre 1697.

FIN DU TOME QUARANTIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTIÈME.

LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

De la Réfutation du Quiétisme en France. *Page* 3

Lettre première. *De madame Guyon au père la Combe, Barnabite.* Elle lui annonce de grandes croix, et lui rend compte d'un songe merveilleux qu'elle avoit eu. 25

II. *De madame Guyon à dom Grégoire Bouvier, Chartreux, son frère.* Sur les prétendus effets merveilleux que Dieu produisoit en elle et par elle : ses sentimens sur l'abandon. 29

III. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle lui témoigne une grande opposition à toute erreur, et une parfaite soumission au jugement qu'il portoit de ses écrits. 32

IV. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle lui demande qu'il ne prenne conseil que de Dieu dans l'examen de ses écrits. 34

Ecrit de madame Guyon, qui accompagnoit sa lettre. 37

V. *De madame Guyon à Bossuet.* Tout en montrant une grande déférence pour le prélat, elle tâche de le faire entrer dans ses sentimens. 38

VI. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle l'assure de son désir de connoître la vérité par son canal, et lui demande de conférer avec lui. 41

VII. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur son désir sincère d'être éclairée, et sa pleine confiance aux lumières du prélat. 43

VIII. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle manifeste ses dispositions, et aime à se persuader que le prélat entrera dans ses sentimens. 45

IX. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur l'impossibilité où elle se prétendoit de faire à Dieu aucune demande; les raisons qu'elle croyoit avoir eu d'écrire, et le sens de certaines expressions. 46

X. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur son obéissance pour le prélat, et la confiance qui l'avoit engagée à lui communiquer sa *Vie* écrite par elle-même. 49

XI. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur une certaine union, qu'elle se sentoit, disoit-elle, portée à avoir avec l'ame du prélat. 51

XII.

XII. *De Bossuet à madame Guyon.* Il lui marque tout ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, lui en fait sentir l'illusion, combat ses fausses maximes sur la prière et les actes réfléchis, et travaille avec beaucoup de charité à la désabuser de ses erreurs. *Page* 52

XIII. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle répond à la lettre du prélat; et en affectant une grande soumission à sa décision, elle cherche à justifier tous ses sentimens. 75

XIV. *De madame Guyon à madame de Maintenon.* Elle la prie de lui faire donner des commissaires pour juger de sa vie et de ses mœurs. 79

Mémoire de madame Guyon, envoyé par elle à Bossuet, avec la copie de la lettre précédente. 81

XV. *De madame Guyon à MM. Bossuet, évêque de Meaux, de Noailles, évêque de Châlons, et Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, choisis pour examiner les livres et les états de madame Guyon.* Elle les sollicite d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions, qu'on avoit, disoit-elle, contre sa personne. 88

XVI. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle lui demande que les droits de l'oraison soient conservés. 94

XVII. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle lui envoie la justification de ses écrits, et le prie d'en juger plutôt par les sentimens du cœur que par les lumières de l'esprit. 95

XVIII. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Sur les écrits qu'il préparoit pour justifier madame Guyon. 99

XIX. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Il lui témoigne la soumission la plus aveugle à tout ce qu'il décidera. 100

XX. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Il lui parle de l'affaire qu'il avoit avec l'abbaye de Rebais; et le presse de lui déclarer tout ce qu'il croiroit devoir exiger de lui touchant le Quiétisme. 102

XXI. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Il le presse de lui faire connoître ses erreurs, s'il s'est égaré; et lui proteste de se soumettre, sans hésiter, à tout ce qu'il décidera. 104

XXII. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur son départ pour le monastère de la Visitation à Meaux, où elle devoit se retirer. 106

XXIII. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle accepte les offres du prélat, relatives à son entrée dans un monastère de la ville de Meaux, et lui propose de se charger de la confesser. 107

XXIV. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Il lui témoigne le plus

grand empressement pour être instruit, s'il s'est trompé, et le prie de ne s'arrêter à aucunes considérations humaines. *Page* 108

XXV. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Il le prie de retrancher de l'un des articles dressés à Issy, une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire par persuasion. 110

XXVI. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Sur quelques passages des Mystiques, dont il s'autorisoit, et sur l'excitation qu'il excluoit dans l'état de quiétude. 112

XXVII. *De l'abbé de Fénélon à Bossuet.* Sur son affaire avec l'archevêque de Rheims, et sa profession de foi pour obtenir ses bulles. 114

Déclaration de madame Guyon, où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse. 115

XXVIII. *Extrait d'une lettre du cardinal le Camus.* Sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse et dans les environs. 116

XXIX. *De dom Richebraque, Bénédictin, au duc de Chevreuse.* Il assure qu'il n'a jamais fait de plaintes de madame Guyon, et qu'il n'a entendu dire que du bien de sa conduite. 119

XXX. *Du même à madame Guyon.* Sur le même sujet. 120

XXXI. *Du duc de Chevreuse à dom Richebraque.* Il demande à ce religieux de nouveaux éclaircissemens sur divers faits concernant madame Guyon. 122

XXXII. *De dom Richebraque au duc de Chevreuse.* Il donne au duc les détails qu'il lui demandoit sur la conduite de madame Guyon. 123

XXXIII. *De Bossuet à M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.* Il lui envoie son Ordonnance pour la publication des articles d'Issy, et lui parle de madame Guyon. 126

XXXIV. *De Bossuet à M. de la Broue, évêque de Mirepoix.* Il lui marque combien il est peu sensible aux mécontentemens de M. de Harlay, archevêque de Paris; et parle de son *Instruction sur les Etats d'oraison.* 127

XXXV. *De Bossuet à M. de la Broue.* Il désire avoir un entretien avec lui sur la soumission qu'il devoit exiger de madame Guyon, et discute une proposition sur certains actes extrêmes. 130

XXXVI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur madame Guyon; et sur certains actes d'un amour extrême. 133

XXXVII. *De madame Guyon à Bossuet.* Sur un tableau dont elle lui faisoit présent, et deux boîtes qui l'accompagnoient. 134

XXXVIII. *De Bossuet à madame Guyon.* Il lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée. *Page* 135

XXXIX. *De madame Guyon à Bossuet.* Elle tâche de justifier la manière dont elle est sortie du monastère où elle étoit. 136

XL. *De la mère le Picart, supérieure de la Visitation de Meaux, à Bossuet.* Elle envoie au prélat la lettre précédente, et lui demande la permission de laisser entrer une dame dans le monastère. 139

XLI. *De Bossuet à M. Tronson.* Sur la manière dont il avoit agi envers madame Guyon, et la conduite de cette dame depuis qu'elle avoit quitté Meaux. 140

XLII. *Réponse de M. Tronson.* Il envoie au prélat la copie des attestations touchant madame Guyon; et l'engage à publier les actes de soumission de cette dame. 141

Acte de soumission de madame Guyon, écrit au bas des trente-quatre Articles. 143

Acte de soumission de madame Guyon, écrit au bas de l'Ordonnance ou lettre pastorale de M. l'évêque de Meaux. 144

Certificat donné à madame Guyon par M. l'évêque de Meaux, lorsqu'elle quitta son diocèse. 147

Attestation donnée à madame Guyon par les religieuses de la Visitation de Meaux, lorsqu'elle sortit de ce monastère. 148

XLIII. *Des religieuses de la Visitation de Meaux, à madame Guyon.* Elles lui témoignent leur estime, et se recommandent à ses prières. 149

XLIV. *Du P. la Combe à madame Guyon.* Il lui témoigne le plus grand empressement de la voir; lui marque les moyens qu'elle pourroit prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitoit. 150

XLV. *Du P. la Combe à madame Guyon.* Sur les délais de son voyage, le désir qu'auroient de la voir toutes les personnes qui lui étoient attachées; et sur son explication de l'Apocalypse. 155

XLVI. *Du P. la Combe à madame Guyon.* Sur les présens de cette dame, les prétendues persécutions qu'elle souffroit, et ses commentaires sur l'Ecriture sainte. 159

XLVII. *De Fénélon à Bossuet.* Sur un sermon qu'il avoit prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusoit d'avoir avancé des propositions téméraires. 164

XLVIII. *De Fénélon à Bossuet.* Il lui marque la satisfaction qu'il a de la lettre que le prélat lui a écrite au sujet de son sermon aux Carmélites, et lui témoigne une grande déférence. 166

XLIX. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur un bref qu'un religieux

de Rebais avoit obtenu de Rome en faveur de l'exemption; sur ses dispositions dans la défense de la vérité, sur madame Guyon, et l'ouvrage du prélat contre les Quiétistes. *Page* 168

L. *De Bossuet à M. Tronson.* Il lui envoie ses *Méditations sur le Jubilé*, et lui demande des éclaircissemens sur deux lettres de M. Olier. 170

LI. *De Fénélon à Bossuet.* Il lui allègue différentes raisons pour remettre à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les Etats d'oraison*, que Bossuet désiroit qu'il approuvât. 171

LII. *De Bossuet à l'abbé Bossuet, son neveu.* Sur son voyage, le livre de Marie d'Agréda, l'Apologie des moines de Scythie par le cardinal Noris. 172

LIII. *De Fénélon à Bossuet.* Il lui marque tous les embarras où il se trouve, qui l'empêchent de s'occuper de la lecture de l'ouvrage du prélat. 174

LIV. *De Bossuet à son neveu.* Il l'entretient des lettres très-obligeantes, écrites sur cet abbé par le grand duc de Toscane et l'abbé de Gondi. 175

LV. *De Bossuet à son neveu.* Sur les choses obligeantes que le grand duc de Toscane marquoit de cet abbé; les dissertations du cardinal Noris; et la censure sollicitée à Rome par les Carmes contre Papebrock. 177

LVI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur les déguisemens de madame Guyon, et tous les efforts de ses partisans en sa faveur. 178

LVII. *De M. Pirot, docteur de Sorbonne, à madame Guyon.* Il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs, et réparer les scandales qu'elle a causés. 179

LVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur son arrivée à Rome, et les lettres obligeantes du cardinal de Janson. 201

LIX. *De Bossuet à son neveu.* Il lui marque comment il doit se conduire à Rome; lui parle de l'improbation du général des Jacobins pour le livre de Marie d'Agréda, et de la censure que la Sorbonne en préparoit. 202

LX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le retardement des lettres du prélat, la censure de Marie d'Agréda, et le P. Papebrock. 203

LXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur les opérations de la Faculté touchant Marie d'Agréda, et le silence affecté que gardoit à ce sujet le cardinal d'Aguirre. 205

LXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les lettres du cardinal de Janson au sujet de cet abbé, et sur la réception de l'abbé Fleury à l'Académie française. 206

LXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les délibérations de Sorbonne au sujet de Marie d'Agréda. *Page* 207

LXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur les différentes lettres qu'il avoit reçues des cardinaux, et le partage des avis en Sorbonne sur la censure de Marie d'Agréda. 208

LXV. *De Fénélon à Bossuet.* Sur le refus qu'il faisoit d'approuver son ouvrage. 210

LXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur les longueurs qu'employoient les Mendians en Sorbonne pour empêcher la censure de Marie d'Agréda, le silence que gardoit le cardinal Noris à l'égard de Bossuet, et la paix avec le duc de Savoie. 211

LXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière dont le cardinal d'Aguirre lui avoit écrit; et les raisons qui retardoient en Sorbonne la censure de Marie d'Agréda. 214

LXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la paix avec le duc de Savoie, et quelques contestations entre le chapitre de Meaux. 215

Déclaration de madame Guyon, faite entre les mains de M. de Noailles, archevêque de Paris, sur ses sentimens, ses écrits et sa conduite. 217

LXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'*Instruction* de M. de Paris, *touchant la Grâce et la Prédestination;* et sur la paix avec le duc de Savoie. 221

LXX. *De Bossuet à M. de la Broue.* Il lui parle de l'Ordonnance de M. de Paris sur la Grâce, de son ouvrage sur la même matière, de celui du Quiétisme, et du refus que M. de Cambrai avoit fait de l'approuver. 223

LXXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la publication de la paix avec le duc de Savoie, et les délibérations de Sorbonne sur Marie d'Agréda. 227

LXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la princesse des Ursins, l'élection du P. de la Tour au généralat de l'Oratoire, et la censure de Marie d'Agréda. 228

LXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière froide dont le Nonce avoit parlé de l'*Instruction* de M. de Paris; et sur la conclusion prochaine de la censure de Marie d'Agréda. 230

LXXIV. *Du cardinal Casanate à Bossuet.* Il parle avantageusement de l'archevêque de Paris, et témoigne à l'évêque de Meaux une affection particulière. 231

LXXV. *De Fénélon à Bossuet.* Il tâche de le rassurer dans ses défiances à son égard, et de justifier son refus d'approuver le livre du prélat *sur les Etats d'oraison.* 233

Nouvelle Déclaration de madame Guyon à l'archevêque de Paris. Elle y jure la plus parfaite soumission à tout ce qui lui avoit été prescrit. *Page* 234

LXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'arrivée de la princesse de Savoie, et les différens sentimens touchant l'*Instruction* de M. de Noailles. 235

LXXVII. *De Fénélon à M.* ***. Il lui reproche le parti qu'il a pris contre un ancien ami, et justifie ses sentimens et sa conduite. 236

LXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la princesse de Savoie nouvellement arrivée, et l'examen que le Pape faisoit faire secrétement de l'*Instruction* de M. de Noailles. 242

LXXIX. *De l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet.* Sur la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, dont on pensoit que Bossuet venoit prendre possession, et la cour qu'on lui faisoit pour les places inférieures. 243

LXXX. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'approbation donnée à l'*Instruction* de M. de Paris, par le cardinal Casanate et plusieurs autres, et les troubles de Flandre. 244

LXXXI. *De Bossuet à son neveu.* Il lui donne des avis sur les connoissances qu'il doit chercher à se faire. 245

LXXXII. *De Fénélon à M.* ***. Il donne des éclaircissemens à sa lettre précédente. 246

LXXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur un voyage à Naples, et les traités du cardinal Sfondrate. 250

LXXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur des propositions qu'il lui avoit envoyées, et sur les pensions pour les curés qui se démettent. 251

LXXXV. *De Bossuet à M. l'abbé de Maulevrier.* Il lui témoigne qu'ayant appris que M. de Cambrai écrivoit sur la spiritualité, le bien de l'Eglise demande qu'on s'entende; et que si ce prélat ne condamne pas madame Guyon, il est réduit à écrire contre lui. 252

LXXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur son voyage de Naples, et les procédés de M. de Cambrai. 254

LXXXVII. *De M. de Rancé à M. de Saint-André, curé de Vareddes.* Il loue le zèle de Bossuet pour s'opposer aux égaremens de la nouvelle spiritualité. 255

LXXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le prochain départ du cardinal de Bouillon pour Rome; le refus de M. de Cambrai d'approuver l'ouvrage de M. de Meaux; et le livre que le premier venoit de publier. 256

LXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le retour du cardinal de Janson, et la publication du livre des *Maximes des Saints.* Page 257

XC. *De Bossuet à M. Godet des Marais, évêque de Chartres.* Sur le livre des *Maximes*, et ce qu'on en disoit dans le monde. 259

XCI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur le livre de M. de Cambrai, et le mécontentement général que causoient ses procédés. 260

XCII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur le même sujet. 261

XCIII. *De M. Tronson à l'évêque de Chartres.* Il lui expose ses sentimens touchant le livre de Fénélon. 262

XCIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le livre de M. de Cambrai, la lettre des cinq évêques au Pape contre le livre du cardinal Sfondrate, et les *Hommes illustres* de Perrault. 263

XCV. *De l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet.* Sur le livre de M. de Cambrai et celui de M. de Meaux, et sur les *Hommes illustres* de Perrault. 266

XCVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur le retour du cardinal de Janson en France, et sur le livre de M. de Cambrai. 268

XCVII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur la satisfaction donnée à M. de Saint-Pons; les excuses du refus que M. de Cambrai avoit fait d'approuver son livre; et le soulèvement universel que causoit celui de ce prélat. 269

XCVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur son livre et l'attente du public; et sur les défenseurs de M. de Cambrai. 271

XCIX. *De Bossuet à son neveu.* Il lui parle de son prochain retour en France, et de la manière dont il devoit se conduire à l'égard du cardinal de Bouillon. 272

C. *De M. Tronson à l'évêque de Chartres.* Sur les dispositions de M. de Cambrai à l'égard des explications qu'on lui demandoit sur son livre. 275

CI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre des cinq évêques, touchant le cardinal Sfondrate; et sur l'extrait des propositions erronées du livre de M. de Cambrai, que M. de Noailles et Bossuet devoient faire par ordre du Roi. 276

CII. *De M. de Ranché à Bossuet.* Il lui témoigne son mécontentement du livre de M. de Cambrai, et loue le zèle de Bossuet dans la défense de la vérité. 279

CIII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Il lui parle du mécontentement général contre le livre de M. de Cambrai, et témoigne beaucoup de compassion pour ce prélat. 280

CIV. *Du cardinal de Bouillon à Bossuet.* Il fait de grands éloges

de son livre *sur les Etats d'oraison*, et lui demande ses remarques sur le livre de M. de Cambrai. *Page* 281

CV. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'ouverture que le cardinal d'Estrées avoit faite au cardinal de Janson de ses sentimens touchant le livre de M. de Cambrai. 284

CVI. *Du cardinal le Camus, au curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.* Sur les vices du livre de M. de Cambrai. 286

CVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la nécessité de faire droit aux plaintes des cinq évêques contre le livre du cardinal Sfondrate; les efforts de M. de Cambrai pour désunir M. de Paris et M. de Meaux, et sur les raisons qui obligeroient ce dernier à parler contre son livre. 287

CVIII. *De l'abbé Bossuet à l'évêque de Meaux, son oncle.* Il lui rend compte de la conversation qu'il a eue avec le saint Père, en lui présentant le livre du prélat *sur les Etats d'oraison.* 289

CIX. *De M. de Rancé à Bossuet.* Sur le livre de Bossuet, *des Etats d'oraison*, et les illusions des Quiétistes. 291

CX. *D'un ami de l'abbé de la Trappe.* En réponse aux plaintes des partisans de M. de Cambrai, contre les lettres précédentes de cet abbé. 293

CXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur une affaire concernant son abbaye de Beauvais, avec M. le cardinal de Janson; et les bons effets de la lettre des cinq évêques. 300

CXII. *De Bossuet à son neveu.* Il témoigne beaucoup d'estime pour le cardinal Casanate, et marque comment les trois évêques procédoient à l'examen du livre de M. de Cambrai. 304

CXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la bonne réception que le Pape lui avoit faite; la consolation que le prélat ressentoit de l'approbation que ce pontife donnoit à ses travaux, et l'examen que les trois évêques faisoient du livre des *Maximes.* 305

CXIV. *De Bossuet à son neveu.* Il lui rapporte tout ce que les trois évêques avoient fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et le recours de ce prélat au Pape. 309

CXV. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur le jugement que M. de Mirepoix portoit du livre de M. de Cambrai; et les sentimens des évêques de Rieux et de Béziers à l'égard du même livre. 311

CXVI. *De Bossuet à son neveu.* Il lui promet de solliciter pour lui obtenir l'indult qu'il désiroit; l'instruit de l'expulsion de trois religieuses de Saint-Cyr, infectées du Quiétisme; et l'entretient de l'affaire de M. de Cambrai. 314

CXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref que le Pape lui avoit

adressé, la nécessité où les trois évêques se trouvoient de parler au sujet du livre de M. de Cambrai, et la correspondance que cet abbé devoit se ménager à Rome en quittant cette capitale. *Page* 316

CXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bref du Pape aux cinq évêques; le discours du Roi contre madame Guyon, et les explications que M. de Cambrai donnoit de son livre. 318

CXIX. *De Bossuet à son neveu.* Il l'instruit de la résolution finale prise par les trois évêques sur le livre de M. de Cambrai. 320

CXX. *Du cardinal le Camus à Bossuet.* Il lui témoigne la joie qu'il a de la place que le Roi lui a donnée au conseil, et l'estime qu'il faisoit de son dernier ouvrage. 322

CXXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre de M. de Cambrai au Pape, les différens écrits qu'il devoit envoyer a Rome, et le secret qu'il gardoit à l'égard des évêques. 323

CXXII. *De M. de Rancé à Bossuet.* Il lui parle du bref qu'il avoit reçu du Pape, et de la lettre que cet abbé avoit écrite au prélat sur M. de Cambrai. 325

CXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'arrivée du cardinal de Bouillon à Rome, les explications données par M. de Cambrai, et le refus qu'il faisoit de conférer avec M. de Meaux. 326

CXXIV. *De l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet.* Sur la nouvelle édition du livre de Bossuet *sur les Etats d'oraison*, et les difficultés que le chancelier avoit faites pour empêcher la publication de la lettre des cinq Evêques au Pape. 327

CXXV. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il le presse de terminer leur examen du livre des *Maximes des Saints.* 329

CXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la place de conseiller d'Etat que le Roi lui avoit donnée; les longueurs que M. de Cambrai apportoit dans l'affaire de son livre. 330

Les xx Articles de M. de Cambrai, avec les Réponses de M. de Meaux. 333

CXXVII. *De M. de Rancé à Bossuet.* Il confirme les lettres qu'il lui avoit écrites sur M. de Cambrai, et désire que Dieu inspire à ce prélat des sentimens de paix et d'humilité. 341

CXXVIII. *De Bossuet à M. de Rancé.* Il lui donne quelques avis sur la lettre que M. l'évêque de Noyon lui avoit écrite touchant le Quiétisme. 342

CXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne, l'obligation où le Pape étoit de s'ex-

pliquer sur Sfondrate, la réponse que devoit donner M. de Cambrai. Sentimens de Bossuet touchant les dignités. *Page* 343

CXXX. *De Bossuet à son neveu.* Sur les explications que donnoit M. de Cambrai, et la réponse de huit docteurs et de deux évêques touchant son livre. 345

CXXXI. *Du Roi à Innocent XII.* Il lui demande de prononcer sur la doctrine du livre de M. de Cambrai. 347

CXXXII. *Bref de N. S. P. le Pape à Louis XIV.* 348

CXXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la seconde édition de son livre *des Etats d'oraison*; l'ordonnance de M. de Rheims, touchant les Réguliers; et les sentimens de Bossuet à l'égard de M. de Cambrai. 351

CXXXIV. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur ce qui s'étoit fait au sujet du livre de M. de Cambrai, et sur la conduite que tenoit ce prélat. 354

CXXXV. *De Bossuet à l'abbé Renaudot.* Sur les avis que le nonce donnoit au prélat. 355

CXXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la nouvelle promotion des cardinaux; l'exil de M. de Cambrai, la protestation qu'il avoit faite avant son départ; et sur la manière dont les trois prélats devoient procéder dans son affaire. 356

CXXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la *Déclaration des trois Evêques*; la lettre que M de Cambrai avoit répandue en se retirant dans son diocèse; la confiance de ce prélat; et l'approbation que le Roi donnoit au séjour de l'abbé Bossuet à Rome. 359

CXXXVIII. *De M. l'archevêque de Cambrai à un ami.* Sur ses dispositions à l'égard de son livre. 362

CXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le mécontentement qu'avoit produit la *lettre* de M. de Cambrai *à un ami*; la réponse qu'il y avoit faite, et l'écrit qu'il avoit composé pour suppléer à la *Déclaration.* 366

CXL. *Du cardinal d'Aguirre à Bossuet.* Il fait l'éloge de son *Instruction sur les Etats d'oraison.* 368

CXLI. *De Bossuet à M. de Rancé.* Il justifie les lettres que cet abbé avoit écrites sur le livre de M. de Cambrai, et l'excite à traiter la matière si Dieu lui en donnoit le mouvement. 370

CXLII. *De l'abbé Berrier à M. de Rancé.* Il lui rend compte de tout ce qui se passoit dans l'affaire du Quiétisme, et des propos qu'on avoit tenus au sujet des lettres que cet abbé avoit écrites sur M. de Cambrai. 371

CXLIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les éclaircissemens ajoutés à la *Déclaration* des trois prélats, le vice des explications de M. de Cambrai; et la lettre de l'abbé de Chanterac à madame de Ponthac. *Page* 374

CXLIV. *De l'abbé de Chanterac à madame de Ponthac.* Il fait l'éloge du livre de M. de Cambrai et de sa personne. 380

CXLV. *De Bossuet à son neveu.* Sur une autre protestation que M. de Cambrai avoit substituée à la première; et la forme dans laquelle on pourroit condamner le livre de M. de Cambrai. 383

CXLVI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur le séjour que cet abbé devoit faire à Rome, le soin qu'il vouloit donner à l'affaire dont on le chargeoit. 386

CXLVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'effet qu'avoit produit la lettre du Roi au Pape; le bien qu'opéreroit la *Déclaration* des trois prélats; et la sensation que faisoit à Rome la *lettre* de M. de Cambrai *à un ami.* 389

CXLVIII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur l'état de l'abbé de Catalan auprès des princes; et la manière dont les trois évêques paroissoient dans l'affaire de M. de Cambrai. 391

CXLIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur la prochaine arrivée de l'abbé de Chanterac à Rome, le caractère de son esprit, et sur une seconde lettre de M. de Cambrai. 393

CL. *De Bossuet au cardinal d'Aguirre.* Il lui fait sentir le danger du Quiétisme, et lui témoigne combien il auroit désiré jouir de sa présence. 396

CLI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur la *Déclaration* envoyée à Rome, et les incertitudes de M. de Cambrai. 397

CLII. *De Bossuet à son neveu.* Sur une confidence faite au cardinal de Janson, l'Instruction que M. de Paris devoit publier, et les livres demandés à Rome pour les examinateurs. 398

CLIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les qualifications envoyées par Bossuet, et les démarches de l'abbé de Chanterac. 400

CLIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'addition du père Damascène aux autres consulteurs; l'envoi de la traduction latine du livre de M. de Cambrai, et les écrits que Bossuet faisoit passer à Rome. 408

CLV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'utilité qu'on retireroit d'engager les plus grands évêques de France et les personnes distinguées par leur savoir à se déclarer contre le livre de M. de Cambrai. 410

CLVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur quelques écrits que ce prélat

lui envoyoit; et sur l'avantage que M. de Cambrai prétendoit tirer de deux livres anciennement approuvés, l'un par M. de Noailles, l'autre par Bossuet. *Page* 413

CLVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Il l'instruit des mesures qu'il prendra pour assurer le secret de ses lettres; et l'avertit des discours de l'abbé de Chanterac et de ses démarches. 415

CLVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai, les discours de l'abbé de Chanterac, et les délais accordés aux Jésuites dans l'affaire des Missions. 423

CLIX. *Du cardinal de Bouillon à Bossuet.* Il lui témoigne désirer vivement son amitié, et l'assure de la sienne ainsi que de son estime. 431

CLX. *De Bossuet à son neveu.* Sur le projet de mettre seulement le livre de M. de Cambrai à l'Index, et le mécontentement que la présence de l'abbé Bossuet donnoit au cardinal de Bouillon. 433

CLXI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Il lui donne avis d'un écrit latin, qu'il avoit fait sur le livre de M. de Cambrai, et lui marque ce que les examinateurs avoient arrêté dans leurs premières assemblées. 435

CLXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le bon effet de la *Déclaration des trois évêques*, et le jugement que portoient du livre des *Maximes* les cardinaux Noris et Casanate. 438

CLXIII. *Du P. Augustin, Dominicain, à Bossuet.* Sur une conversation qu'il avoit eue avec le cardinal Denhoff, au sujet du livre de M. de Cambrai et des Mystiques; sur la manière dont le père Serri avoit encouru la disgrâce du cardinal de Bouillon; et le jugement que portoient du livre de M. de Cambrai les docteurs de Louvain et le père Massoulié. 443

CLXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur les promesses que le cardinal de Bouillon avoit faites au Roi; la confiance qu'avoit le prélat, que la vérité triompheroit; et sur la conduite que devoit tenir l'abbé Bossuet. 449

CLXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le succès des sollicitations employées auprès du Pape, pour obtenir que les examinateurs entendissent l'abbé de Chanterac, et reçussent ce qu'il voudroit leur communiquer; sur les résolutions de la dernière assemblée des examinateurs, et l'inutilité des efforts des Cordeliers en faveur de Marie d'Agréda. 452

CLXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre que le cardinal de

Bouillon lui avoit écrite; une relation de l'affaire du Quiétisme qu'il lui promet, et sur l'Instruction de M. de Paris, et une Ordonnance que M. de Cambrai tenoit cachée. *Page* 457

CLXVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la permission donnée aux examinateurs de communiquer à l'abbé de Chanterac leurs difficultés, et la résolution contraire qu'ils avoient prise à ce sujet. 459

CLXVIII. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il lui fait ses observations sur son *Instruction* contre le livre de M. de Cambrai. 465

CLXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur sa nomination à la place de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne; sur l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai, et les raisons que ce prélat avoit eues de la tenir secrète. 467

CLXX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur une simple suppression du livre de M. de Cambrai, la remise des congrégations, et ce qui y servoit de prétexte; et sur la communication des pièces et des propositions à l'abbé de Chanterac. 470

CLXXI. *De Bossuet à son neveu.* Il lui apprend la manière dont le cardinal de Bouillon avoit écrit à l'abbé de Fleury sur le prélat et son neveu, et la réponse qu'il avoit fait faire à ses honnêtetés. 476

CLXXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'avantage que l'on retiroit de l'impression des écrits des évêques; les dispositions de la Congrégation et du Pape touchant la communication demandée par l'abbé de Chanterac; divers écrits de M. de Meaux, et ceux publiés pour M. de Cambrai. 477

CLXXIII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les mouvemens que cet abbé se donnoit, le retard qu'avoient éprouvé les congrégations, la traduction latine du livre de M. de Cambrai, et les délais à craindre. 485

CLXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'Instruction de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur divers écrits qu'il envoie à son neveu. 488

CLXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les raisons qui le portoient à ne point parler de l'affaire au cardinal de Bouillon; l'importance qu'il y avoit de publier en France beaucoup d'écrits sur la matière, et le projet de former pour cette affaire une congrégation de cardinaux. 491

CLXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Il lui recommande de témoigner au cardinal de Bouillon son mécontentement de ce qu'il vouloit

faire passer cette affaire pour une querelle particulière entre lui et M. de Cambrai; lui parle de l'*Instruction pastorale* de ce prélat, et des effets qu'elle devoit produire. *Page* 494

Extrait de l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, contre les faux mystiques, du 27 octobre 1697, fait par l'évêque de Meaux, pour montrer que l'unique but de cet ouvrage est de combattre les erreurs de M. de Cambrai. 497

CLXXVII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les écrits donnés par M. de Cambrai pour tirer en longueur; et sur plusieurs faits relatifs à cette affaire. 504

CLXXVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la manière dont il agissoit pour accélérer le jugement de l'affaire; la congrégation nouvelle qu'on avoit eu dessein de former; et sur l'*Instruction* de M. de Cambrai. 505

CLXXIX. *Du cardinal le Camus à Bossuet.* Il donne de justes éloges à son zèle contre les nouveautés, et à son dernier ouvrage sur le Quiétisme. 511

CLXXX. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'*Instruction pastorale* de M. de Paris contre le livre de M. de Cambrai; les dispositions de ce dernier, et l'opposition des docteurs à ses sentimens. 512

CLXXXI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur deux écrits contre les trois évêques opposés à M. de Cambrai, les notes explicatives de ce dernier sur son livre; le dessein de ses partisans de faire suspendre l'examen jusqu'à ce qu'il eût répondu aux pièces publiées contre lui. 513

CLXXXII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le mariage du duc de Bourgogne; l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles; les éloges que l'abbé de Chanterac donnoit à Fénélon; et sur la conduite du prélat dans l'assemblée de 1682. 521

CLXXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur ses démarches pour faire recommencer les conférences des examinateurs, les dispositions du Pape, une conversation que cet abbé avoit eue avec le cardinal de Bouillon, l'Ordonnance de M. de Cambrai et celle de M. de Paris, et sur les notes explicatives de M. de Cambrai. 524

CLXXXIV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur l'inquiétude que donnoit à l'abbé de Chanterac la Relation de M. de Meaux; le mérite des écrits du prélat; et sur plusieurs écrits faits pour M. de Cambrai. 534

CLXXXV. *De Bossuet à son neveu.* Sur des remarques abrégées

qu'il devoit faire imprimer contre M. de Cambrai; et sur l'improbation universelle que témoignoient pour le livre et l'*Instruction* de ce prélat les évêques et les docteurs. *Page* 538

CLXXXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les conférences des examinateurs, qui étoient reprises. 541

CLXXXVII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur le rétablissement des assemblées, et les prétextes dont on cherchoit à en excuser l'interruption. 542

CLXXXVIII. *De madame de Maintenon à Bossuet.* Sur l'affaire du Quiétisme. 544

CLXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur les motifs qui l'engagent à composer différens ouvrages sur la matière, contre l'avis de ceux qui pensoient qu'il ne falloit point écrire. 545

CXC. *De Bossuet à son neveu.* Il lui donne des avis pour se conduire dans cette affaire. 547

CXCI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les craintes qu'on donnoit à l'abbé de Chanterac; les conférences des examinateurs; et les écrits publiés à Rome en faveur de M. de Cambrai. 548

CXCII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur plusieurs des examinateurs, et l'Ordonnance de M. de Paris. 550

CXCIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les procédés de M. de Cambrai, l'approbation qu'on donnoit à l'*Instruction* de M. de Noailles, et la *Déclaration des trois évêques.* 552

CXCIV. *De l'abbé Bossuet à l'abbé de Gondi.* Il le prie d'empêcher que l'agent du grand duc de Toscane à Rome, ne favorise le livre de M. de Cambrai. 554

CXCV. *De l'abbé de Gondi à l'abbé Bossuet.* Il l'assure des bonnes intentions du grand duc pour le soutien de la cause que défendoit M. de Meaux. 556

CXCVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les dispositions des examinateurs au sujet de M. de Cambrai; il demande à Bossuet un écrit contre l'*Instruction* de ce prélat. 558

FIN DE LA TABLE DU TOME QUARANTIÈME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410